



HAL
open science

**Communication, délibération et mouvements sociaux :
L'espace public à l'épreuve du phénomène antinucléaire
en France (1962-2012)**

Mikaël Chambru

► **To cite this version:**

Mikaël Chambru. Communication, délibération et mouvements sociaux : L'espace public à l'épreuve du phénomène antinucléaire en France (1962-2012). Sociologie. Université de Grenoble, 2014. Français. NNT : 2014GRENLO20 . tel-01327929

HAL Id: tel-01327929

<https://theses.hal.science/tel-01327929>

Submitted on 7 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Sciences de l'information et de la communication**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Mikaël Chambru

Thèse dirigée par **Bertrand Cabedoche**

préparée au sein du **Laboratoire Gresec (EA 608) - Groupe de recherche sur les enjeux de la communication**

dans l'École Doctorale **Langues, Littératures et Sciences humaines**

Communication, délibération et mouvements sociaux. L'espace public à l'épreuve du phénomène antinucléaire en France (1962 - 2012).

Thèse soutenue publiquement le **13 juin 2014**,
devant le jury composé de :

Lilian Mathieu

Directeur de recherche en Sociologie, Ecole normale supérieure de Lyon
(examinateur)

Stéphane Olivesi

Professeur en Sciences de l'information et de la communication, Université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (rapporteur)

Isabelle Pailliar

Professeure en Sciences de l'information et de la communication, Université
Stendhal Grenoble 3 (examinateur)

Marie-Gabrielle Suraud

Professeure en Sciences de l'information et de la communication, Université
Paul Sabatier Toulouse 3 (rapporteur)

Bertrand Cabedoche

Professeur en Sciences de l'information et de la communication, Université
Stendhal Grenoble 3

*Université Joseph Fourier / Université Pierre Mendès France /
Université Stendhal / Université de Savoie / Grenoble INP*



Remerciements

En premier lieu, merci à Bertrand Cabedoche d'avoir encadré mon travail de thèse pendant ces quatre années et trois mois, notamment pour la qualité de son écoute et les remarques dont il m'a fait part au cours de nos multiples échanges. Merci également à mon laboratoire de recherche – le *Groupe de recherche sur les enjeux de la communication (Gresec)* – de m'avoir donné les moyens matériels et financiers de mener à bien cette recherche doctorale, sans lesquels celle-ci n'aurait sans doute jamais existé.

Ensuite, merci aux doctorants du *Gresec* pour les nombreuses discussions et moments de convivialité que nous avons partagés au cours de cette période, ainsi qu'à l'ensemble des personnels administratifs, enseignants et enseignants-chercheurs de l'université *Stendhal Grenoble 3* avec qui j'ai eu plaisir à collaborer, notamment ceux en poste à l'*Institut de la communication et des médias (ICM)* et à l'*Ecole de journalisme de Grenoble (EDJG)*. Merci aussi à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, parfois sans le savoir, à l'achèvement de ce travail, avec une pensée plus particulière pour mes proches et leur soutien permanent.

Enfin, merci à l'ensemble des membres de mon jury – Lilian Mathieu, Stéphane Olivesi, Isabelle Paillart et Marie-Gabrielle Suraud – pour leur engagement et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à la lecture de ce travail. Merci également à ces dizaines de milliers d'anonymes grâce auxquels ce manuscrit a pu être rédigé à l'aide de logiciels et de polices de caractères libres de droits.

Résumés

Résumé

Communication, délibération et mouvements sociaux.

L'espace public à l'épreuve du phénomène antinucléaire en France (1962-2012).

Ce travail de recherche doctorale vise à saisir, à décrypter et à analyser les résistances, les pratiques communicationnelles et les formes de délibération des mouvements sociaux opposés au programme électronucléaire français, entre 1962 et 2010. Il s'agit ainsi de faire surgir dans le champ théorique ces débordements et cette effervescence protestataire engendrés par le développement d'une application technopolitique, comme participant activement aux processus de déroutinisation et de renouvellement des structures et des thématiques de l'espace public. Ce dernier est ici envisagé en tant institution propre aux sociétés contemporaines, socialement et historiquement construite comme projet politique et comme déclinaison de celui-ci.

Cela nous conduit à proposer des renouvellements de formulations théoriques du concept d'espace public, en interrogeant les paradigmes sur lesquels ce dernier repose à la lumière de nos investigations et de nos validations empiriques sur le phénomène antinucléaire. Pour cela, nous nous appuyons sur une approche pragmatique et phénoménologique des mouvements sociaux et de l'espace public, plutôt que sur une conception normative de ces concepts figés par des cadres théoriques rigides et pré-établis par la philosophie politique. Il s'agit de monter le potentiel heuristique du concept d'espace public oppositionnel, en le réinscrivant dans la dynamique du conflit instituant/institué.

Dans cette perspective, ce travail de recherche doctoral s'inscrit dans une approche épistémologique relevant du champs des Sciences de l'information et de la communication, considérant l'espace public comme une des multiples logiques sociales de la communication.

Mots-clés

Espace public, mouvements sociaux, communication, délibération, participation, phénomène antinucléaire.

Abstract

Communication, deliberation and social movements.

Public sphere proof against antinuclear phenomenon in France (1962-2012).

This doctoral dissertation intends to capture, to analyse, to think and to feel, resistances, communication practices and forms of deliberation from the social movements opposed to the French nuclear program, from 1962 to 2010. It aims at including in the theoretical field these outbursts and this protest excitement, generated by the development of a technopolitics application, as actively participating in the process un-routinization and renewal of structures and themes of public sphere. This latter is considered here both as an institution specific to contemporary societies, socially and historically constructed as a political project and as a variation of thereof.

This work leads us to propose renewals of theoretical formulations of the concept of public sphere, questioning the paradigms on which this concept is based, in the light of our researches and our empirical validations of the anti-nuclear phenomenon. To do so, we rely on a pragmatic and phenomenological approach of the public sphere and social movements, rather than a prescriptive design of these concepts rigidified by static theoretical frameworks and pre-

determined by political philosophy. The objective is to underline the heuristic potential of the concept of oppositional public space, by re-registering in the dynamics of conflict established .

In this perspective, this doctoral research is rooted in an epistemological approach included in of information and communication science, considering the public sphere as one of the multiple social logics of communication.

Keywords

Public sphere, social movements, communication, deliberation, antinuclear phenomenon.

Soméro¹

Comunicachòn, deliberachòn é movemen sosiàl. Lo câro peblecco dien la compâra avoue lo fenoméno antinuclééro chu Franse (1962-2010).

Sti travà de reshòrshe du dottorà é pourte a greppâ, a yi vère bé, armanacâ apoué balyi d'émo éteu dien le resistànse, le môde de comunicachòn é le fourme de deliberachòn de lo movemen sosiàl kè-y-an ballià contra lo programo èlètro-nuclééro fransé dêy 1962 tank'a 2012. E s'ajê adòn de reduire al oûtâ de la téoria sele bordé é chô trafi de protestachòn, adui du devèlopamèn de n'aplecachòn tècno-poleteca, ke s'édon toparey groussamèn a lo prosesü de déroutinisation é de rebiolamèn de le struttüre poué de le tèmâteke ke fan lo câro pebleco. Chô derré l'é iché regardâ kemè'n'instituchòn proupa a le sosiété du tèm de voué, bâtià sosialamèn é istoricamèn kemè on projè poleteco é toparey ion a debrotà.

Sèn-kié é no-z-adui a preposà de repâtâ le frazüre téoreke del idà de câro pebleco, en kéchenen lo prinsipo ke l'éstanpon a la lemîre de nouëtre z-investigachòn é validachòn anpirike

1 Cf. Annexe 1, « Pourquoi un résumé en langue arpitane ? ».

dechu lo fenoméno antinuclééro. Per ô fâre, nos aproshen sele consèpchèon de movemen sosiâl é de câro pebleco pe na ví prateca é fenomenolojica petou ke avou na vijòn réglyà é zhalâ pe de câdro téoreco rêdo ke la filosofia poleteca l'ayê canpâ du devàn. Lo to yé de bettâ èn-èn lo potanchèl heuristique de câro pebleco d'opozèchèon en lo tornen bettâ diè l'acwè de la rogne instituyen/institutya.

Sen fa ke sti travà de reshârshe du dottorà u ché na shâlâ épistemolojica pe lo prê de le siense del informachòn é de la comunicachòn ke regârdon lo câro pebleco kemè iéna lojike sosiâle de la comunicachòn dien on moué d'òtre.

Mot-clâ

Câro pebleco, movemen sosiâl, comunicachòn, deliberachòn, partesipachòn, fenoméno antinuclééro.

Sommaire

Remerciements.....	3
Résumés.....	4
Sommaire.....	8
Introduction.....	10
Partie 1.	
L'avènement du phénomène antinucléaire au sein de l'espace public.....	44
Chapitre 1. L'émergence de la controverse électronucléaire.....	45
Chapitre 2. L'oppositionnalité des espaces publics antinucléaires.....	106
Partie 2.	
Le déploiement du phénomène antinucléaire au sein des espaces publics oppositionnels.....	162
Chapitre 3. Les logiques sociales de l'engagement antinucléaire.....	163
Chapitre 4. L'expérimentation normative des idéaux délibératifs.....	223
Partie 3.	
Les retentissements du phénomène antinucléaire sur l'espace public.....	282
Chapitre 5. Les pratiques communicationnelles de la mouvance antinucléaire.....	283
Chapitre 6. L'action antinucléaire à l'épreuve de la communication publique.....	348
Conclusion.....	411
Bibliographie.....	418
Annexes.....	439
Liste des figures.....	464
Table des matières.....	465

« C'est l'histoire de gens ordinaires, certains que je connais, certains dont j'ai entendu parler (...). Ce qu'ils ont en commun, c'est qu'ils participent à un mouvement à la fois de refus et de création : ils sont des rebelles et non des victimes ; ils sont des sujets, pas des objets ».

John Holloway, *Rompre*, 2011.

Introduction

« *N'attendez pas qu'il soit trop tard, gueulez aujourd'hui !* », s'exclame le journaliste savoyard Pierre Fournier dans l'appel qu'il adresse, le 5 avril 1971, aux lecteurs de *Charlie Hebdo*, afin qu'ils participent au premier rassemblement d'opposition à l'énergie électronucléaire en France. En réponse, 1 500 personnes se mobilisent la semaine suivante devant la centrale nucléaire du Fessenheim, en Alsace, avec comme mots d'ordre : « *Oui à la science, non aux apprentis sorciers* » et « *Plutôt actif aujourd'hui que radioactif demain* ». Bien qu'encore numériquement faible, cette première performance protestataire rend visible une forme de contestation jusqu'alors inconnue en France au-delà du cercle restreint des premiers opposants à l'atome civil engagé dès le début des années soixante. Pierre Fournier s'étonne lui-même d'une telle mobilisation pour une manifestation « *aussi peu 'politique' que l'implantation d'une usine* » ; avant d'annoncer, enthousiaste, à ses lecteurs : « *c'est le début d'un grand truc !* ». « *Ce grand truc* », qu'il portera jusqu'à sa mort le 15 février 1973, n'est d'autre que l'amorce d'une critique sociale de la civilisation industrielle du progrès². L'irruption de la mouvance antinucléaire au sein de l'espace public témoigne en effet « *du basculement de l'adhésion délégitime au progrès vers une politisation des sciences et des techniques* »³.

Depuis, et au cours des décennies suivantes, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui se sont tour à tour engagés, ici ou ailleurs, pour s'opposer au programme électronucléaire imposé par le pouvoir politique au nom du rayonnement de la nation. Ainsi, l'énergie nucléaire est « *avant tout le choix des Etats puissants pour assurer leur domination politique et non celui des sociétés pour leur confort énergétique* »⁴. Certains l'ont emporté, beaucoup d'autres ont échoué,

2 Danielle Fournier et Patrick Gominet, *Fournier, précurseur de l'écologie*, Les cahiers dessinés, Paris, 2011, p142-144.

3 Christophe Bonneuil, « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse », in *Sciences, médias et société. Actes de colloque (sous la direction de Joëlle Le Marec)*, Lyon, École normale supérieure Lettres et Sciences humaines, 2005, p22.

4 Frédéric Lemarchand, « Pour dépasser le concept de risque », in *Du risque à la menace. Penser la catastrophe* (sous la direction de Dominique Bourg et al.), Paris, PUF, 2013, p138.

en témoigne les cinquante-huit réacteurs nucléaires dont dispose aujourd'hui la France, faisant de celle-ci le pays le plus nucléarisé au monde. Mais tous ont ainsi participé à l'émergence, et participent parfois toujours, à la résilience de cette controverse sociotechnique au sein de l'espace public. La critique de cette application technopolitique n'a, en effet, jamais cessé en France, sans pourtant parvenir depuis cinq décennies à sonner le glas de l'énergie électronucléaire, c'est-à-dire à faire en sorte qu'un gouvernement n'engage un arrêt, même progressif, de cette industrie. Cette décision a pourtant été prise par plusieurs pays européens depuis la catastrophe de Tchernobyl en 1986 et celle de Fukushima en 2011.

Nous parlons ici de controverses sociotechniques afin de marquer la place centrale qu'occupe désormais la conflictualité sociale et politique des applications technopolitiques au sein des sociétés contemporaines. Des années soixante aux années deux-mille-dix, du nucléaire aux nanotechnologies, des OGM aux biotechnologies, elles émergent en effet régulièrement les unes après les autres dans l'espace public par le biais de mouvements sociaux cherchant à publiciser les risques bien souvent cachés par les pouvoirs publics et non soumis préalablement à la discussion et à la délibération du public. Andrew Feenberg observe que l'information y joue un rôle critique dans ces différentes controverses sociotechniques :

« Les luttes principales se décident souvent dans le domaine de la communication en rendant publique l'information privée, en révélant des secrets, en introduisant la polémique dans des domaines scientifiques supposés neutres, et ainsi de suite. »⁵

En pratique, les objectifs de ces luttes technopolitiques concernent donc la structure des pratiques de communication instituée au sein des sociétés contemporaines : les mouvements sociaux transforment systématiquement une question initialement qualifiée de technique en un enjeu politique porteur d'un choix collectif et global touchant aux orientations générales de la société. Isabelle Paillart et Hélène Romeyer notent que cette politisation et cette mise en public des sciences et des techniques conduisent à penser conjointement les rapports entre science, technique et société du fait de leur intrication au sein de l'espace public :

5 Andrew Feenberg, *Repenser la technique. Vers une technologie démocratique*, Paris, La Découverte, 2004, p98.

« Les débats portent sur des objets aux contours encore flous. Les questions posées ne sont pas scientifiques ou sociales, économiques ou politiques, mais tout cela en même temps ou tour à tour. »⁶

A ce titre, la critique de l'énergie électronucléaire est sans conteste la dynamique protestataire la plus durable sur le territoire hexagonal. Même si elle a connu des intensités et des modalités diverses, elle offre par conséquent un terrain de recherche saisissable sur la durée, permettant d'éviter de procéder à une surestimation de l'importance et de la durabilité des modes d'organisation et des modes d'actions observés au sein du phénomène antinucléaire du fait d'une certaine impatience à théoriser l'immédiat⁷. Il s'agit là d'un avantage non négligeable par rapport à d'autres mouvements sociaux contemporains relatifs aux applications technopolitiques, tel que la mouvance antinotechnologie émergeant au sein de l'espace public dans les années deux milles.

6 Isabelle Pailliar et Hélène Romeyer, « Nouvelles formes de débats publics sur les sciences et les techniques : approches en SIC », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2009, p2.

7 Daniel Mouchard, « Sur la "nouveauauté" des mobilisations : quelle pertinence pour une problématique de l'émergence ? », in *Passer à l'action : les mobilisations émergentes* (sous la direction de Stéphane Cadiou et al.), Paris, L'Harmattan, 2007, p291.

0.1. Les mouvements sociaux au prisme des Sic

0.1.1. Une approche communicationnelle du phénomène antinucléaire

Notre travail de recherche doctorale s'intéresse à ces dynamiques de publicisation par les mouvements sociaux de la controverse électronucléaire à l'œuvre au sein de l'espace public, des années soixante à nos jours. Nous envisageons cette controverse sociotechnique comme une épreuve, c'est-à-dire « *une situation dans laquelle les individus déplacent et refondent l'ordre social qui les lie* »⁸, permettant d'explorer les débordements protestataires engendrés par le développement des sciences et des techniques. Par l'étude des logiques et des stratégies d'acteurs sociaux en jeu, des formes d'engagement, des exigences délibératives et participatives, des choix tactiques, des pratiques communicationnelles et des performances réalisées par les opposants à l'atome civil, notre objectif est de saisir et d'analyser sur le temps long l'émergence de ces dynamiques contestataires, leur déploiement dans des espaces et face à des adversaires, ainsi que leurs retentissement vis-à-vis des formes instituées de la démocratie auxquelles ils refusent de participer en respectant la normativité implicite des procédures sur lesquelles repose sa légitimité. Notre hypothèse centrale peut être ainsi formulée : ce refus de la mouvance antinucléaire est révélateur des mutations en cours de l'espace public, à condition de réinterroger les paradigmes sur lesquels repose la construction théorique de ce concept. Cela passe par la confrontation de celle-ci à la complexité des interactions ordinaires relatives aux pratiques communicationnelles et délibératives des mouvements sociaux, telles qu'elles se déploient et s'expriment au sein d'un espace public dynamique et traversé par des processus de recomposition permanente. Il ne s'agit donc pas de rechercher des vérifications empiriques d'un modèle conceptuel normatif figé par la philosophie politique, mais de contribuer à faire avancer la connaissance de l'espace public, en procédant à des investigations et des validations empiriques sur le phénomène antinucléaire conjointement à des renouvellements de formulations théoriques dudit concept⁹. Nous entendons ainsi apporter une nouvelle pièce au puzzle de la

8 Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », in *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, numéro 25, 2007, p193.

9 Bernard Miège, « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », in *L'espace public et l'emprise de la communication* (sous la direction d'Isabelle Pailliant), Grenoble, Ellug, 1995, p174.

réalité sociale et, plus particulièrement, à la compréhension des phénomènes par lesquels des individus agissent collectivement afin de transformer l'ordre social institué.

Notre choix de dresser un état des lieux, « *réaliste et lucide* », de la critique sociale de l'énergie électronucléaire en France et d'examiner les enjeux se déployant dans – et autour de – cette effervescence contestataire, nous amène à repérer sans cesse les déplacements de l'action militante, afin de nous intéresser « *aux types de bricolages, avec leurs petites inventivités* », plutôt qu'à célébrer « *la floraison supposée de dépassements toujours plus nouveaux et grandioses* »¹⁰. Il s'agit également, plutôt que de procéder à une histoire exhaustive du refus de l'énergie électronucléaire en France, de conduire une réflexion scientifique critique sur les modalités d'exercice de la « démocratie ». Celle-ci se situe à la confluence entre valeurs culturelles instituées et mondes possibles, à partir desquels les différents acteurs sociaux impliqués se positionnent en visant tantôt le renforcement, tantôt la décentration des images du monde. Le but est ainsi de définir et de décrypter la régularité des actes de résistance relatifs aux applications technopolitiques, en tant qu'acte de réappropriation politique des enjeux contemporains des sociétés industrielles avancées au sein desquels s'expérimente et se construit, par l'action, le renouveau des pratiques délibératives, ancrées dans la réalité vécue et perçue par les mouvements sociaux. Nous proposons ainsi une lecture singulière du phénomène antinucléaire, ce dernier n'ayant de sens qu'au regard de la définition que le chercheur lui attribue, venant enrichir l'abondante littérature scientifique lui étant déjà consacrée et à laquelle nous ferons référence au fur et à mesure de notre analyse.

À la différence du sens commun, notamment relayé par les journalistes et les militants eux-mêmes, nous parlons de mouvance antinucléaire et non pas de mouvement antinucléaire. La critique sociale de l'énergie nucléaire telle qu'elle se déploie dans l'espace public depuis quatre décennies ne s'apparente en effet pas à un mouvement unifié sur la base d'une unique revendication. Elle correspond au contraire à un amas d'acteurs sociaux partiellement structuré/morcelé, aux contours imprécis, diffus et mouvants, au sein duquel se déploient des logiques d'acteurs, des temporalités, des enjeux et des tactiques hétéroclites. Ces dernières s'opposent, se mêlent et s'adjoignent, afin de rejeter l'état actuel de la société et contribuer à son bouleversement radical, *a minima* sur les questions énergétiques, sans se référer forcément

10 Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire*, Paris, Les presses de Science-Po, 2011, p53-54.

à une mouvance idéologique ou à un projet politique précis : « *ce ne sont pas les idéologies qui en maintiennent la cohésion, mais les réseaux techniques qu'ils défient* »¹¹. Constituant un phénomène social réunissant des dimensions collectives, conflictuelles et orientées vers le changement social¹², cette mouvance antinucléaire est par conséquent l'un des multiples mouvements sociaux agissant au sein de l'espace public. Ainsi, la catégorie de mouvement social n'est pas figée, mais doit être envisagée comme une catégorie pratique, c'est-à-dire comme « *l'enjeu d'une lutte entre agents pour l'imposition de la définition du mouvement social la plus conforme à leurs intérêts ou croyances* »¹³. Nous ne considérons en effet pas, comme le postule Alain Touraine, dont une partie des travaux a porté sur la mouvance antinucléaire, que la société soit traversée par un seul et unique mouvement social central incarnant un projet de changement social en même temps qu'il caractérise la société dans laquelle il agit :

« *Explorant les luttes sociales d'aujourd'hui pour y découvrir le mouvement social et le conflit qui pourraient jouer demain le rôle central qui a été celui du mouvement ouvrier et des conflits du travail dans la société industrielle, nous attendons de la lutte antinucléaire qu'elle soit la plus chargée de mouvement social et de contestation, la plus directement porteuse d'un contre-modèle de société.* »¹⁴

Cette conception restrictive conduit le sociologue à décrypter les « *réactions antinucléaires* » naissantes des années soixante-dix comme relevant de la catégorie des nouveaux mouvements sociaux et comme étant un « *pré-mouvement social* » précurseur d'un changement radical du modèle sociétal dominant¹⁵ : l'entrée dans l'ère postindustrielle. Ulrich Beck reprend ensuite à son compte cette grille de lecture dichotomique pour annoncer, lui-aussi à partir de la critique sociale de l'énergie électronucléaire, l'avènement d'un nouveau type de société : « *les nouveaux mouvements sociaux sont avant tout l'expression de nouvelles situations de menaces propres à la société du risque* »¹⁶. S'apparentant à une prophétie sociale auto-réalisatrice plutôt qu'à une analyse sociologique rigoureuse de la conflictualité sociale se déployant dans les sociétés

11 Andrew Feenberg, *Repenser la technique. Vers une technologie démocratique*, Op. Cit., p97.

12 Lilian Mathieu, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004 ,p17-33.

13 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du croquant, 2012, p11.

14 Alain Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980, p11.

15 Alain Touraine, « Réactions antinucléaires ou mouvement antinucléaire », in *Sociologie et sociétés*, volume 13, avril 1981, p121-125.

16 Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voir d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008, p164.

contemporaines¹⁷, cette approche sociologique biaise inévitablement notre regard sur notre objet de recherche puisqu'elle conduit à analyser les pratiques sociales observables sur notre terrain, de telle sorte qu'elle fasse advenir ce qu'elle annonce. Un troisième biais justifie son éviction de ce travail de recherche doctorale : les militants antinucléaires s'en emparent eux-mêmes à des fins de compréhension et de légitimation, et ce, précise Sylvie Ollitrault, malgré la déconnection de cette approche sociologique des expériences sociales des mouvements sociaux :

« Le sociologue poursuivait, affinait le modèle marxiste, versait dans la prophétie comme pouvait l'avoir été l'ère communiste pour un marxiste d'une société industrielle. Mais la réception par le mouvement écologiste a été d'autant plus efficace que la théorie tourainienne entrait dans les cadres de référence d'une action collective définie comme progressiste et confortait l'idéal que les acteurs se faisaient de leur propre action ayant un « passé » ou un « présent » résolument à gauche voire gauchiste. »¹⁸

Nous qualifions le programme électronucléaire d'application technopolitique. Le but est ici de restituer la dimension politique du choix technoscientifique et militaro-industriel effectué par le pouvoir politique. Il ne s'agit en effet pas d'une simple question technique, mais aussi d'une décision politique, prise au lendemain de la seconde guerre mondiale visant à restaurer la grandeur et à participer au rayonnement de la nation française : la technopolitique désigne ces pratiques stratégiques consistant « à concevoir ou à utiliser la technique afin de mettre en place des objectifs politiques, de leur donner forme et de les réaliser »¹⁹. Par conséquent, nous réfutons que le « système devenu autonome que forment ensemble la recherche, la technique, l'économie et l'administration »²⁰ se développe tel une nomade isolée au sein des sociétés industrielles avancées. Il n'est en effet ni un acte impénétrable ni un acte apolitique s'imposant inévitablement et inéluctablement aux individus : les techniques sont déterminées politiquement tout en ayant elles-mêmes une prise sur la politique, puisqu'elles participent à la construction de l'ordre social. Cette approche dialectique restituant la construction politique des techniques permet également

17 Lilian Mathieu, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2010, p78.

18 Sylvie Ollitrault, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », in *Politix*, numéro 36, 1996, p151.

19 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2004, p20-21.

20 Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1990, p92.

de mettre en évidence, face à l'illusion étiologique, la causalité mécanique et la linéarité historique, la part d'indétermination et d'inventivité propre aux interactions des individus, rendant possible « *des moments de renversement potentiel des rapports et des croyances jusqu'alors institués* »²¹. L'histoire des sciences et des techniques montre effectivement que la technique est flexible et négociable : des bifurcations sont possibles dans la trajectoire technologique des sociétés industrielles avancées au gré des décisions politiques. Par exemple, dans le cas du stockage des déchets radioactifs, la mise en place d'un dispositif de consultation par le parlement français contribue à remettre en cause des décisions techniques pourtant considérées jusqu'alors comme irréversibles²². L'histoire contemporaine donne également à voir que différents choix technologiques sont possibles en matière de politique énergétique et qu'ils résultent systématiquement d'une décision politique impulsée par une coalition alliant les scientifiques, les industriels et les Etats. Ainsi, précédemment au lancement des programmes électronucléaires et bien avant qu'il ne soit question de transition énergétique, l'énergie éolienne dispose, au milieu du XIX^{ème} siècle, d'une filière industrielle aux Etats-Unis d'une capacité de production de six millions d'unités dans le but de permettre au fermier de pomper l'eau ; tandis que pendant la seconde guerre mondiale, l'énergie solaire est utilisée, toujours outre-Atlantique, dans la conception de maison à faible intensité énergétique dans le but d'économiser de l'énergie nécessaire à l'effort de guerre²³.

Dans cette perspective, le nucléaire n'est par conséquent pas un sujet agissant de façon autonome au sein de l'histoire des sociétés contemporaines sur lesquelles les individus n'ont aucune prise quant à leur devenir. Ainsi, à la différence d'Ulrich Beck qui juge que « *le fer de lance de l'opposition à l'énergie nucléaire réside dans l'industrie nucléaire elle-même* »²⁴, nous ne considérons pas que l'adversaire le plus actif de celle-ci est cette application technopolitique elle-même et son potentiel de catastrophe. Nous plaçons au contraire l'activité des individus au cœur du processus concret et historique du phénomène nucléaire et de sa critique sociale, dans le sens où ces derniers ne sont pas *a priori* prisonniers d'un cadre prédéfini les empêchant d'agir. Nous

21 Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Op. Cit.*, p196.

22 Yannick Barthe, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », in *Politix*, numéro 57, 2002, p57-78.

23 Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.

24 Ulrich Beck, « C'est le mythe du progrès et de la sécurité qui est en train de s'effondrer », in *Le Monde*, 25 mars 2011.

postulons, en effet, dans ce travail de recherche doctoral, que chaque individu dispose de potentialités critiques pouvant donner lieu, à un moment donné et dans une situation particulière, à un engagement visant à transformer l'ordre social et politique des sociétés contemporaines, sans pour autant être totalement autonome et puissant pour y parvenir. Par engagement, nous entendons comme Howard Saul Becker le processus suivant :

« Primo, l'individu se trouve dans une situation dans laquelle sa décision, au regard de certaines trajectoires d'actions particulières, a des conséquences sur d'autres intérêts et activités pas forcément liées à celles-ci. Secundo, l'individu s'est mis lui-même dans cette position, par ses actions antérieures. Tertio, un autre élément est présent mais il est si évident qu'il en devient indétectable : la personne engagée doit être consciente qu'elle a fait un pari adjacent et doit admettre dans ce cas que sa décision aura des répercussions sur d'autres choses. »²⁵

Cet engagement des individus dans la critique sociale du programme électronucléaire est indissociablement individuel et collectif, ces deux dimensions s'articulant l'une à l'autre. L'intérêt pour la cause publique n'a d'ailleurs jamais été autant partagé que depuis que le processus d'individuation caractérise les sociétés contemporaines, ce dernier ne devant pas « être appréhendé comme une sorte d'auto-libération de l'individu »²⁶. Cette précision est à ce stade essentielle puisque ce processus en cours d'individuation des pratiques sociales, notamment informationnelles et communicationnelles, « conditionne fortement le devenir des discussions et débats publics ainsi que les modalités qu'elles sont appelées à prendre »²⁷ au sein de l'espace public.

L'analyse que nous proposons s'appuie sur des méthodologies et des questionnements à « moyenne portée » dans une perspective inter-scientifique caractéristique des Sic²⁸. Cette approche communicationnelle revendiquée se traduit concrètement par le recours aux apports d'autres disciplines scientifiques – telles que la philosophie, la sociologie, les sciences politiques et l'histoire – et s'appuie sur une articulation entre les dimensions structurelles, pratiques et

25 Howard Saul Becker, « Sur le concept d'engagement », in *Sociologies, Découvertes / Redécouvertes*, 2006, p4.

26 Jacques Ion, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 2012, p76-77.

27 Bernard Miège, *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2010, p151.

28 Bernard Miège, *La pensée communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2005, p98-102.

cognitives de la mouvance antinucléaire. Sans prétendre à ce qu'une telle approche des mouvements sociaux suffise à elle-seule à comprendre l'évolution des formes de participation du public au sein de l'espace public, nous revendiquons ici la pertinence du regard communicationnel dans l'analyse des phénomènes protestataires au sein des sociétés contemporaines. Ainsi, comme le souligne Laurence Monnoyer-Smith, cela permet d'éviter certains raccourcis ou incompréhensions se manifestant dans d'autres disciplines, dès lors qu'il est question de décrypter les logiques et les tensions à l'œuvre au sein de l'espace public :

« L'analyse des formes de la communication propose d'enrichir la palette des concepts qui décrivent les démocraties contemporaines et qui, en se focalisant sur l'évolution des institutions et des pratiques des acteurs politiques, passe rapidement sur les formes des échanges qui constituent le nerf de la démocratie et la légitimité de l'action démocratique et participent à la construction du sens. »²⁹

Les sociétés contemporaines sont en effet marquées par une explosion et une ascendance de la communication sur les expériences sociales. Celle-ci a envahi l'ensemble des activités humaines et les lieux où la vie sociale s'organise, jusqu'à devenir un « *fait de structure* » instituant l'« *obligation de communication* » en norme hégémonique que l'ensemble des acteurs sociaux ne peuvent ignorer³⁰, y compris les mouvements sociaux. L'information et la communication sont pour ces derniers « *des instruments de lutte, ou de prise de conscience, de cohésion, d'identité ou d'affranchissement* », cette « *logique sociale* » des mouvements sociaux participant, au même titre que la logique d'Etat et la logique marchande, aux dynamiques des interactions se déployant au sein de l'espace public³¹. Cette emprise de la communication, autour de laquelle s'articulent et s'affrontent les enjeux, les stratégies et les rapports de forces entre les acteurs sociaux, ne nous conduit pas pour autant à conclure *a priori* à une équivalence entre la communication et le social de telle sorte à considérer que tout est communication et par conséquent à rendre compte de la complexité sociale à partir de la seule communication. Au sein de la controverse électronucléaire, la communication ne peut être ainsi isolée des forces sociales en présence et des jeux d'acteurs

29 Laurence Monnoyer-Smith, *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Paris, Lavoisier / Hermès science, 2011, p16.

30 Bernard Miège, *La société conquise par la communication. Tome 1 : logiques sociales*, Grenoble, PUG, 1996, p209-216.

31 Yves de la Haye, « Comment les technologies de communication vont-elles changer les rapports sociaux », in *Raison présente*, numéro 61, 1982, p83.

qui en constituent la trame depuis cinq décennies. Les phénomènes communicationnels ne sont effectivement pas des phénomènes déconnectés des sociétés concrètes dans lesquelles ils se développent : ils révèlent autant qu'ils constituent les rapports sociaux et les relations de pouvoir. La communication n'ensevelit donc pas le social, mais s'inscrit en son sein. Ce « *positionnement adéquat* » du communicationnel au sein du social prescrit par Bernard Miège fait figure d'impératif épistémologique :

« [il] est une exigence de toute réflexion et de toute distance critique, lesquelles ne peuvent être envisagées en dehors d'une relation pertinente des formes prises par la communication avec les évolutions les plus marquantes des sociétés contemporaines. »³²

Ce positionnement épistémologique nous conduit à ne pas restreindre l'analyse de ces phénomènes communicationnels à la simple dimension technique de la communication que celle-ci constitue dans les structures sociales qui la produisent et la médiatisent. Il nous conduit également à considérer l'espace public comme une logique sociale de la communication, souscrivant ainsi à cette méthode proposée par le chercheur grenoblois, afin de saisir, d'analyser et de comprendre les évolutions conjoncturelles de la communication au sein des sociétés contemporaines. Dans cette perspective, l'espace public est envisagé comme une « *logique transversale forte et structurale* » correspondant à des « *mouvements structurants-structurés de longue durée* » autour desquels les mouvements sociaux sont « *plus ou moins contraints de s'organiser et de se développer* »³³. L'enjeu est ici de penser les mutations contemporaines de l'espace public en dépassant le temps présent, pour appuyer notre analyse sur une période couvrant les cinq décennies de contestation du programme électronucléaire.

0.1.2. Une approche épistémologique par le concept d'espace public

Même si certains chercheurs en sciences sociales lui préfèrent des notions alternatives du fait de son usage protéiforme, le concept d'espace public présente toujours de fortes potentialités heuristiques. Il offre en effet « *un socle pour renouveler l'analyse politique* » et « *penser son articulation au culturel* » permettant d'analyser, au prisme de la communication, la

32 Bernard Miège, « Le communicationnel et le social : déficits récurrents et nécessaires (re)-positionnements théoriques », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2000, p12.

33 Bernard Miège, *L'information-communication, objet de connaissance*, Bruxelles, De Boeck, 2004, p123-127.

complexité des phénomènes sociaux à l'œuvre dans les sociétés contemporaines³⁴, à condition toutefois de ne pas être considéré comme un processus figé. Il doit effectivement être pensé, précise Bernard Miège, comme étant, à l'instar des autres logiques sociales de la communication, un processus en perpétuelles mutations évoluant au gré des situations et des jeux d'acteurs se déployant en leur sein :

« C'est autour d'elles que s'articulent, à moyen terme, des stratégies d'acteurs, se développant parfois dans des sens opposés ; les acteurs sociaux, dans leurs actions concrètes, ont la possibilité d'aller momentanément, et dans certains cas durablement, à l'encontre des logiques sociales ; ce faisant, ils affirment leurs positions dans le champ concerné, et ils prennent part également à la modification et au « déplacement » des logiques elles-mêmes. »³⁵

Produite par l'action des acteurs sociaux et traversée par des dynamiques de recompositions permanentes, cette logique sociale de la communication ne fonctionne donc pas de façon déterministe et mécanique : l'espace public se forme et évolue dans et par l'action. Il contribue ainsi « à structurer et activer la structuration des sociétés contemporaines » tout en étant « une construction sociale en cours » indissolublement liée à la démocratie, comme projet politique et comme déclinaison de celui-ci³⁶. Cet espace public est par conséquent, précise Nancy Fraser, le lieu institutionnel de construction du consentement sur lequel repose la domination hégémonique à l'œuvre dans le capitalisme tardif :

« L'espace public produit du consentement par diffusion des discours qui construisent le « sens commun » du moment et présentent l'ordre existant comme naturel et/ou juste (...). [Il] comprend suffisamment de participation et de représentation d'intérêts et de perspectives multiples pour permettre à la majorité de se reconnaître la plupart du temps dans son discours. Les personnes qui sont finalement lésées par la construction sociale du consentement arrivent néanmoins à trouver dans les discours de l'espace public des représentations suffisamment

34 Erik Neveu, « Les sciences sociales face à l'Espace public, les sciences sociales dans l'espace public », in *L'espace public et l'emprise de la communication* (sous la direction d'Isabelle Pailliat), Grenoble, Ellug, 1995, p38.

35 Bernard Miège, *La société conquise par la communication. Tome 1 : logiques sociales, Op. Cit.*, p19.

36 Bernard Miège, *L'information-communication, objet de connaissance, Op. Cit.*, p198.

proches de leurs intérêts, aspirations, problèmes et angoisses pour qu'elles correspondent à leurs propres représentations, identités et sentiments. »³⁷

Nous revendiquons en effet dans ce travail de recherche doctorale une posture épistémologique relevant du constructivisme, plutôt que de l'objectivisme ou du positivisme. Comme nous l'avons montré avec Cyrille Bodin, cette approche permet de dépasser les postulats ontologiques, fonctionnels et objectivistes d'une épistémologie par trop fondée et restreinte par le seul exercice d'une logique formelle ; elle intègre les phénomènes communicationnels et délibératifs à partir desquels se déploient les jeux d'acteurs, les stratégies et les tactiques, les enjeux et les performances, afin de dégager et distancier les jeux et enjeux des multiples acteurs sociaux engagés dans des controverses sociotechniques³⁸. Inscrite dans une démarche épistémologique inspirée par la phénoménologie sociale, elle se traduit méthodologiquement par notre refus de recourir *a priori* à une théorie de l'action abstraite et déconnectée des mondes vécus et perçus par les mouvements sociaux ; cela nous permet d'analyser le sens, les significations et les enjeux du phénomène antinucléaire. Rejetant ainsi une conception normative et figée de l'espace public par des cadres théoriques rigides et pré-établis, nous mettons l'accent sur la valeur d'usage de celui-ci. Nous envisageons en effet au sein de ce travail de recherche doctorale l'espace public comme un espace d'objectivation de l'expérience sociale, tel que décrit par Oscar Negt :

« [II] se présente comme un champ d'expérience de la société [permettant] l'expression réelle d'un besoin social fondamental : [il] est l'unique forme d'expression pouvant relier tous les membres de la société en synthétisant leurs dispositions sociales visibles qui sinon ne sont rassemblées que (...) sur un mode privé. »³⁹

Pour exister, l'espace public doit en effet être investi, politiquement et symboliquement, par des acteurs sociaux se rendant visibles et se reconnaissant mutuellement. Seul l'engagement – individuel et collectif – de personnes réelles dans l'action collective donne une réalité tangible à

37 Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2011, p118.

38 Cyrille Bodin et Mikaël Chambru, « L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques. L'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP », in *Actes du colloque international « Communiquer dans un monde de normes : l'information et la communication dans les enjeux contemporains de la mondialisation »*, Roubaix, juin 2013, p305.

39 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007, p56.

l'espace public : il est le lieu de participation du public. En pratique donc, les individus et les groupes sociaux développent des stratégies de légitimation les uns par rapport aux autres, notamment afin d'imposer leur propre vision du monde, transformant l'espace public en un enjeu de lutte constante. Par conséquent, il est le lieu où s'embrasent et s'avivent les conflits et, précise Nicolas Poirier, lieu par lequel la société s'institue en permanence⁴⁰, en même temps que cette institutionnalisation permanente, ajoute Etienne Tassin, garantit l'existence de l'espace public :

« [II] est l'espace requis pour que se déploient les manifestations politiques autant que les agissements des gouvernements, mais il provient et s'entretient des luttes sociales et politiques qui le réinventent à chaque fois. »⁴¹

Les mouvements sociaux participent au quotidien de ce processus, tout comme ils participent, de par leur action, au processus contemporain de recomposition permanente de l'espace public, notamment lorsqu'ils refusent de s'inscrire, comme dans le cas de la mouvance antinucléaire, dans les formes instituées de la démocratie en respectant la normativité implicite des procédures sur lesquels reposent sa légitimité. Il est par conséquent nécessaire de réévaluer ce rôle essentiel des mouvements sociaux dans les dynamiques des sociétés contemporaines et de penser l'apport de cette effervescence protestataire dans la conceptualisation de l'espace public : ils sont « un acteur clé des processus de déroutinsation et de renouvellement des structures et des thématiques » de celui-ci plutôt qu'un « moment de surchauffe ou désordre »⁴². Pour autant, les mouvements sociaux ne sont pas un supplément utile et extérieur à la démocratie, mais un élément ordinaire et conventionnel de la vie politique s'articulant, se combinant et s'affrontant à l'action des pouvoirs publics⁴³. C'est cette activité des mouvements sociaux qui nous intéresse dans ce travail de recherche doctorale, afin d'analyser « ce qui se joue » au sein d'un espace public « en train de se faire » dans les sociétés contemporaines. L'espace public n'est en effet pas une entité une et indivisible fixée définitivement : « il est d'abord et avant tout une réalité phénoménale, une réalité qui advient et qui se manifeste comme phénomène sensible, à travers

40 Nicolas Poirier, « Espace public et émancipation chez Castoriadis », in *Revue du Mauss*, numéro 34, 2009, p376.

41 Etienne Tassin, « Les gloires ordinaires. Actualité du concept arendtien d'espace public », in *Sens Public*, numéro 15-16, 2013, p29.

42 Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », in *Réseaux*, numéro 98, 1999, p75-76.

43 Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire*, *Op. Cit.*, p164.

des pratiques sociales »⁴⁴. L'espace public étant ainsi un ensemble de processus dynamiques en constante recomposition, ces frontières ne sont pas, dans cette perspective, préalablement tracées. Philippe Chaniel indique qu'elles se construisent dans l'action et évoluent au gré des interactions ordinaires :

*« Parce qu'il émerge dès lors que les hommes s'assemblent pour agir de concert, (...) pour toute occasion, à tout moment et en tout lieu, cet espace est par nature poreux. (...) On ne peut définir par avance qui peut y avoir accès et quelles questions y seront débattues. »*⁴⁵

Dès lors, cela nous permet d'inscrire l'activité des mouvements sociaux et des individus s'y engageant, la prégnance des situations et l'incertitude de l'action et de ses conséquences au cœur du processus concret et historique de constitution de l'espace public. Les dynamiques de publicisation du risque nucléaire s'inscrivent alors dans l'espace public, en même temps qu'elles en subvertissent les frontières par le débordement du cadre de l'espace public institué. En tant qu'irruption, la mouvance antinucléaire contribue donc à produire l'espace public dans lequel ses actions s'inscrivent :

*« L'espace public est institué par l'action, laquelle peut à juste titre être dite instituante. (...) Espace institué, donc, mais par un jeu d'actions politiques instituantes réitérées, chaque manifestation étant en quelque sorte une ré-institution de cet espace de visibilité qu'elle enrichit, infléchit, redéploie de manière nouvelle. »*⁴⁶

L'espace public dans lequel survient le phénomène antinucléaire est ainsi créé par le phénomène lui-même, et c'est ensuite par l'action continue des mouvements sociaux qu'il se perpétue sur le temps long au sein de l'espace public. Dans cette perspective, cette effervescence contestataire crée également autant d'espaces publics partiels englobant les formes de communication et de délibération de ces mouvements sociaux que de lieux où elles se déploient concrètement sur le territoire hexagonal. Elle participe en ce sens aux mutations contemporaines de l'espace public que sont la fragmentation, la juxtaposition, la parcellarisation, l'élargissement et la

44 Louis Quéré, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », in *Quaderni*, numéro 18, 1992, p80.

45 Philippe Chaniel, « Espace public, question sociale et associations », in *Revue du Mauss permanente*, 2008.

46 Etienne Tassin, « Les gloires ordinaires. Actualité du concept arendtien d'espace public », *Op. Cit.*.

diversification de celui-ci⁴⁷. Ce modèle théorique et cette approche de l'espace public orientent ainsi notre analyse scientifique du phénomène antinucléaire, agissant comme « *comme un mécanisme perceptif et cognitif qui transforme la « réalité » en représentation* »⁴⁸. Le chercheur en Sic, « *pris à la fois dans sa propre subjectivité et dans celle de la plupart des objets de sa recherche* », est nécessairement impliqué dans le phénomène qu'il observe en même temps qu'il modifie l'objet observé⁴⁹. Il en résulte donc un regard inévitablement normatif, d'autant plus que l'espace public rend compte d'une réalité sociale historique concrète tout en étant une conception normative de la vie démocratique, d'où une certaine forme d'engagement de notre part dont il convient d'objectiver rigoureusement les processus d'objectivation.

Participant à la construction sociale que nous entendons décrire, il s'agit de ne pas occulter « *la place et les effets* » de notre activité scientifique sur l'espace public⁵⁰, mais d'en assumer la normativité inhérente par le biais d'un travail épistémologique sur les concepts. Ainsi, les chercheurs, de par les paradigmes théoriques qu'ils mobilisent afin d'observer et de décrire l'espace public, participent tout autant à la modification de ses frontières que les mouvements sociaux de par leurs pratiques communicationnelles et délibératives effectives : « *l'acte même de connaissance modifie le phénomène observé* »⁵¹. Cette contribution des chercheurs à la construction sociale de l'espace public est d'autant plus marquée, lorsqu'ils lui adjoignent une théorie de l'action dont l'ambition est de procéder à une analyse générale de la société basée sur un idéal procédural et linguistique tournant le dos au réalisme sociologique, afin de prédéfinir des normes d'actions communicationnelles. Les pratiques effectives des mouvements sociaux analysées n'ont en effet pas d'existence conceptuelle par essence ; de même la conceptualisation ne peut saisir la totalité de ces pratiques et la théorie n'existe pas en elle-même séparément d'objets empiriques dont elle permet de rendre compte. D'un point de vue méthodologique, il convient donc, comme le préconise Stéphane Olivesi, d'articuler l'abstrait et le concret, la théorie et la pratique :

47 Bernard Miège, *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, Op. Cit., p172-176.

48 Alex Mucchielli, « Deux modèles constructivistes pour le diagnostic des communications organisationnelles », in *Communication et Organisation*, numéro 30, 2006, p4.

49 Martine Arino, *La subjectivité du chercheur en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 2008, p21.

50 Erik Neveu, « Les sciences sociales face à l'Espace public, les sciences sociales dans l'espace public », Op. Cit., p58.

51 Eric Dacheux, « La communication : éléments de synthèse », in *Communication et langages*, numéro 141, 2004, p62.

« la meilleure garantie contre les écueils de l'abstraction consiste à adosser le travail de conceptualisation à une large base empirique et, inversement, que le seul moyen d'éviter les interprétations impressionnistes ou les stéréotypes consiste à interroger les phénomènes étudiés à partir d'un rigoureux travail théorique. »⁵²

Tout est ensuite question de curseur accordant, plus ou moins, la prévalence à la théorie sur la pratique, ou inversement. Notre cadrage théorique vise à conceptualiser les espaces publics institués par l'action des mouvements sociaux : notre but est de les faire exister dans l'espace théorique avec toute la complexité de leurs particularités et de leurs rapports au social. Il a été élaboré tout au long de ce travail de recherche doctorale, dans un aller-retour permanent entre notre enquête de terrain et notre travail épistémologique sur les concepts existants, pour n'être définitivement formalisé qu'au moment de la rédaction de ce manuscrit. Nous restituons la généalogie de cette confrontation des théories de l'espace public aux pratiques militantes de la mouvance antinucléaire au sein du second chapitre, dans le but de fournir à nos lecteurs notre grille de lecture du phénomène antinucléaire et ainsi faciliter la lecture de l'analyse présentée. Enfin, précisons que cette conceptualisation de l'espace public des mouvements sociaux ne s'applique qu'aux cas étudiés, afin de ne pas procéder à une généralisation empiriquement infondée. Ce cadrage théorique résulte également de notre acculturation scientifique, dans le sens où ce travail de recherche doctorale n'a pas été réalisé telle une monade isolée errant au sein des sciences sociales : il est le produit de notre immersion au sein d'un milieu de recherche singulier, notamment constitué par notre inscription disciplinaire, par l'ancrage de notre laboratoire de recherche au sein de celle-ci et par la circulation incertaine des concepts au-delà des frontières langagières. De multiples réflexions critiques, s'appuyant sur des recherches aux terrains variés (mouvements sociaux, dispositifs de concertation, médias électroniques et télévisuelles, pratiques de lecture de la presse, etc), ont en effet été menées, depuis une vingtaine d'années, à propos du concept habermassien d'espace public : celui-ci est incontournable dès qu'il est question d'étudier les phénomènes de publicisation, de mise en visibilité sociale et de médiation en Sic⁵³. Nous considérons également, à la suite de Nancy Fraser, que cette ressource conceptuelle est indispensable à toute démarche critique, à

52 Stéphane Olivesi, « Le travail du concept. Théories, modèles, catégories », in *Introduction à la recherche en Sic* (sous la direction de Stéphane Olivesi), Grenoble, PUG, 2007, p223.

53 Bernard Miège, *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, Op. Cit., p7.

condition toutefois de soumettre l'analyse du philosophe allemand à un examen critique au regard de nos investigations empiriques :

« Si l'idée générale d'espace public est indispensable à la théorie critique, la forme spécifique que lui a donné Habermas n'est cependant pas entièrement satisfaisante. Son analyse doit être soumise à une interrogation et à une reconstruction critiques si l'on veut obtenir une catégorie permettant de théoriser les limites de la démocratie réellement existante. »⁵⁴

Notre objectif est effectivement de mobiliser et de discuter, au regard de notre enquête de terrain, les contributions significatives relevant des Sic ayant participé à ce processus, afin d'objectiver notre propre choix théorique de conceptualisation et ainsi assurer à l'analyse du phénomène antinucléaire un concept réfléchi dans son historicité et dans son rapport dialectique à la société et aux mondes vécus. Ces espaces publics partiels peuvent ainsi être qualifiés, tour à tour, d'*espaces publics autonomes* avec Marie-Gabrielle Suraud, de *micros espaces publics politiques* avec Eric Dacheux, d'*espaces publics illégitimes* avec Zineb Benrahhal-Serghini et Céline Matuszak, d'*espaces publics sociétaux* avec Bernard Miège ou encore d'*espaces publics alternatifs* avec Peter Dalhgren. S'ignorant souvent les unes et les autres, ces recherches en Sic s'accordent pourtant – dans leurs ensemble – sur la nécessité de pluraliser, différencier et requalifier l'espace public contemporain en un espace conflictuel, exprimant des rapports sociaux d'inégalité et de domination, et un espace dynamique traversé par des processus de recompositions permanentes étant distinct de l'espace médiatique avec lequel il s'entrecroise et s'entrelace parfois. Elles rejoignent en ce sens les résultats issus de la sociologie des mouvements sociaux, dont une frange des chercheurs invite désormais à penser le concept de mouvement social en référence à celui d'espace public⁵⁵. Ces précédentes investigations empiriques et renouvellements théoriques constituent donc le point de départ de notre cadrage théorique de ces espaces publics institués par l'action des mouvements sociaux.

54 Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Op. Cit., p109-110.

55 Denis Merklen, « Quel est l'espace public des mouvements sociaux ? », séminaire du Réseau Thématique 21 de l'Association française de sociologie, Paris, 20 janvier 2012.

0.2. L'espace public au prisme des mouvements sociaux

0.2.1. Une analyse du phénomène antinucléaire enchâssée au terrain

Dès lors que l'on souhaite saisir les mutations contemporaines de l'espace public, Bernard Miège nous invite à développer une méthodologie fondée sur une « *analyse pluri-dimensionnelle, tenant compte des situations concrètes, repérées grâce à des enquêtes précises* »⁵⁶. En se déployant sur les morceaux d'espaces publics institués par l'action antinucléaire, nos investigations empiriques s'enracinent sur plusieurs terrains, plutôt que de se polariser sur la monographie d'une unique mobilisation territorialisée. Elles visent donc à saisir, à plusieurs reprises, le phénomène antinucléaire dans une configuration sociale spécifique contribuant à sa structuration. Cet éparpillement n'en reste pas moins fécond, dans le sens où cette multiplicité des terrains nous permet de décrire les différentes modalités d'émergence, de structuration et d'articulation des espaces publics partiels, au sein desquels se déploient ces dynamiques contestataires. Julian Mishi souligne également que « *s'appuyer sur une multiplicité des terrains permet de ne pas voir que l'exceptionnel dans le local* »⁵⁷. Il s'agit ensuite d'analyser les données recueillies en articulant, comme le préconisent les Sic⁵⁸, les niveaux micro et macro sociaux, tout en évitant de procéder à une généralisation abstraite, déconnectée des expériences sociales, prétendant rendre compte de l'ensemble des mutations à l'œuvre au sein de l'espace public contemporain.

Vu l'éclatement des dynamiques contestataires sur le territoire hexagonal, nous avons été contraint de circonscrire nos investigations empiriques à un certain nombre de situations et d'individus. Le choix de nos terrains d'investigation n'a pas été guidé par les effets – la réussite ou l'échec – des mobilisations antinucléaires contre telle ou telle installation électronucléaire. Il s'agit ainsi d'éviter de tomber dans le biais de ces notions, qui renvoient à la subjectivité des acteurs sociaux qui varie elle-même selon la perspective de ces derniers, ainsi que dans le temps.

56 Bernard Miège, *L'information-communication, objet de connaissance, Op. Cit.*, p147.

57 Julian Mishi, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2009, p93.

58 Bernard Miège, « Le communicationnel et le social : déficits récurrents et nécessaires (re)-positionnements théoriques », *Op. Cit.*

Contrairement à ce que nous avons imaginé, cela n'a pas été en pratique si difficile à entreprendre, puisqu'une fois détaché des discours et des attentes des acteurs sociaux observés et suspendu notre « appétit » pour le terrain, cette délimitation s'est imposée d'elle-même par la récurrence des données récoltées. Il est en effet arrivé un moment où ces dernières n'apportaient plus rien de vraiment nouveau, signalant ainsi la saturation empirique de notre phase de terrain. Parallèlement, nous avons, dans la mesure du possible, enraciné nos investigations empiriques sur le « temps long », afin de mettre en évidence l'historicité des phénomènes communicationnels et délibératifs de la mouvance antinucléaire. L'objectif est alors de rechercher les continuités là où des ruptures sont annoncées, de relativiser les changements afin d'analyser les articulations, et *in fine* d'envisager la complexité de la réalité sociale analysée comme s'inscrivant dans une société donnée à un moment donné, tout en étant intrinsèquement lié à l'histoire sociale de cette société. Il s'agit ainsi d'éviter tout glissement dans une représentation dichotomique entre une version idéalisée du monde social passé et un présent qui serait dès lors nécessairement nouveau, afin de repérer et de décrypter les déplacements de l'action protestataire antinucléaire. Roger Bautier insiste sur cette nécessité méthodologique de distinguer notre analyse du « temps court » :

« Privilégier une approche historique portant sur une période plus longue permet, en effet, de sortir d'un opportunisme conjoncturel (le règne de l'actualité), de tirer les conséquences du fait qu'il est impossible de comprendre certains objets étudiés par les sciences de l'information et de la communication si l'on ne fait un retour sur le passé, y compris le passé lointain, de satisfaire, enfin, à l'exigence épistémologique qui consiste à se départir de la 'normalité' apparente du présent, pour examiner ce qui, dans le passé, constitue un héritage structurant ce présent. »⁵⁹

Le choix de nos techniques d'enquête a été effectué non par fétichisme, mais en tenant compte de leurs « effets » sur la construction de notre objet de recherche. Dès lors que l'on souhaite observer les expériences sociales des mouvements sociaux dans une démarche d'inspiration phénoménologique, le recours à une enquête ethnographique devient pertinent, dans le sens où

59 Roger Bautier, « L'histoire des moyens de communication dans l'espace public », in *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline* (sous la direction de Stéphane Olivesi), Grenoble, PUG, 2007, p197.

elle permet, indique Daniel Bizeul, de tisser des liens étroits et indispensables avec les mouvements sociaux :

« Dans nombre de cas, cette implication est le plus sûr moyen d'accéder aux informations qui ont trait aux individus (...). Deuxièmement, [elle] est le plus sûr moyen qui lui permette de restituer la diversité et la fluidité des perspectives à l'œuvre dans le cours d'une même action ou au sein d'une même unité sociale. (...) Troisièmement, [elle] lui permet d'éprouver par lui-même, et ainsi de décrire au plus près, les ressorts psychologiques qui accompagnent les processus de la vie collective. (...) Quatrièmement, l'engagement du chercheur l'aide à faire la part des choses concernant ce qui lui est raconté tout comme ce dont il est témoin. »⁶⁰

Ce recours à l'enquête ethnographique nous permet en effet, par le biais d'un carnet de bord rédigé quotidiennement, de restituer au plus près de l'expérience sociale des militants antinucléaires ainsi que les logiques d'engagement et d'action à l'œuvre au sein des espaces publics partiels institués par l'action de la mouvance antinucléaire. Ne pouvant se concevoir comme « seule garante d'une intelligibilité maximale de la mobilisation observée et, partant, de la scientificité de la démarche »⁶¹, nous entendons donc combiner à notre enquête ethnographique menée au sein de plusieurs coalitions antinucléaires pendant plusieurs mois d'autres techniques d'enquête, en veillant à envisager la production discursive des mouvements sociaux comme un domaine faisant partie intégrante de leurs pratiques militantes⁶². Il s'agit de ne pas considérer ces dernières comme deux activités et deux réalités disjointes, « la manifestation concrète d'une opinion » relevant du répertoire d'action et « l'expression symbolique d'une opinion » relevant du répertoire de communication, selon la distinction fonctionnelle et objectiviste opérée *a priori* par Eric Dacheux entre action et communication⁶³. L'action antinucléaire correspond en effet à des pratiques communicationnelles mises en œuvre

60 Daniel Bizeul, « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », in *Revue française de science politique*, numéro 57, 2007, p84-86.

61 Hélène Combes et al., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », in *Politix*, numéro 93, 2011, p94.

62 Stéphane Olivesi, *La communication syndicale*, Rennes, PUR, 2013, p53.

63 Eric Dacheux, « Action et communication politique : une distinction impossible ? », in *Communication et organisation*, numéro 15, 1999, p5-7.

par des militants afin de créer un rapport de force, négocier et s'affronter avec leurs adversaires, tout en visant à convaincre le public du bien-fondé de ce combat.

Au cours de cette enquête de terrain, nous avons également conduit trente-huit entretiens en face à face avec des militants antinucléaires, entre août 2011 et juillet 2012. Du fait de leur éclatement géographique sur l'ensemble du territoire hexagonal, ils ont été réalisés par vagues successives, au gré de nos autres activités universitaires⁶⁴ : d'abord en région parisienne, puis en Provence et dans la région toulousaine, ensuite en Bretagne et en Normandie, enfin en Rhône-Alpes. Nous avons ainsi parcouru des centaines de kilomètres, afin de recueillir des données et des récits de pratiques ordinaires de militants antinucléaires au-delà du territoire où nous avons réalisé la majeure partie de notre enquête ethnographique. Enchâssés à cette dernière, ces entretiens prennent toute leur place dans notre logique d'enquête telle que le décrit Stéphane Beaud :

« La force heuristique de l'entretien sociologique tient à sa singularité que le sociologue peut faire fonctionner comme cas limite d'analyse, qui lui confère un pouvoir de généralité. Restreindre le travail intensif sur un nombre somme toute limité d'entretiens, c'est d'une certaine manière faire confiance aux possibilités de cet instrument d'enquête, notamment celle de faire apparaître la cohérence d'attitudes et de conduites sociales, en inscrivant celles-ci dans une histoire ou une trajectoire à la fois personnelle et collective. »⁶⁵

Il s'agit ainsi d'assumer le caractère « non représentatif » de nos entretiens et de ne pas chercher à effectuer un échantillonnage représentatif de la population antinucléaire afin de sélectionner nos enquêtés. Cette sélection s'est opérée dans la dynamique de notre enquête de terrain, en veillant à ce que nous rencontrions la diversité des profils de militants agissant au sein de la mouvance antinucléaire, que ce soit en termes de lieu, d'intensité, de motifs et de modalités d'engagement. Nous nous sommes ainsi entretenus aussi bien avec des militants engagés depuis quarante ans dans la lutte antinucléaire qu'avec des militants engagés depuis seulement quelques mois ; avec des militants bénévoles et des militants salariés, des militants à

64 Cf. Annexe 2 : « Carnet de recherche ».

65 Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », in *Politix*. Numéro 35, 1996, p233-234.

l'engagement total et des militants à l'engagement distancié, des militants associatifs et des militants politiques ; mais aussi avec des militants luttant pour la promotion des énergies renouvelables et au contraire des militants inscrivant la lutte antinucléaire dans une perspective révolutionnaire, etc. Au-delà de ces individualités, nous avons également fait le choix d'aller à la rencontre de militants illustrant la diversité des coalitions contestataires en concurrence constituant la mouvance antinucléaire, afin de saisir au mieux la complexité des dynamiques contestataires telles qu'elles se déploient dans l'espace public. Dans les structures rencontrées, nous retrouvons ainsi des associations, des collectifs d'associations, des collectifs informels, des partis politiques, des coordinations locales, régionales ou nationales, et des fédérations d'associations⁶⁶, sans pour autant centrer exclusivement notre analyse sur les discours produits par celles-ci. Ce choix de ne pas avoir recours à une approche strictement institutionnelle est motivé par notre ambition de ne pas produire une analyse totalement déconnectée des mondes vécus par les militants antinucléaires. Nos trente-huit entretiens ont été conduits à partir d'une grille d'entretien semi-directive⁶⁷ et ont duré en moyenne entre 1h et 1h30 ; ils ont tous été enregistrés et intégralement retranscrits par nos soins, afin de procéder à leur analyse qualitative systématique, notamment pour dégager des tendances et des évolutions sur les différents points abordés. Notre grille d'entretien est en effet articulée autour de trois séries de questions : la première concerne les modalités d'engagement et les enjeux de la lutte antinucléaire, puis les modes d'organisation et les modalités d'action, et enfin les retentissements de celles-ci vis-à-vis des autres univers du monde social. Ces questions sont dans leur formulation assez générales, afin de préfigurer *a priori* le moins possible les réponses des personnes interrogées de par le regard que nous portons sur notre objet de recherche. En pratique, nous n'avons pas cherché à maintenir à tout prix le déroulé chronologique initialement prévu : nous avons au contraire adapté notre grille d'entretien aux profils et aux réponses formulées par nos interlocuteurs, notamment en les invitant systématiquement à développer et à approfondir les anecdotes propres à leurs expériences vécues de militants antinucléaires. Ainsi, nous considérons avec Stéphane Beaud, que ces dernières sont un révélateur et un analyseur des situations sociales :

66 Cf. Annexe 3 : « Liste des coalitions antinucléaires rencontrées ».

67 Cf. Annexe 4 : « Grille d'entretien ».

« D'une part, c'est un récit plus ou moins court d'une situation sociale vécue qui permet de placer immédiatement l'entretien du côté des pratiques sociales en vigueur dans le milieu enquêté, en faisant revivre une scène sociale où se donne à voir, souvent en détail, un certain nombre de ces pratiques. D'autre part, par son apparente banalité et son caractère sans importance, l'anecdote autorise l'enquêté à évoquer des phénomènes au contenu profondément sociologique, sans crainte d'enfreindre la bienséance sociale, et donc à dire en toute simplicité, voire en toute ingénuité, des choses que la censure sociale ordinaire interdit. »⁶⁸

Le recueil de ces anecdotes, ainsi que l'analyse réflexive des personnes interrogées sur leurs propres pratiques, ont été facilités par le climat de confiance instauré avec ceux-ci. Cela s'explique par trois raisons. Premièrement, nos interlocuteurs pouvaient nous situer. Deuxièmement, nous avons fait la démarche d'aller à leur rencontre et de prendre le temps nécessaire à cela. Troisièmement, nous avons garanti l'anonymisation de leur propos et la confidentialité des entretiens dans leur intégralité, ce qui explique l'impossibilité d'identifier les extraits mobilisés dans le corps de ce document et l'impossibilité de consulter la retranscription manuscrite des entretiens en annexe.

Roger Bautier et Elisabeth Cazenave soulignant la nécessité pour les recherches en Sic de multiplier les types de sources, de les recouper, de prendre en compte leur provenance, de confronter les pratiques effectives et les représentations des acteurs sociaux⁶⁹, nous avons essayé de procéder systématiquement au recoupement des informations mentionnées, afin d'éviter de glisser des erreurs factuelles dans notre analyse et ainsi proposer une lecture artefactuelle du phénomène antinucléaire et de ses retentissements sur l'espace public. Bien que peu ou pas visible dans la rédaction finale de ce travail de recherche doctorale, cette exigence méthodologique nous a demandé un temps non négligeable d'investigation. Dans cette perspective, nous avons également adjoint à notre enquête ethnographique et à nos entretiens semi-directifs, la constitution de corpus de documents constitués à partir d'archives militantes,

68 Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Op. Cit.*, p242-243.

69 Roger Bautier et Elisabeth Cazenave, « Sources historiques et archives de la communication », in *Introduction à la recherche en Sic* (sous la direction de Stéphane Olivesi), Grenoble, PUG, 2007, p123-127.

ainsi que l'utilisation d'articles de presse afin d'enrichir le récit et de procéder à des vérifications chronologiques. Nous avons par contre exclu le recours généralisé aux statistiques, considérant en effet, à la suite d'Alexander Neumann, que l'instrument objectivant et objectiviste des statistiques n'est pas le plus approprié, afin de saisir l'expérience sociale à l'œuvre dans les dynamiques contestataires antinucléaires :

« L'objet sociologique ne peut être défini de manière correcte que si l'on prend en compte ses caractéristiques qualitatives qui apparaissent à travers « les expériences subjectives » que les acteurs éprouvent, expériences qui ne peuvent être résumées par un concept schématique. »⁷⁰

L'outil statistique n'a pas pour autant été rejeté en soi, puisque nous l'avons ponctuellement utilisé afin de réaliser une enquête en face à face lors d'une manifestation antinucléaire intervenue au cours de notre enquête de terrain. Celle-ci a été menée auprès du public y participant selon un échantillonnage aléatoire effectué en situation. Pendant près de trois heures, nous avons ainsi interrogé plus d'une centaine de personnes au gré du défilé à partir d'une grille de question ouverte⁷¹, soit environ 5% du nombre de manifestant total. Ce choix méthodologique a été effectué afin de contraindre le moins possible les réponses des interviewés par une catégorisation rigide définie *a priori* que nous leur aurions proposée. Concrètement, nous posons nous-mêmes les questions aux individus en leur laissant le champ des possibles ouvert pour leur réponse et c'est seulement ensuite en fonction de cette réponse spontanée que nous cochons la case adéquate ou que nous l'ajoutons. Quant au corpus constitué à partir d'archives militantes, nous l'avons établi au fur et à mesure de nos investigations en récoltant des documents conservés personnellement, bien souvent au fond d'une cave ou d'un garage, par les militants antinucléaires. Marie-Hélène Lechien souligne combien ces sources permettent d'objectiver les données recueillis par d'autres outils d'enquêtes :

« Matériel déroutant, ces archives donnent à voir le travail de reformulation constante du sens donné à l'engagement (...) L'écriture et l'accumulation de documents, qui ont été photocopiés et annotés parce

70 Alexander Neumann, « La résistance, un principe sociologique à l'œuvre », in *Variations. Revue internationale de théorie critique*, numéro 16, 2012.

71 Cf. Annexe 5 : « Grille de l'enquête par questionnaire ».

qu'ils venaient trancher une interrogation ou un doute, dévoilent une scène peu visible du travail militant. »⁷²

Nous n'avons pas procédé à une analyse systématique des productions médiatiques, afin de sortir notre décryptage du phénomène antinucléaire des biais engendrés par une approche média-centrée⁷³. Celle-ci est en effet aveugle à la complexité et à la multiplicité des expériences sociales de la mouvance antinucléaire, car, même si nous sommes attentifs à la qualité des comptes-rendus, à la sélection des nouvelles, au caractère systématique ou non de ces biais, cette source ne nous permet pas de saisir les phases d'émergence, de déploiement et de déclin des espaces publics partiels institués par l'action des mouvements sociaux : l'action antinucléaire ne se limite pas à la seule production de performances médiatiques, tout comme l'espace public ne se confond pas avec l'espace médiatique.

0.2.2 Une analyse critique enracinée à notre enquête empirique

Comme nous venons de l'explicitier précédemment, notre travail de recherche doctorale est arrimée à un important travail de terrain, sans que celui-ci ne fasse figure, de fait, à sa seule évocation d'argument d'autorité. En pratique, ce refus d'une vision positiviste du terrain se traduit par une articulation de notre enquête empirique à notre réflexion analytique, et inversement, par le biais d'une approche et d'un positionnement critique, dont Fabien Granjon rappelle les exigences :

« Opter pour un positionnement critique, c'est donc d'abord reconnaître l'impératif d'une posture méthodologique qui pose une double nécessité : celle d'une rupture avec la doxa, ainsi que celle d'une dialectique empirico-théorique dont le principe premier est celui d'un concret-pensé caractérisant l'épistémê de toutes les sciences sociales. »⁷⁴

72 Marie-Hélène Lechien, « Des militants de la « cause immigrée ». Pratiques de solidarité et sens privé de l'engagement », in *Genèses*, numéro 50, 2003, p103.

73 Olivier Fillieule, « On y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », in *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations* (sous la direction Pierre Favre et al.), Paris, La Découverte, 2007, p215-240.

74 Fabien Granjon, « La critique est-elle indigne de la sociologie ? », in *Sociologie*, numéro 1, volume 3, 2012, p81.

Ce positionnement critique s'incarne à travers notre démarche scientifique située et résultant d'un raisonnement et d'un positionnement épistémologique et méthodologique explicite. La publicisation de ce dernier permet de situer les connaissances produites au regard du monde social et de notre projet théorique, plutôt que de « *faire prévaloir un point de vue qui s'impose comme une vérité intangible* » du fait de la mobilisation dogmatique du terrain comme un moyen de légitimation du discours scientifique⁷⁵. L'engagement du chercheur n'est pas seulement une inclinaison politique : la prise de position de celui-ci via le regard normatif qu'il porte sur son objet de recherche est en effet inéluctable. Contrairement à ce que prétend l'illusion positiviste, son analyse ne reflète pas une réalité ontologique objective. Cette dernière est en effet « *une construction scientifique* » du chercheur souhaitant rendre compte d'une réalité sociale elle-même construite par les acteurs sociaux faisant « *sens commun* » pour eux⁷⁶. La connaissance concerne donc « *exclusivement la mise en ordre et l'organisation d'un monde constitué par notre expérience* »⁷⁷, conduisant à ce que les savoirs soient nécessairement portés par des intérêts et des valeurs. C'est effectivement lors de ce processus de sélection de tels ou tels concepts en fonction des paradigmes « *concurrents et concomitants* » mis à notre disposition par les sciences sociales que « *se joue la singularité du rapport scientifique à l'objet* »⁷⁸. En ce sens, la distribution entre deux pôles – l'un « militant » et l'autre « scientifique » – pour qualifier de processus revient à reprendre à notre compte des classements normatifs visant à prendre position dans une lutte interne visant à délégitimer les perspectives critiques. Ce positionnement n'est ni une simple précaution méthodologique ni une intervention militante, mais correspond à une critique enracinée dans la recherche sur le terrain, dans ce que les situations à analyser ont de critique et dans ce qu'elles manifestent leurs incohérences et leurs contradictions, au sens où le stipule Pierre Moeglin :

« *Il s'agit de prendre en compte les « formes historiques concrètes » où est imbriqué le « penser éclairé », c'est-à-dire si cette interprétation*

75 Stéphane Olivesi, « Le terrain : une mythologie scientifique ? », in *Questions de communication*, numéro 7, 2005, p176.

76 Alex Mucchielli et Claire Noy, *Etudes des communications : approches constructivistes*, Paris, Armand Colin, 2005, p23.

77 Ernest Von Glasersfeld, « Introduction à un constructivisme radical », in *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme* (sous la direction de Peter Watzlawick), Paris, Seuil, 1988, p35.

78 Didier Fassin, « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique », in *Vivre et penser le Sida en Afrique* (sous la direction de Charles Becker et al.), Paris, Editions Karthala et Codesria, 1998, p43-44.

s'enracine dans la conflictualité des phénomènes, dans la multiplicité de leurs enjeux idéologiques et dans les incertitudes de leur genèse, le projet acquiert sa légitimité. »⁷⁹

Cette écoute sociologique du phénomène antinucléaire nécessaire à l'enracinement empirique de notre positionnement critique passe également par le refus d'une posture savante du chercheur, se plaçant comme interprète et porte-parole des expériences sociales des militants antinucléaires. Une telle posture est effectivement aveugle aux capacités subjectives des acteurs sociaux et qu'elle ne permet pas par conséquent de conceptualiser les formes de communication, de rupture et de formation traversant les mouvements sociaux⁸⁰. Le geste du chercheur en Sic n'est pas, en effet, d'exclure de l'analyse ces phénomènes sociaux, mais au contraire de recueillir ces expériences sociales vécues par le biais de concepts critiques pour en faire un des éléments explicatifs de la totalité sociale. Cet engagement scientifique relève d'une activité contextualisée, socialement et historiquement située, c'est-à-dire répondant nécessairement à des points de vue, dont l'un des principes est de déterminer « *ce qui mérite considération et ce qui semble secondaire du point de vue de la perspective considérée* »⁸¹. Il convient par conséquent de restituer les opérations de découpages effectués dans le social ayant guidé nos investigations empiriques et donné sens à celles-ci. Le but de ce travail de recherche doctorale est effectivement de décrire et d'expliquer le phénomène antinucléaire, en faisant le choix de prendre l'un des points de vue disponible au sein du monde social, celui des individus portant la critique sociale de l'énergie électronucléaire en acte. Ce processus de construction scientifique de notre terrain de recherche s'apparente à un engagement « *dans le terrain et les phénomènes qu'il s'agit de comprendre* » : il est intrinsèque à notre démarche relevant du constructivisme phénoménologique⁸². Déjà largement discutée au sein des Sic, cette question de l'engagement du chercheur vis-à-vis de son terrain de recherche est ici essentielle dans le sens où il existe, souligne Sylvie Ollitrault à propos du cas des mouvements sociaux relevant de la mouvance écologiste, une porosité entre les grilles d'analyses utilisées par le chercheur pour comprendre un phénomène et celles mobilisées par les acteurs sociaux à des fins de légitimation. La

79 Pierre Moeglin, « Enraciner la critique. La question de la diversité culturelle », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2013, p2.

80 Patrick Cingolani, *La république, les sociologues et la question politique*, Paris, La dispute, 2003, p77-96.

81 François de Singly, « La sociologie, forme particulière de conscience », in *A quoi sert la sociologie ?* (sous la direction de Bernard Lahire), Paris, La Découverte, 2004, p24.

82 Alex Mucchielli et Claire Noy, *Etudes des communications : approches constructivistes*, Op. Cit., p52.

chercheuse rennaise nous invite à intégrer ces nouvelles contraintes dans nos modalités d'investigation empirique :

« Croire que le chercheur en sciences sociales arrive sur un terrain vierge de tout usage de ses propres schémas d'analyse n'est plus d'actualité. Si le sociologue a pu être suspect à une époque d'être trop proche de son objet, il risque maintenant sur certains objets d'être soupçonné d'en être trop éloigné et de se voir ouvertement concurrencé par des militants devenus savants. »⁸³

Le choix d'ancrer notre activité scientifique dans la réalité sociale telle qu'elle existe, nous conduit également à trouver, comme le préconise les Sic⁸⁴, le curseur idéal entre engagement affectif et distanciation froide. Sauf à épouser un point de vue étroitement positiviste, tout raisonnement se trouve implicitement traversé et tiraillé par un ensemble de valeurs devant être *« clairement choisies et explicitées, autant que scrupuleusement présentées »⁸⁵*. Il s'agit d'ailleurs, pour les chercheurs observant les mobilisations sociales, un *« enjeu d'autant plus crucial que l'injonction à l'engagement est explicite et permanente »⁸⁶*. Ce n'est en effet pas un hasard si nous avons fait le choix de mener nos investigations empiriques relatives aux mutations contemporaines de l'espace public au prisme du phénomène antinucléaire : nous éprouvons une certaine sympathie et affinité pour cette cause. Par le passé, nous nous sommes retrouvés explicitement engagés dans l'action par le biais d'un engagement politique au sein d'une coalition antinucléaire locale, quelques traces numériques permettant encore aujourd'hui de l'attester. Cet engagement initial nous a conduit à longtemps hésiter à prendre cette expérience sociale comme lieu d'investigation empirique de notre travail de recherche. Mais plutôt que de nous cacher derrière une illusoire neutralité scientifique, nous avons fait le choix d'objectiver notre rapport subjectif à notre terrain de recherche et ainsi penser, par l'auto-analyse, notre place dans la relation nouée avec les mouvements sociaux étudiés. Nous n'avons donc pas la naïveté de reprendre à notre compte, au nom de la rigueur scientifique, l'argument positiviste exigeant que

83 Sylvie Ollitrault, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Op. Cit.*, p161.

84 Jacques Le Bohec, « Le travail d'objectivation », in *Introduction à la recherche en Sic* (sous la direction de Stéphane Olivesi), Grenoble, PUG, 2007, p269.

85 Fabien Granjon, « La critique est-elle indigne de la sociologie ? », *Op. Cit.*.

86 Hélène Combes et al., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Op. Cit.*, p93.

le chercheur respecte le principe de « neutralité axiologique », c'est-à-dire qu'il se contente de jugements de fait, à l'exclusion de tout jugement de valeur. Isabelle Kalinowski souligne que cet argument ne peut aucunement se réclamer de l'exigence wébérienne d'une neutralité par rapport aux valeurs :

« La problématique du concept de Wertfreiheit n'est pas celle de l'existence de valeurs en soi, ou de l'adhésion en soi à des valeurs, mais celle de l'usage malhonnête qui peut être fait des valeurs lorsqu'elles sont présentes sans être données comme telles, lorsqu'elles sont masquées, cachées, connotées, au lieu d'être explicitées et assumées au grand jour. »⁸⁷

Ainsi, cet impératif de « non imposition des valeurs » n'oppose pas neutralité et engagement. Au contraire, l'engagement se trouve au fondement de la recherche menée, dans le sens où devenir chercheur constitue un engagement en lui-même, au même titre que la sélection d'un sujet de recherche empirique, ceux-ci étant le produit de notre socialisation singulière à l'activité scientifique. Max Weber rappelle ainsi que des valeurs préexistent nécessairement sur notre engagement initial et influent celui-ci :

« Une portion seulement de la réalité singulière prend de l'intérêt et de la signification à nos yeux, parce que seule cette portion est en rapport avec les idées de valeurs culturelles avec lesquelles nous abordons la réalité concrète. »⁸⁸

Ensuite, l'impératif de « non imposition des valeurs » n'intervient que dans un second temps, non pas à propos du rapport aux valeurs mais de l'« évaluation » des faits empiriques que constitue l'action de porter un jugement de valeur direct : le chercheur doit refuser « d'affirmer quoi que ce soit sur ce qui doit valoir »⁸⁹. C'est ce principe de « non imposition des valeurs » qui correspond au concept wébérien de « Wertfreiheit » et non pas, la traduction opérée dans les années soixante en France de « neutralité axiologique », afin de disqualifier les recherches marxistes. Cette « non imposition des valeurs » est en substance la matrice de notre

87 Max Weber et Isabelle Kalinowski, *La science, profession et vocation. Suivi de « Leçon wébériennes sur la science et la propagande »*, Marseille, Agone, 2005, p199.

88 Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965, p163.

89 *Ibid.*, p420 et p434.

positionnement critique détaillé dans cette introduction. Didier Fassin stipule que ces valeurs sont effectivement indépassables :

« C'est parce que les hommes appartiennent au monde sur lequel ils tentent de produire un discours scientifique, qu'ils ne parviennent ni à objectiver complètement les relations sociales, ni à éviter tout jugement de valeurs sur les faits sociaux. »⁹⁰

Dans son principe de « non imposition des valeurs », Max Weber n'interdit pas en effet aux chercheurs « d'exprimer sous forme de jugements de valeurs les idéaux qui les animent » à condition toutefois, précise-t-il, de porter scrupuleusement « les étalons de valeurs qui servent à mesurer la réalité et ceux d'où ils font dériver le jugement de valeur »⁹¹. Nous sommes, au même titre que tous les individus, engagés dans notre rapport au monde par des convictions, qu'il est certes possible de mettre entre parenthèses mais qui resurgissent tôt au tard face à l'impossibilité de faire indéfiniment abstraction de celui-ci, sauf à se réfugier dans l'illusion positiviste. Nous ne sommes donc pas un observateur neutre et empirique de la réalité sociale, au sens où le chercheur est immergé dans la réalité sociale qu'il étudie et ne peut prétendre s'en extraire : « l'homme ne se désengage jamais complètement du monde, quel que soit le degré de désenchantement qu'il produit à son égard »⁹². Ces valeurs sont également insurmontables, car elles sont inhérentes au fait que nous participons à la construction sociale de la réalité que notre recherche se propose d'investiguer, d'observer et de décrire. Etant par conséquent un idéal non atteignable, l'idéal de « non-imposition des valeurs » est un « horizon régulateur » de notre recherche. Il s'agit alors de faire preuve de réflexivité sociologique – ce à quoi nous nous attachons ici – afin de l'envisager, non pas seulement comme un obstacle épistémologique indépassable mais aussi comme un « carburant cognitif » permettant de mieux délimiter le domaine de validité des énoncés scientifiques et « d'assumer scientifiquement (...) ses insertions et ses expériences sociales »⁹³. Cela passe par une inscription de ce principe méthodologique dans une approche dialectique de notre travail de recherche, entre engagement et distanciation, plutôt qu'entre engagement et neutralité, car celle-ci « n'existe pas en dehors des

90 Didier Fassin, « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique », *Op. Cit.*, p43.

91 Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, *Op. Cit.*, p132.

92 Didier Fassin, « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique », *Op. Cit.*, p44.

93 Philippe Corcuff, « Le savant et le politique », in *Sociologies*, Expériences de recherche, 2011.

représentations produites par des rapports sociaux déterminés »⁹⁴. En prolongeant les réflexions de Norbert Elias, Didier Fassin propose de traiter cette tension de façon dynamique et pluridimensionnelle :

*« il faut considérer la relation entre engagement et distanciation (...) dans un espace à plusieurs dimensions [en se limitant] à l'identification et à l'exploration de deux axes : l'un qui se réfère au registre de l'action et va de la recherche appliquée (engagement) à la recherche fondamentale (distanciation) ; l'autre, qui s'inscrit dans le registre de l'analyser et s'étend de l'adhésion (engagement) à la critique (distanciation). (...) La relation des [chercheurs] à leur objet peut alors se représenter comme une position spatiale définie par une coordonnée sur chacun des deux axes. »*⁹⁵

Dans cette perspective, notre positionnement critique procède d'une double mise à distance, à la fois en termes d'action et d'analyse, dont la finalité est on ne peut plus explicite : *« même si l'on estime qu'il est fort améliorable, l'analyse consiste à montrer le monde social tel qu'il est et non pas tel qu'il devrait être »*⁹⁶. En faisant figure d'un idéal d'action à atteindre, cette exigence critique, à ne pas confondre avec l'illusion positiviste, oriente notre activité scientifique. Celle-ci ne s'inscrit en effet pas dans une démarche utilitariste et prescriptive visant, au nom du savoir produit, à agir sur les mouvements sociaux *via* l'élaboration de préconisations et d'orientation afin d'améliorer l'efficacité de la protestation antinucléaire. Notre démarche se distingue à cet égard très largement de l'intervention sociologique mise en œuvre par Alain Touraine à la fin des années soixante afin d'épauler l'action antinucléaire, en intervenant par *« des incitations ou des hypothèses dans l'auto-analyse que des acteurs font de leur lutte »*⁹⁷. La mouvance antinucléaire en tant que telle ne nous intéresse pas : elle nous intéresse seulement en tant que lieu d'observation privilégié des débordements protestataires engendrés par le développement des sciences et des techniques, c'est-à-dire comme l'espace pratique et symbolique où se déploient les processus de politisation et de mise en public des applications

94 Delphine Naudier et Maud Simonet, *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagement*, Paris, La Découverte, 2011, p9.

95 Didier Fassin, « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique », *Op. Cit.*, p45-46.

96 Jan Spurk, *Pour une théorie critique de la société*, Lyon, Sens public, 2006, p187.

97 Alain Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, *Op. Cit.*, p21.

technopolitiques et à partir duquel s'organise la critique sociale. Cette double mise à distance n'est pas figée, mais fluctue au gré des situations et de leurs configurations, entre des attitudes plus ou moins distancées, mais aussi plus ou moins engagées, les unes interagissant avec les autres, et inversement.

Premièrement, c'est par et grâce à notre engagement militant initial que nous nous sommes engagés sur ce terrain de recherche, tout en nous désengageant progressivement du militantisme antinucléaire, par et grâce à notre engagement scientifique. Notre enquête de terrain n'a donc pas été pour nous synonyme d'un engagement militant total⁹⁸, mais s'est au contraire traduite par un processus de distanciation vis-à-vis de ce dernier. En pratique, nous avons néanmoins été identifié, du fait de notre adhésion préalable à la cause et de notre engagement de forger notre analyse à partir de leur point de vue, par les militants comme étant « avec eux », nous permettant ainsi d'établir assez rapidement une relation de confiance et de nous fondre dans le décor, sans avoir besoin de recourir à des stratégies de présentation de soi et à nous engager dans l'action militante⁹⁹. Notre dimension de chercheur a été assez rapidement remplacée par le partage en situation d'une action commune et continue, pour ne resurgir véritablement que lors des entretiens où nous la réaffirmions clairement. Ce phénomène a sans doute été accentué par le fait que nous n'avons pas systématiquement explicité notre posture de chercheur nous conduisant parfois à nous retrouver dans la situation d'observateur clandestin alors que nous avons fait le choix d'effectuer une observation à découvert : « *mon statut d'observateur était connu de certains et donc susceptible d'être connu de tous* »¹⁰⁰.

Deuxièmement, ce n'est pas parce ce travail de recherche doctorale ne se met pas en effet au service de la lutte antinucléaire, que nous ne nous sommes pas retrouvés dans une certaine proximité avec l'action, bousculant ainsi notre posture distanciatrice fixée *a priori*. Notre place occupée sur le terrain a effectivement évolué au cours de l'enquête, dans le sens où nous avons participé à des lieux et des moments de l'action antinucléaire où il n'était pas possible d'adopter une posture de simple observateur. Ce fut notamment le cas lorsque nous avons eu la possibilité

98 Bénédicte Havard-Duclos, « Les coûts subjectifs de l'enquête ethnographique. Enquêter comme militante dans l'association Droit au logement (DAL) à la fin des années 1990 », in *Sociologies*, Expériences de recherche, 2007.

99 Myriam Aït-Aoudia et al., « Franchir les seuils des partis. Accès au terrain et dynamique d'enquête », in *Revue internationale de politique comparée*, numéro 17, 2010, p20-23.

100 Christophe Broqua, « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », in *Genèses*, numéro 75, 2009, p112.

d'investir les espaces restreints où s'élaborent les réflexions stratégiques, les actions et les discours de la principale coalition de la mouvance antinucléaire, en contrepartie de l'apport de notre éclairage scientifique et distancié sur ceux-ci, afin que les militants puissent les perfectionner. Nous nous sommes alors retrouvés dans une « *position d'équilibriste* »¹⁰¹, au sein de laquelle nous avons procédé à une double distanciation critique, afin de ne pas trahir, ni notre posture critique ni notre engagement avec les mouvements sociaux étudiés. En pratique, il s'agit de ne jamais formuler notre avis sur les sens et les objectifs de la lutte antinucléaire et de ne jamais s'engager dans la concurrence à laquelle les différentes composantes de la mouvance antinucléaire se livrent en son sein pour les définir. Cette exigence méthodologique est d'autant plus importante que notre entrée sur le terrain a coïncidé avec le début de la crise politique interne ayant contribué à l'éclatement du *Réseau sortir du nucléaire (RSN)* qui regroupait jusqu'alors la quasi-totalité de celle-ci.

Troisièmement, ce n'est pas parce que nous procédons à une distanciation des expériences sociales par un travail d'objectivation de nos choix conceptuels que nous ne pratiquons pas aussi un engagement dans l'analyse. La critique, en tant que pratique sociale, est en effet une « *contribution à la constitution de la société* » sachant se situer : « *elle ne se confond pas avec l'engagement politique* »¹⁰². Notre conceptualisation des espaces publics institués par l'action des mouvements sociaux n'est pas un simple choix terminologique : elle est, à l'instar des cadrages théoriques du concept d'*espace public* traditionnellement opérés en Sic en fonction de tels ou tels paradigmes, une occasion à la projection du monde social tel que perçu par le chercheur lui-même, c'est-à-dire une certaine forme d'engagement rendant possible une autre lecture des phénomènes communicationnels et délibératifs de la mouvance antinucléaire.

101 Philippe Corcuff, « Le savant et le politique », *Op. Cit.*

102 Jan Spurk, *Pour une théorie critique de la société*, *Op. Cit.*, p166-167.

Partie 1.

L'avènement du phénomène antinucléaire au sein de l'espace public

Cette première partie s'intéresse à l'avènement du phénomène antinucléaire au sein de l'espace public français, au tournant des années soixante et soixante-dix, et ce, après une vingtaine d'années d'indifférence générale du public vis-à-vis de cette problématique. Dans une perspective socio-historique, le premier chapitre détaille la conjoncture, les modalités, les enjeux et les stratégies d'acteurs propres à l'irruption de la controverse électronucléaire sur le territoire hexagonal. Il s'appuie pour cela sur une lecture croisée du processus d'institutionnalisation de l'espace public et du régime technopolitique des sciences depuis la fin du XVIII^e siècle, proposant ainsi un éclairage sur les transformations majeures de cette période. Ce détour et cette explication historique sont de premières importances dans notre travail de recherche doctorale. Elles permettent, d'une part, de saisir la portée du programme électronucléaire au-delà de la seule dimension énergétique ; et d'autre part, de revenir sur les multiples significations du concept d'espace public et ses réalisations dans l'histoire. Dans une perspective plus théorique, le second chapitre discute et met en dialogue les différentes adaptations conceptuelles contemporaines de l'espace public, dans le but de proposer une conceptualisation de l'espace public des mouvements sociaux propre au phénomène antinucléaire. Celle-ci nécessite plusieurs renversements de perspectives, notamment celui consistant à sortir le concept d'espace public de la théorie de l'agir communicationnel, au sein de laquelle il est trop souvent enfermé dans les recherches en sciences sociales. L'objectif d'une telle démarche est de restituer la dimension oppositionnelle de ces espaces publics partiels se déployant en marge de l'espace public institué, tout en proposant un appareillage conceptuel permettant de décrypter l'activité des mouvements sociaux « en train de se faire » au sein de ces derniers.

Chapitre 1.

L'émergence de la controverse électronucléaire

1.1. L'institutionnalisation de l'espace public

1.1.1. Le jaillissement de l'espace public moderne

Au cours du XVIII^e siècle, la classe bourgeoise française se forme à partir des dispositifs culturels (cafés et salons littéraires, théâtres, musées, presse d'opinion, etc.) dans lesquels se produit un phénomène de socialisation des individus et de prise en compte dans la dimension empathique d'intérêts de classe communs, alors considérés comme universels¹⁰³. Rendu possible par le développement du capitalisme marchand et financier depuis le XIII^e siècle¹⁰⁴, ce processus concourt à transformer progressivement les rapports de dominations institués : de ceux exercés par le Clergé et de la Noblesse sur le Tiers-état dans la société féodale d'Ancien régime à ceux des propriétaires sur les prolétaires dans la nouvelle société bourgeoise. Cette émancipation de la bourgeoisie se traduit par le jaillissement, au sein de la société, d'un espace public bourgeois que Jürgen Habermas définit de la sorte :

« [Il s'agit du] processus au cours duquel le public constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'Etat. »¹⁰⁵

Parallèlement, un espace public populaire, réprimé par le pouvoir politique, s'établit dès l'Ancien régime, en marge de l'espace public bourgeois, tout en partageant certaines caractéristiques communes¹⁰⁶. Constitué des populations les plus pauvres, méprisées et ignorées par la France bourgeoise, et plus encore par l'aristocratie, il revendique le droit de dire lui-aussi la chose publique. S'opère alors au sein de celui-ci, indique Arlette Farge, la formation d'une parole

103 Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeois*, Paris, Payot, 1997, p42-60.

104 *Ibid.*, p25-37.

105 *Ibid.*, p61.

106 *Ibid.*, p70.

publique, marquée par le désir de juger et d'informer, crainte par les autorités et au sein de laquelle l'image du roi et de la monarchie se dégrade :

« L'avidité que montre la population parisienne pour se mettre au courant de ce qui survient est un usage de la vie, une habitude aussi réfléchie qu'émotionnelle. La cité est un espace d'information où les habitants s'organisent pour mieux savoir, pour défaire le secret tenu par le roi et la monarchie. La curiosité politique n'est pas un trait de caractère, mais un acte qui fait entrer chacun en politique. »¹⁰⁷

Au sein de cet espace public populaire s'organise également, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les prémices du mouvement ouvrier face au développement du capitalisme, déjà en cours dans la société de l'Ancien régime. Des organisations ouvrières sont ainsi créées, dans le but de défendre la condition ouvrière, et les conflits liés aux exigences nouvelles de l'industrialisation du travail se multiplient. Dans ce contexte, les organisations ouvrières se renforcent, se développent et s'institutionnalisent : elles *« cristallisent les pratiques et les valeurs des ouvriers »¹⁰⁸*. Au cours de l'épisode révolutionnaire de 1789, poursuit Samuel Guicheteau, celles-ci intègrent les principes révolutionnaires à leurs combats :

« Les ouvriers interprètent l'abolition des privilèges et la Déclaration des droits de l'homme, non seulement comme la liquidation des privilèges corporatifs qui leur ouvrirait la possibilité de s'installer, mais encore comme la suppression de la police du travail et, en conséquence, comme la reconnaissance de leurs propres organisations. »¹⁰⁹

Cette expérience révolutionnaire contribue alors au façonnement du mouvement ouvrier naissant : elle joue un rôle central dans *« le patrimoine historique du radicalisme et en général de la mémoire historique de la classe ouvrière de XIX^e siècle »¹¹⁰*. Toutefois, la société nouvelle issue de la Révolution n'assigne pas une place cohérente à toutes les composantes sociales avec le rôle qu'elles estiment devoir occuper. L'affirmation, à partir de 1789, de l'espace public

107 Arlette Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, p289.

108 Samuel Guicheteau, « Les ouvriers nantais dans la révolution française. Une proposition pour l'étude de la participation des ouvriers à la révolution française : le sort des organisations ouvrières », in *Annales historiques de la Révolution française*, numéro 356, 2009, p15.

109 *Ibid.*, p19.

110 Burstin Haim, « Pour une histoire socio-politique du Paris révolutionnaire : réflexions méthodologiques », in *Annales historiques de la Révolution française*, numéro 263, 1986, p34.

bourgeois, au sein duquel le principe de publicité définit une certaine conception que se faisait la société bourgeoise de l'usage critique de la raison, se fait effectivement au détriment de l'espace public populaire et des organisations ouvrières. Elle constitue d'ailleurs moins une rupture qu'une continuité des pratiques sociales de la bourgeoisie naissante au cours de la seconde partie du Moyen-Âge. Au cours de cette période, elle concourt en effet à l'émergence d' « *espaces publics occasionnels, [d']occasions de déploiement d'espace public, [de] moments, [de] virtualités, [de] promesses non aboutis* », notamment dans les cités italiennes et au sein du Royaume de Castille¹¹¹. Une fois établie, la société bourgeoise commence d'ailleurs par s'approprier les formes d'expression de domination de la classe féodale contre laquelle elle s'est érigée. Ces formes de publicité remplissant simultanément une fonction démonstrative, une fonction commémorative et une fonction de fascination, Oscar Negt souligne qu'elle en modifie progressivement les fonctions :

« [Elle] ne s'est jamais définitivement séparée des structures féodales, mais les a plutôt récupérées, si elle n'a pas vécu en symbiose avec elles, assimilant dans le même mouvement des éléments pré-modernes, qui se sont fondus dans la représentation sociale en général. »¹¹²

Ensuite, à mesure que s'affirme la domination du mode de production capitaliste, Jürgen Habermas signale une politisation accrue de cette classe sociale :

« Une conscience politique se développe au sein de [celle-ci] et elle formule, face au pouvoir absolu, l'exigence et la notion de lois abstraites et générales, en apprenant ainsi à s'affirmer enfin elle-même, en tant qu'opinion publique, comme l'unique source légitime de ces lois. »¹¹³

Jouant un rôle politique de plus en plus important, la bourgeoisie entreprend alors, après le vide institutionnel créé par la Révolution, de modifier le droit, dans le but de donner naissance à un nouveau système de normes permettant d'isoler le capital du monde social et des dynamiques de l'espace public. Les premières lois agissant en ce sens interviennent, en effet, au printemps 1791, période au cours de laquelle les luttes ouvrières gagnent en intensité sur le territoire hexagonal

111 Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt (sous la direction de), *L'espace public au Moyen-âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2012, p14.

112 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel, Op. Cit.*, p116.

113 Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeois*, Op. Cit., p63.

et marquent le rapprochement entre les organisations ouvrières et le mouvement démocratique, effrayant la bourgeoisie¹¹⁴. Les 2 et 17 mars, la Constituante instaure la liberté d'entreprendre, en supprimant, par le décret d'Allarde, les corporations et en proclamant la totale liberté des métiers ; puis les 14 et 17 juin, elle supprime, par la loi Le Chapelier, le statut professionnel et interdit la constitution de coalitions, rendant par la même illégale toute action collective ouvrière telle que la grève. Ensuite, l'instauration, à compter du 12 mars 1803, du livret ouvrier permet le contrôle des horaires et des déplacements des ouvriers par les patrons et les autorités politiques : tandis que l'instauration, le 21 mars 1804, du code civil, un « *classique du droit bourgeois* », permet à la bourgeoisie de défendre ses propres intérêts en les identifiant à l'intérêt général¹¹⁵. Après avoir garanti la propriété privée et les libertés fondamentales indispensables à l'essor de la bourgeoisie l'administration napoléonienne met en place un nouvel ordre économique, à la fois administré et libéral. Jean-Baptiste Fressoz et Dominique Pestre observent que celui-ci marque un moment majeur de transformation des rapports entre science, industrie, gouvernement des populations et des choses environnantes :

« Ce qui définit l'ordre postrévolutionnaire (...) est d'abord l'existence d'un assemblage nouveau d'élites, la mise en place d'un complexe industriel-scientifique-technique-étatique qui donne la priorité à l'industrie. Les nouveaux entrepreneurs savants jouent un rôle clé dans cette oligarchie par leur offre technique, leur rôle dans l'industrie nouvelle, leur fonction d'experts – et par le fait qu'ils tiennent souvent la plupart des rôles à la fois (...) Est créé la fiction d'un monde économique fonctionnant selon des règles propres et qui n'ont à relever ni du contrôle de l'Etat ni du débat politique. »¹¹⁶

Pendant cette période, les sciences académiques participent également à la construction du Premier empire, sous l'égide d'un Napoléon Bonaparte passionné par les sciences et persuadé de leur utilité, pour le progrès technique nécessaire au développement de l'industrie et pour la contribution de la recherche scientifique et de la science fondamentale au prestige de la

114 Samuel Guicheteau, « Les ouvriers nantais dans la révolution française. Une proposition pour l'étude de la participation des ouvriers à la révolution française : le sort des organisations ouvrières », *Op. Cit.*, p20.

115 Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeois*, *Op. Cit.*, p85.

116 Jean-Baptiste Fressoz et Dominique Pestre, « Risque et société du risque depuis deux siècles », in *Du risque à la menace. Penser la catastrophe* (sous la direction de Dominique Bourg et al.), Paris, PUF, p25.

France¹¹⁷. L'espace public se présente alors, précise Oscar Negt, comme « *une synthèse sociale illusoire* » de la société nécessaire à la société bourgeoise, non pas pour formuler sa propre synthèse sociale – celle-ci s'accomplissant par « *la loi de la valeur et le concurrence [qui] créent une forme centripète, [tenant] ensemble la totalité sociale, bien qu'elle isole les individus* », mais pour asseoir sa propre domination¹¹⁸. L'instauration et la défense de cet espace public un et indivisible s'appuie ainsi, poursuit Jürgen Habermas, sur la production d'une fiction :

« *Une fois développé, la sphère publique bourgeoise repose sur l'identité fictive des deux rôles joués par les personnes privées constituant le public : le rôle de propriétaire et celui de pur et simple être humain.* »¹¹⁹

Cette fiction est entretenue régulièrement par la bourgeoisie, via une certaine forme de publicité représentative censée incarner une synthèse sociale de l'ensemble de la société qu'elle cherche à représenter comme une totalité. Elle procède ainsi dans le but de légitimer l'appropriation privé du mode de production bourgeois plus difficilement justifiable que les progrès de la production sociale. Dès le début du XIXe siècle, cet espace public bourgeois occupe ainsi une place de plus de plus importante dans la structuration des institutions politiques, jusqu'à atteindre « *le statut normatif d'être l'organe grâce auquel la société bourgeoise se médiatise elle-même à travers un pouvoir d'Etat qui répond à ses besoins propres* »¹²⁰. L'objectif est alors, complète Nancy Fraser, d'obliger l'Etat à respecter le régime du libre-échange économique et à contenir le peuple, faisant du conflit une dimension constitutive de cet espace public :

« *Les contre-publics ont en effet contesté les normes exclusives du public bourgeois quasiment dès l'origine, élaborant de nouvelles normes de discours publics. Les publics bourgeois ont à leur tout dénigré ces alternatives et ont délibérément cherché à entraver une participation plus large* »¹²¹

117 Eric Sartori, *L'empire des sciences. Napoléon et ses savants*, Paris, Ellipses marketing, 2003, p8-23.

118 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Op. Cit., p117-118.

119 Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeois*, Op. Cit., p66.

120 *Ibid.*, p84.

121 Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Op. Cit., p117.

Ces manières de bâtir le politique, et par extension de prendre des décisions dans l'espace public au sein de l'Etat bourgeois, sont étroitement liées pendant cette période à la transformation et l'institutionnalisation progressive du champ socioprofessionnel de l'exercice des sciences, ces dernières servant tour-à-tour la stabilisation ou la déstabilisation des formes du pouvoir. Au sein des dispositifs culturels où se socialisent la bourgeoisie, les expériences scientifiques, souvent spectaculaires, sont réalisées et exposées devant le public bourgeois selon le régime de la curiosité : celui-ci présente une science ouverte en même temps qu'il participe déjà à son confinement¹²². Une certaine pratique de la vulgarisation joue également un rôle majeur : la dissociation entre le monde de la science et le monde de la vie quotidienne postulée et entretenue par les vulgarisateurs eux-mêmes permet l'ascension progressive des scientifiques aux postes les plus élevés de la hiérarchie sociale¹²³. Ainsi, tandis que les scientifiques peuvent se prévaloir de la crédibilité apportée par la réputation de leurs spectateurs et mécènes, ces derniers font valoir, par leur proximité à une science « en train de se faire », la légitimité de leur projet politique. Cette activité scientifique participe alors, au même titre que le processus de subversion de la conscience littéraire, à la constitution de l'espace publique politique. Contribuant elle-aussi à l'usage public de la raison « *par sa capacité à étendre à l'ensemble de l'action sociopolitique ses modes de fonctionnement* », cette mise en scène nourrit un processus de délégitimation des fondements religieux, jugés irrationnels, de la monarchie absolue tout en préfigurant les idéaux démocratiques : « *c'est donc moins un rapport au public qu'institue la sphère scientifique que, dans un premier temps, un rapport à l'Etat et au gouvernement des hommes* »¹²⁴. Dès lors, poursuit Isabelle Pailliar, cette participation étroite de la science à la construction du modèle démocratique entraîne une particularité de la science dans l'espace public :

« [Elle] apparaît comme « une politique des politiques, accédant au statut de véritable politique symbolique. [...] Avant tout politique de l'État, elle assure alors l'articulation du politique au social, en explicite

122 Christian Licoppe, *La formation de la pratique scientifique. Le discours de l'expérience en France et en Angleterre (1630-1820)*, Paris, La Découverte, 1996.

123 Baudoin Jurdant, *Les problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*, Paris, Archives contemporaines éditions, 2009, p43-56.

124 Isabelle Pailliar (sous la direction de), *La publicisation de la science. Exposer, communiquer, débattre, publier, vulgariser. Hommage à Jean Caune*, Grenoble, PUG, 2005, p143.

les interactions et en fournit les représentations ». Du même coup, ce statut la tient éloignée de toute critique et de toute remise en cause »¹²⁵

Ce régime de science spécifique fait ainsi coïncider une certaine conception de l'opinion populaire quantitative avec une raison qualitative, réunie en une opinion éclairée incarnée par la société bourgeoise. Mais, précise Bernadette Bensaude-Vincent, la science est ambivalente dès le début du XVIIIe siècle dans son rapport avec l'espace public et l'Etat, du fait de la prégnance d'une tension en son sein, entre l'autorité de l'expert accordée par l'institution académique et l'esprit critique théoriquement propre à chaque individu :

« La sphère publique scientifique, symbolisée par la république des sciences, incarnée dans l'institution académique, constitue un nouvel espace, une sphère qui reprend à son compte les valeurs de la sphère bourgeoise (esprit critique, liberté, etc.), tout en faisant allégeance au monarque, à l'Etat »¹²⁶

Durant la période post-révolutionnaire, les académies des sciences, dans un premier temps rejetées par les révolutionnaires, s'attachent ensuite à mettre en place un régime de confinement des sciences, en dissociant la science officielle de la science populaire. L'historienne parisienne précise la portée politique de ce processus :

« La science académique s'octroie le monopole de l'opinion éclairée, aiguillée par la libre discussion et l'esprit critique, et laisse la masse des citoyens dans le marais de l'opinion doxique, confuse, maladroite, arrogante »¹²⁷.

Cette distinction, entre opinion éclairée et opinion doxique, participe ensuite à fonder l'exercice d'un pouvoir fondé sur le mode de la représentation et de la délégation, en réaction aux décennies de guerre et d'instabilité des institutions politiques ayant succédé la période révolutionnaire. En 1814, la bourgeoisie veille ainsi à exclure, de fait, la participation des ouvriers à la délibération en instaurant le suffrage censitaire, dans le but de conjurer la peur d'une « *vision de la foule révolutionnaire, incontrôlable, de l'émeute, impossible à canaliser, de la*

125 *Ibid.*, p144.

126 Bernadette Bensaude-Vincent, *La science contre l'opinion. Histoire d'un divorce*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2003, p76.

127 *Ibid.*, p84.

masse indistincte et imprévisible, force sans visages en sans contours »¹²⁸. Ensuite, l'ajournement des formes de la légitimité populaire devait se résoudre au travers du développement des dispositifs d'éducation des masses populaires au sein duquel était enseigné le positivisme, une certaine pratique de la vulgarisation permettant de donner « *à la fois son universalité concrète et sa reproductibilité pratique (...) à cette idéologie en formation* »¹²⁹.

A partir de 1830 et de la révolution des « Trois glorieuses » des 27, 28 et 29 juillet engendrée par la crise sociale et politique de la Restauration, le front antimonarchique éclate : les espaces publics bourgeois et populaires, qui se réclamaient jusqu'alors tout deux du républicanisme, évoluent sur des modes différents¹³⁰. Le premier s'accorde alors d'une monarchie constitutionnelle favorable à l'expansion du capitalisme, donc à ses intérêts, faisant ainsi apparaître publiquement des différences, claires et significatives, de classe, entre les deux identités fictives mise en scène par la bourgeoisie et jouées par les personnes privées constituant le public. Cette prise de conscience progressive que la société est traversée par une division de classe, poursuit Kenneth Tucker, entraîne l'apparition d'un espace public prolétarien :

*« En tant que travailleurs engagés dans les grèves des années 1830, ils sont nombreux à avoir réalisé que l'action collective pouvait surmonter les injustices sociales. Ils ont commencé à concevoir leurs problèmes dans un vocabulaire nouveau liant ensemble les avantages de l'association, le caractère sacré de la main d'œuvre, et les maux de l'individualisme. De nombreux travailleurs estimaient que le nouvel ordre devait être apporté par la révolution, si cela était nécessaire. Ils ont créé lentement "l'espace intellectuel, linguistique et organisationnel" qui a fourni la base du développement de la pensée socialiste »*¹³¹

128 Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Folio, 2002, p320.

129 Baudoin Jurdant, *Les problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*, Op. Cit., p30.

130 Kenneth Tucker, *French revolutionary syndicalism and the public sphere*, Cambridge, Cambridge university press, 1996, p79.

131 *Ibid.*, p87. Traduction personnelle de : « *As laborers engaged in strikes in the 1830, many realized that the collective action could overcome social injustices. They began to conceive of their problems in a new vocabulary tying together the benefits of association, the sanctity of labor, and the evils of individualism. Many workers believed that the new order had to be brought about by revolution, if necessary. they slowly created "the intellectual, linguistic and organizational space" which provided the context for the development of socialist thought.* »

Cet espace public, autonome et propre au mouvement ouvrier, cherche ensuite à produire ses propres formes de représentation, de délibération et de communication, face à la répression et la restriction des libertés sous la Monarchie de Juillet. En crise économique, sociale et politique depuis 1840, ce régime est finalement renversé le 24 février 1848. Avec l'instauration de la Deuxième république, un rapprochement des classes sociales s'opère, notamment avec la conquête du suffrage universel masculin¹³², entre le mouvement ouvrier et l'aile la plus progressiste de la bourgeoisie de plus en plus sensible ces dernières années aux revendications des ouvriers. Dans cette seconde moitié du XIXe siècle, la question sociale s'impose progressivement sur la scène politique de par l'affirmation d'un mouvement ouvrier fort au sein de l'espace public et le champ économique sort de sa structure essentiellement privée pour s'interpénétrer avec l'Etat : « *la société se [polarise] sur la lutte des classes et le public se [fragmente] en une multitude de groupes aux intérêts concurrents* »¹³³. Sous le Second Empire, la démocratisation de l'espace public se poursuit. Le 25 mars 1864, la loi accorde ainsi, suite à une période de forte effervescence contestataire ouvrière, le droit de coalition aux ouvriers, abrogeant, de fait, la loi Le Chapelier. N'en restant pas moins profondément inégalitaire à mesure du développement de la révolution industrielle, cette démocratisation renforce par conséquent l'espace public prolétarien qui continue de se développer en marge de l'espace public bourgeois, tel un contre-poids permettant au mouvement ouvrier de lutter, d'une part, pour l'amélioration de ces conditions de vie de plus en plus menacées par l'essor du capitalisme ; et d'autre part, pour l'instauration d'un régime socialiste.

1.1.2. L'espace public sous l'emprise de la technopolitique

Au cours du dernier tiers du XIXème siècle, la France, comme l'ensemble des sociétés industrielles les plus avancées du capitalisme, est marquée par deux évolutions tendanciennes. Premièrement, l'activité interventionniste de l'Etat s'accroît, dans le but d'assurer la stabilité et la régulation d'un système économique en difficulté. Jürgen Habermas en résume les principales caractéristiques :

« [Il est marqué par] un certain nombre de dysfonctionnements, dangereux pour le système, qui menaçaient le capitalisme abandonné à

132 Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Op. Cit., p89.

133 Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Op. Cit., p112.

lui-même, dont le développement réel allait à l'encontre de l'idée, propre à ce capitalisme, d'une société bourgeoise s'émancipant de la domination et neutralisant les relations de pouvoirs »¹³⁴.

Deuxièmement, en réponse, la pression institutionnelle exercée par la bourgeoisie afin d'accroître la productivité économique entraîne l'introduction et la généralisation des méthodes scientifiques et des nouvelles techniques dans l'organisation du travail. Cette industrialisation du travail est rendue possible grâce à une scientificisation de la technique que le philosophe allemand décrit de la sorte :

« Avant, les innovations dépendaient de découvertes isolées, qui pouvaient bien éventuellement remonter à des facteurs économiques mais qui n'en conservaient pas moins un caractère de spontanéité naturelle et subie. De ce point de vue les choses ont changé dans la mesure où le développement technique est entré dans une relation de feed-back avec le progrès des sciences modernes »¹³⁵

Dès lors, cette interdépendance croissante et l'interventionnisme étatique contribuent à faire des sciences la force productive la plus importante des sociétés industrielles, la croissance économique dépendant désormais du progrès scientifique et technique¹³⁶. David Aubin observe alors l'établissement d'un régime dominant de production des sciences :

« [Il est] caractérisé par la professionnalisation des savants, la montée des sciences expérimentales, la création de grands laboratoires d'Etat, de même qu'une intégration accrue entre science et industrie »¹³⁷

Ensuite, poursuit Jürgen Habermas, cette recomposition de la science et cette transformation des pratiques scientifiques s'étend de l'économie au social et au politique :

« On a transféré l'attente d'un fonctionnement techniquement satisfaisant qui résultait [des procédés de production ayant été révolutionnés par les méthodes scientifiques] à des domaines de la

134 Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « idéologie »*, *Op. Cit.*, p37.

135 *Ibid.*, p43.

136 *Ibid.*, p45.

137 David Aubin, *Pour une histoire métisse des sciences du monde physique (chaos, observatoire, guerre)*, Habilitation à diriger des recherches en histoire, Paris, 2007, p58.

réalité sociale qui ont acquis une certaine autonomie à la suite de cette industrialisation du travail »¹³⁸.

Cette scientification entraîne ainsi une transformation des pratiques de gouvernement et de gestion du social selon une organisation technocratique des sociétés¹³⁹, matérialisé en France par l'instauration, le 4 septembre 1870, de la troisième république. Celle-ci diffuse alors « *une vision singulière du progrès et de la science* », dont elle convoque l'autorité dans le but « *d'élaborer une histoire des valeurs qui légitime le nouveau régime* »¹⁴⁰. Les sciences sociales jouent ici un rôle constitutif dans la structuration des institutions politiques de cette période, à travers « *le réemploi positiviste d'éléments conservateurs dont la sociologie va fournir les conditions de mises en application* »¹⁴¹. Patrick Cingolani signale que la philosophie et la sociologie positiviste, en plus de s'attacher à reléguer la pensée critique hors de l'activité scientifique, deviennent la science de ce régime technoscientifique émergent, faisant de l'incorporation du prolétariat à la société industrielle un enjeu républicain :

« De Comte à Durkheim la sociologie vient verrouiller les concepts autant que les institutions de la République, et c'est comme telle qu'elle clôt la phase de troubles constitutionnels ouverte par la Révolution française. Ni science paria ni discours critique, elle est d'abord une science de l'ordre et du régime nouveau »¹⁴²

Ainsi, la Troisième république libéralise progressivement le droit d'association tout en l'encadrant strictement au sein de l'appareil législatif, articulant ainsi de façon singulière participation et délibération. La promulgation de loi de 1881 légalisant la liberté de réunion participe, en effet, souligne Yves Sintomer, au travail gouvernemental de maîtrise des mouvements sociaux :

« Il s'agissait d'encourager le débat public pour décourager l'action de rue, toujours suspecte de subversion, de favoriser la pacification de l'opinion et de contribuer à domestiquer les passions populaires. Le

138 Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « idéologie »*, *Op. Cit.*, p86.

139 *Ibid.*, p99-104.

140 Anne Rasmussen, « Science et progrès, des mythes pour la République ? », in *Une contre histoire de la III^e République* (sous la direction de Marion Fontaine et al.), Paris, La Découverte, 2013, p265.

141 Patrick Cingolani, *La république, les sociologues et la question politique*, *Op. Cit.*, p18.

142 *Ibid.*, p67.

débat public (...) était aussi pensé en opposition aux clubs des années révolutionnaires et aux agitations qu'ils produisirent »¹⁴³

Ensuite, la loi du 1er juillet 1901 reconnaît pour la première fois aux associations de personnes le droit de pouvoir se former librement et sans autorisation, ni déclaration préalable. Cette mesure régularise juridiquement le développement de fait des corps associatifs intervenus au cours du XIXe siècle, tout en essayant, analyse Fabien Granjon, de réorganiser les rapports de l'individu-citoyen à la Nation selon l'idéal républicain :

« En ce sens, elle [peut] être comprise comme un compromis qui aboutit à considérer comme nécessaires, au sein même de la sphère publique, des structures intermédiaires (...) s'avérant être cependant au principe même de la constitution de la sphère politique publique »¹⁴⁴

Parallèlement à l'émergence de ce modèle spécifiquement français d'association, le régime technoscientifique de la République se matérialise par « un assemblage d'institutions et de croyances, de pratiques et de régulations politiques et économiques qui délimite la place et le mode d'être des sciences »¹⁴⁵. Dans ce cadre, la raison scientifique est envisagée comme le moyen de soustraire le peuple à l'influence des révolutionnaires souhaitant déstabiliser l'ordre social et politique. Il s'agit alors sans conteste « d'un changement de régime au sens politique » et non « d'un simple renversement de hiérarchie entre science et technique »¹⁴⁶ déconnecté de la société dans lequel il s'inscrit. Au sein de celui-ci, la logique sociale de l'expertise prend définitivement le pas sur celle de la légitimité populaire, dans un projet politique d'organisation et de stabilisation d'une société industrielle orienté par l'idéologie de Progrès et par l'émergence d'un nouvel acteur social : l'Etat-Nation. Dominique Pestre résume cette mutation :

« Cet Etat nouveau qui s'invente alors est un Etat scientifique préoccupé de la technique et d'innovation pour le bien supérieur du pays, un Etat guerrier préparant la défense des intérêts économiques, politiques et impériaux grâce à la science, un Etat providence qui vise à

143 Yves Sintomer, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », in *Participations*, numéro 1, 2011, p247.

144 Fabien Granjon, *Néo-militantisme, critique sociale par projets et sociabilités digitales*, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paris 2, 2000, p55.

145 Dominique Pestre, *Sciences, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Versailles, Editions Quae, 2003, p36.

146 Bernadette Bensaude-Vincent, *Les vertiges de la technoscience. Façonner le monde atome par atome*, Paris, La Découverte, 2009, p10—11.

maîtriser l'intégration des classes dangereuses, et un Etat régulateur qui entend maîtriser la croissance économique grâce à la science, à ses théories et aux indicateurs qu'elle construit »¹⁴⁷

Des liens étroits se tissent, via la recherche industrielle à grande échelle, entre les milieux politiques, les milieux d'affaires, la finance et l'industrie : les Etats favorisent en premier lieu les progrès scientifiques et techniques dans le domaine militaire, participant ainsi à ce nouvel assemblage social et technique. Au cours de la guerre de 1870 contre la Prusse, le gouvernement français développe ainsi une collaboration étroite entre savants et militaires, « *dans le but de sélectionner et de mettre au point les inventions susceptibles de renverser le cours d'un conflit qui tournait au désastre* »¹⁴⁸. Cette alliance des appareils d'Etats avec la science et l'industrie se poursuit après la défaite, afin de préparer la revanche. Elle se matérialise, par exemple, à travers la demande du gouvernement français à l'entreprise Schneider – qui fabriquait jusqu'à alors des locomotives, des ponts et des navires à vapeur – de se spécialiser dans la production d'armement afin d'inventer, de concevoir et de fabriquer des canons capables de rivaliser avec ceux de l'ennemi¹⁴⁹. Au cours de la première guerre mondiale, la collaboration entre les appareils d'Etats, la science et l'industrie s'institutionnalise avec la création de la direction, puis du sous-secrétariat d'État aux Inventions, afin d'organiser la contribution de la science française à l'effort de guerre. Cette alliance, précise David Aubin, bouscule l'identité professionnelle des acteurs scientifiques :

« La guerre de 14-18 est un moment majeur dans la constitution identitaire de l'élite scientifique dont l'enjeu est la reconnaissance sociale de leur expertise, l'adoption de méthodes d'organisations scientifiques pour la production et, en fin de parcours, un soutien accru de l'État »¹⁵⁰.

Cette prise en charge de la science par l'Etat constitue également une étape majeure de l'institutionnalisation de la science : l'apparition d'une technoscience industrielle et militaire

147 Dominique Pestre, *Sciences, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Op. Cit., p41.

148 Gabriel Galvez-Behar, « Le savant, l'inventeur et le politique le rôle du sous-secrétariat d'état aux inventions durant la première guerre mondiale », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, numéro 85, 2005, p104.

149 Sophie Boutillier, « L'industriel et le militaire, éléments de réflexion à partir du capital social. Le cas des Schneider », in *Innovations*, numéro 21, 2005, p171-172.

150 David Aubin, *Pour une histoire métisse des sciences du monde physique (chaos, observatoire, guerre)*, Op. Cit., p60.

massive¹⁵¹, qui, en participant à nouveau au rayonnement de la France, renforce le processus déjà entamé de nationalisation de la science indispensable à la construction en cours des Etats-Nations :

« Alors même que les guerres révolutionnaires puis napoléoniennes avaient fait naître un âge d'or de la science française, la première guerre mondiale fournissait l'occasion de redonner à cette dernière un éclat terni par les succès de la science allemande »¹⁵².

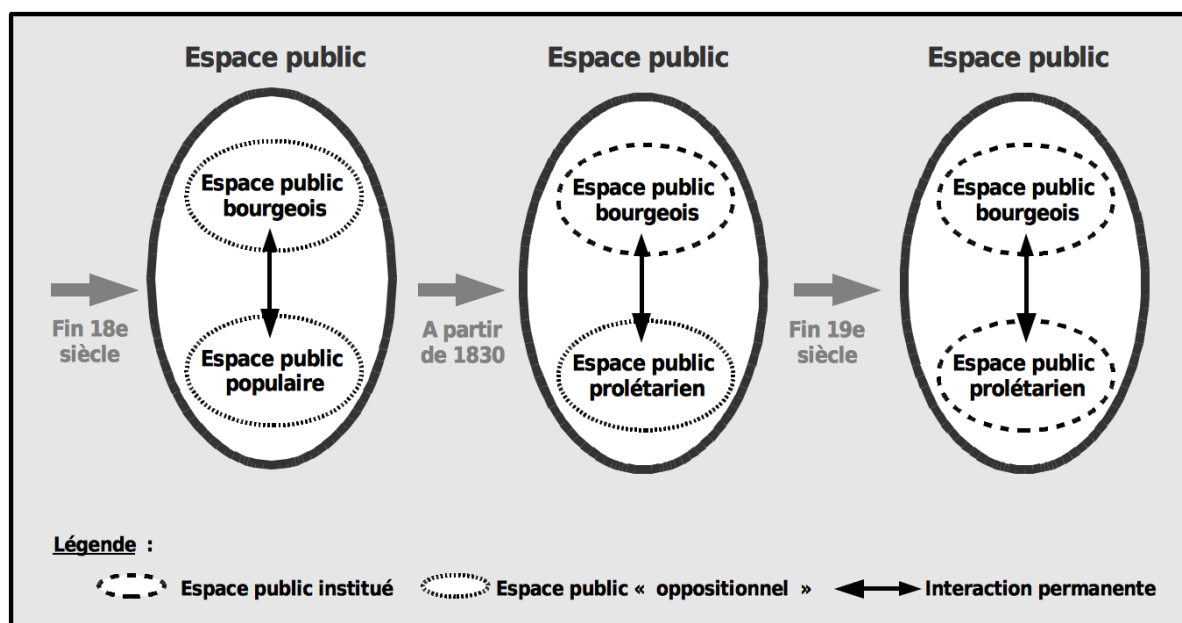


Figure 1: Les dynamiques de l'institutionnalisation croisée des sciences et de l'espace public

Cette scientification touche également l'espace public prolétarien, au sein duquel s'organise, depuis 1830, le mouvement ouvrier et se développe la pensée socialiste. Celui-ci partage dans sa très grande majorité les orientations scientifiques de l'espace public bourgeois : « *le mouvement socialiste dans sa quasi-unanimité se rallie au modèle productiviste et à l'idéologie scientiste* »¹⁵³. L'emprise positiviste et rationaliste de la science n'est donc politiquement plus remise en cause comme cela put être le cas au début du siècle, empêchant ainsi le déploiement d'une critique du productivisme et du régime technoscientifique en place. La pensée marxiste en est un bon exemple. Daniel Boy détaille l'ambivalence première de celle-ci à ce propos :

151 Dominique Pestre, *Sciences, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Op. Cit., p40.

152 Gabriel Galvez-Behar, « Le savant, l'inventeur et le politique le rôle du sous-secrétariat d'état aux inventions durant la première guerre mondiale », Op. Cit., p116.

153 François Jarrige, *Face au monstre mécanique. Une histoire des résistances à la technique*, Paris, Imho, 2009, p94.

« Pour eux, la science et la technique sont des forces productives et des facteurs potentiels du progrès mais, dans son état actuel, la société capitaliste confisque ce caractère libérateur de la technique et le détourne à son profit. Parce qu'il n'utilise l'innovation technique qu'à raison de ses stricts intérêts économiques, le capitalisme bride le développement réel de la science et de la technique »¹⁵⁴

Au sein de cet espace public prolétarien, une critique du régime technoscientifique se développe tout de même par le biais de la pensée anarchiste, bien que celle-ci reste *« marginale et contradictoire [car] marquée par un positivisme matérialiste qui [l']écartere de toute volonté de critiquer la science »¹⁵⁵*. Ainsi, les principales organisations du mouvement ouvrier ne remettent plus en cause, à partir de 1918, l'introduction et la généralisation des méthodes scientifiques et des nouvelles techniques dans l'organisation du travail, mais seulement leurs appropriations capitalistes. Cette conversion productiviste est marquée par le développement d'un positivisme ouvrier et animée par une croyance mythologique en un développement inévitable de l'industrie et par la nécessaire adaptation des travailleurs aux régimes technocratiques : *« la production intensive était la condition nécessaire à l'amélioration de la condition ouvrière »¹⁵⁶*. Elle s'accompagne par une institutionnalisation progressive du syndicalisme, outil de défense et de conquête du mouvement ouvrier, aboutissant à sa reconnaissance légale en 1884. Celle-ci participe à un élargissement des formes de représentation de la société, tout en répondant à un principe de régulation sociale des mouvements sociaux se déployant, à partir de l'espace public prolétarien, contre l'espace public bourgeois et le pouvoir politique. Il s'agit alors pour le pouvoir politique, souligne Pierre Rosanvallon, de combler, par cette légalisation du fait syndical, le déficit de représentation marquant structurellement la société moderne et ainsi la faire entrer dans une ère de stabilité :

« Au début des années 1880, le durcissement des grèves et le développement de la propagande révolutionnaire inquiètent à la fois la bourgeoisie, que le spectre de la Commune hante à nouveau, et les

154 Daniel Boy, *Science, démocratie et risques majeurs*, Paris, La documentation française, 1999, p3.

155 Mathieu Quet, *Politiques du savoir. Une approche communicationnelle des rapports entre sciences, technologies et participation en France (1968-1983)*, Thèse de doctorat en Science de l'information et de la communication, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2009, p113.

156 François Jarrige, *Face au monstre mécanique. Une histoire des résistances à la technique*, Op. Cit., p103.

républicains de tous horizons qui redoutent un affaiblissement périlleux du jeune régime. C'est pourquoi les républicains et les milieux d'affaires se mettent d'accord pour légaliser les associations professionnelles et tenter ainsi d'endiguer les mouvements sociaux en désamorçant leur potentialité subversive »¹⁵⁷

Sur la base de cette reconnaissance juridique vont progressivement se mettre en place de nouvelles procédures de gestion du social, intégrant corrélativement le mouvement ouvrier et ses revendications au sein de l'Etat. Cela entraîne, poursuit Oscar Negt, une organisation spécifique de l'espace public prolétarien sous la forme du parti – détenteur de la vérité et défenseur des intérêts de la classe ouvrière à lui seul – qui, de par son choix d'inscrire le mouvement d'émancipation collectif à côté de la société bourgeoise d'une manière séparée plutôt que par son dépassement, participe à l'affaiblissement de cet espace public :

« Lorsque la vie prolétarienne ne parvient pas à se libérer, en tendant vers un tel espace public prolétarien, alors l'organisation sous forme de camp séparé subit une étrange dialectique : bien que son intention première soit d'établir des cloisons (...), le camp prolétarien reproduit inconsciemment les mécanismes de l'espace public bourgeois – exclusions, simulacre de délibération, dictature des procédures. »¹⁵⁸

S'opère alors de par ces deux logiques à l'œuvre au sein de l'espace public prolétarien, indique Kenneth Tucker, une nouvelle convergence entre celui-ci et l'espace public bourgeois, constituant désormais un seul et unique espace public institué :

« L'intégration de la classe ouvrière dans le système politique, avec la démocratisation de la sphère publique a contribué à renforcer une vision nouvelle de la société industrielle, (...) les multiples dimensions de la vie sociale ont été réduites à la seule logique du travail ; parce que l'homogénéisation du travail et/ou de la technologie déterminait la conscience, aucun processus d'apprentissage indépendant ne pouvait résulter de l'interaction ou de la réflexion »¹⁵⁹

157 Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Op. Cit., p318.

158 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Op. Cit., p104.

159 Kenneth Tucker, *French revolutionary syndicalism and the public sphere*, Op. Cit., p205. Traduction personnelle de : « *The integration of the working class into the polity, with the democratization of the public sphere, thus*

En ce début du XXe siècle, excepté une faible contribution de la *Caisse des recherches scientifiques (CRS)* créée en 1901, la recherche est essentiellement financée par le mécénat d'entreprise. Ces collaborations entre les industriels et les scientifiques permettant de transformer des techniques de laboratoire en procédures industrielles sont alors décisives pour une « *pratique efficace* » des sciences¹⁶⁰. Il faut ensuite attendre 1925 pour que l'Etat instaure une première politique scientifique visant à cloisonner la recherche pure et la recherche appliquée¹⁶¹, en l'occurrence la taxation de l'industrie afin de financer la recherche, via le « sous du laboratoire ». A cette même époque, la communication scientifique s'institutionnalise et se professionnalise, afin « *d'effacer l'image mortifère de la science* » due à la Première guerre mondiale au cours de laquelle la visibilité de la science a été augmentée, renforçant ainsi « *l'image des savants utiles au bien public ou du moins à la partie en danger* »¹⁶². En 1930, un second établissement public est lancé : la *Caisse nationale des sciences (CNS)*, afin d'octroyer des bourses aux jeunes chercheurs en sciences, via une ponction de cinq millions de francs du budget militaire relatif à la construction de la ligne Maginot. En 1935, le *CRS* et le *CNS* sont fusionnés dans la *Caisse nationale de la recherche scientifique (la CNRS)* pour des raisons de rationalisation des choix budgétaires. L'année suivante, le gouvernement du Front Populaire multiplie par trois le budget de la *CNRS*, afin de financer et d'organiser la recherche nationale, refusant « *d'accepter passivement la ruine de la science et le recul général de la civilisation qu'entraîneraient pour la France l'avènement du fascisme* »¹⁶³. En 1937, Frédéric Joliot Curie est nommé professeur au *Collège de France* à la chaire de chimie nucléaire créée pour lui, et, bénéficiant de crédits importants afin de rattraper le retard de la France en la matière, il lance la même année le cycle de recherche qui va conduire à la conquête de l'énergie atomique. Jusqu'alors, souligne Jean-Claude Debeir, Jean-Paul Deléage et Daniel Hémerly, cette dernière n'intéresse pas plus le champ politique que le champ économique :

helped solidify a new vision of industrial society (...) the many dimensions of social life were reduced to a single logic of labor ; because homogeneous work and/or technology determined consciousness, no independent learning process could arise from interaction or reflection. »

160 Dominique Pestre, *Sciences, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Op. Cit., p54.

161 Denis Guthleben, *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours : Une ambition nationale pour la science*, Paris, Armand Colin, 2009.

162 Bernadette Bensaude-Vincent, *Les vertiges de la technoscience. Façonner le monde atome par atome*, Op. Cit., p19.

163 Jean-Pierre Poirier, *Marie Curie et les conquérants de l'atome 1896-2006*, Paris, Pygmalion, 2006.

« Avant 1940, le nucléaire n'est qu'un thème de recherche audacieux, celui de la mise en œuvre d'une source d'énergie illimitée, l'affaire du cercle étroit des physiciens, l'enjeu problématique principal du développement de la physique théorique. »¹⁶⁴

Il s'inscrit en effet dans un mouvement plus large de la recherche française s'émancipant progressivement pendant l'entre-deux guerres de l'industrie : la vision d'une science « *comme activité pure et désintéressée (...) et autonome par rapport à la technique* » s'impose dans la politique scientifique hexagonale, en évinçant les partisans d'une science « *comme activité proche de l'industrie* »¹⁶⁵. Par exemple, l'*Office national des recherches scientifiques et industrielles et des Inventions (ONRSI)*, créé en 1922, afin de poursuivre la collaboration entre la recherche et l'industrie initiée pendant la première guerre ne disposa jamais de subventions étatiques suffisantes, tout comme le soutien des industriels, pour conduire une véritable politique en la matière. En 1938, la donne géopolitique change : la perspective d'une seconde guerre mondiale apparaît de plus en plus inéluctable. Le gouvernement entreprend à nouveau de redéfinir les rapports entre la science, l'Etat et l'industrie établis depuis deux décennies, l'objectif étant de relancer, en s'appuyant sur l'expérience de la guerre 14-18¹⁶⁶, la contribution de la recherche en faveur de la défense de la nation : il crée le *Centre national de la recherche science appliquée (CNRSA)*. « *Destiné à pallier les graves insuffisances* » de l'*ONRSI*, ce nouvel établissement public centralise les demandes des militaires en matière scientifique et prend en charge la mobilisation des savants, notamment des physiciens transformés en « *entrepreneurs de science* »¹⁶⁷. Désormais financées par le ministère de l'Armement dirigé par Raoul Dautry, les recherches de Frédéric Joliot Curie sur la fission atomique incarnent à la fois le plus ambitieux des programmes du *CNRSA* et la réussite de cette mobilisation scientifique. Le physicien français et son équipe établissent en effet, en 1939, la réalité du phénomène de la fission nucléaire, en prouvant que la désintégration d'une matière fissile produit suffisamment de neutrons pour provoquer une réaction en chaîne et entraîner une libération d'énergie. L'importance des applications est évidente : une réaction modérée peut en effet donner une source d'énergie quasi

164 Jean-Claude Debeir et al., « Genèse et servitude du nucléaire », in *Ecologie & Politique*, numéro 42, 2006, p139.

165 Bernadette Bensaude-Vincent, *Les vertiges de la technoscience. Façonner le monde atome par atome*, Op. Cit., p21.

166 David Aubin, *Pour une histoire métisse des sciences du monde physique (chaos, observatoire, guerre)*, Op. Cit., p59.

167 Jean-François Picard, « La création du CNRS », in *La revue pour l'histoire du CNRS*, numéro 1, 1999.

inépuisable tandis qu'une réaction brutale produit un explosif atomique. Le *CNRSA* dépose la même année trois brevets : un premier sur un dispositif de production d'énergie, un second sur un procédé de stabilisation du dispositif précédent, et un troisième relatif aux perfectionnements de charges explosives. Dans le but de mettre en application assez rapidement ce dernier, les physiciens français sollicitent alors, auprès du ministère de l'Armement, un polygone d'essai au Sahara. En 1940, le *Centre national de la recherche scientifique (le CNRS)*, créé l'année précédente en toute discrétion par la fusion de la *CNRS* et du *CNRSA* alors que la France venait d'entrer en guerre contre l'Allemagne, dépose les statuts d'une *Société anonyme pour l'exploitation de l'énergie atomique (SPEDEN)*. Placé sous le contrôle direct de l'Etat, le *CNRS* est alors partiellement soustrait au contrôle du législateur, afin de poursuivre et d'accentuer la mobilisation scientifique en faveur de la défense du pays entamée un an plus tôt avec le *CNRSA*¹⁶⁸. Suite à la défaite de juin 1940, les recherches atomiques sont quasiment stoppées sur le territoire hexagonal. Certains physiciens, tels que Frédéric Joliot Curie, restent en France et participeront activement à la Résistance, notamment en s'efforçant de dissimuler aux Allemands les résultats scientifiques déjà obtenus sur le sujet et en aidant à faire sortir clandestinement du matériel nucléaire ; tandis que d'autres s'exilent au Canada où ils poursuivent leur travail aux côtés des Alliés et participent ainsi indirectement au projet Manhattan.

168 Denis Guthleben, *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours : Une ambition nationale pour la science*, Op. Cit.

1.2. Les frontières de l'espace public institué

1.2.1. La mission nationale et nationaliste du nucléaire

En septembre 1944, alors que Paris vient tout juste d'être libéré, Frédéric Joliot Curie, devenu directeur du *CNRS* et responsable politique dans la Résistance, constitue autour de lui une équipe informelle de scientifiques dont il prend la tête. L'objectif est alors, précise Michel Pinault, de créer les conditions nécessaires, notamment politiques, permettant à la France de devenir une puissance nucléaire :

« [il s'agit] d'amener la France dans le club fermé des puissances nucléaires en misant simultanément sur l'effort propre du pays, de ses savants et de ses hommes politiques, et sur la solidarité entre Alliés et les perspectives diplomatiques que celle-ci peut ouvrir. »¹⁶⁹

Frédéric Joliot Curie multiplie ensuite les rencontres avec les physiciens français ayant poursuivi leurs recherches à l'étranger afin de faire le point sur l'avancée des connaissances et ainsi préparer au mieux l'avenir du nucléaire de la France et le rayonnement de celle-ci. Il l'envisage dans un premier temps *« au sein d'une entreprise commune des Alliés et grâce à une coopération somme toute désintéressée entre les scientifiques de toutes les nations »¹⁷⁰*. Or, cette volonté de relancer le programme nucléaire hexagonal, esquissé dès 1940, inquiète les Américains : ils considèrent le directeur du *CNRS* comme *« un problème prioritaire »* pour la sécurité et le secret de leur programme nucléaire et tente de limiter son champ d'action. Prenant petit à petit conscience de la stratégie des Alliés et de l'importance géopolitique à venir de l'énergie nucléaire¹⁷¹, Frédéric Joliot Curie décide, avec le Général De Gaulle qu'il rencontre à deux reprises fin 1944, que la France bâtira seule son projet nucléaire, civil et militaire. Aidé par l'ancien ministre de l'Armement qui finançait ces recherches avant le début de la guerre, le directeur du *CNRS* n'aura pas de mal à le convaincre de l'importance de celui-ci, dans l'objectif

169 Michel Pinault, « Naissance d'un dessein : Frédéric Joliot et le nucléaire française (août 1944 – septembre 1945) », in *Revue d'histoire des sciences*, numéro 50, 1997, p5.

170 *Ibid.*, p12.

171 Aline Coutrot, « La création du Commissariat à l'énergie atomique », in *Revue française de science politique*, 31e année, numéro 2, 1981, p345-347.

de restaurer la stature politique de la France sur le plan international et d'accélérer son redressement industriel et économique. A ce moment là, il ne s'agit pas encore de reprendre les recherches scientifiques, mais de créer, en lien avec le chef du gouvernement provisoire, les conditions d'un redémarrage de celles-ci : l'obtention d'un accès aux progrès et aux réalisations permises par l'arrivée en Angleterre en juin 1940 des chercheurs français, de leur stock d'eau lourde et de leurs documents scientifiques, ainsi que la valorisation des brevets déposés par le *CNSRA* en 1939. Le 29 mars 1945, une première note, présentant un embryon de projet nucléaire français, est transmise au Général De Gaulle. Dans les semaines suivantes, Frédéric Joliot Curie juge que « *l'énergie atomique est un trop vaste enjeu et un projet trop lourd pour entrer dans les attributions du CNRS ou du ministre de l'Education nationale* »¹⁷². Il plaide alors pour la création d'un établissement scientifique, technique et industriel chargé des questions relatives au développement de l'énergie atomique directement rattaché au centre du pouvoir. Cela sera chose faite le 18 octobre 1945 avec la création du *Commissariat à l'énergie atomique (CEA)* qui se voit attribué le monopole des activités scientifiques et toutes les compétences liées à la technologie nucléaire. S'inscrivant dans la continuité de la politique de modernisation, de grandeur nationale et de rang international voulu par Général De Gaulle pour la France, ce nouvel organisme est, insiste Aline Coutrot, dès sa création exclu du jeu démocratique :

*« La décision est d'une importance considérable, bien que l'opinion et le monde politique n'y aient porté qu'une attention médiocre ; prise par ordonnance, à la veille de la réunion de l'Assemblée constituante, son élaboration échappe aux acteurs habituels d'une décision législative et se fait dans le plus grand secret. »*¹⁷³

Plus qu'un tournant ou une exception, ce processus de décision, et plus largement la genèse du *CEA*, s'inscrit dans la continuité de l'établissement de la politique scientifique française visant à confiner celle-ci en dehors de la société, et ainsi éviter toute irruption de controverses politiques à son sujet. Ce nouvel organisme, au sein duquel recherche scientifique et application industrielle sont étroitement mêlées, est présidé par le chef du Gouvernement et deux responsables s'en partagent la direction : le Haut Commissaire pour les questions scientifiques et techniques – Frédéric Joliot Curie – et l'Administrateur général, délégué du Gouvernement, pour

172 Michel Pinault, « Naissance d'un dessein : Frédéric Joliot et le nucléaire française (août 1944 – septembre 1945) », *Op. Cit.*, p30

173 Aline Coutrot, « La création du Commissariat à l'énergie atomique », *Op. Cit.*, p343.

les attributions d'ordre administratif et financier – Raoul Dautry. A sa tête se retrouvent les pionniers de la recherche atomique et les artisans de son développement au cours de la décennie précédente. Ils disposent désormais de l'autorité et de l'influence leur permettant de procéder à l'industrialisation et à la militarisation de l'énergie atomique en France. Les scientifiques se retrouvent ainsi au cœur de la machine d'Etat, dans une position d'expert et de conseiller, en lien étroit avec les responsables politiques et militaires, donnant ainsi « *l'image d'un mariage ambigu* » entre la science et la politique¹⁷⁴. La création du CEA en 1945 s'inscrit en effet dans une période marquée par l'intégration accrue de la science à la politique, où la recherche scientifique est perçue comme un atout central et indispensable pour le succès économique, militaire et politique des pays en reconstruction. Celle-ci est alors placée, révèle François Jacq, au cœur des préoccupations de l'Etat français jusqu'en 1947, « *avec un enthousiasme largement lié à la conviction que le miracle de la recherche de guerre américaine pourrait se reproduire en France* »¹⁷⁵. La seconde guerre mondiale qui s'achève a effectivement été menée et remportée par le complexe, notamment américain, forgé entre science, politique, armée et industrie. Alors que cette rencontre avait été éphémère au cours de la première guerre mondiale, elle entraîne cette fois-ci des mutations durables dans les pratiques scientifiques. Les agencements expérimentés sont prolongés, développés et institutionnalisés, notamment dans la recherche nucléaire prise en charge par le CEA qui s'impose comme « *l'institution suprême de l'après-Résistance* »¹⁷⁶. Dominique Pestre indique à l'égard de ces agencements que la guerre a implanté une culture de l'urgence et de la mobilisation, ainsi qu'une fascination pour la science et une foi technologique sans faille au sein des élites industrielles, politiques et scientifiques, contribuant ainsi à forger un mythe de l'innovation scientifique et technologique à même d'apporter des solutions à tous les problèmes :

« La croyance veut qu'une action techno-scientifique coordonnée, si l'on y met les moyens, viendra à bout de n'importe quelle difficulté et conduira à la solution de tous les problèmes, y compris des problèmes

174 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p36.

175 François Jacq, « Aux sources de la politique de la science : mythe ou réalités ? (1945-1970) », in *La revue pour l'histoire du CNRS*, numéro 6, 2002.

176 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p31.

sociaux. Ces croyances fortes mèneront à une technicisation croissante de l'action politique, économique et stratégique. »¹⁷⁷

Cette culture et ce mode de régulation politique s'appuyant sur une logique technocratique s'implantent progressivement dans la gestion de l'Etat, colonisant par la même occasion l'espace public, notamment dès lors qu'il est question de nucléaire. En 1946, le Général De Gaulle se retire du pouvoir et le Parlement vote une nouvelle Constitution donnant naissance à la IV^e République. Assez rapidement, les gouvernements successifs se désintéressent du CEA, afin de se concentrer sur les questions urgentes et les difficultés de la reconstruction. Entre 1948 et 1952, « *la perspective d'un miracle scientifique s'estompe* »¹⁷⁸ et ce sont les scientifiques qui gèrent les orientations du CEA au cours de cette seconde période de l'après-guerre. Toujours convaincus de l'importance de la technologie nucléaire pour la grandeur de la France et des sources d'énergies d'indépendances pour l'autonomie nationale, ils développent des équipements expérimentaux à grande échelle et se concentrent sur la prospection et l'extraction d'uranium¹⁷⁹. Le 15 décembre 1948, la mise en route réussie de la première pile atomique française, prénommé Zoé, initie la filière française de réacteurs à eau lourde refroidis au gaz. L'événement connaît un retentissement important et permet à la France de rattraper son retard en la matière et de reprendre sa place dans l'aventure atomique mondiale. Ce rayonnement nouveau de la France, signe du rétablissement du pays dans une après-guerre encore difficile, se matérialise par l'enchevêtrement entre énergie nucléaire et identité nationale. Il est promu au sein de l'espace public dès 1945. Il s'agit de donner un rôle à la France dans l'aventure atomique, ce à quoi s'attache d'abord Raul Daury dans divers articles en retraçant l'historique des recherches françaises depuis 1940 et leurs cruciales contributions au succès américain. Ensuite, les journalistes prennent le relais et font de Frédéric Joliot Curie le héros de cette aventure, avant que cette histoire ne soit adaptée au cinéma en 1947 dans *La Bataille de l'eau lourde*. Gabrielle Hecht indique qu'il s'agit d'un de ces nombreux films sur la Résistance tournés après la libération au message on ne peut plus explicite :

« Les scientifiques français et les combattants de la Résistance ont joué un rôle capital et héroïque en aidant les Alliés dans leurs recherches sur

177 Dominique Pestre, *Sciences, argent et politique. Un essai d'interprétation, Op. Cit.*, p66.

178 François Jacq, « Aux sources de la politique de la science : mythe ou réalités ? (16475-1970) », *Op. Cit.*

179 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale, Op. Cit.*, p32.

la bombe atomique. En empêchant les Allemands d'avoir la bombe, ils ont aidé à gagner la guerre. »¹⁸⁰

Cependant, cette euphorie se dissipe rapidement avec le durcissement de la guerre froide à partir de 1949 et le retour du spectre d'un nouveau conflit mondial arbitré par l'arme atomique. En avril 1950, Frédéric Joliot Curie déclare qu'il ne fabriquera jamais une bombe dans la perspective d'un affrontement avec l'Union soviétique dont il est politiquement proche, ce qui entraîne son renvoi de la direction scientifique du *CEA* par le Premier ministre de l'époque. En janvier 1951, une réorganisation interne du *CEA* aboutit à la subordination de l'autorité scientifique à l'autorité administrative : ce ne sont plus les scientifiques qui sont aux commandes. Ce même mois, le politique effectue son retour, par l'intermédiaire de Félix Gaillard, le nouveau secrétaire d'Etat à l'Energie atomique, dans les affaires du *CEA*, à qui il demande de préparer un plan quinquennal pour le développement de l'énergie atomique. La technique atomique apparaît alors vitale pour la France afin de combler le déficit énergétique du pays et de restaurer l'image de la nation affaiblie par l'effritement en cours de son empire colonial. Cette implication accrue du pouvoir politique s'inscrit également dans une logique plus globale, « *une fois la prospérité revenue* », d'organisation étatique de la science par la création d'outils institutionnels¹⁸¹. Au parlement, le plan proposé par le *CEA* – construction de réacteurs fonctionnant à l'uranium naturel et modéré par le graphite et d'une usine destinée à extraire le plutonium de l'uranium irradié qui sortirait des réacteurs – est approuvé par le Parlement le 24 juillet 1952, après de vives discussions sur la pertinence ou non du recours à la bombe atomique. Celles-ci se soldent, précise Gabrielle Hecht, par le statut-quo grâce à l'habileté politique de Félix Gaillard :

« Le plutonium n'était pas présenté comme un matériau servant à fabriquer des bombes, mais comme un carburant de sauvetage venant au secours d'une nation privée d'énergie. »¹⁸²

Jusqu'en 1954 et la défaite lors de la guerre d'Indochine, les gouvernements successifs continuent d'exclure la fabrication d'une bombe atomique française. Cela n'empêche par pour autant le *CEA*, du fait de son autonomie politique, de pousser à la production de plutonium

180 *Ibid.*, p183.

181 François Jacq, « Aux sources de la politique de la science : mythe ou réalités ? (16475-1970) », *Op. Cit.*

182 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, *Op. Cit.*, p36.

militaire ainsi qu'au développement d'autres techniques essentielles à sa fabrication. Ce choix, ajouté à la décision de développer des réacteurs graphite-gaz, marque ainsi, souligne l'historienne américaine, le début d'un nouveau régime technopolitique du nucléaire :

« [il formule] une idéologie qui envisageait la grandeur nationale, d'abord et avant tout, en terme de prouesse technique militaire. Il valorisait l'autonomie institutionnelle et l'expertise nucléaire, et soutenait une vision du nationalisme qui excluait les communistes. Son objectif fondamental était de fabriquer une bombe atomique française. »¹⁸³

Le succès de ce régime technopolitique au cours des années cinquante est lié à l'instabilité ministérielle de la IV^e République et à l'absence d'une volonté politique de s'engager dans des formes plus classiques de prises de décisions en matière de politique nucléaire. Le CEA n'est alors pas un simple lobby exerçant une pression en faveur d'une bombe française, mais, stipule Gabrielle Hecht, une institution dirigeant la conception des réacteurs via laquelle ils vont mener leurs propres objectifs politiques :

« Les scientifiques et les ingénieurs (...) utilisaient de façon explicite et tout à fait consciente, lorsqu'ils avaient des choix à faire en matière de conception ou de maîtrise d'œuvre, des critères qui étaient aussi bien politiques que techniques. »¹⁸⁴

Ainsi, le choix de faire fonctionner les réacteurs à l'uranium naturel, une technologie produite par la France lui permettant de ne pas dépendre des Etats-Unis pour l'achat de l'uranium enrichi, répond autant à des critères politiques que techniques. Cette intrication, entre politique et technique, entre ensuite, poursuit l'historienne américaine, dans la conception des réacteurs de Marcoule, renforçant et constituant un des éléments clés du régime technopolitique du CEA :

« Ils étaient les moyens même à travers lesquels les techniciens du CEA exprimaient et mettaient en œuvre leur engagement pour la bombe atomique française et pour la prouesse technique française générale. »¹⁸⁵

183 *Ibid.*, p38.

184 *Ibid.*, p39.

185 *Ibid.*, p50.

Menée en partenariat avec l'entreprise publique *Electricité de France (EDF)*, la construction des ces réacteurs constitue, dans le même temps, une première discordance pour le régime technopolitique du *CEA*. Ce dernier entre en effet en tension avec le régime technopolitique développé en parallèle par *EDF* à travers lequel celle-ci cherche aussi à prescrire et mettre en œuvre sa propre vision de la politique industrielle de la France et sa propre idée de l'utilité des réacteurs graphite-gaz. Créée en 1946 par une loi de nationalisation unifiant l'ensemble des entreprises privées en charge de la production, de la transmission et de la distribution d'électricité, *EDF* est une figure centrale de la reconstruction du pays dépositaire d'une mission nationale de première importance. Elle a pour consigne de rendre la France indépendante sur le plan énergétique en produisant et en distribuant le plus d'électricité possible au coût le plus bas possible¹⁸⁶. « *Travailler pour EDF signifiait appréhender et servir la nation tout entière* », signale Gabrielle Hecht qui repère l'intérêt de l'entreprise publique pour le nucléaire au début des années cinquante : « *conçus et fabriqués en France* », les réacteurs graphite-gaz « *pouvaient fournir une voie supplémentaire vers l'indépendance énergétique* »¹⁸⁷. Dès lors, poursuit l'historienne américaine, les ingénieurs d'*EDF* et du *CEA*, tous deux hérités du service public, partagent un intérêt commun dans la promotion d'un programme nucléaire transformant, sans dissimuler l'existence même de ces objectifs, leurs techniques en instrument de la politique et en incarnation de celle-ci :

*« En travaillant ensemble, ils cherchaient à constituer le programme nucléaire en tant qu'arène dans laquelle seraient traitées les questions majeures qui concernaient la nation française et son identité (...) [afin de] refondre les symboles de [celle-ci] sous une forme technique. »*¹⁸⁸

Les deux institutions divergent toutefois sur la forme à donner à cette dernière : le régime technopolitique nationalisé d'*EDF* vise à produire de l'électricité à des coûts optimaux, tandis que le régime technopolitique nationaliste du *CEA* vise à produire le maximum de plutonium afin de permettre la réalisation d'une arme atomique. *EDF* et le *CEA* ont en effet cherché continuellement à contrôler les significations politiques des réacteurs : d'une part en les

186 Sylvaine Trinh et Michel Wieviorka, *Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations*, Paris, La Découverte, 1989, p42-44.

187 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, *Op. Cit.*, p52.

188 *Ibid.*, p61.

présentant comme une incarnation de la grandeur de la France afin de promouvoir l'identité nationale à travers le nucléaire ; et d'autre part en faisant de la souplesse technopolitique de ceux-ci une stratégie majeure consistant à les présenter à la fois comme le futur dispositif central de la sécurité militaire française et à la fois comme des prototypes de centrales électriques¹⁸⁹. Cette flexibilité, spécifie Gabrielle Hecht, assure la continuité de leur développement, tout en permettant d'ouvrir le champ des possibles :

« Elle rendit également possible la poursuite de facto d'une politique militaire nucléaire nationaliste, bien avant que le gouvernement ne soit disposé à s'engager dans une telle voie. »¹⁹⁰

Ainsi lorsqu'en avril 1958, le premier ministre Félix Gaillard signe l'ordre de tenir une bombe prête pour le début des années soixante, le CEA avait créé les conditions matérielles permettant la réalisation de cette commande politique. Outre le poids de la guerre froide, cette décision de recourir à l'arme atomique prise dans les derniers jours de la IV^e République intervient dans un contexte de crise de l'alliance atlantique et de difficulté de la construction européenne. Pour autant, précise Maurice Vaïsse, ce choix ne s'inscrit pas encore dans une politique d'indépendance nationale :

« Jusqu'en 1958, il n'est pas question de constituer une force nucléaire indépendante répondant à une stratégie nationale, mais de disposer d'un atout à faire valoir dans les scénarios européens et atlantiques. »¹⁹¹

Ainsi, tandis que le Traité de Rome du 25 mars 1957 érige le nucléaire au rang de « *condition essentielle au développement économique et géopolitique* », le Traité Euratom conclu au même moment scelle la coopération étroite entre les six pays fondateurs de la première communauté européenne afin de favoriser l'essor de l'industrie nucléaire¹⁹². Celle-ci se développe notamment, entre 1957 et 1958, à travers une collaboration franco-italo-germanique visant à constituer une communauté de recherche et de production en matière d'armements conventionnels et

189 *Ibid.*, p48.

190 *Ibid.*, p50.

191 Maurice Vaïsse, « Le choix atomique de la France (1945-1958) », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, numéro 36, 1992, p30.

192 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, Paris, L'harmattan, 2003, p26 et p42.

nucléaires dans l'objectif de peser au sein d'une alliance atlantique dominée par les Etats-Unis¹⁹³. Il faut en effet attendre le retour au pouvoir du Général De Gaulle quelques semaines plus tard et l'avènement de la V^e République pour que la bombe devienne un instrument prioritaire d'une politique d'indépendance nationale. Voyant dans le programme nucléaire le joyau de la technique française, le nouveau chef de l'Etat prend très rapidement des décisions politiques en ce sens : arrêt de la coopération européenne et accélération du programme atomique national. Ce choix de placer le programme nucléaire au cœur de la politique du gouvernement et l'importance symbolique considérable attachée à sa réussite conduit à faire de la technopolitique « *une forme d'action politique plus importante et plus puissante* » en même temps, remarque Gabrielle Hecht, qu'il limite l'emprise des régimes technopolitiques du CEA et d'EDF sur les termes des débats concernant l'avenir du nucléaire en France :

« De plus en plus, les techniciens devaient façonner leurs programmes et leurs pratiques de manière à les rendre compatibles avec le discours gaulliste sur l'identité nationale et sur le développement industriel. »¹⁹⁴

C'est à cette époque que sont établis politiquement et publiquement les deux concepts fondateurs de la politique énergétique de la France toujours en vigueur aujourd'hui : « *dissuasion* » s'agissant du nucléaire militaire et « *indépendance* » s'agissant du nucléaire civil¹⁹⁵. Le retour du Général De Gaulle au pouvoir et sa volonté de développer une force de frappe nucléaire entre en résonance avec le régime technopolitique nationaliste du CEA, cette institution qu'il avait contribué à créer en 1945. Après l'explosion, le 13 février 1960, de la première bombe atomique française en Algérie, la mission officielle du CEA devient la production d'un arsenal nucléaire avec la loi du 8 décembre 1960. Du côté d'EDF, l'avènement de la V^e République bouscule son régime technopolitique nationalisé du fait de la volonté du gouvernement gaulliste de « *remodeler le régime d'EDF de manière à la rendre plus favorable à l'industrie capitaliste* »¹⁹⁶. Progressivement, cela entraîne au sein d'EDF le passage d'une logique strictement industrielle à une logique commerciale, préfigurant la mise en place à venir d'un

193 Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 : vers une communauté stratégique nucléaire entre la France, l'Allemagne et l'Italie ? », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, numéro 31, 1993, p9.

194 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p65.

195 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, Op. Cit., p25.

196 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p69.

programme électronucléaire d'envergure, dans le sens où ce passage à l'efficacité économique et à l'orientation économique de la production par le marché est indispensable afin de « *trouver des débouchés qui permettront de rentabiliser les nouveaux équipements en écoulant leur production* »¹⁹⁷. Ainsi, la mission suprême qui était auparavant le rendement devient la rentabilité.

Au cours des années soixante, ce tournant commercial d'*EDF* entre en conflit avec le choix effectué jusqu'alors de privilégier la filière française imaginée par le *CEA* – les réacteurs graphite-gaz – jugée économiquement moins rentable que la filière américaine – les réacteurs à eau pressurisée. S'ouvre alors, entre 1966 et 1969, une « *guerre des filières* » entre les deux institutions à l'échelle nationale, au sein de laquelle différents scénarios sont proposés, « *et avec eux, les différentes conceptions de la France et de son avenir qui y étaient rattachés* »¹⁹⁸. Tandis que les syndicats d'*EDF* défendent la filière française aux côtés de leurs homologues du *CEA* contre la menace d'une prise de pouvoir par l'industrie américaine, les économistes et certains ingénieurs de l'entreprise publique s'attachent à défaire, non sans difficulté, le lien historiquement construit entre une certaine technologie et l'identité nationale française. Pour y parvenir, leur stratégie est de séparer théoriquement la technique et la politique, en faisant en sorte que soit privilégiés les critères de sélection économique. En janvier 1967, le *comité Horowitz-Cabanius*, chargé de comparer entre elles les différentes filières, ne parvient pas à se mettre d'accord et, à la fin de l'année, c'est la *Commission pour la production d'électricité d'origine nucléaire (Péon)* qui prend en charge ce comparatif. En avril 1968, elle donne raison aux défenseurs de la filière américaine et recommande de ne plus construire de réacteur graphite-gaz (français) en attendant leur réévaluation, de construire immédiatement un réacteur à eau pressurisée (américain) et d'accorder davantage de considération aux réacteurs à eau lourde (canadien). Tandis qu'un consensus s'opère assez rapidement sur la nécessité de développer les surgénérateurs après d'importantes grèves au sein du *CEA* contre l'abandon de la filière graphite-gaz, le départ du Général De Gaulle – resté favorable à la filière française quasiment jusqu'à la fin – le 28 avril 1969, ouvre de nouvelles perspectives pour *EDF*. Ainsi, le 16 octobre, le directeur de l'entreprise publique annonce l'abandon de la filière graphite-gaz,

197 Sylvaine Trinh et Michel Wieviorka, *Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations*, Op. Cit., p49.

198 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p247.

définitivement jugée non viable sur le plan commercial¹⁹⁹, au profit de la filière américaine. L'annonce est confirmée quelques jours plus tard par Georges Pompidou, le nouveau président de la République. Ensuite, EDF travaille à « franciser » cette dernière pour donner naissance aux « réacteurs de deuxième génération », et ainsi apporter « par la-même l'indépendance énergétique nationale si convoitée, en même temps qu'une source de fierté nationale »²⁰⁰ qui s'incarne désormais dans la rentabilité économique et non plus à travers l'exaltation de la prouesse technique.

1.2.2. Le choix consensuel du recours à l'énergie électronucléaire

Dépositaire d'une mission nationale et nationaliste, l'aventure nucléaire française est en effet investie, dès son lancement, par une logique de mobilisation visant au redressement national et à la construction d'une identité nationale positive. Celle-ci conduit à une « surdétermination » de la présence de la science et de la technique dans l'espace public²⁰¹. Rallié au modèle productiviste et à l'idéologie scientiste depuis la fin du XIXe siècle, le mouvement socialiste participe largement de ce processus, et ce dès la création du CEA en 1945 alors co-dirigé par les gaullistes et les communistes. Cela n'a alors rien d'étonnant puisque ces derniers, d'une part revendiquent l'existence d'une science prolétarienne, définit comme la « vraie » science permettant l'émancipation du peuple, en opposition à une science capitalistique avec laquelle elle partage pourtant le rationalisme et le positivisme²⁰² ; et d'autre part, entendent apporter la contribution patriotique de la classe ouvrière à la reconstruction de la nation et à l'indépendance nationale du fait de la convergence des intérêts de classe avec les intérêts nationaux²⁰³. Alexandre Nicolon souligne que le *Parti communiste (PC)*, tout en étant opposé à la force de frappe nucléaire française, est ainsi un fervent défenseur du programme électronucléaire :

199 *Ibid.*, p273-274.

200 *Ibid.*, p46.

201 Christophe Bonneuil, « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse », *Op. Cit.*, p20.

202 Mathieu Quet, *Politiques du savoir. Une approche communicationnelle des rapports entre sciences, technologies et participation en France (1968-1983)*, *Op. Cit.*, p116.

203 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, *Op. Cit.*, p107.

« Il s'agit ainsi de faire participer la science et la technique nucléaire (...) à la satisfaction des besoins matériels et culturels de tous les Français (...) et à la sauvegarde de l'indépendance nationale. »²⁰⁴

Au cours des années cinquante et soixante, les trois principaux syndicats défendent également le concept d'une France rayonnante techniquement via le développement de l'énergie nucléaire. Ils partagent la même croyance en l'importance politique, économique et culturelle du progrès technique que les techniciens de l'Etat, tout en accordant un rôle central aux ouvriers dans le développement de celui-ci. Pour la Confédération générale du travail (CGT), la technique est par nature politique et l'énergie nucléaire est un élément capital pour l'avenir et l'indépendance de la nation, en même temps qu'il est pour la mise en place d'une société socialiste : « ils juxtaposaient à l'éloge de la technique française la condamnation du capitalisme, le soutien des entreprises nationalisées et la célébration des ouvriers »²⁰⁵. Défendant ainsi avec autant de convictions et d'ardeurs le programme électronucléaire que les gaullistes, la CGT s'oppose par contre à l'arme atomique, la jugeant nuisible au bon développement du programme civil, à la grandeur de la France et au dépassement du système capitaliste. A la différence de la CGT, la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) est silencieuse sur le force de frappe nucléaire française et juge le développement technique comme étant fondamentalement neutre, seules ses conséquences sociales pouvant être contrôlées. Favorable au développement du programme électronucléaire, la CGT-FO considère l'énergie atomique comme un aiguillon du développement industriel sans toutefois être un élément devant permettre l'indépendance nationale telle que prônée par la CGT : « ils dépeignaient bien la technique comme un élément central pour l'avenir de la France, mais ils plaçaient les deux (...) dans un contexte international »²⁰⁶. Opposée à la bombe atomique comme la CGT, cette vision internationaliste est aussi celle de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Celle-ci considère toutefois le développement technique comme n'étant ni bon ni mauvais en fonction de sa provenance politique, mais comme un processus complexe et intriqué à la modernité pouvant être contrôlé par les ouvriers et ainsi permettre d'accroître leur participation à la direction de la nation : « la France tirerait son

204 Alexandre Nicolon, « Le parti communiste, l'énergie nucléaire et la contestation antinucléaire », in *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire* (sous la direction de Francis Fagnani et al.), Grenoble, PUG, 1979, p127-128.

205 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p116.

206 *Ibid.*, p121.

rayonnement d'une alliance avec le reste de l'Europe, centrée sur un développement technique pacifique »²⁰⁷. Bien que recouvrant des modalités différentes, l'engagement des syndicats, en faveur de la prouesse technique et scientifique que constitue l'énergie nucléaire, est ainsi, souligne Gabrielle Hecht, étroitement lié à la défense d'une identité nationale en reconstruction au lendemain de la seconde guerre mondiale :

*« Pour les trois confédérations, le monde sociotechnique en mutation exigeait donc que les frontières traditionnelles entre les classes soient transcendées. Elles voyaient dans le savoir technique une occasion et un lieu de pouvoir, et cherchaient à accéder à ce pouvoir. »*²⁰⁸

A cette époque donc, l'énergie électronucléaire est en effet simplement présentée par les partis politiques et les organisations syndicales comme une question technique relevant de la compétence d'experts en charge de l'avenir de la nation qu'il faut s'efforcer d'intégrer dans le combat du progrès social. L'historienne américaine montre d'ailleurs que cette mise en visibilité du nucléaire prend la forme d'un spectacle visant à exalter la prouesse technique et scientifique de la France :

*« [D'abord dans] une dynamique dramatique mettant en scène une action où s'entrelaçaient les thèmes du salut, de la rédemption et de la libération [ensuite en comparant] les réacteurs à des cathédrales ou d'autres types de monument historiques, dont la contemplation était une sorte d'expérience transcendante. »*²⁰⁹

Orchestré par *EDF* et le *CEA* via de grandes opérations de communication reprises et mises en scène par les journalistes, ce spectacle du développement nucléaire inscrit les premiers réacteurs dans l'histoire de la nation et en assure la continuité, en même temps qu'il réconcilie la modernité avec la tradition en participant au sauvetage de régions en déclin. Le reportage audiovisuel réalisé par l'*Office de Radiodiffusion-télévision française (ORTF)* le 16 avril 1966 à l'occasion de l'achèvement des travaux de la centrale nucléaire de Brennilis²¹⁰ l'illustre assez bien. Sous la forme d'un récit dramatique, le journaliste présente d'abord Brennilis comme « un

207 *Ibid.*, p129.

208 *Ibid.*, p137.

209 *Ibid.*, p179-180.

210 Louis Marie Cohic, « Usine nucléaire de Brennilis », in *Bretagne actualités*, Office national de radiodiffusion télévision française, 19 avril 1966.

petit bourg dans la région désolée des Monts d'Arrés (...), longtemps figé dans son passé », mais où s'empresse-t-il d'ajouter « *se préfigure l'avenir avec la construction de la centrale nucléaire (...), signe des temps modernes »*, avant de relater les bienfaits de l'implantation de celle-ci : « *le pays se mourrait (...) l'architecture nucléaire lui donne une nouvelle dimension »*. La centrale nucléaire est ensuite exposée comme un site touristique dont le journaliste assure la visite tel un monument ou un musée, avec une certaine crainte tout de même : « *il faut que nous prenions un certains nombre de précautions, nous utilisons ici une mécanique de géant dans des conditions de laboratoire »*. A l'intérieur, les scientifiques expliquent avec enthousiasme et minutie, quitte à devoir recourir au tableau noir et la craie du maître d'école, les procédés techniques utilisés, leurs intérêts par rapports aux autres technologies nucléaires. Cette pratique de vulgarisation visant à instruire un téléspectateur ignorant renforce la prouesse technologique présentée, le journaliste s'en faisant lui-même l'écho : « *grâce au génie des hommes qui ont su la domestiquer, la centrale nucléaire des Monts d'Arrée pourra fournir ses premiers kilowatts »*, sans oublier de mentionner à la toute fin du reportage la participation de cette application technopolitique à l'avenir de la nation et au progrès social : « *c'est la contribution de la Bretagne au capital national, c'est une contribution des hommes au mieux-être de demain »*. Dans une étude étayée, Gabrielle Hecht repère et relate ce même récit spectaculaire autour de l'implantation des réacteurs nucléaires de Marcoule et de Chinon, respectivement présentés comme permettant une modernisation générale en harmonie avec les styles de vie traditionnels et comme une forme d'harmonie esthétique avec le passé et l'environnement naturel :

« Dans chacun d'eux, la technique nucléaire apparaissait comme une force qui allait reconfigurer, par toutes sortes de moyen, la relation entre la nation et la région. (...) Ces promesses façonnaient les attentes que les populations locales nourrissaient à l'égard des sites nucléaires [et celles-ci] contribuèrent à leur tour à façonner les réactions qu'eurent les habitants face à l'arrivée, dans leurs régions respectives, des réacteurs nucléaires. »²¹¹

Ainsi, l'énergie électronucléaire n'est pas plus présentée par les partis politiques et les organisations syndicales, que par les scientifiques et les techniciens, comme un choix politique

211 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p201.

pouvant être controversé et objet d'un débat public. C'est donc dès les prémices de son industrialisation que l'amorce d'une politique d'affichage de la visibilité du nucléaire s'effectue sous la forme d'une communication dont la valorisation de l'image est la première motivation. Elle aboutira à la fin des années 80 au « *tourisme industriel* », orchestré alors sous forme de visites de sites, à l'instar de ce que font les autres entreprises²¹².

Seule l'utilisation militaire de l'atome est socialement contestée, même si là encore, la mobilisation française pour le désarmement nucléaire ne trouve qu'un faible écho sur le territoire hexagonal, au regard de son effervescence internationale, très forte entre 1955 et 1963²¹³. Cette critique de la bombe atomique naît effectivement dans l'immédiat de l'après-guerre au sein des physiciens atomistes américains, avant de s'étendre au cours des années cinquante à la sphère communiste européenne, inquiète qu'elle puisse être utilisée contre l'Union soviétique. En France, le *Mouvement de la Paix (MLP)* est créé en avril 1949 autour Frédéric Joliot Curie, tandis que l'Appel de Stockholm est lancé le 19 mars 1950 pour exiger l'interdiction absolue de l'arme atomique. Ce dernier recueille 400 millions de signatures dans le monde dont 14 millions dans l'Hexagone. Puis, le projet de bombe française est remis en cause à plusieurs reprises au sein même du *CEA*, ce qui aura comme « *effet principal de renforcer la promotion de « l'atome pacifique » sans empêcher pour autant l'essor des projets militaires* »²¹⁴. Cette critique se propage ensuite en 1954 au sein de l'*Ecole normale supérieure (ENS)*, et enfin à partir de 1958 avec l'annonce officielle du gouvernement français de recourir à la force de dissuasion atomique au-delà des cercles de scientifiques et de techniques. En 1963, le *Mouvement contre l'armement atomique (MCAA)* est créé pour lutter « *contre toutes les bombes atomiques* », puis la *Ligue contre la force de frappe (LCFF)* et le *Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté (MDPL)*. L'année suivante, l'ensemble des ses organisations, ainsi que le MLP, se regroupent au sein du *Comité nationale contre la force de frappe (CNFF)*. Celui-ci organise une manifestation le 26 avril 1964 à laquelle participeront 120 000 personnes afin de manifester leur opposition à tout armement atomique avant que ce mouvement d'opposition ne décroisse progressivement jusqu'à mai 1968.

212 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, Op. Cit., p535.

213 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, Thèse de doctorat en Histoire des sciences, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2010, p40

214 *Ibid.*, p46.

Ce choix de présenter l'énergie électronucléaire comme une simple question technique relevant de la compétence d'experts et non comme une question politique relevant du choix du peuple contribue à renforcer, au sein de l'espace public, la primauté de la logique de l'expertise sur la légitimité populaire à l'œuvre depuis la fin du XIX^e siècle dès lors qu'il s'agit d'objets technoscientifiques. Incarnée dans et par les régimes technopolitiques d'*EDF* et du *CEA*, cette emprise de la logique d'expertise conduit ces deux institutions à développer des prescriptions afin, révèle Gabrielle Hecht, de diriger la politique nucléaire et industrielle de la France :

« Ainsi, c'est de manière totalement délibérée, et même avec une certaine fierté, que les techniciens du CEA et d'EDF cherchaient à transformer leurs techniques en instrument de la politique et en incarnation de celle-ci. »²¹⁵

Cette pratique stratégique, visant à inscrire des prescriptions dans des objets et des pratiques, revient à effectuer un déplacement stratégique, réunissant délibérément la technique et la politique. L'historienne américaine souligne qu'elle diffère alors de la politique habituelle à deux titres :

« Tout d'abord, la technopolitique est conduite non par des autorités élues, mais par des techniciens (définis au sens large du terme). Ensuite, elle tire son pouvoir des savoirs d'experts sur lesquels elle repose ainsi que des dispositifs techniques et des pratiques matérielles qu'elle fait exister. »²¹⁶

Cette logique d'action technopolitique, qualifiée aussi de technocratique, « *qui n'est qu'accessoirement industrielle, qui n'est pas non plus commerciale* »²¹⁷, conduit à la mise en œuvre du programme électronucléaire hexagonal dans les années soixante, puis à sa généralisation à partir de 1974. Sylvaine Trinh et Michel Wieviorka soulignent le rôle structurant désormais joué par *EDF* :

« [L'entreprise] oriente maints aspects de la vie sociale, de l'économie et de la culture, pesant directement et indirectement sur les modes de

215 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p61.

216 *Ibid.*, p62.

217 Sylvaine Trinh et Michel Wieviorka, *Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations*, Op. Cit., p54.

production industrielle, les formes d'organisation du travail, les normes de consommation et les modes de vie. »²¹⁸

Cette domination sociale est exercée par l'entreprise publique grâce au monopole dont elle dispose en matière de connaissances scientifiques et d'expertises technologiques et économiques. Ainsi, en plus d'inscrire des prescriptions politiques dans les choix techniques préalablement effectués, celui-ci lui apporte les moyens d'une argumentation sans faille face au pouvoir politique pour le convaincre de l'utilité et du bien-fondé de ses projets. EDF est épaulée en cela par la commission Péon, une commission consultative créée en 1955 par le gouvernement afin d'évaluer les coûts liés à la construction de réacteurs nucléaires. A l'instar des autres commissions mises en œuvre à la même époque pour orienter les choix scientifiques et industriels de la France, elle tire sa légitimité de sa capacité d'expertise scientifique et technique, non d'une légitimité populaire. La commission Péon est en effet composée des représentants de l'administration étatique, du CEA, d'EDF et de l'industrie française en charge de la construction des réacteurs nucléaires, tous issus des mêmes formations – essentiellement l'école polytechnique du corps des Mines – et partageant les mêmes valeurs. Pour comprendre ce qu'il s'y joue, Philippe Simonnot indique qu'il faut s'intéresser à la sociologie de ces décideurs :

« Ces X-mines forment une sorte d'aristocratie d'État, assise sur une légitimité intellectuelle renforcée par l'imaginaire de la méritocratie républicaine (...) [croyant] sincèrement œuvrer pour le bien commun, et plus encore qui croient que leur supériorité intellectuelle leur confère une légitimité pour le faire. »²¹⁹

Sezin Topçu signale également que le CEA et EDF jouent, dans le même temps, un rôle très influent au sein même du ministère de l'Industrie :

« [ils] préparent en grande partie les rapports préliminaires, provisoires et définitifs des centrales en fonctionnement et à construire ; leurs dirigeants occupent, à un moment donné de leur carrière, les postes importants au sein de ce ministère. »²²⁰

218 *Ibid.*, p55.

219 Philippe Simonnot, « Les débuts du nucléaire français. Sociologie de la nucléocratie », in *Nucléaire : Peut-on faire autrement ?*, dossier de La Ligue, 2011, p8.

220 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, Op. Cit., p52.

C'est effectivement en s'appuyant très largement sur les analyses proposées par *EDF* que la commission Péon prépare, dès la fin des années soixante, la généralisation du programme électronucléaire intervenant le 5 mars 1974 avec l'adoption par le conseil des Ministres du Plan Messmer. Bien qu'approuvé sans débat public ni débat parlementaire, ce dernier n'a pas été, comme l'évoque pourtant la plupart des militants antinucléaires rencontrés au cours de notre enquête de terrain, imposé *de facto* par *EDF* et par la *commission Péon* au pouvoir politique, sans que celui-ci n'ait son mot à dire. Ces deux institutions ont bien fait en sorte, de par leur logique d'action technopolitique, de proposer et de présenter cette industrialisation du programme électronucléaire, comme étant un « *atout* »²²¹ pour une France cherchant à faire face à la première crise pétrolière de 1973. Mais, c'est bien le gouvernement qui a d'abord pris la décision politique de déléguer cette tâche à un cénacle d'experts, et ensuite pris à nouveau la décision politique de recourir massivement à l'énergie nucléaire afin de produire de l'électricité, en ne formulant aucune critique sur les dossiers et les calculs élaborés et proposés par la *commission Péon*. Cette décision est alors favorisée par le fait qu'« *aucun service de l'Etat n'est outillé pour vérifier les calculs d'EDF présentés comme les résultats indiscutables de modèles économétriques complexes* »²²².

Plus largement, cette industrialisation du programme électronucléaire a été possible du fait de la rationalisation industrielle, entreprise dès 1973 par les pouvoirs publics, visant à interconnecter, via une « *planification rigoureuse et centralisée* », des pans entiers de branches industrielles au sein « *d'un complexe industriel relativement étanche vis-à-vis du reste de l'économie* »²²³. Elle fut aussi possible, uniquement parce que ce même pouvoir politique a choisi en 1969 d'abandonner la filière française au profit de la filière américaine. Dès lors, le Plan Messmer ne représente pas une rupture subite et inattendue surgissant de nulle part, mais bien une continuité de la nucléarisation de la France entamée dès le lendemain de seconde guerre mondiale et voulue par le pouvoir politique afin d'assurer le redressement national du pays et le rayonnement de la nation. Quant à la crise pétrolière de 1973, elle apparaît plutôt comme une conjoncture géopolitique favorable à la nucléarisation accélérée du pays, « en lui *fournissant une forte*

221 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, *Op. Cit.*, p43.

222 Dominique et Thierry Flaire, « L'implantation des centrales nucléaires », in *Centre, périphérie, territoire* (sous la direction de Jacques Chevalier et al.), Paris, PUF, 1978, p294.

223 François Guillaumat-Tailliet, « La France et l'énergie nucléaire : réflexions sur des choix », in *Revue de l'OFCE*, numéro 19, 1987, p198-199.

justification politique et économique permettant de faire face à la flambée du prix de pétrole »²²⁴. Politique, puisque permettant de garantir l'indépendance énergétique de la nation ; économique, puisque permettant la production d'une énergie au meilleur coût ; politique et économique, mais aussi sociale, puisque permettant d'apporter un flux de travail continu à l'industrie française. Le plan Messer a alors pour objectif d'implanter d'une part, cent-soixante-dix réacteurs d'ici 2000, au rythme de six à sept tranches par an, afin de produire à terme 100% de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire ; et d'autre part l'équipement jusqu'en 1985 d'environ trois millions d'habitats en chauffage électrique en vue d'œuvrer au « tout électrique », composante incontournable du « tout nucléaire ».

Du lendemain de la seconde guerre mondiale jusqu'au début des années soixante-dix, l'ensemble des organisations politiques et des organisations syndicales défend unanimement le choix de la France de produire de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire, comme un impératif de modernisation de la nation auquel souscrit largement l'ensemble des pans de la société. Le fait que la conduite de celui-ci soit déléguée par les décideurs politiques aux décideurs économiques et scientifiques, confirmant la primauté de la logique de l'expertise sur la légitimité populaire, n'est pas non plus remis en cause au cours de cette période²²⁵. Cette adhésion délégative au paradigme modernisateur n'est pas restreinte à la seule thématique de l'énergie nucléaire. Christophe Bonneuil précise qu'elle s'inscrit dans un pacte social plus large :

*« [Il est caractérisé] par un État fort et dirigiste [assurant], dans un contexte de forte croissance, une amélioration importante des standards de vie des couches populaires et moyennes. Ainsi, plusieurs groupes sociaux embrassent la modernisation scientifique et technique comme facteur de promotion sociale et de redéfinition identitaire. »*²²⁶

Ce « progrès » se traduit notamment par l'accession massive des Français à la consommation de nouveaux produits technologiques perçus comme des outils d'émancipation sociale, indissociable de l'électricité abondante et bon marché progressivement produite par l'énergie nucléaire. Ce consumérisme, auquel adhère le mouvement socialiste depuis sa conversion au productivisme,

224 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, Op. Cit., p58.

225 Dominique Pestre, *Sciences, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Op. Cit., p74-75.

226 Christophe Bonneuil, « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse », Op. Cit., p19.

s'épanouit dès 1936 avec le *Front Populaire*, et caractérise désormais avec le Taylorisme et le compromis fordiste des Trente glorieuses, l'espace public institué formé par la réunion progressive des espaces publics bourgeois et prolétariens au lendemain de la première guerre mondiale²²⁷. Cette jonction entraîne l'institutionnalisation des revendications des ouvriers, notamment par la matérialisation juridique de nouveaux droits²²⁸, au sein d'un espace public de plus en plus sous l'emprise d'une logique technopolitique. Les organisations syndicales, politiques, associatives et culturelles représentant la classe ouvrière et englobant la totalité de l'expérience adhèrent et participent activement à ce processus, privilégiant ainsi le développement des forces productives de la société industrielle au reversement du statut social établi en son sein²²⁹. Dès lors, à partir de la fin des années soixante et à la différence d'autres pays industrialisés ayant également fait le choix de recourir à l'énergie électronucléaire, les individus cherchant à briser le consensus social dominant sur les bienfaits de l'atome civile sont dans une certaine mesure « *constraints* »²³⁰ de s'engager en marge d'un espace public institué nucléarisé et des organisations politiques et syndicales agissant en son sein. Cette généralisation du programme électronucléaire reçoit en effet un soutien « *nuancé et passif* » des partis de la majorité, tandis que les partis signataires du programme commun marquent une opposition « *plus verbale qu'active* » à celui-ci étant favorable à la nucléarisation de la France mais pas au programme gouvernemental : seules l'extrême gauche et la CFDT rejoignent activement la contestation antinucléaire à partir de 1975²³¹. Petit à petit donc, « *le cadrage nationaliste des discours publics sur la science et la technologie recule devant un cadrage sociopolitique* »²³².

227 Kenneth Tucker, *French revolutionary syndicalism and the public sphere*, *Op. Cit.*, p170.

228 Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voir d'une autre modernité*, *Op. Cit.*, p181.

229 Jan Spurk, *Pour une théorie critique de la société*, *Op. Cit.*, p45-51.

230 Herbert Kitschelt, « Political opportunity structures and political protest : anti-nuclear movements in four democracies », in *British journal of political science*, numéro 16, 1986, p70-72.

231 Marie-Josèphe Carrieu et al., « Les partis face au nucléaire et la contestation », in *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire* (sous la direction de Francis Fagnani et al.), Grenoble, PUG, 1979, p107.

232 Christophe Bonneuil, « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse », *Op. Cit.*, p22.

1.3. L'irruption d'espaces publics partiels

1.3.1. La publicisation du risque nucléaire

Jusqu'à la fin des années soixante, le développement du programme électronucléaire français ne suscite pas de réactions d'hostilités significatives des populations concernées par l'implantation d'un réacteur nucléaire sur leur territoire, y compris de la part d'individus qui s'engageront par la suite activement au sein de la mouvance antinucléaire. Le témoignage de ce militant illustre assez bien cette non-perception des enjeux relatifs au nucléaire civil :

« Nous passions plusieurs fois par semaines mois devant la centrale nucléaire, mais personne n'en parlait en mal, tous les gens étaient ravis de l'avoir chez eux. Ce qui nous occupait à l'époque, c'était la lutte contre la bombe atomique. Nous n'avions pas encore conscience des dangers du nucléaire civil, nous n'avons donc rien fait. »²³³

Ces premières centrales nucléaires sont en effet perçues comme un symbole de modernité participant au rayonnement de la France, non pas comme une menace pour la démocratie, l'environnement ou la santé. C'est pourtant à cette époque que se développe une critique radicale de l'énergie nucléaire dans certains milieux intellectuels. Herbert Marcuse avertissait par exemple contre le risque d'une société militarisée par les exigences de protection et de contrôle imposées par l'exploitation du nucléaire et pourfendait l'organisation économico-sociale militarisée de l'ensemble de la structure sociétale, avec l'idéologie nucléocrate, développée, à l'Est comme à l'Ouest, pour préparer la guerre nucléaire dans le contexte de la guerre froide²³⁴. Cette perception du public correspond alors à la communication élaborée et déployée par le *CEA* et *EDF* au sein de l'espace public institué. Or, dès la découverte de la radioactivité à la fin du XIXe siècle, les scientifiques s'inquiètent des dangers des rayonnements ionisants pour l'homme et des recommandations en matière de dose sont progressivement définies par les médecins²³⁵.

233 Entretien.

234 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, *Op. Cit.*, p79.

235 Cyrille Foasso, *Histoire de la sûreté de l'énergie nucléaire en France (1945-2000)*, *Thèse de doctorat en Histoire moderne et contemporaine*, Université Lyon 2, 2003, p17-20.

Ensuite, les autorités publiques décident de prendre en compte cette menace avec la création du CEA en 1945, par l'inclusion dans ses attributions de l'étude des « *moyens propres à assurer la protection des personnes et des biens contre les effets de l'énergie atomique* »²³⁶. Ainsi, de 1945 à 1951, ce sont les scientifiques, « *avertis des risques qu'ils encourent* » qui doivent eux-mêmes assurer leur protection face au risque de l'énergie nucléaire ; puis à partir de 1951, un *Service de protection contre les radiations (SPR)* est mis en place au sein du CEA, afin d'encadrer ce qui est considéré comme « *une sécurité type sécurité du travail* » ; et enfin, à partir de 1960, l'organisation et la gestion de la sûreté des installations nucléaires s'imposent comme une nécessité au sein du CEA²³⁷. En 1963, les risques liés à l'implantation des premières centrales nucléaires imposent aux pouvoirs publics la mise en place de procédures administratives spécifiques visant à encadrer les *Installations nucléaires de base (INB)*. A l'instar de la grande majorité de la littérature scientifique sur la thématique du risque, nous distinguons ici le danger de l'atome civil du risque de l'énergie électronucléaire par le changement de nature de la menace en question :

*« Le danger relève d'une menace quelconque sur les personnes ou sur les choses ayant de la valeur pour les personnes. Alors que le risque est la mesure de ladite menace en termes de probabilité de pertes associés au phénomène qui se présente et de vulnérabilité spécifique à l'élément exposé. »*²³⁸

Des experts du CEA calculent alors la probabilité de fusion du cœur d'une centrale : il est de 10-15 par an, ce qui signifie que le risque d'accident est de 1/100 000 et ne doit statistiquement avoir lieu qu'une fois tous les deux mille ans ; tout en sachant que, même s'il se confirme, la probabilité d'y perdre la vie est de 10 à 200 fois moins forte que sur la route²³⁹. Dès lors, les pouvoirs publics, pas plus d'ailleurs que le CEA ou EDF, ne font le choix de publiciser ce risque nucléaire au sein de l'espace public²⁴⁰, afin qu'il soit perceptible par le public. Au contraire, ils se

236 Aline Coutrot, « La création du Commissariat à l'énergie atomique », *Op. Cit.*, p363.

237 Cyrille Foasso, *Histoire de la sûreté de l'énergie nucléaire en France (1945-2000)*, Thèse de doctorat en Histoire moderne et contemporaine, *Op. Cit.*, p35-52 et p118-145.

238 Mercedes Pardo, « Sociologie et risque : nouveaux éclairages sur les facteurs sociaux et la participation publique », in *Revue de sociologie et d'anthropologie*, numéro 10-11, 2002, p285.

239 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, *Op. Cit.*

240 Yves Bouvier, « Risques perçus et risques industriels : le nucléaire en France », in *Risques et prises de risques dans les sociétés industrielles* (sous la direction de Denis Varaschin), Bruxelles, PIE Peter lang, 2007, p141-142.

contentent de diffuser, par la vulgarisation scientifique une information à caractère scientifique et technique visant à justifier et à légitimer leurs choix. Francis Fagnani et Alexandre Nicolon révèlent que cette scientificité et cette technicité interviennent alors comme un alibi plutôt que comme un moyen et un objet de connaissance objective :

« Dès lors, la justification et la légitimation des choix s'appuient sur le maintien et l'image d'un décideur détenteur du savoir scientifique et technique. La détention et la maîtrise de ce savoir, étant le fait du décideur-expert, sont sensées assurer la légitimité de ses choix. Un tel mode de fonctionnement du savoir entraîne d'ailleurs l'obligation pour la contestation, au moins dans une première phase du débat, de se placer sur le même terrain. »²⁴¹

De rares oppositions s'interrogeant sur les risques environnementaux et sanitaires engendrés par le développement de l'énergie nucléaire émergent toutefois épisodiquement au sein de l'espace public, sans être explicitement reliées à la problématique de la bombe atomique. En 1959 d'abord, le commandant Cousteau se mobilise contre un projet d'immersion de déchets radioactifs dans la mer Méditerranée :

« En huit jours, j'avais soulevé toute la population du coin. Les femmes et les enfants s'étaient couchés devant le train qui partait de Marcoule avec les bidons. Le convoi fut obligé de faire demi-tour. »²⁴²

Puis en 1962, Jean Pignero fonde l'*Association contre le danger radiologique (ACDR)*, la première association pour la protection contre la radiation en Europe, rebaptisée en 1965 *Association pour la protection contre les rayonnements ionisants (APRI)*. Pendant plusieurs années, cette dernière mène une campagne de sensibilisation au sein du monde de l'éducation vis-à-vis des effets sanitaires et environnementaux de la radioactivité, en mettant en cause l'ensemble du cycle de production de l'énergie électronucléaire et en dénonçant le risque d'accident majeur. Et même si elle est « restée plutôt marginale et inaudible dans les années 1960 »²⁴³, l'APRI joue un rôle central dans la décennie suivante. Au printemps 1970, plusieurs militants alsaciens de

241 Francis Fagnani et Alexandre Nicolon, *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire*, Grenoble, PUG, 1979, p13.

242 Jean-Michel Asselin, « Cousteau et le nucléaire », in *Combat non violent*, numéro 118, février 1977, p5.

243 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, Op. Cit., p50.

l'association prennent connaissance du projet de construction de la centrale nucléaire de Fessenheim. Informés des risques liés à l'énergie électronucléaire du fait de leur implication au sein de l'APRI et craignant « *qu'une installation si proche du Rhin [puisse] avoir des conséquences dramatiques si le fleuve, qui traverse plusieurs frontières, subissait une pollution radioactive* »²⁴⁴, ils entreprennent de collecter un maximum d'informations sur le projet d'EDF qu'ils rassemblent et diffusent via une brochure auto-éditée et intitulée Fessenheim, vie ou mort d'Alsace. Ils créent ensuite à la fin de l'été la première coalition antinucléaire française, le *Comité de sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR)*, afin d'informer le public de la mise en danger du territoire par cette installation électronucléaire. Une fois la publicisation du risque nucléaire débutée, ils décident assez rapidement de s'opposer concrètement à l'implantation de la centrale. Le 12 avril 1971, une manifestation rassemble 1 500 personnes venues de tout l'Hexagone. Cette mobilisation contre l'énergie électronucléaire au sein de l'espace public marque alors l'amorce de leur prise de conscience des enjeux relatifs au nucléaire civil. L'un des protagonistes de l'époque, s'engageant ensuite durablement au sein de la mouvance antinucléaire suite à ce premier épisode contestataire, se souvient :

*« Cela été ma première manifestation antinucléaire de ma vie, et c'est à ce moment que j'ai découvert qu'il y avait des centrales nucléaires en construction en France, notamment à côté de chez moi. Avant, on n'était pas au courant, tout se faisait en catimini. C'est à ce moment là que la mobilisation a vraiment commencé. »*²⁴⁵

C'est également à partir de l'expertise relative aux risques liés à l'énergie nucléaire produite par l'APRI que le journaliste Pierre Fournier débute en février 1971 la publicisation, dans les colonnes de *Charlie Hebdo*, des risques sanitaires et environnementaux liés aux installations électronucléaires en cours d'implantation sur le territoire hexagonal, puis l'explicitation à ses lecteurs des enjeux économiques, financiers et politiques du nucléaire²⁴⁶. En synthétisant et en rendant accessible au plus grand nombre des informations scientifiques et techniques hétéroclites, il joue ainsi un rôle important, au côté de la branche française des *Amis de la Terre* et du mouvement *Survivre*, dans la dynamique contestataire naissante du programme électronucléaire. La totalité de militants interrogés au cours de nos entretiens ayant rejoint la

244 Danielle Fournier et Patrick Gominet, *Fournier, précurseur de l'écologie, Op. Cit.*, p139.

245 Entretien.

246 Danielle Fournier et Patrick Gominet, *Fournier, précurseur de l'écologie, Op. Cit.*, p84-90.

mouvance antinucléaire en ce début des années soixante-dix évoquent en effet spontanément les écrits du journaliste comme un des éléments ayant participé à leur engagement en faveur de cette cause. C'est le cas par exemple de cet étudiant parisien :

« J'ai été sensibilisé au nucléaire grâce aux lectures que j'ai pu avoir de Charlie-Hebdo, puis de La Gueule ouverte. C'était un journal particulièrement orienté en la matière, il parlait des centrales nucléaires qui se construisaient un peu partout en France et des dangers qu'elles créaient. Heureusement qu'il était là. »²⁴⁷

C'est le cas également d'Emile Prémillieu avec lequel Pierre Fournier entreprend, fin avril 1971, d'organiser une manifestation, sur le modèle de celle réalisée par le CSFR, contre la centrale nucléaire du Bugey, laquelle doit entrer en service six mois plus tard d'après les informations qu'il a pu recueillir. Dès lors, il consacre la totalité des articles qu'il publie dans *Charlie-Hebdo* au rassemblement devant avoir lieu le 10 juillet à Saint-Vulbas, liant ainsi étroitement information du public et mobilisation de celui-ci. Tout en poursuivant son travail de publicisation du risque nucléaire, il suggère en effet des orientations stratégiques, analyse les enjeux, soupèse les rapports de force, polémique, interpelle, informe, donne les détails de l'organisation, etc. Son objectif est alors d'initier un mouvement d'opposition à la civilisation industrielle, l'énergie nucléaire devant « constituer l'ennemi fédérateur susceptible de créer une onde de choc dans l'opinion : Bugey 01 sera l'ocazz de faire l'union »²⁴⁸. En rassemblant 15 000 personnes, le *Comité d'information et de sauvegarde Bugey cobayes (CISBC)* rend visible les prémises de ce mouvement au sein de l'espace public et de l'espace médiatique : le public découvre que l'énergie électronucléaire peut être controversée. Bien que les dangers de l'industrie de l'atome soient inhérents à cette application technopolitique, les pionniers de la contestation antinucléaire doivent d'abord s'attacher à mettre en risque cette menace. Claude Gilbert détaille les enjeux de ce processus :

« Tout se joue dans la capacité à révéler les dommages subis, à rendre crédible les alertes, à souligner la responsabilité des autorités publiques, des experts, à organiser la dénonciation »²⁴⁹

247 Entretien.

248 Danielle Fournier et Patrick Gominet, *Fournier, précurseur de l'écologie*, Op. Cit., p157.

249 Claude Gilbert, « La fabrique des risques », in *Cahiers Internationaux de sociologie*, numéro 114, 2003, p66.

Il s'agit en fait pour les militants antinucléaires de reconstruire et de médiatiser le risque nucléaire déjà pris en charge dans l'opacité par les autorités publiques, donc invisible pour le public, y compris lorsqu'il réside à proximité d'installations électronucléaires. Ainsi, « *le nucléaire comme technique sophistiquée, potentiellement dangereuse n'a pas de sens dans la réalité quotidienne* »²⁵⁰. Cette fabrication du risque nucléaire est alors primordiale pour les militants antinucléaires : elle a pour objectif de le faire exister objectivement au sein de l'espace public, afin qu'il devienne une réalité sociale perceptible et connue par le plus grand nombre. C'est ensuite à partir de cette réalité vécue que le public fera le choix de participer, ou non, à la mobilisation, le risque étant une réalité inégalement partagée dans l'expérience sociale. La perception du risque nucléaire fluctue effectivement en fonction de la proximité des individus avec ladite installation électronucléaire : ils ne se représentent et n'évaluent pas le danger de la même façon, élaborant ainsi des stratégies différentes afin de rendre la situation supportable²⁵¹. Cette thématique du risque occupe dès le début des années soixante-dix une place importante dans les thèmes développés par la mouvance antinucléaire. Comme le donne à voir l'appel à la manifestation du 10 juillet contre la centrale du Bugey²⁵², le risque nucléaire médiatisé est alors essentiellement sanitaire et environnemental. Il est rendu perceptible par le biais de l'accident nucléaire de Windscale et de ses conséquences observées, contre lesquelles il faut se prémunir en France en s'engageant contre le programme électronucléaire. Du 7 au 12 octobre 1957, un incendie ravage, en effet, la centrale nucléaire de Windscale, en Angleterre : de l'iode radioactif est rejeté à l'extérieur et contamine une partie de la population. A Fessenheim, c'est également par la menace de la disparition du cadre de vie lié à la crainte de la catastrophe que se matérialise le risque nucléaire :

*« Les préoccupations étaient restreintes aux problèmes de sécurité, de pollution et ne s'ouvraient pratiquement pas aux aspects plus globaux tels que la croissance ou le choix de société. »*²⁵³

250 Françoise Lafaye, *Une centrale pas très... nucléaire. Revendications territoriales et processus identitaires lors de l'implantation de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint-Louis*, Thèse de doctorat en Ethnologie, Université Paris 10, 1994, p276.

251 Isac Chiva, « Perception du risque autour de quelques centrales nucléaires », in *Colloque de la Fédération française de l'énergie nucléaire*, Paris, 1980. Cité par *Ibid.*.

252 Comité d'information et de sauvegarde Bugey cobayes, « Samedi 10 juillet face à l'usine atomique, marche de protestation et grande fête populaire », tract, juillet 1971, fond d'archives personnelles.

253 Thierry Jund, *Le nucléaire contre l'Alsace*, Paris, Syros, 1977, p101.

Ainsi, le *CISBC* et le *CSFR* publicisent encore une conception relativement restrictive du risque nucléaire, au sein duquel la menace réside principalement dans les conséquences potentielles de la catastrophe provoquée par un accident nucléaire. C'est à partir de l'émergence de cette controverse sur le risque nucléaire, que la science perd le monopole de la rationalité dans la définition du risque nucléaire au sein de l'espace public. Ulrich Beck souligne que celle-ci révèle en effet les fractures séparant la rationalité scientifique et la rationalité sociale, toutes deux concurrentes et conflictuelles :

« Les études sur la fiabilité des réacteurs se limitent à des estimations de risques quantifiables précis survenant à l'occasion d'accidents probables. D'emblée, le risque se trouve réduit à seule dimension de maniabilité technique. Or, pour de larges pans de la population et pour tous les opposants à l'énergie nucléaire, c'est au contraire le potentiel de catastrophe d'énergie nucléaire qui est au cœur du problème. La probabilité pour que se produise un accident, si infime soit-elle, est toujours trop grande lorsqu'un seul accident a l'extermination pour conséquence. »²⁵⁴

Le risque démocratique ne devient l'une des facettes du risque nucléaire que dans un second temps, par le biais de militants d'extrême gauche rejoignant progressivement la lutte antinucléaire, certains dès 1971. C'est le cas notamment en Savoie, où se constitue l'un des tous premiers comités antinucléaires français et au sein duquel quelques militants du *Parti socialiste unifié (PSU)* sont engagés dès sa création :

« La plupart des gens craignaient que tout explose, c'est pour ça qu'ils étaient là, par peur du cataclysme. Il y en avait d'autres, comme moi, qui considéraient que le problème principal du nucléaire résidait dans le fait que ce n'était pas démocratique et que cela tournait le dos à une société sans hiérarchie où le pouvoir n'existerait plus. Cela créait une société policière dont on ne voulait pas. »²⁵⁵

Ensuite, c'est dès le mois de mai 1972 que le *Parti socialiste unifié (PSU)* annonce publiquement en Alsace son soutien au *CSFR* créé deux ans plus tôt et son opposition au projet de la centrale

254 Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Op. Cit., p54.

255 Entretien.

de Fessenheim. La technologie nucléaire est alors jugée incompatible avec un fonctionnement démocratique de la société, puisqu'elle consolide les bases matérielles du capitalisme et compromet par conséquent les chances de réalisation de l'idéal autogestionnaire. Cette traduction du risque nucléaire en risque démocratique est accélérée par l'engagement massif quelques années plus tard du *PSU* et de la *Ligue* au sein de la mouvance antinucléaire, avec comme objectif de mouvoir « *les ressorts profonds de l'action contestataire du plan psychologique au plan de la rationalité politique révolutionnaire ou du moins s'affirmant comme telle* »²⁵⁶. Toutefois, cette mise en risque de la menace nucléaire n'est pas définitivement accomplie. Elle est au contraire un processus dynamique en perpétuelle évolution sur le temps long, devant être ajusté et actualisé au gré des situations endogènes et exogènes à la controverse électronucléaire. Au cours des décennies suivantes, sa définition sera d'ailleurs à l'origine de bien des frictions au sein de la mouvance antinucléaire, notamment en ce qui concerne les choix tactiques préfigurant la réalisation des performances protestataires au sein de l'espace public.

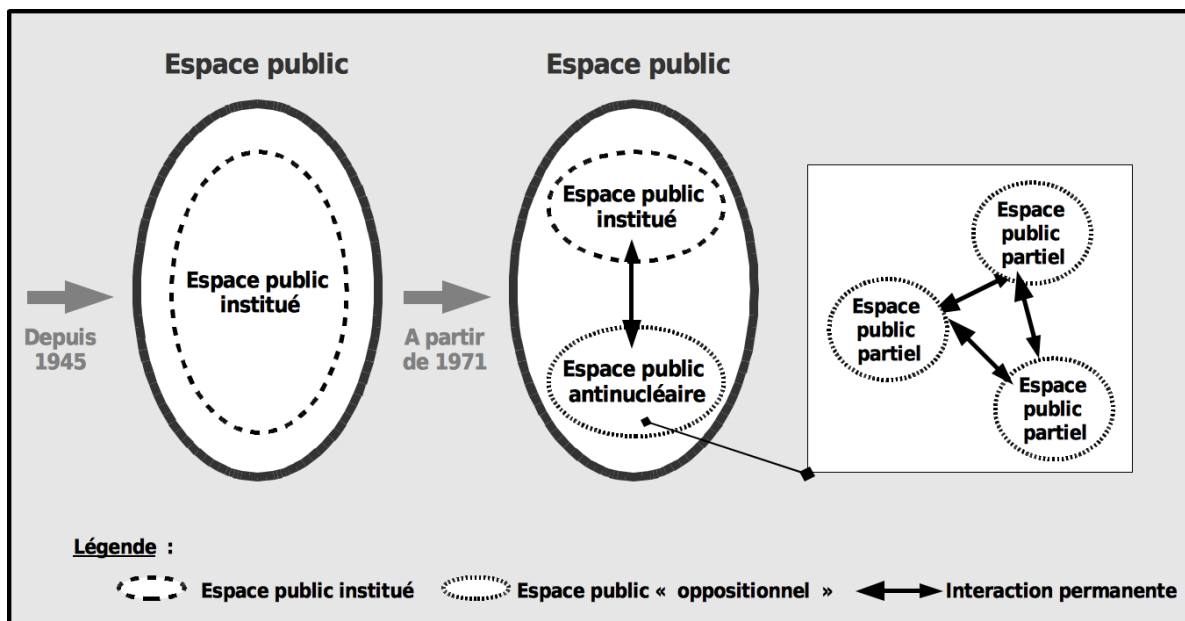


Figure 2: L'émergence d'espaces publics partiels en marge de l'espace public institué

D'un point de vue conceptuel, l'action du *CISBC* et du *CSFR* conduite à partir de 1971 contribue à produire un espace public émergeant en marge de l'espace public institué et des organisations politiques et syndicales agissant en son sein. Une fois mise en risque, les militants

256 Marie-Josèphe Carrieu et al., « Les partis face au nucléaire et la contestation », *Op. Cit.*, p107.

antinucléaires s'attachent effectivement à publiciser la menace nucléaire confinée par les pouvoirs publics en dehors de l'espace public en la soumettant à la discussion et au débat contradictoire, afin de mobiliser le public pour qu'il participe ensuite à la contestation. Le risque nucléaire, et plus particulièrement la perception de cette menace par le public, est alors l'un des principes constitutifs de cet espace public²⁵⁷. Pour parvenir à cette prise de conscience du risque nucléaire, les militants antinucléaires effectuent, à Fessenheim comme à Bugey, un important travail d'information auprès de la population en multipliant les réunions d'information dans les villages avoisinant les lieux d'implantation des centrales. Dans le but de leur opposer des arguments et une maîtrise du sujet, ils convient alors les représentants d'*EDF*, alors que ces derniers, disposant du monopole de l'information, refusaient jusqu'alors tout débat public et les pouvoirs publics interdisaient aux militants antinucléaires de s'exprimer, dans les réunions officielles, avec les journalistes et les élus²⁵⁸. Cette scientificité propre à l'argumentation antinucléaire s'appuie sur les recommandations des scientifiques de l'*APRI* et de *Survivre*, parfois directement appelés en renfort dans l'enceinte même des réunions publiques. Cet appui scientifique, auquel il faut ajouter le relais médiatique de *Charlie Hebdo*, montre que cet espace public ne se développe pas de manière totalement autonome, comme s'il était à l'état isolé. D'ailleurs au fur et à mesure de son développement, les interactions avec les autres univers du monde social et les individus agissant en leur sein se multiplient : les militants antinucléaires engagent « *le prestige de groupes de personnes et d'experts ayant acquis leur influence dans des espaces publics spécialisés* », dans le but de renforcer l'influence qu'ils s'efforcent d'acquérir au sein de l'espace public²⁵⁹. Avec les scientifiques tout d'abord, dont l'engagement contre le programme électronucléaire a joué un rôle central de contre-pouvoir scientifique, en produisant une importante documentation de vulgarisation de la technologie nucléaire. Celle-ci fut fort utile pour les militants antinucléaires, comme le raconte l'un d'eux :

« Il y a des gens d'ici qui sont partis à Paris pour assister à des conférences scientifiques, puis ils sont revenus témoigner du risque. Après, on faisait venir directement les scientifiques dans les réunions

257 Ulrich Beck, « Le risque comme principe d'espace public », in *Commentaire*, numéro 100, 2002-2003, p894.

258 Thierry Jund, *Le nucléaire contre l'Alsace, Op. Cit.*, p25 et Danielle Fournier et Patrick Gominet, *Fournier, précurseur de l'écologie, Op. Cit.*, p140-147.

259 Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, p390.

que nous organisons pour convaincre les gens de refuser le nucléaire. »²⁶⁰

Les scientifiques produisent également une contre-expertise apportant une caution et une argumentation scientifique aux militants antinucléaires pour faire face « à l'autorité et la compétence technique dont jouissait au regard du public les ingénieurs d'EDF »²⁶¹. C'est le cas par exemple de la *CFDT* ou du *Groupe des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN)*. Avec les journalistes ensuite, dont les articles vont mettre en évidence les conflits locaux et diffuser des informations de nature à contribuer à les faire surgir, tandis que ces mêmes conflits locaux viennent alimenter le débat national instauré au sein de l'espace médiatique²⁶². Cette diffusion du message antinucléaire occupe en effet une place prépondérante dans l'action antinucléaire, et conduit certains militants à se spécialiser dans cette tâche. C'est le cas par exemple de cet enseignant qui met ses compétences professionnelles au service de la mobilisation :

« Avec quelques collègues, on s'est rapidement mis à rédiger des documents qui soient lisibles et accessibles à tout le monde, notamment une plaquette sur le risque nucléaire qui a été distribuée dans tous les lycées de la région. On faisait de la vulgarisation et je pense que cela été le déclencheur pour plein de gens. »²⁶³

Le récit de cet autre militant, ingénieur de formation, montre une autre facette de ce processus, tout aussi importante dans le travail d'interprétation militante du risque nucléaire :

« La première chose qu'on m'a demandé quand les copains ont su que j'étais ingénieur, c'était de faire de l'information. Tous les deux jours, j'allais dans un hameau, parfois il n'y avait que dix personnes, mais on échangeait, je leur expliquais ce qu'était la radioactivité, les risques du nucléaire, etc. »²⁶⁴

260 Entretien.

261 Marie-Josèphe Carrieu et al., « Les partis face au nucléaire et la contestation », *Op. Cit.*, p108.

262 Philippe Garraud, « Politique électronucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », in *Revue française de science politique*, volume 29, numéro 3, 1979, p453-456.

263 Entretien.

264 Entretien.

Cette utilisation des compétences pédagogiques, scientifiques ou techniques des militants antinucléaires dans le processus de publicisation du risque nucléaire est toujours à l'œuvre aujourd'hui. Ainsi, à titre d'exemple, l'association *Sortir du nucléaire 73 (SDN 73)* organise régulièrement des journées de formation thématique à destinations des personnes déjà engagés au sein de la mouvance antinucléaire, dans le but de leur permettre de maîtriser un certain nombre de données scientifiques et techniques indissociables du discours antinucléaire. Certains militants, engagés plus récemment contre le nucléaire civil, revendiquent quant à eux, une démarche d'éducation populaire qu'ils n'estiment pas toujours évidente à mettre en place, encore en 2011, vu la complexité de la thématique à s'approprier. Gilles Simon signale le caractère parfois stratégique des modalités de publicisation du risque nucléaire, comme lors de la mobilisation de Plogoff :

« En mettant l'accent sur une démarche à dominante pragmatique et d'apparence neutre, [ils] cherchaient à éviter d'apparaître auprès des habitants concernés par les implantations atomiques comme des acteurs trop politiques. »²⁶⁵

Des années soixante-dix aux années deux-mille-dix, les militants antinucléaires cherchent ainsi inlassablement à publiciser le risque nucléaire et à le mettre en discussion, contribuant ainsi à l'émergence d'autant d'espace publics partiels que de lieux où la contestation se déploie. Ils ne sont ensuite investis par d'autres acteurs sociaux que lorsque *« l'espace public et le public qui en est la base [sont] constitués en tant que structure autonome et se reproduisent par leurs propres moyens »²⁶⁶*. L'espace public lié à la controverse électronucléaire est ainsi fragmenté.

1.3.2. L'enracinement local des dynamiques protestataires

Dès son avènement, la critique sociale du programme électronucléaire se matérialise par des mobilisations localisées sur le territoire hexagonal, là où les pouvoirs publics décident d'implanter les premiers sites électronucléaires. Chaque site effectif ou en projet voit en effet tôt ou tard une contestation antinucléaire émerger, s'organiser et agir, afin de publiciser le risque nucléaire. Cet enracinement local des dynamiques contestataires ne résulte pas strictement d'un

265 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Rennes, PUR, 2010, p64.

266 Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes, Op. Cit.*, p392.

choix tactique de la mouvance antinucléaire visant à faire du territoire un objet de mobilisation sociopolitique, puisqu'il coïncide également avec la stratégie du pouvoir politique de territorialiser sa politique énergétique. Bien que répondant à des finalités opposées en tout point, ce processus croisé participe d'un même mouvement – la territorialisation de la controverse électronucléaire au sein d'un espace public centralisé – contribuant à fabriquer le territoire nucléaire : « *fabriquer des territoires, c'est d'abord reconnaître des espaces et en faire admettre une même représentation au plus grand nombre* »²⁶⁷. Afin de décrypter les processus, les stratégies et les enjeux relatifs à cette production sociale et politique du territoire nucléaire, nous nous appuyons sur la triade territoire vécu-stratégique-institutionnalisé proposée par Julie-Anne Boudreau, à partir du triptyque espace vécu-perçu-conçu d'Henri Lefebvre :

*« Il distingue l'espace du quotidien des pratiques et des identités (vécu) de l'espace rationalisé de la planification étatique et du règne technico-organisationnel (conçu). L'espace culturel des pratiques sociales et de la légitimité (perçu), sert de médiation entre l'espace vécu et l'espace conçu. Nous choisissons d'exploiter la notion de territoire plutôt que celle plus large d'espace afin d'accentuer l'aspect politique et stratégique du processus. »*²⁶⁸

Dès lors, ce territoire nucléaire est un territoire stratégique mobilisé par le pouvoir politique afin d'implanter concrètement sa politique électronucléaire, apparaissant comme l'aboutissement du jacobinisme scientifique et centralisateur²⁶⁹, dans des lieux singuliers. Dominique et Thierry Flaire précisent les ressorts de ce processus :

*« [Ils] sont dé-territorialisation d'anciennes communautés, mais aussi re-territorialisation en tant qu'équipement collectif et source d'équipement collectif, [via lesquels] l'Etat détruit l'espace social antérieur et produit un espace territorial où tout est canalisé, organisé, fragmenté. »*²⁷⁰

267 Martin Vanier, « La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques », in *Revue de géographie de Lyon*, numéro 70, 1995, p94.

268 Julie-Anne Boudreau, « Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles », in *Lien social et Politiques*, numéro 52, 2004, p111.

269 Wolfgang Brücher, « Énergie et centralisme en France; l'exemple de l'électricité nucléaire », in *Revue géographique de l'Est*, numéro 34, 1994, p45-60.

270 Dominique et Thierry Flaire, « L'implantation des centrales nucléaires », *Op. Cit.*, p302.

Ce processus de de-territorialisation / re-territorialisation a pour objectif de créer un nouveau territoire sur l'ancien, comme le donne à voir l'exemple de l'Alsace, où, dès le milieu des années soixante, le nucléaire est présenté comme « *le premier aménageur* » du territoire, dont la spécialisation économique l'accompagnant doit lui permettre de devenir la « *vitrine de la France* »²⁷¹. Il en est de même lors de l'implantation des premiers sites électronucléaires, au cours des années cinquante, dans le Gard et dans la Touraine. Ce processus contribue alors à déposséder ces zones rurales de leur qualification originale et à les faire changer d'identité, comme le donne à voir le cas de ce village de Touraine de 3 000 habitants se considérant désormais comme une ville du fait de l'activité économique et du processus de modernisation engendrée par l'implantation de la centrale nucléaire de Chinon²⁷². Il n'y a là rien d'étonnant puisque la technique nucléaire est présentée par le pouvoir politique, qui cherche alors à territorialiser sa politique électronucléaire incarnant le rayonnement de la nation, comme une force moderne permettant l'aménagement de territoires en déclin. Les élites politiques et intellectuelles locales, mais aussi les habitants, utilisent ces sites électronucléaires afin de repositionner leur région au sein de la nation, quitte à bousculer le territoire institutionnalisé s'étant imposé « *à partir d'une représentation " naturelle " des frontières politiques de la France* » et dessinant « *une construction juridique singulièrement attachée aux rouages administratifs de l'État-nation* »²⁷³. En en faisant des sources de fierté régionale et des extensions naturelles de l'histoire locale, ils traitent en effet, souligne l'historienne américaine, les centrales nucléaires comme des médiateurs symboliques entre la nation et leur territoire :

*« En invoquant la nation, les élites locales, tout comme les techniciens, dotaient les sites – et, par extension, les projets de modernisation locaux – d'un objectif moral plus élevé. En même temps, leurs efforts pour s'approprier les sites restituaient les régions au sein de la nation et définissaient pour elles un rôle dans la France technique naissante. »*²⁷⁴

271 Thierry Jund, *Le nucléaire contre l'Alsace*, Op. Cit., p39-47.

272 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p238-243.

273 Alain Faure, « Quelques éléments de réflexion sur la notion de territoire », in *Intercommunalité : une communication à réinventer – conférence Cap' Com*, Paris, 2006.

274 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Op. Cit., p213.

Cette dialectique entre nation et région permet une appropriation culturelle des centrales nucléaires au niveau local, faisant ainsi correspondre assez rapidement le territoire vécu avec le territoire nucléaire. Mais ensuite, à mesure que cette intrication se renforce, la promesse faite par le spectacle technique « *d'une harmonie entre tradition et modernité disparaissait, laissant apparaître à sa place une violente division entre le nouveau et l'ancien* »²⁷⁵. Cela conduit alors une déconnexion progressive de ces deux territoires, tandis que la coexistence du territoire nucléaire avec le territoire institutionnalisé, devient également de plus en plus en complexe et conflictuelle à mesure que le programme électronucléaire se développe, notamment à partir de sa généralisation en 1974 par le Plan Messmer. Le processus décisionnel relatif à celui-ci échappe alors aux contraintes juridiques habituelles et au contrôle des élus locaux : EDF débute les travaux sans permis de construire et sans déclaration d'utilité publique, les avis demandés aux assemblées départementales et régionales ne sont que formels, etc. Dominique et Thierry Flaire observent que le programme électronucléaire remet par conséquent en cause l'organisation territoriale et la construction juridique sur laquelle l'Etat fonde jusqu'alors son pouvoir, sa souveraineté et sa légitimité :

*« Au niveau local, le pouvoir se trouvera court-circuité quant à cet équipement nucléaire : les élus, les notables sont remis en question dans leur statut même et exclus du circuit [de décision], ce qui provoque évidemment des résistances. »*²⁷⁶

Le territoire nucléaire fabriqué par le pouvoir politique correspond ainsi de moins en moins au territoire institutionnalisé. En enracinant localement leurs premières mobilisations à compter du début des années soixante-dix, les pionniers de l'opposition à l'atome civil s'efforcent eux-aussi de construire de leur côté un territoire nucléaire, à la différence notable qu'il ne vise pas à territorialiser la politique électronucléaire, mais à la remettre en cause et à empêcher son déploiement. En s'appuyant cette fois-ci sur le territoire vécu par le public, ils revalorisent alors le local discrédité par le pouvoir politique et fabriquent ainsi un territoire nucléaire. Ce territoire stratégique devient un espace de résistance face à l'État, malmenant la « *théâtralisation républicaine du territoire national* » envisageant celui-ci depuis la révolution française « *dans*

275 *Ibid.*, p228.

276 Dominique et Thierry Flaire, « L'implantation des centrales nucléaires », *Op. Cit.*, p300.

une acception militaire, unifiée et quadrillée de la nation sur le plan administratif »²⁷⁷. Cette remise en cause du territoire institutionnalisé se traduit par la défense et la promotion d'un territoire, mis en danger par le risque nucléaire, qu'il convient de sauver avant que n'arrive la catastrophe. Le récit de ce militant antinucléaire relatant les débuts de l'opposition à l'implantation de la centrale nucléaire de Flamanville illustre assez bien cet enjeu pour la mouvance antinucléaire :

*« Le nucléaire, c'est sur le plan politique, des décisions prises à Paris et imposées aux populations locales, à grand renfort de propagande ; c'est la non-information sur les dangers réels de contamination et d'accidents ; c'est l'absence d'études sur les conséquences de ces implantations. »*²⁷⁸

Dans les années soixante-dix, cette défense du territoire recouvre plusieurs acceptations : il peut s'agir du territoire comme propriété foncière et outil de travail – la défense de terres agricoles exploitables, comme cadre de vie – la défense de l'environnement quotidien, comme espace de relations sociales – la défense de la vie sociale locale, ou encore comme lieu d'ancrage culturel – la défense d'un lieu de tradition face au mouvement général d'uniformisation²⁷⁹. Ainsi, certains conflits locaux sont enchevêtrés avec les conflits régionalistes se déployant au même moment. Ce fut notamment le cas lors de la mobilisation contre la centrale nucléaire de Plogoff, au sein de laquelle le sentiment identitaire breton a joué un rôle important dans la participation du public à la controverse électronucléaire locale²⁸⁰.

En 1973, l'*APRI* publie une carte projetant sur le territoire hexagonal les projets d'implantations de centrales nucléaires par *EDF*, permettant ainsi de visualiser les territoires menacés directement par le risque nucléaire et suscité en réaction la mobilisation du public. L'année suivante, c'est le pouvoir politique qui publie lui-même cette carte des équipements électronucléaires à venir, après l'annonce du Plan Messmer. Nous considérons que ces cartes ne sont pas une simple reproduction d'un espace de référence « *objet de vérité* », mais « *une*

277 Alain Faure, « Quelques éléments de réflexion sur la notion de territoire », *Op. Cit.*.

278 Didier Anger, *Chronique d'une lutte. Le combat anti-nucléaire à Flamanville et dans La Hague*, Editions Jean-Claude Simoën, 1977, p34.

279 Alexandre Nicolon, « Opposition locales à des projets d'équipements », in *Revue française de science politique*, numéro 31, volume 2, 1981, p426-428.

280 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p85-88.

ressource spatiale servant la co-construction des actions des individus » en même temps qu'elles révèlent « *les rapports de force qui émergent dans et à partir de la carte* », dont découlent les usages politiques des militants antinucléaires et du pouvoir politique²⁸¹. Dominique et Thierry Flaire montrent que ce dernier cherche en effet, par l'intermédiaire de celle-ci, à organiser la coexistence, de plus en plus difficile, entre le territoire nucléaire et le territoire institutionnalisé, mais aussi et surtout, à cristalliser la contestataire antinucléaire en certains points de ce territoire :

*« Autrement dit, la carte organise la contestation ou plutôt fait en sorte que la contestation s'organise. On s'attaque dès lors à un problème bien localisé, dans un cadre et sur un terrain déterminés à l'avance par le pouvoir. »*²⁸²

En favorisant ainsi l'enracinement local de la protestation antinucléaire, la carte contribue à faire du territoire un enjeu et un cadre de la participation du public à cette controverse sociotechnique. Le dépouillement des archives récoltées au cours de notre enquête de terrain montre la régularité du recours à celle-ci au gré des vagues contestataires. Systématiquement conçues par les militants antinucléaires, ces cartes sont utilisées, comme dans le cas de la lutte contre les projets d'exploitation de mines d'uranium en Savoie entre 1978 et 1982, afin de matérialiser et de rendre visible le risque nucléaire sur les territoires menacés « *Accepterons-nous le saccage des forêts, des alpages, des torrents, des chemins et des villages par une exploitation forcément gigantesque ?* », et ainsi provoquer la prise de conscience, puis l'engagement, du public vivant sur ces mêmes territoires dont la vocation initiale se trouve mise à mal, « *Accepterons-nous que des cultivateurs et des alpagistes soient privés de leur outil de travail ?* »²⁸³. Elles sont aussi utilisées dans l'organisation pratique d'une mobilisation, afin que les individus y participant puissent connaître la topologie des lieux et s'organiser en conséquence, notamment lorsque cette mobilisation est d'envergure internationale, comme lors de la lutte contre Superphénix en 1977²⁸⁴. Cet enracinement local contribue également à une

281 Jean-Christophe Plantin, « Cartographie numérique et participation à une controverse en ligne : le cas de Fukushima », in *Actes des journées doctorales de la Société française des sciences de l'information et de la communication*, Bordeaux, 2011, p3.

282 Dominique et Thierry Flaire, « L'implantation des centrales nucléaires », *Op. Cit.*, p297.

283 Réseau uranium Savoie, « Pas de mines d'uranium dans nos montagnes !! » tract, juillet 1978, fond d'archives personnelles.

284 Comité Malville, « Bienvenue à Malville », tract, juillet 1977, fond d'archives personnelles.

structuration spécifique de la mobilisation, dans le sens où cette dernière s'ancre dans des situations singulières, liées notamment à l'histoire des luttes passées du territoire et au contexte local au moment où elle fait irruption. Cette structuration donne alors un visage pluriel aux dynamiques contestataires du programme électronucléaire français depuis la fin des années soixante. À Chooz par exemple, entre 1979 et 1982, la mobilisation contre le projet d'implantation de la centrale nucléaire est singulière dans l'histoire de la critique sociale de l'énergie électronucléaire en France : elle rencontre une lutte ouvrière, celle des sidérurgistes tentant de sauver au même moment leur emploi menacé par la fermeture de leur usine. Ainsi, dans cette vallée de la Meuse à forte tradition ouvrière imprégnée d'action directe, une alliance pratique s'instaure et la convergence s'effectue sur le constat commun de dépossession et le sentiment des trahisons subis :

« [L'objectif est de] *faire monter les enchères pour les sidérurgistes, retrouver un terrain pour les antinucléaires, s'unir face à l'occupation et aux violences policières, les uns et les autres ne se cachaient pas que si l'effet de synergie profitait aux deux parties, leur propre but importait en dernier ressort* »²⁸⁵.

Cette territorialisation de la controverse électronucléaire au sein de l'espace public transforme alors le local en « *un espace du politique* »²⁸⁶ où se cristallisent les enjeux relatifs à cette dernière et où s'ouvre un espace de débat. Ce choix de créer de nouveaux espaces territoriaux autonomes à l'intérieur desquels la protestation antinucléaire s'organise et se déploie est l'un des leviers récurrents de mobilisation dans les choix tactiques de la mouvance antinucléaire depuis quatre décennies. En tant que lieu mobilisé et espace de résistance face au pouvoir central, le territoire est alors constitué, par le biais des mouvements sociaux, en un espace public réunissant en son sein l'ensemble des acteurs sociaux qui résistent, d'une manière ou d'une autre, à sa nucléarisation. Il se matérialise, sur un mode contrastif, par des jeux d'alliances contre-hégémoniques constamment renégociés, mais convergeant en situation afin de défendre et promouvoir le territoire menacé. Ces derniers sont notamment visibles dans l'opposition à

285 Association contre le nucléaire et son monde, *Histoire lacunaire de l'opposition à l'énergie nucléaire en France*, Paris éditions de La lenteur, 2007, p126.

286 Simon Gadras, *Mutations de la sphère publique et techniques d'information et de communication : le cas des blogs dans la communication politique locale*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Grenoble-Alpes, 2010, p19.

l'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets radioactifs dans la Bresse, au sein de laquelle militants antinucléaires, agriculteurs, élus locaux, chef d'entreprises, enseignants, restaurateurs, habitants se coalisent au sein de l'association *Sauvegarde de la Bresse (SB)* dont l'objectif est de regrouper « *toutes les personnes physiques et morale soucieuses de la défense du terroir et de la qualité de vie* »²⁸⁷. Entre 1987 et 1991, ces individus, aux motivations et aux intérêts divergents, parviennent à résister ensemble à l'imposition du projet de l'*Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra)*, en faisant de ce mouvement de refus un mouvement de promotion du territoire rencontrant l'adhésion unanime de l'ensemble des acteurs sociaux. Le territoire est alors constitutif de la mobilisation. Les propos de cet ancien membre des *Renseignements généraux (RG)* à l'époque de la mobilisation le confirme :

*« Si la mayonnaise a si bien pris, c'est que ça dépassait les clivages politiques, que ça réunissait les catégories socioprofessionnelles les plus diverses. Il y avait bien sûr des antinucléaires purs et durs, mais aussi des gens qui se battaient contre un projet qui donnait une mauvaise image à leur Bresse. »*²⁸⁸

Là encore, le contexte local au sein duquel émerge ces espaces publics oppositionnels est de première importance. Ainsi, dans le cas de la centrale nucléaire de Flamanville, une telle alliance synchronique ne s'établit pas : tandis que la majorité des élus locaux défendent le projet, la controverse locale oppose entre autres les anciens ouvriers de la mine qui y sont favorables et les agriculteurs qui y sont opposés, faisant ainsi resurgir d'anciens conflits structurels propres au territoire en question²⁸⁹. Idem à Braud-et-Saint-Louis, où il n'y a pas eu de mobilisation massive et unanime dans les années soixante-dix : « *la crise est restée latente et ne s'est pas exacerbée en conflit* »²⁹⁰. A l'inverse, à Golfech, les élus locaux participent activement au cours de cette même période à la mobilisation antinucléaire au nom de la défense de l'autonomie du territoire, comme le raconte l'un des militants interrogés au cours de notre enquête de terrain :

« Au départ, c'est l'élite locale qui avait une veille tradition radicale de gauche qui refusait le pouvoir central imposé à sa population une

287 Jean-Paul Comas et al., *Les révoltés de Montéfanty. Quand la Bresse refusa d'être une poubelle nucléaire*, Attignat, Le diamant de la Vouivre, 2010, p11.

288 *Ibid.*, p120.

289 Michel Robert, « Du nucléaire dans les conflits locaux », in *revue Futuribles*, numéro 46, 1981.

290 Françoise Lafaye, *Une centrale pas très... nucléaire. Revendications territoriales et processus identitaires lors de l'implantation de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint-Louis*, *Op. Cit.*, p427.

centrale nucléaire. C'était un réflexe de paysans attachés à une terre s'opposant à l'autorité du roi. Tous les maires, les conseillers généraux étaient avec nous. Nous utilisons même les rotatives du quotidien local pour imprimer nos tracts. Ensuite, les élites nous ont lâché et il n'y a pas eu de soulèvement populaire pour prendre le relais. »²⁹¹

Cet enracinement local des dynamiques contestataires conduit à ce que ces dernières soient disqualifiées par les pouvoirs publics par le recours au qualificatif de syndrome Nimby – « *Not in my backyard* », « *Pas dans mon jardin* » en Français – afin de mettre en doute le caractère justifiée et justifiable de l'opposition des populations locales à l'implantation d'équipements électronucléaires. L'utilisation de celui-ci fait en effet systématiquement « *peser sur les militants une tout autre contrainte que celle habituellement exercée dans le cas des conflits portant sur la nature dénuée d'une assise spatiale* »²⁹². Pour la dépasser, mais sans pour autant rejeter cette logique de mobilisation socioterritoriale, les opposants à l'atome s'attachent dès les premières mobilisations antinucléaires, à se coordonner et à se coaliser au niveau régional, puis national et même international dans le but d'affirmer la montée en généralité du refus de l'énergie électronucléaire. Ils veillent également à réinscrire les mobilisations localisés et circonscrites à un aspect particulier de la production de l'énergie électronucléaire dans un mouvement global de refus de celle-ci, notamment en les connectant, dans le discours, aux autres mobilisations se déroulant sur le territoire hexagonal. Nous distinguons, par exemple, très nettement cette volonté de montée en généralité lors de l'opposition à l'exploitation de mines d'uranium en Savoie en 1980, faisant du territoire un lieu rhétorique :

« Ce rassemblement a eu lieu en même temps que celui de la Hague, centre de retraitement des déchets radioactifs, pour montrer l'unité du mouvement de lutte, d'un bout à l'autre de la chaîne de production de l'énergie nucléaire. »²⁹³

Ainsi, les multiples mobilisations locales antinucléaires de ces quarante dernières années révèlent une connexion entre une situation locale concrète – l'implantation d'une centrale

291 Entretien.

292 Danny Trom, « De la réfutation de l'effet NIMBY comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », in *Revue française de science politique*, volume 49, numéro 1, 1999, p38.

293 Paysans de Savoie, « Non aux mines d'uranium en Maurienne et en Tarentaise », in *Paysans de Savoie*, numéro 16, 1980, fond d'archives personnelles.

nucléaire à côté de chez moi – et un enjeu global – remise en cause du nucléaire comme porteur de progrès social – qui interroge le bien-fondé d'une décision nationale – construire une centrale nucléaire pour produire l'électricité et faire de la France le pays le plus nucléarisé au monde. Dès lors, cette spatialisation des dynamiques contestataires bouscule l'échelle spatiale pyramidale instituée du traitement des problèmes publics : des conflits locaux se retrouvent liés à d'autres niveaux ne relevant pas de l'emboîtement successif entre le local, le national et l'international, conduisant à une mutation du processus de politisation qui interroge le politique et ses frontières. Ces multiples rapports d'interdépendance sont observables dans la totalité des mobilisations localisées et peuvent même parfois dépasser la simple question de l'énergie électronucléaire. Au cours de la mobilisation contre l'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets radioactifs dans la Bresse par exemple, une connexion s'opère en décembre 1989, « *au nom de la défense des villages menacés* », avec les étudiants et les ouvriers roumains s'insurgeant à Bucarest et Timisoara contre la destruction du patrimoine architectural et culturel du pays : les villages bressans en lutte contre l'*Andra* se jumellent avec leurs homologues roumains et les habitants font des dons pour venir en aide à la population roumaine²⁹⁴.

Dans le cas de la mouvance antinucléaire, cet usage stratégique du territoire se matérialisant par l'enracinement local de la protestation est également observable à un autre niveau. Le territoire n'est pas simplement un lieu géographique où elle se déploie et un lieu rhétorique utilisé à des fins de légitimation, il est aussi une « *ressource et un stock d'expériences disponibles* »²⁹⁵, mobilisable afin de construire l'opposition à un projet d'implantation d'une installation électronucléaire. Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, le Larzac, qui désigne « *davantage une expérience singulière d'insubordination que le plus méridional des quatre grands causses situés au sud du Massif Central* »²⁹⁶, s'impose ainsi chez les militants antinucléaires, bien que l'objection de l'action soit de prime à bord différente, comme le lieu exemplaire de la protestation duquel il faut s'inspirer, en témoigne la référence systématique à celui-ci dans les discours recueillis au cours de notre enquête de terrain. Ce fut notamment le cas

294 Jean-Paul Comas et al., *Les révoltés de Montéfanty. Quand la Bresse refusa d'être une poubelle nucléaire*, Op. Cit., p90.

295 Gaël Franquemagne, « La mobilisation socioterritoriale du Larzac et la fabrique de l'authenticité », in *Espaces et sociétés*, numéro 143, 2010, p120.

296 *Ibid.*

lors de la mobilisation contre Superphénix où les militants antinucléaires se sont efforcés de modeler leur action sur celle conduite dans le Larzac, comme le raconte l'un de ses instigateurs :

« Dès le début, le Larzac a été le modèle sur lequel nous avons fondé notre stratégie. On a même été sur place pour consulter les gens afin qu'il nous fassent part de leur expérience et qu'on puisse voir dans quelles mesures nous pouvions reprendre leur stratégie : il fallait mobiliser à tout prix dans la non-violence et que le leadership du mouvement soit porté par les populations locales. »²⁹⁷

Cette relation d'interdépendance des luttes antinucléaires avec le Larzac est « chargée de symbolisme pour les uns, d'affectivité pour les autres »²⁹⁸. Elle va entre autre s'incarner lors des autres mobilisations antinucléaires par la création de *Groupements fonciers agricoles (GFA)*, sur le modèle de l'expérience initiée, par et dans le Larzac, afin de racheter les terres agricoles et bloquer les travaux de construction. Gilles Simon raconte ainsi comment, à Plogoff, un *GFA* est mis en scène, non sans tension à partir de 1978, afin de représenter une symbolique de la ruralité à destination des médias²⁹⁹. Cette reprise de logique d'action contestataire développée sur d'autres espaces de mobilisation au sein de territoire singulier n'a pas toujours été un choix tactique efficace :

« Rétrospectivement, je pense que l'on a fait une erreur, car la population autour de Malville n'avait rien à voir avec celle du Larzac. Ici, les gens n'avaient aucune expérience de lutte, et on a voulu copier un modèle sans voir que celui n'était pas adapté à notre région. C'était une utopie ! »³⁰⁰

Trente plus tard, ces mobilisations de Malville et de Plogoff s'apparentent à des événements mythifiés, dans le sens où « le lieu physique devient argument mobilisateur, par le jeu d'une rhétorique entendue comme l'utilisation d'une forme connotée dont le signifié traduit une référence commune »³⁰¹. Les militants antinucléaires en font alors un usage stratégique, quitte à laisser de côté d'autres mobilisations à l'efficacité et à la radicalité au moins aussi intenses, afin

297 Entretien.

298 Alexandre Nicolon, « Analyse d'une opposition à un site nucléaire », in *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire* (sous la direction de Francis Fagnani et al.), Grenoble, PUG, 1979, p282.

299 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p184-195.

300 Entretien.

301 Gaël Franquemagne, « La mobilisation socioterritoriale du Larzac et la fabrique de l'authenticité », *Op. Cit.*

de justifier la nécessité d'ancrer, encore aujourd'hui, localement la protestation. L'appel au camp de Valognes formulé à l'automne 2011 par une frange de la mouvance d'influence libertaire donne à voir la recherche de cette référence commune dont il faut s'inspirer :

« Les luttes anti-nucléaires historiques en France et ailleurs dans le monde n'ont jamais remporté de victoire qu'à condition d'avoir une forte emprise locale. C'est au fond la différence entre Plogoff et Malville (...) C'est donc pour commencer localement qu'il faut s'organiser, et de là être capable d'en appeler au soutien de tous ceux qui viennent d'ailleurs. »³⁰²

302 Collectif Valognes Stop Castor, « Appel au camp antinucléaire de Valognes du 22 au 24 novembre 2011 », tract, novembre 2011, fond d'archives personnelles.

Chapitre 2.

L'oppositionnalité des espaces publics antinucléaires

2.1. L'espace public au regard des dynamiques contemporaines

2.1.1. L'inconcevable société mondiale du risque

L'organisation d'une partie des pratiques communicationnelles de la mouvance antinucléaire au regard de la projection des risques relatifs à la sûreté des installations électronucléaires et l'évocation de ce risque comme dimension constitutive des espaces publics partiels institués par les mouvements sociaux pourraient laisser croire qu'en reprenant et en éclairant à la vue de nos investigations empiriques l'intuition d'Ulrich Beck, nous souscrivions, de fait, à sa « *théorie sociale projective* » de la société du risque³⁰³. Ce travail de recherche doctorale vise, au contraire, à montrer le caractère ambivalent du risque, résultant des processus communicationnels croisés des mouvements sociaux et des pouvoirs publics, dans les dynamiques de l'espace public contemporain. Il est ainsi engagé dans une réflexion critique de cette nouvelle idéologie du risque qui s'est progressivement imposée, à partir des années quatre-vingt, dans les discours de l'ensemble des acteurs sociaux, y compris les mouvements sociaux. Son examen est l'occasion d'effectuer un éclairage essentiel à ce stade d'avancement de notre mémoire : nommer les sociétés contemporaines au sein desquelles se déploient les dynamiques contestataires que nous analysons. Cette injonction épistémologique est de première importance, car la société est ici envisagée comme étant à la fois une totalité produite par des individus socialisés et un système d'interprétation du monde à partir duquel ces mêmes individus agissent en situation.

Avec son concept de société du risque, Ulrich Beck annonce la réalisation d'un changement structurel au sein des sociétés industrielles, entrées dans une seconde modernité, désormais

303 Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Op. Cit., p20.

réflexive, faisant ainsi suite à une première modernité basée sur le progrès scientifique et technique :

« [II] définit une phase de l'évolution de la société moderne dans laquelle les risques sociaux, politiques, écologiques et individuels, engendrés par la dynamique de renouvellement, se soustraient de plus en plus aux instances de contrôle et de sécurité de la société industrielle. »³⁰⁴

Cette rupture prend essence, poursuit le philosophe allemand, dans l'évolution de la nature des risques à mesure que les forces productives des sociétés industrielles se développent, dans le sens où ces dernières entraîneraient inévitablement l'émergence de nouveaux risques systématiquement amplifiés par leurs exploitations économiques et la poursuite de son développement :

« Les dangers de l'atome, de la chimie, de la manipulation génétique constituent des risques qui, contrairement à la première période industrielle, ne sont limités ni dans l'espace, ni dans le temps, ni sur le plan social ; ne peuvent être imputés à des personnes selon les règles de la causalité, de la culpabilité et de la responsabilité en vigueur ; et ne peuvent faire l'objet d'une compensation ou d'une quelconque assurance. »³⁰⁵

Ces nouveaux risques mondiaux liés aux crises écologiques, financières et aux menaces terroristes sont incalculables et incontrôlables³⁰⁶, dans le sens où il ne serait plus possible de les compenser, les limiter, les sécuriser et les calculer. Et c'est lorsque ces bases de calcul de la société industrielle sont modifiées par la dynamique propre de la modernité que s'effectue, affirme Ulrich Beck, l'entrée dans la société du risque :

« [Elle] a lieu au moment où les dangers décidés et donc produits par elle-même dépassent ou éliminent les systèmes de sécurité en vigueur établis par l'état de prévoyance sur la base des évaluations de risques :

304 Ulrich Beck, « D'une théorie critique de la société vers la théorie d'une auto-critique sociale », in *Deviance et société*, numéro 18, 1994, p333.

305 Ulrich Beck, « La politique dans la société du risque », in *Revue du Mauss*, numéro 17, 2001, p376.

306 Ulrich Beck, « La dynamique politique de la société mondiale du risque », in *Idées pour le débat*, numéro 01, 2001, p10-15.

contrairement à la situation au début de l'époque industrielle, les dangers nucléaires, chimiques, écologiques et ceux de la technologie génétique ne sont pas limitables, ni géographiquement, ni temporellement ; ne peuvent pas être imputés à quelqu'un ou quelque chose selon les règles actuelles de la causalité, de la culpabilité et de la responsabilité ; et ne peuvent pas être compensés ni assurés. »³⁰⁷

Dans cette société du risque nouvelle, désormais effective au tournant des années deux mille dans le cadre « global » et « mondialisé »³⁰⁸, la dynamique politique se voit modifiée et entraîne de nouveaux défis pour la démocratie :

« La société du risque a tendance à générer un totalitarisme « légitime » de la prévention qui, sous couvert d'empêcher que ne se produise le pire, fini par créer, selon un mécanisme bien trop familier, les conditions d'apparition de ce qui est encore pire. Les « effets induits » politiquement par les « effets induits » de la civilisation menacent le système politico-démocratique dans son fondement même. »³⁰⁹

L'organisation sociale et la conflictualité s'y rattachant ne seraient plus régies, poursuit-il, en terme de production et de répartition des ressources, mais à partir de la production et de la distribution des risques liés à la modernisation :

« L'expansion des risques liés à la modernisation s'accompagne d'une relativisation des différences et des barrières sociales. (...) On peut dire que les risques exercent objectivement un effet égalisateur à l'intérieur du périmètre dans lequel ils jouent et parmi ceux qui y sont opposés. C'est justement là que réside leur nouvelle force politique. »³¹⁰

S'il uniformise le risque de manière à en faire une caractérisation abstraite et générale et trace un lien direct et unique de cause à effet entre celui-ci et l'organisation de la société dans laquelle il existe socialement, c'est qu'Ulrich Beck cherche à proposer une alternative conceptuelle à

307 Ulrich Beck, « D'une théorie critique de la société vers la théorie d'une auto-critique sociale », *Op. Cit.*, p336.

308 Ulrich Beck, « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste », in *Cahiers internationaux de sociologie*, numéro 114, 2003, p30-31.

309 Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voir d'une autre modernité*, *Op. Cit.*, p145.

310 *Ibid.*, p65-66.

l'approche technoscientifique du risque. Gilles Chantraine et Jean-François Cauchie indiquent qu'il s'appuie pour cela sur un constructivisme faible, selon lequel les risques existent « objectivement » tout en étant également et inévitablement médiatisés et reconstruits par les acteurs sociaux :

« Cette position épistémologique, totalisante, uniformisante et réaliste, vise à démystifier le réalisme « dur » des perspectives technoscientifiques qui appréhendent le risque comme un hasard, une menace ou un danger objectifs qui existe et qui peut être mesuré indépendamment de processus sociaux et culturels »³¹¹

Or, en recherchant un tel degré de généralité, il fait dans le même temps abstraction de la substance sociologique et de l'historicité concrète des risques au sein des sociétés industrielles avancées. Les menaces écologiques intrinsèques au processus d'industrialisation, visant à rentabiliser la nature dans l'optique d'un développement économique conçu comme une croissance infinie grâce à un accroissement continu de la productivité, que le philosophe allemand considère comme des risques contemporains³¹² existent pourtant dès la fin du XVIII^e siècle. Ils révèlent déjà une crise profonde des fondements même de la société industrielle en devenir, puisque c'est cette dernière, par son existence même, qui en est à l'origine. Par exemple, la diminution des pluies, à partir des années 1760, à l'Île Maurice et dans les colonies britanniques est liée à l'économie de plantation et non pas à une simple exploitation forestière paysanne et autochtone³¹³. Jean-Baptiste Fressoz et Dominique Pestre précisent plus largement que les caractéristiques aujourd'hui attribuées à la société du risque ne sont pas si nouvelles que cela :

« Le premier XIXe siècle, en tant qu'il est libéral, repousse les risques sociaux, techniques, sanitaires et environnementaux sur les marges de ce qui est à penser. (...) Le second XIXe et le premier XXe siècle commencent à considérer une certaine compensation des risques et mettent en place un nouvel ordre assurantiel. [Elle] est une traduction de l'ordre social qui convient à la double exigence du développement

311 Gilles Chantraine et Jean-François Cauchie, « Risques et gouvernementalité », in *Socio-logos*, Varia, 2006.

312 Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voir d'une autre modernité*, Op. Cit., p39-40.

313 Jean-Baptiste Fressoz et Fabien Locher, « Le climat fragile de la modernité. Petite histoire climatique de la réflexivité environnementale », in *La Vie des Idées*, 2010, p5.

économique et du besoin de refonder et de solidifier le pacte social. (...) L'après-seconde guerre mondiale voit l'extension de l'analyse des risques à la plupart des activités humaines, et leur montée en généralité. (...) Il oriente la réflexion vers les risques que vivent et prennent les individus, il distribue autrement les coûts et les responsabilités. (...) Le renouveau libéral qui fait suite à l'ère de la critique du capitalisme promeut le risque comme question dont chaque individu a la charge, comme une affaire de choix entre options de vies »³¹⁴

Là où Ulrich Beck a tendance, en s'appuyant sur une grille de lecture dichotomique entre des risques anciens et des risques nouveaux, à durcir les différences au dépend des liens et des continuités, apparaît ainsi depuis deux siècles une certaine continuité, résultant d'une tension entre l'ordre administratif, juridique et social, du traitement politique des risques par les pouvoirs public. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que les risques contemporains liés aux menaces des applications technopolitiques ne renvoient pas à une réalité saisissable, mais de rappeler qu'ils s'inscrivent dans le mouvement continu et progressif d'instauration d'un ordre politique, économique et social libéral depuis la Révolution française. Le risque est en effet aujourd'hui le nouveau paradigme dominant de l'idéologie néolibérale. Alain Marchand souligne à ce sujet que celle-ci l'érige en « valeur des valeurs », dans le but de déplacer vers lui les rapports sociaux de domination et de conflictualité et ainsi justifier un capitalisme dérégulé :

« L'idéologie du risque (...) oriente les politiques publiques et les stratégies sociales réactives s'en trouvent modifiées. Dans la pensée néolibérale, le risque devient un analyseur sociétal, une matrice des nouvelles peurs collectives et déplace la question sociale vers l'individu, énoncé comme victime. Le risque légitime enfin le recentrage de l'État sur ses fonctions régaliennes de sûreté. L'État n'est plus ce régulateur que sa forme contemporaine d'État de droit social et démocratique instituait, mais il devient le prescripteur et l'opérateur de la société de contrôle. »³¹⁵

314 Jean-Baptiste Fressoz et Dominique Pestre, « Risque et société du risque depuis deux siècles », *Op. Cit.*, p49-51.

315 Alain Marchand, « Le risque, nouveau paradigme et analysateur social », in *Journal des anthropologues*, numéro 108-109, 2007, p2.

En gommant les conflits de classes au profit d'une conflictualité sociale entièrement alignée sur des conflits de risques, la société du risque d'Ulrich Beck entre en résonance, dès 1986, avec ce discours néolibéral, se voulant neuf et inventif. Louis Chauvel et Christophe Ramaux pointent la limite méthodologique d'une telle entreprise :

« Comme la plupart des « penseurs » de la disparition des classes (ou du salariat, ou du travail...), Beck part donc d'un phénomène bien réel – en l'occurrence celui des risques notamment écologiques effectivement irréductibles à la simple logique du capital – pour en conclure, après l'avoir hypertrophié, que la société s'y résume. »³¹⁶

La théorie sociale du philosophe allemand réactualise en effet, en leur donnant une tournure écologico-critique, les thèses libérales plus anciennes relatives à l'avènement d'une société *post-industrielle* et d'une *société de l'information*. Elle se retrouve par conséquent plus proche d'une prophétie auto-réalisatrice que d'une analyse sociologique rigoureuse. Frédéric Vandenberghe signale à cet égard que la plupart des thèses d'Ulrich Beck sont descriptives et prescriptrices à la fois :

« Combinant une vision catastrophiste de la première modernité (industrielle) avec une vision optimiste de la seconde modernité (post-industrielle), la société du risque constitue un idéaltype prémonitoire de ce qui nous attend si nous ne cherchons pas une solution politique nouvelle aux effets pervers de la modernisation et si nous continuons à y faire face en misant sur toujours plus de rationalisation, de technicisation et de différenciation fonctionnelle. »³¹⁷

Le philosophe allemand indique lui-même cette double identification en la prenant comme postulat de départ de sa réflexion, précisant d'abord que « nous sommes habitués à l'ère « *post-industrielle* » et [que] le terme continue à avoir un sens pour nous » avant d'indiquer que « la société du risque est aussi celle de l'information »³¹⁸. Tout comme ces deux références, sa vision de l'histoire sociale est empreinte de déterminisme. Il précise en effet que la société du risque

316 Louis Chauvel et Christophe Ramaux, « Le risque à défaut d'émancipation (au risque de dire tout... et n'importe quoi) », in *Mouvements*, numéro 21-22, 2002, p168.

317 Frédéric Vandenberghe, « Introduction à la sociologie (cosmo) politique du risque d'Ulrich Beck », in *Revue du Mauss*, numéro 17, 2001, p29.

318 Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Op. Cit., p19 et p84.

correspond à un « *second stade de nos sociétés [qui] s'édifie comme un nouvel étage au-dessus du premier* »³¹⁹ tel un processus s'imposant quasiment automatiquement aux individus :

*« [Elle] ne constitue pas une option qui pourrait être choisie ou rejetée dans le cadre de débats politiques ; elle voit plutôt le jour au cours de processus de modernisation qui connaissent une évolution autonome et qui ignorent totalement les conséquences et les dangers. »*³²⁰

En concevant la société comme une totalité donnée *a priori* et en présentant ainsi le déroulement des choses sociales comme fatidique et prédéterminé, il nie l'activité des individus dans le processus concret et historique de constitution de ladite société. Ulrich Beck préfère faire correspondre ce dernier à une évolution linéaire, découpée par des ruptures en des stades distinctifs s'excluant les uns et les autres, de telle façon que l'émergence de la société du risque soit la finalité immanente de l'histoire sociale des sociétés contemporaines. Les limites d'une telle entreprise pointées par Haim Burstin et les préconisations méthodologiques qu'il formule trouvent ici toutes leur signification :

*« Si, du point de vue conceptuel, on peut indiquer de phases différentes dans l'étude des sociétés, une graduation trop rigide instaure des césures logiques qui ne trouvent point de correspondance dans la richesse et la complexité de la dynamique historique. (...) Mieux vaut donc briser ce schéma dualiste et s'adapter à un processus sinueux, souvent ambigu et de longue haleine, pour retrouver une explication dialectique et génétique des phénomènes, qui soit en mesure d'accepter les aspects contradictoires sans les insérer artificiellement dans un système linéaire préconçu. »*³²¹

D'ailleurs, en plus d'être fondamentalement entachées de déterminisme social et technologique, ces deux références à la *société post-industrielle* et à la *société de l'information* sont un puissant vecteur idéologique, qui est le résultat d'une construction géopolitique correspondant au dogme du marché et servant la globalisation néolibérale, annonçant l'avènement d'un nouvel

319 Ulrich Beck, « La dynamique politique de la société mondiale du risque », *Op. Cit.*, p8.

320 Ulrich Beck, « D'une théorie critique de la société vers la théorie d'une auto-critique sociale », *Op. Cit.*, p334.

321 Haim Burstin, « Pour une histoire socio-politique du Paris révolutionnaire : réflexions méthodologiques », *Op. Cit.*, p34.

universel³²². Bien qu'étant devenu une évidence dans les discours des acteurs sociaux dominants et de certains courants écolo-libertaires, Bernard Miège montre que l'affirmation selon laquelle les processus d'information et de communication permettent de dépasser les rapports de production et l'avènement d'une société horizontale ne renvoie pas à une construction théorique ou à une réalité empirique unique et cohérente :

« La question de la société de l'information demeure inconcevable, et ce doublement : d'abord parce que les changements liés à l'informationnalisation sont seulement engagés et marquent différemment les divers champs sociaux, ensuite parce que nous sommes loin de disposer des outils théoriques adéquats pour penser des changements beaucoup plus complexes que ne l'envisagent les auteurs et les publicistes les plus actifs à proposer des analyses. »³²³

Ainsi, les mutations radicales et structurelles proclamées comme effectives correspondent plutôt à des changements en cours et à des tendances s'inscrivant dans un mouvement de longue durée, en phase avec des mouvements sociaux et sociotechniques, tandis que les processus d'information et de communication contribuent à renforcer les modes de production dominants³²⁴. Gaëtan Tremblay stipule que la prétendue *société de l'information* coïncide alors avec une nouvelle phase du développement des sociétés industrielles à l'ère du capitalisme tardif, plutôt qu'à un dépassement de la société industrialo-capitaliste :

« Elle en représente plutôt une extension et un approfondissement dans les secteurs de la culture, de l'information et de la communication. (...) Si les processus d'information et de communication sont au cœur de cette nouvelle phase, ils n'en deviennent pas pour autant le principal facteur de production, au détriment du travail et du capital, ni n'en initient une nouvelle forme de capitalisme. (...) La concurrence et la

322 Armand Mattelart, « L'âge de l'information : genèse d'une appellation non contrôlée », in *Réseaux*, numéro 101, 2000, p19-52.

323 Bernard Miège, « La société de l'information : toujours aussi inconcevable » in *Revue européenne des sciences sociales*, numéro 123, 2002, p53.

324 Bernard Miège, *La société conquise par la communication. Tome 3. : les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble, PUG, 2007, p61-77.

recherche du profit maximal restent les moteurs effectifs principaux du régime capitaliste. »³²⁵

Ainsi, les sociétés contemporaines ne sont pas plus aujourd'hui post-industrielles, post-modernes, informationnelles ou risquées que lors des décennies précédentes. Mathias Lefèvre propose une description de cette forme sociétale instituée dans l'imaginaire social des individus agissant dans les dites sociétés :

« [Elle est basée] sur le projet d'une expansion illimitée de la maîtrise rationnelle de la nature et des êtres humains (...) [et] est caractérisée par une exploitation intensive de la nature (...), par le gaspillage de ce qu'elle exploite et son irrémédiable destruction, et par une pollution multiforme des milieux (...). Tout est exploité avec méthode et avidité, essentiellement par des entreprises, donc en vue de création de marchandises (...). Malgré la représentation contraire qu'elle se donne d'elle-même, [elle] est caractérisée par un régime politique oligarchique (...). Il s'agit d'une société hiérarchique et pyramidale avec un Etat (...) et dont la sphère économique occupe le centre de la vie sociale »³²⁶

Nous les qualifions donc de sociétés industrielles avancées³²⁷, dans le but de restituer conjointement leurs dimensions capitalistiques, industrialisées, fragmentées, scientificisées et technicisées. Quant aux risques produits par la logique productiviste du système technopolitique, ils acquièrent en leur sein une place de plus en plus importante, en ce sens qu'ils cristallisent désormais un nombre significatif de controverses au sein de l'espace public par lesquels les mouvements sociaux cherchent à bousculer l'ordre social établi progressivement depuis la fin du XVIII^e siècle.

325 Gaëtan Tremblay, « Gatesisme et informationnalisation sociale : alternatives à la société de l'information ? », in *Critiques de la société de l'information* (Sous la direction d' Eric Georges et al.), Paris, L'Harmattan, 2008, p36-37.

326 Mathias Lefèvre, « Les sociétés industrielles face au problème écologique : là où croît le péril croit *toujours* le péril », in *Ecologie & Politique*, numéro 40, 2010, p31-32.

327 Herbert Marcuse, *L'homme unidimensionnel, étude sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Les éditions de minuit, 1968.

2.1.2. La perspective délibérative de l'espace public

Après avoir proposé une étude historique des origines, du développement et des caractéristiques d'un espace public bourgeois construit sous la forme d'un « type idéal » structurant l'ordre politique d'une époque déterminée³²⁸, Jürgen Habermas se livre progressivement à l'élaboration d'un modèle normatif de l'espace public, dans le but de contribuer à une théorie contemporaine de la démocratie. En philosophe politique, il recherche alors, à partir de l'examen des conditions économiques, politiques et sociales ayant permis à la bourgeoisie de s'émanciper par le biais de l'instauration d'un espace public, les possibilités d'extension de celui-ci permettant l'émancipation individuelle et collective de toute forme de domination, sous les conditions du capitalisme tardif :

« Ainsi il ne s'agit plus de rechercher des potentiels normatifs exclusivement dans la formation de la sphère publique qui se manifeste dans le cadre d'une époque spécifique. La contrainte de stylisation des traits typiques spécifiques d'une rationalité communicationnelle incarnée dans des institutions est écartée au profit d'une saisie empirique qui dénoue la tension instaurée dans ce contraste abstrait entre norme et réalité. »³²⁹

Jürgen Habermas construit ainsi, à partir d'une réalité historique spécifique idéalisée, un schéma normatif représentant les conditions idéales d'une organisation et d'un fonctionnement politique, qu'il cherche ensuite à retrouver tel quel dans des sociétés contemporaines tout aussi spécifiques. Pour cela, il procède, dans sa préface de 1990, à une reformulation du cadre théorique de l'espace public politique, au regard de ses travaux les plus récents sur la communication :

« [Il représente les] conditions de communication par lesquelles une formation discursive de l'opinion et de la volonté d'un public de citoyens peut se réaliser [constituant] le concept fondamental d'une théorie normative de la démocratie [reposant] sur la mobilisation collective et l'utilisation de la force productive que constitue la communication »³³⁰

328 Jürgen Habermas, « L'espace public, trente ans après », in *Quaderni*, numéro 18, 1992, p162.

329 *Ibid.*, p177.

330 *Ibid.*, p180.

Dès lors, son inscription dans une perspective délibérative de la démocratie conduit à ce que l'espace public ne soit plus seulement un idéal-type analytique définissant un lieu, tant matériel qu'immatériel, où le public fait un usage public de la raison afin de participer aux affaires publiques en critiquant la domination du pouvoir politique. Il lui adjoint le cadre conceptuel plus large de la théorie de l'*agir communicationnel* qu'il a forgé quatre ans plutôt, dans le but de dégager « un potentiel normatif de rationalité inscrit dans la pratique communicationnelle quotidienne » et ainsi proposer une théorie critique de la société à finalité émancipatrice³³¹. Celle-ci s'appuie, précise le philosophe allemand, sur l'affirmation d'une rationalité communicationnelle orientée par l'intercompréhension langagière entre les individus :

*« Ce concept de raison communicationnelle comporte des connotations qui renvoient finalement à l'expérience centrale de cette force sans violence du discours argumentatif, qui permet de réaliser l'entente et de susciter le consensus. C'est dans le discours argumentatif que des participants différents surmontent la subjectivité initiale de leurs conceptions, et s'assurent à la fois d'une unité du monde objectif et de l'intersubjectivité de leur contexte de vie grâce à la communauté de convictions rationnellement motivées. »*³³²

Cette rationalité communicationnelle dépend, ajoute-t-il, du respect de principes et de présupposés faisant de l'échange d'arguments la procédure de règlement des discussions :

*« La perspective de l'éthique de la discussion a l'avantage de pouvoir spécifier les présuppositions de la communication qui doivent être satisfaites dans les différentes formes d'argumentation et de négociation, afin que les résultats de telles discussions puissent se prévaloir pour eux-mêmes de la présomption de rationalité. »*³³³

Dans cette perspective renouvelée, ces discussions publiques « *ne gouvernement pas* », mais permettent de découvrir des problèmes publics et d'interpréter des valeurs, en cherchant à influencer, de par le pouvoir communicationnel de l'espace public, le pouvoir administratif ;

331 *Ibid.*

332 Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard, 1987, p26-27.

333 Jürgen Habermas, « L'espace public, trente ans après », *Op. Cit.*, p181.

influence se bornant toutefois « à la reconnaissance ou à la privation de légitimité »³³⁴. Jürgen Habermas indique en effet que l'espace public politique est animé par deux processus contraires : « la production communicative d'un pouvoir légitime » et « la constitution de la légitimation par le système politique avec laquelle le pouvoir administratif devient réflexif »³³⁵. Ensuite, du fait que la souveraineté populaire est « inter-subjectivement dissoute », c'est-à-dire qu'elle ne s'incarne plus dans « une assemblée identifiable de citoyens autonomes » mais qu'elle se retire « dans les cycles communicationnels, pour ainsi dire, sans sujets, des débats publics et des organismes »³³⁶, il juge nécessaire que la légitimité politique du pouvoir administratif s'appuie sur ce pouvoir communicationnel produit par les discussions qui s'organisent dans l'espace :

*« La légitimité des décisions dépend des processus de formation de l'opinion et de la volonté qui se déroulent dans la périphérie. (...) L'idée de la démocratie tient au fait que les processus de formation de la volonté politique, qui ont un statut périphérique ou intermédiaire, sont censés être déterminants pour le développement politique. »*³³⁷

Ainsi, ce qui est en jeu dans l'espace public, c'est l'exercice de la souveraineté populaire. Dès lors, si le pouvoir administratif veut organiser des politiques publiques selon la formation du pouvoir communicationnel, les formes régulées du débat politique doivent rester ouvertes aux processus informels de l'opinion publique et de la volonté politique. Pour cela, le philosophe allemand propose de prendre en considération, dès 1988, les impulsions provenant de la société civile dans une nouvelle conceptualisation de l'espace public politique :

« Cela suppose à vrai dire un autre rapport entre, d'une part, les espaces publics autonomes, organisés par eux-mêmes, et, d'autre part, les domaines d'action régulée au moyen de l'argent et du pour. J'appelle autonome les espaces publics qui ne sont pas produits et entretenus par le système politique à des fins de légitimation [mais par] le potentiel offert par le monde vécu [alors] exploité à des fins à la fois

334 *Ibid.*, p184.

335 Jürgen Habermas, « La souveraineté populaire comme procédure. un concept normatif d'espace public », in *Lignes*, numéro 7, 1989, p47.

336 *Ibid.*, p52 et Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes, Op. Cit.*, p154.

337 Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes, Op. Cit.*, p383.

d'organisation autonome et d'utilisation des moyens de communication en fonction d'une telle organisation. »³³⁸

Jürgen Habermas précise que ces espaces publics autonomes, auto-formés et auto-organisés par les mouvements sociaux indépendamment du système politique, sont pluriels et partiels :

« [Ils forment] un réseau hautement différencié d'espaces publics locaux et interrégionaux, littéraires, scientifiques et politiques, internes aux partis ou aux associations, médiatiques ou subculturels (...). Leurs frontières sont perméables ; si fermé qu'il soit, en effet, tout espace public reste quand même ouvert à d'autres espaces publics. (...) Tous les espaces publics partiels renvoient à un espace public global dans lequel la société dans son ensemble développe une connaissance d'elle-même. »³³⁹

Encore au stade de l'ébauche, cette nouvelle orientation normative modifie déjà substantiellement la forme et les modalités de fonctionnement de son premier modèle d'espace public politique. En 1992, il la complète et la détaille, en plaçant le concept de communication au centre de sa théorie de la démocratie délibérative et en faisant des deux dimensions de l'*agir communicationnel* les garantes de la rationalité des échanges au sein de l'espace public politique. Cette perspective communicationnelle de la démocratie opère une distinction entre, d'un côté, « *les délibérations qui sont menées pour parvenir à une décision et qui sont régulées par des procédures démocratiques* », et de l'autre, « *les processus informels de formation de l'opinion qui se déroulent dans l'espace public* »³⁴⁰. Il en résulte alors deux types d'espaces publics, l'un et l'autre interagissant ensemble : d'un côté, des espaces publics organisés, socialement circonscrits et limités dans le temps, structurés par les règles de la procédure délibérative et ayant la charge de traiter les problèmes et de les résoudre en tranchant entre différentes solutions, éventuellement concurrentes ; de l'autre, un espace public général, constitué d'un ouvert et inclusif d'espaces publics partiels, qui échappe à toutes règles procédurales. Jürgen Habermas décrit ce dernier comme une structure de communication dont le

338 Jürgen Habermas, *Le discours philosophique de la modernité : douze conférences*, Paris, Gallimard, 1988, p430-431.

339 *Ibid.*, p425.

340 Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Op. Cit., p332.

rôle est de découvrir, d'identifier et de faire valoir les problèmes de société au niveau du système politique afin qu'ils soient pris en charge et résolus :

« En ce sens, [il] est un système d'alerte doté d'antennes peu spécifiques mais sensibles à l'échelle de la société dans son ensemble (...) et se décrit le mieux comme un réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de position, et donc des opinions ; les flux de la communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions publiques regroupées en fonction d'un thème spécifique »³⁴¹

Ces espaces publics partiels, dont un certain nombre sont institués par l'action des mouvements sociaux, n'ont qu'une activité circonscrite, délimitée a priori, dans la politique délibérative de Jürgen Habermas. Ce dernier souligne, en effet, qu'ils ont la capacité, dans certaines conditions, de peser et d'exercer une influence sur le pouvoir politique, ainsi que d'agir sur les organisations des espaces publics organisés :

« [Il] est capable et a assez souvent l'occasion de déceler, d'identifier, de formuler efficacement et d'introduire au système politique, dont il s'agit de perturber le mode de fonctionnement routinier en passant par les écluses du système parlementaire (ou tribunaux). »³⁴²

Le philosophe allemand place ainsi cet espace public général, dont les frontières temporelles, sociales et matérielles sont mouvantes et perméables, à la périphérie du système politique, dont le centre est composé des institutions gouvernementales, administratives et judiciaires :

« L'espace public constitue une structure intermédiaire qui fait figure de médiateur entre, d'un côté, le système politique et, de l'autre, les secteurs privés du monde vécu et les systèmes d'action fonctionnellement spécifiés. C'est un tissu d'une grande complexité, ramifié en une multiplicité d'arènes qui se chevauchent, aussi bien internationales que nationales, régionales, municipales ou subculturelles ; articulé, sur le fond, suivant des points de vue fonctionnels, des thèmes centraux, des secteurs politiques, etc ; générateur d'espaces publics plus ou moins spécialisés (...) ; différencié

341 *Ibid.*, p386-387.

342 *Ibid.*, p385.

en niveaux en fonction de la densité de la communication, de la complexité de l'organisation et de l'ampleur du rayon d'action (...). En dépit de ces multiples différenciations, tous ces espaces publics partiels (...) restent cependant poreux les uns pour les autres. »³⁴³

Ces postulats normatifs, conceptualisant les espaces publics autonomes, sont assez séduisants, dans le sens où ils semblent pouvoir, de prime abord, accueillir en leur sein nos observations empiriques du phénomène antinucléaire, et ainsi en proposer, par le biais de cette conceptualisation, une analyse cohérente. C'est ce qui explique qu'avant de procéder à son examen critique lors de la rédaction de ce mémoire, nous l'avons utilisé au cours de notre travail de recherche doctorale³⁴⁴. Ainsi, dès lors que nous regardons ces postulats de plus près, nous observons qu'en imposant une telle vision normative, ils font perdre au concept d'espace public sa capacité à rendre compte des expériences sociales vécues au sein des dynamiques contestataires produites par les mouvements sociaux et il est alors impossible de faire de ces dernières un des éléments explicatifs de la totalité sociale des sociétés industrielles avancées. Premièrement, les espaces publics partiels institués par l'action des mouvements sociaux sont cantonnés à la périphérie du système politique et par conséquent les dynamiques de renouvellement de l'espace public par ceux-ci sont soumises à « *une marge d'action limitée* »³⁴⁵, alors qu'ils occupent aujourd'hui une place significative dans le fonctionnement de l'espace public, tel qu'il se concrétise dans les sociétés contemporaines³⁴⁶. Il s'agit d'ailleurs de l'objet de ce travail de recherche doctorale. Deuxièmement, cette conception délibérative de l'espace public est essentiellement procédurale et par conséquent difficilement compatible avec notre perspective d'une description phénoménologique du phénomène antinucléaire et de ses retentissements sur l'espace public contemporain. Louis Quéré indique à cet égard les limites induites par le fait qu'une telle conceptualisation présuppose une adhésion rationnellement motivée du public aux principes démocratiques et leur acceptation de procédures issues de l'éthique de la discussion édiflée a priori par la philosophie politique :

343 *Ibid.*, p401.

344 Mikaël Chambru, « L'espace public contemporain au prisme des formes de résistance à l'injonction participative relative aux débats public sur le nucléaire », in *Actes de la journée doctorale du deuxième congrès du Groupement d'intérêt scientifique « Démocratie et Participation »*, EHESS, Paris, février 2012.

345 Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, *Op. Cit.*, p398.

346 Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Op. Cit.*.

« Dans un tel cadre de pensée, il n'y a pas de place pour s'interroger sur la façon dont un espace public émerge comme réalité sensible, et comme lieu effectif de discussion publique, en dehors de la conscience et de la volonté de sujets intentionnels, pas plus que sur la manière dont un problème ou une situation en viennent à retenir l'attention publique et à soulever des questions d'intérêt général, appelant une action collective, quel qu'en soit l'agent. »³⁴⁷

Troisièmement, ce modèle conceptuel normatif et son important appareillage théorique figé par la théorie de l'*agir communicationnel* a pour but de construire des règles régissant l'accomplissement des activités et dont on suppose qu'elles sont connues pré-théoriquement et effectivement utilisées par les acteurs. Sauf qu'en conjoignant « *en une seule et même théorie les hypothèses de reconstruction et les hypothèses empiriques* »³⁴⁸, une telle approche sociologique biaise inévitablement notre regard sur notre objet de recherche, puisqu'elle vise à analyser les pratiques sociales observables sur notre terrain, de telle sorte qu'elles fassent advenir ce qu'elle annonce plutôt qu'à procéder à une analyse sociologique rigoureuse. Louis Quéré souligne effectivement que le recours à une science sociale de type reconstructif, tel que l'entreprend Jürgen Habermas, conduit à ce que le concept d'espace public ne tienne plus véritablement compte des expériences sociales vécues par les mouvements sociaux :

« Dans cette perspective, le théoricien construit, par réflexion, une représentation d'ensemble de la société, qui lui sert de grille d'interprétation et d'évaluation de la réalité; les "construits" théoriques qui la composent sont déduits d'une explicitation réflexive des conditions générales a priori de possibilité de l'interaction, de l'ordre social, du maintien du système, etc .; les mécanismes invoqués n'existent que dans l'imagination théorique ; on déchiffre la réalité elle-même, en particulier on rend visible son caractère ordonné, en lui transférant les propriétés des idéalités qu'on a construites pour l'interpréter. »³⁴⁹

347 Louis Quéré, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Op. Cit.*.

348 Jürgen Habermas, *Le discours philosophique de la modernité : douze conférences*, *Op. Cit.*, p352.

349 Louis Quéré, « Communication sociale : les effets d'un changement de paradigme », in *Réseaux*, numéro 5, 1991, p45.

C'est ce que signale également Bernard Floris lorsqu'il indique le postulat normatif de la théorie de l'*agir communicationnel* désormais associé au concept d'espace public, en réduisant la communication au seul processus langagier intersubjectif, occultant la conflictualité sociale se déployant dans les sociétés contemporaines :

« Ce qui fait problème est de ne considérer l'espace public que dans la référence à un principe idéal ou normatif qui prédétermine les rapports sociaux concrets. Ce principe symbolique est certes présent dans les représentations collectives, mais il est de fait en contradiction avec la réalité des rapports sociaux d'inégalités et des positions dominants-dominés dans l'espace social »³⁵⁰

Quatrièmement, cette perspective délibérative de l'espace public est en fait, de par sa normativité, la traduction d'une vision politique singulière du fonctionnement des sociétés contemporaines. Considérant que *« le projet anarchiste d'une société qui prend naissance dans un réseau horizontal d'associations échoue véritablement face au besoin de direction et d'organisation des sociétés modernes »³⁵¹*, Jürgen Habermas recherche avec le paradigme délibératif comment faire émerger une *« république radicale-démocratique »* au sein de laquelle l'espace public incarne la souveraineté populaire :

« L'objectif n'est plus tout simplement l'abolition d'un système économique devenu autonome sous sa forme capitaliste et d'un système de domination devenu autonome sous sa forme bureaucratique, mais plutôt la domestication démocratique du processus de colonisation des domaines du monde vécu par les impératifs systémiques. »³⁵²

Il précise ensuite explicitement qu'il s'agit d'une alternative aux modèles issus des traditions démocratiques républicaines et libérales, étant *« supérieure aux deux autres »*, du fait qu'elle ne s'appuie prioritairement, ni sur les droits de l'homme ni sur la souveraineté du peuple, mais sur l'institutionnalisation de la communication par le droit³⁵³. Notre propos n'est pas ici de dénoncer, au nom d'une vision positiviste de la science, la vision politique induite par cet idéal normatif,

350 Bernard Floris, « L'entreprise sous l'angle de l'espace public », in *L'espace public et l'emprise de la communication* (sous la direction d'Isabelle Paillart), Grenoble, Ellug, 1995, p123.

351 Jürgen Habermas, « La souveraineté populaire comme procédure. un concept normatif d'espace public », *Op. Cit.*, p44.

352 Jürgen Habermas, « L'espace public, trente ans après », *Op. Cit.*, p178.

353 Jürgen Habermas, « Trois version de la démocratie libérale », in *Le Débat*, numéro 125, 2003, p129.

mais simplement d'indiquer que celui-ci n'est pas le nôtre dans ce travail de recherche doctorale. Nancy Fraser juge en effet que le modèle d'espace public forgé par Jürgen Habermas n'est pas adapté à une analyse critique des limites de la démocratie, telle qu'elle se déploie dans les sociétés capitalistes tardives :

« Nous avons besoin d'une conception post-bourgeoise qui nous permette d'imaginer un rôle pour les espaces publics (ou du moins certains d'entre eux) qui dépasse la simple formation d'une opinion autonome détachée du processus officiel de prise de décision. Une telle conception post-bourgeoise nous permettrait de réfléchir sur les publics forts et sur les publics faibles ainsi que sur les formes hybrides. De plus cela nous permettrait de théoriser l'ensemble des relations possibles entre ces publics, ce qui élargirait notre capacité à imaginer les possibles de la démocratie au-delà des limites de la démocratie réellement existante. »³⁵⁴

Cette autre conceptualisation de l'espace public décrivant au plus près les pratiques communicationnelles et délibératives empiriquement observables et visant à faire exister, dans l'espace théorique, les espaces publics institués par l'action des mouvements sociaux dans toute la complexité de leurs particularités et de leurs rapports au social, est également guidée par des intuitions normatives, dans le sens où « *toute connaissance du social a nécessairement une composante normative* », qu'il convient de formuler et d'argumenter afin qu'elle ne soit pas arbitraire³⁵⁵. C'est ce à quoi nous allons procéder dans les sections suivantes de ce chapitre, l'objectif étant d'objectiver notre propre choix théorique de conceptualisation et ainsi assurer à l'analyse du phénomène antinucléaire un concept réfléchi dans son historicité et dans son rapport dialectique à la société et aux mondes vécus.

354 Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, *Op. Cit.*, p142-143.

355 Louis Quéré, « Communication sociale : les effets d'un changement de paradigme », *Op. Cit.*, p22.

2.2. L'espace public sans l'*agir communicationnel*

2.2.1. Les apories de la théorie de l'*agir communicationnel*

Parmi les postulats normatifs conceptualisant les espaces publics autonomes, son inscription au sein du paradigme de l'*agir communicationnel* est la plus controversée, dans le sens où ils sont le cœur de ceux-ci et plus largement de la théorie normative de la démocratie du philosophe allemand. Alice Le Goff rappelle ainsi que c'est sur la base de cette théorie de l'action que Jürgen Habermas développe son éthique de la discussion et le prolongement politique de celle-ci en une théorie de la démocratie délibérative :

« C'est la notion communauté de communication idéale que semble bien résider l'une des clés de l'articulation entre le concept d'agir communicationnel et le concept de démocratie en ce sens que la démocratie pourrait apparaître comme une préfiguration concrète d'une situation idéale de parole. »³⁵⁶

Engagé dans une approche critique, nous allons réinterroger à partir de travaux issus des Sic ce paradigme sur lequel repose cette nouvelle construction théorique, dans le but d'identifier ses apories conduisant à désarçonner la capacité du concept d'espace public à rendre compte des expériences sociales vécues au sein des dynamiques contestataires produites par les mouvements sociaux. Parue en 1981, la théorie de l'*agir communicationnel* marque une étape cruciale dans l'évolution du concept d'espace public au sein de la pensée de Jürgen Habermas : il ambitionne de raviver le potentiel normatif de la théorie critique en proposant une théorie sociale de l'action capable d'explicitier la totalité sociale. Pour cela, le philosophe allemand fait ressortir, à la suite de et contre Max Weber³⁵⁷, le caractère fondamentalement ambivalent de la modernité et de la modernisation capitaliste intervenue dans les sociétés industrielles avancées depuis le XIX^e siècle. Elargissant le concept de rationalité, il distingue en son sein deux processus contradictoires de rationalisation : la rationalité cognitive-instrumentale, comportant « les

356 Alice Le Goff, « Alex Honneth, lecteur de la théorie habermassienne de l'agir communicationnel », in Klesis – revue philosophique : recherche en philosophie politique, 2006, p7.

357 Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société, Op. Cit.*, p159-281.

connotations d'une affirmation de soi qui serait couronnée de succès » et conduisant à la manipulation instrumentale ; et la rationalité communicationnelle, comportant « *des connotations qui renvoient finalement à l'expérience centrale cette force sans violence du discours argumentatif* » et conduisant à l'entente communicationnelle³⁵⁸. Cette pratique de l'argumentation correspond, selon Jürgen Habermas, à un type de discours particulier où les parties prenantes thématisent des prétentions à la validité faisant l'objet de litiges :

« Un argument contient des raisons qui sont systématiquement reliées à la prétention à la validité d'expressions problématiques. La « force » d'un argument se mesure, dans un contexte donné, au bien-fondé des raisons ; ce bien-fondé se montre entre autres, dans la capacité d'une expression à convaincre les participations d'une discussion, i.e. L'admission d'une prétention à la validité. Sur cet arrière-fond, nous pouvons aussi juger la rationalité d'un sujet capable de parler et d'agir d'après la façon dont il se comporte dans un cas donné en tant que partie prenante de l'argumentation. »³⁵⁹

Le philosophe allemand précise, dans un second temps, que la rationalité communicationnelle renvoie à cette seule pratique de l'argumentation, répondant elle-même à une logique singulière :

« Si l'on considère le discours argumentatif en tant que processus, (...) l'argumentation peut être conçue comme une poursuite par des moyens réflexifs de l'activité orientée vers l'intercompréhension. En second lieu, sitôt que l'on considère l'argumentation en tant que procédure, il s'agit d'une forme de l'interaction réglée spécifiquement (...) dans la forme d'une division du travail coopérative entre le proposant et l'opposant. (...) Enfin, on peut considérer l'argumentation selon la production d'arguments pertinents, convaincants en vertu de propriétés intrinsèques, et grâce auxquels des prétentions à la validité peuvent être honorées ou rejetées. »³⁶⁰

358 *Ibid.*, p26-27.

359 *Ibid.*, p34.

360 *Ibid.*, p41.

Il précise ensuite que la forme communicationnelle de ce processus argumentatif doit satisfaire à certains présuppositions pragmatiques, afin de permettre que soient verbalisées et examinées toutes les explications et informations pertinentes à partir de prise de position raisonnée des participants :

« Les quatre présuppositions pragmatiques les plus importantes sont : la publicité et l'inclusion – quiconque peut apporter une contribution pertinente à la controverse dont une prétention à la validité ne peut être exclu ; l'égalité des droits dans la communication – tous reçoivent les mêmes chances de s'exprimer sur la question débattue ; l'exclusion de toute mystification ou illusion – les participants doivent penser ce qu'ils disent : et l'absence de contrainte – la communication doit être affranchie de toute restriction susceptible d'empêcher la manifestation du meilleur argument et de déterminer l'issue de la discussion »³⁶¹

C'est sur la base de cette distinction entre rationalité cognitive-instrumentale et rationalité communicationnelle que Jürgen Habermas élabore le concept d'activité communicationnelle pour désigner « *les interactions sociales au cours desquelles l'usage du langage orienté vers l'entente joue le rôle de coordonnateur de l'action* »³⁶² qu'il replace ensuite au sein d'une théorie sociale dans le but de mettre « *au centre d'intérêt l'intercompréhension langagière en tant que mécanisme d'orientation de l'action* »³⁶³. Dès lors, l'activité humaine est envisagée comme une activité de communication dans laquelle les protagonistes recherchent l'intercompréhension, c'est-à-dire « *l'entente des participants à la communication sur la validité d'une énonciation* », en s'appuyant sur des « *définitions de situation qui doivent suffisamment se chevaucher* », elles-mêmes étant le résultat d'un « *découpage dans des contextes de renvoi au monde vécu* » leur permettant de partager un fond de connaissances communes³⁶⁴. Le philosophe allemand insère ainsi sa théorie de l'*agir communicationnel* dans la disjonction conceptuelle qu'il opère entre *système* et *monde vécu*, concevant les sociétés contemporaines comme résultant de ces deux ensembles :

361 Jürgen Habermas, *Idéalisations et communication. Agir communicationnel et usage de la raison*, Paris, Fayard, 2006, p56.

362 *Ibid.*, p61.

363 Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société, Op. Cit.*, p284.

364 Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 2 : pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Paris, Fayard, 1987, p133-136.

« *Système et monde vécu se différencient simultanément du fait que croissent la complexité de l'un et la rationalité de l'autre. (...) La disjonction se constitue de telle sorte que le monde vécu, d'abord coextensif d'un système social peu différencié, est de plus en plus rabaissé au rang d'un sous-système à côté des autres. (...) En même temps, [il] reste le sous-système qui définit l'état du système social dans son ensemble. C'est pourquoi les mécanismes systémiques ont besoin d'un ancrage dans le monde vécu – il faut les institutionnaliser.* »³⁶⁵

Jürgen Habermas signale que les composantes structurelles du monde vécu et les dynamiques sociétales du processus de rationalisation à l'œuvre en son sein entrent alors, en devenant des systèmes partiels d'un « *système d'action généralisé* », en tension avec un système cherchant à institutionnaliser cette rationalisation afin d'éviter l'éclatement du monde vécu, cette dialectique étant caractéristique de la modernité :

« *Il faut que l'argent et le pouvoir puissent s'incruster comme des médiums au sein du monde vécu, c'est-à-dire qu'ils soient institutionnalisés à l'aide du droit positif. Une fois que ces conditions de départ sont réunies, peuvent se différencier un système économique et un système administratif (...) Apparaissent alors les relations d'échange entre les deux sous-systèmes, qui se croisent fonctionnellement, et la composante sociale du monde vécu, où les médiums ont leur ancrage. Le monde vécu, déchargé des tâches de reproduction matérielle, peut, d'une part, se différencier dans ses structures symboliques et produire les évolutions propres à la modernité culturelle ; d'autre part, sphère privée et espace public sont mis à distance désormais, en tant que monde environnant du système.* »³⁶⁶

Dans l'élaboration de sa théorie de l'*agir communicationnel*, Jürgen Habermas couple ensuite son concept d'*activité communicationnelle* avec la théorie des actes de langage de John Langshaw Austin, afin d'élaborer « *les fondements conceptuels permettant d'ancrer les aspects susceptibles de rationalisation négligés dans (...) la théorie weberienne de l'action* »³⁶⁷. En s'appuyant sur les travaux du philosophe anglais, il distingue alors les actes illocutoires,

365 *Ibid.*, p168.

366 *Ibid.*, p423.

consistant à accomplir « *une action en disant quelque chose* » en exprimant une parole « *dans une intention toujours communicationnelle* », donc orientés vers la recherche du consensus ; et les actes perlocutoire, consistant à produire « *un effet* » chez l'auditeur en « *instrumentalisant* » sa parole au service « *d'une action orientée vers le succès* »³⁶⁸. Malgré la large controverse liée à cette distinction langagière que Jürgen Habermas signale et affirme surmonter en délimitant quatre critères, il élabore, à partir de celle-ci, respectivement deux types d'*agir* :

« *Je compte dans l'agir communicationnel les interactions médiatisées par le langage où tous les participants poursuivent par leurs actions langagières des objectifs illocutoires, et seulement de tels objectifs. En revanche, je considère comme un agir stratégique médiatisé par le langage les interactions dans lesquelles l'un des participants au moins veut susciter par ses actions langagières des effets perlocutoires chez un vis-à-vis.* »³⁶⁹

Dans cette perspective, l'*agir stratégique* correspond à une action coordonnée par des « *calculs de succès égocentriques* » dans le but d'influencer les décisions et de convaincre, au besoin en dissimulant ses fins, un partenaire rationnel ; tandis que l'*agir communicationnel* suppose une action orientée par des « *convictions communes* » vers l'intercompréhension, dans le but de rechercher vérité par l'échange rationnel d'arguments³⁷⁰. Ainsi, l'intention stratégique apparaît comme une perversion de l'usage de la raison et ne fait par conséquent pas partie de l'*agir communicationnel*, puisqu'en déterminant celui-ci comme « *la poursuite sans restriction d'objectifs illocutionnaires devaient être exclus tous les cas d'agir stratégique latent* »³⁷¹. Plusieurs conditions, se recoupant en partie avec celles prévalant à l'argumentation, sont en effet nécessaires pour qu'une interaction puisse être considérée comme constitutive de l'*activité communicationnelle* : la juste énonciation linguistique, les prétentions à la validité, à la vérité, à la justesse et à la véracité.

367 Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société, Op. Cit.*, p214.

368 *Ibid.*, p298-299.

369 *Ibid.*, p304.

370 *Ibid.*, p295-297.

371 *Ibid.*, p314.

L'émergence de la raison communicationnelle étant conditionné par l'architecture du langage, toutes les autres formes d'expressions, tels que les phénomènes agonistiques, ne relevant pas directement de cet échange langagier, sont par conséquent catégorisés comme non rationnelles alors qu'elles sont parfois indispensables à l'enchaînement d'actions réciproques entre deux individus : « *cela revient à occulter le caractère à la fois incarné et opérationnel de la compréhension commune* »³⁷². L'*agir communicationnel* ne tient donc pas compte de pans essentiels de la réalité sociale : seules sont constitutives pour celui-ci, donc résultant de la raison communicationnelle, les actions langagières par lesquelles les participants coordonnent « *leurs plans d'action individuels sur le fondement d'un accord obtenu par la communication* »³⁷³. Laurence Monnoyer Smith signale qu'en restreignant ainsi l'analyse de l'émergence des normes, Jürgen Habermas se déconnecte des sociétés et des individus pour n'en penser qu'une essence, d'ordre ontologique et discursif :

*« Ce cadre théorique réducteur ignore la relation co-constitutive que le langage entretient avec les dispositifs matériels et les pratiques sociales dans il s'inscrit (et s'écrit) : le langage traduit un point de vue sur le monde, il se déploie dans une matérialité située et se configure à travers des pratiques (...) Il ne peut dès lors pas penser le contenu axiologique des formes variées de l'expression humaine qui se sont créées autour des dispositifs de communication depuis plus d'un siècle. »*³⁷⁴

Dans la conjoncture habermassienne, les individus sont en effet perçus uniquement dans leur dimension langagière, ce qui conduit, poursuit la chercheuse picarde, à les désincarner de la société au sein de laquelle ils agissent :

« Non pas tant qu'il apparaisse idéalisé du fait du caractère normatif de la procédure qui pose une série de conditions à la réalisation de la délibération, mais parce qu'il ne pense pas les liens entre l'expression

372 Louis Quéré, « Communication sociale : les effets d'un changement de paradigme », *Op. Cit.*, p46.

373 Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, *Op. Cit.*, p314.

374 Laurence Monnoyer-Smith, *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, *Op. Cit.*, p31.

d'une validité et l'environnement sensible dans lequel celle-ci s'est construite. »³⁷⁵

Les sociétés ne sont effectivement pas déterminées à partir de la seule activité langagière, mais par des rapports sociaux bien souvent conflictuels, y compris en ce qui concerne la communication, fixés dans les structures sociales de ces dites sociétés : « *la communication, on le sait maintenant de mieux en mieux, ne se réduit pas au médium langagier* »³⁷⁶. Il en est de même pour la rationalité qui n'est pas extérieure aux formes de parole et de publicisation. Cyrille Bodin précise qu'elle en constitue elle-même un des paramètres dynamique, constitutif et fondamental :

« Nous critiquons ainsi la mobilisation que fait Habermas d'une « rationalité » maintenue au-dessus de l'espace public, en extériorité avec celui-ci, alors que pragmatiquement elle n'en constitue qu'un critère, discutable et discuté par les acteurs sociaux eux-mêmes, une variable selon laquelle se positionnent les individus et collectifs, et se produisent et reproduisent certaines identités sociales. »³⁷⁷

Cette critique est d'autant plus essentielle que dans l'approche délibérative de Jürgen Habermas, le paradigme communicationnel impose, en soumettant l'argumentation à une contrainte normative, la mise en place de conditions procédurales strictes pour permettre l'expression intersubjective, par les actes de langage, d'exigences de validé. Le philosophe indique que la seule possibilité envisageable pour un régime démocratique est l'institutionnalisation de ce type de procédures :

« Les procédures et les conditions communicationnelles de la formation démocratique de l'opinion et de la volonté fonctionnent, en effet, comme l'écluse la plus importante d'une rationalisation au moyen de la discussion, des décisions que prennent un gouvernement ou une administration lié par les lois et la justice... l'opinion publique qui, grâce aux procédures démocratiques, s'est transformée en pouvoir

375 *Ibid.*, p194.

376 Bernard Miège, *L'information-communication, objet de connaissance, Op. Cit.*, p148.

377 Cyrille Bodin, *Espace public et champ scientifique : la publicisation des agents scientifiques sous l'emprise de l'idéologie de la vulgarisation*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Grenoble-Alpes, 2013, p149.

communicationnel, ne peut-elle même dominer, mais doit se contenter d'orienter l'usage du pouvoir administratif dans un certains sens. »³⁷⁸

Laurence Monnoyer Smith souligne alors le biais qu'il y a à proposer comme unique solution rationnelle de sortie de conflit un cadre d'échange reposant sur des prémisses théoriques langagiers, qui ne permettent pas de prendre en considération la complexité des interactions s'exprimant au sein de l'espace public et convenant prioritairement à l'interlocuteur maîtrisant les codes nécessaires pour imposer son point de vue :

« Au lieu de considérer les limites même d'une procédure reposant sur une forme spécifique d'émergence des préférences axiologiques, on tente en quelque sorte, de faire entrer tout le monde, dans le même moule. Cela revient à systématiquement favoriser les élites disposant du bagage culturel nécessaire pour ce type d'exercice. »³⁷⁹

Après avoir mis en exergue les conditions illusoire de l'*agir communicationnel*, Loïc Ballarini rappelle en effet que cette théorie sociale correspond à la philosophie du langage nécessaire à la forme contemporaine de la société bourgeoise pour maintenir sa domination. Il diagnostique par conséquent qu'elle correspond à la théorie la plus élaborée de l'idéologie de communication qui s'est développée depuis la Seconde Guerre mondiale :

« En apposant un vernis scientifique au credo jamais démontré selon lequel le langage est un instrument neutre et transparent de communication, (...) [elle] fait de la communication un secteur essentiel du capitalisme avancé, aussi bien sur le plan économique qu'idéologique. La force de cette nouvelle doxa repose sur son apparente évidence (qui peut contester que le langage sert à communiquer ?), qui fait oublier la construction historique de ce discours, dont la fonction est de dépolitiser le débat sur les enjeux collectifs en dissimulant les conflits et rapports de force. »³⁸⁰

378 Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Op. Cit., p325.

379 Laurence Monnoyer-Smith, *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Op. Cit., p197.

380 Loïc Ballarini, *L'espace public au-delà de l'agir communicationnel. Quatre renversements de perspective pour sortir des impasses du modèle habermassien*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la Communication, Université Paris 8, 2010, p394.

En définitive, ces apories deviennent véritablement problématiques lorsque la théorie de l'*agir communicationnel* cesse d'être une théorie de la rationalité basée sur la conviction de l'existence d'une raison communicationnelle, pour devenir une théorie sociale reconstructive dont l'ambition est d'explicitier et d'analyser l'ensemble des phénomènes sociaux à l'œuvre dans les sociétés contemporaines : « *elle est le point de départ d'une théorie de la société* »³⁸¹. Là où cela coince, c'est que cette théorie de l'action binaire, au sein de laquelle l'*agir communicationnel* s'oppose à l'*agir stratégique* et est présenté comme la seule alternative à la raison instrumentale, ne peut prendre en considération qu'un nombre limité de phénomènes sociaux, de telle sorte qu'ils se réduisent en un idéal inobservable, excluant de fait de l'analyse explicative de la totalité sociale tous ceux qui ne répondent pas à la définition extrêmement restrictive de l'*agir communicationnel*. Les pratiques communicationnelles des mouvements sociaux déployés au sein de l'espace public face aux pouvoirs publics font partie de cette dernière catégorie. C'est notamment le cas lorsqu'ils refusent participer aux formes instituées de la communication publique sur laquelle repose la légitimité démocratique des sociétés contemporaines qui instrumentalisent, par une rationalité utilitariste, l'*agir communicationnel* afin de canaliser et de réguler les mouvements sociaux alors même que, dans le cas de la mouvance antinucléaire, la délibération est un référent normatif orientant leur action³⁸². Dès lors, plutôt que de rechercher dans les dynamiques contestataires antinucléaires les aspects normatifs d'une construction idéale typique d'un *agir communicationnel* aux conditions illusoires et aux objectifs disqualificatoires, nous proposons d'analyser ces phénomènes sociaux à partir des expériences sociales vécues en situation par les individus cherchant à bousculer l'ordre social qui les lie. Dans cette perspective, nous proposons de dégager l'espace public et la délibération de toute exigence communicationnelle normative fixée *a priori* par la philosophie politique. Il ne s'agit alors plus de protéger l'argumentation et ses conditions optimales d'expression, en excluant du regard du chercheur en Sciences de l'information et de la communication l'effervescence contestataire des mouvements sociaux et son potentiel normatif. Notre geste est au contraire de saisir cette différence, telle qu'elle se déploie dans les situations concrètes de débordements

381 Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, *Op. Cit.*, p13.

382 Mikaël Chambru, « Les dispositifs institutionnels de participation à l'épreuve des dynamiques contestataires de la mouvance anti-nucléaire. Un cas révélateur des normes de l'engagement au sein de l'espace public ? », in *Colloque international Le théâtre de la démocratie : pratiques délibératives des Anciens, résonances modernes*, Université Toulouse 2 Le Mirail, Toulouse, 17 novembre 2012.

protestataires engendrés par le développement des sciences et des techniques au sein des sociétés industrielles avancées, en rendant compte du caractère conflictuel de la communication et en conceptualisant les préférences normatives exprimées et expérimentées par les mouvements sociaux à travers leurs pratiques communicationnelles et délibératives au sein des espaces publics partiels. En pratique, cela se traduit par une disjonction définitive du concept d'espace public de la théorie de l'*agir communicationnel*.

2.2.2. Les tentatives d'adaptation conceptuelle par les Sic

A la suite d'une relecture de la théorie délibérative de l'espace public édifée par Jürgen Habermas, Marie-Gabrielle Suraud juge nécessaire d'infléchir l'usage de ce concept, tel qu'il s'est majoritairement inscrit au sein des Sciences de l'information et de la communication depuis trois décennies. Elle propose de conceptualiser les espaces publics partiels institués par l'action des mouvements sociaux en tant qu'*espace public autonome* et de placer l'articulation de ce dernier avec l'espace public institutionnel au cœur de la question démocratique :

« Ainsi, le renouveau des pratiques démocratiques ne peut uniquement être conditionné par l'échange institutionnalisé. Il dépend aussi des formes d'organisation propres aux espaces publics autonomes. »³⁸³

Après avoir souligné, en s'appuyant sur la vision normative du philosophe allemand, l'impertinence de transposer le modèle délibératif à tout type de situation de débat, la chercheuse toulousaine juge nécessaire de distinguer *délibération* et *communication*, c'est-à-dire de séparer ce qui relève de la théorie délibérative et ce qui relève de l'*agir communicationnel* :

« C'est bien le concept de communication, ainsi que les caractéristiques de l'échange auquel il renvoie, qui conserve une valeur heuristique dès lors qu'il s'agit de repérer les formes d'organisation propres à la société civile ainsi que les conditions de formation de points de vue partagés. »³⁸⁴

Dans cette perspective, elle est ensuite conduite à problématiser l'agir civique, entendu comme l'« ensemble des possibilités dont disposent les différentes composantes de la société civile pour

383 Marie-Gabrielle Suraud, « Communication ou délibération : les échanges dans la société civile », in *Hermès*, numéro 47, 2007, p177-178.

384 *Ibid.*, p183.

faire valoir leurs points de vue »³⁸⁵, à la lumière de ce double espace public. Elle suggère alors de le définir, sans l'assimiler, ni à l'*agir stratégique*, ni à l'*agir communicationnel stricto sensu*, comme un *agir communicationnel élargi* :

*« Problématiser l'agir civique selon un point de vue communicationnel élargi implique de le concevoir, à la fois, comme un agir communicationnel et comme un agir orienté vers le succès, donc avec des dimensions stratégiques face au pouvoir. »*³⁸⁶

Cet agir civique est en effet conçu par la chercheuse toulousaine *« comme un agir communicationnel autonome et comme un agir communicationnel stratégique face au pouvoir »*³⁸⁷. Elle ébranle alors, à juste titre, les catégorisations de la théorie de l'*agir communicationnel*, afin de la faire correspondre aux pratiques effectives des mouvements sociaux observables au sein de l'espace public. Mais en procédant ainsi, elle vide dans le même temps cette théorie sociale de sa substance et donc de sa capacité d'explication, bien qu'artefactuelle, des phénomènes sociaux. Par conséquent, la perspective normative offerte par l'agir civique apparaît alors fort peu heuristique pour analyser l'action délibérative de la mouvance antinucléaire, d'autant plus au regard de notre critique développée précédemment à propos de la théorie de l'*agir communicationnel* ayant conduit à son découplage du concept d'espace public.

Dans une approche assez similaire à celle de Marie-Gabrielle Suraud, Eric Dacheux confronte la nouvelle modélisation de l'espace public proposée par Jürgen Habermas aux pratiques militantes des réseaux européens d'associations de transformation sociale. Il identifie lui-aussi assez précisément les limites de la théorie de l'action que le philosophe allemand adjoint à celle-ci :

« Faire de l'agir communicationnel le paradigme des rapports régissant les débats démocratiques dans les espaces publics autonomes est une

385 Marie-Gabrielle Suraud, *Une approche communicationnelle de la concertation publique. La question de l'entente sociale*, Habilitation à diriger des recherches en Sciences de l'information et de la communication, Université Grenoble 3, 2007, p88.

386 *Ibid.*, p125.

387 Marie-Gabrielle Suraud, « L'espace public : entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industrielles, in *Communication*, numéro 24/2, 2006, p26.

généralisation contestable tant sur le terrain de la réalité sociale que sur celui des connaissances scientifiques. »³⁸⁸

Malgré cette critique essentielle pointant le caractère altéré de cette théorie de l'action, le chercheur clermontois ne la rejette pas pour autant, au prétexte que la conception habermassienne de l'espace public politique qui en découle « *reste centrale* »³⁸⁹, de sa propre proposition de modélisation de l'espace public. Au sein de celle-ci, les espaces publics partiels institués par l'action des mouvements sociaux correspondent à des micros espaces publics, eux-mêmes composant l'espace public politique :

« [Ces] micros espaces publics sont ouverts dans la société civile (associations), mais aussi dans les institutions économiques (comités d'entreprise) et étatiques (organes de consultations tripartites). [Ils] communiquent entre eux à l'intérieur et à l'extérieur de leur sphère respective [et] ont leurs propres logiques de fonctionnement, mais restent connectés à l'espace public politique central. »³⁹⁰

Au-delà du fait qu'elle reste sous l'égide des notions d'*agir communicationnel* et de *société civile* dont nous avons déjà signalé les imprécisions sociologiques et les limites théoriques, cette articulation renforce la confusion, l'indétermination et l'éclatement conceptuel de l'espace public, en assimilant par exemple des dispositifs de concertation relevant de la communication publique à des micros espaces publics, dont les logiques à l'œuvre seraient similaires à celles des espaces publics des mouvements sociaux. Cette assimilation, et plus largement cette proposition de conceptualisation de l'action protestataire, apparaît déconnectée des expériences sociales issues du phénomène antinucléaire analysé au cours de notre travail de recherche doctorale. La proposition avancée par Zineb Benrahhal Serghini et Céline Matuszak, toujours à partir d'une lecture critique partielle du modèle de l'espace public habermassien, n'est guère plus convaincante et opérationnelle afin de décrypter ces dernières. Sans remettre en cause la théorie de l'*agir communicationnel*, les deux chercheuses lilloises proposent d'intégrer l'activité des mouvements sociaux n'ayant pas accès à l'espace public institué au sein d'une nouvelle

388 Eric Dacheux, « L'espace public : la théorie confrontée aux pratiques militantes », in *Vaincre l'indifférence, le rôle des associations dans l'espace public européen* (sous la direction d'Eric Dacheux), Paris, CNRS Communication, 2000, p132.

389 *Ibid.*, p133.

390 *Ibid.*, p134 et p137.

modélisation de l'espace public, désormais composée d'un espace public légitime et d'un espace public illégitime :

« Ce qui serait légitime, ce sont donc les instances, organisations, discours sociaux qui ont un écho dans l'opinion publique et plus encore qui sont reconnus légitimes par les instances, pouvoirs et médias en place, comme par exemple les partis traditionnels, les organisations syndicales, les associations. Par exclusion, ce qui serait illégitime ce serait donc tout le reste et plus précisément ce qui n'emploie pas les canaux habituels de la communication, dont la parole n'a pas accès aux médias de masse, qui n'est pas reconnu par l'État comme organisation ou parole digne d'être entendue. »³⁹¹

L'écueil de cette proposition est que les deux chercheuses lilloises reprennent et inscrivent la terminologie de leur modélisation du point de vue des acteurs sociaux ancrés au sein de l'espace public institué et non pas de ceux qui en sont exclus. Par conséquent, considérer les espaces publics partiels institués par l'action de la mouvance antinucléaire comme des espaces publics illégitimes contribue à asseoir conceptuellement l'illégitimité des pratiques communicationnelles et délibératives des mouvements sociaux, plutôt qu'à signifier leurs légitimités au sens où, en tant qu'acte de réappropriation politique des enjeux contemporains des sociétés industrielles avancées, elles sont le lieu au sein duquel s'expérimente et se construit, par l'action, le renouveau des pratiques délibératives.

De son côté, Bernard Miège énonce une autre façon d'articuler les espaces publics partiels et l'espace public que celle proposée par Jürgen Habermas. Afin de les réinscrire au cœur du processus de recomposition permanente de l'espace public, il propose de disjoindre les aspects sociétaux à la base des espaces publics partiels de l'espace public politique, de sorte à distinguer deux composantes de l'espace public, qu'il situe « face à/en regard » avec le pouvoir politique et dont les interactions ne sont pas prédéterminées :

« Tous les débats et propositions issus des espaces publics partiels ne sont pas destinés à être repris dans l'espace public politique, voir même dans la scène politique ainsi que par les appareils publics et

391 Zineb Benrahhal et Céline Matuszak, « Lire ou relire Habermas : lectures croisées du modèle de l'espace public habermassien », in *Etudes de communication*, numéro 32, 2009, p8.

gouvernementaux. Il n'y a pas de trajectoire a priori prévisible. Et on ne peut présager de leur interférence avec la sphère politique. Aussi pour ne pas laisser des ambiguïtés se prolonger, et pour bien marquer que ces dimensions, assurément caractéristiques des sociétés contemporaine ont de spécifique, je préfère voir prioritairement ce que ces espaces publics ont de sociétal et les qualifier ainsi. »³⁹²

Si le chercheur grenoblois s'attache à saisir la dimension sociétale des espaces publics partiels, c'est qu'il juge que « *le projet d'un espace public politique unifié n'est plus (...) défendable* »³⁹³. Il considère en effet, refusant de penser « *le politique au sens large* », que l'émergence des questions sociales et environnementales au sein de l'espace public relève de « *problèmes de sociétés* »³⁹⁴ et que l'activité des mouvements sociaux relative à ces dernières, du fait qu'elle échappe à l'espace public politique et se déploie en marge de celui-ci, ne s'apparente pas, au motif de ne pas « *imposer de ce fait une vision normative assez peu appropriée et peu conforme à ce que l'on peut observer* »³⁹⁵, nécessairement à « *des pratiques politiques ou méritant ce qualificatif* ». Or, ce n'est pas parce que les pratiques communicationnelles et délibératives des mouvements sociaux ne s'inscrivent pas dans le politique, comme dans le cas de la controverse électronucléaire, que, systématiquement, elles ne correspondent pas à des pratiques relevant d'une activité tout aussi politique que celles des individus engagés dans celui-ci par le biais des organisations partisans, et inversement. Affirmer l'inverse *a priori* revient à opérer une distinction tout aussi objectiviste et normative sur ce qui est politique ou non, en déconnection manifeste avec les expériences sociales ancrées dans les mondes vécus par les individus luttant contre le programme électronucléaire. Ce n'est pas parce qu'il convient de ne pas considérer *a priori* tous les mouvements sociaux comme automatiquement politiques qu'il faut pour autant considérer *a priori* tous les mouvements sociaux relatifs aux problématiques sociales et environnementales comme automatiquement non politiques. Erik Neveu souligne à cet égard qu'un mouvement social peut être considéré comme politique s'il prend le pouvoir politique comme adversaire de la protestation ou comme arbitre dans un conflit avec une adversaire non étatique :

392 Bernard Miège, *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, Op. Cit., p205.

393 *Ibid.*, p203.

394 *Ibid.*, p175.

395 *Ibid.*, p197-198.

« Prend une charge politique un mouvement qui fait appel aux autorités politiques (gouvernement, collectivités locales, administrations...) pour apporter, par une intervention publique, la réponse à une intervention, qui impute aux autorités politiques la responsabilité des problèmes qui sont à l'origine de la mobilisation. »³⁹⁶

Il s'agit justement d'une des composantes du phénomène antinucléaire identifiable depuis cinq décennies sur le territoire hexagonal. Nos observations montrent ainsi que, malgré leurs déploiements en marge de l'espace public institué, les actions de la mouvance antinucléaire s'articulent, en pratique et dans les discours, autour de la politique. Ces débordements protestataires visent en effet systématiquement à déplacer et à refondre l'ordre social résultant du développement des sciences et des techniques, celui-ci étant une question éminemment politique³⁹⁷, mais aussi, contrairement à ce qu'observe Bernard Miège « dans la plupart des situations », à prendre part activement aux décisions politiques relatives aux choix énergétiques sans laisser celles-ci aux seules instances représentatives dont le rôle serait alors de traduire en décision le résultat des échanges issus de la mouvance antinucléaire et portés à leurs connaissances.

Cette esquisse de définition de l'espace public sociétal repose donc sur un flou conceptuel que Bernard Miège ne s'attarde pas vraiment à éclaircir, oubliant quelque peu que « notre compréhension de ce qui est politique, à un moment donné, est une construction sociale »³⁹⁸ qu'il est nécessaire, d'un point de vue épistémologique, d'objectiver. Ainsi, s'il considère par exemple, à l'instar de Pascal Beaud, le politique comme correspondant « aux rapports de classes » et que « le contournement de ces rapports par de nouvelles catégories d'organisation de la représentation de la société » entraîne le passage d'un espace public dominé par le politique à un espace public dominé par la question sociale³⁹⁹, la distinction entre espace public politique et espace public sociétal devient intelligible et opérationnelle, bien qu'étant toujours marquée par une conception normative et figée de l'activité politique par des cadres théoriques rigides et pré-

396 Eric Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, p12.

397 Isabelle Pailliat et Hélène Romeyer, « Nouvelles formes de débats publics sur les sciences et les techniques : approches en SIC », *Op. Cit.*.

398 Peter Dahlgren, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », in *Réseaux*, numéro 100, 2000, p168.

399 Paul Beaud, « Les nouvelles frontières de l'espace public », in *Réseaux*, numéro 22, 1987, p21.

établis issus de la philosophie politique. Parallélisme dans la démarche ou convergence des positions, l'interrogation demeure et ne nous permet pas de percevoir où veut en venir le chercheur grenoblois dans sa différenciation entre le politique et le sociétal, dès lors qu'il souligne que ce dernier ne correspond pas à une pratique relevant d'une activité politique, c'est-à-dire d'une activité visant à remettre en question le pouvoir politique dans le but de parvenir à sa transformation. Nous proposons plutôt de distinguer avec Nicolas Poirier, celle-ci d'avec le politique, entendu lui comme la dimension du pouvoir institué inhérent à toute société :

« Le politique renvoie à tout ce qui concerne, dans une société, l'existence d'un pouvoir central capable de définir explicitement les règles de ce qui est autorisé et de ce qui est défendu, et d'imposer le respect de ces règles : ses principes fondamentaux, ses conditions d'accès, son mode de gestion et d'exercice, les sanctions prévues contre sa transgression, les formes de sa transmission et de sa perpétuation. La politique, au contraire, est l'activité explicite et délibérée qui vise précisément la mise en question de ce pouvoir, en ne tranchant pas une fois pour toute sur ce qui est juste absolument. »⁴⁰⁰

Au cours de ce travail de recherche doctorale, notre but n'est pas de « *maintenir à tout prix cette fiction d'un espace public politique résultante obligée de toutes les discussions partielles* »⁴⁰¹, mais, au contraire, de problématiser la contribution aux dynamiques de l'espace public institué de l'activité des espaces publics partiels institués par l'action des mouvements sociaux, comme s'articulant, se combinant et s'affrontant à l'action des pouvoirs publics, donc comme étant une activité relevant de la dimension politique de l'espace public et non pas d'une dimension sociétale tout aussi fictive que celle d'un espace public politique unifié. Dans cette perspective, il convient d'exclure le recours au concept d'espace public sociétal dans notre conceptualisation des débordements protestataires engendrés par le développement du programme électronucléaire. Ce rejet est également motivé par le fait que cette conceptualisation de l'espace public contemporain reste sous l'emprise de la théorie de l'*agir communicationnel* et de son éthique de la discussion dont Bernard Miège relève pourtant les aspects les plus normatifs l'amenant à la juger « *difficilement admissible* »⁴⁰². Il n'intègre en effet pas pleinement ces critiques essentielles

400 Nicolas Poirier, « Espace public et émancipation chez Castoriadis », *Op. Cit.*, p373-374.

401 Bernard Miège, *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, *Op. Cit.*, p198.

402 *Ibid.*, p70.

à sa réflexion sur l'espace public, puisqu'il reprend implicitement l'opposition théorique fondamentale issue de la théorie de l'action de Jürgen Habermas entre l'*agir stratégique* et l'*agir communicationnel*, lorsqu'il distingue les échanges persuasifs issus de la communication publique comme relevant des médiations et les échanges argumentatifs issus des mouvements sociaux comme relevant de l'espace public⁴⁰³. Là encore, un certain flou conceptuel réside quant au devenir des pratiques communicationnelles et délibératives des mouvements sociaux, notamment identifiables au sein du phénomène antinucléaire, ne répondant pas à la définition de l'*agir communicationnel* mais à celle de l'*agir stratégique* : s'agit-il de médiations extérieures à l'espace public ou d'« *autres moyens de publicisation* » inscrits en son sein, auquel fait référence le chercheur grenoblois, sans nous préciser de quoi il retourne ? La question reste sans réponse.

Arrêtons nous maintenant sur les travaux de Peter Dahlgren. Bien que se focalisant sur la télévision et sur les usages sociaux des réseaux numériques, ils entrent en résonance avec notre travail de recherche doctorale. Le chercheur suédois observe en effet, à l'intersection de la crise de l'Etat-nation, de l'alanguissement des débats parlementaires et de la fragmentation des publics, l'irruption de multiples mouvements sociaux au sein de l'espace public :

« Ces derniers se manifestent dans des domaines variés : environnement, désarmement, conditions sociales et droits juridiques des femmes (...). [Ils] ne partageant ni les mêmes orientations, ni les mêmes objectifs, ni les mêmes tactiques [mais] leurs bases politiques se situent en dehors des partis politiques établis [et] des syndicats. »⁴⁰⁴

Considérant que l'espace public est soumis à un processus de renouvellement permanent – « *les frontières de l'espace public sont toujours, dans une certaine mesure, poreuses et soumises à d'incessants changements* »⁴⁰⁵ – il juge qu'ignorer cette activité des mouvements sociaux serait « *une erreur grave* » et propose par conséquent de la conceptualiser en une pluralité dynamique d'espaces publics alternatifs s'inscrivant « *dans un mouvement complémentaire et inverse de celui qui mène à la fragmentation des publics des médias dominants* »⁴⁰⁶. Peter Dahlgren fait ici le choix d'enraciner l'espace public dans la société en cherchant à faire correspondre ce concept

403 *Ibid.*, p102

404 Peter Dahlgren, « L'espace public et les médias. Une nouvelle ère ? », in *Hermès*, numéro 13-14, 1994, p253.

405 Peter Dahlgren, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Op. Cit.*.

406 Peter Dahlgren, « L'espace public et les médias. Une nouvelle ère ? », *Op. Cit.*, p254.

à la réalité sociale empiriquement observable, plutôt que de soutenir l'existence d'un seul et unique espace public unifié déconnecté de la diversité d'expériences, d'identités et de modes d'expression se déployant dans les situations concrètes. Il défend en effet un modèle pluriel de l'espace public dont la double essence, centralisée et partielle, est l'une de ses caractéristiques essentielles : « *la présence permanente d'un espace public dominant (...) loin d'être statique* » auquel s'adjoignent des « *espaces publics multiples, opposés et alternatifs* » dont il estime, *a priori*, que la « *démocratie a besoin* »⁴⁰⁷. Il glisse ici dans une approche normative que nous ne partageons pas, et ce d'autant plus qu'il recourt ensuite à la distinction entre action communicative et action stratégique issue de la théorie de l'*agir communicationnel* pour analyser ce morcellement et cette fragmentation de l'espace public contemporain. Peter Dahlgren privilégie ainsi, dans la continuité des travaux en Sic, une théorie de l'action dont il esquisse pourtant le caractère artefactuel, en préconisant d'être attentif au processus par lesquels le politique émerge communicationnellement :

*« On peut dire non seulement que l'action communicative contribue à la compréhension intersubjective dans les discussions, mais de plus qu'elle intervient dans les définitions en cours de ce qui relève du politique - et donc de l'espace public lui-même. Ainsi, notre intérêt envers l'espace public doit-il inclure la façon dont il est discursivement construit, entretenu et modifié. »*⁴⁰⁸

Il ne poursuit toutefois pas cette critique sur la façon dont les chercheurs choisissent, de par leur cadrage théorique du concept d'espace public, les phénomènes auxquels ils reconnaissent, ou non, légitimement un caractère politique. Par conséquent, il ne disjoint pas l'espace public de la théorie de l'*agir communicationnel*, dont l'une des caractéristiques est pourtant de disqualifier, ou d'exclure de l'espace public, les phénomènes communicationnels et délibératifs des mouvements sociaux ne recourant pas uniquement à la raison communicationnelle, ceux-là mêmes dont il avait relevé la spécificité :

« L'un des traits les plus significatifs de ces mouvements est qu'ils rattachent souvent les expériences de la vie quotidienne, surtout celles

407 Peter Dahlgren, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Op. Cit.*, p167.

408 *Ibid.*, p170.

de la sphère privée (famille, quartier) à une vision normative qu'ils traduisent en interventions politiques. »⁴⁰⁹

Dès lors, nous proposons de revenir sur le concept d'espaces publics alternatifs, afin d'examiner en quoi cette proposition conceptuelle de Peter Dahlgren, malgré le biais évoqué précédemment, nous offre une piste heuristique dans notre cadrage théorique des espaces publics institués par l'action des mouvements sociaux.

409 Peter Dahlgren, « L'espace public et les médias. Une nouvelle ère ? », *Op. Cit.*, p253.

2.3. L'espace public des mouvements sociaux

2.3.1. Le potentiel heuristique du concept d'espace public oppositionnel

Peter Dahlgren emprunte ce concept d'espace public alternatif à John Downing, qui l'a mis au point afin de réinscrire l'activité des mouvements sociaux, en l'occurrence l'organisation d'une presse antinucléaire, au sein de l'espace public, au cours des années quatre-vingt, en Allemagne et en Grande-Bretagne. Le chercheur américain conceptualise en effet ces espaces publics alternatifs (*alternative public realm* en anglais) en reformulant le concept d'*espace public prolétarien* d'Oscar Negt, qu'il juge « *schématique la manière de diviser [l'espace public] en tendance idéologique pro-bourgeoise et pro-prolétarienne* »⁴¹⁰, à la lumière des expériences sociales ancrées dans les mondes vécus par les mouvements sociaux luttant contre le programme électronucléaire :

*« Je propose [qu'il soit] reformulé [sur] les bases sur des expériences réelles de l'organisation de ces médias sur une base démocratique, autogérée – elle-même étant une alternative majeure aux hiérarchies médiatiques de l'espace public officiel. »*⁴¹¹

John Downing montre alors que plus l'espace public alternatif que constitue la presse antinucléaire est fort, plus la critique sociale de l'énergie électronucléaire croit au sein de l'espace public, ce qui le conduit à faire de cette instance propre aux mouvements sociaux un élément-clé des dynamiques de l'espace public : « *l'utilité de ce concept réside dans l'accent mis sur le débat et l'échange comme la chaîne et la trame du changement politique* »⁴¹². Il restitue ainsi, d'un point de vue conceptuel, la contribution des mouvements sociaux au processus de recomposition permanente de l'espace public, lui même inséré dans une vision dynamique de la

410 John Downing, « The alternative public realm : the organization of the 1980s anti-nuclear press in West Germany and Britain », in *Media, Culture & Society*, numéro 10, 1988, p167. Traduction personnelle : de « *as divided into pro-bourgeois an pro-proletarian ideological tendencies equally schematic manner* ».

411 *Ibid.*, p169. Traduction personnelle de : « *i would propose that Negt concept of prolétarian public realm should be reformulated along these lines, bases on the actual experiences of organizing such media on a self-managed, democratic basis - itself a major alternative to the média hierachies of the official public realm* ».

412 *Ibid.*, p179. Traduction personnelle de : « *the utility of this concept (...) lies in its focus upon debate and exchange as the warp and weft of political change* ».

société. Sauf que là encore, le chercheur américain ne découple pas explicitement l'espace public de la théorie de l'*agir communicationnel*. Néanmoins, en mobilisant les travaux d'Oscar Negt sur lesquels il appuie son argumentation, il nous conduit logiquement à nous intéresser aux écrits du philosophe allemand. Rédigés au cours des années soixante-dix, mais totalement absents de la production scientifique francophone pendant plusieurs décennies, ils sont en train de faire un retour dans les pays européens, après avoir notamment été repris et prolongés aux Etats-Unis, en marge des catégories de pensée marxiste. Ainsi, lors de sa traduction en français en 2007, le concept d'*espace public prolétarien* forgé en 1972 est remanié sous le terme d'*espace public oppositionnel*.

Le principal intérêt d'Oscar Negt pour ce travail de recherche doctorale est qu'il propose une alternative conceptuelle à la théorie de l'*agir communicationnel*, dont nous avons précédemment montré la nécessité de la découpler de l'espace public afin de redonner à ce concept une puissance heuristique d'explicatives des dynamiques contestataires contemporaines⁴¹³. Il juge en effet que l'exclusion, qu'opère *a priori* Jürgen Habermas, de la communication des rapports de domination, débouche sur un affaiblissement conceptuel de sa théorie de l'action, dans le sens où cette distinction le conduit à formuler deux catégories sociologiques généralisantes et déconnectées de la complexité des interactions sociales, résultant de l'expérience ordinaire immédiate et quotidienne des individus : « *il leur manque alors un aiguillon et une racine à partir de laquelle s'organise la communication* »⁴¹⁴. En pratique, la communication entre en effet nécessairement en interaction avec les individus et les groupes sociaux auxquels elle s'adresse et, par conséquent, note Bernard Miège, ne se déroule jamais en dehors des rapports de domination sociale :

*« Elle renouvelle, sans doute très profondément, les formes de domination sociale ; elle le fait sans l'annoncer, ni même sans que les médiateurs qui en gèrent l'avancée, aient conscience de ce qu'elle amène avec elle un nouveau mode d'exercice de la domination sociale »*⁴¹⁵

413 Mikaël Chambru, « La critique du régime technopolitique des sciences par les mouvements sociaux : un éclairage sur le concept d'espace public. Le cas du phénomène antinucléaire en France (1962-2012) », in colloque international *Formes et enjeux contemporains de la communication et de la culture scientifiques et techniques*, Institut de la communication et des médias, Echirrolles, 29 novembre 2013.

414 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *Op. Cit.*, p16.

415 Bernard Miège, *La société conquise par la communication. Tome 1 : logiques sociales*, *Op. Cit.*, p141-142.

En postulant à l'encontre de Jürgen Habermas qu'« *une part subjective* [de l'action des acteurs sociaux] *continue d'agir* » face au mouvement constitutif de la modernité⁴¹⁶, Oscar Negt considère que les individus disposent toujours « *des besoins entravés ou déformés, des souhaits ou des formations imaginaires qui évoquent une autre société* »⁴¹⁷ pouvant donner lieu à un engagement, et ainsi provoquer des conflits et des résistances au sein des sociétés industrielles avancées. Il réfute ainsi l'idée selon laquelle les acteurs sociaux sont dans l'incapacité objective de formuler un discours pertinent dans les situations inégalitaires de communication, en montrant qu'il s'agit, au contraire, d'une entrave à leurs capacités subjectives d'expression érigée par l'instauration d'une « *barrière langagière* »⁴¹⁸. Face à l'abstraction de celle-ci par la théorie de l'*agir communicationnel*, il propose de conceptualiser ce potentiel de résistance et ces capacités expressives visant à transformer l'ordre social et politique qui le lie par le concept de subjectivité rebelle :

« *Il désigne le travail vivant de l'expérience qui a lieu en parallèle ou en marge des espaces rationalisés du système, dont les mécanismes sélectifs relèguent tout surcroît de subjectivité hors de ses rapports.* »⁴¹⁹

En formulant cette alternative conceptuelle, le philosophe allemand nous permet, en coordonnant et en articulant l'action des mouvements sociaux aux structures sociales de la société, de donner sens à notre analyse du phénomène antinucléaire et aux propositions théoriques énoncées à partir de celle-ci, au sens où les recherches en Sciences de l'information et de la communication ont « *besoin d'assurer leurs fondements autour d'une théorie de l'action* »⁴²⁰, tout en nous donnant la possibilité de saisir la totalité des phénomènes communicationnels et délibératifs des mouvements sociaux, tels que vécus et perçus par ces derniers. Dans le but de faire suivre ce changement de perspective théorique à la théorie de l'espace public, il propose ensuite d'articuler, sur un mode dialectique⁴²¹, ce dernier au concept d'expérience sociale. Oscar Negt définit cette dernière, à partir du cas de l'expérience

416 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Op. Cit., p17.

417 *Idid.*, p222.

418 Alexander Neumann, « Pour une écoute sociologique. Répression, inhibition, prise de parole », in *Variations – revue internationale de théorie critique*, numéro 8, 2006.

419 Tobias Powald, « L'antique, l'authentique : Alexander Kluge ou les métamorphoses d'Hermès. A propos de *Nachrichten aus der ideologischen Antike : Marx – Eisentein – das Kapital* », in *Germanica*, numéro 45, 2009, p4.

420 Bernard Miège, *La société conquise par la communication. Tome 2 : la communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, PUG, 1997, p133-134.

421 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Op. Cit., p228.

prolétarienne, comme la rencontre des différentes expériences individuelles, elles-mêmes constituées par des expériences vécues subjectives et singulières ; l'espace public devenant le lieu où s'organise cette expérience sociale et l'espace illusoire reliant individu et société⁴²².

Dans cette perspective, l'espace public, étudié par le biais d'une approche phénoménologique, devient « *un espace public vivant* » : il prend alors toute sa dimension de champ d'expérimentation du social, à condition toutefois, précise le philosophe allemand, « *d'élargir le concept d'expérience aux conflits et déchirures qui traversent toute la société* »⁴²³. Ceux-là même que ce travail de recherche doctorale analyse, dans le cas particulier de la controverse sociotechnique suscitée par le programme électronucléaire français, dans une démarche relevant du constructivisme phénoménologique. Il propose d'intégrer cette formulation singulière de l'expérience sociale que constituent ces modalités de communication et de délibération des mouvements sociaux dans la notion même d'espace public, en conceptualisant les espaces publics partiels produits par l'action contestataire en tant qu'espaces publics oppositionnels. Dans cette perspective, ces derniers visent à recueillir et à accumuler les expériences vécues, les souhaits et les exigences normatives, non reconnus par l'espace public institué du fait que « *l'Etat occupe [ce dernier], et non pas le rebelle* »⁴²⁴, (ré)activant le potentiel émancipateur de l'espace public :

« *L'enjeu central de la libération de soi nécessite [de tels espaces publics] autonomes, susceptibles de porter cette libération. [Ils ne sont] rien d'autres que le domaine public au sein duquel les hommes arrivent à donner une expression politique à leurs intérêts et aspirations existentielles.* »⁴²⁵

Oscar Negt nous permet donc, en soulignant que ce qui se joue, dans et par, l'espace public institué n'est pas la totalité de la démocratie, d'analyser les dynamiques d'un espace public « en train de se faire » dans les sociétés contemporaines. Ce concept d'espace public oppositionnel répond en effet à cinq exigences de ce travail de recherche doctorale. Premièrement, il permet de conceptualiser la fragmentation de l'espace public – « *l'espace public ne dispose nullement*

422 *Ibid.*, p56-57.

423 *Ibid.*, p222.

424 *Ibid.*, p63.

425 *Ibid.*, p38.

d'une quelconque substance unique »⁴²⁶ – à partir des expériences individuelles en les articulant à un espace collectif : « *il est l'unique forme d'expression pouvant relier toutes les membres de la société en synthétisant leurs dispositions sociales visibles* »⁴²⁷. Deuxièmement, il fait surgir dans le champ théorique les débordements protestataires comme participant activement aux processus de déroutinisation et de renouvellement des structures et des thématiques de l'espace public, plutôt que comme un moment de surchauffe et de désordre : « *la critique publique est un élément crucial du développement démocratique des sociétés modernes* »⁴²⁸. Troisièmement, il n'attribue pas pour autant une fonction utilitariste à cette activité des mouvements sociaux dans le processus de renouvellement de l'espace public, les considérant au contraire comme des acteurs conventionnels et ordinaires de la vie politique des sociétés industrielles avancées : « *il ne s'agit pas d'alternatives désincarnées, mais d'un mouvement oppositionnel que le capitalisme contribue lui-même à produire* »⁴²⁹. Quatrièmement, il envisage l'espace public comme un espace conflictuel exprimant des rapports sociaux d'inégalité et de domination : « *il reste soumis à la primauté des rapports de pouvoir qui déterminent la sphère de la production* »⁴³⁰. Cinquièmement, il envisage l'espace public comme un espace dynamique résultant de l'interaction entre les espaces publics oppositionnels et l'espace public institué – « *il ne s'agit pas d'une relation d'extériorité de l'un par rapport à l'autre, mais d'une situation où l'un produit comme l'autre comme son exact opposé* »⁴³¹ – réinscrivant ainsi dans le champs de l'analyse le caractère conflictuel de la démocratie, de l'espace public, du social et de la communication.

Cependant, l'ancrage par Oscar Negt de ce concept d'espace public oppositionnel dans la distinction des classes sociales, au sens où l'apparition de ce dernier « *témoigne de l'interaction de deux espaces publics, bourgeois et prolétariens* » considérés comme les deux faces d'une seule et même société contradictoire en elle-même⁴³², en restreint la portée heuristique : « *cette interprétation univoque de la notion selon cet unique paradigme constitue lui-même une forme de pensée ontologique* »⁴³³. Elle inscrit en effet, *a priori*, la réalité phénoménale saisie dans une

426 *Ibid.*, p67.

427 *Ibid.*, p56.

428 *Ibid.*, p223.

429 *Ibid.*, p128.

430 *Ibid.*, p67.

431 *Ibid.*, p97.

432 *Ibid.*, p19.

433 Cyrille Bodin, *Espace public et champ scientifique : la publicisation des agents scientifiques sous l'emprise de l'idéologie de la vulgarisation*, Op. Cit., 2013, p130.

perspective dialectique issue d'une certaine classification sociologique, ne permettant pas nécessairement de rendre compte de la complexité des phénomènes communicationnels et délibératifs décryptés au sein du phénomène antinucléaire, rendant ainsi l'interprétation d'Oscar Negt difficilement compatible avec une approche pragmatique et phénoménologique de l'espace public partant des mondes vécus par les mouvements sociaux. Le philosophe allemand ne semble pas totalement l'ignorer, puisqu'il indique lui-même dans la postface de l'édition française, rédigée trente-quatre ans après avoir forgée sa conceptualisation, que cet espace public prolétarien ne saurait aujourd'hui être identifié à la seule classe ouvrière et doit par conséquent être étendu au-delà des catégories de la pensée marxiste :

« Il ne concerne pas seulement l'expérience des travailleurs, mais désigne tous les potentiels humains rebelles, à la recherche d'un mode d'expression propre. [Il comporte] l'idée de la création d'une nouvelle forme de société. »⁴³⁴

Ainsi, cet espace public des mouvements sociaux est qualifié de prolétarien, dans le sens où ce terme correspond à *« l'ensemble des dimensions sociales, des expériences, des traits et caractéristiques existentielles qui ont pour spécificité d'être opprimés »⁴³⁵*. Oscar Negt juge toutefois qu'il devient de plus en plus difficile de l'utiliser ainsi – cet adjectif désignant *« un caractère, lequel renvoie au substantif prolétariat »* – afin d'analyser les dynamiques contestataires à l'œuvre dans les sociétés contemporaines, car *« ce concept substantiel suggère une étendue sémantique qui n'existe plus dans les faits »⁴³⁶*. La structuration de la société en terme de classes sociales antagonistes s'étiole, en effet, à mesure que la technique devient la force productive principale des sociétés industrielles avancées et consacre la technocratie comme la nouvelle idéologie dominante depuis la fin du XIX^e siècle. En ne légitimant plus la domination politique par les seuls rapports de production, cette assimilation entre l'évolution du système social, la croissance économique et la logique du progrès scientifique et technique transcende en effet la simple logique des classes sociales : *« cela ne signifie nullement que les antagonismes de classes ont disparu mais qu'ils sont devenus latents »⁴³⁷*. Dans cette perspective

434 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Op. Cit., p22.

435 *Ibid.*, p38.

436 Oscar Negt et Alexandre Kluge, « Ce que le mot prolétariat signifie aujourd'hui », in *Variations – revue internationale de théorie critique*, numéro 9-10, 2007.

437 Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « idéologie »*, Op. Cit., p51.

où l'appartenance à une même classe ne se traduit désormais plus en une communauté d'intérêt et d'action, Théodor Adorno propose de réexaminer le concept de *classe sociale* dans le but qu'il soit en même temps établi et transformé :

« Établi : parce que son principe, la division de la société en exploités et exploités non seulement se perpétue sans atténuation aucune mais gagne en violence et en fermeté. Transformé : parce que les opprimés c'est-à-dire aujourd'hui et d'après le pronostic de la théorie : l'immense majorité des êtres humains, ne peuvent plus faire l'expérience d'eux-mêmes en tant que classe. »⁴³⁸

Les antagonismes de classe sont, effectivement, progressivement intégrés, du fait de l'emprise matérialiste de la rationalité technologique, dans le cadre institutionnel des sociétés contemporaines, de telle façon qu'elles ne sont désormais plus des agents de transformation sociale opérants pour saisir et analyser les résistances aux applications technopolitiques⁴³⁹. Jan Spurk nous invite alors, si nous souhaitons participer « à une critique qui corresponde à notre époque », à mettre au centre de notre argumentation « non pas la notion de classe sociale, mais les notions d'individu et de situation »⁴⁴⁰. Nous proposons par conséquent de sortir l'espace public oppositionnel de cette catégorie de pensée performative, manquant de vérification empirique et orientée par des notions et des concepts figés par la philosophie marxiste, afin de libérer son potentiel heuristique. C'est dans les situations et par l'action des individus situés que les espaces publics partiels institués par l'action des mouvements sociaux font irruption en marge de l'espace public institué et participent à la constitution d'une société toujours marquée par des rapports de domination. Il ne s'agit pas de renier *a priori* les apports heuristiques et critiques de l'approche marxiste, mais de prendre acte, à l'issue de notre enquête de terrain, qu'elle conduit à plier les expériences sociales des individus luttant contre le programme électronucléaire dans un cadre théorique prédéfini, déconnecté des mondes vécus et des enjeux relatifs à cette controverse sociotechnique. Ces contraintes théoriques évacuent, en effet, de multiples dimensions de la réalité étudiée : elles ne permettent pas de décrypter et d'analyser l'engagement des individus refusant de participer aux formes instituées de la démocratie par un

438 Theodor Adorno, « Réflexion sur la théorie de classes », in *Contretemps*, numéro 19, 2007, p106.

439 Herbert Marcuse, *L'homme unidimensionnel, étude sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Op. Cit., p52-79.

440 Jan Spurk, *Pour une théorie critique de la société*, Op. Cit., p59.

Etat technocratique. Dès lors, l'« *effort de construction d'une société émancipée* »⁴⁴¹ n'est plus envisagé dans une illusoire dialectique entre l'espace public bourgeois et l'espace public prolétarien, mais dans un projet d'émancipation envisagé par Cornélius Castoriadis comme un processus dynamique. Ce dernier considère alors l'espace public comme le lieu de l'expression des conflits d'une société instaurant avec elle-même un lien de réflexivité critique rendant possible sa transformation radicale, la dimension de la créativité démocratique et de l'effervescence contestataire :

*« Il s'agit de concevoir l'émancipation comme un processus dynamique et interminable (...) où le sujet comme la collectivité doivent toujours reprendre dans des conditions chaque fois nouvelles le mouvement de réflexivité par lequel ils travaillent à leur auto-altération et se transforment continuellement, en devenant une autre personne et une autre société, en se constituant comme un nouveau sujet et comme une nouvelle collectivité – et cela, dans un processus sans fin. »*⁴⁴²

Cette pensée de l'émancipation, bien qu'issue de la philosophie politique, apparaît compatible avec notre approche pragmatique de l'espace public partant des mondes vécus par les mouvements sociaux : elle n'a pas pour objectif de « *dire ce qu'est le juste et à laquelle la praxis politique devrait être subordonnée* »⁴⁴³. En plus d'être un espace public vécu au sein duquel l'expérience sociale s'organise et à partir duquel les actions se déploient afin de faire émerger la controverse électronucléaire au sein de l'espace public, cet espace public oppositionnel institué par l'action antinucléaire est également, dans cette perspective, un *espace public instituant*. Nous envisageons en effet ce dernier, à la suite de René Lourau, comme inscrit dans les dynamiques du conflit *instituant/institué* :

*« Par 'instituant', on entendra à la fois la contestation, la capacité d'innovation et en général la pratique politique comme « signifiant » de la pratique sociale. Dans 'l'institué', on mettra non seulement l'ordre établi, les valeurs, modes de représentation et d'organisation considérés comme normaux. »*⁴⁴⁴

441 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Op. Cit., p223.

442 Nicolas Poirier, « Espace public et émancipation chez Castoriadis », Op. Cit., p380.

443 *Ibid.*, p382.

444 René Lourau, *L'instituant contre l'institué. Essais d'analyse institutionnelle*, Paris, éditions anthropos, 1969, p12.

Dans cette perspective, l'espace public est envisagé dans une logique dialectique au sein de laquelle l'instituant, en tant que négation de l'institué, finit par être institutionnalisé, c'est-à-dire que la contradiction est progressivement dépassée, puis intégrée et normalisée de telle sorte que la contestation devient la nouvelle norme. Le sociologue parisien précise que l'un est indispensable à l'autre, et inversement :

« La société instituant menace la société instituée : mais la société instituée a besoin de la société instituant pour progresser, tandis que la société instituant a besoin de la société instituée pour dresser son projet de transformation permanente (...). Plutôt que de formations sociales morphologiquement isolables et observables (classes ou strates) il s'agit là, plus profondément, d'instances, de forces en complémentarité et en lutte – confusément – hors des trop commodes critères d'appartenance objectif à l'un des deux « camps » qui constitueraient la société. »⁴⁴⁵

L'espace public, en tant qu'institution propre aux sociétés contemporaines, est par conséquent le produit des interactions quotidiennes entre l'*espace public institué* et l'*espace public instituant*.

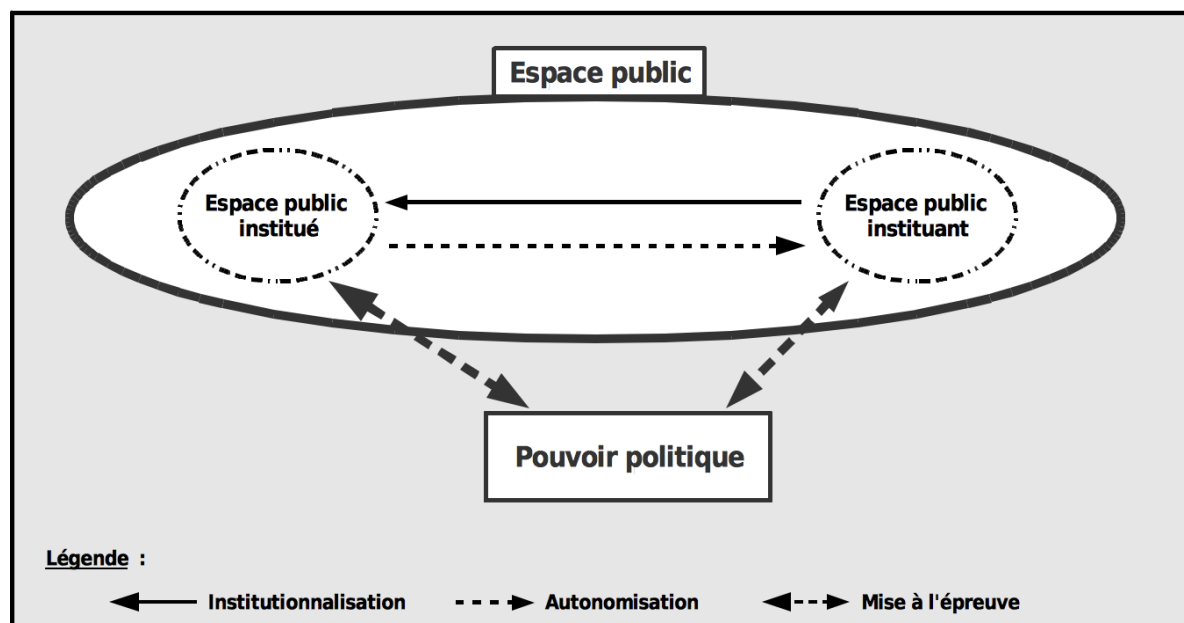


Figure 3: L'espace public et les dynamiques du conflit instituant / institué

445 *Ibid.*, p22-23.

Dès lors, nous montrerons que ces espaces publics oppositionnels antinucléaires participent, de façons multiples et contradictoires, au processus de construction et de recomposition permanente de l'espace public, et ce même si la mouvance antinucléaire refuse de s'inscrire durablement dans le sens de logique sociale dominante. Des années soixante-dix à nos jours, elle emprunte en effet les voies politiques et les arguments critiques de celui-ci, pour en dénoncer les limitations du moment et chercher ses propres formes d'expression. Ensuite, nous analyserons le processus d'institutionnalisation résultant de cette effervescence contestataire et contribuant, par l'intégration et la normalisation des pratiques communicationnelles et délibératives à l'œuvre au sein des espaces publics oppositionnels, à renouveler, sans cesse, un espace public institué affaibli par la communication publique. C'est par la confrontation *instituant/institué* d'où résulte ce processus d'institutionnalisation que l'espace public peut exister en tant qu'institution indissolublement liée à la démocratie, socialement construite comme projet politique et comme déclinaison de celui-ci. Enfin, nous soulignerons que les jeux d'acteurs des différents protagonistes de la controverse électronucléaire inscrivent également l'espace public dans un mouvement permanent inverse. Ainsi, les espaces publics institués par l'action antinucléaire s'incarnent dans leur capacité à s'opposer, sans cesse, à l'espace public institué, dans le but de préserver leur autonomie, cela afin de favoriser les conditions d'émergence d'une politique délibérative relative aux choix énergétiques. La mouvance antinucléaire met effectivement à l'épreuve le pouvoir politique, qui éprouve lui-aussi à son tour les espaces publics oppositionnels, notamment par le recours à un outil de communication particulier de la communication publique contemporaine : les dispositifs de concertation.

2.3.2. L'activité des mouvements sociaux au sein de l'espace public

Dans le but de saisir et de décrypter l'activité effective de la mouvance antinucléaire « en train de se faire » au sein des espaces publics oppositionnels et de l'espace public institué, nous allons devoir recourir à un certain nombre de concepts empruntés à la sociologie des mouvements sociaux. Cela s'impose avec d'autant plus d'évidence que nous mettons l'accent, dans une démarche d'inspiration phénoménologique, sur la valeur d'usage de l'espace public. Dans cette perspective, nous nous appuyons sur une approche pragmatique des mouvements sociaux, « *c'est-à-dire en privilégiant l'étude des modalités concrètes d'accomplissement de l'action* » de

ceux-ci⁴⁴⁶, intrinsèquement liée à notre pragmatique de l'espace public et de ses mutations contemporaines. Comme déjà évoqué en introduction, cette saisine de l'activité des mouvements sociaux ne se traduit pas, dans ce travail de recherche doctorale, par une approche sociologique issue de la théorie des *Nouveaux mouvements sociaux (NMS)*, ce qui le démarque ostensiblement de travaux récemment entrepris en Sciences de l'information et de la communication sur l'intrication entre mouvements sociaux et espace public⁴⁴⁷. Ainsi, le « *néo-militantisme* » mis en lumière par Fabien Granjon⁴⁴⁸ n'est pas tant un phénomène social avéré qu'un effet de croyance, en lui-même redevable d'une analyse sociologique. C'est en substance la mise en garde formulée par Lilian Mathieu :

« En vertu de cette loi sociologique connue qui veut qu'une croyance peut bien être sans fondement, ses conséquences, elles, n'en seront pas moins réelles. En l'occurrence, la croyance partagée par nombre de militants que leur mobilisation se doit d'être innovante pour être efficace contribue à en façonner les formes – même si celles-ci ne sont bien souvent que la redécouverte de pratiques déjà connues. Bref, c'est la croyance en la nécessité de l'innovation qui produit les apparences de la nouveauté. »⁴⁴⁹

Cette saisine de l'activité de la mouvance antinucléaire ne se manifeste pas par le recours aux théories du comportement collectif, aveuglées par les pré-déterminations psychologiques de l'action, pas plus qu'aux approches structuralistes centrées sur les pré-déterminants de l'action en terme de classe sociale et de réseaux. Olivier Fillieule signale qu'elles n'ont pas réussi à bâtir un modèle convaincant de l'engagement individuel et de ses évolutions dans le cours de l'action :

« Toutes ces recherches ont pour point commun que la connaissance sociologique des conditions et des formes du passage à l'acte y demeure opaque. On ne sait pas selon quelle modalité une disposition se traduit par une action effective ou par l'inaction. »⁴⁵⁰

446 Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », in *Revue française de science politique*, numéro 52, 2002, p92.

447 Zineb Benrahhal Serghini, *La socio-discursivité comme matérialité de l'espace public. Etude de cas : la médiatisation de l'émergence et de l'institutionnalisation du mouvement Ni putes ni soumises*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Lille 3, 2008, p143-170.

448 Fabien Granjon, *Néo-militantisme, critique sociale par projets et sociabilités digitales*, *Op. Cit.*, p97-102.

449 Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire*, *Op. Cit.*, p72.

Elle ne se traduit pas non plus par le recours à une approche sociologique issue de la théorie des *mobilisations des ressources*, d'où sont issus les concepts de structures des opportunités politiques, de cycles de contestation, d'organisations de mouvement social, d'alignement des cadres et de répertoires d'action que l'on retrouve dans de nombreux travaux consacrés aux mouvements sociaux. Herbert Kitschelt précise que ce paradigme envisage l'action collective comme le résultat d'une action rationnelle finalisée :

« Celle-ci conçoit les mouvements sociaux comme issus de décideurs rationnels et collectifs qui mobilisent leurs partisans et promeuvent leurs causes utilisant les meilleures stratégies disponibles en prenant en compte les ressources cognitives et matérielles limitées. »⁴⁵¹

En pratique, cette théorie est paralysée par la place centrale accordée à la rationalité de l'acteur. Malgré de nombreux amendements visant à revisiter la portée de ces concepts dans une approche davantage dynamique et relationnelle de l'action collective protestataire, Lilian Mathieu indique que c'est le statut explicatif de ces concepts qui pose problème :

« Ceux-ci apparaissent en effet davantage comme des désignations de mécanismes ou de processus que comme de véritables explications de ce qui s'y joue et s'opère. Si les enchaînements entre mécanismes et leur effets sont bien identifiés (...), en revanche restent souvent peu abordées les modalités concrètes par lesquelles ces enchaînements et ces effets se produisent. Une des raisons est la tendance des auteurs à confondre mécanismes et processus. »⁴⁵²

Eric Agrikoliansky, Olivier Fillieule et Isabelle Sommier en révèlent également les apories, dans le but de les sortir d'un usage routinier et d'en dépasser les limites :

« Il est devenu une sorte de monstre proliférant absorbant les productions dissidentes, dont l'unité tient plus à la force des institutions qui le structurent qu'à la cohérence du programme de recherche et des

450 Olivier Fillieule, « Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », in *Revue française de science politique*, numéro 51, 2001, p199.

451 Herbert Kitschelt, « Political opportunity structures and political protest : anti-nuclear movements in four democracies », *Op. Cit.*, p59. Traduction personnelle de « *[It] conceives of social movements as collective and rational decision-makers that mobilize their followers and promote their causes with the best available strategies given limited cognitive and materiel resources* ».

452 Lilian Mathieu, « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », in *Revue française de sociologie*, numéro 45, 2004, p572.

outils théoriques qu'il promeut. Dans ce cadre, la survie des concepts clés se réalise de plus en plus au prix de la généralisation de leur signification, de la diminution de leur capacité à expliquer les phénomènes protestataires. »⁴⁵³

Le premier de ces concepts que nous n'allons pas utiliser est celui de *structure des opportunités politiques*, dont l'ambition est de rapporter, soit de façon synchronique, diachronique ou dynamique, les évolutions des mouvements sociaux au regard de la politique institutionnelle en vigueur. Dans une étude comparative de la mouvance antinucléaire en Suède, France, Allemagne et Etat-Unis, Herbert Kitschelt a ainsi montré qu'il y avait une relation significative entre les stratégies et les impacts des mobilisations et le degré d'ouverture ou de fermeture de la structure des opportunités de chaque pays :

« Dans les systèmes politiques où les processus de prise de décision libre prévalent, les militants antinucléaires ont tenté d'influencer, directement et indirectement, les organes législatifs et les élections dès le début du conflit relatif à la politique nucléaire de l'Etat. (...) En revanche, dans les systèmes politiques où les canaux de l'articulation politique offrent peu de possibilités d'exprimer la protestation, les mouvements ont opté pour des stratégies d'opposition plus conflictuelle. »⁴⁵⁴

Or, cette perspective reste toutefois prisonnière d'une conception mécanique, statistique et objectiviste des opportunités, tel un fait de structure s'imposant *de facto* aux militants et aux mouvements sociaux au sein desquels ils s'engagent ; alors que ces opportunités sont créées dans et par les situations, tout en étant perçues subjectivement par les acteurs sociaux⁴⁵⁵. Dans le but de se donner les moyens de saisir véritablement l'influence du contexte politique sur

453 Eric Agrikoliansky et al., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, Paris, 2010, p7.

454 Herbert Kitschelt, « Political opportunity structures and political protest : anti-nuclear movements in four democracies », *Op. Cit.*, p69-70. Traduction personnelle de « *In the political systems where open decision-making processes prevail, anti-nuclear activists attempted to influence, directly and indirectly, legislatures and elections early on in the policy conflict. (...) By contrast, in political systems where the established channels of political articulation offer few opportunities to voice protest, movements opted for more confrontational outsider strategies* ».

455 Lilian Mathieu, « Contexte politique et opportunités politiques », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p43-48.

l'émergence et de développement des mouvements sociaux, Lilian Mathieu propose une appréhension des variations conjoncturelles de l'action protestataire :

« Ces rapports sont divers et surtout évolutifs, au gré d'un contexte qui ne se résume pas aux transformations des alignements partisans, (...) c'est par la mesure du degré d'emprise d'un univers sur la marche de l'autre que l'on peut évaluer l'influence du contexte proprement politique sur l'activité des mouvements sociaux. »⁴⁵⁶

C'est ce que nous avons montré au cours du premier chapitre lorsque nous avons restitué le contexte politique dans lequel a progressivement émergé la militance antinucléaire en tant qu'action protestataire historiquement et socialement située, et c'est ce que nous allons continuer de faire tout au long de ce mémoire, en rendant compte de l'influence, épurée de toutes logiques mécaniques, de la politique institutionnelle sur les fluctuations de l'effervescence contestataire antinucléaire.

Le second de ces concepts que nous n'allons pas utiliser est celui d'*alignement des cadres*, dont l'ambition est de montrer qu'il ne peut y avoir de mobilisation sans alignement des cadres d'interprétation des individus autour d'un cadre commun. En faisant tenir ensemble théories du *comportement collectif*, *théories instrumentalistes* et *théories identitaires*, il est à la fois, en rupture et continuité, avec ces trois autres courants d'analyse de mouvements sociaux⁴⁵⁷. Gilles Simon souligne que ce concept permet de rendre compte de la complexité des processus d'engagement relatifs à la mouvance antinucléaire :

« Les opposants ont dû d'abord apprendre un ensemble de données sur le domaine nucléaire. Mais ils ont été ensuite obligés d'intégrer cet ensemble de données en lui donnant un cadre d'interprétation qui répondaient à leurs attentes. Par sa relative cohérence, ce cadre social d'interprétation a également suscité l'engagement d'agents sociaux qui sont venus renforcer la mobilisation. »⁴⁵⁸

456 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Op. Cit., p121.

457 Jean-Gabriel Contamin, « Cadrages et luttes de sens », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p59.

458 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Op. Cit., p75.

Or, cette perspective reste ambiguë, du fait d'un usage relâché du concept de *cadre* et parce qu'elle présuppose une nécessaire homogénéisation de représentation et de définition de situation, comme préambule à la participation des individus disparates à un mouvement social ; tandis que sa tentative d'articulation avec le concept de *structure des opportunités politiques* n'est guère plus satisfaisante pour saisir les conditions de participation individuel aux mouvements sociaux⁴⁵⁹. Dès lors, cette saisine des logiques sociales de l'engagement « en train de se faire », et ses évolutions diachroniques et synchroniques, passe par une approche que nous pouvons qualifier, avec Olivier Fillieule et Bernard Pudal, de processuelle et configurationnelle :

« [Elle] permet de travailler ensemble les questions des prédispositions au militantisme, du passage à l'acte, des différenciées et variables dans le temps prises par l'engagement, de la multiplicité des engagements le long du cycle de vie (défection(s) et déplacement(s) d'un collectif à l'autre, d'un type de militantisme à l'autre) et de la rétraction ou extension des engagements. »⁴⁶⁰

C'est ainsi que nous avons analysé, dans le chapitre trois, les phénomènes de l'engagement antinucléaire, tributaire des dispositions des individus, variant à la fois en intensité et en durée, évoluant en fonction de variables contextuelles et situationnelles d'ordre individuel ou collectif.

Le troisième de ces concepts que nous n'allons pas utiliser est celui de *cycle de mobilisation*, dont l'ambition est de montrer que les mobilisations sociales résultent de mécanismes constitutifs universels et obéissent à des ordonnancements séquentiels, dont la combinaison ou la succession des phases conduisent nécessairement au même type de résultat. Arrimé aux deux premiers concepts déjà évoqués de la théorie de la *mobilisation des ressources*, ce concept ne permet pas de rendre compte des dynamiques propres aux épisodes contestataires. Lilian Mathieu précise qu'il traduit une vision rigide et prédéterminée du cours historique déconnectée de la réalité sociale empiriquement observable :

« Ballottée au fil de l'échange de coup avec les adversaires (...), fluctuant au gré des ralliements ou des défections des alliés, contrainte

459 Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Op. Cit.*, p86-91.

460 Olivier Fillieule et Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p172.

par des enjeux d'ordre symbolique (...), mais aussi guidée par la saisie des opportunités inattendues qu'elle-même a tendu à créer (...), une mobilisation ne se développe que rarement en suivant le fil de séquences prédéterminées – même si, et c'est important, la croyance des agents en l'existence de telles séquences peut guider leurs coups tactiques en les appuyant sur une série de repères ou références. »⁴⁶¹

C'est cette réalité sociale fluctuante des dynamiques collectives de la mouvance antinucléaire depuis cinq décennies sur le territoire hexagonal, épurée de toute logique mécaniste, que nous avons restituée au sein du chapitre trois.

Le quatrième de ces concepts que nous n'allons pas utiliser est celui d'*organisations de mouvement social*, dont l'ambition est de montrer que les structures organisées au sein des mouvements sociaux sont des entreprises de protestation s'efforçant d'accroître leur part de marché afin d'augmenter leur audience et ainsi faire aboutir les objectifs du mouvement. Cette perspective entrepreneuriale de la production collective des mouvements sociaux a largement été critiquée, notamment pour son caractère objectiviste, instrumental et fonctionnaliste, évaluant les organisations en fonction des critères de rationalité et d'efficacité au regard des buts qu'elles visent⁴⁶². Emmanuel Pierru propose, au contraire, une perspective dynamique des organisations dans le temps long et en phase avec le déploiement de l'action collective :

« Le modèles d'organisation se définissent donc à la fois comme des arrangements spécifiques de liens sociaux et d'expression concrète de solidarité et comme des modalités de distinction et de reconnaissance (...). Bien plus qu'une simple technologie instrumentale d'accumulation de ressources pour l'action, les organisations sont le lieu de construction et d'expression d'une identité partagée et revêtent une dimension expressive. »⁴⁶³

C'est que nous avons montré dans notre récit et notre analyse, au cours du chapitre trois, des tentatives de structuration de la militance antinucléaire. Nous serons également attentifs, au

461 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Op. Cit., p78-79.

462 Emmanuel Pierru, « Organisations et ressources », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p25-27.

463 *Ibid.*, p33

sein du chapitre suivant, à l'expérimentation des exigences délibératives de la mouvance antinucléaire au sein de ces organisations, celles-ci ayant une longue histoire au sein des mouvements sociaux⁴⁶⁴.

Le cinquième de ces concepts que nous n'allons pas utiliser *in extenso* est celui de *répertoire d'action*, dont l'ambition est de montrer que les mouvements sociaux disposent, en un temps et un lieu donné, d'un nombre limité de moyen d'actions pour être visible et se faire entendre au sein de l'espace public. Olivier Fillieule résume les sept critères sur lesquels il repose:

« Un univers de contraintes : (...) les mouvements sociaux standardisent leurs performances et orientent leurs membres vers ces performances ; marqués par une grande stabilité : pour un ensemble donné d'acteurs et objets de contestation, ces performances changent relativement peu d'une mobilisation à l'autre (...); des définitions partagées et routinisées des situations (...); des répertoires tactiques coexistent au sein du répertoire de contestation (...); au sein des répertoires tactiques, les acteurs font des choix stratégiques (...); la modularité des répertoires dépend de la différenciation des acteurs : plus des acteurs sociaux ont en commun, plus il y a de chances que leur répertoire se ressemble (...); les innovations se font la plupart du temps par dérivation et détournement (...) de performances existantes. »⁴⁶⁵

Bien qu'étant l'un des apports majeurs de la sociologie contemporaine des mouvements sociaux, ce concept souffre d'un risque de biais objectiviste et d'un usage relâché et métaphorique contribuant à en diluer le sens, ce qui conduit Olivier Fillieule à proposer de laisser de côté la discussion des répertoires contestataires et le temps long de leur mise en place :

« [Il agit de] s'intéresser à l'épaisseur des moyens disponibles et effectivement employés et au couplage flou entre contraintes structurelles, dilemmes pratiques et interactions stratégiques ; en explorant de manière approfondie la manière dont les individus

464 Catherine Neveu, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », in *Participations*, numéro 1, 2011, p197-199.

465 Olivier Fillieule, « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p82-83.

investissent ces formes, avec leur savoir-être et leur savoir-faire, leurs motifs et leurs perceptions. »⁴⁶⁶

C'est cette démarche, attentive aux répertoires et aux performances, aux conditions de leur adoption et de leurs transformations que nous avons entreprise au sein des chapitres quatre et cinq.

Cette brève présentation et discussion d'un certain nombre de concepts sociologiques peut apparaître de prime abord superficielle, notamment pour l'analyste au fait des débats traversant ce « *champ distinct des sciences sociales* »⁴⁶⁷ que constitue, à l'intersection de plusieurs disciplines, la sociologie des mouvements sociaux. Mais il n'est pas ici question d'entreprendre une recension exhaustive synthétisant l'imposante littérature scientifique consacrée aux mouvements sociaux. Notre objectif a plutôt été de mobiliser et de justifier les choix effectués dans ce travail de recherche doctorale de recourir à tel ou tel concept, lui même intriqué dans tel ou tel courant théorique, afin d'assurer à l'analyse du phénomène antinucléaire une conceptualisation réfléchie, située et proposant une lecture cohérente de la conflictualité sociale empiriquement observable dans les sociétés contemporaines. Les travaux issus de la sociologie des mouvements sociaux offrent effectivement des pistes fructueuses pour analyser les mutations contemporaines de l'espace public. Daniel Mouchard souligne qu'ils interrogent, en pratique et en théorie, le concept d'espace public tel qu'il s'est structuré historiquement en sciences sociales, rejoignant ainsi notre approche communicationnelle explicitée en introduction :

« Il est frappant à cet égard de constater en quoi les résultats de la sociologie des mobilisations rencontrent les multiples réflexions critiques menées depuis un certain temps à propos du concept d'espace public, celui-ci devant être pluralisé, différencié, et requalifié à la fois comme enjeu de lutte constante, et comme lieu où se manifestent et se confrontent les différences et les rapports de domination. »⁴⁶⁸

466 *Ibid.*, p94.

467 Eric Agrikoliansky et al., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Op. Cit..

468 Daniel Mouchard, « Les mouvements sociaux, laboratoire de la démocratie », in *La vie des idées*, 2010, p8.

Ce détour par la sociologie des mouvements sociaux permet de s'interroger sur les conditions sociales et politiques, mais aussi et surtout sur les modalités effectives de l'émergence et de l'institutionnalisation des logiques communicationnelles à l'œuvre au sein de la mouvance antinucléaire. Cela permet ainsi de contribuer au renouvellement des travaux de recherche conduits jusqu'alors en Sic à propos de l'espace public, en décentrant la construction des objets de la perspective logocentrée de Jürgen Habermas, pour s'intéresser au primat de l'indéterminé des phénomènes sociaux et ainsi retrouver les problématiques de normes, de communication et de délibération, en acte, dans les pratiques et les usages discursifs des mouvements sociaux. Une telle démarche permet de prendre en compte ces derniers comme des acteurs constitutifs de l'espace public, alors que l'approche du philosophe allemand ne permet pas de comprendre « *comment s'articulent les différentes formes de pensée dans l'espace public, construites à partir de mondes vécus* »⁴⁶⁹. Sa perspective unidimensionnelle et univoque de la notion d'espace public, dont la finalité constante est de produire un consensus par la pratique d'une argumentation rationnelle, cache en effet les enjeux des mouvements sociaux et leur influence, à la fois d'ordre pratique et théorique sur l'espace public. Ceux-là même que ce travail de recherche doctorale cherche à saisir, décrypter et analyser, à travers le cas du phénomène antinucléaire.

469 Cyrille Bodin, *Espace public et champ scientifique : la publicisation des agents scientifiques sous l'emprise de l'idéologie de la vulgarisation*, Op. Cit., p181.

Partie 2.

Le déploiement du phénomène antinucléaire au sein des espaces publics oppositionnels

Cette seconde partie s'intéresse au déploiement du phénomène antinucléaire au sein des espaces publics oppositionnels, depuis son avènement au sein de l'espace public au tournant des années soixante et soixante-dix. Le troisième chapitre détaille les processus de ralliement des individus et les dynamiques de participation de ceux-ci à la mouvance antinucléaire, ainsi que les tentatives de structuration collective de ses mouvements sociaux, entre 1962 et 2012. Cette attention portée aux logiques sociales de l'engagement antinucléaire est de première importance au regard de notre choix de mettre au centre de notre propos les notions d'individu et de situation. Elle permet en effet, d'éclairer les dynamiques de participation d'individus, engagés dans des situations et des moments singuliers, à ces espaces publics oppositionnels. Dans une perspective plus ethnographique, le quatrième chapitre analyse les expérimentations effectuées par les militants antinucléaires de leurs idéaux délibératifs au sein des espaces publics oppositionnels. La focale est mise sur les modalités, les enjeux et les stratégies d'acteurs propres à cette expérimentation, ainsi que sur les tensions résultant de cette dernière avec la dimension normative de ces idéaux. Celle-ci se traduit progressivement par un processus d'institutionnalisation et de procéduralisation des pratiques délibératives à mesure que les mouvements sociaux se coalisent, non sans conséquences dès lors que la mouvance antinucléaire se retrouve confrontée à une situation de crise inattendue. Ce temps non public de la protestation antinucléaire est essentielle pour décrypter l'activité de ces mouvements sociaux « en train de se faire » : il fait figure de référent normatif orientant l'action protestataire, notamment en ce qui concerne l'édification des stratégies communicationnelles préalables à l'organisation de performances contestataires au sein de l'espace public.

Chapitre 3.

Les logiques sociales de l'engagement antinucléaire

3.1. Les processus de ralliement à la mouvance antinucléaire

3.1.1. L'activation de dispositions contestataires

Les espaces publics oppositionnels institués par l'action antinucléaire ne sont pas seulement les lieux symboliques où se déploient de façon abstraite les mouvements sociaux, ils sont aussi le lieu concret où des dizaines de milliers d'individus se sont historiquement engagés contre la politique électronucléaire française. La militance antinucléaire est en effet une « *activité sociale individuelle et dynamique* »⁴⁷⁰, composée de phases d'enrôlement, de maintien et de défection. Ces engagements individuels en faveur de cette cause ne sont donc pas figés, mais fluctuent, aussi bien dans les situations où ils s'inscrivent, que dans les temporalités au sein desquelles ils se déploient⁴⁷¹. Ils ne concernent également qu'une frange restreinte du public s'étant vu proposer, au cours des cinq dernières décennies, de multiples propositions de participation aux mouvements sociaux agissant contre cette application technopolitique. Dans le cas de la lutte contre l'implantation de la centrale de Plogoff, il s'agit d'une minorité active principalement masculine, jeune et dotée d'un fort capital culturel⁴⁷². Nous retrouvons sensiblement la même minorité active, trente ans plus tard, dans les différentes mobilisations antinucléaires, à la différence près qu'elle est désormais plus âgée. Ceci n'a rien de surprenant, puisque la mouvance antinucléaire contemporaine est caractérisée par la présence et la résilience en son sein d'individus engagés de longue date dans la critique sociale de l'énergie électronucléaire.

470 Olivier Fillieule, « Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Op. Cit.*, p200.

471 Mikaël Chambru, « Les dynamiques de l'engagement anti-nucléaire en France entre 1971 et 2012. Rupture ou continuité des formes de participation ? », in *L'engagement, de la société aux organisations* (sous la direction de Richard Delaye et Pascal Lardellier), Paris, L'Harmattan, novembre 2013, p117-128.

472 Gilles Simon, Plogoff. *L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p33-36.

Plus largement, et quels que soient les formes, les temporalités et les lieux de l'engagement antinucléaire, le point commun à l'ensemble des individus faisant le choix de rallier la mouvance antinucléaire est la prégnance chez eux de dispositions contestataires telles que définies par Lilian Mathieu :

« Ce que l'on désignera sous cette expression recoupe deux composantes principales. Il s'agit d'une part d'une propension à contester un ordre social quelconque ou l'un de ses aspects dès lors qu'il apparaît comme illégitime ou injuste (...). Elle ne suffit cependant pas, à elle seule, à générer des pratiques militantes (...). Il faut pour que cette humeur critique connaisse une expression durable, collective et organisée que s'y ajoute une inclinaison à l'action collective. »⁴⁷³

Notre enquête par entretien semi-directif conduite auprès de trente-huit militants antinucléaires révèle effectivement la présence chez ces derniers de dispositions critiques et de dispositions à l'action collective, préalables à leur participation à cette effervescence protestataire, de telle sorte qu'elles s'avèrent être intrinsèques à celle-ci. Bien que n'étant pas parfois explicitées en tant que telles, ces dispositions contestataires préexistantes sont tout de même le plus souvent présentes dans les récits des militants retraçant l'histoire de leur l'engagement. C'est notamment le cas de cette personne ayant rejoint la mouvance antinucléaire une fois sa vie professionnelle achevée, tout en justifiant son engagement par l'éducation reçue et l'univers familial dans lequel il a grandi :

« Avant, je n'étais pas militant du tout, mais j'ai été élevé par des parents qui étaient contre la bombe atomique, pour l'économie distributive, végétaliens : c'était un milieu marginalisé dans l'esprit des autres à l'époque. En fait, tout est ressorti à ce moment là. »⁴⁷⁴

Socialement acquises, ces dispositions critiques varient également en fonction des individus. Le récit de ce second militant, très différent de celui mentionné ci-dessus, met en lumière cette pluralité d'intériorisation de ces dispositions contestataires au sein de la mouvance antinucléaire :

473 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Op. Cit., p187-188.

474 Entretien.

« J'ai eu une éducation judéo-chrétienne et petit à petit j'ai commencé à me demander pourquoi le catholicisme ne prenait pas en compte Gaïa alors que je voyais autour de moi l'environnement être dégradé et pollué. J'ai alors commencé à réfléchir un peu... et je me suis dit que ce n'était pas normal qu'une religion prônant l'amour universel ne prenne pas position. Je me suis alors tourné vers un groupe environnementaliste afin de défendre l'être humain au niveau corporel. »⁴⁷⁵

Ces dispositions contestataires ne sont donc pas une caractéristique donnée *a priori* équitablement et uniformément distribuée à l'ensemble des individus composant la mouvance antinucléaire. L'analyse de nos entretiens montre qu'elles sont au contraire le résultat d'une construction sociale singulière propre à chaque individu, et généralement générée dans d'autres contextes sociaux que celui de l'action militante. Nous dénombrons ainsi quatre lieux d'intériorisation de ces dispositions contestataires – la famille, les lieux de socialisation de jeunesse, le lycée et l'université, et l'entreprise – et chaque trajectoire sociale individuelle est marquée par une combinaison de types de socialisation donnant à voir une multiplicité de processus.

Premièrement, les militants antinucléaires mettent en avant leur famille comme principal lieu d'intériorisation de ces dispositions contestataires. Ils signalent en effet, à l'instar de ce qui est observable au sein des autres mouvements sociaux contemporains⁴⁷⁶, des parents politisés et engagés en faveur de différentes causes, dont pour certains, déjà l'opposition au programme électronucléaire. L'exemple des pratiques militantes des parents et les récits épiques des mobilisations auxquelles ils ont participé favorisent alors une représentation positive de l'action collective, tout en permettant une socialisation précoce à celle-ci. C'est le cas de ce militant antinucléaire dont les parents étaient des militants maoïstes, le père engagé avec les communistes au Vietnam et la mère porteuse de valise pour le *Front de libération nationale (FLN)* pendant la guerre d'Algérie :

475 Entretien.

476 Daniel Gaxie « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », in *Revue française de science politique*, numéro 52, 2002, p148.

« En 1968, j'avais cinq ans et j'étais sur les barricades, sur les épaules de mes parents. Ensuite, je suis allé dans les premières manifestations antinucléaires, je devais avoir dix ans et j'en ai gardé de bons souvenirs. En 1973, j'étais sur la Péniche au meeting de René Dumont, mon père était alors passé chez les écolos. On a fait les premières campagnes électorales pour les Verts, j'ai suivi mes parents, on collait les affiches. »⁴⁷⁷

Ce rôle décisif joué par la famille, comme lieu de socialisation politique, ne signifie pas pour autant que la transmission familiale d'un intérêt pour l'engagement et la pratique contestataire est automatique et univoque : *« on n'hérite pas de dispositions sociales comme on hérite d'un patrimoine matériel, car ce qui est transmis subit des distorsions, adaptations et réinterprétations au cours de la transmission »⁴⁷⁸*. Ainsi, certains militants antinucléaires expliquent ne pas avoir hérité de leurs parents un goût particulier pour le militantisme, et en avoir plutôt fait l'apprentissage aux cours d'autres expériences de socialisation au sein du monde social. Pour cet individu, issu d'une famille aisée, ancrée à droite, un voyage touristique à l'adolescence lui fait découvrir les inégalités nord-sud et rejeter en un tour de main l'orientation idéologique transmise par la cellule familiale :

« Cette injustice m'a marqué, cela été assez violent en fait. J'ai découvert une réalité dont je n'imaginai pas l'existence et qui a bousculé radicalement la conception du monde qu'on m'avait inculqué. Je me suis renseigné sur le sujet et je suis devenu très vite tiers-mondiste. Mon premier acte politique a été d'intégrer un groupe anarchiste, en secret, car ce n'était pas quelque chose d'acceptable au sein de ma famille. »⁴⁷⁹

Deuxièmement donc, les lieux de socialisation de jeunesse des militants antinucléaires viennent compléter la contribution de la famille à la genèse de leur inclinaison à l'action collective. Cette socialisation politique s'effectue également au sein du système scolaire et du système socioculturel, et ce, même lorsque les engagements parentaux créent un climat propice à

477 Entretien.

478 Lilian Mathieu « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », in *Sociologie*, numéro 3, 2010, p306.

479 Entretien.

l'engagement de leur enfant : *« ce qui est intériorisé est, à des degrés variables, une vision particulière du monde et un ensemble de savoir-faire »*⁴⁸⁰. C'est ce que montre la trajectoire biographique de cet autre militant antinucléaire, dont l'engagement précoce s'appuie sur le modèle parental et ses sensibilités particulières à un certain nombre de valeurs éthiques :

*« J'ai fait tout un parcours dans l'éducation populaire, de la petite enfance au début de ma vie adulte. Ma rencontre d'un enfant heureux, moi, avec des enfants cassés m'a semblé parfaitement injuste et m'a fait comprendre à quel point je bénéficiais de privilèges. Avec les valeurs de gauche que m'ont transmises mes parents, j'ai compris que ce n'était pas juste et qu'il fallait se battre pour que les choses changent. J'ai d'abord expérimenté le vivre ensemble, puis j'ai essayé de le mettre en application quand, adolescent, je suis devenu animateur en colonies, puis directeur de centre de loisir. »*⁴⁸¹

Troisièmement, nombreux sont les opposants à l'atome civil à avoir fait l'apprentissage de ces dispositions contestataires au lycée ou à l'université, à l'occasion d'événements politiques fortement socialisateurs, comme il s'en déroule régulièrement depuis plusieurs décennies au sein de l'espace public. Le témoignage de cet autre militant antinucléaire est, on ne peut plus explicite, sur la place imminente qu'occupe le contact direct avec une dynamique collective dans les trajectoires protestataires :

*« En 1968, j'étais au lycée et comme tous les lycéens de l'époque, j'étais assez intéressé par la politique et par tout ce qui pouvait participer à la révolution sociale, écologique et sexuelle. Tous ces problèmes là, même si cela peut paraître bizarre aujourd'hui, étaient couramment discutés. »*⁴⁸²

Quatrièmement, il y a les quelques militants antinucléaires chez qui cette appétence a été acquise, parfois un peu par hasard, au cours de leurs expériences professionnelles, dans le sens où c'est à l'intérieur de l'entreprise qu'ils ont été pour la toute première fois confrontés à une offre d'engagement contestataire : *« la socialisation au travail participe à la socialisation politique, mais également [...] celle-ci se complète et s'achève dans et par la participation à*

480 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Op. Cit., p198.

481 Entretien.

482 Entretien.

l'action collective »⁴⁸³. Cet enrôlement par la proximité est visible dans les propos de ce militant antinucléaire, fonctionnaire aux *Postes, télégraphes et téléphones (PTT)*, se retrouvant confronté dans les années quatre-vingt-dix à la privatisation du service public où il travaillait, alors que ni son environnement familial, ni sa trajectoire personnelle et ni les différents univers sociaux qu'il avait jusqu'alors traversés ne l'avaient conduit à se poser la question d'une éventuelle participation à un mouvement protestataire :

*« Cela m'a beaucoup interpellé : je me suis posé des questions sur le pourquoi et le comment de la volonté d'un gouvernement de gauche de détruire les services publics. A l'époque, je n'étais pas du tout syndicaliste, je faisais simplement mon travail, mais là j'ai été obligé de réagir, on détruisait le sens de celui-ci. Ensuite, j'ai lu énormément de livres pour comprendre, notamment sur l'altermondialisme, qui ont conduit à me forger une véritable opinion politique... et puis je suis arrivé à la question du nucléaire en France et à la nécessité de m'engager. »*⁴⁸⁴

Cette intériorisation des dispositions contestataires est un processus se déployant sur le temps long de la vie d'un individu, résultant « *de l'apprentissage de manières d'être, de penser et d'agir* »⁴⁸⁵. Les quelques récits biographiques suffisamment étayés, récoltés au cours de nos entretiens, le confirment, tout comme ceux publiés par les acteurs eux-mêmes à travers des livres-témoignages. Ce militant suisse, par exemple, raconte longuement comment son enfance en Israël, puis son arrivée en Suisse, les valeurs transmises par ses parents et les relations amicales et amoureuses nouées avec d'autres individus ont lancé et façonné son engagement antinucléaire, lequel dure aujourd'hui depuis plus de quarante ans⁴⁸⁶.

483 Annie Collovald et Lilian Mathieu « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », in *Politix*, numéro 86, 2009, p143.

484 Entretien.

485 Daniel Gaxie « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Op. Cit.*, p148.

486 Chaïm Nissim, *L'amour et le monstre. Roquettes contre Creys-Malville*, Lausanne, Editions Favre, 2004, p11-60.

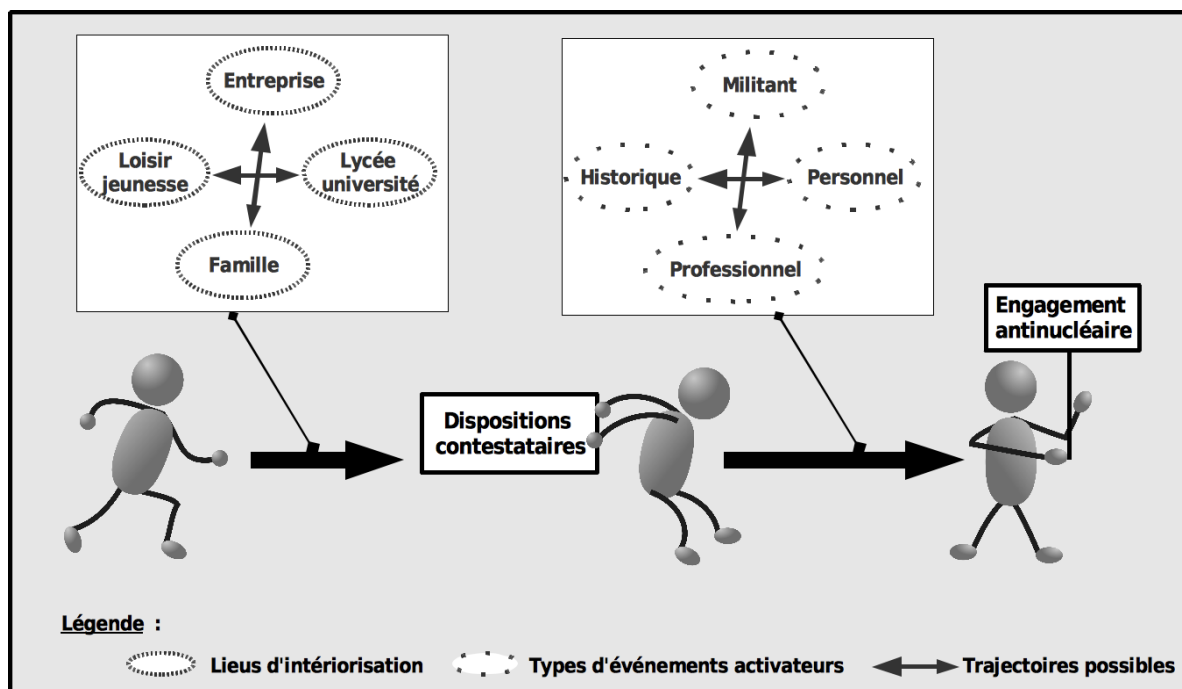


Figure 4: Les processus d'intériorisation et d'activation des dispositions contestataires

Plusieurs contextes sociaux, dont les effets de socialisation sont parfois contradictoires, peuvent en effet interagir au cours de ce processus d'intériorisation des dispositions contestataires, avant que l'activation de ces dernières ne conduisent les individus en question à s'engager au sein de la mouvance antinucléaire. Ce déclic s'apparente alors à un point de bifurcation venant, à des degrés divers, « *bousculer la socialisation antérieure et réorienter la trajectoire de l'individu sur le mode de la transformation, voire sur celui de la conversion* », telle une rupture dans la carrière des individus⁴⁸⁷. L'analyse de nos entretiens révèle que cette traduction des dispositions contestataires préexistantes à une action effective ne répond pas à un mécanisme prédéterminé et linéaire : elle s'inscrit au contraire dans un processus dynamique, se développant de façon synchronique et diachronique, le déclic de l'engagement s'effectuant à un moment donné et dans une situation donnée propre à chaque individu. Il existe donc autant de configurations possibles que de potentiels militants antinucléaires et autant de manières que chaque individu a de les percevoir et de les retraduire, au regard de la succession des relations d'interdépendances qu'il a nouées par le passé au cours de sa trajectoire professionnelle. Nous distinguons tout de même, à l'intérieur de ce continuum, quatre événements récurrents – les événements personnels,

487 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Op. Cit., p200.

militants, historiques et professionnels – permettant ce déclic et par conséquent, l'engagement au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires.

Premièrement, le ralliement à la mouvance antinucléaire peut se réaliser par une « *entrée par le général* »⁴⁸⁸. Il concerne surtout des militants disposant d'une certaine expérience militante en faveur de diverses causes. Ce déclic est alors assez souvent lié à un événement militant surgissant au sein d'une cohorte d'engagements plus anciens et prenant progressivement le pas sur ces derniers, du fait de l'opportunité qu'il offre de s'engager et de son emprise progressive sur – et au travers de – ses expériences sociales. La trajectoire de cet ancien militant trotskiste illustre assez bien le déplacement et l'extension de sa surface militante grâce à l'engagement antinucléaire, au sein duquel il reconvertit son savoir et son savoir-faire militants :

*« J'ai toujours été contre le nucléaire, mais c'est dans le cadre de mon investissement à la Ligue communiste révolutionnaire que je me suis retrouvé à accompagner la lutte antinucléaire. Il s'agissait d'abord simplement de représenter le parti au sein d'un collectif, comme je le faisais sur d'autres thématiques. Puis assez rapidement, cela a pris le dessus et j'ai participé à créer une association spécifiquement à l'antinuélaire dans ma ville. Aujourd'hui, je ne fais plus que ça et ce que j'ai appris à la LCR m'est très utile pour être efficace. »*⁴⁸⁹

Cette bifurcation militante peut également se produire chez des militants n'étant pas initialement opposés à l'énergie électronucléaire, mais animés de dispositions préexistantes à la contestation. Elle est par exemple visible à travers la trajectoire de cet autre militant écologiste, chez qui une rupture dans sa socialisation au sein de son organisation politique a déclenché son engagement antinucléaire :

« En 2000, j'étais favorable au nucléaire, je pensais que c'était un mal nécessaire. Suite à un déménagement, j'ai rencontré des copains des Verts qui m'ont fait prendre conscience que c'était une aberration. C'est

488 Lilian Mathieu « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Op. Cit.*, p310-311.

489 Entretien.

en agissant au contact de ce milieu que j'en suis venu à tenir moi-même un discours antinucléaire. »⁴⁹⁰

Autre cas de figure, le ralliement à la mouvance antinucléaire peut s'effectuer via une « *entrée par le singulier* »⁴⁹¹. L'irruption d'un événement militant agit alors sur la socialisation préalable des individus, tel un catalyseur sur un engagement déjà prégnant, venant faire écho à ses préoccupations du moment et lui fournissant une opportunité d'élargir son horizon militant. Comme le donne à voir le récit de cet enseignant syndicaliste, il découvre par hasard une réalité de l'énergie électronucléaire, jusqu'à présente méconnue et face à laquelle il ne peut pas rester silencieux :

« J'assiste un jour à l'arrestation de deux personnes distribuant des tracts antinucléaires à l'entrée d'une conférence pro-nucléaire. Le réflexe du syndicaliste luttant contre la répression militante est immédiatement de se dire il y a un problème avec cette question du nucléaire civil et qu'il faut creuser ce sujet. La suite, c'est quarante ans dans la lutte antinucléaire. »⁴⁹²

Deuxièmement, ce déclic peut être lié à des logiques extérieures au militantisme⁴⁹³, tel un événement professionnel venant bousculer les conditions matérielles de l'existence d'un individu, rendant possible un engagement, jusqu'alors écarté du champs des possibles. C'est le cas de cette personne ayant d'abord embrassé une carrière d'enseignant dans le secondaire, avant de s'engager, suite à une bifurcation professionnelle pleinement dans la lutte antinucléaire :

« J'ai toujours eu horreur de la catastrophe de Tchernobyl, mais pendant longtemps, j'ai eu d'autres préoccupations dans ma vie : je voulais revenir dans ma région suite à diverses mutations professionnelles. Quand j'y suis parvenu, je me suis dit : maintenant, il faut que j'agisse contre le nucléaire, il faut que je trouve une association. Cela été fait en deux jours ! »⁴⁹⁴

490 Entretien.

491 Lilian Mathieu « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Op. Cit.*, p313-314.

492 Entretien.

493 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *Op. Cit.*, p219-222.

494 Entretien.

Troisièmement, ces déclics peuvent être liés à un événement personnel marquant, venant bouleverser la socialisation d'un individu et entraîner une redéfinition durable de son identité sociale. C'est ce que montre l'exemple de cette personne qui, à l'âge de quarante ans, accepte de prendre sa voiture pour aider ses amis, alors sans moyen de locomotion, à se rendre à la manifestation contre *Superphénix* en 1977 ; et sa participation à cette mobilisation de forte ampleur et l'expérience d'une répression violente déclenche chez elle son engagement dans la lutte antinucléaire :

« Jusqu'alors, j'étais peinarde dans mon boulot. Pour dire, je n'ai même pas vu passer mai 68. Et puis un jour, je me suis retrouvé sur un champ de bataille, il y avait des grenades qui partaient dans tous les sens, c'était la guerre. Trois militants ont perdu leur main et un autre est décédé, tué par les policiers. Moi qui étais jusqu'alors complètement insouciant et qui n'y connaissais rien, j'ai été bouleversé. En rentrant chez moi, j'ai commencé à m'informer, puis je me suis engagé. Depuis, impossible de m'arrêter ! »⁴⁹⁵

Ce déclic lié à un événement personnel peut aussi être le résultat de la perception d'une menace faisant irruption sur le territoire de l'individu en question, comme lorsqu'une décision est prise par les autorités publiques d'y implanter un site électronucléaire :

« Dans la nuit du 29 au 30 janvier 2009, Nicolas Sarkozy a annoncé que le deuxième EPR serait construit à Penly en Seine-Maritime. C'était chez moi. Dans les 24 heures qui ont suivi, j'ai pris la décision de m'engager, j'ai basculé du jour au lendemain dans le militantisme. »⁴⁹⁶

Quatrièmement, ces déclics sont aussi la conséquence d'événements historiques inattendus – essentiellement les accidents nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima – ébranlant les certitudes, jusqu'alors instituées dans l'imaginaire collectif d'individus disposant d'un certain bagage militant forgé au cours d'engagements en faveur d'autres causes. Le ralliement à la mouvance antinucléaire s'apparente alors à une « *rencontre du singulier en terreau favorable* »⁴⁹⁷ : il s'opère suite à la réception d'une offre d'engagement qu'ils acceptent, avec la

495 Entretien.

496 Entretien.

497 Lilian Mathieu « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Op. Cit.*, p312-313.

découverte du potentiel destructeur d'une catastrophe nucléaire et de son impact possible sur son environnement direct. Le témoignage de ce militant environnementaliste montre bien comment ces événements s'intègrent à la trajectoire singulière des individus et sont interprétés, là encore, à travers des dispositions contestataires préalablement intériorisées :

« Même si je n'étais pas un pro-nucléaire, je n'étais pas forcément un antinucléaire acharné. Il y avait d'autres combats plus importants à mener. Ce qui m'a poussé à m'engager, c'est l'horreur de Fukushima. Il y avait bien eu Tchernobyl avant, mais j'étais persuadé que depuis, on avait fait beaucoup de progrès. Je me suis trompé. Maintenant, je n'ai plus le choix, car cela peut arriver chez moi, je dois agir. »⁴⁹⁸

Notre enquête par questionnaire réalisée au cours de la manifestation régionale du 15 octobre 2011, près de la centrale nucléaire du Bugey, confirme l'importance de ces événements historiques dans le processus de ralliement à la mouvance antinucléaire. Elle établit que cette manifestation est la première mobilisation pour 48% des personnes interrogées, parmi lesquelles 80% affirme spontanément que l'accident de Fukushima a joué un rôle dans leur participation à celle-ci. Cette prégnance de la catastrophe nucléaire japonaise est également visible dans l'engagement d'individus et le réengagement d'anciens militants antinucléaires au sein de coalitions existantes, ou en participant à la création de ces dernières sur des territoires jusqu'alors désertés par la mouvance antinucléaire. L'association *Sortir du nucléaire Bugey (SDNB)* et la coordination régionale *Stop Bugey (CSB)* résultent de cette combinaison d'engagements individuels convergents.

498 Entretien.

3.1.2. Les motifs de l'engagement antinucléaire

Dès lors que nous le replaçons dans l'univers des mouvements sociaux, le choix effectué par des personnes de s'engager au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires renvoie à la manière dont les coalitions sollicitent ou découragent leurs engagements, « *au moyen de leur image publique et d'un ensemble d'outils de sélections* », tout en étant simultanément le résultat « *d'un ajustement entre une demande et une offre de militantisme* », disponible à un moment donné et dans une situation donnée⁴⁹⁹. Nous le distinguons par exemple très nettement dans la trajectoire de ce militant, s'engageant tardivement en faveur de la cause antinucléaire :

« Pendant longtemps, j'ai laissé l'antinucléaire de côté, je privilégiais d'autres engagements plus importants, notamment l'antimilitarisme et la lutte contre les OGM. Quand je suis arrivé ici en 2009, je les ai tous laissés tomber, pour me concentrer sur la lutte contre le nucléaire. Il y avait une nécessité de faire quelque chose face au projet de ligne THT que l'Etat voulait nous imposer, c'était devenu prioritaire pour moi. C'est comme cela que j'ai rejoint la poignée de gens qui avaient commencé à s'y opposer ! »⁵⁰⁰

L'engagement dans la critique sociale du nucléaire civil n'est en effet que l'une des nombreuses causes pour lesquelles les individus ont la possibilité de s'engager au cours de leur vie et il ne constitue pas un choix strictement individuel. Olivier Fillieule souligne que celui-ci est également étroitement lié à l'existence d'une situation structurelle avec les dynamiques par lesquelles les individus prennent la décision de la modifier :

« De ce point de vue, si l'unité pertinente est l'individu, celui-ci n'est pas considéré indépendamment des logiques sociales collectives qui s'imposent à lui et des conditions dans lesquelles il noue avec d'autres individus des relations sociales déterminantes de ses engagements. »⁵⁰¹

Au-delà de ces conditions collectives de l'action permettant cet engagement, il existe aussi un certain nombre de motifs poussant les individus à choisir cet engagement et pas un autre parmi

499 Olivier Fillieule et Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête », *Op. Cit.*, p174.

500 Entretien.

501 Olivier Fillieule, « Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Op. Cit.*, p203.

l'offre disponible. Ces raisons de militer sont « *une verbalisation permettant, en situation, de produire des justifications du comportement* »⁵⁰², dont il convient de rendre compte de manière appropriée si nous voulons saisir et décrypter les logiques sociales de l'engagement antinucléaire. Invoqués par les militants afin de rendre compte et de justifier leur engagement, elles ne sont pas un préalable à la mobilisation, mais constituent une composante pratique de cette activité sociale. Lilian Mathieu précise ainsi que les discours de justification d'un engagement, par lesquels les militants donnent un sens à celui-ci, ne précèdent pas l'action, mais sont élaborés tardivement afin de lui donner une légitimité et une rationalité face aux discours de disqualification de leurs adversaires :

*« Le mécontentement, ou du moins, son expression, se construit de ce point de vue pendant et après, mais rarement avant, l'engagement : c'est dans le cours même de leur mobilisation, sous l'effet des contraintes que celle-ci leur impose, que les agents élaborent les raisons de se rebeller, de protester et de faire cause commune »*⁵⁰³.

L'analyse des raisons d'agir formulées par les militants antinucléaires au cours de nos trente-huit entretiens ne met pas en évidence le fait que ces motifs de l'engagement résultent systématiquement d'un choix rationnel, tel que formulé par Mancur Olson⁵⁰⁴, entre les coûts et les bénéfices de cet engagement pour ledit individu. Seul l'un d'entre indique clairement en tirer des bénéfices, en l'occurrence ici une reconnaissance symbolique, à laquelle il n'accéderait pas sans une participation directe aux dynamiques contestataires du programme électronucléaire :

*« Je donne 70 heures de mon temps par semaine à la lutte antinucléaire, j'y suis souvent le week-end aussi. Quand je me regarde dans la glace, je me dis que je fais le maximum à mon niveau. J'aimerais bien qu'on reconnaisse mon implication. Si tout le monde en faisant autant que moi, ça serait déjà pas mal et la lutte serait bien plus avancée... »*⁵⁰⁵.

Toutefois, ce militant ne nous indique pas si cela résulte d'un choix rationnel et rien ne le laisse penser dans l'intégralité de ces propos que nous avons pu recueillir au cours de l'entretien. Cela ne signifie pas pour autant que les autres militants antinucléaires ne procèdent pas ainsi, mais

502 *Ibid.*, p204.

503 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *Op. Cit.*, p265.

504 Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.

505 Entretien.

simplement qu'ils ne le déclarent pas spontanément lorsque nous les interrogeons, ou plus simplement que cet engagement résulte d'un choix subjectif. Ce processus s'est également avéré insaisissable au cours de notre enquête ethnographique, de telle sorte qu'il apparaît peu vraisemblable que les militants antinucléaires aient individuellement opté pour cet engagement, principalement afin d'augmenter leurs bénéfices et diminuer leurs coûts personnels. Cette hypothèse est d'autant plus probable qu'une telle logique, comme le rappelle Razmig Keicheyan à propos de la dynamique des mouvements sociaux, conduirait inévitablement à l'absence de mobilisation contre le programme électron nucléaire français :

« Dans ces conditions, le plus rationnel pour un acteur est de ne pas participer à l'action collective, de sorte à ne pas en supporter les coûts, de laisser les autres acteurs obtenir le bien public, et d'en engager les bénéfices. »⁵⁰⁶

Par contre, l'engagement ou le désengagement d'individus dans telle ou telle dynamique contestataire peut, en fonction du contexte et des opportunités que celui-ci offre à un moment donné, s'inscrire dans cette logique augmentation des bénéfices / diminution des coûts pour le compte d'une organisation politique, associative ou syndicale qu'il représente, d'où en résulte ensuite la concurrence que se livrent ces dernières au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires et des différentes coalitions. Ce motif partisan est par exemple observable chez ce militant écologiste :

« J'ai commencé à militer contre le nucléaire, car j'ai été mandaté au sein de mon groupe local pour représenter les Verts au sein du collectif antinucléaire du coin et défendre nos positions sur le sujet. Vu que c'était une thématique sur laquelle j'avais envie de m'investir depuis un petit moment et c'était l'occasion de militer avec d'autres personnes, je n'ai pas rechigné à y aller. »⁵⁰⁷

Dans ce cas, l'engagement d'un individu dépend autant de son tempérament et de ses envies, que des conditions contingentes et du champ des possibles politiques. Ce motif partisan correspond également assez bien aux raisons d'agir de quelques militants du syndicat *Sud Rail* conduisant progressivement, à compter de 1996, à l'engagement antinucléaire de leur organisation

506 Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire, Op. Cit.*, p110.

507 Entretien.

professionnelle, après la révélation par la presse de la contamination des wagons transportant des déchets radioactifs. C'est ce que nous raconte ce cheminot :

« Même si cette question n'était pas prioritaire dans le syndicat au début, on était une poignée de militants vaguement antinucléaires à s'y intéresser pour des questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail. (...) Cela nous a notamment permis de nous distinguer des autres organisations syndicales à moindre coût, grâce à une forte médiatisation. C'était important, car nous étions dans une dynamique de construction et de développement de notre syndicat récemment créé. »⁵⁰⁸

Il faudra ensuite attendre 2003 et l'engagement progressif des cheminots pour que ledit syndicat prenne une position officielle contre les transits atomiques via les chemins de fer, puis 2009 pour se prononcer pour l'arrêt de l'énergie électronucléaire. C'est en effet l'interaction entre le contexte socioculturel, le contexte relationnel et l'intention des individus qui a produit l'engagement antinucléaire d'un certain nombre d'individus, suite à l'irruption d'un événement inattendu provoquant un bousculement des enjeux et une redistribution partielle des choix tactiques et stratégiques. Outre ce motif partisan, nous dénombrons aussi trois autres motifs de l'engagement antinucléaire, permettant aux militants de donner du sens à celui-ci et de le sélectionner dans l'offre de militantisme disponible : se prémunir et conjurer le risque nucléaire, défendre et promouvoir la démocratie, préserver et ériger le territoire.

508 Entretien.

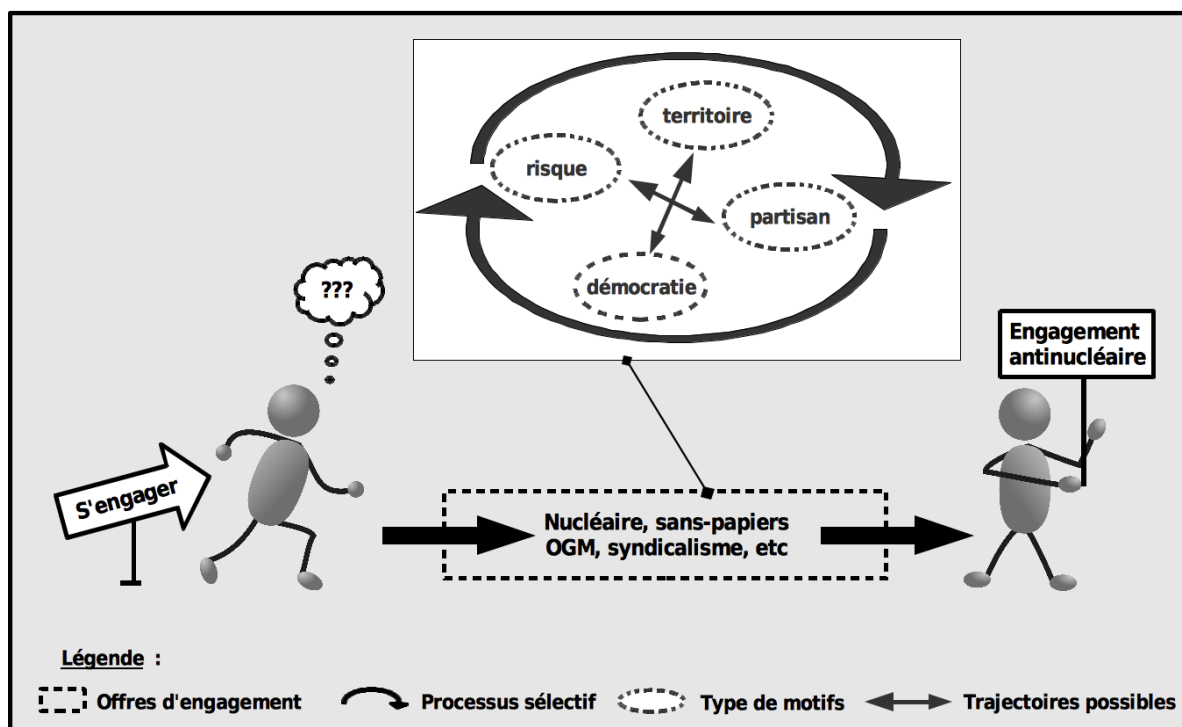


Figure 5: Les processus de sélection de l'offre d'engagement antinucléaire

Dans ce processus de sélection, le premier de ces motifs est la volonté de se prémunir et de conjurer le risque nucléaire imposé par l'implantation d'installations électro-nucléaires sur le territoire hexagonal. C'est le cas par exemple de ce militant anti-nucléaire sensibilisé à cette problématique par la lecture régulière de la presse écologiste qui, suite à un concours de circonstances, se retrouve directement confronté aux dangers incarnés par le projet de construction de *Superphénix* :

« C'était un surgénérateur, une centrale nucléaire beaucoup plus dangereuse que les autres. En arrivant ici, à quelques kilomètres de son lieu d'implantation, j'étais face à un potentiel destructeur énorme et je ne pouvais pas ne rien faire. Ce degré supplémentaire dans le développement de la filière nucléaire a été pour moi un élément mobilisateur fondamental. »⁵⁰⁹

509 Entretien.

Cependant, il n'y pas de lien mécanique entre le fait d'être confronté à l'implantation d'une centrale nucléaire et la volonté de se prémunir et de conjurer le risque nucléaire. Ainsi, ce motif peut intervenir des années, voir des décennies plus tard, comme en témoigne ce militant antinucléaire à propos de la centrale nucléaire de Brennilis, jusqu'alors oubliée et passée inaperçue aux yeux des opposants à l'atome :

« Nous passions au moins une fois par jour devant cette centrale, mais nous ne nous en sommes jamais occupés. On était concentré sur Erdewen et Plogoff... Il a fallu attendre qu'elle soit en phase de démantèlement et qu'on découvre la contamination pour qu'on prenne conscience du risque qu'elle faisait peser sur nos vies. »⁵¹⁰

Cette temporalité est également observable dans les dynamiques contestataires s'inscrivant autour de la centrale nucléaire de Bugey, où il a fallu attendre la catastrophe nucléaire de Fukushima pour voir resurgir une contestation après plusieurs décennies d'absence de protestation. Cette volonté de se prémunir et de conjurer le risque nucléaire peut également être totalement déconnectée du fait d'être confronté à la présence quotidienne d'une centrale nucléaire à proximité de chez soi. Ce qui se joue alors, c'est la crainte d'un accident majeur et de ses conséquences dévastatrices, illustrés par les accidents nucléaires de Fukushima et de Tchernobyl :

« Il n'est pas possible de vivre sereinement avec une telle menace, à moins de faire la politique de l'autruche. C'est ma démarche sur cette insupportable chose qui souille la planète pour les générations futures. L'engagement, il est là, il est d'éviter un accident majeur en France qui nous pend au nez, vu le nombre de centrales et leur état de vieillissement. »⁵¹¹

Le second motif, le plus récurrent au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires, est la défense et la promotion de la démocratie face au système de domination et la conception technicienne, centralisée et autoritaire de la société imposé par l'Etat avec l'énergie électronucléaire. Nous le retrouvons par exemple dans le témoignage de ce militant

510 Entretien.

511 Entretien.

autogestionnaire, engagé dans la lutte antinucléaire depuis ses prémices au début des années soixante-dix :

« Si je lutte contre le nucléaire, c'est parce que je défends une autre vision de la société, avec une organisation populaire où les choix de société sont décidés par et dans les intérêts du plus grand nombre... contre une société policière, une société militarisée, contre une société de l'argent aussi. »⁵¹²

Ce motif est également présent chez des individus engagés récemment en faveur de cette cause, comme l'indique l'extrait suivant. Dans les justifications de leurs engagements, certains militants antinucléaires lient étroitement ce motif démocratique avec la nécessité de briser le consensus social dominant, relatif aux bienfaits de l'atome civil comme porteur de progrès social. Il s'agit alors pour eux de remettre explicitement en cause le modèle de croissance, inhérent aux logiques productivistes des sociétés industrielles avancées. C'est notamment le cas de ce militant, se définissant philosophiquement hostile au nucléaire qu'il juge moralement indéfendable, remettant par la même occasion en cause l'idée d'une évolution quasi-naturelle des sociétés dans la voie du progrès :

« Pour une certaine forme de confort, nous avons inventé le nucléaire, la façon la plus complexe et la plus dangereuse de faire bouillir de l'eau, tout ça en hypothéquant la vie de nos descendants pour 50 000 ans. Lutter contre le nucléaire, c'est pour moi défendre une refonde totale de notre civilisation, de notre culture, de nos rapports à la société et à la politique. »⁵¹³

Le troisième motif décelé chez les militants antinucléaires est la préservation et l'érection du territoire. N'ayant pas été explicitement formulé en ces termes dans les justifications avancées au cours de nos entretiens, il en reste pour autant bien présent, comme cela été mis en exergue dans les monographies réalisées sur les luttes contre la centrale nucléaire de Plogoff et de Blaye⁵¹⁴, et plus largement contre l'ensemble des projet d'équipement des années soixante-dix⁵¹⁵.

512 Entretien.

513 Entretien.

514 Alexandre Nicolon, « Analyse d'une opposition à un site nucléaire », *Op. Cit.*, p273-290 et Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p39-44.

515 Alexandre Nicolon, « Opposition locales à des projets d'équipements », *Op. Cit.*, p426-428.

Souvent stigmatisé, cet intérêt pour la défense d'un territoire dans le processus d'engagement des individus est également observable dans des dynamiques contestataires plus récentes, comme au cours de la lutte contre l'implantation d'un centre de déchets radioactifs en Bresse, à la fin des années quatre-vingt. C'est ce qui par exemple a conduit le maire divers-gauche, d'une petite commune, s'attachant depuis plusieurs années à développer les produits et le tourisme liés à son territoire, à s'engager personnellement dans la lutte anti-nucléaire alors même que cette décision avait été prise nationalement par sa famille politique :

« Ce projet de poubelle nucléaire ne pouvait qu'anéantir nos efforts et détériorer notre image. Je me suis toujours senti porté par la confiance de la population et à l'aise pour opposer à la fois le pouvoir local à ce lui de l'Etat, et la démocratie à la technocratie. »⁵¹⁶

Cette défense et cette promotion du territoire ont également entraîné le ralliement, plutôt inhabituel, de chefs d'entreprise à cette dynamique contestataire naissante. L'un deux, à la tête du plus important groupe agro-industriel de la région, en explique les raisons :

« Nous étions quelques-uns à estimer avoir été pris en otages par des technocrates parisiens qui imaginaient nous faire vivre sur le couvercle d'une poubelle de déchets nucléaires. Et cela, nous le refusions (...) : jamais nous n'admettrons une telle perspective décidée par ceux qui n'ont aucun égard ni respect pour notre région et ses habitants. »⁵¹⁷

Pour chaque militant antinucléaire, ces différents motifs ne sont pas nécessairement définitivement fixés. Ils peuvent en effet fluctuer au gré des différentes étapes de leur carrière militante en fonction de leur trajectoire individuelle, ainsi que de la trajectoire des espaces publics oppositionnels et des coalitions au sein desquels il agit contre le programme électronucléaire : *« en fonction des lieux, des moments et des groupements où elles s'exercent, les activités sociales peuvent s'inscrire dans des registres variés de contraintes et de justifications »⁵¹⁸*. Ces motifs ne se développent donc pas à l'état isolé, mais au regard du contexte socio-politique lié aux sites d'inscriptions des individus. Ils peuvent aussi et surtout interagir les uns avec les autres, dans le processus de sélection de l'offre d'engagement

516 Jean-Paul Comas et al., *Les révoltés de Montéfanty. Quand la Bresse refusa d'être une poubelle nucléaire*, Op. Cit., p117.

517 *Ibid.*

518 Olivier Fillieule, « Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », Op. Cit., p210.

antinucléaire. Cela donne alors lieu à une multitude de combinaisons possibles de motifs, justifiant ledit engagement. Les deux déclarations suivantes de militants ralliant la mouvance antinucléaire à la même époque renseignent l'enchevêtrement de ces motifs :

« Le nucléaire, c'est une pelote de laine qu'on démêle progressivement : on découvre petit à petit les dangers pour l'environnement, pour la santé publique... mais moi, j'y suis venu par le problème de la démocratie. »⁵¹⁹

« Au départ, c'est un argument de santé publique des dangers du nucléaire, et puis après je me suis rendu compte que derrière cet aspect physique, il y avait aussi le symbole de toute une société, de toute une organisation sociétale très centralisatrice et très répressive. »⁵²⁰

Quarante ans plus tard, cette intrication et cette variabilité des motifs de l'engagement fluctuant en fonction des individus et au sein même des trajectoires individuelles des militants sont à nouveau observables au sein des coalitions où nous avons conduit notre enquête ethnographique. Notre enquête par questionnaire confirme également cette cohorte de motifs d'engagements, chez les individus participant à la manifestation du 15 octobre 2011 : ils sont en effet 80% à en fournir au moins un afin de justifier leur présence⁵²¹. Ces trois exemples illustrent l'impossibilité d'établir, pour l'ensemble des opposants à l'atome civil, un processus type opérant, aussi bien synchroniquement que diachroniquement, nous permettant de saisir et d'éclairer plus en détail les modalités de ce processus de sélection de l'offre d'engagement antinucléaire. Cette activité sociale peut en effet s'inscrire dans des registres variés de justifications, en fonction des lieux, des moments et des coalitions où elle s'exerce. Les motifs de l'engagement antinucléaire sont donc hétérogènes.

Enfin, le choix pour les individus de s'engager au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaire doit également être analysé au prisme des modalités d'engagements proposés par les différentes coalitions. Lilian Mathieu stipule en effet que les motifs de l'engagement individuel

519 Entretien.

520 Entretien.

521 Au cours de notre enquête par questionnaire, nous précisons systématiquement sur celui-ci à l'aide d'un signe distinctif si la personne enquêtée formulait plusieurs motifs d'engagement lorsque nous lui demandons de nous dresser les raisons de sa présence à la manifestation.

fluctuent également en fonction de l'état de l'offre militante, dont l'attractivité est différenciée, contrastée et évolutive :

« C'est en effet en proposant certaines formes d'actions plutôt que d'autres (plus ou moins perturbatrices ou pacifiques, ludiques ou sérieuses, etc) et certains modes d'organisation et de débats internes (direction pyramidale ou collégiale, leadership charismatique ou rationnel-légal, etc) que les groupes militants sélectionnent leur effectif. Cette sélection (...) s'accomplit le plus souvent dans et par la sociabilité militante, et s'exprime, là encore, au travers de la capacité de l'aspirant activiste à « trouver sa place » au sein du groupe qu'il souhaite rejoindre. »⁵²²

L'examen de nos données de terrain signale l'oscillation temporelle et situationnelle des modalités d'engagements, proposées par la mouvance antinucléaire aux individus souhaitant la rallier. Nous retrouvons ainsi des traces similaires d'offres d'engagement, quels que soient les périodes et les lieux retenus, les lieux retenus dans une période donnée, les périodes retenues dans un lieu donné. Cette continuité ne désigne pas pour autant une uniformité, tout comme elle ne signifie pas que des mutations ne s'opèrent pas, mais plutôt que, dès lors qu'elles sont effectives, elles ne balayent pas les traits caractéristiques communes de ces offres d'engagement. Par exemple, l'affirmation de l'emprise d'une mouvance d'influence libertaire au sein des espaces publics oppositionnels, à l'occasion de l'avènement de *Valognes Stop Castor (VSC)* à l'automne 2011 ne doit pas faire nous faire oublier que d'autres tentatives aux modalités d'organisations et d'actions similaires l'ont précédé et ont connu des fortunes diverses. Ainsi, l'écologie libertaire des années soixante-dix, le comité *Irradiés de tous les pays, unissons-nous ! (ITPU)* en 1987, l'*Association contre le nucléaire et son monde (ACNM)* au début des années quatre-vingt-dix et la *Coordination nationale contre la société nucléaire (CNCN)* en 2004, ont proposé une offre d'engagement en tout point comparable, à la différence près que *VSC* ne définit plus *a priori* et de façon restrictive les façons de faire collectif et de militer contre le nucléaire. Cela permet alors à chaque militant de trouver sa place au sein de cette dynamique contestataire et d'insuffler un nouvel élan à la lutte antinucléaire, tout en suscitant des critiques

522 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux, Op. Cit.*, p213.

d'une frange de cette mouvance d'influence libertaire non satisfaite de cette mutation de l'offre d'engagement⁵²³.

523 Mikaël Chambru, « Valognes Stop Castor, continuité ou rupture des pratiques militantes anti-nucléaires ? », in *Revue des Livres*, numéro 5, mai-juin 2012, p77.

3.2. Les dynamiques de participation aux mouvements sociaux

3.2.1. L'oscillation des engagements individuels

Une fois rallié la mouvance antinucléaire, les individus s'engagent au cours de leur carrière militante selon des modalités multiples, ondoyant là encore, autant en situation que temporellement. Nous observons en effet une coexistence, et non pas une substituabilité historique, de différentes formes et intensités d'engagement individuel, donnant à voir plusieurs façons de militer. Celles-ci s'incarnent notamment dans la forme et la structure prises par les différentes coalitions antinucléaires agissant au sein d'une même dynamique contestataire ; notre enquête par questionnaire indique à cet égard que 34% des personnes participant à la manifestation du 15 octobre 2011 déclare être engagé dans une association, 24% dans un syndicat, 23% dans un collectif. Ainsi, les espaces publics oppositionnels antinucléaire ne sont pas l'un des lieux privilégiés où se déploie un engagement distancié et affranchi, figure d'un nouveau militantisme en opposition à un engagement du passé, total et affilié. Jacques Ion propose en effet cette grille de lecture dichotomique en 1998 afin de différencier, dans une logique dialectique entre individu et collectif, deux figures de militants, caractéristiques de deux périodes distinctes de l'histoire sociale des sociétés contemporaines et correspondant à deux modalités dissemblables de participation dans l'espace public :

« A l'engagement symbolisé par le timbre renouvelable et collé sur la carte, succéderait l'engagement symbolisé par le post-it, détachable et mobile, mis à disposition de soi et résiliation à tout moment (...). Avec l'engagement distancié, le sacrifice de la vie privée sur l'autel de la Cause n'est plus de mise (...), c'est la personne singulière qui se trouve impliquée, voir exhaussée. »⁵²⁴

Bien qu'*a priori* séduisant pour conceptualiser les modalités d'actions à l'apparence nouvelle au sein de mouvements sociaux à l'apparence tout aussi inédite, cette distinction est entachée de connotations normatives disqualifiantes, au sens où elle procède à la disqualification des formes de militantisme propres aux classes populaires, notamment celles s'inscrivant dans l'histoire du

524 Jacques Ion, *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'atelier, 1997, p81-82.

mouvement ouvrier, en les considérant comme dépassées et contraignantes⁵²⁵. Ce découpage évolutionniste, entre un ancien abdiquant l'autonomie de pensée et d'action des individus et un nouveau accueillant l'émancipation de l'individualité, durcit également les différences aux dépens des liens et des continuités, jusqu'à ne plus correspondre à aucune forme sociale historique de militance et à oublier l'ancienneté des formes d'engagements distanciés. Par exemple, il existe au *Secours populaire (SP)* une multitude d'engagements fluides et temporaires, ayant peu à voir avec la figure d'une participation « totale », que les responsables de cette organisation caritative liée au *PC* cherchent tant bien que mal à fidéliser⁵²⁶ ; tandis que l'engagement au sein du parti lui-même est complexe, pluriel et négocié et n'a pas finalement peu à voir avec avec la figure d'individus dévoués corps et âmes en faveur de la dite cause⁵²⁷. De même, le fait que la *CGT* – organisation syndicale historiquement liée au *PC* – soit tiraillée entre une évanescence plurielle de l'engagement de ces militants, s'impliquant sur des projets particuliers et l'omniprésence plurielle de l'engagement par plans du syndicat⁵²⁸, vient infirmer l'hypothèse émise par Fabien Granjon selon laquelle les modalités d'engagement dans les mouvements sociaux contemporains seraient révélateurs d'un glissement d'une critique sociale par plans à une critique sociale par projets, entraînant le passage d'un militantisme traditionnel à un militantisme distancié, tel qu'établi par Jacques Ion⁵²⁹. En 2005, le sociologue stéphanois concède que les deux figures correspondant à deux modèles de fonctionnements des coalitions militantes et à deux modèles d'implication personnelle dans l'espace public qu'il a préalablement établis, n'existe « évidemment » pas en tant que tels :

« L'énoncé de leurs traits respectifs vaut donc moins par les impossibles portraits qu'il pourrait dessiner que par l'espace des tensions qu'ils suggèrent et à l'intérieur duquel peuvent s'incarner de multiples façons de militer aujourd'hui, y compris chez une même personne qui peut partager son temps entre des expériences militantes fort différentes et

525 Annie Collovald, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », in *L'humanitaire ou le management des dévouements* (sous la direction de Annie Collovald), Rennes, PUR, 2002.

526 Axelle Brodiez, *Le Secours populaire français 1945-2000*, Paris, Presses de Sciences-po, 2006.

527 Julian Mischi, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, *Op. Cit.*.

528 Jean-Gabriel Contamin et Roland Delacroix, « Les transformations des formes d'engagement au prisme du local », in *Politix*, numéro 85, 2009, p85-90.

529 Fabien Granjon, *L'internet militant : mouvement sociale et usage des réseaux télématiques*, Paris, Apogée éditons, 2001, p15-77.

donc emprunter, simultanément ou successivement, des caractéristiques à l'une ou à l'autre de ces deux figures. »⁵³⁰

Énoncées ainsi, ces figures de la militance deviennent opérantes et permettent de dresser un portrait réaliste et lucide des modalités de l'engagement antinucléaire au sein des espaces publics oppositionnels, à condition toutefois de les disjoindre également de toute charge normative⁵³¹. Nous les concevons donc exclusivement comme des idéaux-types au sens de Max Weber, représentant les deux pôles d'un continuum, entre lesquels s'inscrivent et fluctuent les engagements individuels, au fil des vagues contestataires et au sein même des séquences de lutte.

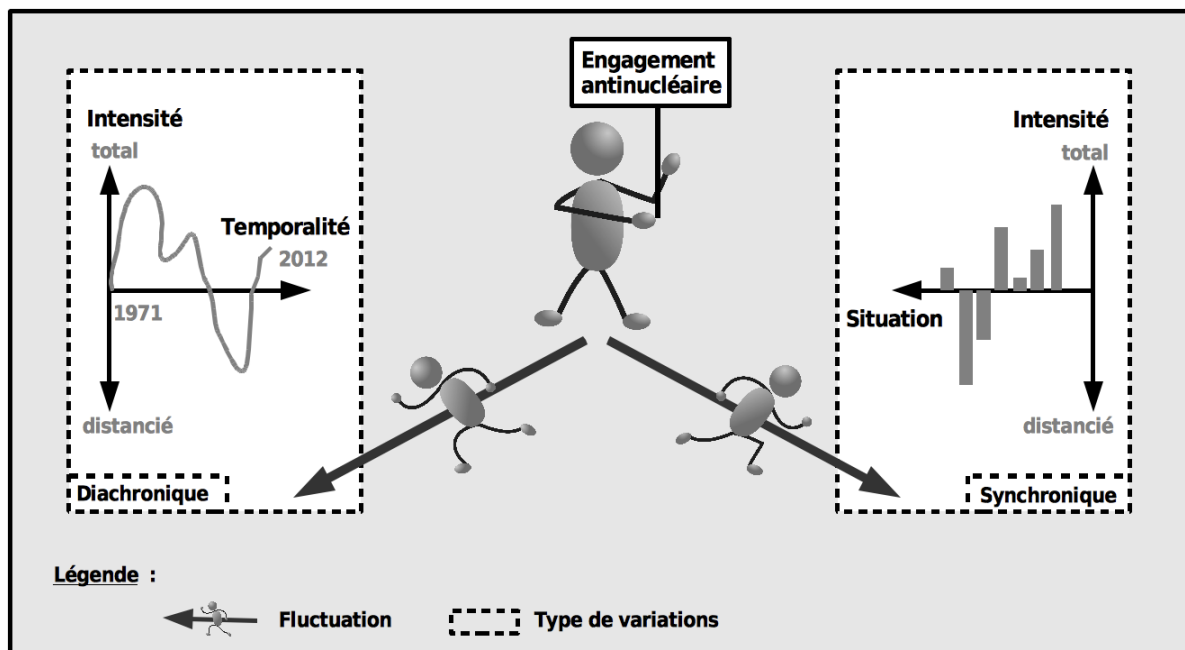


Figure 6: Les variations diachroniques et synchroniques de l'engagement antinucléaire

L'engagement de la plupart des militants rencontrés au cours de notre enquête de terrain n'apparaît guère linéaire. Nous observons en effet systématiquement une gradation dans les niveaux d'implication, nous interdisant de tirer une conclusion générale sur l'intensité de ce type d'engagement. Bien souvent, celui-ci varie dans le temps, notamment en fonction de l'intensité des vagues contestataires. Cette variation est d'autant plus visible que la durée de l'engagement des militants antinucléaires est longue, comme le raconte l'un d'eux :

530 Jacques Ion et all. *Militer aujourd'hui*, Paris, Editions autrement, 2005, p72.

531 Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire*, Op. Cit., p67.

« J'ai commencé à militer en 1972 contre le nucléaire et depuis cette date je n'ai pas vraiment arrêté. Disons aussi que j'ai eu des périodes de hautes activités et d'autres parfois beaucoup plus calmes, tout ça en suivant les fluctuations du mouvement ici dans la région. »⁵³²

Cette fluctuation de l'engagement peut conduire des militants à basculer d'un engagement intense, en tous points comparable à l'idéal-type de l'engagement total et affilié, à un engagement faible, se rapprochant ainsi fortement l'idéal-type de l'engagement distancié et affranchi. Le témoignage suivant illustre assez bien ce processus :

« J'ai milité activement dans mon groupe local pendant cinq ans, j'en ai même été le président en même temps que j'étais administrateur du Réseau sortir du nucléaire... puis, j'ai arrêté un peu de militer, je suis bien moins actif qu'avant. Je regarde ce qui se passe, je suis l'actualité et je vais aux manifestations. »⁵³³

Pour d'autres, l'implication au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires s'apparente aujourd'hui encore à un engagement intense et quasi-dévoué à la cause. C'est le cas de ce militant décrivant un militantisme accapareur de temps et d'énergie, allant jusqu'à empiéter sur sa vie professionnelle :

« Le nucléaire m'est tombé dessus quand j'avais 20 ans et maintenant j'en ai 52, et je suis toujours antinucléaire. Je passe tout mon temps libre à faire en sorte que cette centrale s'arrête. Cela a même été un temps mon travail... c'est vrai que la lutte antinucléaire est quelque chose qui bouffe, c'est difficile d'avoir d'autres activités, aujourd'hui encore. »⁵³⁴

Cet autre militant explique qu'un engagement aussi intensif conduisait dans les années soixante-dix à sacrifier sa vie professionnelle et sa vie familiale :

« On était dans un mode vie assez incroyable. On bossait 70 heures par semaine pour la lutte, on faisait douze réunions hebdomadaires... Souvent, c'était nos nanas qui apportaient à bouffer dans le ménage, car

532 Entretien.

533 Entretien.

534 Entretien.

on se sacrifiait pour la cause. Nous étions dans une marginalisation sociale, on tirait une croix sur nos carrières professionnelles. »⁵³⁵

Il ne s'agit pas pour autant de tomber ici dans une conception essentialiste de la réalité, en fantasmant à notre tour un engagement total et affilié de l'ensemble des protagonistes de la mouvance antinucléaire, y compris dans la période d'effervescence contestataire des années soixante-dix. En effet, à cette époque déjà, l'intensité des engagements des individus participant à la mouvance antinucléaire différait fortement, chacun choisissant ses propres rythmes, degrés et modalités de participation à la protestation, comme le raconte ce militant :

*« Il y avait les gens comme moi qui faisaient partie des comités locaux et qui allaient aux coordinations régionales, et même nationales. Il y avait aussi des gens qui nous donnaient un coup de main de temps en temps sur des aspects précis, et aussi ceux qui participaient aux manifestations et ceux qui nous soutenaient financièrement. »*⁵³⁶

Cette coexistence d'une diversité d'intensité d'engagements, et par conséquent de façons de militer, présente dès l'avènement de la mouvance antinucléaire, n'a pas disparu aujourd'hui. Ce « militantisme à la carte »⁵³⁷ est toujours présent dans les espaces publics oppositionnels antinucléaires contemporains, comme nous avons pu le constater au sein de l'un de ces derniers. Ainsi, lors de la manifestation régionale du 15 octobre 2011 près de la centrale du Bugey, tous les individus y participant n'ont pas choisi le même degré de participation : près de 2 000 personnes sont simplement venues défiler pendant quelques heures ; une vingtaine s'est investie sur son territoire dans l'organisation d'un transport collectif pour s'y rendre, parmi lesquels quelques-uns ont aussi organisé une conférence, distribué des tracts et collé des affiches pour en faire la publicité ; une quarantaine de personnes a pris part activement à l'organisation de ladite manifestation pendant plusieurs mois au sein de la coalition régionale en charge de celle-ci, mais là encore avec de fortes disparités entre les individus, entre ceux présents en continu, ceux en pointillé, etc. Il ne s'agit pas ici de discerner les « bons » militants des « mauvais », mais de montrer que peuvent coexister, au sein des espaces publics oppositionnels, des modes et des intensités d'engagements variables, allant de l'engagement distancié et affranchi à l'engagement

535 Entretien.

536 Entretien.

537 Jacques Ion et all. *Militer aujourd'hui*, Op. Cit., p58-60.

total et affilié. Dans le cas du *RSN*, nous en dénombrons cinq : les adhérents individuels, les militants des coalitions antinucléaires adhérents, les donateurs, les membres du conseil d'administration et les salariés. Ces modes et intensités d'engagements ne sont pas exclusifs et il n'est pas rare de voir les militants antinucléaires passer de l'un à l'autre ou avoir recours à plusieurs de ces identités en même temps, selon les différents lieux de mobilisation. Le récit de l'engagement de cet ancien salarié du *RSN* en est un très bon exemple, tiraillé entre son implication dans une coalition locale, les exigences de sa fonction de salarié d'une structure nationale fédérative et sa propre vision de la lutte antinucléaire⁵³⁸.

L'analyse de nos trente-huit entretiens révèle également que la totalité des militants interrogés, sauf un, sont systématiquement engagés en faveur d'autres causes que la lutte antinucléaire : syndicalisme, anti-militarisme, altermondialisme, anti-racisme, tiers-mondisme, végétarisme, environnementaliste, non-violence, Palestine, questions climatiques, OGM, droit des femmes, droit humain, pollution industrielle, nanotechnologies, biotechnologies, etc. Notre enquête par questionnaire aboutit à la même conclusion : 70% des personnes interrogées déclarent être également engagés dans au moins un autre combat. Ces engagements individuels peuvent être concomitants avec l'engagement antinucléaire, selon des modalités et des intensités diverses, mais bien souvent ils se succèdent. Les militants n'hésitent pas en effet à passer d'une coalition à une autre, d'un type de militantisme à un autre, d'une rétraction à une extension de ces multiples engagements. C'est le cas par exemple de ce militant engagé depuis quatre décennies dans la lutte antinucléaire, tout en étant affilié à d'autres organisations militantes prenant en charge les luttes auxquelles il participe :

« En plus de cette dernière, on a créé il y a douze ans une association de coopération décentralisée dans le village où j'habite pour venir en aide à un village à Madagascar. C'est un peu un retour aux sources, car cet engagement tiers-mondiste est le premier de ma vie, j'étais au lycée à l'époque. J'ai aussi été très impliqué à Amnesty International, mais aujourd'hui, je ne suis plus qu'un simple adhérent. J'ai lâché à cause de

538 Jocelyn Peyret, *Une énergie antinucléaire. Mon engagement dans les réseaux écologistes*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2012.

mon engagement antinucléaire qui prend trop de temps. En ce moment, je participe à des actions contre l'OMC, ça me fait du bien. »⁵³⁹

Ainsi, l'engagement antinucléaire est inévitablement dépendant chez les militants de leurs autres engagements individuels et de la priorisation effectuée entre ceux-ci, et ce, même s'ils s'effectuent dans des lieux et des espaces différents. Ce second récit biographique l'illustre assez bien :

« Entre mes deux périodes antinucléaires, j'ai fait du syndicalisme avec un certain nombre de responsabilités locales. Pendant cet entre-deux, j'informais sur le nucléaire, sur le mouvement antinucléaire et sur les luttes, toujours dans le cadre du syndicat. Je les poussais aussi à écrire des textes, mais rien de plus. C'était plus une question de temps qu'une question de volonté, et puis aussi le fait que la lutte antinucléaire était moribonde dans la Région. »⁵⁴⁰

Cette succession d'engagements est donc liée aux dynamiques propres à l'activité militante en question. Par exemple, le fait de subir la répression et de constater le caractère illusoire des efforts militants entrepris participe à la dynamique des flux et des reflux contestataires. Ce fut le cas notamment en 1977 où l'échec de la manifestation contre *Superphénix* a joué un rôle décisif dans les processus de désengagement de nombreux militants, fortement marqués par ce qu'ils venaient de vivre, mais aussi pour certains de leur réengagement en faveur de la cause selon d'autres modalités. Le témoignage de ce militant ayant participé audits événements apporte des détails sur les multiples facettes possibles de ce processus :

« Cela été un réveil brutal et cela a cassé la vague de contestation. Il y a beaucoup de gens que nous n'avons jamais revus, certains ont été complètement traumatisés et ont décidé d'investir sur d'autres luttes environnementales. Il y a des gens, comme moi, qui sont rentrés chez eux en se disant, on affronte un monstre tellement violent qu'on ne parviendra jamais à le vaincre. Il y a d'autres personnes qui sont restées et qui ont persévéré dans le mouvement antinucléaire. Enfin, il y a ceux qui ont jugé qu'il était désormais temps de développer les possibles en

539 Entretien.

540 Entretien.

matière d'énergies alternatives, donc de ne plus s'affronter à l'Etat, mais de travailler avec les décideurs politiques pour les convaincre. »⁵⁴¹

L'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (Asder), aujourd'hui devenue un point énergie de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Adem), assurant une mission de service public et entièrement financée par des subventions publiques, a en effet été créée au début des années quatre-vingt par des militants antinucléaires, en rupture avec leur engagement initial⁵⁴². Au sein des espaces publics oppositionnels, la militance antinucléaire s'apparente ainsi à un processus articulant les trajectoires individuelles et les contextes dans lesquels elles se déroulent.

Ce croisement d'engagements pluriformes, à géométrie variable selon les temporalités, disponibilités et appétences des engagés plutôt qu'un combat permanent, uniforme et inscrit dans la longue durée, constitue les carrières militantes de chaque individu. Olivier Fillieule indique que cette notion de carrière militante permet de penser conjointement les prédispositions au militantisme, le passage à l'acte, les formes différenciées et variables dans le temps, pris par l'engagement et la multiplicité des engagements au cours de la vie d'un individu :

« Elle permet de comprendre comment à chaque étape de la biographie, les attitudes et les comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent à leur tour le champ de possibles à venir, restituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie. »⁵⁴³

Il se dégage alors des itinéraires des militants antinucléaires de multiples exemples de carrières différentes sur le temps long, tout en présentant un certain nombre de caractéristiques communes dans les modalités d'engagement. Le premier trait, caractérisant systématiquement ces carrières, au-delà de leurs engagements synchroniques et diachroniques en faveur de multiples causes, est qu'aucun ne déclare une appartenance, présente ou passée, à un parti classé à droite ou à la gauche institutionnelle. Leurs récits ont tout de même tendance à révéler plutôt une relative sympathie pour cette dernière, même si dans la grande majorité, ils affirment

541 Entretien.

542 Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables, « Invitation à l'assemblée générale constitutive », 1981, fond d'archives personnelles.

543 Olivier Fillieule, « Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Op. Cit.*, p201.

a *minima* une méfiance certaine envers elle. Cela n'a rien d'étonnant, puisque la critique sociale du nucléaire civil s'est historiquement déployée en marge de l'ensemble des organisations partisanes traditionnelles. Par contre, ils sont plusieurs à être, ou à avoir été, membres d'un mouvement associatif, politique ou syndical issu de la gauche radicale. Cette trajectoire antérieure, et plus particulièrement l'analyse réflexive de celle-ci, a conduit quelques-uns d'entre eux à adopter une posture singulière, consistant à ne plus inscrire systématiquement la lutte antinucléaire dans un espace d'action et de collaboration étroitement lié à ces mouvements :

« Le mouvement antinucléaire se retrouve à gauche, mais il pourrait se retrouver ailleurs. A mon sens, c'est un piège dans lequel on tombe systématiquement. Même s'ils ne sont pas culturellement avec nous, il y a beaucoup d'éléments qui me font penser que la droite pourrait être contre le nucléaire. »⁵⁴⁴

Cette idée selon laquelle l'option partisane – de droite ou de gauche – n'est plus significative en soi d'un engagement pro ou anti nucléaire⁵⁴⁵ se retrouve dans les propos de cet autre militant, dont la posture actuelle devient intelligible dès que l'on considère sa trajectoire politique passée et l'expérience qu'il s'en est forgée :

« Si l'on veut obtenir l'arrêt immédiat du nucléaire, il est nécessaire de provoquer la rupture du lien organique du mouvement antinucléaire avec les autres forces politiques. Ces dernières ont leurs propres raisons d'être, dépassant la simple question du nucléaire : avec leurs stratégies politiques elle phagocyte le mouvement antinucléaire. J'affirme cela en connaissance de cause, du fait de mon engagement initial à l'extrême-gauche. »⁵⁴⁶

A la fin des années soixante-dix, une frange de la mouvance antinucléaire a toutefois pris la trajectoire inverse, en choisissant d'investir le champ politique par le biais de la création d'une organisation partisane, aspirant à représenter le mouvement écologiste ayant pris forme au cours de la lutte antinucléaire. L'un de ses principaux instigateurs détaille brièvement les raisons

544 Entretien.

545 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, Op. Cit., p48-50.

546 Entretien.

qui ont conduit à cette bifurcation dans les carrières militantes de centaines de militants antinucléaires :

« Une grande partie des militants était de sensibilité de gauche sans pour autant être engagé dans un parti politique. Il y avait donc un vide à combler, d'autant plus important avec les trahisons de la gauche arrivant au pouvoir. On avait compris qu'il était désormais nécessaire d'avoir une pensée globale incarnant un projet de société, si l'on voulait gagner contre le nucléaire. »⁵⁴⁷

Les militants antinucléaires se spécifient en second lieu par un rapport particulier à la « démocratie », à l'Etat et à la compétition électorale. Troisièmement, qu'ils soient ou non par ailleurs engagés dans une structure partisane, ils établissent systématiquement un lien, certes pas toujours identique, entre leurs engagements en faveur de multiples causes, de telle sorte que cela donne à leur carrière militante une relative cohérence, vis-à-vis d'un objectif à atteindre. Ce lien constitutif entre ces différents engagements peut être l'opposition à la destruction de la nature, la préservation de l'homme et l'amélioration de ses conditions de vie, ou encore l'omniprésence de l'Etat, de son pouvoir et de son autorité. Il peut aussi être, comme l'énonce ce militant antinucléaire, constitué par un lien politique encore plus explicite entre ces différentes insertions militantes, faisant du nucléaire l'avatar de celui-ci :

« Le nucléaire est un condensé de toutes les dérives de notre société. Il va de pair avec une société productiviste et son lot de pollution de l'environnement et de pillage des matières premières et des ressources naturelles. Il va également de pair avec un Etat fort cherchant à tout prix à se maintenir en place et à installer des centrales nucléaires contre le bien-être de la population. Il va aussi de pair avec des conditions de travail inhumaines pour les salariés du nucléaire. Lutter contre le nucléaire, c'est un moyen de lutter contre tout le reste. »⁵⁴⁸

547 Entretien.

548 Entretien.

3.2.2. La fluctuation des vagues protestataires

Les espaces publics oppositionnels institués par l'action antinucléaire ne sont pas seulement le lieu concret où les individus s'engagent via des phases d'enrôlement, de maintien et de défection, ils sont aussi le lieu où l'expérience sociale s'organise et où s'opère le processus de constitution des dimensions collectives de la protestation antinucléaire. Lilian Mathieu indique que cet élément-clé de la réussite d'une mobilisation au sein de l'espace public est, en pratique, un enjeu plus qu'un donné pour les mouvements sociaux :

« Se doter d'une dimension véritablement collective, c'est-à-dire rallier le soutien d'autres individus ou groupes à sa cause est un premier enjeu, pas des plus simples à réaliser, pour les agents qui souhaitent faire entendre une protestation. (...) Une cause qui ne parvient pas à se doter d'une telle dimension en se ralliant le soutien d'autres personnes ne pourra accéder au statut de 'vraie' mobilisation. »⁵⁴⁹

Cette dimension collective des mouvements sociaux n'est par conséquent pas figée : elle résulte de dynamiques, fluctuant aussi bien dans les situations où elles s'inscrivent que dans les temporalités au sein desquelles elles se déploient. Le programme électronucléaire français a en effet connu, sans discontinuité depuis 1971, des mobilisations contestataires, plus ou moins intenses, plus ou moins visibles et se déployant à des échelles variées au sein de l'espace public. Sauf à passer sous silence la multiplicité des dynamiques des espaces publics oppositionnels antinucléaires, cette fluctuation diachronique et synchronique du refus de l'atome civil ne se résume pas aux seuls pics contestataires les plus médiatisés et les plus présents dans la mémoire collective des militants antinucléaires, tout comme elle ne résume pas à la seule production de coalitions contestataires. Afin d'en retracer l'évolution sur le temps long, de façon dynamique et relationnelle, sans verser dans une vision rigide et prédéterminée du cours historique, nous proposons de recourir à une approche en terme de vagues contestataires. Lilian Mathieu détaille les ressorts de cette autre forme de production collective des mouvements sociaux :

« Celles-ci consistent en une succession rapprochée de mobilisations portées par des mouvements différents et exprimant des revendications distinctes. Alors que les coalitions impliquent un partenariat entre

549 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Op. Cit., p60.

unités que rapproche une communauté d'objectifs, les vagues de contestations s'en distinguent par le fait que chaque mobilisation qui la compose présente des enjeux en quelque sorte indépendants et s'appuie sur ses propres ressources. »⁵⁵⁰

Procéder à un tel découpage en vagues contestataires présente également l'avantage de montrer que la succession des périodes composant l'histoire de la militance antinucléaire est caractérisée par un enchevêtrement de dynamiques, plutôt qu'une rupture brutale entraînant le passage immédiat de l'une à l'autre. Il s'agit ici de ne pas reproduire la croyance selon laquelle les processus sociaux obéissent à des ordonnancements séquentiels prédéterminés⁵⁵¹. De multiples découpages temporels sont toutefois possibles pour décrypter le phénomène nucléaire, notamment en fonction de la focale mobilisée par l'analyste. Nous proposons de le découper en trois vagues contestataires, même si la réalité sociale vécue et perçue par les militants antinucléaires présente des contours plus flous que pourrait le laisser penser ce découpage. Leurs propres expériences sociales jouent en effet un rôle certain dans la délimitation de celles-ci, comme le donne à voir la divergence d'interprétation entre ces deux militants antinucléaires, sur la fin de la première vague contestataire antinucléaire, à laquelle ils ont pourtant tous les deux participé activement. Le premier a été fortement mobilisé pendant plusieurs années contre *Superphénix* et fait le diagnostic suivant :

« La manifestation de 1977 marque la fin des années soixante-huitardes qui se sont précisément arrêtées le 31 juillet à 16h30 à la ferme du Devin, lorsque Vital Michallon a été assassiné par les forces de l'ordre. C'est la fin de la croyance selon laquelle on pouvait faire la révolution sans effusion de sang : on a compris que l'Etat ne se laisserait jamais faire ! »⁵⁵²

A l'inverse, le second, dont l'activité antinucléaire s'est cristallisée autour d'une autre centrale nucléaire et n'a assisté que de l'extérieur aux événements de *Superphénix*, juge que la retombée significative de la militance marquant la fin de cette première vague contestataire correspond plutôt à l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 :

550 *Ibid.*, p72.

551 *Ibid.*, p76.

552 Entretien.

« On a voté Mitterrand en espérant que ça allait changer, mais on s'est fait avoir. Résultat, les mouvements associatifs sont retombés et l'opposition est rentrée en sommeil. Cela été désastreux, surtout que la gauche en a profité pour construire plus de réacteurs nucléaires que la droite. »⁵⁵³

La première de ces vagues contestataires débute au début des années soixante, avec l'élaboration de l'argumentation antinucléaire par les pionniers de la contestation, tels que l'*Aprî*. Encore au stade des prémices, elle ne se déploie véritablement au sein de l'espace public qu'à partir de 1971 et l'organisation des deux premières performances antinucléaires : les manifestations contre la mise en chantier des réacteurs nucléaires de Fessenheim et de Bugey. Les premiers comités antinucléaires locaux se constituent à partir de cette dernière, sans s'inscrire nécessairement sur des territoires menacés par l'implantation d'un site électronucléaire. Ils réalisent également les premières actions de désobéissance civile, comme à la Hague où une centaine de personnes du *Comité contre la pollution atomique à la Hague (CCPAH)* bloque un camion de déchets nucléaires en 1972. La même année, 10 000 personnes participent aussi à la seconde manifestation organisée par le *CSFR* contre la centrale nucléaire de Fessenheim. Ensuite, cette vague contestataire naissante connaît un premier reflux entre 1972 et 1974 : les quelques manifestations réalisées par la mouvance antinucléaire rencontrent une audience réduite, notamment du fait de l'échec de la campagne pour le moratoire nucléaire, fin 1972 et du déplacement de l'action contre les essais atomiques français, en 1973⁵⁵⁴. Pendant cette période, la critique sociale du nucléaire civil s'active tout de même à populariser et à élargir la lutte antinucléaire au-delà des seuls espaces publics oppositionnels déjà institués, par le biais du lancement d'une presse écologique, de la publicisation de controverses sanitaires au sein de l'espace médiatique et de la présentation de Renée Dumont à l'élection présidentielle. Fin 1974, l'annonce du Plan Messmer et des localisations possibles des futures centrales nucléaires redynamisent cette première vague contestataire. Début 1975, l'ensemble des territoires menacés dispose d'unités contestataires structurées collectivement ou en cours de structuration

553 Entretien.

554 Martine Chaudron et Yves Le Pape, « Le mouvement écologique dans la lutte antinucléaire », in *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire* (sous la direction de Francis Fagnani et al.), Grenoble, PUG, 1979, p50-53.

au sein d'une coalition locale⁵⁵⁵. Dans le même temps, les prises de positions des scientifiques et des associations de protection de la nature en soutien à la contestation se multiplient, faisant ainsi valoir leur influence politique, déjà acquise, au sein d'autres espaces publics partiels. Ensuite, un second reflux s'amorce à compter de l'automne 1975 : soit EDF abandonne certains sites lorsque la protestation est trop importante (Erdewen, Pont-sur-Yonne, Sennecey-le-Grand, etc), ce qui conduit à l'arrêt des dynamiques contestataires sur le territoire en question ; soit l'électricien français réussit à engager les travaux préparatoires nécessaires à la construction d'une centrale nucléaire (Dampierre, Gravelines, Tricastin, etc), ce qui entraîne quasi-systématiquement une baisse progressive de l'intensité de la contestation de la population locale. De 1976 à 1977, la lutte se cristallise autour de *Superphénix* et de La Hague, conduisant à un nouveau moment fort de cette première vague contestataire du programme électronucléaire, tout comme le sera Plogoff en 1980⁵⁵⁶. De 1977 à 1980, cette dernière est marquée par une nouvelle période de reflux de l'effervescence contestataire, légèrement bousculée à partir de 1979 par l'épisode contestataire que constituent les différentes séquences de mobilisations locales, contre des projets d'exploitation de mines d'uranium – jusqu'en 1982, par celui que constitue la promotion des alternatives énergétiques au tout nucléaire et par ceux constitués par les oppositions locales aux nouveaux projets d'implantations de centrales nucléaires, telles que celles du Pellerin entre 1976 et 1980. Le reflux de cette première vague contestataire s'accroît à partir de 1981 – et de la promesse non tenue des socialistes d'organiser un référendum sur la poursuite du programme électronucléaire, une fois arrivés au pouvoir – jusqu'en 1986. Là encore, pendant cette période, des épisodes contestataires localisés subsistent – par exemple celui relatif à l'opposition à la centrale de Golfech ou de *Superphénix* – ou émergent – comme entre 1980 et 1982, avec la très vive opposition des habitants de Chooz contre l'implantation d'un second réacteur nucléaire – participant ainsi à la redynamisation de cette première vague contestataire.

La seconde vague contestataire du programme électronucléaire français débute en 1986 avec l'accident de Tchernobyl, à un moment où la protestation antinucléaire est au plus bas en France. Concrétisant tragiquement la prophétie du risque majeur, cette catastrophe et sa gestion par les pouvoirs publics en France permettent de relancer un temps les épisodes contestataires préexistants, comme à Golfech, et d'en impulser de nouveaux, comme à Nogent-sur-Seine où une

555 Les Amis de la terre, *L'escroquerie nucléaire. Danger*, Paris, Stock, 1978, p299-330.

556 Martine Chaudron et Yves Le Pape, « Le mouvement écologique dans la lutte antinucléaire », *Op. Cit.*, p54-57.

centrale nucléaire est en cours de construction. En 1986, 15 000 personnes manifestent à Cattenom, 5 000 à Paris, 1 000 à Toulouse, tandis qu'un peu partout les comités antinucléaires locaux, dont certains étaient sommeils depuis presque une dizaine d'années, se réactivent et organisent des mobilisations sur leur territoire⁵⁵⁷. Cette catastrophe marque aussi un déplacement, impulsé par des scientifiques entreprenant la réalisation de relevés de radioactivité sur le sol hexagonal, de l'action d'une frange de la mouvance antinucléaire vers le développement d'une contre-expertise associative professionnelle. Deux laboratoires indépendants sont ainsi créés : la *Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRII-Rad)* dans la Drôme et l'*Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (Acro)* en Normandie. Celle-ci est, avec la structuration européenne de l'opposition à *Superphénix* et la cristallisation des enjeux autour de cette centrale, l'une des caractéristiques notoires de cette seconde vague contestataire⁵⁵⁸. Elle participe notamment, dans les années quatre-vingt-dix, à la multiplication des controverses sanitaires liées aux stockages de déchets radioactifs au sein de l'espace médiatique. De 1987 à 1991, l'opposition locale aux projets d'enfouissement des déchets radioactifs est grandissante et très vivace sur les territoires concernés au sein desquels émergent de multiples espaces publics oppositionnels : Mantelay-Mentlin (Ain), Neuvy-Bouin (Deux-Sèvres), (Secré (Maine-et-Loire) et Sissonne (Aisne). Ces mobilisations localisées rassemblent jusqu'à 20 000 personnes sur les sites menacés, sans pour autant parvenir à être visibles et audibles au sein de l'espace public national. Cela conduit généralement à occulter cet épisode contestataire, pourtant essentiel, de l'histoire française de la militance antinucléaire et à considérer, à tort, l'absence de période de flux et de reflux de l'effervescence contestataire au cours de cette seconde vague. En 1994, la prospection de nouveaux sites pour le stockage de déchets hautement radioactifs relance à nouveau le refus de l'énergie électronucléaire sur les territoires menacés. En 1995, la campagne menée par *Greenpeace (GP)* contre la reprise des essais nucléaires français⁵⁵⁹ participe également de cette dynamique, tout comme les actions de harcèlement du lobby nucléaire peu connues, conduites au début des années quatre-vingt-dix par l'*ACNM*. L'un de ses protagonistes en explique les modalités :

557 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, Toulouse, CRAS, 1999, p307.

558 Xavier Crettiez et Isabelle Sommier (Sous la direction de), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Michalon, Paris, 2006, p474.

559 Grégory Derville, « Le combat singulier Greenpeace-SIRPA. La compétition pour l'accès aux médias lors de la reprise des essais nucléaires français », in *Revue française de science politique*, numéro 47, 1997.

« Nous allons chercher les nucléaristes chez eux, c'est-à-dire qu'on allait dans les conférences qu'ils organisaient afin de les enfumer avec des fumigènes, des boules puantes et des tracts. C'était à chaque fois des actions un peu périlleuses, dans le sens où il y fallait être vigilant pour ne pas se faire arrêter par les flics. »⁵⁶⁰

La troisième et dernière vague contestataire du programme électronucléaire français débute en 1997. Elle coïncide avec la décision de fermeture de *Superphénix*, qui va entraîner la fin des *Européens contre Superphénix (ECS)* et la création du *RSN*, mais aussi avec le projet de relance, par le gouvernement socialiste, du programme électronucléaire grâce à l'EPR. En 1997, 40 000 personnes réalisent ainsi une chaîne humaine pour s'opposer au projet d'implantation du premier réacteur EPR au Carnet (Loire-Atlantique), tandis que l'opposition au projet d'enfouissement des déchets radioactifs se poursuit et se renforce. Après ce premier pic, cette vague est marquée par une première période de reflux, jusqu'au début des années deux-mille : les différentes performances réalisées par la mouvance antinucléaire, dont la structuration collective au sein d'une coalition nationale unificatrice se poursuit, rencontrent encore une audience réduite. Au cours de cette période, la protestation la plus dynamique relève toujours de l'épisode contestataire relatif aux projets d'enfouissement des déchets radioactifs. En octobre 2001, 20 000 personnes à Paris et 8 000 à Toulouse manifestent à nouveau contre l'EPR que le gouvernement souhaite toujours implanter. Ils sont ensuite 10 000 l'année suivante à Strasbourg, toujours pour s'opposer à la relance du programme électronucléaire français. Cette nouvelle effervescence contestataire s'accroît progressivement jusqu'en 2008 – 25 000 personnes à Cherbourg défilent en 2006 et 60 000 personnes manifestent simultanément à Rennes, Toulouse, Lille, Strasbourg et Lyon en 2007 – sous l'impulsion du *RSN*, qui, en parallèle, met progressivement l'accent dans sa communication sur les alternatives à l'énergie électronucléaire. Localement, les projets d'implantation d'EPR conduisent à la formation de nouvelles coalitions. De 2007 à 2008, un bref épisode contestataire concerne également le projet d'ITER. À compter de 2009, une nouvelle période de reflux protestataires s'amorce : l'accent est alors mis sur la fermeture des centrales nucléaires les plus anciennes, notamment celle de Fessenheim, de façon concomitante avec la revendication du refus de l'EPR et des nouvelles lignes THT ; puis, à partir de 2010, sur les transports de déchets radioactifs internationaux. En 2011, l'accident nucléaire

560 Entretien.

de Fukushima permet de redynamiser les épisodes contestataires en cours, conduisant ainsi à un troisième moment fort de cette vague contestataire, comme en témoigne la mobilisation l'année suivante de 60 000 personnes à l'occasion d'une chaîne humaine entre Lyon et Avignon, avant de s'estomper un an plus tard. Il marque aussi l'émergence de nouveaux épisodes contestataires localisés, relatifs à l'obtention de l'arrêt de certaines centrales nucléaires, telles que Tricastin ou Bugey, ainsi que la résurgence d'une revendication, par un nombre grandissant de militants, d'un arrêt immédiat du nucléaire et l'exacerbation de la concurrence organisationnelle au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires.

Pour mettre en exergue le caractère dynamique et enchevêtré de ces trois vagues contestataires du programme électronucléaire au-delà de leur émergence, de leur déploiement et de leur extinction au sein de l'espace public, nous proposons de distinguer au sein de celles-ci les épisodes contestataires⁵⁶¹ et les séquences de mobilisation⁵⁶². Par séquence de mobilisation, nous entendons d'abord un ensemble de performances réalisées en faveur d'un objectif singulier, sur une période et sur un territoire donné, par un groupement individus agrégés, ou non, au sein d'une coalition. Ensuite, un ensemble de séquences de mobilisation partageant des enjeux communs constitue un épisode contestataire pouvant se déployer sur le temps long, mais dans une période donnée qu'il est possible de circonscrire, et sans limite géographique. Enfin, un ensemble d'épisodes contestataires constitue une vague contestataire caractérisée par le partage de référentiels communs, sans pour autant que tel ou tel épisode contestataire soit nécessairement caractéristique de telle ou telle vague contestataire.

Premièrement, l'histoire du refus de l'énergie nucléaire en France révèle qu'un épisode contestataire peut se déployer sur plusieurs vagues contestataires, tout comme plusieurs épisodes contestataires aux caractéristiques similaires peuvent se succéder tout en s'inscrivant dans des vagues contestataires différentes. L'opposition à l'implantation d'une centrale nucléaire en Basse-Loire, entre 1976 et 1997⁵⁶³, illustre assez bien ce processus : pendant vingt ans, ce projet a été avancé à plusieurs reprises par les pouvoirs publics et a systématiquement été

561 Lilian Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », in *Politix*, numéro 77, 2007, p135.

562 Lilian Mathieu, « Politique contestataire », in *Dictionnaire des mouvements sociaux* (sous la direction d'Olivier Fillieule et al.), Paris, Presses de SciencesPo, 2012, p423-424.

563 Michel Brenon et Jean-Charles Cozic, « Du Pellerin au Carnet : vingt ans de contestation nucléaire en Basse-Loire », in *Journal Presse Océan*, 19 septembre 1997.

repoussé par les populations locales, et ce, quelle que soit la dynamique contestataire nationale du programme électronucléaire et le découpage séquentiel de celle-ci. Ce dernier peut aussi recouper partiellement le découpage relatif à la fluctuation des coalitions antinucléaires : certaines vagues ou épisodes contestataires sont marqués par la constitution d'une alliance inter-organisationnelle particulière. Les *ECS* sont par exemple arrimés à l'épisode contestataire relatif à *Superphénix* se déployant sur deux vagues contestataires distinctes du programme électronucléaire. Ce découpage séquentiel présente également l'avantage de réinscrire ces différentes évolutions des lieux de la contestation antinucléaire en lien avec ce qui se passe en parallèle au sein de l'espace public. Ces derniers s'inscrivent en effet dans des vagues contestataires plus larges, propres à l'espace des mouvements sociaux : la contestation du nucléaire civil dans la décennie contestataire des années soixante-dix s'inscrit dans un mouvement protestataire plus large plaçant le territoire au cœur de son action, lui-même s'inscrivant dans une vague contestataire ouverte par les événements de mai 1968 et clôturée par la victoire de la gauche à l'élection présidentielle de 1981⁵⁶⁴. Les témoignages recueillis au cours de nos entretiens confirment, si besoin en est, cette imbrication d'univers de pratique et de sens, au-delà de la multiplicité des épisodes contestataires. De manière analogue, la vague contestataire la plus récente du programme électronucléaire français ne peut être déconnectée, sauf à défendre une conception immaculée des mouvements sociaux, de la vague contestataire plus large que constitue la mouvance altermondialiste, elle-même héritière de la vague contestataire l'ayant précédé, dans le sens où elle est « *le produit des recompositions de l'espace des mouvements sociaux français, espace qui s'est lui-même autonomisé et consolidé au cours de la décennie précédente* »⁵⁶⁵. Par exemple, la mobilisation de *VSC* en 2011 doit aux mouvements qui l'ont précédé et sur lesquels il s'est construit. Ainsi, les différents réseaux d'activistes libertaires le composant, se sont croisés, ont échangé et convergé dans l'expérimentation concrète, notamment à partir du *Camp action climat* de Notre-Dame-des-Landes en 2009, avant que l'accident nucléaire de Fukushima ne vienne jouer le rôle de catalyseur dans la convergence de ces réseaux⁵⁶⁶.

564 Lilian Mathieu, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, *Op. Cit.*, p54-58 et 103-105.

565 Lilian Mathieu « La constitution du mouvement altermondialiste français », in *Critique internationale*, numéro 27, 2005, p148.

566 Mikaël Chambru, « Valognes Stop Castor, continuité ou rupture des pratiques militantes anti-nucléaires ? », *Op. Cit.*, p76-77.

Deuxièmement, ces vagues contestataires antinucléaires entretiennent également des relations avec les autres composantes du monde social avec lesquelles elles interagissent et se co-construisent mutuellement. Tout d'abord avec la mouvance écologiste naissante dans les années soixante, au sein de laquelle le nucléaire constitue l'élément cristallisateur et unificateur des différents courants la composant : « *il a été le terrain sur lequel a pu se constituer, s'édifier et s'épurer l'idéologie anti-technocratique, idéologie spécifique du mouvement* »⁵⁶⁷. Avec le mouvement pour le désarmement nucléaire ensuite, puisque même si les individus engagés dans celui-ci ne sont pas systématiquement les acteurs à l'origine de la critique de l'énergie électronucléaire au cours des années soixante, ils feront tout de même partie des premiers opposants à l'atome civil, comme le donnent à voir les trajectoires militantes identifiées par le biais de nos entretiens : ils combinent la lutte anti-technocratique, avec une critique de la guerre et de la course aux armements nucléaires. Dès 1972 d'ailleurs, les comités antinucléaires inscrivent dans leurs revendications, parfois même dans leur statut ou dans leur charte, à la fois la lutte contre le nucléaire civil et celle contre le nucléaire militaire, comme c'est aujourd'hui le cas au sein du *RSN*. Avec le champ politique enfin, au sein duquel une frange de la mouvance antinucléaire, déjà engagée au sein de la mouvance écologiste, participe à la création, en 1984, d'organisations politiques écologistes, afin de s'engager dans le jeu électoral après plusieurs tentatives plus ou moins fructueuses à la fin des années soixante-dix. Dès le début, cet engagement dans le champ électoral se répercute sur la lutte antinucléaire, contribuant à créer de multiples tensions internes, du fait notamment de divergences stratégiques, celles-ci s'accroissant ensuite dès lors que les organisations politiques en question font le choix de s'allier à des forces politiques favorables à l'énergie électronucléaire, pour gouverner la France.

Troisièmement, ces vagues contestataires antinucléaires sont aussi interdépendantes des institutions techno-industrielles qui mettent en œuvre une série d'instruments de gouvernement des critiques, s'imposant comme autant de « *contraintes imposées à l'action collective sans que celle-ci puisse toujours avoir une prise réciproque sur elles* »⁵⁶⁸. Sezin Topçu les fait d'ailleurs correspondre à trois périodes distinctes de la protestation antinucléaire, caractérisées par des controverses et des enjeux majeurs pour l'avenir de la filière nucléaire :

567 Martine Chaudron et Yves Le Pape, « Le mouvement écologique dans la lutte antinucléaire », *Op. Cit.*, p45.

568 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, *Op. Cit.*, p483.

« À partir du début des années 1980, l'intégration de la critique et sa transformation en un outil de gestion deviennent un enjeu crucial pour les institutions car elles se révèlent être un moyen efficace de maintenir et d'améliorer le 'système nucléaire'. L'exclusion et la stigmatisation absolues des contestations antinucléaires des années 1970 se font parallèlement à une construction active du 'public' et de l'opinion publique, dont on reconnaît le droit à 'l'information' à partir du milieu des années 1980 puis à la 'participation' une décennie plus tard. »⁵⁶⁹

Ces trois périodes sont plus précisément la contestation massive du programme électronucléaire et la mise en place d'une gouvernance par l'irréversibilité des constructions entre 1968 et 1986, puis l'émergence d'une contre-expertise associative et la mise en place d'une gouvernance par le secret, puis par la « transparence » entre 1986 et 1996, et enfin le renouveau de l'action contestataire et la mise en place d'une gouvernance « participative » et « verte » entre 1996 et 2008. Cette logique s'inscrit également dans une tendance plus globale des sociétés industrielles avancées : l'instauration progressive d'un gouvernement par le risque⁵⁷⁰.

569 *Ibid.*, p491.

570 Jean-Baptiste Fressoz et Dominique Pestre, « Risque et société du risque depuis deux siècles », *Op. Cit.*, p41.

3.3. Les tentatives de structuration de la militance antinucléaire

3.3.1. La constitution des coalitions antinucléaires

Au sein des espaces publics oppositionnels, une autre forme de production collective des mouvements sociaux que les vagues contestataires s'opère depuis l'avènement de la mouvance antinucléaire. Son histoire est en effet constituée de tentatives de coordination et de mise en réseau de multiples coalitions contestataires sous la forme d'alliances inter-organisationnelles, plus ou moins éphémères et à des échelles spatiales plus ou moins variées. Il ne s'agit pas d'en produire une histoire exhaustive, mais plutôt d'analyser « *les pratiques dans et par lesquelles les protagonistes [les] produisent et [les] entretiennent* »⁵⁷¹, c'est-à-dire les moments importants de ces dynamiques organisationnelles, en insistant plus particulièrement sur leurs modalités pratiques de construction, de consolidation et de délitement, et au sein desquelles s'engagent les individus. Lilian Mathieu précise à cet égard que la formation et la pérennisation d'une coalition exige un travail spécifique de tissage et d'entretien de relations réciproques, d'identification et de définition d'enjeux communs et d'actions conjointes :

*« Les coalitions peuvent être entendues comme des partenariats plus ou moins durables entre unités contestataires, prônant notamment la mise en œuvre conjuguée de leurs ressources dans la poursuite d'un objectif – au moins officiellement – commun. (...) Manifestant une détermination à participer à des activités ou à des structures communes (...), elles tendent à rester limitées dans leurs enjeux et leur durée, car formées d'unités soucieuses de préserver leur autonomie et leur spécificité. »*⁵⁷²

Quelles que soient leur temporalité et leur localisation sur le territoire, les espaces publics oppositionnels sont effectivement composés de multiples unités contestataires coalisées ne partageant pas les objectifs. Ainsi, derrière la représentation unanimiste dont se dotent les

571 Lilian Mathieu, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs de « Nous sommes la gauche » à Occupation », in *Revue française de science politique*, numéro 59, 2009, p79.

572 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Op. Cit., p66.

mouvements sociaux tels que la mouvance antinucléaire, Michel Dobry insiste sur l'hétérogénéité des visions de la lutte et des enjeux présents au sein des différentes unités contestataires :

« C'est pour des raisons, des motifs ou des intérêts hétérogènes (...) que, en des sites sociaux distincts, des groupes ou des individus sont incités à se saisir des mobilisations lancées par d'autres, à les investir d'autres significations et à leur donner ainsi, par leur entrée dans le jeu, d'autres trajectoires historiques. »⁵⁷³

Au début des années soixante-dix, la mouvance antinucléaire regroupe une frange à prédominance libertaire et anti-autoritaire posant le problème du choix de société, les organisations d'extrême-gauche partageant la même analyse mais divergeant sur les moyens à employer, les défenseurs de la nature souhaitant préserver les sites menacés, les promoteurs d'une alimentation biologique craignant les risques sanitaires du nucléaire, les scientifiques et les syndicats effectuant un travail d'information scientifique⁵⁷⁴. Quarante ans plus tard, ce caractère composite de la mouvance antinucléaire n'a pas disparu : en son sein, cohabite toujours une composante environnementaliste, une composante scientifique, une composante partisane et une composante libertaire. Par contre, nous n'insisterons pas sur ce point, dans le sens où une telle catégorisation ne permet pas de restituer la complexité des jeux d'acteurs, des choix tactiques et des stratégies mis en œuvre par les militants antinucléaires, tant ceux-ci fluctuent en situation. Historiquement, de nombreuses agrégations se sont constituées *a contrario* de l'échelle spatiale pyramidale hexagonale du traitement des problèmes publics, du local vers le national et non l'inverse.

Une fois les unités contestataires formées par un certain nombre de militants antinucléaires (étape 1), les coalitions se créent d'abord localement par l'agrégation de ces dernières et de militants isolés sur les territoires menacés par l'implantation d'un site électronucléaire (étape 2), de telle sorte que la trentaine de sites, effectifs ou en projet, dispose dès 1975 d'unités contestataires structurées collectivement ou en cours de structuration au sein d'une coalition locale. Celle-ci varie et diffère, d'un site à l'autre, selon le type d'organisation retenue et les objectifs mis en avant, donnant à voir deux types de coalitions locales. Le premier type est le

573 Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presse de SciencesPo, 2009, p31.

574 Martine Chaudron et Yves Le Pape, « Le mouvement écologique dans la lutte antinucléaire », *Op. Cit.*, p58-62.

comité de lutte ou comité d'information nucléaire ou comité antinucléaire, agréant des individus et des unités contestataires aux objectifs différents, mais convergents, sur un territoire donné : opposition à un projet particulier et proposition d'un moratoire, opposition à l'ensemble du programme gouvernementale (Plan Messmer) ou opposition plus large à tout recours à l'énergie électronucléaire. Il peut soit être informel, soit revêtir la forme d'une association déclarée et structurée, tout en étant le plus souvent impulsé par des unités contestataires. À Toulouse par exemple, c'est l'*Association toulousaine d'écologie (ATE)*, créée quelques mois plus tôt, qui est à l'origine, en 1975, du *Comité antinucléaire de Toulouse (CANT)*⁵⁷⁵, tandis qu'à Erdeven le *Comité régional d'information sur le nucléaire (CRIN)* est initié par une dizaine de militants isolés disposant d'une certaine expérience militante⁵⁷⁶. Dans ce type de coalition locale, l'identité des unités contestataires tend à se dissoudre dans celle-ci, sans pour autant effacer la concurrence interne des unités coalisées. Sur un territoire menacé, leur nombre croît assez rapidement, comme à Braud-et-Saint-Louis en 1974, où se constituent en seulement quelques mois, 35 comités antinucléaires locaux autour du lieu d'implantation de la future centrale nucléaire⁵⁷⁷. Le second type est le groupement d'associations agréant différentes unités contestataires (comités de luttes, organisations syndicales, scientifiques, associatives de défense de la nature, organisations politiques de gauche et d'extrême-gauche, etc), sur la base de l'opposition à un projet particulier et sur la proposition d'un moratoire (étape 3). Ces coalitions sont souvent éphémères, le temps d'une manifestation ou d'une séquence de lutte, et émergent temporellement à la suite du premier type de coalition. C'est le cas par exemple de la mobilisation contre le projet d'exploitation de mines d'uranium en Savoie, animée par une alliance inter-organisationnelle, impulsée en 1982 par le *Comité antinucléaire de Savoie (CNAS)*, mais regroupant plusieurs organisations associatives (*Vivre à en Tarentaise, Société de sauvegarde de la nature, Vivre à Chambéry, Frapna*, etc), politiques (*PSU, LCR, MRG*, régionalistes, etc) et syndicales (*CFDT, Travailleurs paysans*, etc)⁵⁷⁸. Même si les différentes unités contestataires préservent leur autonomie et leur spécificité, ce type de coalition locale est, lui-aussi, un lieu d'affrontement entre les différentes unités coalisées, afin de définir les enjeux et les objectifs de la lutte en question. Ces deux types de coalitions locales ne s'opposent pas

575 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p54 et p64.

576 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p54.

577 Alexandre Nicolon, « Analyse d'une opposition à un site nucléaire », *Op. Cit.*, p281.

578 Réseau Savoie Uranium, « Tous à la manif 23/05 contre l'uranium », tract, 1982, fond d'archives personnelles.

nécessairement, puisque sur le temps long de la critique sociale du nucléaire civil, elles ont tendance à s'enchevêtrer l'une à l'autre, notamment au gré des coalitions nationales. En Savoie par exemple, un comité antinucléaire est constitué dès 1971, en lien avec la mobilisation contre la centrale voisine du Bugey : le *CNAS*. Toujours actif en 2012, il a changé à plusieurs reprises d'appellation au gré des luttes menées et des coalitions régionales et nationales constituées : *Comité Malville* entre 1974 et 1978, *Collectif savoyard pour une autre politique de l'énergie (CSAPE)* entre 1979 et 1981, *Réseau savoyard uranium (RSU)* entre 1981 et 1983, *Réseau savoyard pour un avenir sans nucléaire (RSASN)* en 1987, à nouveau *CNAS* dans les années quatre-vingt-dix, *Collectif savoyard Stop EPR* entre 2005 et 2007, et enfin *Sortir du nucléaire 73 (SDN 73)* depuis 2008. Le témoignage de ce militant engagé depuis les premières heures de la lutte antinucléaire sur ce territoire nous apporte quelques précisions sur cette évolution nominale :

« On changeait de nom en fonction des situations, notamment des possibilités d'élargir la lutte au-delà de la base du comité antinucléaire qui était toujours la même. En fait, le choix de s'appeler de telle façon ou d'une autre, c'était de la com'. Cela créait par exemple un effet de nouveauté. »⁵⁷⁹

Assez rapidement, les coalitions antinucléaires locales ressentent, quel que soit leur lieu d'implantation sur le territoire hexagonal, la nécessité de constituer des coalitions régionales, afin d'améliorer leur efficacité face à leurs adversaires (étape 4). C'est la raison qui a conduit le *CCPAH* à impulser la création du *Comité régional d'information et de lutte antinucléaire (CRILAN)* en 1975 sur la Basse-Normandie, suite à l'effervescence contestataire croissante sur le territoire, comme le raconte l'un de ses instigateurs :

« En mai 1975, nous nous réunissons en séminaire à Coutances pour construire un comité régional. On s'aperçoit, de fait, qu'il existe des comités un peu partout ; on décide de créer un bulletin de liaison ; un comité de coordination des luttes est constitué de représentants des comités locaux ; une action régionale est décidée fin juin (...). A la

579 Entretien.

*rentrée de l'automne 1975, nous décidons de jouer carte sur table et de nous intituler Comité régional d'information et de lutte antinucléaire »*⁵⁸⁰

En Rhône-Alpes, une coordination régionale est également mise en œuvre dès 1976 afin de coordonner la lutte contre *Superphénix* et impulser de nouvelles coalitions locales (étape 5). Idem dans le Sud-Ouest avec la création de la *Coordination régionale antinucléaire (CRAN)* du Sud-Ouest en 1978, à l'initiative du *CANT* et regroupant une quinzaine de comités antinucléaires « afin de pouvoir la réaliser pour rendre plus efficace notre combat »⁵⁸¹. Ces coalitions régionales vont connaître des trajectoires assez différentes : le *CRILAN* se replie à partir de 1981 en une coalition locale ancrée autour de Flamanville, la *Coordination Malville* disparaît au milieu des années quatre-vingt, tandis que le *CRAN* du Sud-Ouest est toujours en activité en 2012. L'histoire de la mouvance antinucléaire est marquée par la création récurrente d'autres coordinations régionales éphémères et émergeant la plupart du temps autour de l'organisation d'un événement protestataire particulier, ou de la mise en place d'une campagne revendicative ancrée territorialement, en lien ou non avec des coalitions nationales. Ainsi, à titre d'exemple, onze coalitions locales opposées à l'enfouissement des déchets nucléaires se regroupent en 2009, au sein de la *Fédération Grand-Est Stop déchets nucléaires (FGESDN)*, arguant que « l'union faisant la force »⁵⁸².

A mesure qu'émergent et se déploient des espaces publics oppositionnels territorialisés, la nécessité de créer des coalitions nationales est de plus en plus forte, afin de faire exister et faire entendre cette critique sociale de l'énergie électronucléaire au sein de l'espace public institué. Après une première réunion nationale antinucléaire regroupant une cinquantaine de personnes le 11 juillet 1971 à Bugey⁵⁸³, une première tentative de coalition nationale de la dizaine de comités antinucléaires locaux existant alors est initiée par le *CSFR* les 28 et 29 décembre à Strasbourg, mais elle se solde par un échec du fait de divergences stratégiques entre les différents protagonistes⁵⁸⁴. Suite à cette déconvenue, plusieurs agrégations ont tout de même réussi à se constituer à l'échelon national au fil des vagues contestataires, des épisodes

580 Didier Anger, *Chronique d'une lutte. Le combat anti-nucléaire à Flamanville et dans La Hague*, *Op. Cit.*, p124-125.

581 Collectif La Rotonde, *Golféch le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p92.

582 Communiqué de presse de la *Fédération grand-Est Stop déchets nucléaires*, 18 juin 2009.

583 Danielle Fournier et Patrick Gominet, *Fournier, précurseur de l'écologie*, *Op. Cit.*, p172.

584 Martine Chaudron et Yves Le Pape, « Le mouvement écologique dans la lutte antinucléaire », *Op. Cit.*, p50.

contestataires et des séquences de mobilisation. La première coalition nationale est initiée fin 1972 par *Les Amis de la Terre (AMT)* et plusieurs dizaines d'associations. Visant à mener une campagne commune en faveur d'un moratoire de cinq ans, afin de réclamer « *l'arrêt temporaire du fonctionnement ou de la construction de toutes installations nucléaires industrielles ainsi que l'arrêt définitif de toute explosion atomique* », elle ne rencontre que peu d'écho auprès des militants antinucléaires et s'essouffle en seulement quelques mois⁵⁸⁵. Il faut ensuite attendre 1976 pour voir une première coalition nationale, impulsée par des coalitions antinucléaires locales préexistantes (étape 1). Elle est née, en pleine effervescence contestataire du programme électronucléaire sur l'ensemble du territoire hexagonal, de l'initiative du *CANT*, suite à la tenue d'une réunion à Paris : la *Coordination nationale antinucléaire (CNAN)*. La formation de cette coalition débouche sur la mise en œuvre immédiate d'une action commune à l'ensemble des unités contestataires présentes : le lancement d'une campagne d'auto-réduction de 15% des factures *EDF* – ce pourcentage correspond à l'augmentation annoncée par *EDF* afin de financer son programme électronucléaire – généralisant des initiatives locales lancées quelques mois plutôt et inspirées du mouvement des auto-réductions italiens et de la lutte du Larzac. Dans les mois suivants, cette action est relayé par la création de *Comité Auto-réduction 15%* constitué par les comités antinucléaires existants, à l'appel de la *CNAN*⁵⁸⁶ (étape 2). C'est donc par le lancement d'une campagne revendicative commune, ainsi que par l'édition d'un bulletin d'information intitulé *Liaisons antiatomiques*, que l'agrégation entre ces différentes unités contestataires s'opère, et non par la fusion de celle-ci dans une entité singulière, au sein de laquelle les différentes composantes se seraient dissoutes.

Au printemps 1979, plusieurs organisations associatives, politiques et syndicales regroupées dans le *Collectif pour une autre politique de l'énergie (CAPE)* initient une pétition nationale « *pour la suspension du programme électro-nucléaire et l'organisation d'une véritable débat démocratique sur la politique énergétique* » relayée localement par les coalitions antinucléaires existantes, qui, moyennant un changement d'appellation, en profitent pour s'élargir à de nouvelles unités contestataires⁵⁸⁷. De son côté, la *CNAN* regroupe encore, fin 1980, une

585 Les Amis de la terre, *L'escroquerie nucléaire. Danger, Op. Cit.*

586 Comité savoyard autoréduction 15%, « Si vous avez décidé d'autoréduire de 15%, cette feuille peut vous servir », tract, 1976, fond d'archives personnelles.

587 Comité antinucléaire de Savoie, « Collectif pour une autre politique de l'énergie », tract, 1979, fond d'archives personnelles.

soixantaine de comités locaux dans tout l'hexagone et poursuit son difficile travail de coalition entre les différentes unités contestataires la composant, toujours en initiant de multiples journées d'actions : le 2 décembre en soutien à Golfech, le 28 mars 1981 pour l'anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de *Three Mile Island* et le 3 octobre 1981 à Paris pour réclamer l'arrêt du nucléaire et un débat démocratique au nouveau gouvernement socialiste. Face à l'échec de cette dernière, la *CRAN* du Sud-Ouest décide le 9 décembre la tenue d'*Etat généraux contre le nucléaire civil et militaire* les 13 et 14 mars 1982 ; l'enjeu est de « *revitaliser une coordination antinucléaire nationale à partir des sites en lutte et d'amener à une structuration à long terme du mouvement antinucléaire* »⁵⁸⁸. Plus de 150 personnes y participent : les échanges font une nouvelle fois apparaître de sensibles écarts sur les visions et les objectifs de la lutte antinucléaire entre les différentes unités contestataires présentes, mais des convergences s'opèrent sur « *la nécessité de coordonner les interventions pour renforcer les luttes sur les sites en fonction d'échéances prises et d'objectifs concrets* »⁵⁸⁹. Ces dernières ne seront pas suffisantes pour pérenniser durablement la *CNAN*, qui éclate en août 1984 à la suite du *Camp de la paix* à Malville, du fait des bifurcations dans les trajectoires individuelles de nombreux militants. En 1987, une nouvelle coalition antinucléaire nationale est mise sur pied à l'initiative des *Verts* : le *Réseau pour un avenir sans nucléaire (RASN)* (étape 4). Il agrège la diversité des opposants français à l'énergie électronucléaire, rassemblés afin d'organiser une manifestation à Paris le 20 juin de la même année⁵⁹⁰. Là encore, des comités locaux sont constitués, quelques mois plus tôt, à partir des comités antinucléaires existants, pour relayer localement cette initiative et organiser la mobilisation depuis les territoires, l'enjeu étant « *d'obtenir l'abandon des programmes nucléaires à l'Ouest comme à l'Est et exiger l'engagement d'un plan immédiat de sortie du nucléaire pour l'Europe* »⁵⁹¹. Cette coalition nationale, dont les visées dépasseront explicitement pour la première fois le cadre national, disparaîtra à l'issue de la manifestation. L'année suivante, une nouvelle coalition nationale fait son apparition au sein de la mouvance antinucléaire : les *ECS*. Elle fait suite à la défunte *Coordination Malville* et reprend à son compte les visées européennes du *RASN* (étape 3), à la différence qu'elle se centre sur

588 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p156, 162, 168, 198 et 225.

589 *Ibid.*, p232.

590 Réseau pour un avenir sans nucléaire, « Manifestation pour un avenir sans nucléaire, le 20 juin à Paris », tract, 1987, fond d'archives personnelles.

591 Réseau savoyard pour un avenir sans nucléaire, « 20 juin 1987 : manifestation pour dégager l'Europe du nucléaire », tract, 1987, fond d'archives personnelles.

l'opposition à une filière spécifique de l'énergie électronucléaire – les surgénérateurs, sur un projet précis – *Superphénix*, s'appuie fortement sur l'implication de militants antinucléaires étrangers – les Suisses – et se professionnalise. Ce dernier point est sans doute l'enjeu central de cette nouvelle agrégation, comme en témoigne l'un de ses instigateurs :

« Ce qui a changé au-delà du nom, c'est que nous avons mis en place une organisation plus stricte et que nous avons des moyens financiers plus importants ce qui nous a permis de commencer à salarier des gens. »⁵⁹²

En 1997, à la veille de sa dissolution, cette coalition agrège trois cents groupes antinucléaires, dont elle assure la coordination et l'unification des revendications. Au cours de cette même période, une coordination nationale regroupant les associations s'opposant au stockage de déchets radioactifs dans l'Ain, l'Aisne, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Creuse se met progressivement en place à partir de 1988, dans le but de « *porter, sur un plan politique et national, cette affaire que l'Andra a voulu cantonner à un niveau local* »⁵⁹³. Elle reste active jusqu'en 1991 et l'annonce par le gouvernement de l'abandon temporaire de ces projets. En 1992 et 1993, une nouvelle tentative de création d'une coordination nationale des groupes antinucléaires en lutte donne lieu à diverses réunions à travers l'hexagone. L'un des militants antinucléaires impliqué à l'époque dans ce processus raconte :

« Nous étions conscients que l'union faisait la force. Après avoir fait ce constat au niveau local et l'avoir mis en œuvre depuis quinze ans, on s'est dit qu'il fallait, une fois pour toutes, faire la même chose au niveau national en travaillant avec d'autres collectifs. »⁵⁹⁴

Mais l'initiative échoue, tous les protagonistes de la mouvance antinucléaire ne s'accordant pas sur l'opportunité de créer une nouvelle coalition nationale, certain préférant ne pas détourner, dans le nouage d'un nouveau partenariat, une partie de leur ressource nécessaire au développement de l'espace public oppositionnel au sein duquel ils agissent. Cet autre militant antinucléaire revient sur les raisons de cet échec :

592 Entretien.

593 Jean-Paul Comas et al., *Les révoltés de Montéfanty. Quand la Bresse refusa d'être une poubelle nucléaire*, Op. Cit., p35.

594 Entretien.

« On a fini par faire ce réseau national, mais il n'a pas tenu longtemps, car les gens qui luttait contre Malville n'ont pas voulu y participer. Résultat, nous n'avions pas assez de moyens financiers et on s'est cassé la pipe en organisant une manifestation dont nous avons dû rembourser les dettes pendant longtemps. Cela nous a bien refroidi »⁵⁹⁵.

A partir de 1995, l'échec de la mobilisation espérée un an plutôt par les ECS contre le redémarrage de *Superphénix*⁵⁹⁶ ouvre une période propice pour la constitution d'une nouvelle coalition nationale. C'est en effet à partir de cette date que commence à se structurer celle-ci, à l'initiative cette fois-ci des ECS, ce qui deviendra deux ans plus tard le RSN, suite aux assemblées générales d'Agen en septembre 1997 et de Nantes en février 1998 (étape 5). L'enjeu est alors double. Il s'agit de poursuivre le travail de structuration organisationnelle de la mouvance antinucléaire, entrepris depuis 1988 par les ECS et d'élargir ses perspectives politiques et stratégiques :

« En mutualisant nos moyens, nous mutualisons nos forces et nous pouvions ainsi être plus percutants et plus efficaces. Il était aussi nécessaire de poursuivre la professionnalisation, c'était certes un reniement de nos idéaux de jeunesse, mais c'était indispensable si l'on voulait être efficaces à ce moment là. Notre but était alors de parler au plus grand nombre, donc d'avoir un discours audible plutôt que radical, afin de pouvoir peser sur les politiques. »⁵⁹⁷

Ces différentes unités coalisées parviennent à tenir ensemble pendant treize années, leur nombre augmentant chaque année, passant d'une vingtaine de groupes adhérents lors de sa création, à près de neuf cents dix ans plus tard. En 2011, plusieurs d'entre eux lancent une coalition nationale concurrente, la *Coordination Stop Nucléaire (CSN)*, avec l'appui de collectifs non affiliés à celui-ci depuis 1997, afin de revendiquer « *l'arrêt immédiat, inconditionnel et définitif du nucléaire* » et non plus une « *décision immédiate de sortie urgente du nucléaire* ». Sur cette période, elle devient la troisième coalition nationale, après le lancement en 2004 de la *Coordination contre la société nucléaire (CCSN)*, en marge du RSN, afin de rassembler la

595 Entretien.

596 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, Op. Cit., p453.

597 Entretien.

mouvance d'influence libertaire. Depuis 1996, une *Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets radioactifs (CN-CEDRA)* regroupe également l'ensemble des collectifs antinucléaires s'opposant sur l'ensemble du territoire français au principe de l'enfouissement des déchets, dont la plupart sont à ce moment membres du *RSN*.

3.3.2. L'agencement concurrentiel des organisations

La brève histoire des dynamiques organisationnelles de la mouvance antinucléaire révèle la succession de différentes coalitions nationales, sur le temps long et la coexistence de plusieurs d'entre elles, sur des périodes données. Elle dévoile également que ces alliances inter-organisationnelles sont les lieux où se jouent inlassablement les enjeux de définition du sens et des objectifs de la lutte antinucléaire que sont les formes de structuration collective à adopter, les revendications relatives aux délais de sortie du nucléaire et le type de performance à mener. Elle souligne aussi la complexité des processus de constitution de ces dernières au sein des espaces publics oppositionnels, quels que soient d'ailleurs leurs envergures, leurs temporalités et leurs espaces d'inscriptions, tout en restant inlassablement un enjeu pour les militants antinucléaires. Pour les coalitions isolées, cet enjeu est notamment de connecter leurs espace publics oppositionnels à d'autres, situés à proximité et ainsi dynamiser la contestation sur leur propre territoire :

« Nous, on est un enclavé dans un département qui a très peu de moyens de communication, on semble loin de tout. Et en plus, vu qu'on a pas de centrales, ni de projets d'enfouissements, c'est difficile de mobiliser localement. Heureusement que nous avons une coordination régionale où nous rencontrons des gens qui sont sur des luttes locales, qui nous apportent une expérience de luttes et l'histoire du mouvement, qui nous transmettent des compétences techniques, etc. Toute cette articulation nous permet d'avoir une vision globale. »⁵⁹⁸

En pratique, les différentes unités contestataires agrégées en leur sein sont ainsi liées par des relations, plus ou moins intenses, de concurrence, que les mouvements sociaux évitent de publiciser au sein de l'espace public. Ces derniers sont en effet *« liés par des rapports divers et*

598 Entretien.

fluctuants, qui peuvent aller de la coopération à la concurrence, voire au conflit ouvert »⁵⁹⁹ ; et tout travail de coalition réussi « *exige des unités potentiellement partenaires qu'elles surmontent leur concurrence* »⁶⁰⁰, ce qu'elles sont parvenues à entreprendre à plusieurs reprises au cours des quatre dernières décennies. Par contre, c'est l'impossibilité de surmonter cette concurrence qui a conduit à l'échec de la première tentative de création d'une coalition nationale en 1972, « *entre ceux qui rejetaient tout et tout de suite, et les autres qui pensaient lutter, en se servant des moyens que leur offrait la législation du pays* »⁶⁰¹. Ensuite, même lorsque les unités contestataires parviennent à dépasser leurs divergences, ces relations de concurrence ne disparaissent pas pour autant. Dans le cas de la *CNAN*, elles s'affirment même, à mesure que la coalition se développe et que les organisations d'extrême-gauche la rejoignent, à tel point que plusieurs coalitions locales et régionales décident de ne plus y participer, comme le raconte ce militant antinucléaire :

*« La coordination était de plus en plus inefficace, du fait de la concurrence que se livraient les groupuscules politiques : à l'époque, c'était entre les maoïstes, les trotskistes et les anarchistes. Nous, les petits comités locaux nous assistions à ce combat qui nous ne concernait pas. A un moment donné, on en a eu marre et on a eu tendance à ne plus y aller et à nous replier sur le local et le régional. »*⁶⁰²

Cette exacerbation de la concurrence, entre les différents protagonistes de la mouvance antinucléaire, à mesure que l'effervescence contestataire croit au sein des espaces publics oppositionnels, est également observable à l'échelle régionale, entre 1976 et 1977, à l'occasion de l'opposition à *Superphénix*. Cette fois-ci, elle se cristallise entre les tenants de la non-violence et ceux favorables au recours à la violence. Cela suscite un vif débat, d'une variété, d'une ampleur et d'un intérêt conséquent dans les milieux écologiques et antinucléaires, dont les différentes opinions s'expriment au sein de plusieurs numéros de *Super-Pholix*, le journal des *Comités Malville*, notamment par la rédaction de plusieurs appels : « *Pour un rassemblement non-violent* », « *Organiser le Dien-Bien-Fu de l'EDF* », « *En 1977, la prise de la Bastille aura lieu*

599 Lilian Mathieu, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs de « Nous sommes la gauche » à Occupation », *Op. Cit.*, p80.

600 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *Op. Cit.*, p71.

601 Martine Chaudron et Yves Le Pape, « Le mouvement écologique dans la lutte antinucléaire », *Op. Cit.*.

602 Entretien.

le 30 juillet », « Pénétrer sur le site en vue de retarder au maximum les travaux », « Pour des assises internationales antinucléaires les 29, 30 et 31 juillet 1977 ». Ce débat ne permet pas de faire apparaître clairement les objectifs du rassemblement et participe à entretenir une certaine confusion, chaque unité contestataire en concurrence tentant jusqu'au dernier moment d'imposer sa stratégie et ses objectifs⁶⁰³. Pendant la mobilisation, ses enjeux sont tactiquement placés au second plan, de telle sorte que la situation permette de les dépasser. L'un des organisateurs de la manifestation du 31 juillet 1977 raconte le déroulement de ces événements :

« Le mouvement non-violent, dont je faisais partie, était minoritaire le jour J et n'a jamais réussi à déborder le reste. Sur place, personne ne s'est et n'a posé de questions, quand on a su au départ de la manifestation que l'église était pleine de cocktails molotovs : on s'est dit on verra bien. Tout le monde est parti, sans à aucun moment exprimer un désaccord, même si ensuite, on a assez vite compris que les choses allaient mal se passer. »⁶⁰⁴

Suite à la violente répression de la manifestation, les divergences entre visions idéologiques et options stratégiques deviennent explicites : les différentes unités contestataires se disputent violemment au sein des comités antinucléaires locaux, les uns accusant les autres de « charognards », « de loups et de hyènes » ; les autres considérant leurs détracteurs comme « des bleus »⁶⁰⁵. Cela participe à la fragilisation de la mouvance antinucléaire et conduit la CNAN dans une période de reflux, qu'elle ne parviendra jamais à dépasser avant la dissolution en 1984. Cette exacerbation des tensions internes entre des unités contestataires en concurrence au sein des espaces publics oppositionnels est également une constante dans les différentes mobilisations locales des années soixante-dix. C'est le cas par exemple à Plogoff, notamment entre le comité de défense du site et le conseil municipal, à propos de la stratégie à adopter vis-à-vis d'EDF⁶⁰⁶. Ensuite, cette concurrence reste constante au sein des multiples dynamiques contestataires du programme électronucléaire français. En 1982, les *Etat généraux contre le nucléaire civil et militaire*, organisés afin de relancer la CNAN donnent à voir ces multiples positionnements stratégiques :

603 Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France ! Livre noir*, Claix, La pensée sauvage, 1977, p34-50.

604 Entretien.

605 Alain Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, *Op. Cit.*, p145-148.

606 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p359-361.

« Les uns poussent à l'élaboration rapide d'une politique alternative globale. (...) D'autres mettent l'accent sur les possibles et nécessaires victoires de luttes de sites et demandent un recentrage plus concret avec des objectifs à court terme (...). D'autres encore agitent surtout des fantasmes de législateurs, de représentativité, d'intervention sur le terrain des médias, de structuration lourde »⁶⁰⁷.

En 1987, la façade unanimiste de l'appel du RASN cache également l'hétérogénéité toujours présente au sein de la mouvance antinucléaire, sur le sens et les objectifs à donner à la lutte, en témoignent les désaccords de certains protagonistes avec les organisateurs de ce rassemblement. Après les échecs de 1992 et 1993, dus à la prégnance des relations de concurrence entre les différentes coalitions existantes et autres unités contestataires, la coalition entre ces dernières s'opère progressivement entre 1995 et 1998, par la construction d'un consensus visant à surmonter cette concurrence. Dans le cas du RSN, ce travail de coalition passe notamment par la rédaction, pendant plusieurs mois, d'une charte commune à l'ensemble des protagonistes, période pendant laquelle surgissent et s'expriment à nouveau les divergences, notamment en ce qui concerne la question des délais de sortie du nucléaire à faire figurer sur la charte :

« Ce travail de rédaction a mis en évidence les divergences de point de vue de chacun. Les uns défendent la position de principe de sortie immédiate du nucléaire, les autres appellent à une réaliste prise de décision immédiate de sortie du nucléaire. »⁶⁰⁸

De multiples amendements ont en effet été nécessaires, avant de déboucher sur un texte acceptable par le plus grand nombre, chaque unité souhaitant imposer et convaincre de la pertinence de son point de vue, comme en témoigne l'un des protagonistes :

« C'est de cette confrontation entre les gens qui étaient fer de lance des luttes locales, je parle de confrontation car cela été très chaud par moment, que nous avons pu choisir un nom, une forme d'organisation, des statuts, des revendications, etc. Puis, il y a un consensus qui s'est

607 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, Op. Cit., p232.

608 *Ibid.*, p501.

dégagé, cela représentait environ 90% des gens présents, il fallait aller de l'avant. »⁶⁰⁹

Cette coalition ne s'est donc pas réalisée du jour au lendemain et son agrégation est marquée par une hétérogénéité constitutive. Elle rassemble des coalitions très diverses, notamment quant à leur nature, leur échelle et leur domaine d'intervention – il y a des partis politiques (*Les Verts, LCR*), des coalitions locales (*Stop Golfech, Stop Civaux, Collectif Le Carnet*), des coalitions nationales luttant contre des projets précis (*ECS, CN-Cedra*) et des ONG écologistes (*GP, AMT*) – autour d'un même objectif : une sortie prochaine du nucléaire en France, sans qu'elles ne partagent la même vision sur les raisons, l'urgence et les modalités d'une telle sortie. En 2004, la *CCSN* se constitue également, sur la base d'un accord entre les différentes parties prenantes permettant de dépasser les divergences : le refus des buts et des méthodes du *RSN*⁶¹⁰. Derrière l'identité stabilisée publique d'un mouvement unifié partageant une communauté d'objectifs, la concurrence entre les différentes unités contestataires composant le *RSN* ne s'est en effet jamais estompée. Afin de la réguler et ainsi maintenir la dimension collective de cette coalition, des règles du jeu sont progressivement instaurées et institutionnalisées et un travail de consensus s'impose. En pratique, ce dernier se traduit par le « *tissage et [l]'entretien de relations réciproques, d'identification et de définition d'enjeux communs, ainsi que d'action conjointe* »⁶¹¹. Il s'agit aussi d'éviter « *les thèmes susceptibles de faire apparaître ou d'aviver les lignes de clivage existantes, où, à cette même fin, le refus d'une analyse en profondeur des enjeux de la lutte* »⁶¹². Et c'est seulement lorsque ce travail de consensus n'est plus réalisé que la pérennisation de la coalition est remise en cause : une crise interne éclate au sein du *RSN* en 2010 et provoque la création de la *CSN* l'année suivante, ainsi que le lancement de plusieurs coalitions régionales sur le modèle de la *CRAN* du Sud-Ouest, toujours active depuis les années soixante-dix. Cette dernière a en effet résisté aux multiples éclatements de la mouvance antinucléaire. De façon similaire, la *Coordination antinucléaire Ouest (CAO)*, créée au printemps 2011, regroupe des coordinations régionales préexistantes, agrégeant déjà des coalitions locales et des unités contestataires sur un territoire donné, mais aussi d'autres coalitions locales,

609 Entretien.

610 Coordination contre la société nucléaire, « Texte de présentation », Bulletin n°1, janvier 2006, fond d'archives personnelles.

611 Lilian Mathieu, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs de « Nous sommes la gauche » à Occupation », *Op. Cit.*, p78.

612 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *Op. Cit.*, p71.

agrégées indifféremment au sein du *RSN* et de sa concurrente la *CSN*, ainsi que d'autres unités contestataires distinctes.

Comme en 1976 avec la *CNAN*, l'agrégation au sein de la *CAO* s'effectue, malgré son hétérogénéité constitutive, par la décision d'organiser une performance commune, face au refus du *RSN* de prendre en charge cette dernière. Il s'agit pour les instigateurs de contourner le *RSN*, jusqu'alors fer de lance de la conflictualité sociale au sein de l'espace public sur le sujet :

« Sur la base d'un constat de carence du Réseau, on a voulu impulser quelque chose ici, ce n'était pas possible de ne rien faire après Fukushima. Nous avons donc pris l'initiative d'inviter le plus grand nombre de groupes à l'échelle de l'Ouest, pour discuter ensemble de l'organisation d'une manifestation à Rennes. Depuis, nous avons des liens réguliers avec les copains de Basse-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne et Mayenne. »⁶¹³

Ensuite, la *CAO* coordonne cette journée d'action nationale avec d'autres coalitions régionales actives sur le territoire hexagonal, notamment la *CRSB*, ayant émergé au même moment et pour les mêmes motifs, sans pour autant que leurs instigateurs ne se soient concertés au préalable. L'agrégation entre ces différentes entités s'opère par la rédaction d'un *Appel national des coordinations inter-régionales*, au sein du lequel chaque unité souhaite y voir figurer les thèmes et les termes qui lui tiennent à cœur, via des amendements : les militants du *CRSB* insistent pour que soit mentionnée la problématique d'*Iceda* tandis que ceux du *CAO* privilégient celle de l'EPR et de la THT et ceux de la *CRANSO* notent l'oubli de la problématique du nucléaire militaire. Une fois un consensus trouvé en quelques jours, cet appel est relayé par le *RSN*, qui invite l'ensemble des unités contestataires intervenant au sein de la mouvance antinucléaire à apporter leur soutien à cette initiative. Il est intéressant de noter que ce processus de constitution de coalitions, bien qu'éphémère le temps d'une unique manifestation, apparaît comme une parenthèse dans la dynamique historique de constitution de ces dernières au sein des espaces publics oppositionnels, depuis la création du *RSN*. Ce dernier a en effet pour habitude d'impulser lui-même des coalitions nationales éphémères, le temps d'une séquence de mobilisation particulière, puis d'inviter les coalitions le composant à les rejoindre. Cette stratégie du *RSN*

613 Entretien.

participe à entretenir ce bouillonnement des coalitions antinucléaires nationales et ainsi à dynamiser les espaces publics oppositionnels. Pendant un temps, ce fut une réussite avec la création du *Collectif Stop EPR (CSE)* en 2005 et le *Collectif Stop ITER (CSI)* en 2007, avant de raviver les relations de concurrence entre les différentes unités contestataires sur un territoire donné, provoquant ainsi des tensions sur la définition du sens et des objectifs de la lutte, en 2009 avec la création *Collectif Stop Fessenheim (CSF)*, en 2010 avec le *Collectif Stop EPR, ni Penly ni ailleurs (CSEPA)*, en 2012 et 2013 avec la plate-forme de la *Chaîne humaine pour l'arrêt du nucléaire civil et militaire (CHANCM)*. C'est en substance ce que raconte cet ancien salarié du *RSN*, partie prenante de ces coalitions éphémères qu'il est chargé d'animer, afin de permettre la réalisation d'une performance protestataire visible et audible au sein de l'espace public :

« Entre eux, c'était à boulets rouges : à la moindre rencontre, chacun voulait prendre le pouvoir au sein du collectif. Trois fortes têtes qui en rencontrent une quatrième, la mienne, et les affrontements furent permanents, pendant et hors des réunions de travail. Jusqu'au jour où j'ai pris le dessus en retirant tout pouvoir de décision au collectif et en remettant la main sur le budget, en précisant que dorénavant, je prendrai les décisions et déciderai de la répartition des finances attribuées par le Réseau à ce rassemblement. »⁶¹⁴

Cet agencement concurrentiel entre les différentes composantes de la mouvance antinucléaire s'opère ainsi au sein même des espaces publics oppositionnels localisés, y compris lorsque le *RSN* ne s'y immisce pas. A Avignon par exemple, trois coalitions antinucléaires sont actuellement en concurrence, excluant tout partenariat l'une avec l'autre et allant même jusqu'à se critiquer ouvertement. Le témoignage suivant restitue cette rivalité et son impossible dépassement, du point de vue du militant interrogé :

« On ne peut pas travailler avec ces gens là : ils nous agressent, alors que nous les avons toujours laissés tranquilles. S'ils veulent être ridicules, qu'ils le fassent tout seul dans leur coin, mais qu'ils ne viennent pas nous demander de cautionner ça. »⁶¹⁵

614 Jocelyn Peyret, *Une énergie antinucléaire. Mon engagement dans les réseaux écologistes*, Op. Cit., p120.

615 Entretien.

Ces relations de concurrence, territorialisées entre différentes unités contestataires, sont une routine depuis quatre décennies, sans pour autant se traduire nécessairement par l'impossibilité d'établir localement une coalition rassemblant l'ensemble des protagonistes du dossier antinucléaire. L'exemple déjà évoqué de la structuration collective de la protestation en Savoie, entre 1971 et 2012, illustre assez bien cette continuité d'un agencement concurrentiel situé. L'un de ses protagonistes la résume ainsi :

« Depuis toujours, il y a des points de vue différents entre nous, donc on tâtonne sans cesse, comme si l'histoire se répétait à chaque fois, alors qu'on sait très bien qui pense quoi et qui veut faire quoi. Fort heureusement, ce qui nous sauve, c'est qu'il y a quand même un socle d'individus militants qui se font confiance, qui se connaissent depuis longtemps et qui permettent de dépasser ces problèmes de boutiques, un peu dérisoires tout de même. »⁶¹⁶

En jeu, encore et toujours, les formes à donner à la coalition locale, les revendications relatives aux délais de sortie du nucléaire et le type de performance à mener, mais aussi la prépondérance des relations inter-individuelles au sein des coalitions et au sein des relations inter-organisationnelles, notamment lorsqu'elle dépasse l'échelon local. Cette place centrale, qu'occupe les individualités, n'est pas forcément un atout pour la pérennisation d'une coalition :

« On est une petite famille où tout le monde se connaît. Donc, tant que tout va bien, c'est cool, mais dès qu'il y a une divergence politique, elle se transforme vite en conflit personnel, et ça devient compliqué à gérer. On est comme une toile d'araignée où il y a des fils, et entre il y a rien : il y a plein de connexions entre des gens, mais finalement le cœur du mouvement, c'est très peu de personnes. C'est un point noir dans la lutte ! »⁶¹⁷

Plus largement, cette concurrence entre unités contestataires coalisées est un trait caractéristique des espaces publics oppositionnels antinucléaires et de ses dynamiques collectives, depuis quatre décennies. Prenant corps en situation, elle s'apparente à un double processus contradictoire, que restitue assez bien les deux significations du terme concurrence,

616 Entretien.

617 Entretien.

tirailé entre le « *fait d'être ensemble, d'agir de concert, conjointement, à égalité dans la poursuite d'un même but* » et le « *fait de se trouver en opposition, le plus souvent d'intérêt dans la poursuite d'un même but, chacun visant à supplanter son rival* »⁶¹⁸. Cette ambiguïté constitutive donne de la consistance aux dimensions collectives de la protestation antinucléaire : elle participe en effet, aussi bien à l'émulation de l'effervescence contestataire dès lors qu'elle permet des convergences, qu'à son attédissement, dès lors qu'elle exacerbe les différences au point de faire disparaître les contiguïtés entre les différents protagonistes. Elle apparaît surtout comme inhérente à toutes les tentatives de structuration collective de la mouvance antinucléaire, y compris au sein desquelles elle n'est pas occultée, en définissant *a priori* et de façon restrictive les façons de faire collectif et de militer en faveur de cette cause. L'exemple de l'initiative de VSC, impulsée par une frange de la mouvance d'influence libertaire composant la mouvance antinucléaire et la critique formulée par une autre frange de celle-ci confirme le caractère intrinsèque de la concurrence dans le processus de définition du sens et des objectifs de la lutte. Dans son texte d'appel à perturber le train de déchets radioactifs le 23 novembre 2011, VSC propose le consensus suivant, afin que s'opère l'agrégation des différentes unités contestataires et des individus :

*« A quelque tendance du mouvement antinucléaire que l'on appartienne, il faut cesser de faire grief de notre échec collectif à telle ou telle autre tendance (...). A partir du moment où tou-te-s poursuivent sincèrement le but commun d'en finir maintenant et par elles-mêmes avec le nucléaire, aucune n'a de titre à condamner la stratégie adoptée par les autres (...). La permanence des luttes de chapelles en France n'exprime que l'insuffisance pratique du mouvement. »*⁶¹⁹

Or, pour l'ACNM, il s'agit d'une « *position idéologique [ayant] voulu prendre le pas sur le sens du blocage du train castor* », en proposant un consensus occultant la réalité du rapport de force au sein de la mouvance antinucléaire : « *les contradictions ont la vie dure et leur refoulement sous la tente de l'unité ne nous empêchera jamais de considérer comme nuisance l'activité lobbyiste d'un Greenpeace* »⁶²⁰.

618 Centre nationale de ressources textuelles et lexicales, Dictionnaire.

619 Collectif Valognes Stop Castor, « Appel au camp antinucléaire de Valognes du 22 au 24 novembre 2011 », *Op. Cit.*.

620 Association contre le nucléaire et son monde, « La clé plutôt que la chaîne », mars 2012, fond d'archives personnelles.

Cette pluralité des visions du sens et des objectifs à donner à la structuration collective de la mouvance antinucléaire est visible dans les réponses apportées par les personnes interrogées au cours de nos entretiens, lorsque nous leur demandons quelles sont leurs attentes sur le sujet, confirmant ainsi qu'il s'agit bien d'un enjeu et non pas d'un donné. Leur analyse fait ressortir le paradoxe suivant : la plupart des militants appelle de leurs vœux une unification de la mouvance antinucléaire, tout en participant à son morcellement du fait de la prégnance chez eux d'exigences participatives et délibératives, incarnées dans une multitude d'idéaux-types organisationnels dont ils ont la certitude du bien-fondé et qu'ils tentent d'imposer comme la norme devant orienter les pratiques. Ce paradoxe participe donc à l'agencement concurrentiel à l'œuvre au sein d'espaces publics oppositionnels régis par des temporalités, des règles de fonctionnement et des principes d'évaluation propres. Il fait aussi figure, comme le restitue le témoignage de ce militant, d'un enjeu à dépasser pour parvenir à l'édification d'alliances inter-organisationnelles durables et être efficace face aux adversaires de la mouvance antinucléaire :

« La démocratie est indispensable, car elle permet de parvenir à faire éclore des voix différentes au sein du mouvement, afin de pouvoir travailler ensemble, sans se marcher les uns sur les autres et ainsi éviter certaines frustrations, conflits d'ego et scissions comme on a connu depuis des années. Le problème, c'est que les militants antinucléaires ont du mal à accepter que chacun puisse militer avec ses stratégies et ses modes de communication, et en arrivent à considérer des gens proches comme des adversaires, au lieu de se concentrer sur le lobby nucléocrate. »⁶²¹

621 Entretien.

Chapitre 4.

L'expérimentation normative des idéaux délibératifs

4.1. La dimension normative des idéaux délibératifs

4.1.1. La prégnance d'un impératif délibératif pluriel

Historiquement, les espaces publics oppositionnels sont les lieux d'expérimentation, en marge de l'espace public institué et de ces procédures codifiées, des idéaux délibératifs des mouvements sociaux. Simon Luck et Irène Pereira les repèrent dans de nombreux moments de l'histoire populaire et ouvrière, tels que les sections parisiennes de *Sans-culottes* lors de la Révolution de 1789, les discussions autour du mandat impératif durant la Révolution de 1848 et sa mise en application durant la *Commune de Paris*, les assemblées générales dans le syndicalisme d'action directe avant 1914 ou les conseils ouvriers après la *Grande Guerre* :

« Il est possible d'analyser l'ensemble de ces expériences comme mettant en avant l'idée que le peuple ou les ouvriers, à l'instar des citoyens grecs assemblés sur l'Agora, doivent prendre les décisions, à l'issue d'une délibération collective à laquelle ils participent directement. »⁶²²

Ces idéaux délibératifs font même figure d'impératif au sein du courant anarchiste marqué, dès son émergence au cours du XIXe siècle, par un souci de garantir des prises de décisions respectant un équilibre entre des positions potentiellement antagonistes. Simon Luck et Irène Pereira soulignent que la place qu'occupe cette conception de la validité d'un énoncé, comme synthèse de deux points de vue contraires s'équilibrant, dans la théorie de la démocratie délibérative forgée il y a plus de deux siècles par Pierre-Joseph Proudhon, à partir de l'analyse des pratiques ouvrières de l'époque :

622 Simon Luck et Irène Pereira, « L'impératif délibératif dans les organisations anarchistes, des principes aux expérimentations », in *Colloque international « Le tournant délibératif. Bilan critiques, perspectives. »*, Paris, Ecole des Hautes études en sciences sociales, 16 et 17 juin 2011, p1.

« [Elle] conduit à dépasser l'opposition entre prise de décision au consensus et à la majorité. Il s'agit d'effectuer un premier vote indicatif, puis de produire une motion de synthèse qui s'approche le plus des positions opposées et de ne voter que sur cette dernière. Proudhon théorise également une continuité entre la force et le droit. (...). Néanmoins, cela ne signifie pas que l'éthique de la discussion permette aux dominés et aux dominants de s'entendre entre eux en dépassant rationnellement leurs intérêts de classe. La délibération argumentée, la discussion, ne peuvent par conséquent avoir lieu qu'entre dominés au sein d'espaces publics autonomes constitués par eux. »⁶²³

Ce bref détour historique ne vise pas à postuler que les théories proudhoniennes seraient la source d'inspiration directe des idéaux et des pratiques délibératives de la mouvance antinucléaire, pas plus qu'à établir un lien direct et causal entre ces dernières et les expériences ouvrières et populaires des XVIIIe et XIXe siècles. Il s'agit simplement de rappeler que le recours à ces pratiques a une longue histoire au sein des mouvements sociaux et que l'adhésion de la mouvance antinucléaire à cette culture politique valorisant l'impératif délibératif entre en résonance, avec celle-ci plus qu'elle ne symbolise une pratique radicalement novatrice, parfois revendiquée par les militants antinucléaires eux-mêmes. Nos investigations empiriques donnent en effet à voir l'intrication d'idées philosophiques et d'aspirations concrètes multiples dans les idéaux délibératifs défendus discursivement par ces derniers et expérimentés en situation : la mouvance antinucléaire a pu se construire son propre modèle d'organisation et de prise de décision par croisement et réinterprétation de valeurs plus anciennes. Ces exigences délibératives apparaissent pour des raisons diverses et variées, à l'instar des organisations anarchistes contemporaines, des « *mouvements des sans* » ou de la mouvance altermondialiste⁶²⁴, comme un principe central orientant le déploiement du phénomène antinucléaire au sein des espaces publics oppositionnels.

623 *Ibid.*, p2.

624 Simon Luck, *Sociologique de l'engagement libertaire dans la France contemporaine. Socialisations individuelles, expériences collectives et cultures politiques alternatives*, Thèse de doctorant de Science politique, Université Paris 1, 2008, p303-342. Daniel Mouchard, « Politique délibérative et logique de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », in *Politix*, numéro 57, 2002, p128-145. Eric Agrikoliansky, « La démocratie entre valeurs et pratiques. Le cas des mouvements altermondialistes lors du deuxième Forum social européen », in *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives* (sous la direction de Catherine Neveu), Paris, L'Harmattan, 2007, p48.

Depuis son émergence au début des années soixante-dix, la mouvance antinucléaire est marquée par des tentatives, plus ou moins réussies, de mise en place de pratiques délibératives, et ce quels que soient les situations et les moments de cette effervescence protestataire. Bien que diverses et variées, elles ont comme point commun l'instauration d'un mode de fonctionnement horizontal et décentralisé, plutôt que vertical et centralisé ; de modalités de discussion basées sur la participation et la délibération, plutôt que sur la délégation et la représentation ; d'un processus de décisions s'appuyant sur le consensus, plutôt que sur le vote majoritaire. Ce sont les prémisses de cet idéal délibératif que relate ce militant antinucléaire, lorsqu'il décrit le fonctionnement de la coalition antinucléaire locale, au sein de laquelle il est engagé à la fin des années soixante-dix :

« Au niveau de l'organisation, les gens étaient souvent très réfractaires à toutes formes de structuration, ils n'aimaient pas qu'on leur donne des ordres. Ils participaient bien aux prises de décisions collectives, mais faisaient parfois d'autres choses, parce qu'ils trouvaient que la décision était mauvaise. Bref, c'était très bordélique alors que nous n'avions pas une structure rigide, surtout si je la compare à celle de l'organisation politique dans laquelle je militais par ailleurs ! Mais voilà, ils n'en démordaient pas, ils en faisaient une question de principe, quasi idéologique, même s'ils n'avaient pas forcément une réflexion politique très construite derrière. »⁶²⁵

Pour cet autre militant antinucléaire, engagé depuis seulement quelques années en faveur de cette cause, l'idéal délibératif, selon lequel la légitimité et la rationalité des décisions reposent sur un processus de délibération entre individus libres et égaux s'est modifié. Il fait désormais figure d'une norme orientant les modalités de discussions, de prises de décision et d'organisation à respecter entre les différents protagonistes d'une coalition :

« Nous devons avoir une plateforme hyper horizontale, la moins pyramidale possible : on met en commun tout en gardant notre indépendance. Cela demande un vrai apprentissage du consensus. C'est un gros boulot à mener quotidiennement à la base, en n'oubliant pas la raison qui fait qu'on est ensemble : la lutte antinucléaire. »⁶²⁶

625 Entretien.

626 Entretien.

Au sein des espaces publics oppositionnels, les mobilisations antinucléaires se structurent ainsi, hier comme aujourd'hui, autour de coalitions se voulant en rupture avec les modèles classiques d'organisation de l'action collective incarnée par les partis politiques et les syndicats, face auxquels et contre lesquels les pionniers de la contestation ont historiquement dû s'engager pour publiciser le risque nucléaire. Elle est en ce sens assez proche des pratiques de la gauche libertaire se développant à la même époque⁶²⁷. Le témoignage de ce militant antinucléaire illustre cette aspiration collective à préserver l'autonomie des individus, vis-à-vis de toute structure hiérarchique et de ses écueils, tels que les rapports de domination et de pouvoir :

« Nous sommes des individus et à partir de là, nous sommes des êtres pensants et nous avons tous quelque chose à dire sur la lutte sans avoir besoin de le déléguer à un chef censé la diriger ou à un parti politique en glissant un bulletin dans une urne tous les cinq ans. Chacun a son mot à dire, nous sommes tous des cobayes de l'industrie nucléaire, nous sommes tous des victimes potentiels, donc à nous de reprendre notre avenir en main et de militer pour que cela change. »⁶²⁸

Cette aspiration, là encore diverse et multiple en fonction de chaque individu, est en réalité une exigence de la militance antinucléaire, dans le sens où elle est systématiquement mise en avant dès lors que les militants s'expriment sur leurs souhaits en terme d'organisation et de structuration des dynamiques contestataires. Ces exigences délibératives font à leur tour figure, toujours d'un point de vue discursif, d'un impératif, dans le sens où elles s'imposent comme une nécessité urgente en raison de la situation dans laquelle les militants antinucléaires sont engagés. Les propos de ce militant antinucléaire donnent à voir cette exigence, tel un idéal vers lequel la mouvance antinucléaire devrait impérativement tendre, si elle aspire à ce que son action soit légitime et efficace :

« La démocratie, c'est vraiment important, c'est à la base de tout. Elle n'est pas figée et arrêtée, mais elle s'apprend. On ne peut pas lutter contre un système non démocratique de façon non démocratique, car la fin est dans les moyens. Si on ne se donne pas les moyens d'être parfait, de ne rien avoir à justifier de notre fonctionnement, tôt ou tard, le

627 Herbert Kitschelt, « La gauche libertaire et les écologistes français », in *Revue française de science politique*, 40e année, numéro 3, 1990, p339-365.

628 Entretien.

« système qu'on met en place se retournera contre nous et on regrettera alors de ne pas avoir pris le temps d'expérimenter la démocratie. »⁶²⁹

Cette prégnance d'un impératif délibératif dissimule en réalité une pluralité d'idéaux délibératifs, identifiables aux diverses formes de démocratie édifiées par la philosophie politique, mais ayant tous comme point commun d'aspirer à un processus incluant la participation du plus grand nombre à la délibération. Au-delà de cette articulation singulière de la participation et de la délibération, ils sont toutefois tous plus ou moins distincts les uns des autres. Nous distinguons par exemple une opposition dans les discours de ces deux militants antinucléaires engagés sur un même territoire, entre une approche « sauvage » et une approche procédurale de cet idéal délibératif, qu'ils n'estiment pas conciliables, à tel point que cette divergence philosophique exclut toute perspective de travail collectif entre eux :

« Une structure part nécessairement de présupposés élaborés par d'autres, bons ou mauvais peu importe, qui se traduisent par des types de relations rigides. Enfermer notre bouillonnement dans une telle structuration ne permet pas d'agir au quotidien contre les dangers du nucléaire. Notre mode d'organisation, c'est la démocratie en acte, ce sont les citoyens du moment présents dans une réflexion commune pour une action commune »⁶³⁰

« Ce que je leur reproche, c'est le fait qu'ils sont une association de fait au sein de laquelle il y a un manque total de démocratie interne : il n'y a pas d'AG, pas de procédures pour prendre les décisions, pas de statuts... c'est l'opacité complète ! Déontologiquement, ce n'est pas acceptable pour un militant antinucléaire ! »⁶³¹

Dans le discours de ce troisième militant engagé dans une démarche réflexive sur le fonctionnement de la coalition à laquelle il prend part, nous discernons également une tension dans les idéaux délibératifs antinucléaires, entre d'un côté une logique de participation et de délibération, et de l'autre une logique de représentation et de délégation :

629 Entretien.

630 Entretien.

631 Entretien.

« Il faut aller de l'avant et garder la tête froide afin de continuer à améliorer notre fonctionnement interne pour permettre aux gens rejoignant la lutte de pouvoir trouver leur place. Il nous faut tendre vers un maximum d'horizontalité, mais à un moment donné on est obligé de structurer et de se fédérer, donc de déléguer des responsabilités et d'élire des représentants si l'on veut agir collectivement »⁶³²

Nous remarquons également que la place du conflit et de la conflictualité occupe une place prépondérante dans les idéaux délibératifs des militants antinucléaires, là encore marqués par deux positionnements dissemblables, comme l'exprime encore cet autre témoignage :

« Dans notre collectif, on accepte le désaccord et le conflit alors que bien souvent les gens prennent ça comme quelque chose de négatif qu'il faut éviter. Pour nous, c'est au contraire important de le rendre visible, car les procédures de décision au consensus cachent souvent des conflits dominés par des relations de pouvoir et des procédures de manipulation »⁶³³

Dès lors, toute tentative de catégorisation apparaît artificielle et déconnectée des expériences sociales vécues et perçues par les individus participant à ces dynamiques contestataires, d'autant plus qu'à chaque fois, ni l'un ou ni l'autre des positionnement ne correspondent singulièrement à une frange spécifique de la mouvance antinucléaire dont se revendiqueraient les militants les défendant. Nous retrouvons ici les débats ayant caractérisé la référence autogestionnaire des années soixante-dix, entre les militants réclamant une conception normative de l'autogestion et ceux privilégiant un système d'organisation totalement ouvert⁶³⁴. Il convient plutôt d'en accepter la multiplicité et d'envisager que les idéaux délibératifs, propres à chaque militant composant la mouvance antinucléaire, s'inscrivent de façon dynamique sur un triple continuum, respectivement borné de part et autre par des idéaux-types ; et où figurent *in fine* autant de positionnements qu'il existe d'individus engagés en faveur de cette cause au fil des vagues contestataires qu'a connues la controverse électronucléaire.

632 Entretien.

633 Entretien.

634 Pierre Rosanvallon, « Ecrire une histoire générale de la démocratie », in *Participations*, numéro 1, 2011, p338-340.

Au-delà de ces multiples facettes, cette prégnance d'un impératif délibératif au sein de la mouvance antinucléaire renforce la tendance au développement d'une conception de la démocratie au sein des mouvements sociaux, autre que celle à l'œuvre au sein de l'espace public institué⁶³⁵. Elle est justifiée par les militants, via différents motifs, derrière lesquels il est possible de distinguer quatre dimensions caractéristiques des idéaux délibératifs, en tension les unes avec les autres.

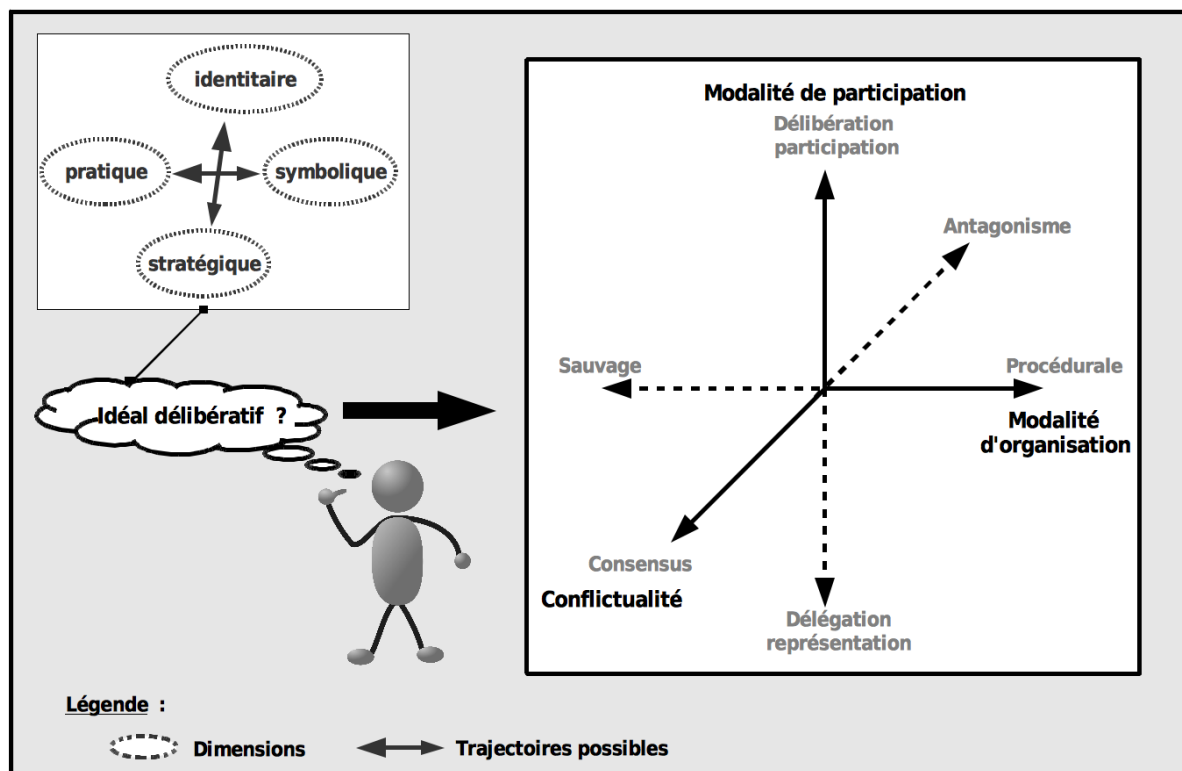


Figure 7: Les lignes de tension des idéaux délibératifs antinucléaires

La première de ces dimensions est d'ordre symbolique. Elle correspond à la perception et au sens que les opposants à l'atome civil donnent à la réalité sociale au sein de laquelle ils agissent, au regard de l'utopie qui anime leur engagement en faveur de cette cause. C'est le cas par exemple de ce militant antinucléaire faisant de l'instauration d'une structure transversale et décentralisée un principe d'organisation indispensable pour s'opposer au programme électronucléaire, qu'il juge porteur d'un pouvoir centralisé et policier et par là-même un modèle d'organisation sociale alternatif pour la société future :

635 Herbert Kitschelt, « Social Movements, Political Parties, and Democratic Theory », in *The Annals of The AAPSS*, numéro 528, 1993, p15.

« Cette importance accordée à la démocratie, ce n'est pas qu'une question d'efficacité. C'est aussi une question de vision de la société, parce que je partage l'idée d'une société où le pouvoir est le plus décentralisé possible pour que les citoyens puissent s'occuper localement de leurs affaires plutôt que de le déléguer à des structures de plus en plus hiérarchiques et concentrées. »⁶³⁶

La deuxième de ces dimensions est d'ordre identitaire. En s'appuyant sur la dimension symbolique des idéaux délibératifs, elle permet la construction sociale d'une identité collective partagée en perpétuelle évolution. En délimitant un espace symbolique rendant possible la communication et en définissant un cadre de référence pour l'action antinucléaire, elle crée ainsi un sentiment d'appartenance politique commun entre les différents protagonistes intervenant au sein des espaces publics oppositionnels. En même temps, elle fonctionne comme un marqueur dans le monde social, permettant aux individus de se repérer et de choisir de s'engager en faveur de cette cause par identification identitaire. Cette dimension est visible dans le récit de ce militant antinucléaire, pour qui l'enjeu essentiel de la mise en œuvre de cet idéal délibératif réside dans sa capacité de maintenir les coalitions, malgré les antagonismes s'exprimant en leur sein :

« On accorde une forte importance au fonctionnement démocratique interne car cela empêche le groupe d'exploser. On est dans une période où les gens ne veulent plus être dirigés par d'autres qui s'autoproclament chef ou prennent un pouvoir qui peut tout à fait être décrié par quelqu'un d'autre. C'est un sujet très sensible dans les groupes, vraiment, donc si on ne pose pas le problème clairement, cela fini inévitablement par exploser vu la diversité des gens qui les composent. »⁶³⁷

La troisième de ces dimensions est d'ordre stratégique. Elle s'apparente à un choix tactique d'organisation, opéré par les militants antinucléaires et jugé comme le plus à même de permettre de répondre aux exigences de leur engagement que sont l'urgence, l'efficacité et la radicalité à agir ici et maintenant, face à leur adversaire. En plus de consolider l'identité collective

636 Entretien.

637 Entretien.

antinucléaire et la dynamique interne des espaces publics oppositionnels, cela permet alors d'influencer les décisions prises au sein de l'espace public institué, comme le raconte cet autre militant antinucléaire :

« Après Fukushima, la Bretagne a été la première région à émettre un vœu pour que la France sorte du nucléaire. Pourquoi ? Parce que derrière les élus, il y a une pression constante qui est mise, du fait que nous sommes sur le terrain et non pas dans des bureaux à Paris. Cette décentralisation est importante, car dans un système centralisé comme la France, ce qui fait bouger les choses ce sont les élus locaux, c'est auprès d'eux qu'il faut agir si l'on veut peser sur la politique. »⁶³⁸

La quatrième de ces dimensions est d'ordre pratique. Elle est promue comme une condition nécessaire pour élaborer et appliquer des tactiques visant à publiciser le risque nucléaire au sein de l'espace public, dans le sens où elle permet une prise en compte d'une pluralité de points de vue et une meilleure implication *a posteriori* des individus dans la défense de ces choix, du fait de leur participation à la prise de décision. Cet impératif délibératif devient même une condition indispensable et préalable à la réalisation de toute performance protestataire, dès lors que celles-ci sortent du cadre légal, par exemple lors des actions de désobéissance civile. Comme le raconte ce militant antinucléaire adepte de l'action directe, cet impératif permet alors plus encore d'affirmer et de tirer profit des expériences individuelles, dans un souci affiché d'efficacité collective :

« On n'a pas trouvé mieux pour s'organiser et porter nos actions. Cela nous permet d'être efficaces dans la lutte, au moins dans la construction de groupe et dans le relationnel humain. Lors de l'action, c'est quelque chose de sécurisant, qui nous met à l'aise et en confiance, plutôt qu'une prise de risque. Chacun est dans le rôle qu'il a choisi et on peut tous compter les uns sur les autres. »⁶³⁹

Ces idéaux délibératifs correspondent aux valeurs portées par les militants antinucléaires et constituent par conséquent une éthique interne, rendant possible l'expérimentation et la construction d'une alternative à la démocratie représentative jugée non démocratique par les

638 Entretien.

639 Entretien.

opposants à l'atome civil, du fait qu'elle a permis l'imposition du programme électronucléaire par le pouvoir politique.

4.1.2. L'expérimentation des idéaux délibératifs

En tant que prescription normative, les idéaux délibératifs antinucléaires sont ensuite mis en œuvre non sans difficulté et sans écart, par l'action quotidienne et concrète des militants au sein des espaces publics oppositionnels. Les exigences délibératives font ainsi l'objet de traductions pratiques, afin de mettre en place des procédures permettant et garantissant la participation du plus grand nombre à la délibération. Ces traductions pratiques concernent également les pratiques communicationnelles et ne sont évidemment pas figées, mais en perpétuelle évolution, étant le fruit d'une négociation entre les différents protagonistes d'une situation. Elles se matérialisent toutefois au sein des réunions des coalitions constituant la mouvance antinucléaire, celles-ci constituant un moment central de l'activité militante, pendant lequel sont élaborés les choix tactiques et préparées les performances protestataires. Au cours de notre enquête ethnographique, nous avons ainsi pu observer que davantage de temps est consacré à ces moments de discussion, d'organisation et de prises de décision, qu'aux interventions concrètes de publicisation du risque nucléaire au sein de l'espace public. Six réunions ont par exemple été nécessaires à la coalition régionale observée, pour organiser une seule et unique action d'envergure régionale à l'automne 2011, tandis que sur la même période, l'une des coalitions locales y participant activement s'est réunie parallèlement à sept reprises. Cela place donc *a priori* la mouvance antinucléaire en marge de la « *visée pragmatique* » de l'engagement contemporain, caractérisée par le primat de l'action sur la discussion⁶⁴⁰.

En pratique, ce temps non public de l'activité de la militance antinucléaire se matérialise par l'organisation de réunions, au sein desquelles sont prises les décisions concernant l'activité publique des coalitions. La périodicité de ces réunions n'est pas une donnée fixe : elle varie en fonction des contraintes situationnelles dans lesquelles ces dernières agissent. Ainsi, la coalition locale observée organise ces réunions à intervalles fixes et pré-déterminés à l'avance, qu'elle adapte également au nombre de militants impliqués et à son activité publique du moment. Dans une période de fort dynamisme contestataire, elle se réunit ainsi de façon hebdomadaire, chaque

640 Jacques Ion et al., *Militer aujourd'hui*, Op. Cit., p49-52.

mercredi, en début de soirée ; puis toutes les deux semaines et ensuite de façon mensuelle, à mesure que l'effervescence protestataire s'amenuise, mais systématiquement le même jour de la semaine et toujours selon un calendrier pré-établi. L'objectif est d'éviter la mise en concurrence des réunions avec celles d'autres mouvements sociaux, au sein desquels les militants antinucléaires sont également engagés et ainsi de permettre la participation du plus grand nombre, ceci faisant figure d'un impératif dans les pratiques et les discours des militants, vu le faible effectif de la coalition. Toutefois, il arrive, pour cette même raison, que le jour ou l'horaire de la réunion soient décalés en fonction d'événements imprévus, tels que l'organisation d'une performance protestataire sur le même créneau, justifiant l'absence d'un nombre significatif d'individus – sauf si des décisions de première importance engageant la coalition doivent être absolument prises. De même, il n'est pas rare qu'en cas d'urgence à statuer, des réunions soient improvisées au dernier moment, à l'initiative d'un ou plusieurs militants. Au niveau de la coalition régionale observée, la périodicité et l'organisation de celle-ci sont différentes. Elle se rencontre en fonction d'un planning plus souple et les réunions sont décidées au coup par coup en fonction des disponibilités des militants présents à la précédente réunion, sans forcément respecter un jour de la semaine et une périodicité régulière. Cette différence s'explique, d'une part, par le fait que l'activité est ici moins routinière et lissée sur l'année, que dans le cas de la coalition locale observée ; et d'autre part, par le fait qu'elle doit composer avec une multiplicité d'individus et d'unités contestataires plus importantes y participant, ainsi qu'avec leur éclatement géographique sur un territoire plus vaste, rendant plus difficiles les rencontres physiques. A ce titre, plusieurs militants devaient systématiquement effectuer un trajet d'au moins une heure en voiture, pour se rendre sur les lieux de ladite réunion. En pratique, il s'agit d'une véritable contrainte organisationnelle, notamment quand les individus en question ont une activité professionnelle et une vie familiale qu'ils n'entendent pas sacrifier. Cette difficulté est également pointée par des militants antinucléaires, engagés dans d'autres coalitions agissant sur le territoire hexagonal :

« L'une des principales difficultés quand on cherche à dépasser le niveau local, c'est la distance entre nous. Dans l'ouest, Rennes c'est déjà presque trop centralisé. S'y rendre pour quelqu'un qui habite à

Cherbourg, cela fait près de 300 km. On est vraiment à la limite maximale des déplacements possibles pour une soirée »⁶⁴¹

Dans le cas des coalitions observées, la mise en place assez rapide d'une rotation du lieu de réunion a permis de réduire ces contraintes pour les individus concernés, sans pour autant parvenir à inscrire l'ensemble des militants sur le même pied d'égalité. Que ce soit dans l'une ou l'autre des coalitions observées, le choix de la périodicité des réunions est souvent sujet à discussion, entre les militants défendant la nécessité de se réunir le plus régulièrement possible et ceux promouvant des temps collectifs plus espacés, afin de favoriser l'activité individuelle et en groupe de travail. Dans l'optique d'être efficace lors des temps collectifs, des ordres du jour sont préparés à l'avance, par un ou plusieurs militants, afin de lister l'ensemble des points à aborder et ainsi organiser et structurer le déroulement des réunions. Il s'agit généralement d'une proposition de travail, pouvant être amendée par les autres militants, soit au tout début de la réunion, soit avant, si l'ordre du jour a été envoyé sur la liste électronique de discussion interne. En pratique, ils ne sont que très peu souvent remis en cause et ce sont souvent les mêmes individus, en l'occurrence les plus engagés dans la coalition, qui prennent en charge cette tâche, sans pour autant avoir reçu une délégation explicite du collectif pour le faire. L'analyse de ces ordres du jour donne à voir les objectifs de ces réunions. Elles permettent tout d'abord aux militants de se rencontrer, d'échanger sur leurs activités respectives et de se communiquer des informations, ces points étant généralement traités soit en début, soit en fin de réunion, en fonction de la longueur de l'ordre du jour à traiter et du temps disponible pour le faire. Elles sont ensuite le lieu où sont prises les décisions, concernant les futures actions conduites par la coalition : c'est le moment où s'élaborent les choix tactiques, à partir de la confrontation des différentes stratégies des individus et des unités contestataires présentes. Enfin, elles sont le lieu où s'élaborent et se préparent les modalités pratiques de ces dernières, en vue de leur réalisation au sein de l'espace public.

L'ensemble des réunions, auxquelles nous avons assisté au cours de notre enquête ethnographique, se déroule sensiblement de la même façon. Elles s'appuient systématiquement sur un certain nombre de procédures, visant à opérationnaliser les idéaux et les exigences délibératives antinucléaires. Tout d'abord, que ce soit à l'échelon local ou à l'échelon régional,

641 Entretien.

elles ne commencent jamais à l'heure prévue, les militants arrivant les uns après les autres. C'est l'occasion pour les non-retardataires d'échanger quelques mots entre eux, soit sur des sujets étant en rapport direct avec la réunion du jour, soit sur des sujets personnels comme les conditions du déroulement de la journée de travail, les nouvelles de la famille, etc. Une fois que l'ensemble des individus ayant annoncé qu'ils viendraient sont présents ou qu'il est jugé un nombre suffisant de présents, la réunion débute par la présentation de l'ordre du jour. Ce dernier est parfois modifié par un militant le jugeant trop long ou considérant qu'un point prévu n'est plus d'actualité, avant qu'une personne soit désignée collectivement, ou se propose spontanément, pour faire respecter cet ordre du jour tout au long de la réunion. Là encore, ce sont souvent les mêmes individus qui prennent en charge cette tâche, et ce, bien qu'elle confère à son détenteur une certaine maîtrise du déroulement de la réunion. En pratique, il peut faire accélérer tel ou tel point de la discussion, en arguant la nécessité de respecter l'ordre du jour, au regard du temps disponible restant avant la fin prévue de la réunion. Il peut également prendre la parole afin de recadrer la discussion, en expliquant que ce n'est pas le point de l'ordre du jour abordé à ce moment-là, ou encore que ce sujet ne figure pas l'ordre du jour et que ce n'est donc pas le moment de l'aborder, d'autant plus que cet ordre du jour a été discuté en ouverture de réunion. Cette procéduralisation de la discussion et des débats est d'autant plus marquée que le nombre de militants y participant est important ; et plus elle est marquée, plus elle s'éloigne des idéaux délibératifs antinucléaires. Au sein de la coalition régionale, d'autres rôles formels sont ainsi distribués, afin de faciliter les échanges et permettent la participation et l'expression du plus grand nombre. Dans le cas des mobilisations étudiées, ce principe d'égalité formelle entre les militants et son encadrement par des procédures ne sont pas fixés par une charte ou des statuts, mais se construisent et s'expérimentent dans l'action concrète. Impulsée par des militants de sensibilité libertaire attachés au principe d'horizontalité, cette procéduralisation résulte d'un accord tacite, rapidement trouvé entre l'ensemble des militants présents lors de la première réunion de la coalition, pour faire face à la désorganisation des débats et à la monopolisation de la parole par les orateurs les plus aguerris ou par les militants disposant de la plus grande légitimité aux yeux du collectif. Dès lors, une seconde personne, différente de celle qui s'occupe de faire respecter l'ordre du jour, est désignée, au début de chaque réunion, par le collectif pour tenir la liste des tours de parole. Tout au long des discussions, elle établit la liste de tous les militants qui, en levant la main, demandent la parole, et l'accorde ensuite, tour à tour,

aux militants en fonction de l'ordre inscrit sur sa liste. Il veille également à ce que les individus les moins bavards puissent s'exprimer dans les meilleures conditions, soit en les plaçant en haut du tour de parole, lorsqu'ils n'ont par exemple pas encore pris la parole depuis le début de la réunion et qu'ils la sollicitent, soit en sollicitant directement leur avis. Il s'agit ici de surmonter, comme en témoigne ce militant antinucléaire, une difficulté souvent rencontrée dans ces lieux revendiquant un fonctionnement horizontal :

« Il faut être honnête, les difficultés dans les AG horizontales sont énormes. La principale, ce sont ce que j'appelle les fatiguants, c'est-à-dire quelqu'un qui veut prendre la parole à l'emporte-pièce pour dire à plusieurs reprise la même chose : la première fois c'est intéressant, mais après cela ne fait pas avancer la réflexion collective. La seconde, c'est d'arriver à s'écouter les uns et les autres et ainsi éviter de répéter la même chose en changeant trois mots deux minutes plus tard, tout cela parce que l'on est persuadé que notre propos est meilleur que l'autre. »⁶⁴²

En pratique, nous avons toutefois observé que cette procédure de facilitation des débats n'instaure pas, même si elle vise à donner le même droit à chaque militant de participer aux échanges, une stricte égalité et équité entre les individus, pas plus qu'elle n'efface systématiquement les rapports de dominations à l'œuvre dans ces interactions. Elle tend seulement à les encadrer et à les réduire, car force est de constater que ce sont systématiquement les mêmes militants qui s'expriment le plus au fil des réunions. Du fait de la subsistance de niveaux de compétence différents entre eux et d'aspirations inégales à ne pas tenter d'imposer son point de vue, les participants ne sont en effet pas nécessairement égaux et sont, tour à tour, orateurs et auditeurs. Dès lors, la délibération apparaît plutôt comme révélatrice d'une dissymétrie entre les militants et comme le résultat d'une « *argumentation en situation de décision collective* »⁶⁴³. Parfois, un troisième rôle formel est attribué au sein de cette coalition régionale, afin de limiter la tendance chronophage des réunions : un militant est chargé de faire respecter un temps limité dans les tours de parole et pour chaque point de l'ordre du jour.

642 Entretien.

643 Philippe Urfalino, « La délibération n'est pas une conservation. Délibération, décision collective et négociation. », in *Négociations*, numéro 4, 2002, p108.

La quatrième tâche formelle que nous avons repérée au cours de ces réunions antinucléaires, outre la tenue et le respect d'un ordre du jour, est la réalisation par un militant d'un compte-rendu des discussions et des débats, afin d'assurer la transparence de ces derniers. Là aussi, dans les deux coalitions observées, ce sont souvent les mêmes personnes qui s'en occupent, peu de militants se bousculant pour le faire. Pourtant, elle confère à son détenteur une certaine maîtrise des enjeux se déroulant dans la situation de réunion, puisqu'à travers la rédaction de cette synthèse, c'est lui qui les matérialise pour les individus absents, mais aussi pour le futur de la coalition. Qu'ils prennent la forme d'un simple relevé de décisions ou d'une restitution plus détaillée des échanges, ces comptes-rendus sont en effet une feuille de route indiquant la direction de l'activité de la coalition. Ils sont également une base contractuelle fort utile, lorsqu'il sera question de rediscuter une décision déjà prise par le collectif, suite à une remise en cause de cette dernière par l'un de ses membres. Au-delà de la participation au principe de transparence, des comptes-rendus de réunion recouvrent donc un fort potentiel stratégique pour les militants antinucléaires aspirant à contrôler l'évolution de ladite coalition. Ainsi, ce fonctionnement collectif voulu comme le plus égalitaire et collégial possible est susceptible d'induire des phénomènes de pouvoir, qu'ils soient ou non recherchés par les militants antinucléaires. Il ne permet pas non plus de dépasser la persistance d'une domination masculine dans ces réunions, également identifiables dans les mouvements sociaux⁶⁴⁴. Lors des réunions de la coalition locale, où les militants sont beaucoup moins nombreux et ont l'habitude de travailler ensemble depuis plusieurs années, cette inégalité hommes-femmes est moins visible. Les procédures y sont aussi moins formalisées. Certaines ne sont utilisées que lorsque la situation devient trop confuse, ce qui laisse place, la plupart du temps, à une délibération plus spontanée entre les militants, mais pas forcément plus égalitaire. Lilian Mathieu rappelle que cette absence de procédures peut toutefois accentuer les inégalités pré-existantes entre les militants :

« Il se trouve que ce sont bien souvent les procédures les plus formelles qui permettent d'accéder à cette — toujours relative — égalité de participation et de traitement (...). Elles permettent beaucoup plus que la simple proclamation d'horizontalité et d'égalité de parer à la concentration des pouvoirs et à l'institution de petits chefs d'autant plus puissants qu'ils sont niés. »⁶⁴⁵

644 Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006, p48-59.

645 Lilian Mathieu, « Un 'nouveau militantisme' ? A propos de quelques idées reçues », in *Contretemps*, 2008, p4.

L'expérience de VSC en novembre 2011 est en ce sens très éclairante. Promouvant une organisation collective horizontale, elle n'en a pas moins rencontré un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre pratique des idéaux et des exigences délibératives antinucléaires, notamment lorsque les décisions prises par quelques militants nécessitaient d'être tenues secrètes, pour le bon déroulement de l'action. L'un des protagonistes, partie prenante de ce processus, effectue alors un retour critique sur le déroulement de celui-ci, au regard de son ambition de faire participer le plus grand nombre aux délibérations :

« On n'est clairement pas allé au bout de ce que l'on cherchait et de ce que l'on promettait de faire en terme d'horizontalité. Il ne faut pas se leurrer, sur une soixantaine de personnes, il y a toujours une dizaine de personnes qui vont avoir plus d'importance dans le collectif, dans le sens où ils vont fonctionner sur des ressentis, ils vont se voir plus souvent, ils vont faire l'effort d'avoir plus de temps disponible. Il y a aussi une question de connivence et de confiance. »⁶⁴⁶

Quelle que soit la coalition concernée, le processus de décision est généralement régi par le principe du consensus, c'est-à-dire par la recherche d'une solution collectivement partagée et approuvée par tous les participants à la délibération, plutôt que par la recherche d'une majorité laissant de côté une minorité mécontente. Il s'agit d'un mode de décision par consensus apparent, tel que le définit Philippe Urfalino, se distinguant d'une prise de décision à l'unanimité proprement dite :

« Le consensus est d'abord apparent au sens où l'on peut douter de sa réalité. Cela résulte de ce qu'il n'est pas attesté par un décompte des opinions, mais par l'absence de contestation à une proposition. Si bien qu'une fois la décision prise, la distribution exacte des préférences peut être méconnue. (...) Le consensus est ensuite apparent au sens où il apparaît. La décision par consensus apparent suppose deux choses : l'énoncé d'une proposition et la constatation qu'elle n'est pas rejetée. »⁶⁴⁷

646 Entretien.

647 Philippe Urfalino, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », in *Revue européenne des sciences sociales*, numéro 136, 2007, p60.

Pour les mouvements sociaux, l'utilisation de telles procédures pour organiser et structurer la délibération revêt un aspect stratégique de première importance : elle vise à limiter les épreuves de force et ainsi à maintenir la cohésion des coalitions contestataires. Sauf que là encore en pratique, aussi strictes qu'elles soient, ces règles de délibération codifiées ne parviennent pas à faire disparaître totalement les divergences de point de vue et l'acceptation par certains militants d'une décision ne correspondant pas strictement à leurs attentes. Par conséquent, et même si la mouvance antinucléaire semble respecter les postulats fondamentaux de l'éthique de la discussion de Jürgen Habermas jusqu'à faire de ces exigences délibératives un référent normatif orientant les pratiques de la militance antinucléaire depuis quatre décennies, les modes d'organisation et de prise de décisions propres aux mouvements sociaux montrent la difficulté du déploiement de cette éthique. Ainsi, même dans le cadre de forme de délibérations visant la participation du plus grand nombre et se voulant les plus horizontales et égalitaires possibles, nous ne retrouvons pas, au sein de la mouvance antinucléaire, la mise en pratique effective d'une délibération purement rationnelle, où seule intervient la force du meilleur argument. Notre enquête ethnographique révèle ainsi que toute décision collective comporte inévitablement une dimension agonistique, du fait qu'elle résulte « *des contraintes et des enjeux auxquels sont confrontées des entités soumises à un impératif argumentatif* »⁶⁴⁸. Ne respectant plus nécessairement la « *force du meilleur argument* », elle s'éloigne alors définitivement du cadre purement rationnel du modèle conversationnel de la délibération⁶⁴⁹. Au sein des espaces publics oppositionnels, la délibération n'est pas un simple échange d'arguments. Il est en effet courant, qu'au cours des réunions antinucléaires observées, certains militants, souvent les mêmes d'ailleurs, essayent de faire valoir à tout prix leur position sur tel ou tel sujet en cours de discussion, plutôt que de rechercher une position commune faisant consensus. Cette attitude est notamment observable chez certains militants, représentant une organisation politique dont l'objectif est moins de défendre l'intérêt commun de la coalition au sein de laquelle ils agissent que celui de sa structure d'appartenance initiale, notamment dès lors qu'il est question de définir le sens et les objectifs de la lutte qui ne sont jamais donnés *a priori*. Tandis que l'ambiance est généralement détendue dans les réunions, cela cristallise alors la tension entre les participants.

648 Francis Chateauraynaud, « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expressions politiques », in *Revue européenne des sciences sociales*, numéro 136, 2007, p146.

649 Philippe Urfalino, « La délibération n'est pas une conservation. Délibération, décision collective et négociation. », *Op. Cit.*, p101.

Ainsi, comme l'ont également analysé Simon Luck et Irène Pereira à propos de la mouvance anarchiste, l'antagonisme l'emporte parfois sur l'idéal coopératif :

« Ces types d'épisodes montrent qu'en dépit des idéaux partagés et des aspirations consensuelles, la politique demeure un domaine conflictuel, marqué par des jeux d'influence, dans lesquels il est bien difficile de trouver toujours des points d'accord. »⁶⁵⁰

Nous constatons également au sein des coalitions observées que ces militants, ayant recours aux techniques de persuasion rhétorique dans le but de peser sur les décisions, sont également les individus les moins habitués à ces pratiques de délibération structurée, ou ceux n'y adhérant pas véritablement. A l'inverse, d'autres s'attachent systématiquement, dans ces mêmes réunions, à les faire respecter plutôt qu'à participer à la controverse, quitte à ne pas exprimer leur point de vue et ainsi s'exclure d'eux-mêmes des discussions et des débats de fond. Dans le cas des situations où le consensus reste impossible, notamment du fait des enjeux politiques en jeu, les militants antinucléaires adaptent leurs procédures délibératives : ils ont alors recours à une procédure de vote, afin de dégager une majorité sur l'un ou l'autre des choix à effectuer. Cette procédure permet d'arrêter une décision collective d'une manière différente que par le consensus apparent, tout en s'inscrivant tout autant dans un processus délibératif, au sens où *« l'une ne comprend pas plus que l'autre l'ensemble du processus de décision, mais l'une et l'autre régissent sa terminaison »⁶⁵¹*. Au sein de la coalition régionale, les votes ont été systématiquement effectués à main levée, et non pas suscités de situations conflictuelles particulières, si ce n'est les tentatives de remise en cause de la décision prise, lors de réunion suivante, par les militants se retrouvant dans la position minoritaire. Cette pratique n'a d'ailleurs rien d'exceptionnelle, puisqu'elle est utilisée au sein d'autres coalitions régionales composant la mouvance antinucléaire, comme le raconte ce militant :

« Lorsqu'il y a un vrai débat entre nous, on peut se permettre dans le collectif d'aller au vote alors qu'on fonctionne habituellement au consensus. On peut le faire car on ne se tient pas ensuite rigueur des

650 Simon Luck et Irène Pereira, « L'impératif délibératif dans les organisations anarchistes, des principes aux expérimentations », *Op. Cit.*, p9.

651 Philippe Urfalino, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », *Op. Cit.*, p59.

positions de chacun, on accepte le désaccord pour faire avancer la lutte. »⁶⁵²

Un tel recours au principe du vote majoritaire lorsque les militants constatent l'impossibilité de trouver ce consensus montre que les règles de fonctionnement sont en perpétuelle évolution et sont le fruit d'une négociation entre les différents protagonistes du moment, en fonction de tel ou tel enjeu particulier. Il arrive toutefois qu'il suscite une controverse relative à la légitimité des individus prenant part à ce vote, entre ceux ne représentant qu'eux-mêmes et ceux représentant une autre coalition contestataire, elle-même composée de plusieurs militants. Cette tension, dont nous avons été témoins à plusieurs reprises au cours de notre enquête ethnographique, fait aussi partie des expériences vécues par les militants antinucléaires dans des espaces publics oppositionnels distincts. Le récit de ce militant antinucléaire en est assez symptomatique :

« Quand nous étions une coordination d'organisations avec accès à des individus et que nous appliquions la règle d'un homme égal à une voix, les premiers se plaignaient que leur voix comptait autant que les seconds alors qu'ils estimaient représenter plus de monde à travers leur seule personne ; si on n'appliquait pas cette règle, c'était les seconds qui n'étaient pas d'accord. Ensuite, quand nous sommes devenus une association avec des adhésions individuelles et des adhésions d'organisations, le même problème s'est à nouveau posé. »⁶⁵³

Cette controverse est notamment alimentée par le fait qu'aucune règle ne vient véritablement définir la composition des coalitions en question, dans le sens où, malgré plusieurs tentatives d'en instaurer, notamment par le biais du versement d'une cotisation symbolique par les individus ou les unités contestataires souhaitant formellement y adhérer, l'indulgence et la souplesse organisationnelle l'emportent systématiquement, au nom de la recherche d'une certaine efficacité et d'une défense des idéaux délibératifs antinucléaires. Ainsi, malgré le caractère imparfait de leur expérimentation, ces derniers continuent de constituer une exigence pour les militants antinucléaires : ils régissent leurs pratiques communicationnelles et font inlassablement figure d'un impératif éthique, en ce sens qu'ils s'imposent avec tout autant de consistance comme une norme orientant la critique sociale de l'énergie électronucléaire.

652 Entretien.

653 Entretien.

4.2. La dimension agonistique des pratiques délibératives

4.2.1. L'institutionnalisation des normes délibératives

La dimension normative des idéaux délibératifs dans l'activité de la militance antinucléaire n'est pas spécifique aux coalitions observées, pas plus qu'elle n'est caractéristique d'une forme d'engagement contemporain contre le programme électronucléaire. Depuis son émergence au début des années soixante-dix, la mouvance antinucléaire et les militants qui la composent s'efforcent en effet d'instaurer, par le recours à des procédures plus moins contraignantes, ces exigences délibératives au sein des espaces publics oppositionnels émergeant sur chaque territoire menacé. Cette procéduralisation des discussions, des débats et des prises de décisions, est déjà visible dans la description des modalités de fonctionnement de la coalition régionale luttant contre l'implantation de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis en 1974 :

« Périodicité des réunions : une fois par mois, plus fréquemment si la situation l'exige. Chaque comité envoie un ordre du jour à un secrétariat (comité désigné). Ce secrétariat renvoie une convocation et une synthèse des divers ordres du jour. Les comités peuvent en discuter une semaine avant la réunion. Chaque comité a le même nombre de voix. Chaque comité envoie deux représentants plus un nombre indéterminé d'observateur. »⁶⁵⁴

Or en pratique, ces procédures délibératives et l'attachement des militants antinucléaires sont d'autant plus contraignants par rapport à ce même impératif que la constellation de coalitions locales cherche à se regrouper en réseau au sein de coalitions régionales et nationales. Elles apparaissent par exemple assez rapidement insuffisantes, face à l'augmentation croissante, en situation, de l'intensité de l'effervescence contestataire, pour garantir le bon déroulement du processus délibératif, tel qu'établi collectivement par les militants antinucléaires en application de leurs idéaux :

654 Alexandre Nicolon, « Analyse d'une opposition à un site nucléaire », *Op. Cit.*, p281.

« Résultats : les délégués transmettaient les discussions de plus en plus difficilement dans les comités, les mêmes délégués revenaient très souvent, les séances du collectif n'avaient plus d'ordre du jour discuté auparavant dans les comités. Le collectif s'isolait donc des militants des comités... et avait tendance à surestimer les forces de l'intérieur de ces comités. »⁶⁵⁵

Cette procéduralisation – et ses limites – sont également présentes dans les coalitions ayant fait le choix à la même époque de se déclarer en Préfecture sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, comme le CSFR en 1970. En leur sein, les militants essayent également de mettre en place, comme le raconte l'un d'eux, un mode de fonctionnement horizontal basé sur la participation et la délibération, plutôt que sur un fonctionnement vertical basé sur la délégation et la représentation pourtant promu par la dite loi :

« On était officiellement déclaré en association loi 1901, avec un président, un secrétaire, un trésorier, un bureau et un conseil d'administration. Mais la réalité, c'est que toutes les trois semaines ou plus rapidement selon les nécessités, il y avait des délégués de chaque comité local qui venaient, ils n'étaient pas permanents, mais amovibles. Les décisions étaient ensuite prises collectivement après avoir été discutées au préalable dans les comités de base. »⁶⁵⁶

Ce choix de recourir à la loi du 1er juillet 1901, alors que celle-ci garantit pourtant aux associations de personnes le droit de pouvoir se former librement et sans autorisation, ni déclaration préalable, entre alors bien souvent en tension avec les idéaux délibératifs antinucléaires. Avec ces premières traductions juridiques, les militants antinucléaires se retrouvent dans des positions d'équilibristes, qu'ils tentent de justifier au regard des modèles classiques d'organisation de l'action collective incarnés par les partis politiques et les syndicats, avec lesquels ils se veulent en rupture :

« Déclaré selon la loi de 1901, le CRILAN a un secrétaire, un trésorier et un président. La personnalisation d'un mouvement est contradictoire avec nos idées, avec nos conceptions de la démocratie, et j'insiste pour

655 *Ibid.*

656 Entretien.

que le président ne soit élu que pour un an. (...) Encore une fois, nous instituons un état de fait, une réalité : le CRILAN s'est toujours adapté aux besoins réels, sans doute parce qu'au fond de nous-mêmes nous refusons les types social-démocrate et léniniste de l'organisation. »⁶⁵⁷

Ces premières traductions juridiques des idéaux délibératifs antinucléaires au sein des espaces publics oppositionnels s'apparentent à une « *opération de bricolage* »⁶⁵⁸, à partir des normes instituées dans et par l'espace public institué. Ce bricolage normatif a pour objectif d'échapper tant bien que mal à celles-ci, tout en cherchant à créer, au cours de leurs premières expérimentations, des normes de communication et de délibération alternatives. Pour cela, les militants antinucléaires élaborent, aussi bien dans les coalitions déclarées en Préfecture que dans celles qui ne le sont pas, des chartes ou des règlements intérieurs venant se substituer et/ou compléter ceux établis par la législation. En voici un exemple :

« Dans notre règlement intérieur de fonctionnement, il est bien entendu que les comités de base (rappelons que les adhésions sont individuelles) sont fédérés et qu'il y a une coordination mensuelle de ces comités dont les délégués sont amovibles ; c'est cette coordination mensuelle qui a pouvoir de décision. »⁶⁵⁹

Bien que perçu comme le premier pas d'une institutionnalisation redoutée, le recours à la forme associative déclarée en Préfecture se généralise progressivement au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires. Au cours de la mobilisation contre *Superphénix* par exemple, la création d'associations formalisées juridiquement est préconisée aux individus souhaitant se structurer dans des coalitions locales, notamment pour les avantages qu'elles offrent pour réaliser des actions au sein de l'espace public institué⁶⁶⁰. Ce statut juridique des coalitions ne devient pas pour autant la norme dominante au sein des dynamiques contestataires antinucléaires : il reste plutôt le théâtre d'une conflictualité récurrente au cours des décennies suivantes, entre ses défenseurs et ses détracteurs. Tout comme les traductions pratiques des idéaux délibératifs antinucléaires, il n'est toutefois pas figé dans le temps, mais en perpétuelle

657 Didier Anger, *Chronique d'une lutte. Le combat anti-nucléaire à Flamanville et dans La Hague*, Op. Cit., p126.

658 Michel De Certeau, *L'invention du quotidien. Tome 1 : Arts de faire*, Paris, Folio, 2008, p252-255.

659 Didier Anger, *Chronique d'une lutte. Le combat anti-nucléaire à Flamanville et dans La Hague*, Op. Cit., p125.

660 DR, « Comment former un comité ? », in *Superpholix*, numéro 2, juillet 1976, fond d'archives personnelles.

évolution et est le fruit d'une négociation de tous les instants entre les militants engagés en leur sein, comme le raconte l'un d'eux :

« Localement, nous n'avons pas arrêté de naviguer entre différentes formes d'organisations : collectifs départementaux d'organisations associatives, politiques et syndicales, ouverts ou non aux individus, composés ou non de sous collectifs locaux, eux-mêmes composés d'individus et/ ou d'organisations ; association de loi 1901 seulement ouverte à des individus, puis acceptant les organisations tout en s'en méfiant toujours ; etc. »⁶⁶¹

Cet autre militant antinucléaire souligne que le choix de recourir à la déclaration en Préfecture a été, de son point de vue, un passage obligé pour la coalition au sein de laquelle il est engagé, afin de renforcer l'efficacité des actions entreprises :

« Avec le collectif, tout est allé très vite et on n'a pas hésité longtemps à se mettre sous la forme associative. On a pris la forme traditionnelle de la loi 1901, car cela nous permettait d'avoir une vitrine officielle et cadrée. Grâce à elle, on a du poids quand il y a des actions à mener. Le fait d'être une vraie association, cela nous a permis d'avoir une légitimité et d'être crédible au niveau du pouvoir en place, des politiques, des élus et de la Préfecture. »⁶⁶²

A l'inverse, une part tout aussi significative de militants antinucléaires jugent au contraire, et en avançant les mêmes arguments que ceux à qui ils s'opposent, que cette formalisation juridique des coalitions contestataires est contre-productive pour la réussite de la lutte antinucléaire, dans le sens où elle conduit petit à petit à une institutionnalisation de celle-ci et par conséquent à une dépossession des objectifs initiaux de la cause défendue par la défense des intérêts des coalitions juridiquement formalisées. Le témoignage suivant illustre parfaitement cette critique, fortement répandue au sein de la frange libertaire de la mouvance antinucléaire, mais pas uniquement, notamment depuis qu'une crise interne a éclaté au sein du RSN en 2010 :

« Dès lors qu'on institutionnalise une lutte par la création d'organisations, un processus de bureaucratisation s'instaure, sans

661 Entretien.

662 Entretien.

forcément d'ailleurs que les gens le fassent consciemment. Puis à un moment donné dans ce processus, les intérêts de l'organisation prennent le dessus sur l'objectif qu'est l'arrêt du nucléaire et celui devient impossible à réaliser. C'est pour cela qu'il faut l'éviter à tout prix et que nous proposons un type de fonctionnement balayant tout cela. »⁶⁶³

Historiquement, cette institutionnalisation des coalitions par la formalisation juridique est aussi et surtout un moyen utilisé collectivement par la mouvance antinucléaire, afin de pérenniser la critique de l'énergie électronucléaire, sur un territoire donné, au-delà du seul temps de l'effervescence contestataire maximale et ainsi éviter la résorption définitive de l'espace public oppositionnel en question. Le cas du *CANT* à Toulouse en est le contre-exemple, puisque cette coalition locale œuvre depuis quatre décennies contre le programme électronucléaire, tout en ayant gardé son statut informel originel. Plus largement, il s'agit en substance des motivations et des motifs ayant conduit, après de multiples tentatives similaires par le passé, à la création d'une coalition nationale en 1997. Cette dernière se différencie alors, comme le rappelle l'un des principaux protagonistes de la création du *RSN*, par la recherche d'une certaine forme de centralisme jugée nécessaire à la poursuite et à l'amplification de la lutte antinucléaire en France, tout en refusant l'instauration d'une structure pyramidale :

« Si on s'est battu pour créer le Réseau, c'est parce qu'il est devenu nécessaire d'avoir un outil permettant de coordonner la lutte antinucléaire sur le temps long et avec une vision d'ensemble sur la France. Forcément, cette efficacité matérielle passe par un certain centralisme de la structure, par un projet de centralisation idéologique sous la forme d'une structure militante politique classique parisienne, mais pratique sous la forme d'une mutualisation des compétences de chacun... avec la difficulté qu'il n'y a jamais eu d'unité politique au sein du Réseau. »⁶⁶⁴

Après un travail de coalition conduit pendant plusieurs mois avec la rédaction d'une charte définissant le sens et les objectifs de cette nouvelle entité, des règles du jeu sont ensuite

663 Entretien.

664 Entretien.

progressivement instaurées et institutionnalisées. Le but est alors de régir et formaliser les pratiques délibératives au sein de cette fédération, composée de multiples coalitions locales, régionales et nationales éclatées sur l'ensemble du territoire hexagonal et aux aspirations délibératives diverses et multiples. Cette structuration se traduit par un renforcement croissant, à mesure que le *RSN* croît et se développe numériquement au fil des années, de la procéduralisation de ces dernières au détriment de la souplesse organisationnelle régissant jusqu'alors nombre d'expérimentations des idéaux délibératifs antinucléaires au sein des espaces publics oppositionnels. Les principes théoriques de fonctionnement du *RSN* sont énoncés et fixés dans ses statuts et dans son règlement intérieur, d'une longueur respective de six et vingt pages. Ceux-ci établissent tout d'abord que c'est un conseil d'administration, composé au minimum de dix personnes et au maximum de dix-huit, systématiquement partagé à moitié entre membre titulaire et membre suppléant, qui administre quotidiennement la coalition à partir des orientations définies par l'assemblée générale :

« Les administrateurs titulaires exercent collégalement la présidence du Réseau "Sortir du nucléaire". (...) Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour organiser toutes opérations et actes permis (...) dans le respect des pouvoirs réservés à l'Assemblée générale. »⁶⁶⁵

Ainsi, face à la difficulté inhérente à tous les mouvements sociaux de faire participer l'ensemble des individus concernés à la délibération dès lors que la taille de la coalition en question devient trop importante⁶⁶⁶, le choix effectué au sein du *RSN* est de la faciliter en réduisant le nombre de participants. La délibération est alors restreinte à un nombre limité d'individus, auxquels l'ensemble des militants antinucléaires délègue son pouvoir de décision. Cette logique de délégation ne s'appuie pas sur la légitimité issue du principe de représentation, tel qu'il est appliqué dans les modèles classiques d'organisation de l'action collective incarnés par les partis politiques et les syndicats. Les administrateurs du *RSN* ne représentent pas en effet un courant d'opinion, pas plus qu'une coalition ou un ensemble de coalitions et, par conséquent, ne sont pas élus sur un projet politique à partir duquel ils s'engagent : ils doivent simplement être mandatés par une coalition adhérente et fournir une présentation d'eux-mêmes et leurs motivations à

665 Réseau Sortir du nucléaire, « Statut du Réseau Sortir du nucléaire », 2011, p4.

666 Louis Guay et al., *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Montréal, Presses de l'université du Québec, 2005, p402.

postuler à un tel poste. Théoriquement, le conseil d'administration s'efforce ensuite de viser le consensus quand il doit prendre une décision et lorsqu'il ne peut l'atteindre faute de parvenir à un accord, le règlement intérieur prévoit le recours au principe du vote majoritaire, afin de contourner les situations de blocage :

« Les modalités de décision sont ainsi définies :

- si le nombre de POUR est supérieur à celui des CONTRE et supérieur ou égal à la moitié du nombre d'administrateurs arrondi à l'unité inférieure, alors la décision est adoptée.

- si le nombre de CONTRE est supérieur à celui des POUR et supérieur ou égal à la moitié du nombre d'administrateurs arrondi à l'unité inférieure, alors la décision est refusée. »⁶⁶⁷

Ensuite, la légitimité du conseil d'administration, et par conséquent du processus délibératif s'y rattachant, s'appuie sur les assemblées générales annuelles, au sein desquelles sont élus les administrateurs. Cette élection ne s'effectue pas selon le consensus apparent, mais à bulletin secret, à partir de candidatures préalablement déclarées par écrit, *via* un scrutin proportionnel intégral où les bulletins nuls ne sont pas pris en compte ; un candidat devant recueillir un nombre de voix au moins égal à 25% du nombre de votants pour être élu. Les statuts encadrent également strictement les modalités de composition et de renouvellement du conseil d'administration :

*« Les administrateurs sont élus pour un mandat d'une durée de 3 ans.
(...) Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année par tiers.
(...) Une même personne ne peut pas exercer les fonctions d'administrateur titulaire plus de 6 années consécutives (équivalent à 2 mandats pleins consécutifs). »⁶⁶⁸*

Quant à la légitimité de ce processus électif, il s'appuie sur la volonté affichée de permettre une participation du plus grand nombre aux assemblées générales, par l'organisation et la communication en amont des règles de la délibération aux adhérents du *RSN*. Ensuite, leur déroulement est fortement codifié et la procédure d'arrêt des décisions collectives est le principe

667 Réseau Sortir du nucléaire, « Règlement intérieur du Réseau sortir du nucléaire », 2009, p3.

668 Réseau Sortir du nucléaire, « Statut du Réseau Sortir du nucléaire », *Op. Cit.*, p3.

du vote de la majorité absolue renforcée, contrairement à ce qui se pratique quotidiennement dans bon nombre de coalitions antinucléaires où le consensus apparent est de rigueur. Chaque coalition adhérente au RSN disposant d'une voix qu'il peut exprimer de trois façons différentes, le règlement intérieur prévoit que plus le taux d'abstention est élevé, moins la majorité absolue des votes exprimés suffit pour dégager une tendance représentative et ainsi prendre une décision collective :

« Les seuls votes possibles sont "pour", "contre" et "abstention". (...) Sont désignés comme "votes exprimés" les votes "pour" et "contre" (...). Le vote "abstention" n'est pas un "vote exprimé" (...). L'abstention passive, qui est le simple fait de n'exprimer aucun vote, n'est pas comptabilisée. Le taux d'abstention est le rapport du nombre de votes "abstention" au nombre de votants.(...) Une proposition soumise au vote n'est adoptée que si les deux conditions suivantes sont simultanément remplies :

- le nombre de "pour" est supérieur à 50 % du nombre de votes exprimés ;

- le nombre de "pour" est supérieur à 45 % du nombre de votants.

Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la proposition est rejetée. »⁶⁶⁹

Enfin, la délibération est organisée de telle sorte au sein du RSN qu'un certain nombre des conséquences d'application de celle-ci est codifié dans le règlement intérieur, afin de prévoir *a priori* les bonnes pratiques des militants antinucléaires. Il mentionne par exemple la possibilité pour les coalitions adhérentes de s'exprimer librement en leur nom propre, tout en précisant que les coalitions, ayant le terme de « *Sortir du nucléaire* » dans leur dénomination, ne doivent pas défendre publiquement des positions en contradiction avec la charte du RSN, dans le but d'éviter les confusions. Il indique également que, si le conseil d'administration doit adopter une position politique nouvelle au nom de la coalition sur laquelle il n'arrive pas à s'accorder sur une position majoritaire aux 2/3 ou suscite le veto d'au moins deux administrateurs titulaires, une consultation des coalitions adhérentes doit être lancée :

669 Réseau Sortir du nucléaire, « Règlement intérieur du Réseau sortir du nucléaire », *Op. Cit.*, p7.

« Le Conseil d'administration consulte les groupes membres pour recueillir leurs avis, sous réserve qu'un délai d'au moins une semaine soit disponible pour lancer la consultation et attendre des réponses de la part des groupes membres. (...) La consultation ne constitue pas un vote, mais une aide à la décision pour le Conseil d'administration. »⁶⁷⁰

En définitive, le RSN met en œuvre une conception procéduraliste de la délibération par l'usage d'un droit écrit – les statuts et le règlement intérieur – encadrant de façon stricte les pratiques de discussion, de débat et de prise de décision. En ce sens, elle s'approche formellement de la théorisation de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas. Même si nous n'avons jamais entendu parler, dans les discours des militants antinucléaires, d'aucune référence théorique préalablement mobilisée afin de mettre en place les procédures les plus adéquates, il apparaît qu'elles en suivent les prescriptions procédurales des échanges, comme autant de contraintes nécessaires à respecter pour mettre en place les conditions théoriques et idéales de la délibération, à la différence près qu'elles s'en éloignent en se positionnant globalement en faveur du vote, plutôt que du consensus pour l'arrêt de décisions collectives. Cette traduction pratique et juridique au sein des mouvements sociaux, précise Héloïse Nez, se déroule conjointement à un renversement de perspective au sein de la philosophie politique :

« Le parallèle est ici frappant avec l'évolution de la théorie délibérative dans les années 1990 qui (...) se positionne en faveur du vote à la majorité après délibération, ainsi que plus largement avec celle des théories démocratiques qui sont amenées à faire intervenir simultanément un principe de décision plus réaliste que celui de l'unanimité : le principe majoritaire. »⁶⁷¹

En procédant de la sorte, ce processus d'institutionnalisation des normes délibératives restreint toutefois *a priori*, et à l'inverse de ce qui se déroule dans les espaces publics oppositionnels, l'expérimentation des exigences communicationnelles et délibératives antinucléaires au sein de la coalition. Donnant à voir la dimension agonistique des pratiques délibératives, cette institutionnalisation normative opérée par bricolage est en effet ambivalente par essence,

670 *Ibid.*, p2.

671 Héloïse Nez, « Délibérer au sein d'un mouvement social. Ethnographie des assemblées des Indignés à Madrid », in *Participations*, numéro 4, 2012, p 86.

portant ainsi en elle-même, de par cette altération, les germes de sa critique. Elle est simultanément, d'une part, une traduction pratique et juridique indispensable pour mettre en œuvre les idéaux délibératifs antinucléaires, au regard des contraintes endogènes à la structuration de mouvance elle-même ; et d'autre part, un dévoiement de ces idéaux, suscitant l'émergence d'une critique au regard de l'exigence de ces derniers et de la place centrale qu'ils occupent dans les valeurs éthiques défendues par les militants antinucléaires. Le recours à un processus de délégation de la délibération déconnecté du principe de représentation est un premier exemple. Il s'agit d'une adaptation pratique en situation, visant à éviter les écueils des logiques représentatives présentes dans la majeure partie des organisations politiques et syndicales, tout en produisant simultanément l'illégitimité des militants dépositaires du pouvoir de décision par délégation. Cela s'explique par leur non-représentativité de la diversité politique et idéologique de la mouvance antinucléaire, alors même que ce principe de représentation n'a pas bonne presse dans les idéaux délibératifs antinucléaires. L'abandon dans le processus décisionnel du consensus apparent et du principe d'unanimité pour le vote et le principe de la majorité est un second exemple. Il s'agit d'une adaptation pratique en situation, visant à éviter les situations de blocage dans l'action quotidienne, tout en participant simultanément à disloquer la cohésion interne d'un *RSN* traversé par de fortes tensions. Cela entraîne par conséquent l'émergence d'épreuves de force habituellement limitées au sein des espaces publics oppositionnels par l'utilisation de procédures de consensus, elles-mêmes héritées de l'attachement des militants antinucléaires au système de valeurs spécifiques qu'elles constituent dans leurs idéaux délibératifs. Ainsi, le *RSN* propose une combinaison singulière de la critique de la délégation et de la représentation politique, avec la volonté de reconstruire un cadre procédural fondé sur la délibération. Celle-ci n'est pas inédite, au sens où elle s'inscrit dans une certaine tradition critique des mouvements sociaux ayant déjà expérimenté de tels projets organisationnels⁶⁷², tout en en proposant une actualisation singulière.

4.2.2. L'emprise des procédures délibératives sur la participation

En pratique, la formalisation, la procéduralisation et l'institutionnalisation progressive des exigences délibératives au sein du *RSN* limitent singulièrement la participation régulière et

⁶⁷² Daniel Mouchard, « Politique délibérative et logique de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Op. Cit.*, p128-130.

suivie des militants à la délibération, alors même que cette dernière fait figure d'un référent normatif orientant les pratiques antinucléaires et que l'ambition de cette coalition nationale est de fédérer et de coordonner les dynamiques contestataires à l'œuvre au sein des multiples espaces publics oppositionnels. Le seul moment où la participation des militants à l'élaboration et à la définition des décisions relatives aux orientations ainsi qu'à la conduite de la coalition n'est pas circonscrite au sein du *RSN* est l'assemblée générale. Il s'agit en effet du seul lieu, physique et temporel, où les idéaux antinucléaires incluant la participation du plus grand nombre à la délibération sont expérimentés, faisant ainsi *a priori* de l'assemblée générale l'espace de délibération le plus en adéquation avec ceux-ci. Tout comme les multiples traductions pratiques et juridiques de ces idéaux opérées depuis quatre décennies, nous avons pu observer au cours de notre enquête ethnographique que ces assemblées générales s'apparentent à un bricolage normatif, visant à encadrer et à codifier des pratiques communicationnelles et délibératives alternatives, à partir des normes instituées dans et par ces espaces publics oppositionnels antinucléaires, mais aussi dans et par l'espace public institué.

Ces assemblées générales se déroulent une fois par an, sur un week-end et sur un territoire différent chaque année, au gré des coalitions locales ou des militants antinucléaires souhaitant prendre en charge leur organisation logistique. En principe, elles rassemblent l'ensemble des coalitions membres, c'est-à-dire à jour de cotisation, qui doivent chacune désigner au maximum deux représentants pour s'y rendre et la représenter ; le règlement intérieur du *RSN* prévoit qu'aucune autre personne ne peut y participer, sauf décision contraire prise, au cas par cas, par le conseil d'administration. Les conditions de participation à cet espace délibératif sont ainsi assez différentes de celles de *VSC*, mais aussi de celles que nous avons pu observer dans les coalitions locales et régionales constituant la base organisationnelle du *RSN*. Au sein de ces dernières, est en effet mise en place, non sans difficulté et non sans provoquer des tensions, une procédure de discussion et de prise de décision à laquelle peuvent participer tous les militants antinucléaires le souhaitant, sans qu'il soit vérifié la représentativité qu'ils incarnent. Au *RSN*, et à la différence d'autres mouvements sociaux⁶⁷³, l'assemblée générale n'est pas envisagée comme un des lieux favorisant, par l'activité contestataire s'y déroulant, l'engagement de nouveaux

673 Julie Le Mazier, « Les approches normatives mobilisées au sujet des assemblées générales étudiantes », in *Actes de la seconde journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative*, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 18 octobre 2011.

individus en faveur de la cause antinucléaire. Puisque ceux qui y débattent sont des représentants et non des individus parlant en leur nom propre « *auxquels la simple constitution en assemblée confère un pouvoir de décision* », elle est ici un dispositif délibératif marqué par les pratiques parlementaires et républicaines de l'espace public institué, plus qu'elle ne constitue un « *dispositif de démocratie directe* »⁶⁷⁴. Dès lors, tout comme la délibération quotidienne restreinte à un nombre limité d'individus auxquels l'ensemble des coalitions membres délègue leur pouvoir de décision, les militants de ces dernières sont également contraints de la déléguer au préalable à l'un des leurs, désigné pour participer à l'assemblée générale. Ici encore, le choix effectué au sein du *RSN* est de faciliter le processus délibératif en réduisant le nombre de participants, quitte pour cela à ajouter un degré de délégation et à recourir au principe de représentation, tout deux ayant mauvaise presse dans les idéaux délibératifs antinucléaires. Par contre, aucune procédure ne régit les modalités de désignation de ces délégués, chaque coalition étant libre de procéder comme elle l'entend. Au sein des coalitions observées, ils sont désignés sur la base du volontariat, la difficulté étant plutôt de trouver un militant disponible et prêt à s'engager à cette tâche. Le témoignage de ce militant antinucléaire, engagé au sein d'un tout autre espace public oppositionnel, illustre cette difficulté et la contradiction qu'elle provoque au regard de ces propres idéaux délibératifs :

*« Chaque année, c'est la même chose quand arrive le moment de savoir qui dans le groupe veut aller à l'assemblée générale du Réseau : il n'y a personne. Moi le premier, je botte en touche et on finit généralement par donner une procuration à un copain d'un autre groupe qui a, lui, l'habitude d'y aller tous les ans. On fait ça, mais on ne devrait pas le faire, car c'est contraire à ce qu'on réclame au Réseau, à savoir plus de pouvoirs donnés au groupes locaux et éviter que ce soit toujours les mêmes qui prennent les responsabilités. »*⁶⁷⁵

Résultat, les assemblées générales rassemblent, au fil des années, les mêmes militants antinucléaires. De par cet état de fait, s'opère alors une distinction, au sein même de la mouvance antinucléaire, entre les militants habitués et experts du « jeu démocratique » de cet espace délibératif et ceux qui *de facto* en sont exclus – ou s'en excluent. Cela rend ainsi de plus

674 Julie Le Mazier, « Assemblée générale », in *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Gis Démocratie et participation.

675 Entretien.

en plus difficile la participation de nouveaux acteurs ne maîtrisant pas les procédures et les tactiques routinières de leurs contournements, à mesure que les premiers acquièrent de l'expérience. En ce sens, les idéaux antinucléaires, incluant la participation du plus grand nombre à la délibération, se retrouvent déjà mis à mal dans leur traduction pratique au sein des assemblées générales délibératives de cette coalition nationale.

Ensuite, le *RSN* convie de son côté l'ensemble des coalitions, environ trois mois avant les dates prévues, par convocation électronique et cette désignation – ou son absence ou encore le choix de participer en donnant une procuration à une autre coalition – doivent être effectués environ deux mois avant le jour J et doivent être signalés au *RSN* par le biais d'un formulaire d'inscription. Afin de permettre la participation du plus grand nombre de coalitions membres à cet espace de délibération, il est également prévu dans le règlement intérieur que le *RSN* prenne en charge les frais de transports de celles qui renonceraient à participer à l'assemblée générale pour des raisons financières, à condition que ceux-ci se signalent au préalable et qu'ils motivent leur demande. En 2012, seulement soixante-dix coalitions membres au *RSN* – procurations comprises – sur les plus de neuf cents coalitions adhérentes revendiquées, ont participé à l'assemblée générale annuelle, et elles n'étaient guère plus nombreuses les années précédentes. Cette non-participation d'une part significative de la mouvance antinucléaire n'a rien d'étonnant, dans le sens où il s'agit d'un processus routinier au sein des mouvements sociaux où de tels espaces délibératifs sont institués pour gérer les alliances inter-organisationnelles⁶⁷⁶. Certains militants antinucléaires, notamment ceux qui y ont participé par le passé, la justifient toutefois par la dépossession de tous enjeux politiques des assemblées générales du *RSN*, de par l'emprise du formalisme des procédures codifiant son déroulement :

« Désormais, je ne perds plus mon temps à aller aux assemblées générales du Réseau, plus rien ne se décide là-bas. Tout est verrouillé à l'avance par le conseil d'administration, pas forcément intentionnellement d'ailleurs, mais le résultat, c'est qu'il n'y a pas de marges de manœuvre et de place à la spontanéité pendant les assemblées générales. Elles sont devenues un lieu d'enregistrement et

676 Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire*, Op. Cit., p58-62.

de validation pour se donner une bonne conscience démocratique, rien de plus. »⁶⁷⁷

Cette formalisation des procédures délibératives s'appuie également sur un principe de transparence, dans le sens où l'ensemble des documents préparatoires à l'assemblée générale – ordre du jour, rapport moral et d'activité, rapport financier, motions et campagnes, candidatures au conseil d'administration, etc – sont préalablement mis à disposition des coalitions membres, par le biais d'un site internet accessible librement. Il est également donné la possibilité, aux coalitions en faisant la demande, de pouvoir consulter les comptes financiers du *RSN*. Cette publicisation permet, en principe, à chaque coalition adhérente de discuter en son sein de chaque point soumis au vote selon l'ordre du jour, et d'établir par conséquent une position collective que le délégué désigné est ensuite chargé de porter lors de l'assemblée générale. En pratique, les mandats donnés par les coalitions à leurs représentants sont hétérogènes : entre d'une part, ceux qui disposent d'un mandat libre, c'est-à-dire qui prennent part aux décisions sans avoir de consignes précises de la coalition qu'ils représentent ; et d'autre part, ceux qui disposent d'un mandat impératif, c'est-à-dire qui ont comme consigne de ne pas prendre part au vote d'un point non discuté préalablement et non tranché au sein de leur coalition. Ainsi par exemple, dans ce dernier cas, certains militants antinucléaires s'abstiennent systématiquement sur les décisions soumises au vote, non prévues par l'ordre du jour initialement établi, et ce même s'ils ont un avis tranché sur le sujet et qu'ils ont la certitude qu'il s'agit d'une position collectivement partagée au sein de leur coalition. A l'inverse, d'autres militants, eux-aussi tout aussi attachés aux mandats impératifs, n'hésitent pas à s'en affranchir temporairement, en fonction des enjeux stratégiques que recouvre la décision sur laquelle ils doivent se prononcer. Plus largement, ces pratiques effectives s'inscrivent de façon dynamique sur un continuum respectivement borné de part et d'autre par ces deux idéaux-types et où figurent *in fine* autant de positionnements qu'il existe d'individus participant aux assemblées générales. Elles peuvent aussi varier chez un même militant antinucléaire, en fonction des sujets abordés et du rapport qu'il entretient avec ceux-ci : la seule règle procédurale s'appliquant à ce moment là étant celle qu'il choisit lui-même de s'adjoindre au regard de ses propres idéaux délibératifs, puisque la juridification des normes délibératives du *RSN* ne l'encadre pas.

677 Entretien.

Il ne s'agit pas ici d'attribuer des vices ou des vertus à l'une ou l'autre de ces pratiques de délégation et de représentation et des exigences qu'ont les militants antinucléaires à les respecter, mais de prendre acte de leur diversité et de leur coexistence au sein de cet espace délibératif et des conséquences qu'elles engendrent ensuite sur la légitimité des décisions prises par l'assemblée générale, à propos des orientations et de la conduite de la coalition nationale. Ces délibérations reposent en effet sur des procédures de participation hétéroclites. Bien qu'également observable au sein des espaces publics oppositionnels, cette ambivalence est d'autant plus marquée ici que la formalisation, la procéduralisation et l'institutionnalisation des normes délibératives au sein du *RSN* ambitionnent de la rationaliser. Elle est aussi renforcée par le choix effectué d'accorder, dans la procédure de vote des décisions, une voix par coalition, et ce, quelle que soit la taille de ces dernières, adaptant ainsi les pratiques d'assemblée générale de la mouvance libertaire donnant une voix à chaque individu⁶⁷⁸. Ce bricolage normatif soulève en effet à nouveau la légitimité des procédures délibératives qu'il rend possible, puisque les participants à l'assemblée générale ne sont pas simplement des individus engagés contre le programme électronucléaire : ils sont aussi dépositaires d'un pouvoir de représentation d'une coalition. Or, dès lors qu'il est introduit une logique de représentation dans le processus délibératif, se pose inéluctablement la question de la représentativité des délégués, notamment pour les coalitions numériquement les plus significatives, qui peuvent s'estimer lésées si celle-ci n'est pas prise en compte. Le témoignage de ce militant antinucléaire, engagé dans l'une de ces coalitions, illustre cette tension :

« C'est vrai que la richesse première du Réseau, c'est la multitude de groupes qui le compose sur tout le territoire, et vu que la légitimité du Réseau repose là-dessus, c'est assez cohérent que chacun ait le même poids. Mais en même temps, c'est profondément inégalitaire et injuste pour les grosses structures, qui luttent elles-aussi au moins autant contre le nucléaire, et qui se retrouvent par conséquent pieds et mains liés aux décisions du Réseau, sans pouvoir véritablement peser dessus. On a essayé de faire changer les choses il y a quelques années, mais on

678 Simon Luck et Irène Pereira, « L'impératif délibératif dans les organisations anarchistes, des principes aux expérimentations », *Op. Cit.*

s'est pris de front avec certains membres du Réseau qui n'ont pas voulu nous écouter. »⁶⁷⁹

Au sein des espaces publics oppositionnels, ces coalitions, et même si elles comptent plusieurs milliers de membres et agissent quotidiennement contre l'énergie électronucléaire se voient accorder la même place dans le processus délibératif que des coalitions composées de seulement quelques individus et n'ayant aucune activité effective sur le territoire hexagonal. Là encore, cette institutionnalisation normative, opérée par bricolage, porte en elle-même les germes de sa critique, de par cette altération. Cette dernière est renforcée par le fait que le registre de légitimation de l'assemblée générale du *RSN* ne s'appuie pas sur la réunification de la majorité des coalitions concernées pour prendre les décisions, mais, comme dans bon nombre de mouvements sociaux⁶⁸⁰, seulement sur leur acception par la majorité des présents. Sauf que si, inversement, le choix effectué par le *RSN* avait été de s'inscrire pleinement dans une logique représentative caractéristique de l'espace public institué, celui-ci aurait été fortement critiquée par les militants antinucléaires, de par son décalage manifeste avec leurs idéaux délibératifs et leurs pratiques au sein des espaces publics oppositionnels.

Ensuite, le déroulement concret de ces assemblées générales est lui-aussi fortement codifié *a priori* au regard de ce qui se pratique quotidiennement dans bon nombre de coalitions antinucléaires où une plus grande place est laissée aux processus informels. Le règlement intérieur du *RSN* prévoit en effet plusieurs règles devant être respectées par les participants, afin de permettre la participation du plus grand nombre d'entre eux aux discussions et la fluidité de celles-ci : un minutage précis de l'ordre du jour est communiqué en début d'assemblée générale et un administrateur est en charge de le faire respecter ; le nombre de prise de parole pour chaque point abordé est limité à un nombre maximum ; chaque intervenant doit indiquer s'il souhaite prendre la parole pour défendre un point de vue ou s'opposer à un autre, afin de favoriser l'expression d'avis différents et ainsi permettre un débat contradictoire ; il doit ensuite se présenter, afin d'être identifié par l'auditoire ; l'attribution des prises de parole est gérée par un administrateur, afin de permettre une distribution équilibrée de la parole et ainsi permettre au plus grand nombre de s'exprimer ; les réponses n'intervenant qu'après qu'une série de

679 Entretien.

680 Julie Le Mazier, « Assemblée générale », *Op.Cit.*

questions ait été posée. Il est assez frappant de constater que ces pratiques s'approchent formellement des postulats fondamentaux – tels que l'égalité des participants et la transparence du processus – de la théorie de l'*agir communicationnel*⁶⁸¹, comme si le *RSN* cherchait avec ces procédures à mettre en place les conditions théoriques rendant possible un mode de prise de décision et de résolution des conflits alternatifs à la démocratie représentative. Les pratiques délibératives des militants antinucléaires se rapprochent de celles d'*Agir ensemble contre le chômage (AC!)*⁶⁸², tout en s'en différenciant : ils visent tout deux au déploiement d'une rationalité communicationnelle, à la différence près que le déroulement de la délibération est ici contraint, pour le permettre. Bien qu'orientant l'action antinucléaire, ces exigences délibératives n'en restent pas moins fréquemment transgressées en situation. S'agissant de conditions idéales illusoire, leur traduction pratique s'effectue en effet nécessairement en décalage avec cette ambition normative. Elles donnent alors à voir un processus ambivalent : cette procéduralisation de la délibération permet une certaine participation des militants présents à la délibération, tout en restreignant, de par son formalisme, cette même participation par l'encadrement des pratiques communicationnelles et délibératives.

Ces règles sont systématiquement rappelées au début de l'assemblée générale, de telle sorte que l'ensemble des participants ait connaissance du cadre normatif, dans lequel ils peuvent participer au processus délibératif. Une tribune, où siège un certain nombre d'administrateurs face au public composé des représentants des coalitions membres, est en charge de son bon déroulement. Ce sont eux qui vont orchestrer l'assemblée générale, du début à la fin, épaulés en cela par un avocat dont la mission est d'en vérifier la conformité juridique avec les statuts et le règlement intérieur du *RSN*. Cette tribune n'est pas désignée au début de ce temps délibératif par l'ensemble des participants, rapprochant ainsi à nouveau les pratiques et les normes en jeu des pratiques parlementaires et républicaines de l'espace public institué, plutôt que des expérimentations des idéaux délibératifs à l'œuvre au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires. De même, nous observons qu'il n'est pas possible pour les participants de modifier l'ordre du jour, établi préalablement par le conseil d'administration. Certains tentent tout de même parfois de le faire, jugeant que cet ordre du jour ne correspond pas aux enjeux du

681 Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, *Op. Cit.*.

682 Daniel Mouchard, « Politique délibérative et logique de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Op. Cit.*, p136.

moment. Pour cela, ils arguent que l'assemblée générale est légitime et souveraine pour fixer son propre ordre du jour, ce que réfutent et refusent les administrateurs au nom du respect des statuts du *RSN*, qui interdisent en effet toute modification de celui-ci. Au delà de cette emprise juridique sur les possibilités de participation effective des militants en situation, la procéduralisation des discussions ne restreint que partiellement l'occupation de la parole, par les militants les plus aguerris au « jeu démocratique » des assemblées générales. Nous observons en effet que ce sont eux qui s'expriment le plus longuement et le plus grand nombre de fois, monopolisant ainsi le débat contradictoire au détriment des autres participants, dont plus d'un quart ne s'exprime à aucune reprise lors de ce temps délibératif. Cette procéduralisation des discussions s'accompagne aussi d'une mise en scène des échanges, puisque les militants s'exprimant trop longuement se le font signaler par un signal sonore, avant d'être stoppé par coup de sifflet d'un administrateur. Au préalable et afin que la parole leur soit donnée, ils doivent lever un carton rouge pour exprimer un avis défavorable et un carton vert pour exprimer un avis favorable. Nous retrouvons cette même théâtralisation lors des prises de décision.

Quant aux motions et campagnes soumises à discussion puis à un vote, leur dépôt est tout aussi codifié. Ces derniers prévoient en effet qu'elles puissent être déposées par une ou plusieurs coalitions membres du *RSN*, ou par le conseil d'administration, à condition d'être rédigées et transmises à ce dernier dans les délais impartis avant l'assemblée générale. Ensuite, les administrateurs peuvent ne pas retenir une motion qu'ils jugeraient irrecevables, du fait qu'elle serait hors sujet ou qu'elle ne serait pas en conformité avec les conditions énoncées dans les statuts, le règlement intérieur et la charte : ils ne se prononcent pas sur le fond. Lors des assemblées générales, l'irrecevabilité de certaines motions et campagnes est régulièrement le sujet de débats houleux entre les participants, notamment entre leurs dépositaires et les membres du conseil d'administration. Pour asseoir leurs décisions, ces derniers n'hésitent pas à solliciter l'intervention de l'avocat au cours de la discussion, afin d'en rappeler le bien-fondé juridique, quitte à stopper la dynamique des échanges. Toutefois, une certaine souplesse est permise, puisque l'assemblée générale peut modifier les motions et campagnes et se prononcer sur la recevabilité de l'une d'entre elles arrivée hors délai, si la pression des participants est suffisamment importante, et le cas échéant cette dernière est soumise à la discussion et au vote au même titre que les autres. Plus largement, la législation du *RSN* prévoit la possibilité pour les participants de soulever une « question de recevabilité » s'ils jugent que la proposition est

mauvaise dans la forme (non conformité avec les dispositions légales et réglementaires du RSN, contradiction implicite avec une décision déjà prise par l'assemblée générale, formulation incorrecte ou incompréhensible) et s'ils sont au moins 25% à en faire la demande. Un temps de discussion est alors consacré à l'examen de la recevabilité de la proposition en question :

« La proposition peut être amendée, précisée ou reformulée [et doit] avoir pour seul objet de résoudre les problèmes de recevabilité (...) Qu'elle soit ou non modifiée à l'issue de ce processus, la proposition est soumise à un vote préalable de recevabilité. (...) Si la proposition est déclarée recevable, elle est alors soumise au vote en vue de son éventuelle adoption. (...) Si la proposition n'est pas déclarée recevable, elle ne peut pas être soumise au vote. Le vote est déclaré annulé pour irrecevabilité. De ce fait, la proposition est déclarée rejetée. »⁶⁸³

Nous observons aussi que les salariés du RSN prennent parfois la parole pour exprimer leur point de vue sur la pertinence des campagnes et motions. Lorsqu'ils sont en désaccord, ils n'hésitent ainsi pas à entrer en conflit avec les militants, voir même avec certains administrateurs, alors même qu'ils ne disposent pas de pouvoir de décision lors de ce temps délibératif et qu'ils devront, en principe, appliquer par la suite les décisions prises par l'assemblée générale. Au sein de cet espace délibératif, la procédure d'arrêt des décisions collectives est le principe du vote de la majorité absolue renforcée. Excepté pour l'élection des administrateurs, il se pratique systématiquement à main levée, à l'aide d'un carton marqué d'un V, « comme Vote », qui matérialise son droit de vote, et d'un carton marqué d'un P, « comme Pouvoir », pour les participants disposant d'une procuration. Avant chaque délibération, la proposition soumise au vote est énoncée au micro et projetée sur un écran à l'aide d'un vidéo projecteur, puis après le décomptage, la même procédure est utilisée pour annoncer le résultat. Par ailleurs, toujours dans un souci de transparence du processus délibératif, la liste des inscrits, présents et représentés à l'assemblée générale, est consultable librement sur place. Relativement habituelle au sein des mouvements sociaux ayant recours aux assemblées générales, cette procédure d'arrêt des décisions collectives manifeste « *la cohésion d'un corps dont les membres s'expriment de façon solidaire et transparente plutôt que de manière*

683 Réseau Sortir du nucléaire, « Règlement intérieur du Réseau sortir du nucléaire », *Op. Cit.*, p5.

individuelle »⁶⁸⁴. Parallèlement, le *RSN* recourt à nouveau aux pratiques et aux normes parlementaires et républicaines, plutôt qu'au principe du consensus apparent, expérimentées au sein des coalitions antinucléaires locales et régionales pour désigner ses administrateurs. L'option du vote à bulletin secret est en effet utilisée pour l'élection de ces derniers : chaque participant disposant d'un droit de vote glisse son bulletin dans une urne cadenassée, avant que celle-ci ne soit dépouillée en présence d'un avocat, afin d'en attester la conformité d'un point de vue juridique. Cette seconde procédure d'arrêt des décisions collectives suggère quant à elle « *une intégration des formes de la citoyenneté républicaine* »⁶⁸⁵.

En résumé, les assemblées générales du *RSN* donnent à voir une autre dimension agonistique de l'institutionnalisation des exigences et des pratiques délibératives antinucléaires, au sein d'une coalition nationale. Il s'agit du processus par lequel les procédures délibératives, du fait de leur rigidité juridique, peuvent conduire à circonscrire la participation effective des militants, et ce, alors même que leur finalité est inverse. Elles révèlent également, au regard des contraintes endogènes à la structuration de la mouvance elle-même, l'opération de bricolage normatif par laquelle elles tentent d'y parvenir. Cette dernière empruntent pour cela, tour à tour et à plusieurs reprises, aux pratiques et aux normes de l'espace public institué et des espaces publics oppositionnels antinucléaires, celles-ci étant par conséquent en tension. Ces tensions deviennent ensuite d'autant plus conflictuelles que les militants antinucléaires aspirent à faire de leur idéaux délibératifs des exigences à transposer en pratiques effectives, mais aussi d'autant plus que l'emprise organisationnelle de la coalition nationale se renforce sur les dynamiques des espaces publics oppositionnels. Ces observations et ces analyses n'ont toutefois rien d'inédites, puisque ce fort degré de procéduralisation et de routinisation du processus délibératif est également présent au sein d'autres mouvements sociaux, y compris ceux coutumiers de la délibération en grand nombre⁶⁸⁶.

684 Julie Le Mazier, « Assemblée générale », *Op.Cit.*.

685 *Ibid.*

686 Paul Cary, « Politique ou gestion ? La participation vue du Brésil », in *Rencontre-débat sur le thème « La participation au prisme de l'histoire »*, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 25 octobre 2012.

4.3. La dimension conflictuelle des dynamiques délibératives

4.3.1. Les normes délibératives à l'épreuve d'une situation de crise

Ces tensions constitutives de l'institutionnalisation des normes délibératives deviennent d'autant plus contraignantes, par rapport à cet impératif que le recours au principe majoritaire se généralise pour trancher des décisions collectives clivantes entre les différentes composantes de cette coalition nationale. Elles conduisent alors à l'émergence d'importantes conflictualités internes. C'est le licenciement de Stéphane Lhomme, jusqu'alors porte-parole salarié du *RSN*, au cours du printemps 2010 qui révèle ces contractions organisationnelles latentes depuis sa création. Une vive controverse, fortement relayée au sein de l'espace médiatique, secoue alors la mouvance antinucléaire pendant plusieurs mois, tel un feuilleton diffusé en plusieurs épisodes, avec des énigmes, des rebondissements, des stratégies et des jeux d'acteurs. Peu audible et compréhensible pour les militants antinucléaires non avertis de l'ensemble des tenants et des aboutissements – et pourtant sommés à plusieurs reprises de prendre partie – ce conflit continue d'ailleurs toujours de l'animer deux ans plus tard. Les militants antinucléaires ne sont en effet toujours pas parvenus globalement à en faire une analyse critique et à en tirer les conséquences adéquates, si ce n'est la décision d'un certain nombre d'entre eux de quitter le *RSN*, pour créer en 2011 une coalition nationale concurrente : la *CSN*.

Incarnée dans, autour et par la personne de Stéphane Lhomme, cette controverse mêle à la fois des questions d'attitudes et de comportement de celui-ci vis-à-vis des autres salariés ; des tensions individuelles entre de fortes personnalités actives au sein de la coalition, entrant les unes avec les autres, tantôt en coopération, tantôt en concurrence ; des divergences sur les choix tactiques communicationnels effectués et une crise du modèle délibératif, bricolé au sein du *RSN*. Chacun des différents protagonistes tente alors d'orienter cette controverse, en fonction de ses propres intérêts, sur l'un ou l'autre de ses aspects. Pour cela, nous observons une certaine tendance dans leurs pratiques discursives à occulter les aspects qu'ils font le choix de ne pas retenir, alors même qu'ils correspondent autant à des réalités vécues et perçues par les militants antinucléaires. La virulence de ce conflit s'explique en partie par les liens affectifs et la charge

émotionnelle qu'il a engendrée chez les individus les plus engagés, donnant à voir l'« *économie affectuelle* »⁶⁸⁷ de la mouvance antinucléaire. Les témoignages de deux des protagonistes de cette controverse illustrent la dimension affectuelle de celle-ci pour les militants y participant activement :

*« Ce qu'il a de grave, c'est que suite au cataclysme de l'assemblée générale de 2010, les gens ont maintenant la haine les uns vis-à-vis des autres. Cela me désole, car c'est un véritable gâchis pour la lutte antinucléaire ! Ils n'ont plus d'estime mutuelle, et cela s'explique en partie, car ils ne partagent plus depuis longtemps une lutte commune sur le terrain. Ils ne peuvent plus discerner l'honnêteté des engagements comme nous pouvons ici le faire, y compris avec des gens avec qui nous sommes en désaccord complet. »*⁶⁸⁸

*« La situation a été très difficile à vivre : la question de l'avenir du mouvement antinucléaire en France était posée et lui ayant consacré une partie de ma vie, ce fut encore plus compliqué d'accepter de se faire virer comme des malpropres, du jour au lendemain, par des gens que je connais depuis des années. Je ne m'y attendais pas du tout, et résultat, j'ai fait une dépression de plusieurs mois, avant d'arriver à surmonter tout ça. Je ne suis pas le seul ! »*⁶⁸⁹

Prenant acte de la coexistence d'autant de récits de cette controverse qu'il y a d'individus composant la mouvance antinucléaire, il ne s'agit pas ici de décerner les « bons » et les « mauvais » points à tels ou tels militants, censés détenir une vérité et décrire une réalité universelle. A partir des données factuelles à notre disposition, notre objectif est au contraire d'analyser le processus ayant conduit les normes délibératives instituées au sein du *RSN* à entrer en crise, puis à s'adapter à cette nouvelle situation et à ses contraintes conjoncturelles, et enfin à tenter d'en sortir par une révision de ces procédures réglementaires. En somme, nous nous focalisons ici uniquement sur les dynamiques organisationnelles d'une coalition nationale,

687 Isabelle Sommier, « Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p199-201.

688 Entretien.

689 Entretien.

contestée par et dans les espaces publics oppositionnels, qu'elles ambitionnent toujours de fédérer et de coordonner.

Tout commence à l'automne 2009 avec l'irruption d'un nouveau conflit entre le porte-parole du RSN et la quasi-totalité des autres salariés. Ces derniers lui reprochent des « *comportements agressifs et irrespectueux* » à leur encontre, ce que réfute formellement l'intéressé. Le 26 novembre, ils rédigent une lettre collective demandant au directeur du RSN – Philippe Brousse – de prendre des mesures « *pour que notre collègue cesse de perturber le travail de l'équipe* »⁶⁹⁰. Quatre jours plus tard, ce dernier décide, puisqu'en charge de la responsabilité des ressources humaines au sein de la coalition, d'envoyer à Stéphane Lhomme une lettre de convocation pour un entretien préalable en vue d'une sanction disciplinaire pouvant conduire à un licenciement. Il justifie sa démarche par le fait que le porte-parole du RSN a déjà « *été rappelé maintes fois à l'ordre au cours des précédentes années sans aucun effet sur ses agissements* »⁶⁹¹, ce que réfute là encore l'intéressé, estimant qu'il aurait du recevoir des félicitations à la place de ces avertissements⁶⁹². Le 8 décembre, Stéphane Lhomme refuse de se rendre à cet entretien, arguant que toute cette procédure est orchestrée par Philippe Brousse pour le licencier, du fait de son opposition à la signature de *l'Ultimatum climatique*, « *un appel pronucléaire et faisant allégeance à Sarkozy* »⁶⁹³. Pendant toute cette période, le RSN est en effet traversé par une divergence tactique importante : faut-il ou non signer cet appel commun des principales ONG écologistes pour lutter contre le dérèglement climatique où il n'est pas précisé le non-recours à l'énergie électronucléaire pour y parvenir. Après un premier vote favorable en septembre, de vives discussions traversent ensuite le conseil d'administration les deux mois suivants. Elles cristallisent les tensions entre chaque camp, chacun avançant ses propres arguments, mais sans qu'aucune des six procédures de vote ne parviennent à arrêter une nouvelle décision collective. Cette divergence tactique est alors révélatrice d'une divergence stratégique de fond ayant mûri au sein des instances dirigeantes du RSN, mais traversant l'ensemble de la mouvance antinucléaire. Elle concerne la réponse à apporter au choix effectué par l'industrie

690 11 salarié-e-s grévistes du Réseau sortir du nucléaire, « Nous sommes en grève... et nous lançons un cri d'alerte », 2010, p1-3.

691 Philippe Brousse, « Lettre du directeur du Réseau sortir du nucléaire aux participants à l'assemblée générale 2010 », 2010, p1.

692 Stéphane Lhomme, « Réseau Sortir du nucléaire : une lettre de Stéphane Lhomme », 2010, p5.

693 Stéphane Lhomme, « Réseau sortir du nucléaire : surmonter de toute urgence la crise interne », 2010, p4.

électronucléaire au tournant des années deux-mille de promouvoir un « *nucléaire vert et renouvelable* »⁶⁹⁴, promotion de plus en plus audible et visible au sein de l'espace public et de l'espace médiatique. En jeu pour les militants antinucléaires, la hiérarchie entre la lutte antinucléaire et la lutte contre le dérèglement climatique. Fin novembre, un accord finit par être trouvé au sein du conseil d'administration ; le *RSN* maintient sa signature et envoie une lettre aux organisations initiatrices de l'*Ultimatum climatique*, dans laquelle il leur signifie les conditions de son adhésion à celui-ci⁶⁹⁵. Un mois plus tard, un nouveau conflit éclate en son sein. Les administrateurs se retrouvent à nouveau dans l'impossibilité de parvenir à un consensus lorsqu'ils doivent, le 3 janvier 2010, se positionner sur le licenciement de Stéphane Lhomme, demandé par le directeur du *RSN*. Ils émettent finalement un avis défavorable à cette demande à une très courte majorité, cinq voix contre quatre, et adressent un rappel à l'ordre à ce dernier. Afin d'apporter leur soutien à la démarche de Philippe Brousse et dénoncer un conseil d'administration « *irresponsable* », car préférant « *couvrir les actes violents au lieu de les sanctionner* »⁶⁹⁶, les salariés du *RSN* se mettent en grève le lendemain, mouvement qu'ils poursuivent jusqu'à l'assemblée générale annuelle, ayant lieu début février.

Début 2010, le *RSN* est par conséquent dans une situation chaotique, alors assez éloignée de l'identité stabilisée et publique d'un mouvement unifié partageant une communauté d'objectifs, dont elle dispose encore avant que cette crise ne soit publicisée. Dans une logique assez similaire à celle observable au sein d'autres mouvements sociaux porteurs d'une politique délibérative⁶⁹⁷, l'absence de cohésion des coalitions contestataires par l'acceptation consensuelle d'une posture politique et délibérative partagée exacerbe les épreuves de forces entre ses différentes composantes. Ses normes délibératives sont en effet contestées de toute part : par les salariés, par les administrateurs et par les militants antinucléaires, tous estimant, chacun pour ses propres raisons, que le processus délibératif institué n'est soudainement plus légitime pour prendre des décisions. En cause : la délégation du pouvoir de décision à un nombre limité d'individus, dont la légitimité ne repose pas sur le principe de représentation d'un courant

694 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, *Op. Cit.*, p401-415.

695 Philippe Brousse, « Les vraies manœuvres autour de l'appel Ultimatum climatique », 2010, p2.

696 11 salarié-e-s grévistes du Réseau sortit du nucléaire, « Nous sommes en grève... et nous lançons un cri d'alerte », *Op. Cit.*, p3-4.

697 Daniel Mouchard, « Politique délibérative et logique de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Op. Cit.*, p136.

d'opinion ou d'un ensemble de coalitions, mais simplement sur son individualité. Or, ce recours singulier aux principes de majorité et de délégation est le résultat du bricolage normatif effectué par le *RSN* pour institutionnaliser les idéaux et les exigences délibératives de ses membres, en vigueur depuis la création de cette coalition. En ce sens, ce conflit fait resurgir les tensions constitutives de son modèle organisationnel. Elles sont par contre, d'autant plus violentes qu'elles ont été jusqu'alors occultées et qu'elles s'expriment ici en étant intriquées avec d'autres problématiques ayant peu à voir avec cette crise des normes délibératives, si ce n'est qu'elles en sont le révélateur. Ainsi replacée dans ce processus plus global d'exacerbation des contradictions relatives au principe de représentation au sein de la mouvance antinucléaire, l'irruption de cette controverse s'inscrit pleinement dans la trajectoire de croissance du *RSN*.

Dans ce contexte tendu, en tant que seul espace délibératif ouvert au plus grand nombre, l'assemblée générale apparaît comme le lieu adéquat pour qu'un consensus puisse à nouveau s'opérer, afin de sortir de cette crise politique et psychologique et ainsi assurer la pérennité de la coalition nationale. Les 6 et 7 février, une position majoritaire se dégage de celle-ci, rassemblant 75% des participants, pour révoquer le conseil d'administration actuel dans sa totalité et nommer un conseil d'administration provisoire, avec mandat provisoire de résoudre la crise actuelle d'ici une nouvelle assemblée générale devant avoir lieu en juin⁶⁹⁸. Non prévue à l'ordre du jour, la prise de cette décision amène les participants à devoir se prononcer sur ce renouvellement, sauf que bon nombre d'entre eux viennent alors seulement de découvrir l'existence de cette crise ; ils n'ont donc pas pu en discuter préalablement au sein de la coalition qu'il représente et ont encore moins reçu un mandat de celle-ci pour cela⁶⁹⁹. À nouveau, le bricolage normatif du processus délibératif du *RSN* est mis à mal : les participants ne peuvent exprimer ici qu'un avis individuel, alors que celui-ci est, en principe, collectif et représentatif de leur coalition et que cette représentativité de ces participants forge la légitimité des décisions prises lors de l'assemblée générale. Cette décision collective de révoquer l'ensemble du conseil d'administration est en effet prise en contournant les procédures fixées dans les textes réglementaires du *RSN* encadrant la délibération, à savoir que le renouvellement statutaire s'effectue chaque année par tiers. Pratique répandue au sein des espaces publics oppositionnels, cette souplesse délibérative

698 Réseau sortir du nucléaire, « Assemblée générale 2010 du Réseau sortir du nucléaire, synthèse de décisions », 2010, p2.

699 Réseau sortir du nucléaire, « Compte-rendu de l'assemblée générale du Réseau sortir du nucléaire à Lyon, 6 et 7 février 2010 », 2010, p10-16.

ne s'appuie pas ici sur le référent normatif que constituent les idéaux délibératifs antinucléaires. Elle se base au contraire sur une stricte application du droit de l'espace public institué, rappelé à plusieurs reprises au cours de l'assemblée générale par l'avocat du *RSN*. Ce dernier produira d'ailleurs une attestation confirmant la légalité du bon déroulement de celle-ci, au regard du droit et de la jurisprudence en vigueur :

« En droit, il est possible pour une AG de révoquer le mandat donné au C.A., même si cela n'était pas prévu à l'ordre du jour, en cas de survenance d'une crise à l'occasion de cette AG. En l'espèce, cette crise était suffisamment grave (blocage du CA sortant et/ou paralysie du fonctionnement à cause de l'opposition salariés/CA sortant) et a bien été mise à l'ordre du jour dès le samedi. »⁷⁰⁰

L'assemblée générale décide également que le *RSN* ne signera désormais aucun texte qui ne condamne pas explicitement le recours au nucléaire et que l'ensemble du personnel salarié sera conservé pour la totalité du mandat du conseil d'administration provisoire, dans le respect du code du travail et des ressources financières⁷⁰¹. Prises à une courte majorité, respectivement par 56% et 58% des participants, ces deux décisions rappellent en quoi ces deux questions, ayant provoqué la crise politique et psychologique de l'ancien conseil d'administration, divisent aussi et toujours la mouvance antinucléaire. Un mois plus tard, le conseil d'administration provisoire décide de mettre à pied, à titre conservatoire, Stéphane Lhomme et de porter plainte contre ce dernier. Le motif justifiant cette décision est *« faux et usage de faux et atteinte à un système automatisé de données »*, suite à l'utilisation des listes de diffusion électronique du *RSN* dans le but d'envoyer au plus grand nombre une lettre d'explication sur la crise actuelle de la coalition⁷⁰². Aussi légitime qu'elle puisse être au regard du droit, cette décision des administrateurs ajoute à la crise politique et psychologique du *RSN* une crise éthique et morale, suscitant l'émoi et une vague d'indignation au sein de la mouvance antinucléaire. Dans le but d'apaiser les tensions, la plainte est finalement retirée quelques semaines plus tard. Elle n'occulte pas pour autant des esprits le caractère symbolique de cette démarche, que beaucoup jugent comme une *« dérive judiciaire »* n'ayant pas sa place entre militants engagés en faveur d'une même cause.

700 Benoist Busson, « Déroulement de l'AG 6 et 7 février », 2010, p2.

701 Réseau sortir du nucléaire, « Assemblée générale 2010 du Réseau sortir du nucléaire, synthèse de décisions », *Op. Cit.*, p3-4.

702 Réseau sortir du nucléaire, « Plainte simple pour faux, usage de faux, atteinte aux systèmes automatisés de données », 2010.

Ensuite, le 7 avril, le conseil d'administration provisoire décide, à l'unanimité, de licencier Stéphane Lhomme pour « *plusieurs manquements graves au droit du travail et à ses fonctions* », au nom de l'application de la feuille de route lui étant donnée par l'assemblée générale de février⁷⁰³. Plusieurs coalitions adhérentes jugent au contraire que ce dernier a transgressé ce mandat pour s'arroger le droit de régler une question devant être résolue, selon eux, par l'assemblée générale exceptionnelle de juin. Ces deux interprétations différentes d'un même texte s'expliquent par l'ambiguïté de la formulation votée, chacun reprenant à son compte celle qui lui permet de défendre ses intérêts et son point de vue. Cette décision prolonge alors la crise politique en cours au sein du *RSN*, plutôt qu'elle ne procède à son apaisement. Mais surtout, elle fait à nouveau resurgir le problème de la légitimité du processus délibératif, délégué à un conseil d'administration non-représentatif, pour trancher des décisions collectives clivantes entre les différentes composantes de cette coalition nationale. Les 19 et 20 juin, l'assemblée générale exceptionnelle confirme cette décision, en refusant toutes les motions tentant de l'invalider (respectivement 19%, 23% et 47% des participants y sont favorables), tout en votant à la quasi-unanimité (93% des participants) le retrait immédiat de la signature du *RSN* de l'*Ultimatum climatique*⁷⁰⁴. Il s'agit de l'appel qui avait révélé quelques mois plus tôt les divergences stratégiques de fond et fait entrer en crise les normes délibératives de la coalition, lorsque le conseil d'administration de l'époque avait décidé d'y apporter sa signature.

De par son déroulement, des enjeux et des acteurs en jeu, cette crise du *RSN* se rapproche sensiblement de celle ayant eu lieu, toutes contraintes conjoncturelles considérées par ailleurs, au sein d'*AC !* en 1997⁷⁰⁵ et au sein du mouvement altermondialiste *Attac* en 2005 et en 2006⁷⁰⁶, où des conflits de personnes ont aussi caché et révélé des divergences de positionnement politique et de structuration organisationnelle. En cause systématiquement au sein de ces trois organisations : le succès grandissant d'une coalition nationale ne parvenant pas à s'adapter à la croissance de ses effectifs et aux enjeux délibératifs en découlant. Le *RSN* n'a en effet pas été en capacité de limiter les épreuves de force entre ses différentes composantes,

703 Réseau sortir du nucléaire, « Rapport moral du Conseil d'administration. Mandat de février à juin 2010 », 2010, p15-16.

704 Réseau sortir du nucléaire, « AGE juin 2010. Relevé de décisions », 2010, p1-3.

705 Daniel Mouchard, « Politique délibérative et logique de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Op. Cit.*, p143.

706 Julien Lussion, « Un nouvel élan pour Attac », in *Mouvements*, numéro 49, 2007, p119-121.

comme il avait su pourtant le faire lors de sa création en 1997 en parvenant à unifier une mouvance antinucléaire éclatée depuis le début des années quatre-vingt. Au fil des années, les instances nationales – le conseil d'administration et les salariés – ont pris une importance croissante dans le processus délibératif, sans que celle-ci ne résulte d'un choix explicitement formulé par l'ensemble des coalitions agrégées au sein du *RSN*. Ce choix apparaît effectivement plutôt comme le résultat d'une adaptation pratique aux contraintes situationnelles, dont un certain nombre sont inhérentes au processus d'institutionnalisation et de professionnalisation des mouvements sociaux⁷⁰⁷. Il permet, certes, de maintenir l'autonomie constitutive des coalitions membres dans la conduite des performances antinucléaires, mais se traduit dans le même temps par une centralisation de plus en plus importante de la formulation des choix stratégiques communicationnels unificateurs de la protestation antinucléaire, que sont la nature des enjeux de la mobilisation, les choix d'identifications et les revendications portées dans l'espace public. Dès que la cohésion des coalitions au sein du *RSN* n'est plus maintenue par l'acceptation consensuelle d'une posture politique et délibérative partagée, ces choix deviennent un motif de conflictualité. Le processus délibératif à l'œuvre s'expérimentant au sein du *RSN*, tout comme ceux propres aux espaces publics oppositionnels et aux coalitions contestataires agissant en leur sein, ne résulte en effet pas uniquement d'une traduction pratique des idéaux délibératifs des militants antinucléaires faisant figure d'exigences normatives. Ils sont le résultat d'un compromis avec deux autres exigences, en apparence éminemment contradictoires, tout en faisant également figure d'un impératif dans l'action antinucléaire, que sont la nécessité d'être efficace et l'urgence d'agir face aux adversaires de la cause. En ce sens, les processus délibératifs antinucléaires sont assez proches de logiques plus générales, à l'œuvre au sein des mouvements sociaux⁷⁰⁸.

Deux ans après cette crise, le *RSN* a pris au cours de ses assemblées générales successives un ensemble de mesures transitoires : mise en place d'un porte-parolat tournant, modification du règlement intérieur et des statuts, création d'une commission de médiation, création d'une commission de restructuration et de refondation, organisation de journées de réflexions stratégiques, procédures de consultation régulière des coalitions adhérentes, etc. L'objectif est de parvenir à nouveau à l'acceptation partagée d'une posture politique et délibérative. Or, ces

707 Erik Neveu, *Sociologie mouvements sociaux*, *Op. Cit.*, p95-96.

708 Jacques Ion et all., *Militer aujourd'hui*, *Op. Cit.*, p60-70.

mesures transitoires ne font pour le moment qu'accompagner le processus délibératif institué en crise : elles ne participent pas (encore) à sa refondation structurelle et à l'édification de nouvelles normes délibératives. Il s'agit-là de sa principale limite. Prenons les journées de réflexions stratégiques. Organisées sur un week-end quelques temps avant l'assemblée générale, elles visent à permettre aux groupes adhérents volontaires de se retrouver pour discuter de stratégies et préparer l'assemblée générale annuelle, avec les salariés et les administrateurs. A la différence de cette dernière, le déploiement d'une rationalité communicationnelle au sein de cet espace d'échange est régi par des règles de discussions relativement informelles, peu contraignantes par leurs aspects procéduriers. Sa mise en œuvre est facilitée par une faible participation numérique des militants antinucléaires, moins de vingt personnes à l'automne 2011. A l'issue des nombreuses discussions, quelles soient collectives ou réalisées en nombre réduit par le biais d'atelier, les participants formulent un ensemble de suggestions et de préconisations, que d'autres se chargeront ensuite de suivre ou non. Ce dispositif de participation n'est par conséquent que consultatif, dans le processus d'arrêt des décisions collectives au sein du *RSN*. Sa portée normative en terme d'apport délibératif en est alors fortement réduite : l'essentiel des choix tactiques et stratégiques se joue ailleurs.

Visant à insuffler un nouvel élan au *RSN*, et ainsi à faire en sorte que celui-ci reste le lieu de rassemblement de la lutte antinucléaire, ces mesures transitoires restent en effet insuffisantes pour nombre de militants antinucléaires. Le témoignage de l'un d'entre eux, partie prenante de l'aventure de cette coalition nationale depuis son avènement et ayant soutenu jusqu'alors les différentes décisions du conseil d'administration, illustre cette attente :

« Depuis quelques années, le Réseau a connu une bureaucratisation, de laquelle il a tiré une certaine efficacité matérielle. Or, aujourd'hui, cet outil ne permet pas de mobiliser sur le terrain, de par son centralisme et de par le travail effectué par les salariés, qui contribuent plus à le renforcer qu'à susciter des mobilisations locales, c'est un problème. Il est nécessaire de le régionaliser autour de territoires en lutte, comme nous l'avons fait au tout début, et de le sortir des vieux démons de la politique française, que sont la course aux partis politiques. »⁷⁰⁹

709 Entretien, p27.

Cet appel à la décentralisation et à la régionalisation du *RSN* est de plus en plus présent au sein des espaces publics oppositionnels antinucléaires, les militants faisant de cette refonte d'un compris délibératif un enjeu central traduisant en acte leurs propres idéaux délibératifs. C'est le cas par exemple de ce militant :

« Le Réseau est en train de reproduire une centralisation à l'extrême du mouvement antinucléaire. Ce qui est assez hallucinant, c'est que nous réalisons d'un point de vue culturel les schémas de nos adversaires que nous prétendons combattre : le jacobinisme français et la bureaucratisation qui va avec. Le Réseau doit subsister, c'est une certitude, mais il doit se transformer en profondeur sans aucun fétichisme organisationnel et être à nouveau en adéquation avec ce que nous sommes et ce que nous voulons, plutôt que de gérer une routine visant à assurer sa subsistance. »⁷¹⁰

Enfin, force est de constater que les dynamiques contestataires du programme électronucléaire se déploient désormais de façon plus autonome vis-à-vis du *RSN*, au sein des espaces publics oppositionnels. L'exemple déjà évoqué des manifestations du 15 octobre 2011 illustre cette moindre importance jouée par celui-ci, au regard du rôle moteur qu'il a pu avoir par le passé, dans les dynamiques antinucléaires. Historiquement, il a été une force d'entraînement, permettant à la fois d'essaimer les idéaux antinucléaires et d'accélérer l'effervescence contestataire au sein de l'espace public.

4.3.2. L'édification des stratégies communicationnelles

Outre son processus délibératif constitutif et les dynamiques s'y rattachant, l'édification des stratégies communicationnelles de la mouvance antinucléaire résulte d'un processus complexe, au carrefour de multiples autres processus, intriqués les uns dans les autres, et enchevêtrés dans les dynamiques des espaces publics oppositionnels. L'exemple évoqué précédemment des difficultés du *RSN* à se positionner vis-à-vis de l'*Ultimatum climatique*, tout comme celles consécutives à la crise engendrée par l'accident nucléaire de Fukushima en mars

710 Entretien.

2011⁷¹¹, donne à voir la coexistence synchronique de divergences sur les choix stratégiques de communication à effectuer et le caractère conflictuel de leur élaboration au sein de la mouvance antinucléaire. Nous observons en effet que ces choix de mise en visibilité, préalables à la production discursive et à la réalisation de performances protestataires, ne résultent pas simplement d'un choix rationnel finalisé de façon autonome et à l'état isolé par les militants antinucléaires, entre les coûts et les bénéfices de telle ou telle posture ; pas plus qu'ils ne résultent exclusivement d'un choix imposé par les structures sociales de domination et de reproduction de l'espace public. Ils s'inscrivent au contraire dans les dynamiques contemporaines de l'espace public : ils sont le résultat d'une adaptation pratique aux contraintes exogènes et endogènes des espaces publics oppositionnels antinucléaires, qui apparaissent comme autant de dimensions constitutives, plus ou moins prégnantes selon la temporalité et les situations où ils se déroulent, de ces choix communicationnels. Dans le but de restituer et d'analyser la complexité de ce processus, nous distinguons ici les choix tactiques des choix stratégiques, en nous appuyant sur la distinction opérée par Michel de Certeau, entre tactique et stratégie :

« J'appelle "stratégie" le calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir est isolable d'un "environnement". [...] J'appelle au contraire "tactique" un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. »⁷¹²

En procédant de la sorte, il s'agit d'abord d'insister sur le fait que les choix communicationnels de la mouvance antinucléaire dépendent autant d'un ajustement tactique perpétuel, bien souvent propre à chaque espace public oppositionnel, face aux pouvoirs publics qu'elle doit ruser et contourner, que d'un calcul stratégique, réalisé à partir des données objectivées de la situation déterminant l'orientation de la lutte antinucléaire, en fonction d'un objectif préalablement identifié et collectivement partagé par l'ensemble des coalitions. Contrairement aux choix stratégiques, ces choix tactiques activent *« nécessairement une relation d'ajustement face au*

711 Mikaël Chambru, « Les dynamiques de l'engagement antinucléaire en France après la catastrophe de Fukushima. Rupture ou continuité des modalités d'action dans l'espace public ? », in *Crises critiques : un sujet, une posture, une écriture en dialogue - Acte des 3ème journées doctorales de l'IAAC*, EHESS, Paris, mars 2013, p41-50.

712 Michel de Certeau, *L'invention au quotidien. Tome 1 : Arts de faire, Op. Cit.*, p59-63.

système », et, en usant de ces tactiques, les militants antinucléaires permettent le déploiement et la résilience des espaces publics oppositionnels, « *parce qu'il y a toujours ce 'quelque chose' qui échappe au pouvoir* »⁷¹³. Ils constituent des processus rituels de l'action antinucléaire sur lesquels les militants s'appuient pour faire participer le public aux dynamiques contestataires, assurant ainsi une certaine efficacité à celles-ci, de par leur maîtrise. Ces choix tactiques, parmi lesquels la scénographie du risque nucléaire, la construction de territoires stratégiques et la pédagogie de la catastrophe, ce sont notamment ceux que nous avons pu observer dans la mise en œuvre des pratiques communicationnelles des coalitions locales et régionales après l'accident nucléaire de Fukushima au printemps 2011⁷¹⁴. Daniel Veron précise, si besoin en est, qu'ils s'appuient sur un fondement tout aussi rationnel que les choix stratégiques :

*« La tactique doit se comprendre alors comme une rationalité, non pas instrumentale, mais adaptative et transitoire en actes (...) à lire comme une mise à distance, une échappée, face à des processus de domination. »*⁷¹⁵

Cette rationalité tactique des militants antinucléaires, engagés au sein d'un espace public oppositionnel territorialisé, a tendance à s'opposer à la rationalité stratégique, censée prévaloir aux choix communicationnels d'une coalition nationale aspirant à fédérer et à coordonner l'ensemble de l'effervescence contestataire antinucléaire dans un sens et un objectif précis. Cette tension est, par exemple, observable au sein des assemblées générales du *RSN*, lorsque les participants doivent décider des campagnes de la coalition nationale pour l'année à venir. En principe, celles-ci doivent présenter une dimension nationale et stratégique pour l'ensemble de la mouvance antinucléaire. Sauf qu'en pratique, nous observons qu'elles concernent le plus souvent une lutte locale ou une lutte sectorielle, que les participants décident d'ériger en combat prioritaire pour l'année à venir, plutôt qu'un axe transversal reliant et prenant en charge l'ensemble des problématiques à l'œuvre au sein des multiples espaces publics oppositionnels. Cette absence de dimension nationale et stratégique dans les choix communicationnels du *RSN* crée *de facto* les conditions de sa critique et de sa remise en cause par un certain nombre de

713 Daniel Veron, « Sans-papiers : d'un quotidien tactique à l'action collective », in *Variations*, numéro 13/14, 2010.

714 Mikaël Chambru, « Accident nucléaire de Fukushima : les enjeux d'une crise pour les opposants à l'atome. Entre publicisation du risque, participation du public et politisation du nucléaire », in *Sociétés et environnement – réflexions croisées sur les crises – Actes des 5ème journées des doctorants du LPED*, Université de Provence, Marseille, janvier 2012, p44-50.

715 Daniel Veron, « Sans-papiers : d'un quotidien tactique à l'action collective », *Op. Cit.*.

militants antinucléaires non satisfaits par ces choix, que ce soit parce qu'ils s'en sentent exclus, ou parce qu'ils ont l'impression d'être dépossédés de leur lutte locale, etc. En jeu, comme le donne à voir le témoignage suivant, la hiérarchisation stratégique à effectuer au regard des exigences normatives de délibération, d'efficacité et d'urgence d'agir face aux adversaires de la cause :

« Quelle est l'urgence du combat antinucléaire aujourd'hui ? Il y en a tellement que c'est impossible à trancher, on ne sait pas décider et résultat : on n'est pas très efficace contre les nucléocrates. De temps en temps, on arrive quand même à se mettre d'accord et à faire des actions nationales ensemble... mais mon souci à moi, en tant qu'administrateur est quand j'ai une assemblée générale où je vois chacun arriver avec son idée, j'ai du mal à faire naître une idée collective... parce que chacun est porteur de sa lutte locale, systématiquement plus importante que les autres parce que c'est la sienne, et c'est normal car c'est son combat quotidien, en espérant qu'elle soit retenue pour être portée nationalement ! »⁷¹⁶

Ce qui se joue ici, c'est la « *contradiction fondamentale* »⁷¹⁷, entre l'horizon tactique des militants antinucléaires engagés au sein d'un espace public oppositionnel localisé contre un aspect particulier du programme électronucléaire et l'horizon stratégique, dans lequel une coalition nationale, dont l'ambition est de fédérer et de coordonner la lutte antinucléaire, se représente celui-ci au regard d'un objectif géographiquement et temporellement différent. La mise en visibilité de cette contradiction au sein du *RSN* s'explique notamment par le fait qu'à la différence des précédentes constitutions de coalitions nationales durables sur le territoire hexagonal, elle ne concerne pas un aspect sectoriel de la lutte antinucléaire, tels que l'exploitation des mines d'uranium pour le *RU*, *Superphénix* pour les *ECS*, l'enfouissement des déchets radioactifs pour la *CN-CEDRA*, etc. Pourtant, il ne s'agit pas d'une contradiction indépassable, sauf à postuler *a priori* qu'il est impossible de concilier l'horizon stratégique et l'horizon tactique dans l'action des mouvements sociaux. En organisant chaque année le *Chernobyl Day*, une journée mondiale d'action destinée à interpeller la population sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl – en 2011, 532 actions ont été organisées dans 27

716 Entretien.

717 Daniel Veron, « Sans-papiers : d'un quotidien tactique à l'action collective », *Op. Cit.*.

pays, dont 336 en France –, le *RSN* a montré la possibilité d'y parvenir. Lors de son assemblée générale de 2012, la décision prise de mettre en place une campagne nationale articulant l'ensemble de la chaîne du combustible, s'inscrit dans la même dynamique, même si elle n'a pas été véritablement reprise à son compte par les coalitions locales. De même que l'instauration de journées de réflexions stratégiques, et ce, même si nous observons au sein de celles-ci les mêmes logiques à l'œuvre qu'au sein des assemblées générales quand il s'agit d'édifier les stratégies communicationnelles du *RSN*. Dès lors, une stratégie de lutte unificatrice reste à inventer, déplaçant les enjeux locaux et sectoriels, laissant une place à chacun des protagonistes engagés en faveur de cette cause, s'appuyant sur un processus délibératif partagé et accepté, et saisissant les opportunités conjoncturelles et situationnelles,. Celle-ci sera inévitablement un compromis imparfait entre ces quatre exigences.

Depuis l'avènement de la controverse électronucléaire, ces choix tactiques constituent et animent les dilemmes stratégiques de la mouvance antinucléaire ; eux-mêmes étant un catalyseur des dynamiques des espaces publics oppositionnels, de par leur conflictualité et la cohabitation des confrontations tactiques sur le terrain. Ces choix stratégiques correspondent en effet à des logiques d'acteurs relativement stabilisées sur le temps long de la critique sociale de l'énergie électronucléaire, tout en étant, en situation, interdépendantes les unes avec les autres. Par exemple, la mise en visibilité d'une mouvance « immédiatiste », *via* les manifestations régionales du 15 octobre 2011, n'a rien d'inédite, puisque cette revendication d'un arrêt immédiat du nucléaire est défendue depuis plusieurs décennies par diverses coalitions antinucléaires. Ce fut d'ailleurs la raison pour laquelle ces dernières, notamment le *Comité Stop Nogent*, n'ont pas participé à la création du *RSN* en 1997, sachant que ce désaccord est présent dès l'émergence de la mouvance antinucléaire, entre les tenants d'un moratoire sur les projets de construction de centrales nucléaires et les tenants d'un arrêt pur et simple du programme électronucléaire. Cette résurgence d'une mouvance « immédiatiste » est également étroitement liée à l'affirmation de la logique communicationnelle du *RSN*, suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima. Celle-ci ne constitue pas une rupture venant bousculer les capacités expressives et le potentiel de résistance de cette coalition nationale, mais prolonge et inscrit durablement des choix tactiques, initiés dès le début des années quatre-vingt par les *ECS*, en réponse à l'évolution des contraintes exogènes et endogènes à la mobilisation antinucléaire.

Ainsi, dès lors que nous réinscrivons ces divergences stratégiques sur le temps long de la critique sociale de l'énergie électronucléaire, nous observons leurs coexistences diachroniques. Il y a en effet une certaine régularité dans les multiples positionnements tactiques et stratégiques de la mouvance antinucléaire, et ce même si ceux-ci fluctuent et évoluent au gré des acteurs mobilisés en situation et de leurs trajectoires individuelles à cet instant. A l'instar des autres mouvements sociaux, ils correspondent à autant de formes d'engagements, « *constituées à la fois historiquement, dans des contextes précis, et relationnellement, en se positionnant les unes par rapport aux autres* »⁷¹⁸. Dès lors, et afin de ne pas fixer *a priori* ces dynamiques et écarter *de facto* la part d'indétermination propre à chaque configuration sociale singulière, il s'agit de concevoir ces choix de mise en visibilité comme un processus en perpétuelle évolution, au sein duquel les individus et les coalitions se positionnent, en même temps qu'ils participent à sa transformation de par ces positionnements. Ils ne doivent pas non plus être envisagés selon une vision binaire, attribuant un ensemble de vices ou de vertus, selon les points de vue, à l'une ou l'autre des postures, sauf à construire une nouvelle fois des idéaux-types contestataires déconnectés des pratiques ordinaires des militants antinucléaires. Ils doivent au contraire l'être selon une vision plurielle, complexe et transversale, des relations d'interdépendance entre les militants antinucléaires et leurs logiques respectives. En pratique, c'est vis-à-vis de ces logiques d'acteurs, telles que les définit Michel Sénécal, que les opposants à l'atome civil se positionnent, forment des coalitions et établissent ensuite leurs choix communicationnels :

*« Chaque acteur possède donc un terrain d'ancrage privilégié où il constitue son identité propre, trouve sa légitimation constitutive, articule sa rationalité d'action, tout en se propageant par des argumentations et des stratégies qui lui sont propres dans la sphère publique. »*⁷¹⁹

Ainsi, en plus d'être le résultat d'une adaptation tactique aux contraintes exogènes aux espaces publics oppositionnels que sont l'emprise des normes technoscientifiques sur l'espace public⁷²⁰ et

718 Janine Barbot, « L'engagement dans l'arène médiatique. Les associations de lutte contre le sida », in *Réseaux*, numéro 1995, 1999, p161.

719 Michel Sénécal, « Logiques d'acteurs et espace médiatique : contribution à la sociologie critique de la communication », in *Actes du Congrès de l'association internationale des sociologues de langue française AISLF*, Université de Tours, 5 et 9 juillet 2004, p334.

720 Cyrille Bodin et Mikaël Chambru, « L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques. L'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP », *Op. Cit.*

l'adaptabilité permanente de la gouvernance de la critique de l'énergie électronucléaire par les pouvoirs publics⁷²¹, cette élaboration des choix communicationnels est aussi étroitement liée à ses contraintes endogènes. Elle est en effet issue d'un compromis pratique résultant des tiraillements, des négociations et des rapports de force interne constituant la mouvance antinucléaire, en un lieu et en un instant donnés : le sens et les objectifs de la lutte en faveur de cette cause ont toujours été le produit de la concurrence à laquelle ses différentes composantes se livrent en son sein, pour imposer leur propre stratégie. Ces contraintes endogènes aux espaces publics oppositionnels antinucléaires sont de plusieurs natures. Il s'agit premièrement de l'irréductible tension déjà évoquée, entre les exigences normatives de délibération, d'efficacité et d'urgence d'agir face aux adversaires de la cause, orientant l'action antinucléaire. Elles correspondent ensuite aux différentes manières d'investir la lutte qu'ont les militants antinucléaires, du fait de l'hétérogénéité de leurs ressources, de leurs savoir-faire et de leurs objectifs. Le cas de ce militant, journaliste de formation, montre que le recours à la réalisation de performances médiatiques est lié aux appétences et aux compétences dont il dispose et qu'il réinvestit dans la lutte antinucléaire :

« Nous devons produire du contenu informatif nous-mêmes sur nos actions pour les journalistes, c'est-à-dire écrire des communiqués de presse, mais aussi leur donner des photos, des sons et des rushes vidéos. Cela a l'avantage de nous assurer un certain contrôle sur notre image, tout en nous adaptant aux contraintes professionnelles des journalistes. Au final, tout le monde y gagne, surtout nous, si l'on a établi au préalable une bonne stratégie ! »⁷²²

Troisièmement, elles se matérialisent à travers les différentes significations culturelles que les militants antinucléaires attachent à tels ou tels répertoires tactiques et aux performances protestataires s'y rattachant. Par exemple, le choix tactique de recourir à la désobéissance permet de déployer une certaine identité stratégique porteuse de sens au sein de l'espace public, entrant parfois en tension avec d'autres. Le témoignage de l'un de ses partisans au sein de la mouvance antinucléaire l'illustre bien :

721 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, Op. Cit..

722 Entretien.

« Réfléchir en terme stratégique quand on pratique la désobéissance civile, cela veut dire analyser qui sont nos adversaires et leurs points faibles... et c'est là qu'on va taper pour être efficace ! Il faut les obliger à faire tomber le masque, à leur faire user de la violence disproportionnée, à vous faire le cadeau de la répression et du tribunal, à vous faire de la publicité, à vous apporter de la crédibilité, etc. Ce n'est pas en disant : 'je suis en colère et je suis dans la rue ,qu'on peut parvenir à cela !' »⁷²³

Enfin, il s'agit de l'emprise de croyances symboliques, résultant d'une adaptation tactique aux multiples relations d'interdépendances nouées avec les autres univers du monde social, tel que le fait que la mobilisation doit être en permanence innovante pour être efficace du fait de l'exigence du temps médiatique et de la nouveauté célébrée par les médias. Comme le raconte cet autre militant antinucléaire, ces croyances symboliques sont intériorisées, tel un impératif à respecter :

« On est obligé de passer par les médias, si l'on veut être efficace et toucher l'opinion public. Donc, si les journalistes attendent du spectaculaire pour leur sujet, nous devons en produire lorsque nous organisons des actions. Faire des actions que les médias ne relateront pas, c'est inutile ! Nous devons être stratégiques, et surtout plus malins qu'eux. C'est nous qui devons les manipuler, pas eux. »⁷²⁴

Dès lors, l'édification des stratégies communicationnelles de la mouvance antinucléaire peut être analysée de façon dynamique au croisement de trois axes : la nature des enjeux de la mobilisation, les choix d'identification dans l'espace public et les revendications portées. En jeu, la construction collective d'une identité stratégique pour la mouvance antinucléaire au sein de l'espace public. Il s'agit ici du même processus que celui effectué par la bourgeoisie au XVIII^e siècle, lorsqu'elle produisit deux identités fictives pour légitimer l'instauration et la défense d'un espace public un et indivisible servant à légitimer l'appropriation privée du mode de production bourgeois⁷²⁵. Bernard Lamizet précise à cet égard que l'espace public contemporain est le lieu

723 Entretien.

724 Entretien.

725 Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeois*, Op. Cit., p66.

dans lequel la dimension sociale de l'identité acquiert une consistance symbolique et une signification, tel un miroir social :

« Pour les sujets d'appartenance collective (...), l'identité s'inscrit, dans ces conditions, dans une dimension symbolique, et c'est l'espace public qui constitue le lieu dans lequel se pratiquent les activités symboliques, les rituels institutionnels et les formes de communication qui confèrent sa visibilité et sa consistance à l'identité dont ils sont porteurs et qui les fait reconnaître les uns des autres au milieu de l'indistinction. »⁷²⁶

S'incarnant par et dans des dispositifs matériels et symboliques, cette construction collective d'une identité stratégique s'apparente à un travail politique de première importance pour les mouvements sociaux, afin, d'une part, de définir les frontières de la mobilisation qu'ils portent, et d'autre part, d'accroître le soutien et la participation du public en faveur de la cause qu'ils défendent⁷²⁷.

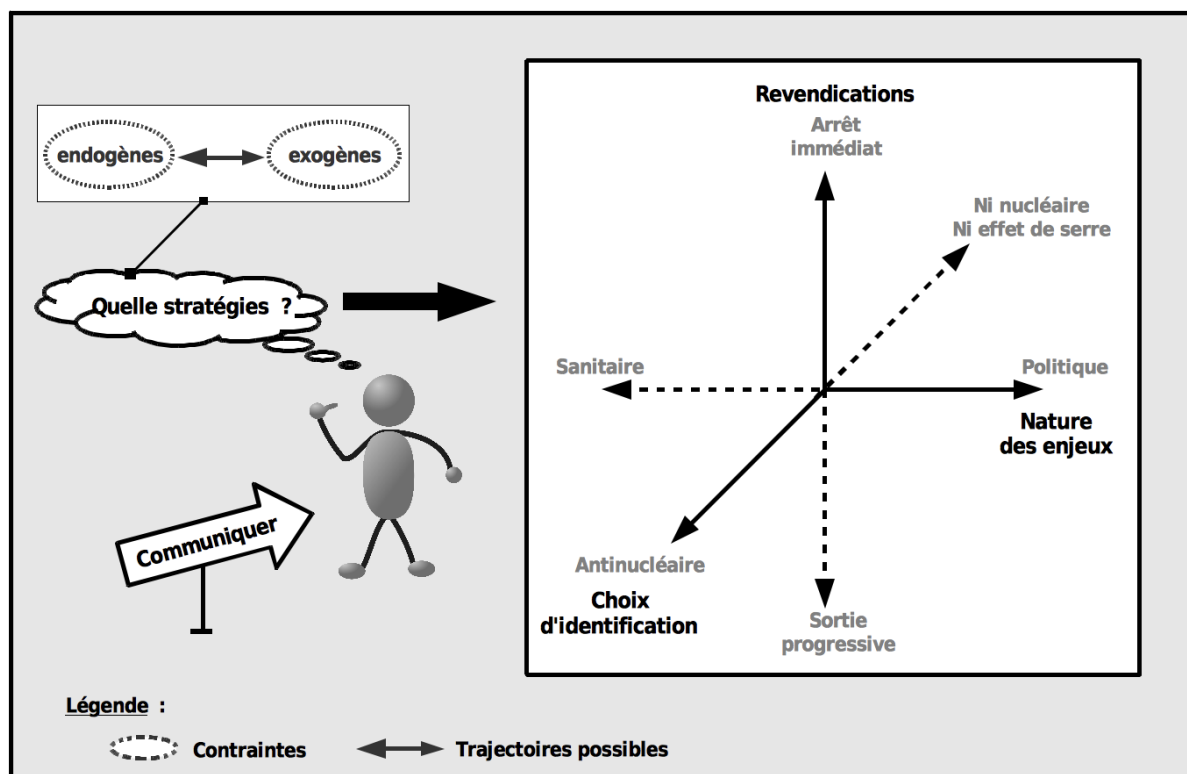


Figure 8: Les lignes de tension de l'édification des stratégies communicationnelles

726 Bernard Lamizet, *Politique et identité*, PUL, Lyon, 2002, p12.

727 Michel Voegtli, « 'Quatre pattes oui, deux pattes, non !' L'identité collective comme mode d'analyse des entreprises de mouvement social », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p219-220.

« Lutter contre le nucléaire, c'est lutter contre une société policière, une société militarisée, une société de l'argent, une société où les individus ne décident pas des orientations nécessaires et utiles pour eux ! »⁷²⁸

« Le nucléaire, c'est un problème de vie et de mort, un problème existentiel, pas une question politique. Si demain, il y a une catastrophe, on y passe tous ! »⁷²⁹

Sur le second axe, les choix d'identifications dans l'espace public sont tiraillés entre, d'un côté la figure du militant luttant conjointement pour la sortie du nucléaire et la prise en compte de la question du dérèglement climatique ; et de l'autre, la figure du militant luttant, d'abord et avant tout, pour l'arrêt de l'industrie du nucléaire du fait de sa dangerosité. Les deux témoignages suivant exemplifient le bornage de ces deux pôles :

« C'est aussi important de lutter contre le nucléaire que contre le réchauffement climatique, car curieusement ce sont les mêmes solutions qui résolvent les deux ! »⁷³⁰

« En mettant en avant le réchauffement climatique, on fait une confusion totale entre énergie et électricité, et en plus on gomme la dangerosité du nucléaire en le restreignant à son seul aspect énergétique. »⁷³¹

Sur le troisième axe, les revendications portées dans l'espace public sont tiraillées entre, d'un côté, la revendication d'une sortie progressive du nucléaire en plusieurs années ; et de l'autre, la revendication d'un arrêt immédiat du nucléaire. Ces deux déclarations de militants antinucléaires illustrent ces deux approches stratégiques différentes :

« La sortie du nucléaire ne pourra se faire que progressivement, au moins en vingt ans, donc c'est ce que nous devons politiquement revendiquer, d'autant plus que cela a l'avantage de ne pas effrayer les gens. »⁷³²

728 Entretien.

729 Entretien.

730 Entretien.

731 Entretien.

732 Entretien.

« Le nucléaire est dangereux, l'accident est à nos portes, donc il faut qu'on l'arrête immédiatement. Dans vingt ans, on sera sans doute déjà mort ! »⁷³³

Au-delà de ce dissentiment rituel des stratégies de communication, donnant à voir le caractère routinier des choix tactiques et stratégiques au sein de la mouvance antinucléaire, les multiples logiques d'acteurs à l'œuvre au sein des espaces publics oppositionnels, s'appuient sur des répertoires tactiques relativement stables pour réaliser des performances contestataires, sans que ceux-ci et que celles-ci ne soient exclusifs les uns et les unes par rapport aux autres. Dans leur quotidien tactique, les militants antinucléaires naviguent et puisent ainsi dans ces différentes manières d'investir la lutte, défendue par chaque amas d'acteurs sociaux composant la mouvance antinucléaire. D'où la nécessité, selon Olivier Fillieule, d'examiner les répertoires tactiques et les performances contestataires s'y rattachant, les conditions de leur adoption, de leurs transformations et de leur extensions :

« [Il faut] s'intéresser à l'épaisseur des moyens disponibles et effectivement employés et au couplage flou entre contraintes structurelles, dilemmes pratiques et interactions stratégiques ; en explorant de manière approfondie la manière dont les individus investissent ces formes avec leur savoir-être et leur savoir-faire, leurs motifs et leurs perceptions. »⁷³⁴

733 Entretien.

734 Olivier Fillieule, « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action », *Op. Cit.*, p94.

Partie 3.

Les retentissements du phénomène antinucléaire sur l'espace public

Cette troisième partie s'intéresse aux retentissements du phénomène antinucléaire sur l'espace public, depuis son avènement au tournant des années soixante et soixante-dix. Le cinquième chapitre détaille les pratiques communicationnelles, que ce soit celles se déployant au sein de l'espace médiatique ou celles empruntant les marges de l'espace public institué, élaborées et mises en œuvre par les opposants à l'atome civile pour être visibles et audibles au sein de la controverse électronucléaire. En veillant à les réinscrire sur le temps long de la critique sociale de cette énergie pour ne pas procéder à une célébration hâtive de leur nouveauté, il s'agit d'insister sur le rôle décisif joué par les espaces publics oppositionnels antinucléaire dans le processus de renouvellement et d'affirmation de l'espace public institué vis-à-vis du pouvoir politique, les uns interagissant avec les autres de façon permanente, et ce malgré des frontières mouvantes et perméables entre les différents univers du monde social. Dans une perspective similaire, le sixième chapitre se focalise sur les interactions continues depuis plus de quatre décennies entre, d'un côté, les pouvoirs publics et leurs dispositifs de concertation visant à canaliser et à résorber la protestation antinucléaire, et de l'autre, les mouvements sociaux et leurs actions coercitives visant à promouvoir une politique délibérative. Cette attention particulière portée à la communication publique contemporaine et à sa critique sociale permet d'éclairer les mutations contemporaines de l'espace public au prisme des dynamiques des mouvements sociaux, y compris lorsque ceux-ci sont contraint d'agir dans un contexte d'hostilité incorrigible. L'objectif d'une telle démarche est de restituer la dimension délibérative de ces débordements protestataires bousculant la normative des procédures instituées sur lesquelles repose la légitimité de ces dispositifs au sein de l'espace public.

Chapitre 5.

Les pratiques communicationnelles de la mouvance antinucléaire

5.1. Les modalités d'action au sein de l'espace médiatique

5.1.1. L'ascendance des performances médiatiques

Au sein des espaces publics oppositionnels, la diffusion du message antinucléaire est une préoccupation récurrente des militants engagés dans la critique sociale du programme électronucléaire. Cette diffusion et cette production de l'information étant un enjeu de lutte permanente entre différents acteurs sociaux, y compris les mouvements sociaux, en concurrence pour imposer leur propre vision du monde⁷³⁵, elles révèlent historiquement les rapports sociaux et les relations de pouvoir à l'œuvre lors de l'émergence de la controverse électronucléaire au sein de l'espace public, autant qu'elle les constitue. Francis Fagnani et Alexandre Nicolon soulignent ainsi que l'information occupe assez rapidement une place, privilégiée et ambiguë, dans l'action antinucléaire, du fait de l'utilisation stratégique qui en est faite par les pouvoirs publics :

« L'accès à cette information est lui aussi revendiqué par ceux qui en sont exclus et qui se sentent concernés par les conséquences directes ou non de ces décisions. L'exigence d'une information complète et « objective » concernant les processus décisionnels traduit de ce point de vue la volonté explicite ou non des acteurs d'opposition de se doter de moyens d'intervention et de contrôle qui leur font défaut. Briser la fermeture bureaucratique des flux d'information équivaut en effet à ébranler un certain dispositif de pouvoir au profit d'acteurs qui en sont exclus. »⁷³⁶

735 Yves de la Haye, « Comment les technologies de communication vont-elles changer les rapports sociaux », *Op. Cit.*.

736 Francis Fagnani et Alexandre Nicolon, *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire*, *Op. Cit.*, p12.

Historiquement d'ailleurs, le premier événement protestataire d'envergure contre le programme électronucléaire français – la manifestation de Bugey en 1971 – est organisé par un journaliste engagé dans un travail d'interprétation du risque nucléaire, qui offre alors une première source d'information théorique et pratique aux premiers opposants à l'atome civil. Ensuite, à mesure que la mouvance antinucléaire se développe et se structure, les quelques titres de presse proches de la mouvance écologiste naissante rendent visible cette mobilisation sociale, avant de s'étendre à l'ensemble médiatique au sein duquel un débat national s'instaure. Philippe Garraud montre que ce traitement médiatique contribue à mettre en évidence les conflits locaux et à diffuser des informations de nature à les faire surgir, tandis que ces conflits locaux viennent alimenter ce débat national :

« La grande presse tant hebdomadaire que quotidienne qui attache dans l'ensemble une grande attention à la question nucléaire amplifie l'impact de ce thème. Elle joue un rôle fondamental, puisqu'elle est le lieu où convergent et s'articulent les conflits locaux qui surgissent et dont elle rend largement compte et les prises de position qui se multiplient. Par là même, elle constitue le problème nucléaire en objet du débat public. En instituant un débat contradictoire fondé sur la mobilisation d'un ensemble de groupements et associations qui remettent en cause les choix effectués, elle donne au problème nucléaire une importance et un écho qui contraignent dans une large mesure le gouvernement à transformer la façon dont il traite la question. »⁷³⁷

Contribuant à participer, via la publicisation et la polarisation des enjeux, à l'inscription de la controverse du nucléaire civil à l'agenda public, les registres de couverture médiatique des mobilisations antinucléaires varient toutefois fortement. Ces variations oscillent entre la bienveillance et l'animosité, constituant les deux pôles d'un continuum entre lesquels s'inscrit l'ensemble des productions médiatiques. En pratique, ils fluctuent ainsi en fonction des entreprises de presse en jeu, mais aussi des luttes locales et de la variation de leur intensité sur le territoire hexagonal, au fil des vagues contestataires et au sein même des séquences de lutte. À Plogoff par exemple, un même titre emprunte différents positionnements sur ce continuum en

737 Philippe Garraud, « Politique électronucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », *Op. Cit.*, p454.

fonction des déclinaisons entre pages locales, départementales et nationales⁷³⁸. Ensuite, au cours des décennies suivantes, les médias continuent de participer aux dynamiques de la controverse électronucléaire⁷³⁹.

Parallèlement, les militants antinucléaires ont très tôt fait le choix de produire un autre type d'information que celle proposée par les autorités publiques, les médias institués, dans le but de publiciser des informations non visibles dans les espaces public et médiatique institués. Constituant un des multiples répertoires tactiques auxquels la mouvance antinucléaire recourt, ces mobilisations informationnelles « *orientent leur action collective vers la mise en œuvre de dispositifs alternatifs de production d'information* »⁷⁴⁰. En pratique, cela se traduit, outre la pratique des réunions publiques, par la création de multiples médias autonomes : chaque espace public oppositionnel dispose, assez rapidement après son émergence, de son propre réseau d'information. Celui-ci est constitué de l'autoproduction de matériels publicitaires par les militants antinucléaires que sont les tracts, les affiches et les autocollants. D'abord, les tracts permettent une diffusion à grande échelle, de par son faible coût de production, de l'argumentaire antinucléaire, afin de persuader le public de la pertinence de ce dernier tout en lui expliquant les enjeux d'une situation dont il n'a pas forcément connaissance. Ensuite, les affiches donnent à voir l'identité de la mouvance antinucléaire et permettent, de part une pratique offensive d'affichage sur les territoires mobilisés, une mise en visibilité de celle-ci et de ses revendications au sein de l'espace public. Enfin, les autocollants, dont la vente permet aussi un autofinancement de la mobilisation, participent du même processus, à la différence près qu'ils permettent également, de par leur usage par le public comme signe de ralliement en faveur de la cause antinucléaire, de percevoir le soutien populaire dont cette dernière dispose. Comme le raconte ce militant antinucléaire, ces outils de communication constituent alors des supports privilégiés de la lutte antinucléaire :

« Toutes les semaines, nous étions sur les marchés avec nos tracts et nos panneaux d'explications. On allait à la rencontre des gens pour leur expliquer les raisons de s'opposer à la construction de la centrale nucléaire et on les tenait régulièrement au courant de l'avancement des

738 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Op. Cit., p129-140.

739 Jocelyn Blanchard, *Les médias et l'agenda de l'électronucléaire en France. 1970-2000*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 9, 2010.

740 Dominique Cardon et Fabien Granjon, *Médiactivistes*, Paris, Presses de Science-Po, 2010, p8.

travaux. On faisait de l'agit pop comme on disait à l'époque. Il y avait une part importante de la population qui ne militait pas forcément, mais qui n'était pas hostile à nos positions. Cela on pouvait le mesurer avec le nombre d'autocollants collés sur les boîtes aux lettres des gens, sur le mobilier urbain et surtout sur les voitures qui circulaient de partout. Cette panoplie d'autocollant qu'on avait réalisé, c'était un formidable outil contre le nucléaire. »⁷⁴¹

Dans les réunions publiques qu'elle organise régulièrement afin d'informer et de mobiliser le public, la mouvance antinucléaire utilise aussi de plus en plus les supports audiovisuels, notamment ceux produits par le cinéma d'intervention sociale⁷⁴². Plusieurs films évoquant la lutte contre le programme électronucléaire ont en effet été réalisés au début des années soixante-dix par des collectifs militants de production de films – *Condamnés à réussir, Nucléaire danger immédiat, 25000 Braud-Saint-Louis, Mets pas tes doigts dans ton nez*, etc – et pour en faciliter la diffusion, des guides d'information sur l'utilisation de la technologie cinématographique sont édités et diffusés au sein des espaces publics oppositionnels⁷⁴³. Ces guides incitent également les militants antinucléaires à devenir eux-mêmes des producteurs d'information audiovisuels, en leur fournissant les éléments techniques et les règles de base employés par les professionnels de l'information – « *Comment cadrer, comment suggérer le relief, comment composer l'image, choisir le moment, comment créer le mouvement, choix de l'angle de prise de vue, choix de la lumière, importance du son, etc* » – nécessaires pour s'approprier une technologie devenue plus accessible avec l'arrivée sur le marché de matériels légers⁷⁴⁴. Toutefois, la part la plus importante des mobilisations informationnelles antinucléaires consiste à produire une presse antinucléaire, s'insérant dans les dynamiques de création, à partir de la fin des années soixante, d'un réseau de contre-information écologiste, tout en étant l'une des composantes motrices de ce dernier⁷⁴⁵. Chaque coalition locale dispose en effet de son propre bulletin d'information, auto-produit et diffusé à quelques dizaines ou centaines d'exemplaires par les militants antinucléaires. Dans ces

741 Entretien.

742 Dominique Cardon et Fabien Granjon, *Médiactivistes*, *Op. Cit.*, p34-40.

743 Parti socialiste unifié, « Quelques idées pour vos réunions, votre campagne électorale », in *PSU information*, numéro 86, février 1978, fond d'archives personnelles, p2-8.

744 *Ibid.*, p9-14.

745 Michel De Bernady de Digoye, *La contre-information dans les luttes urbaines : un système d'expression. Le cas de Grenoble*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Grenoble, 1980, p157-169.

journaux, ils retracent leurs activités et l'évolution de l'appréhension du problème électronucléaire, la ligne éditoriale étant tributaire de l'évolution des rapports de force dans et hors la dite coalition. L'objectif des militants antinucléaires est certes de promouvoir leur cause auprès du public là où les médias institués font défaut, mais aussi et surtout de mobiliser en retour un public informé et d'organiser sa participation effective dans l'espace public. L'exemple de *Superpholix*, en juillet 1976, en est l'initiative la plus aboutie. Comme le raconte l'un de ses instigateurs, sa création répond aux importants besoins d'informations nécessaires pour effectuer le travail de coalition nécessaire à l'agrégation des différents *comités Malville* locaux et pour élargir la mobilisation à la population locale :

« Il y avait des comités qui se créaient un peu partout et on avait besoin d'un outil pour coordonner toutes ses initiatives. On avait aussi besoin de diffuser nos arguments à la population locale, de façon plus poussée qu'avec un tract. On a pensé que la création d'un journal pouvait être cet élément fédérateur, voilà comment est né Superpholix. A aucun moment, on n'a imaginé proposer une alternative aux autres journaux existants, notamment ceux proches de notre combat, on était en complémentarité avec eux. »⁷⁴⁶

Bien qu'ayant une diffusion plus confidentielle que *La gueule ouverte* et résultant d'un travail militant non spécialiste, *Superpholix* est, à l'époque, le journal d'information local lié à une lutte sectorielle la plus dynamique, avec une périodicité mensuelle et un tirage moyen de sept mille exemplaires. Il permet alors aux lecteurs de « *comprendre la tactique des comités et [d'inciter] directement tout un chacun à entrer dans la lutte à l'occasion des nombreuses actions auxquelles il convie le plus de monde possible* »⁷⁴⁷. Dans cette perspective, les mobilisations informationnelles de la mouvance antinucléaire ne sont pas une finalité : elles ne sont que l'amorce d'un processus de mobilisation.

Dans la même logique, la mouvance antinucléaire joue un rôle déterminant au milieu des années soixante-dix dans l'émergence des radios libres et de la bataille de la libération des ondes radiophoniques, au sens où elle en est l'initiatrice. En avril 1974, Antoine Lefébure lance ainsi

746 Entretien.

747 Michel De Bernady de Digoye, *La contre-information dans les luttes urbaines : un système d'expression. Le cas de Grenoble, Op. Cit.*, p170.

Radio Active (RA) à l'occasion d'une semaine de l'écologie antinucléaire à Paris, dans le but « *de se synchroniser avec des événements locaux, de les annoncer, de les commenter* », sauf que l'intervention des forces de l'ordre l'empêche d'émettre. Après cet échec, une nouvelle tentative est effectuée en juin 1976, cette fois-ci sur les ondes lyonnaises et grenobloises, dans le cadre de la lutte contre *Superphénix*⁷⁴⁸. Cette seconde *RA* s'adresse à « *ceux qui préfèrent les activités de la radio plutôt que de la radioactivité* » et émet d'une voiture dont le radio cassette est équipé pour diffuser directement grâce à l'antenne afin d'échapper à la police. Le 20 août, elle cesse d'émettre, deux de ses animateurs, membres de la *Coordination Rhône-Alpes des Comités Malville anti-nucléaires* sont arrêtés et inculpés « *d'établissement et d'utilisation de station radio* »⁷⁴⁹. C'est également sur ce territoire que la technologie radiophonique est utilisée pour la première fois dans l'histoire sociale française comme un dispositif de lutte venant en appui direct de l'organisation pratique d'une performance protestataire, en l'occurrence la manifestation du 31 juillet 1977 :

*« On savait qu'il risquait d'y avoir des affrontements, et en tant qu'organisateur, on avait à cœur que tout se passe au mieux. Donc, dans le but de coordonner et de contrôler au mieux la foule, on avait installé un système de radio, afin de pouvoir communiquer entre nous. Le jour J, tout le matériel prévu était en place. On avait installé un émetteur-relais sur un château qui surplombait toute la zone de la manifestation, on avait prévu des talkies-walkies et des motos pour assurer les liaisons... mais tout cela n'a finalement pas marché : les ondes ne passaient pas, il y avait trop de monde et le temps n'était pas avec nous. »*⁷⁵⁰

Parallèlement, la mouvance antinucléaire utilise les radios libres pour développer son propre réseau médiatique, en marge de l'espace médiatique institué et arrimé aux espaces publics oppositionnels. En pratique, la première expérience d'envergure véritablement opérationnelle est lancée, en juin 1977, avec *Radio verte Fessenheim (RVF)*. L'objectif des militants antinucléaires alsaciens est de pallier l'absence de couverture médiatique par la presse quotidienne régionale des dynamiques contestataires se déployant à l'encontre de la centrale nucléaire de Fessenheim

748 Thierry Lefebvre, *La bataille des radios libres : 1977-1981*, Paris Nouveau monde éditions, 2008, p49-58.

749 Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France ! Livre noir*, Op. Cit., p8.

750 Entretien.

et de mobiliser le public⁷⁵¹. Ensuite, à partir de 1978, un réseau de *Radio verte* se développe sur l'ensemble du territoire hexagonal, auquel s'adjoignent rapidement des multiples autres initiatives locales de radios libres. A l'instar de ce qui se passe à la même époque dans d'autres pays européens où l'effervescence antinucléaire est aussi à son apogée⁷⁵², ces multiples mobilisations informationnelles donnent à voir, d'un point de vue conceptuel, l'émergence d'espaces médiatiques oppositionnels participant activement aux dynamiques de l'espace public dont ils sont un des éléments clés. Interconnectés les uns aux autres de façon informelle, ils permettent alors à la mouvance antinucléaire d'acquérir une certaine autonomie médiatique, et ce même si dans le temps, la distance avec certains médias institués se réduit jusqu'à ce que certains journalistes soient enrôlés dans certaines mobilisations locales⁷⁵³. Cette autonomie médiatique est toutefois relative, notamment au regard des complexes réseaux d'information et outils de communication dont disposent les mouvances communistes, social-démocrates et démocrate-chrétiennes jusqu'aux années soixante-dix en France et en Europe⁷⁵⁴.

Bien que partageant une critique contre-hégémonique des médias assez répandue dans les mouvements sociaux⁷⁵⁵, une part significative des militants antinucléaires dépassent progressivement, à partir des années quatre-vingt, ces dispositions critiques pour s'engager plus directement au sein de l'espace médiatique. Les mobilisations informationnelles antinucléaires changent ainsi de nature : les militants délaissent la production de médias autonomes au dépend de la production de performances protestataires à destination des médias institués. Le témoignage suivant illustre assez bien cette évolution du répertoire médiatique à l'œuvre à cette époque au sein de la mouvance antinucléaire :

« Une grande partie des journalistes ne nous appréciaient pas beaucoup et nous on ne les aimait pas non plus. On avait quand même quelques amis dans les médias et on a décidé d'en profiter, c'était en 1986. On était une quinzaine de militants à être partis avec des gros sécateurs pour aller couper la clôture de la centrale, en plein jour et à visage découvert, afin de montrer la vulnérabilité du site. Au préalable, j'avais

751 Thierry Lefebvre, *La bataille des radios libres : 1977 – 1981*, *Op. Cit.*, p91-96.

752 John Downing, « The alternative public realm : the organization of the 1980s anti-nuclear press in West Germany and Britain », *Op. Cit.*.

753 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p322-331.

754 Jacques Ion, *La fin des militants ?*, *Op. Cit.*.

755 Dominique Cardon et Fabien Granjon, *Médiactivistes*, *Op. Cit.*, p14-16.

contacté un journaliste de l'AFP que je connaissais personnellement et je lui ai dit : 'écoute on fait une action, ça t'intéresse de venir en exclusivité, etc, il me dit pas de problème j'arrive'. Il était censé arriver chez moi à midi et on devait aller ensemble sur le lieu de l'action, mais il était en retard. Résultat, on est parti sans lui, on a fait l'action et j'ai fait quelques photos pour nous. Quand on est rentré, il venait juste d'arriver et il m'a demandé de lui raconter ce que l'on a fait et de lui donner ma pellicule. Une heure plus tard, toutes les radios annonçaient que les antinucléaires avaient coupé la clôture et que la sécurité ne s'en était même pas rendu compte. C'est la presse qui l'a appris à la direction de la centrale, et la presse n'était même pas présente sur les lieux. Le lendemain, mes photos étaient dans tous les journaux. »⁷⁵⁶

Les militants antinucléaires nouent ainsi des rapports ambivalents avec certains journalistes pour procéder à une mise en scène médiatique de la protestation. Intégrant petit à petit les contraintes professionnelles de ces derniers⁷⁵⁷, tels que l'immédiateté du temps médiatique et l'impératif de production d'images dotées d'une puissante charge émotionnelle, ils organisent de plus en plus de « *manifestations de papiers* »⁷⁵⁸. L'objectif des performances protestataires antinucléaires n'est en effet plus seulement de mobiliser physiquement et massivement le public en un lieu, afin de rendre visible directement et sans intermédiaire, par le nombre, une opinion publique mobilisée critique à l'encontre du programme électronucléaire. Il s'agit désormais plutôt de fabriquer des événements, capables de proposer une image valorisante de la mouvance antinucléaire, adaptés aux contraintes propres aux champs journalistiques, afin de retenir l'attention des journalistes pour que ces derniers la relaient auprès du public et qu'en retour, l'opinion publique se rallie en faveur de leur cause et qu'elle impose sa prise en cause aux autorités publiques. Dans un contexte de refus contestataire où il devient difficile de mobiliser massivement le public lors de grands rassemblement, ces performances médiatiques présentent un avantage tactique non négligeable pour les militants antinucléaires : elles offrent l'avantage de pouvoir être réalisées en petit nombre, la mobilisation de l'opinion publique s'exprimant de

756 Entretien.

757 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, *Op. Cit.*, p313-316.

758 Patrick Champagne, « La manifestation. La production de l'événement politique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, numéro 52-53, 1984, p28.

manière différée, par les chiffres des sondages. Elles s'imposent d'autant plus facilement au sein de la mouvance antinucléaire – et ce bien au-delà de *GP*⁷⁵⁹ – qu'elles constituent également un marqueur identitaire et culturel de plus en plus prégnant pour une mouvance écologiste cherchant à affirmer la spécificité de son identité et à se démarquer des pratiques communicationnelles d'autres mouvements protestataires agissant au sein de l'espace public. Comme le raconte ce militant antinucléaire, également engagé au sein d'une organisation d'extrême-gauche, lorsque ces choix tactiques communicationnels se rencontrent au sein d'un même espace public oppositionnel antinucléaire, cela peut toutefois créer quelques frictions :

*« Après 1986, on a organisé des manifestations pendant plusieurs années. C'était des manifestations tranquilles, on se déguisait, on faisait du spectacle... et ainsi, en étant peu nombreux on réussissait avoir de l'impact. C'est les Verts qui poussaient pour faire ce genre d'action, c'est dans leur culture, dans leur ADN : de dire on n'est pas nombreux, donc il faut se mettre en scène pour se faire remarquer. Nous, ce n'est pas notre culture. On considère au contraire que la lutte antinucléaire n'est pas l'affaire d'une minorité et que s'y attaquer, c'est s'attaquer au capitalisme, c'est un acte révolutionnaire, donc on doit le faire en masse. »*⁷⁶⁰

Cette interdépendance croissante entre médias et mouvements sociaux révèle la croyance, par les journalistes et les militants antinucléaires, de l'existence d'une opinion publique assemblée en un « *grand public* », se déployant dans l'espace public qu'ils réduisent tous deux à l'espace médiatique, mesurable par le biais de la technologie sondagière. Or, cette dernière exprime tout d'abord une opinion transformée en une entité statistique et symbolique : elle ne correspond ainsi « *ni à l'opinion éclairée de l'espace public habermassien ni à l'expression spontanée ou encadrée du nombre telle qu'elle peut se faire entendre dans la rue* »⁷⁶¹. Ensuite, même s'il y a une parenté morphologique entre l'espace public et l'espace médiatique, il n'existe pas de liens génétiques entre les deux,⁷⁶² d'autant plus aujourd'hui avec l'omniprésence des relations

759 Grégory Derville, « Le combat singulier Greenpeace-SIRPA. La compétition pour l'accès aux médias lors de la reprise des essais nucléaires français », *Op. Cit.* et Eric Dacheux, « Greenpeace : entre médias, espace public et marché, quelle logique communicationnelle ? », in *Hermès*, numéro 21, 1997, p191-201.

760 Entretien.

761 Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », in *La communication politique : états des savoirs, enjeux et perspectives* (Sous la direction d'Anne-Marie Gringras), Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 2003, p151.

762 Louis Quéré, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Op. Cit.* p83-84.

publiques généralisées et le développement d'une communication médiatisée échappant aux médias institués⁷⁶³. Enfin, l'espace public n'est pas le lieu où se développe et se forme une opinion publique, dont il n'existe d'ailleurs pas aujourd'hui de définition scientifique opératoire : il est au contraire le lieu symbolique de la publicisation du résultat de l'agrégation des opinions individuelles, en même temps qu'il est le lieu de formation de ces dernières⁷⁶⁴. C'est pourtant cette opinion publique illusoire que la mouvance antinucléaire cherche inlassablement à conquérir, en postulant d'une part, que les pouvoirs publics partagent sa croyance en son existence ; et d'autre part, qu'ils chercheraient à satisfaire cette dernière au nom d'un idéal démocratique. En pratique, cette interdépendance croissante entre médias et mouvements sociaux donne à voir, selon Erik Neveu, l'émergence de relations médiatiques d'associés-rivaux caractérisées par plusieurs dimensions :

« Coopération-conflit dans l'accès à l'espace médiatique, dans la lutte pour la représentation et l'identité publique du groupe mobilisé, mais aussi coopération-conflit entre groupes mobilisés, entre journalistes de médias, de titres et de rubriques distinctes. »⁷⁶⁵

L'emprise de ces performances protestataires et médiatiques se traduit par une dépendance accrue de la mouvance antinucléaire à l'égard des médias institués qu'elle ne contrôle pas pour diffuser son message vers le public, donc par la perte d'une certaine autonomie médiatique⁷⁶⁶. L'espace médiatique étant désormais le lieu stratégique où doit se déployer les dynamiques contestataires pour construire une opinion publique en faveur de la cause antinucléaire, les militants antinucléaires sont de plus en plus contraints d'inventer et de mettre en œuvre des investissements spécifiques pour capter l'attention et la bienveillance des journalistes. A l'instar de ce qui se déroule plus largement au sein de la mouvance écologiste, cette mise en scène de la contestation laisse de moins en moins de place à l'improvisation ; les militants se professionnalisent et maîtrisent les logiques de production journalistique : ils doivent « *savoir construire des campagnes de presse, savoir envahir l'espace public de manière originale et se*

763 Bernard Miège, *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, *Op. Cit.*, p135-139.

764 Loïc Ballarini, *L'espace public au-delà de l'agir communicationnel. Quatre renversements de perspective pour sortir des impasses du modèle habermassien*, *Op. Cit.*, p96.

765 Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Op. Cit.*, p39.

766 *Ibid.*, p65-67.

constituer un réseau de journalistes-alliés sinon amis »⁷⁶⁷. En pratique, cela se traduit par l'imposition de nouvelles normes communicationnelles de la protestation dont l'emprise sur les choix stratégiques de la mouvance antinucléaire se renforce à mesure qu'elles sont expérimentées au sein des espaces publics oppositionnels. Comme pour les autres mouvements sociaux, cette contrainte médiatique induit une standardisation des performances réalisées : la prise de parole doit être théâtralisée et spectaculaire afin d'être légitime et ainsi devenir visible au sein de l'espace public⁷⁶⁸.

5.1.2. L'alliance synchronique avec les journalistes

Au sein de certains espaces publics oppositionnels contemporains, les relations entre les militants antinucléaires et les journalistes dépassent la posture d'associés-rivaux. Elles glissent dans une posture de coproduction mutuelle des événements médiatiques et protestataires, du fait de l'établissement d'une alliance synchronique constamment renégociée entre ces deux catégories d'acteurs sociaux. Erik Neveu précise la nature de ces interdépendances dans les mondes vécus par les différents protagonistes :

*« Cette notion ne se ramène ni à la collusion organisée, ni à une manipulation. Elle désigne le plus souvent des interdépendances qui condamnent des protagonistes à jouer, plus ou moins inventivement, des marges que leur laisse une relation forcée. »*⁷⁶⁹

Cette situation est notamment observable dans l'épisode contestataire relatif à la publicisation des transports de déchets radioactifs italiens, entre 2007 et 2012⁷⁷⁰. Le 14 décembre 2007, *GP* rend public l'existence d'un contrat de plus de 250 millions d'euros, signé le 9 mai 2007 entre *Areva* et la *Société de gestion des installations nucléaires italiennes (SOGIN)* et portant sur le traitement de 235 tonnes de combustibles nucléaires irradiés à La Hague. Parallèlement, *Enel* – l'électricien italien producteur des déchets nucléaires – a signé un accord le 30 novembre 2007

767 Sylvie Ollitrault, « De la caméra à la pétition-web : le répertoire médiatique des écologistes », in *Réseaux*, numéro 98, 1999, p177.

768 Jacques Ion et al. *Militer aujourd'hui, Op. Cit.*

769 Erik Neveu, « Médias et protestations collectives », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p248.

770 Mikaël Chambru, « L'engagement de la mouvance anti-nucléaire dans l'espace médiatique. Le cas de la publicisation des transports de déchets radioactifs italiens », journées doctorales Médias, engagements et mouvements sociaux, RT37 de l'Association française de sociologie, Bordeaux, 29 mars 2013.

afin de participer à hauteur de 12,5% au financement d'un premier EPR français⁷⁷¹. En pratique, des transports de déchets radioactifs vont transiter pendant plusieurs années entre l'Italie et la France par le réseau ferroviaire, notamment par la Savoie où une coalition antinucléaire locale – *SDN 73* – vient de se constituer. Elle regroupe plusieurs unités contestataires, ainsi que des individus partageant un objectif commun sur le territoire : publiciser le risque nucléaire, imposer sa prise en charge par les autorités publiques et obtenir une décision politique de sortie du nucléaire. Cette annonce s'avère être une opportunité inattendue pour *SDN 73*, lui permettant de participer à la réalisation de son objectif constitutif. Elle contribue par conséquent, non sans difficulté, au travail de coalition entamé quelques années plus tôt, via l'organisation ponctuelle de performances contestataires pour divers événements nationaux relatifs à la critique sociale du programme électronucléaire français : manifestations contre l'EPR en 2006 et 2007, contre ITER en 2007, organisation annuelle d'une commémoration de la catastrophe de Tchernobyl, etc.

Cet épisode contestataire des transports de déchets nucléaires italiens s'inscrit en effet dans une vague contestataire plus large de la critique sociale du nucléaire civil : la contestation de la relance du programme électronucléaire français au tournant des années 2000, présentée par les pouvoirs publics comme une réponse à la problématique du dérèglement climatique. Il s'inscrit également dans une séquence de mobilisation singulière, propre à la problématique sectorielle du transport des matières radioactives sur le territoire hexagonal. Celle-ci débute à l'automne 2000 avec la reprise des transports de déchets nucléaires entre la France et l'Allemagne, suspendus deux années plus tôt suite à d'importantes manifestations outre-Rhin, et se poursuit avec les transports de déchets nucléaires australiens, belges, néerlandais, suisses et japonais, jusqu'à l'automne 2004 et la mort d'un militant antinucléaire en Meurthe-et-Moselle écrasé par un train. Ce drame suspend alors l'effervescence contestataire de cette séquence de mobilisation. Au préalable, cette dernière est marquée par la réalisation de multiples performances protestataires, pour réclamer l'arrêt définitif de ces transits atomiques. Face à un adversaire propriétaire des problèmes publics en matière de nucléaire civil et disposant du monopole de l'expertise légitime⁷⁷², les militants antinucléaires s'engagent alors dans une

771 Greenpeace, « Transports de déchets italiens vers la France. Le troc nucléaire continue : 235 tonnes de déchets contre des financements », Communiqué de presse, 14 décembre 2007.

772 Olivier Baisnée, « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », in *Politix*, numéro 54, 2001, p157-181.

« *course aux armements symboliques* »⁷⁷³ pour obtenir une couverture médiatique bienveillante. Il s'agit d'accéder aux médias afin de convaincre le public et les pouvoirs publics de la pertinence de leur message et de leurs revendications. Maîtrisant les logiques de production journalistiques, ils proposent, *via* les performances protestataires qu'ils réalisent, un produit médiatique permettant aux journalistes de satisfaire les règles pratiques constituant la trame de leur activité professionnelle⁷⁷⁴. En pratique, cette contrainte médiatique induit une standardisation des pratiques communicationnelles de la mouvance antinucléaire, marquée par l'imposition de la théâtralisation et le recours au spectaculaire comme norme de ces actions protestataires. Inévitablement, celle-ci pèse sur les trajectoires de l'épisode contestataire des transports de déchets nucléaires italiens ; non pas de façon mécanique et prédéterminée, mais de telle sorte qu'elle guide et oriente les choix tactiques effectués par la coalition étudiée.

Le 14 décembre 2007, les militants de *SDN 73* n'ont que deux jours pour réagir à une opportunité dont ils n'envisageaient pas encore l'existence deux jours plus tôt. Après avoir été informés de l'organisation d'une action de protestation à Amiens, ils décident d'en faire de même à Chambéry. Via leur liste de discussion électronique interne, ils commencent par mettre au point, dans l'urgence, un argumentaire discursif – tract, communiqué de presse, mail de protestation à destination de la Préfecture et pétition – qu'ils diffusent le jour même dans les réseaux militants, *via* internet. Dès qu'ils ont connaissance de cette initiative, les journalistes locaux font part aux militants antinucléaires de leur intérêt pour ce nouvel épisode contestataire. Maîtrisant les attentes de ces derniers qu'ils connaissent du fait de la présence dans leur rang d'un journaliste et d'un salarié du *RSN*, habitué à l'organisation d'événements médiatiques et protestataires d'envergures, ils optent pour un happening à la gare *SNCF* de Chambéry la veille du passage du convoi de déchets radioactifs. Ceux-là même que la mouvance antinucléaire a expérimenté par le passé au sein d'autres espaces publics oppositionnels. Ce choix de réaliser une action symbolique, suffisamment inattendue et spectaculaire dans la conjoncture locale, est justifié par la difficulté de mobiliser massivement un nombre important de militants en si peu de temps et la croyance qu'une telle performance scénarisée sera éligible à l'attention des journalistes. Le choix de la date est lui aussi stratégique : les militants antinucléaires

773 Erik Neveu, « Médias et protestations collectives », *Op. Cit.*, p247.

774 Cyril Lemieux, « Rendre visible les dangers du nucléaire. Une contribution à la sociologie de la mobilisation », in *Secret Public*, 2005, p156-158.

ambitionnent que les médias locaux relayeront leur mobilisation et la problématique des transports de déchets nucléaires italiens le matin même du passage du convoi, afin de surprendre, d'un point de vue communicationnel, *Areva* et les pouvoirs publics. Le 16 décembre au soir, une dizaine de personnes, en tenue de protection contre la radioactivité, font ainsi irruption dans le hall de la dite gare, banderole et mégaphone en main, en faisant retentir le signal d'évacuation en cas d'accident nucléaire. Cette performance produite pour les journalistes dure moins d'une vingtaine de minutes, le temps pour les militants antinucléaires de distribuer quelques trucs aux usagers de la *SNCF* des dangers qu'ils encourent, et le temps pour les journalistes de capturer les images et discours dont ils ont besoin pour produire leur récit médiatique.

Le lendemain, l'action antinucléaire conduite par *SDN 73* vient bousculer le flux routinier de l'actualité locale et marque une première victoire pour les opposants à l'atome civil dans la course aux armements communicationnels qu'ils mènent avec leurs adversaires : la seule source d'information mobilisée par les journalistes est la leur. Celle-ci était attendue puisqu'en organisant leur performance contestataire un dimanche soir, ils se garantissaient d'être l'unique interlocuteur disponible pour les journalistes. Le lendemain, ces derniers « *reprennent l'initiative* »⁷⁷⁵ lorsqu'ils relateront la seconde performance protestataire des militants antinucléaires au passage du convoi atomique, aidé en cela par le jeu de la transparence joué par les autorités publiques. Dans le même temps, les premières transactions implicites s'effectuent entre les journalistes et les militants nucléaires qui leur fournissent, à leur demande, des photos de leur action. A ce stade, ce nouvel épisode contestataire reste cantonné à l'espace médiatique local, notamment parce que le *RSN*, dont *SDN 73* est l'une des coalitions adhérentes, fait le choix de ne pas lui donner une dimension nationale. Quant aux relations entre les militants antinucléaires et les journalistes au sein de cet espace public local, elles sont encore marquées par une posture d'associés-rivaux. Ensuite, au fil des mois, les transactions entre ces deux catégories d'acteurs sociaux se multiplient, faisant parfois entrer d'autres protagonistes dans ce réseau d'interdépendances en construction. Les militants antinucléaires transmettent par exemple à certains journalistes locaux les horaires détaillés de passage des transports de déchets nucléaires, qu'ils ont pu se procurer au sein de la *SNCF*. Ce type de transaction est « gagnant

775 Cyril Lemieux, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000, p

gagnant » pour l'ensemble des acteurs sociaux y prenant part. Il permet d'abord aux cheminots un premier engagement distancié en faveur de la cause antinucléaire, comme le raconte l'un d'entre eux, engagé au sein d'un tout autre espace public oppositionnel :

« En 1999, on a rencontré le Réseau sortir du nucléaire. Il était intéressé par une chose : notre connaissance des horaires et des trajets de trains de déchets radioactifs. C'était l'époque de la reprise des convois entre la France et l'Allemagne. Pour nous, c'était une bonne opportunité, car la majorité des camarades était encore loin d'être opposée au nucléaire. Pendant plusieurs années, nos relations se sont résumées à ce travail de transmission d'informations. Ensuite, il en faisait ce qu'il voulait. Cela ne nous concernait pas. »⁷⁷⁶

Ce type de transaction permet ensuite aux militants antinucléaires de s'affirmer comme une source d'information légitime vis-à-vis des journalistes et de leur tendance à accorder la primauté aux sources institutionnelles⁷⁷⁷, tout en publicisant des informations stratégiques dans leur lutte pour l'information avec les pouvoirs publics. Il donne à voir un processus « *d'expropriation des définisseurs primaires* » du problème public de l'énergie électronucléaire jusqu'alors institué et permet aux journalistes de conserver l'initiative lorsque ces derniers font le choix de ne plus communiquer, mettant ainsi à mal le rôle de médiateur des controverses sociotechniques traditionnellement occupé par les journalistes au sein de l'espace public⁷⁷⁸. En pratique, ce type de transaction est multidirectionnel. En février 2008 par exemple, ce sont les médias locaux qui révèlent le second passage d'un transport de déchets nucléaires italiens par la Savoie, et non pas *SDN 73*. Ce processus de transaction entre les militants antinucléaires et les journalistes n'a d'ailleurs rien d'inédit : il n'est pas propre à cet épisode contestataire, pas plus qu'à cette séquence de mobilisation, au sens où il s'agit d'une pratique routinière dans les mouvements sociaux. En 2000, le *RSN* communiquait par exemple une information confidentielle à l'*AFP* révélant les quinze sites potentiels retenus pour l'installation d'un futur site d'enfouissement de déchets radioactifs par l'*Andra*. Autre exemple, en 1998, *Libération* publiait une enquête réalisée par le cabinet d'expertise *Wise-Paris* – proche de la mouvance antinucléaire – sur la

776 Entretien.

777 Philip Schlesinger, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », in *Réseaux*, numéro 51, 1992, p75-98.

778 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, *Op. Cit.*, p79-99.

contamination des wagons transportant des déchets radioactifs, entraînant l'engagement progressif du syndicat *Sud-Rail* en faveur de cette cause. De même, ce sont les médias locaux qui révèlent aux militants antinucléaires, en 1987, le projet de l'*Andra* d'implanter un centre d'enfouissement de déchets radioactifs dans la Bresse, ou encore, en 1980, le projet de *Minatome* d'exploiter des mines d'uranium en Savoie ; deux révélations qui permettront le déploiement d'un mouvement contestataire d'ampleur sur les territoires concernés.

A mesure que l'épisode contestataire des déchets radioactifs italiens se développe, les militants de *SDN 73* mettent au point un rituel de mobilisation, afin de retenir l'attention des journalistes et de s'assurer une couverture médiatique abondante et bienveillante. Une attention particulière est accordée à la mise en scène médiatique des performances à réaliser, celles-ci s'imposant assez rapidement, malgré les nombreuses interrogations qu'elles suscitent lors de leur élaboration, comme un référent normatif orientant les choix tactiques antinucléaires. Ce rituel de mobilisation se déroule généralement en trois étapes : lancement de l'alerte du passage d'un convoi atomique, organisation d'une performance médiatique et protestataire en petit nombre et mise à disposition des journalistes des éléments nécessaires à sa mise en récit. D'un point de vue discursif, l'analyse des communiqués de presse produit par *SDN 73* montre que les militants antinucléaires ont méthodiquement recours au même message, bien souvent en reprenant le même texte qu'ils adaptent en modifiant simplement les dates du passage de convoi atomique : ils dénoncent l'absence d'information du public, de transparence de l'industrie nucléaire et le caractère non démocratique de cette énergie. De leur côté, les journalistes procèdent à la « *mise en feuilleton* »⁷⁷⁹ de cet épisode contestataire, en proposant une narration suivie au fil des convois. En pratique, cela se matérialise notamment par le rappel systématique de faits datés dans chaque compte-rendu médiatique et par leur organisation en un récit-type facile à déployer et aisément reconnaissable par le public⁷⁸⁰.

Toutefois, la routine de ce feuilleton médiatique a été troublée à plusieurs reprises. D'abord, à l'été 2008 par le choix effectué par *SDN 73* de faire surgir la problématique des convois de matières radioactives, directement dans l'arène politique locale. *Via* un vœu déposé au conseil

779 Geneviève Petiot, *De l'hétérogénéité sémiotique et discursive des articles de presse à leur mise en feuilleton, moyen et lieu de leur sens*, Paris, L'Harmattan, 2003.

780 Jean-Pierre Esquenazi, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2003, p78-83.

municipal de Chambéry par un élu favorable à la cause antinucléaire, les militants obligent les élus à se positionner sur un sujet qu'ils évitaient jusqu'alors soigneusement. Ce micro-événement est ensuite abondamment relayé par la presse locale, celui-ci venant à son tour casser le traitement routinier des conseils municipaux par les journalistes. Second bouleversement de ce feuilleton médiatique, l'irruption inattendue de la catastrophe nucléaire de Fukushima au printemps 2011 et de la mobilisation de *VSC* ayant suivi à l'automne. Le 23 novembre, près de 500 personnes perturbent, dans la Manche, le départ d'un train de déchets radioactifs à destination de Gorleben, en Allemagne. Cette performance contestataire a un fort retentissement médiatique et attire l'attention des médias nationaux sur l'ensemble des transports de déchets nucléaires par le chemin de fer à travers la France, y compris ceux transitant par la Savoie. Coïncidant alors avec le choix tactique effectué par le *RSN* de leur donner une visibilité nationale et en se faisant le relais médiatique des différentes mobilisations locales et en leur apportant un soutien organisationnel, le convoi atomique italien suivant l'action de *VSC* fait entrer en jeu les journalistes nationaux au sein de la controverse locale. Pour les militants antinucléaires, il s'agit d'une opportunité inattendue qu'ils ne peuvent pas ne pas saisir, et par conséquent, ils s'engagent sans hésitation, d'autant plus qu'ils ont acquis une compétence spécifique depuis 2007 dans la gestion des relations médiatiques d'associés-rivaux, dans de nouvelles transactions avec ces partenaires inconnus jusqu'alors.

En pratique, les journalistes nationaux imposent leur temps médiatique à *SDN 73*, à qui ils accordent, faute de pouvoir s'appuyer les sources institutionnelles, la primauté des sources pour réaliser leur récit médiatique du convoi atomique italien : la construction de la représentation de l'événement ainsi produite s'appuie en premier lieu sur la mise en forme des faits par les militants antinucléaires⁷⁸¹. Ces transactions s'effectuent donc entre des partenaires aux intérêts divergents – publiciser le risque nucléaire pour les militants antinucléaires et « *le non-dépassement de la concurrence* »⁷⁸² pour les journalistes – mais partageant une logique de production similaire en situation : fabriquer ensemble un événement médiatique et protestataire crédible pour s'insérer dans le flux quotidien et routinier de l'actualité. Plus largement, les relations d'interdépendance entre ces deux catégories d'acteurs sociaux sur un territoire donné

781 Mikaël Chambru, « L'engagement de la mouvance anti-nucléaire dans l'espace médiatique. Le cas de la publicisation des transports de déchets radioactifs italiens » *Op. Cit.*.

782 Cyril Lemieux, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, *Op. Cit.*, p

se matérialisent sur un mode contrastif, par des jeux d'alliances constamment renégociées. Dans le cas étudié, cela s'explique par l'ancrage local de l'épisode contestataire mettant en scène les dangers du territoire, les journalistes locaux pouvant difficilement l'ignorer, d'autant plus lorsqu'entrent en considération des enjeux économiques liés à la concurrence oligopolistique entre quelques médias. Cette alliance synchronique s'explique également par l'engagement professionnel de journalistes, au fait des questions environnementales et éprouvant un fond de sympathie pour les militants antinucléaires, dont le choix a été de leur donner une légitimité médiatique. Pour autant, ils évitent soigneusement de prendre position dans la controverse, via leur norme professionnelle d'objectivité que sont notamment la distanciation énonciative et la polyphonie⁷⁸³. Là encore, *SDN 73* use de sa connaissance de cette complexité du milieu journalistique local, afin de maximiser les retombées médiatiques. L'un des protagonistes détaille cette adaptation tactique :

« On ne contacte jamais les journalistes au hasard, on n'est pas fou. Dans les rédactions, il y a les journalistes amis qui partagent nos idées et il y a les autres, ceux qui ne veulent pas entendre parler de nous. On essaye systématiquement d'avoir à faire aux premiers, car même s'ils ne diront pas dans leurs médias que nous avons raison, ils feront honnêtement leur travail. »⁷⁸⁴

Le jeu social qui se joue ici ne se limite pas à la construction d'une relation duelle⁷⁸⁵ entre les journalistes locaux et les militants antinucléaires, mais s'inscrit dans un réseau plus dense d'interdépendances ancrées sur le territoire, au sein duquel figurent notamment les autorités publiques. Par exemple, quand ces dernières refusent, suite à la réalisation d'une performance antinucléaire, de répondre aux questions des journalistes locaux souhaitant respecter dans sa production médiatique la règle pratique de la polyphonie, ils n'hésitent pas en retour à mobiliser les militants, en les faisant intervenir en direct dans le journal, afin de conserver l'initiative. C'est le cas également avec la règle du non-dépassement par la concurrence lorsqu'ils sollicitent eux-mêmes, en privé, *SDN 73* pour que les militants antinucléaires organisent une performance protestataire à un horaire différent que celui initialement prévu, afin qu'ils puissent réaliser des images et produire rapidement un reportage : le temps médiatique s'impose au temps militant.

783 *Ibid.*

784 Entretien.

785 Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Op. Cit.*, p45-49.

Plus largement donc, l'alliance synchronique nouée avec les militants antinucléaires permet aux journalistes locaux de respecter les règles pratiques de leur activité professionnelle. Ces derniers doivent donc passer, selon les situations, d'une grammaire des interactions privées à une grammaire des interactions publiques, faute de quoi ils trahiraient en public leurs proximités avec les militants antinucléaires⁷⁸⁶. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire lorsque, comme à Plogoff dans les années soixante-dix⁷⁸⁷, un même journaliste prodigue « en off » des conseils à *SDN 73* pour adapter sa communication aux logiques du travail journalistique, et s'oblige « en on » à ne pas prendre position dans la controverse, notamment en veillant à accorder un statut d'équivalence aux différents acteurs sociaux dans ces récits médiatiques.

Au fil du temps, la dimension conflictuelle de l'accès à l'espace médiatique local a progressivement laissé place à une logique de coopération entre certains journalistes locaux et les militants antinucléaires dans la coproduction d'événements médiatiques et protestataires, participant ainsi conjointement à la revalorisation du territoire menacé par le risque nucléaire et les stratégies communicationnelles des pouvoirs publics. Cette alliance synchronique constamment renégociée entre deux catégories d'acteurs sociaux résulte d'un processus socialement construit à partir d'interdépendances situées géographiquement et temporellement entre différents protagonistes, au-delà des simples interactions entre les journalistes et les militants. Alors que l'innovation, le spectaculaire et la théâtralisation sont devenus une routine des performances antinucléaires, ils ont tous deux tendance, de façon non concertée et pour des motivations bien différentes, à entretenir dans leurs pratiques respectives cette illusion de la nouveauté. La publicisation des transports de déchets radioactifs italiens n'échappe pas à ce processus, même si c'est lors de la mobilisation de *VSC* que ce processus a été le plus visible. Les journalistes en ont ainsi célébré la nouveauté en annonçant à l'unisson l'apparition d'une nouvelle génération spontanée d'opposants au nucléaire civil venant bousculer les routines contestataires de la mouvance antinucléaire en réalisant des performances inédites, alors qu'il s'agissait simplement de la résurgence d'acteurs et de pratiques ancrées dans l'histoire de la critique sociale du nucléaire⁷⁸⁸. Cette distinction, sans que jamais ne soit explicitée en quoi

786 Cyril Lemieux, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, *Op. Cit.*, p

787 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p131-133 et p324-325.

788 Mikaël Chambru, « Valognes Stop Castor, continuité ou rupture des pratiques militantes anti-nucléaires ? », *Op. Cit.*

consistait la rupture, visait à accentuer l'importance et l'originalité de l'événement médiatique et protestataire en question, quitte à disqualifier les visages habituels de la militance antinucléaire. Elle est en ce sens assez proche des logiques à l'œuvre dans d'autres mouvements sociaux⁷⁸⁹.

Dans cette coproduction d'événements médiatiques et protestataires, les militants antinucléaires ont de plus en plus recours aux TICs. Lors de chaque passage de transports de déchets radioactifs italiens, *SDN 73* essaye en effet de produire ses propres médias, pas tant pour toucher un public élargi en court-circuitant les médias institués que pour mettre à disposition des journalistes du contenu médiatique pré-formaté, dans le but qu'ils les reprennent dans leur compte-rendu médiatique. En 2008, ils ont par exemple réalisé un happening médiatique et protestataire qu'ils ont eux-mêmes filmé, puis publié sur internet, de sorte à laisser penser que le recours aux outils numériques leur permettrait de reconquérir une autonomie médiatique perdue⁷⁹⁰. Puis en 2010, le *RSN* a mis en place un espace spécifique sur son site internet où figurent des notes explicatives sur les risques liés au transport de matières radioactives, ses revendications, les retours médias, les modalités pour réaliser un événement médiatique et protestataire, l'histoire des transports précédents, ainsi qu'un suivi des transports de déchets radioactifs en lien avec son compte *Twitter*. L'objectif est de mettre à disposition du public, et des journalistes, l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension des enjeux relatifs à la publicisation du risque nucléaire lié à ces convois atomiques, mais aussi et surtout de donner l'impression que la mouvance antinucléaire est en capacité de suivre en temps réel et sur le terrain son avancement. En pratique, ce suivi n'est alimenté que par les informations transmises par les militants antinucléaires mobilisés sur le terrain, les mêmes qu'auparavant, ainsi que par les productions journalistiques, et il ne rencontre d'ailleurs que peu d'échos, si ce n'est auprès des journalistes. Qu'importe, puisqu'il s'agit principalement de devancer les autorités publiques dans la course aux armements communicationnels qu'elle mène avec celles-ci. Dans le cas étudié, les TICs ne déterminent donc ni le degré, ni les enjeux de l'engagement, pas plus qu'elles ne provoquent de rupture faisant émerger de nouvelles formes de militantisme. Elles s'inscrivent au contraire dans des pratiques militantes préexistantes et les perpétuent. L'usage de *Twitter* par le *RSN* n'est pas si différent de l'usage des premières radios libres dans les années soixante-dix par la mouvance antinucléaire, si ce n'est la technologie utilisée et le fait qu'à l'époque, elle

789 Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire*, *Op. Cit.*, p45-54.

790 Erik Neveu, « Médias et protestations collectives », *Op. Cit.*, p261.

contribuait plutôt à produire d'un réseau médiatique propre qu'à participer à la production de l'information dans l'espace médiatique institué.

5.2. Les choix tactiques de la mouvance antinucléaire

5.2.1. Les processus rituels de l'action antinucléaire

Dans le but de réaliser ses performances protestataires, la mouvance antinucléaire recourt à des leviers de mobilisations relativement stables sur le temps long de critique sociale de l'énergie électronucléaire. Faisant figure de processus rituels, ils sont en effet observables dans l'ensemble des pratiques communicationnelles à l'œuvre sur le territoire hexagonal, quelles que soient d'ailleurs la temporalité et la situation dans lesquelles celles-ci se déploient. Ils correspondent à la jonction, en situation, des deux dimensions constitutives des espaces publics oppositionnels antinucléaires : la mise en scène du risque nucléaire et des menaces physiques qu'ils font peser sur le territoire en cas de catastrophe nucléaire. De la mobilisation contre *Superphénix* en 1976 / 1977 à celle contre la centrale nucléaire de Bugey en 2011 / 2012, elle se matérialise, dans les supports discursifs antinucléaires, par l'utilisation de cartes et par le rappel que ladite centrale ne se situe qu'à seulement x kilomètres de tel lieu, visant à rendre visible et perceptible par le public cet impact potentiel sur les territoires limitrophes. Cette mise en avant du danger physique des installations électronucléaires est un choix tactique opéré par les militants antinucléaires, afin de construire, à partir du territoire vécu par le public, un territoire stratégique remettant en cause le territoire institutionnalisé. Il n'occulte pas pour autant la multiplicité que recoupe le risque nucléaire, comme l'indique ce rappel d'une coalition antinucléaire à l'attention de ses partenaires :

« N'oublions pas que nous refusons Superphénix à cause du danger physique de ce démentiel projet, mais aussi parce qu'il représente le symbole de la société qu'on nous prépare, société centralisée et où les libertés seront, au nom de l'intérêt général, dangereusement réduites. »⁷⁹¹

A partir de 1979 et plus encore après 1986, ces pratiques discursives autour de l'éventualité de la catastrophe s'appuient ainsi sur les accidents nucléaires survenus dans les autres pays

791 Comité Malville de Bassens, « Courrier à l'attention de la coordination des comités Malville savoyards », 1977, fond d'archives personnelles.

disposant d'une industrie nucléaire, comme autant de preuves du bien-fondé de leurs arguments, qu'ils assemblent comme une suite logique d'événements conduisant à une nouvelle catastrophe, si le processus n'est pas enrayé. L'extrait suivant tiré d'un tract d'une coalition antinucléaire locale suite à l'accident nucléaire de Tchernobyl le restitue assez bien :

« Avoir raison est amer. L'accident de Three mile island (USA) fut un avertissement. Après Tchernobyl, la catastrophe est là... la France n'est pas à l'abri, l'actualité récente le prouve ; encore une fuite à la Hague, un accident grave évité de peu à Chambéry en 1984 et révélé seulement aujourd'hui. Le prix à payer pour produire de l'électricité nucléaire est trop élevé. C'est un risque que nous devons refuser de courir ! »⁷⁹²

Cette croyance militante consiste à espérer que les premières catastrophes qui matérialisent le danger de l'énergie électronucléaire sont suffisamment puissantes pour susciter une prise de conscience du public et un engagement de celui-ci au sein des dynamiques contestataires antinucléaires afin d'obtenir une réorientation majeure de la politique énergétique, de manière, au final, à éviter qu'une catastrophe similaire n'intervienne sur le territoire hexagonal. Elle correspond en ce sens à une « *pédagogie de la catastrophe* »⁷⁹³. Nous observons que celle-ci est d'autant plus prégnante dans les discours de la protestation antinucléaire qu'une catastrophe nucléaire a récemment eu lieu.

En provoquant une variation conjoncturelle, l'irruption d'une catastrophe nucléaire bouscule *de facto* le consensus dominant sur les bienfaits de l'atome civil et fait (res)surgir cette problématique au sein de l'espace public, charge ensuite à la mouvance antinucléaire de faire en sorte qu'elle devienne un problème public. La fusion partielle de trois cœurs nucléaires de la centrale de Fukushima, provoquée le 11 mars 2011 par un séisme et le tsunami qui a suivi au Japon, engendrent en effet un processus de décrédibilisation et de brouillage de l'image de l'énergie électronucléaire, transformant alors très rapidement cet accident en une crise internationale⁷⁹⁴. S'ouvre alors une séquence de mobilisation antinucléaire qui se traduit

792 Verts Savoie et PSU Savoie, « Nucléaire, risque inutile pour la vie et la démocratie », tract, 1987, fond d'archives personnelles.

793 Luc Semal, « Le militantisme écologiste face à l'imaginaire collectif : le cas des villes en transition », in *Regards sur la crise écologique. Pour une socio-anthropologie de l'environnement* (sous la direction de Sophie Poirot-Delpêche), Paris, L'Harmattan, 2012, p207-208.

794 Bruno Ollivier, « (Re)problématiser la crise à la lumière de communication (des organisations) », in *Communication & Organisation*, numéro 16, 2000.

notamment par l'organisation de trois performances contestataires et médiatiques d'envergure nationale : les manifestations régionales du 15 octobre 2011, le camp de VSC le 23 novembre 2011 et la Chaîne humaine du 11 mars 2012. La catastrophe nucléaire offre ainsi une opportunité inattendue pour la mouvance antinucléaire d'imposer le recours à l'énergie électronucléaire dans la politique énergétique française comme un choix politique pouvant être controversé et objet d'un débat démocratique. Elle est génératrice de dynamiques, dans le sens où elle est l'occasion d'un (ré)engagement d'un certain nombre de militants antinucléaires et de la (re)création de coalitions antinucléaires sur le territoire hexagonal, là où les espaces publics oppositionnels s'étaient précédemment résorbés. Le témoignage de ce militant exemplifie cette dynamique :

« Je suis pas un idéologue. Ce qui gouverne mes engagements ce sont les situations et le potentiel qu'elles offrent. Juste après Fukushima, il y avait une opportunité, un moment crucial de renversement possible du monde nucléaire, à saisir. C'est pour cela qu'avec des amis, on s'est engagé à 200% à ce moment là. »⁷⁹⁵

En tant que rebondissement dans une vague contestataire plus large, l'irruption inattendue de l'accident nucléaire de Fukushima provoque plusieurs bouleversements au sein de la mouvance antinucléaire. Elle bouscule, d'une part, les différentes logiques d'acteurs en même temps qu'elle les révèle, et d'autre part, elle bouleverse les rapports de force internes à la mouvance antinucléaire relatif à la définition du sens et des objectifs de la lutte tout en s'inscrivant dans des dynamiques anciennes⁷⁹⁶. Ainsi, la période post-Tchernobyl voit se généraliser au sein des espaces publics oppositionnels la revendication d'une sortie du nucléaire « *en moins de dix ans* »⁷⁹⁷, tandis que la période post-Fukushima voit se généraliser la revendication d'un arrêt immédiat du nucléaire au delà de la frange de la mouvance antinucléaire déjà acquise de longue date à celle-ci.

Plus largement, lorsqu'une catastrophe intervient, son interprétation est systématiquement l'objet d'une lutte sociale et politique entre les acteurs sociaux engagés dans la controverse électronucléaire pour en définir le sens et les retentissements, faisant ainsi resurgir les jeux et

795 Entretien.

796 Mikaël Chambru, « Les dynamiques de l'engagement antinucléaire en France après la catastrophe de Fukushima. Rupture ou continuité des modalités d'action dans l'espace public ? », *Op. Cit.*.

797 Réseau « pour un avenir sans nucléaire », « Pour un avoir, sortons du nucléaire ! », tract, 1987, fond d'archives personnelles.

les stratégies d'acteurs historiquement ancrés. Celle-ci est notamment observable dans la période post-Fukushima, entre les promoteurs et les opposants de l'atome, les premiers cherchant à légitimer le choix du nucléaire et les seconds à le remettre en cause. Dans cette perspective, les pouvoirs publics mobilisent un registre de confirmation en diffusant une information à caractère scientifique et technique afin de rassurer le public sur la sûreté, le contrôle et la surveillance des installations nucléaires ; tandis que la mouvance antinucléaire appuie son intervention au sein de l'espace public par un registre de dénonciation du manque d'information du public et de transparence⁷⁹⁸. Les positionnements sont sensiblement les mêmes que lors de l'émergence de la controverse électronucléaire à la fin des années soixante, encore plus avec les discours faisant suite à la catastrophe de Tchernobyl. Nous pouvons restituer les termes du débat, en 1986 comme en 2011, ainsi « *oui un accident majeur est possible en France, mais nous ne pouvons pas nous passer de l'énergie électronucléaire contrairement à ce qu'affirme les antinucléaires. Nous devons donc en gérer les risques et perfectionner les dispositifs de contrôle et de sécurité dans les centrales* » et en réponse : « *une fois de plus, les pouvoirs publics trompent l'opinion, renforcer ces dispositifs n'empêchera jamais une défaillance technique ou humaine, sortir du nucléaire, c'est possible et même rentable* ». Ce qui par contre est propre à cette crise dans ce déploiement de jeux d'acteurs, c'est la prétention officielle à la transparence, en lieu et place de la culture du secret à l'œuvre en 1986. Outre le fait que l'accident nucléaire en question se déroule à une distance plus importante des frontières du territoire hexagonal, elle s'inscrit dans un processus de gestion préventive des crises, développé, suite aux deux précédents accidents nucléaires majeurs⁷⁹⁹ et dont l'une des premières traductions opérationnelles a été l'ouverture de la communication publique des acteurs économiques de l'industrie de l'atome à la fin des années quatre-vingt-dix⁸⁰⁰. En réponse, la mouvance antinucléaire s'attache à (re)transformer le risque nucléaire (re)devenu, suite à cet accident nucléaire, une réalité sociale perceptible et connue par le public en une réalité sociale vécue par ce dernier. Dans cette perspective, le *RSN* a publié assez rapidement une carte permettant au public de visualiser l'emprise de l'industrie électronucléaire sur le territoire hexagonal et le « *danger permanent* » qu'elle fait peser sur celui-ci en cas de catastrophe

798 Mikaël Chambru, « Accident nucléaire de Fukushima : les enjeux d'une crise pour les opposants à l'atome. Entre publicisation du risque, participation du public et politisation du nucléaire », *Op. Cit.*

799 Christophe Roux-Dufort, *Gestion de crise un enjeu stratégique pour les organisations*, Bruxelles, De Boeck, 1999.

800 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, *Op. Cit.*

nucléaire. Idem du côté de *GP*, qui a aussi fait le choix de mettre en scène la mise en danger du territoire par le risque nucléaire. L'ONG écologiste a en effet mis en ligne un outil interactif permettant au public de visualiser pour chaque centrale nucléaire la différence entre la zone de sécurité prévue par les autorités françaises et l'étendue de la contamination, en cas d'accident à partir de la réalité des accidents de Tchernobyl et Fukushima.

Ensuite, l'accident nucléaire de Fukushima est une occasion pour la mouvance antinucléaire d'élargir la participation du public, au-delà des individus déjà engagés en faveur de cette cause. C'est d'ailleurs l'un des objectifs affichés de la mobilisation du 15 octobre 2011, dont les manifestations régionales sont ancrées autour d'installations électronucléaires pour en réclamer la fermeture ou la non-construction. Cet enracinement local contribue à une structuration spécifique de la mobilisation, dans le sens où cette dernière s'ancre dans l'histoire des luttes passées et dans la conjoncture locale, donnant alors un visage pluriel aux différents processus de mobilisation du public. A la différence de Fessenheim par exemple, la centrale nucléaire du Bugey n'a plus été l'objet de dynamiques contestataires depuis le début des années soixante-dix. Résultat, aucune coalition antinucléaire n'existe et n'est habituée à porter un discours critique au sein de l'espace public : tout est à construire en quelques semaines pour la poignée de militants antinucléaires décidant d'y participer. Malgré cette difficulté, leur choix est motivé sur l'intérêt stratégique d'avoir une centrale nucléaire à proximité du territoire où ils sont engagés, afin de publiciser plus facilement le risque nucléaire, auprès d'un public qui est plus apte à se mobiliser du fait de cette proximité géographique. D'ailleurs, l'absence d'un site électronucléaire à proximité des espaces publics oppositionnels est considérée comme une véritable difficulté par les militants antinucléaires confrontés à cette réalité géographique, comme le raconte l'un d'eux :

« C'est une chance de ne pas avoir chez soi une centrale nucléaire, mais en même temps cela affaiblit les mobilisations, parce qu'ici les gens se sentent protégés. Sur les marchés, c'est toujours ce que l'on nous renvoie comme argument. C'est stupide, car en cas d'accident, même si on est à 100 km de la première centrale, on y aura aussi droit vu les retombées de Tchernobyl et de Fukushima. Le nucléaire, il ne connaît pas les frontières... c'est difficile à faire comprendre aux gens, car quand ils ouvrent la fenêtre ils ne voient pas cette nuisance, elle est invisible. »⁸⁰¹

801 Entretien.

Le 15 octobre 2011, plus de 3 000 personnes défilent pour réclamer la fermeture de la centrale nucléaire de Bugey. Alors que la coalition régionale à l'origine de la manifestation – la *CSB* – a fait le choix de mettre prioritairement l'accent sur cette revendication comme une première victoire significative contre le lobby nucléaire pouvant crédibiliser la possibilité de sortir du nucléaire, notre enquête par question établit que la hiérarchisation du public présent dans le cortège est différente : 90% réclame une sortie du nucléaire, 30% le développement des énergies renouvelables et seulement 13% la fermeture de la centrale nucléaire. L'identité énonciative⁸⁰² publicisée par les slogans affichés sur des pancartes par les manifestants⁸⁰³ illustre également ce décalage : 17% demande explicitement une sortie du nucléaire contre 10% pour la fermeture de la centrale nucléaire, et 6% pour le développement des énergies renouvelables. De même, la mobilisation du public est très largement extérieure au territoire situé à proximité immédiate de la centrale nucléaire : 85% des personnes présentes déclarent vivre à plus de 20 km de la centrale. Par contre, la coalition régionale organisatrice de l'événement a réussi à élargir la participation du public au-delà des individus déjà engagés en faveur de la cause antinucléaire, puisque 48% de ces derniers déclarent participer à leur première manifestation antinucléaire. Parmi ceux-ci, ils sont toutefois 59% à souligner qu'ils sont engagés par ailleurs dans une organisation associative, politique ou syndicale, restreignant ainsi la proportion d'individu non-militants. Ils affirment également, à 48%, que l'accident de Fukushima a joué un rôle dans leur participation à cette dernière, et à 60%, qu'ils sont là pour agir, contre 22% pour le public habitué de ces performances contestataires. Ces quelques chiffres montrent une certaine adéquation entre les motivations du public et les objectifs de la *CSB*. Enfin, la mise en scène finale de la protestation antinucléaire vise à rendre visible, au sein de l'espace public, le fait qu'avec le risque nucléaire, le territoire vécu ne correspond plus au territoire institutionnalisé. Une fois arrivé devant la centrale, un lâché de 300 ballons jaunes accompagnés de cartes postales, symbolisant une retombée radioactive qui pourrait survenir à la suite d'un accident majeur, a été effectué, dans le but d'établir une carte du rayon de dispersion de ces derniers à partir des retours du public.

802 Yana Grinshpun, « Discours manifestant et contestation universitaire (2009) », in *Argumentation et Analyse du discours*, numéro 10, 2013, p13.

803 Cf. Annexe 6 : « Liste exhaustive des slogans de la manifestation du 15/10/2011 ».

Parmi les pratiques communicationnelles de la mouvance antinucléaire, la logique d'événementialisation de la protestation, dont l'emprise est croissante à mesure que le *RSN* se développe, se professionnalise et se technicise, est un autre de ces processus rituels. Elle résulte d'un choix stratégique opéré par les animateurs de ce dernier, et c'est ce qui différencie fondamentalement les événements protestataires ainsi créés de ceux s'étant imposés par le passé au sein de l'espace public. Au cours des années soixante-dix, ils émanaient en effet des luttes locales emblématiques et massives – celles-là même qui constituent aujourd'hui des « *mythes décisifs* »⁸⁰⁴ de la mouvance antinucléaire – et s'imposaient comme un enjeu au sein des espaces publics oppositionnels, du fait de la forte intensité de l'effervescence contestataire en un lieu donné. Aujourd'hui, le *RSN* souscrit à l'idée selon laquelle les mouvements sociaux ne sont remarqués par un large public qu'à la condition d'une mise en scène événementialisée de leurs performances protestataires. Le témoignage suivant d'un des animateurs de cette coalition nationale restitue assez bien cette évolution :

*« Si l'on veut montrer aux politiques ce que pense l'opinion publique du nucléaire, il faut avoir des temps forts réguliers qui permettent d'être visible et de se conter. Aujourd'hui, il y a toute une série d'associations locales qui mènent de multiples actions, mais elles sont invisibles au niveau national, les grands médias n'en parlent jamais. C'est là que le Réseau intervient pour construire des événements susceptibles de les intéresser. »*⁸⁰⁵

En fait, l'objectif est de fabriquer des événements protestataires, qui, de par leur envergure et leur récurrence au sein de l'espace public, sont capables de s'insérer dans le flux quotidien de l'actualité orchestré par les médias institués, et ainsi, en retour, attirer l'attention du public sur la cause antinucléaire, puis celle des pouvoirs publics. Ce choix tactique résulte d'une double adaptation pratique à la croyance de nombre de militants antinucléaires en l'existence d'une opinion publique assemblée en un « *grand public* » d'une part, et à la croyance de ceux-ci au rôle central joué par l'espace médiatique dans le fonctionnement des sociétés contemporaines d'autre part. Comme déjà évoqué, il se matérialise de plus en plus par la réalisation de performances médiatiques, dont la mise en scène, dans une situation et un moment donnés, a pour objectif que

804 Association contre le nucléaire et son monde, *Histoire lacunaire de l'opposition à l'énergie nucléaire en France*, *Op. Cit.*, p29-55.

805 Entretien.

celles-ci soient constituées comme information et « *considérées sur le moment par les journalistes comme suffisamment importantes pour faire l'objet d'une présentation particulière et valorisante* »⁸⁰⁶. Dès lors, poursuit Patrick Champagne, l'événement est ici envisagé, au regard de ce qui est socialement considéré comme tel par les journalistes :

*« Ce que l'on appelle un événement n'est jamais, en définitive, que le résultat de la mobilisation, qui peut être spontanée ou provoquée, des médias autour de quelque chose qu'ils s'accordent, pour un certain temps, à considérer comme tel. »*⁸⁰⁷

Mais à la différence d'autres mouvements sociaux de la mouvance écologiste⁸⁰⁸, cette tendance à l'événementialisation de la protestation antinucléaire se concrétise de deux manières différentes dans la réalisation des performances contestataires. Premièrement, elle se matérialise à travers la densité d'événements particuliers et localisés, réalisés simultanément au sein des espaces publics oppositionnels en petit nombre par les militants antinucléaires et assemblés en un seul événement contestataire d'envergure par le *RSN*. La création du *Chernobyl Day* en 2008, désormais organisé chaque année le jour anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, s'inscrit dans cette logique, au sens où il s'agit d'unifier sous un même vocable et de rendre visible sous une même identité une journée mondiale d'actions destinée à interpeller la population sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl, existant depuis 1987 de façon dispersée sur le territoire hexagonal. Deuxièmement, cette logique d'événementialisation de la protestation antinucléaire se matérialise par l'organisation annuelle d'une unique performance contestataire d'envergure où sont rassemblés le plus grand nombre possible de militants antinucléaires en un lieu donné, stratégiquement choisi par le *RSN* en assemblée générale pour faire sens au regard de l'actualité propre à la problématique de l'énergie électronucléaire. L'objectif est ici de rendre visible, par le nombre, la force de la mouvance antinucléaire au sein de l'espace public médiatique et sa capacité à peser sur les enjeux du moment. Ainsi, en 2004 l'événement annuel du *RSN* est organisé à Paris en réponse à l'annonce du gouvernement de relancer le programme électronucléaire avec l'EPR ; en 2005 à Bar-le-Duc, en réponse au débat public relatif au projet

806 Patrick Champagne, « L'événement comme enjeu », in *Réseaux*, numéro 100, 2000, p406.

807 Patrick Champagne, « La vision médiatique », in *La misère du monde* (sous la direction de Pierre Bourdieu), Paris, Le Seuil, 1993, p65.

808 Eric Dacheux, « Greenpeace : entre médias, espace public et marché, quelle logique communicationnelle ? », *Op. Cit.*.

d'enfouissement de déchets radioactifs à Bure ; en 2006 à Cherbourg, en réponse au projet du gouvernement d'implanter le premier EPR à Flamanville ; en 2007 à Lyon, Lille, Rennes, Strasbourg et Toulouse, contre les projets EPR, afin de peser dans la campagne présidentielle ; en 2008 à Paris, en réponse à la volonté du nouveau gouvernement d'exporter le savoir-faire français en matière d'énergie électronucléaire ; en 2009 à Colmar, en réponse à la résurgence au sein de l'espace public de la problématique de la sécurité des installations nucléaires vieillissantes. Malgré la diversité des lieux et des thématiques de ces événements antinucléaires, les motifs et la mise en scène de la protestation sont systématiquement formulés dans le langage antinucléaire, donnant à voir la publicisation au sein de l'espace public d'une identité collective relativement stabilisée.

Devant faire consensus entre les différentes composantes de la mouvance antinucléaire, ces événements antinucléaires annuels entrent parfois en tension avec les logiques de mobilisation autonomes à l'œuvre au sein des espaces publics oppositionnels. L'organisation de la manifestation nationale du 3 octobre 2009 à Colmar, pour obtenir la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, en est un bon exemple. Parsemée de conflits interpersonnels entre les différents protagonistes, cette dernière se caractérise surtout par l'absence d'une véritable articulation entre les objectifs du *RSN* et ceux de certaines coalitions agissant sur le territoire en question. D'un côté, la volonté d'organiser son événement protestataire national annuel, dans le but de mobiliser principalement les acteurs sociaux déjà engagés contre l'énergie électronucléaire et ainsi rendre visible la force de la mouvance antinucléaire au sein de l'espace public et sa capacité à peser sur les enjeux du moment ; et de l'autre, une résistance territorialisée de longue date, voyant dans celui-ci une occasion de poursuivre l'élargissement de la mobilisation locale en permettant l'engagement d'acteurs sociaux extérieurs à cet espace public oppositionnel. Ces deux objectifs sont visibles dans le mot d'ordre de ladite manifestation « *Fermons Fessenheim et sortons du nucléaire* », suffisamment ambivalent pour qu'un consensus s'opère et que la mouvance antinucléaire puisse se présenter au sein de l'espace public sous une identité stabilisée d'un mouvement unifié, partageant une communauté d'objectifs. Or, deux lectures en sont possibles, correspondant chacune à une réponse du *RSN* à un des objectifs cités plus haut, comme l'explique ce militant antinucléaire :

« Etait-elle pensée comme une étape décisive dans un processus de sortie du nucléaire, comme une première victoire significative contre le

lobby nucléaire pouvant crédibiliser la possibilité de sortir du nucléaire ? (...) Ou était-elle pensée comme une obligation de prouver qu'on est non seulement pour l'arrêt de Fessenheim mais aussi qu'on est authentiquement antinucléaire ? »⁸⁰⁹

En jeu ici : un dilemme jamais véritablement tranché au sein de la mouvance antinucléaire : le *RSN* est-il une structure organisationnelle fédérant les luttes locales et venant en appui de celle-ci ou est-il une structure organisationnelle plus autonome en charge de coordonner et d'organiser la protestation antinucléaire en France ? Ce dilemme se pose avec d'autant plus de force au sein des espaces publics oppositionnels préexistant à la création du *RSN* – donc habitués à s'organiser et à se mobiliser de façon relative autonome depuis plusieurs décennies – qu'au sein de ceux ayant émergé après – notamment lorsque leur irruption a été impulsé par ladite coalition nationale.

5.2.2. Les usages protestataires des marges de l'espace public institué

Au-delà de l'expérimentation au sein des espaces publics oppositionnels de modalités spécifiques de délibération et de communication en rupture avec les normes à l'œuvre au sein de l'espace public institué, la mouvance antinucléaire emprunte les marges de ce dernier pour publiciser le risque nucléaire. En procédant ainsi, elle dénonce les limitations du moment de cet espace public institué, en même qu'elle participe de par cette activité protestataire à son renouvellement et à son dynamisme.

809 Nicole Roelens, « Où en est la lutte pour la fermeture de Fessenheim après la manifestation organisée par le Réseau le 3 octobre 2009 à Colmar ? », Rapport pour l'Assemblée générale, Octobre 2009, fond d'archives personnelles.

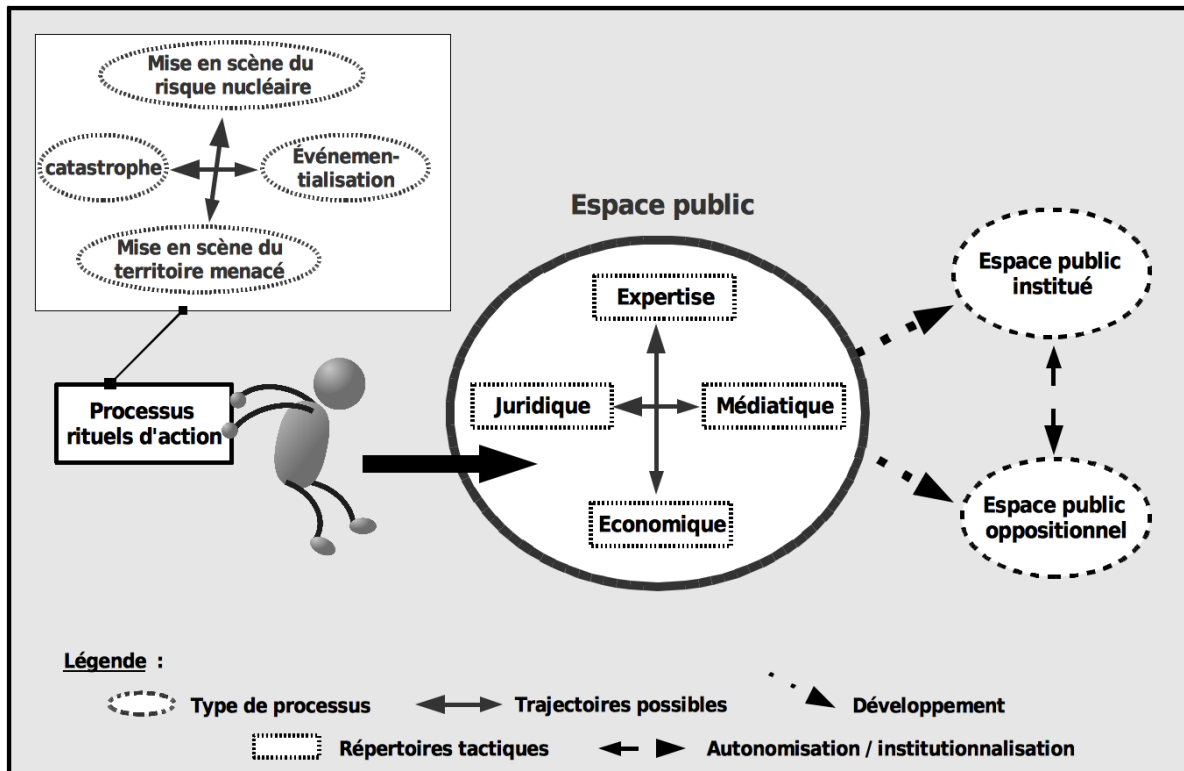


Figure 9: Les dynamiques de l'action antinucléaire au sein de l'espace public

Outre le répertoire médiatique déjà évoqué, les militants utilisent pour cela trois autres répertoires tactiques : expertise, juridique et économique. Ces derniers sont présents dans les pratiques communicationnelles antinucléaires depuis l'avènement de ces dynamiques contestataires au sein de l'espace public, et ce même si la mémoire collective des militants a tendance à l'oublier pour célébrer la nouveauté de tel ou tel répertoire tactique dès lors qu'il resurgit. Ces répertoires tactiques ont par contre subi des mutations au fil des vagues contestataires et l'ajustement les uns vis-à-vis des autres n'est pas figé, ni dans le temps, ni dans les situations. Ils sont en effet en concurrence et leur ajustement fluctue au sein des espaces publics oppositionnels, en fonction des contraintes endogènes et exogènes à tel épisode contestataire ou telle séquence de mobilisation, celles-là mêmes qui sont à l'œuvre dans le processus d'édification des choix stratégiques. Cet ajustement est donc bien souvent conflictuel entre les militants antinucléaires et créateur de tensions, que ces derniers tentent, en pratique, de surmonter face à l'urgence d'agir et à la nécessité d'être efficaces face à leurs adversaires. Dans cette perspective, ils affirment systématiquement que ces différents répertoires tactiques, tout comme d'ailleurs les multiples performances contestataires qu'ils préfigurent, sont

complémentaires les uns avec les autres et nécessaires pour que la cause antinucléaire soit victorieuse.

Tout d'abord, la mouvance antinucléaire s'appuie dès la fin des années soixante sur un répertoire de l'expertise, celui-ci étant entendu comme une « *production de savoir, caractérisée par un certain degré de technicité, et investie dans un processus politique* »⁸¹⁰. Souvent présenté comme inédit et caractéristique des luttes écologistes, ce choix tactique de recourir à l'expertise s'inscrit dans une longue tradition des mouvements sociaux. Celle-ci remonte au XIX^e siècle et à l'avènement du mouvement ouvrier autour d'un corpus d'analyses critiques du fonctionnement de l'économie capitaliste forgées par des « *savants engagés* », comme Karl Marx ou Pierre-Joseph Proudhon, qui jugent déjà que « *les luttes d'émancipation ne peuvent se dispenser d'une connaissance aiguisée de la réalité sociale, économique ou politique qu'elles contestent* »⁸¹¹. Dans le cas de la lutte antinucléaire, le savoir est aussi très vite un enjeu de pouvoir entre, d'un côté, les acteurs de la décision qui cherchent à maintenir l'image selon laquelle ils sont les seuls détenteurs du savoir scientifique et technique, et de l'autre, les militants antinucléaires qui cherchent à produire un « *savoir écologique* » avec ses propres critères de scientificité⁸¹². Dans les années soixante-dix, cette production d'expertise est essentiellement portée par les milieux scientifiques critiques du programme électronucléaire français – notamment la *CFDT* et le *GSIEN* – venant progressivement, en jouant le rôle de « *contre-expert* », appuyer et légitimer l'action antinucléaire⁸¹³. Elle permet notamment d'élaborer des propositions alternatives au programme électronucléaire français, notamment via les plans alternatifs régionaux mis au point par le PSU afin de permettre une transition progressive de la politique énergétique basée sur les énergies renouvelables⁸¹⁴. Ces discussions et démonstrations scientifiques permettent ainsi à la mouvance antinucléaire d'affronter et de réfuter les arguments d'autorité que leurs adversaires opposent systématiquement à leurs revendications, même si les militants refusent de

810 Daniel Mouchard, « La 'contre-expertise' militante : un renouvellement de la politique contestataire ? », in *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics* (sous la direction de Ludivine Damay et al.), Bruxelles, FUSL, 2011, p55.

811 Lilian Mathieu, « Savoir = pouvoir. Les enjeux de la science et de l'expertise dans les mouvements sociaux », in *EcoRev'*, numéro 18, 2004.

812 Francis Fagnani et Alexandre Nicolon, *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire*, *Op. Cit.*, p11-14.

813 Sezin Topçu, « Nucléaire : de l'engagement 'savant' aux contre-expertises associatives », in *Natures sciences sociétés*, numéro 14, 2006, p252-253.

814 Thierry Jund, *Le nucléaire contre l'Alsace*, *Op. Cit.*, p122-133.

s'engager massivement et unilatéralement dans la voie de la contre-expertise. Alain Touraine précise, en effet, qu'au cours de cette vague contestataire, la mouvance antinucléaire n'est que partiellement partie prenante d'une contestation d'experts élaborant des contre-propositions à la politique énergétique du pouvoir :

« [Elle] en appelle certes à d'autres solutions techniques que le nucléaire ; mais, face à des interlocuteurs qui sont les auteurs ou les gestionnaires d'un programme qu'ils contestent, les groupes ne sont pas là pour proposer un programme ou discuter des modalités techniques de réalisation ou d'utilisation des études ; ils cherchent à définir une relation conflictuelle qui, sauf à échouer très, ne passe pas par des débats techniques. »⁸¹⁵

A partir des années quatre-vingts, et plus encore après la catastrophe de Tchernobyl, le panorama de la contre-expertise antinucléaire change, avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs associatifs, tels que l'*ACRO* et la *CRIIRAD*, venant occuper l'espace laissé libre par le déclin de l'engagement de scientifiques critiques. Sezin Topçu analyse dans l'émergence de cette contre-expertise associative la volonté d'une frange de la mouvance antinucléaire non-spécialiste de se réapproprier les sciences et les risques :

« Ces groupes sont, hormis quelques chercheurs dont certains sont issus du GSIEN, composés majoritairement d'acteurs extérieurs aux milieux de la recherche et de l'expertise nucléaire (...). Le scientifique engagé y tient plutôt un rôle d'accompagnement du citoyen engagé. »⁸¹⁶

Ensuite, se développe progressivement au sein de la mouvance antinucléaire un usage croissant de l'expertise, comme arme critique vis-à-vis du pouvoir politique. Les arguments critiques questionnant la fiabilité et le potentiel des installations électronucléaires prennent une place de plus en plus importante dans les discours revendicatifs antinucléaires, dans le but de publiciser au sein de l'espace public une « *image sérieuse* » de la contestation antinucléaire⁸¹⁷. Cette dernière glisse alors d'un emploi tactique de l'expertise en appui à la construction du rapport de force de la politique par le biais du développement des espaces publics oppositionnels à une

815 Alain Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, *Op. Cit.*, p73.

816 Sezin Topçu, « Nucléaire : de l'engagement 'savant' aux contre-expertises associatives », *Op. Cit.*, p254.

817 Michael Pollak, « La régulation technologique : le difficile mariage entre le droit et la technologie », in *Revue française de science politique*, numéro 32, 1982, p179.

utilisation de celle-ci visant à se substituer à la mobilisation à proprement dit pour s'engager dans les marges de l'espace public institué et ainsi le redynamiser. Cette évolution est notamment incarnée par les ECS, dont l'activité pour obtenir l'arrêt de *Superphénix* se concentre de plus en plus sur la production d'une contre-expertise militante, afin de donner des preuves tangibles et ainsi démontrer la non-viabilité des expertises concurrentes, que ce soit par le lancement de souscription publique pour analyser la radioactivité autour de *Superphénix*⁸¹⁸, ou par la réalisation d'analyses détaillées pour décortiquer le « *mythe du surgénérateur* »⁸¹⁹. L'imposition de ce répertoire tactique dans les pratiques communicationnelles antinucléaires s'accompagne par l'émergence d'un « *militantisme d'expertise* » et d'un mouvement de professionnalisation d'un certain nombre de militants, fortement dotés en capital culturel, devenant de « *véritables experts aptes à construire une démonstration scientifique* » et vivant économiquement désormais de cette activité⁸²⁰. A partir de 1997, le RSN poursuit le travail entamé par les ECS et s'impose comme l'un des lieux centraux de la mobilisation des savoirs critiques, notamment à l'occasion du lancement de l'EPR et d'ITER vis-à-vis desquels les milieux scientifiques sont muets, à quelques exceptions près. En 2007, le RSN conçoit également une étude détaillée sur des scénarios de sorties du nucléaire en cinq et dix ans, à partir du travail de militants antinucléaires et d'« *experts indépendants* ». Son objectif est alors de montrer qu'il est possible, économiquement, scientifiquement et techniquement de se passer totalement du nucléaire à brève échéance, non pas pour revendiquer auprès du pouvoir politique la mise en place d'une telle mesure d'urgence, mais pour alimenter le débat public sur la sortie du nucléaire :

*« Cette étude n'est pas le plan de sortie du Réseau sortie du nucléaire, mais a pour but de démontrer qu'il est possible de sortir rapidement du nucléaire. En 5 ou 25 ans, il n'y a pas de bons ou de mauvais scénarios pour et le contre de chaque sortie, et, in fine, de se réappropriier la question énergétique confisquée depuis longtemps par les lobbies industriels et l'Etat. »*⁸²¹

818 Comité Malville, « Souscription publique pour une analyse de la radioactivité autour de Creys Malville », tract, 1990, fond d'archives personnelles.

819 Européens contre Superphénix, « Superphénix le dossier », brochure, 1994, fond d'archives personnelles.

820 Sylvie Ollitrault, « Les écologistes français, des experts en action », in *Revue française de science politique*, numéro 51, 2001, p127.

821 Réseau sortir du nucléaire, *Nucléaire : Comment en sortir ? Etude sur des sorties du nucléaire en 5 ou 10 ans*, Lyon, Réseau sortir du nucléaire, p2.

Parallèlement, ce recours contemporain à l'expertise s'entrecroise avec le recours à un répertoire juridique ayant subi lui aussi des mutations au fil des vagues contestataires. Dans un premier temps, cet usage protestataire du droit s'impose dans les choix tactiques de la mouvance antinucléaire pour rendre visible le problème public que constitue le programme électronucléaire, l'arène judiciaire étant historiquement un « *espace propice à la publicisation des causes* » utilisé par les mouvements sociaux⁸²². De façon quasi-systématique, l'une des premières actions des coalitions antinucléaires est effectivement d'attaquer juridiquement les déclarations d'utilité publique et les autorisations de création d'une centrale nucléaire pour tenter de freiner légalement l'avancée des travaux. Quelle que soit l'implication démontrée par les militants antinucléaires dans ces démarches, ces procédures peuvent durer plusieurs années et n'aboutissent quasiment jamais en faveur de ces derniers, et le cas échéant, EDF n'en tient pas compte. En Alsace par exemple, le recours déposé au Conseil d'état contre la construction de la centrale nucléaire de Fessenheim par le CSFR, en juillet 1971, n'a été débouté qu'au début de l'année 1975⁸²³. En Normandie, les victoires juridiques obtenues par le CRILAN suspendant en avril 1978 les travaux de construction de la centrale nucléaire de Flamanville n'empêchent pas les travaux de se poursuivre ; tandis que la plainte déposée contre EDF par les militants antinucléaires suite à l'infraction de l'entreprise publique mettra deux ans pour être jugée irrecevable, suite à l'intervention d'une « note anonyme » du ministère de la Justice⁸²⁴. Jean-Pierre Colson note en effet que la force des normes dominantes sert les détenteurs du pouvoir alors même que d'un point de vue juridique, elles seraient censées les contraindre :

*« Du sommet à la base, le développement nucléaire de la France est imposé au nom d'un postulat d'intérêt général que les procédures administratives ne permettent pas de remettre en cause, ni de discuter avec quelque chance de succès. »*⁸²⁵

Au cours de cette période, cet usage limité des marges de l'espace public institué joue toutefois un rôle important dans les dynamiques constitutives de la protestation antinucléaire : il vient en appui aux manifestations et aux actions directes, leurs apportant une légitimité au sein de

822 Eric Agrikoliansky, « Les usages protestataires du droit », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (sous la direction d'Eric Agrikoliansky et al), La Découverte, Paris, 2010, p225

823 Thierry Jund, *Le nucléaire contre l'Alsace, Op. Cit.*, p92.

824 Didier Anger, *Silence on contaminate*, Les pieux, Compte d'éditeur, 1987, p112-117.

825 Jean-Pierre Colson, *Le nucléaire sans les Français*, Paris, Maspero, 1977, p138.

l'espace public. Ensuite, de façon concomitante, et parfois intriqué, à l'emprise du recours à l'expertise, le recours à la légalité s'autonomise dans les pratiques communicationnelles antinucléaires. Le droit s'impose comme un moyen d'action propre, les militants antinucléaires se mobilisant désormais avec et par le droit, comme à Golfech où se déroule, du printemps 1990 à l'état 1993 une guérilla juridico-administrative contre l'autorisation de rejets radioactifs de la centrale nucléaire⁸²⁶. A Creys-Malville, cet usage protestataire du droit se traduit par la mise en œuvre d'actions juridiques à destination du public, invité à y participer massivement, par exemple à travers le dépôt de plainte contre X pour « *mise en danger de la personne* » suite à la décision, de redémarrage de *Superphénix* en août 1994⁸²⁷. Dès lors, la critique sociale de l'énergie électronucléaire délaisse progressivement les espaces publics oppositionnels pour s'institutionnaliser en se déployant dans cette marge de l'espace public institué, jugée propice à la publicisation du risque nucléaire. L'objectif est, comme le donne à voir le témoignage suivant, d'utiliser l'arène judiciaire comme une tribune permettant de réaliser une performance médiatique nécessaire pour interpeller l'opinion publique, les acteurs politiques et les autorités publiques :

*« Au milieu des années quatre-vingts, nous n'étions plus beaucoup de militants antinucléaires en France et c'était difficile de mobiliser du monde dans des manifestations sans être ridicule. Le recours à l'action juridique était une action facile à mettre en œuvre et qui intéressait les journalistes, c'est ce dont nous avons besoin. Le but n'était pas tant que la justice nous donne raison, que de faire parler de nous pour mettre la pression sur l'Etat. »*⁸²⁸

Cet usage protestataire du droit est alors pris en charge par quelques militants antinucléaires se spécialisant dans l'« *activisme juridique* »⁸²⁹, tout en cherchant à articuler étroitement ce choix tactique aux répertoires médiatiques et de l'expertise. Ce travail se réalise non sans difficulté, comme le raconte l'un des protagonistes engagés au sein d'un espace public oppositionnel :

826 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p393-394.

827 Les Européens contre Superphénix, « Pour l'arrêt de Superphénix, 73 plaintes contre X pour mise en danger de la personne », novembre 1994, fond d'archives personnelles.

828 Entretien.

829 Eric Agrikoliansky, « Les usages protestataires du droit », *Op. Cit.*, p232-233.

« C'est une affaire bénévole fait par des gens qui ne sont pas des spécialistes. Il faut éplucher de la littérature qui n'est pas marrante, il faut arriver à la comprendre, puis à la retranscrire en langage juridique, tout en parvenant à la faire passer dans les journaux. Vous n'imaginez pas la difficulté pour quelqu'un comme moi qui n'a jamais fait de droit. »⁸³⁰

Au sein du *RSN*, cet activisme judiciaire prend désormais une place de plus en plus importante dans ses choix stratégiques et se professionnalise, notamment avec le recrutement récent d'un salarié, juriste de formation, pour coordonner et impulser ces initiatives. Il se caractérise également par une déconnection, plus manifeste que par le passé, entre les cibles des poursuites légalement initiés par le *RSN* et les dynamiques contestataires portées par les coalitions antinucléaires au sein des espaces publics oppositionnels. Cette action legaliste pour réclamer l'application du droit s'accompagne, et s'articule parfois, au sein de la mouvance antinucléaire avec des actions confrontatives et/ou de désobéissance civile. Cette dernière occupe une place centrale dans les performances contestataires réalisées par certaines coalitions antinucléaires, telles que le *Groupe d'action non-violentes antinucléaires (GANVA)*, dont elle forge l'identité militante. Créé en 2007 pour mener spécifiquement ce type d'action, ce dernier vise à réinvestir dans le cadre de la lutte antinucléaire un savoir-faire en partie acquis par le biais des *Désobéissants*, un collectif militant organisant depuis 2006 des stages de formation à la désobéissance civile⁸³¹. Ces protestations désobéissantes s'appuient sur une mise en scène médiatique et visent à obtenir des avancées concrètes en faveur de la cause antinucléaire, par exemple obtenir l'abrogation du décret autorisant *EDF* à construire le réacteur EPR à Flamanville lors de l'occupation par quatre militants d'un pylône THT en Ile-et-Vilaine pendant plusieurs jours au printemps 2007. L'un des instigateurs de cette coalition antinucléaire indique que ces actions, à la différence d'autres, ne s'inscrivent pas initialement comme une arme judiciaire :

« En fait, si on utilise le mot désobéissance civile, c'est pour mieux se défendre devant le tribunal. On ne la porte pas de manière aussi idéologique que d'autres mouvements de désobéissance civile. Au

830 Entretien.

831 Mikaël Chambru, *Médias et mobilisations sociales. L'irruption des 'désobéissants' dans l'espace médiatique dominant*, Mémoire de recherche en sciences de l'information et de la communication, Echirolles, 2009.

départ, on n'était pas forcément dans l'idée de créer un rapport de force judiciaire, on voulait au contraire éviter les procès. Et puis malgré nos précautions, on s'est retrouvé dès la première action devant la justice, plus encore avec les blocages des trains, donc on a profité de l'occasion qui nous était offerte pour tenter d'obtenir des avancées politiques. »⁸³²

Lors des procès, le GANVA cherche toutefois systématiquement à utiliser l'arène judiciaire, après avoir justifié son action par l'état de nécessité, garanti par le code pénal français, pour interpellier les pouvoirs publics et faire en sorte que le magistrat se prononce sur des questions politiques, déplaçant ainsi « *l'affrontement du champ politique vers celui de la justice* »⁸³³. Le but est de bousculer le rapport de force institué, en modifiant les interactions entre les acteurs sociaux parties prenantes de la controverse électronucléaire, une pratique assez routinière au sein des mouvements sociaux recourant à la désobéissance civile⁸³⁴. Même si elles se sont le plus souvent soldées par une défaite pour les militants antinucléaires, ces actions permettent de revivifier un espace public institué, dans le sens où elles « [actualisent] *dans le médium de l'opinion publique les contenus normatifs de l'Etat de droit démocratique et les [opposent] à l'inertie systématique de la politique institutionnelle* »⁸³⁵.

Enfin, la mouvance antinucléaire emprunte aussi les marges de l'espace public institué que constitue l'économie solidaire⁸³⁶, afin de mettre en œuvre et expérimenter d'autres modèles énergétiques incarnant, en pratique, l'alternative qu'elle défend. Ce choix tactique, utilisant un répertoire économique, résulte d'une adaptation pragmatique à une opportunité offerte par les décisions précises par le pouvoir politique, à savoir la libéralisation du marché de l'électricité mettant fin au monopole d'EDF. Décidé en 1996 par l'Europe, elle s'applique en France, à partir du 1er juillet 2004, avec l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité à destination des professionnels. Pour la première fois depuis 1945, le pays bascule d'un modèle réglementé par l'Etat dans lequel le service énergétique est assuré par une entreprise publique à un modèle libéral où des entreprises privées se partagent la fourniture d'électricité. C'est à cette époque

832 Entretien.

833 Albert Ogien, « Opposants, désobéisseurs, désobéissants », in *Multitudes*, numéro 41, 2010, p189.

834 Graele Hayes et Sylvie Ollitrault, *La désobéissance civile*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2012, p109-110.

835 Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Op. Cit., p411.

836 Eric Dacheux, « Revisiter le concept d'espace public à la lumière de deux objets frontières : l'économie solidaire et la BD », in *Actes du 17ème congrès de la SFSIC*, Dijon, 2010.

que l'idée de créer la *Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Enercoop* émerge au sein d'une frange de la mouvance antinucléaire, appuyé par certains acteurs de l'économie solidaire, dans le but d'inventer « *un nouveau modèle énergétique, écologique citoyen* » afin de « *promouvoir les énergies renouvelables, offrir des services d'aides aux économies d'énergie [et] favoriser l'appropriation citoyenne du secteur de l'énergie* »⁸³⁷. S'inscrivant dans une logique différente de celle de l'économie de marché libérale et de celle de la régulation étatique de l'économie de marché, *Enercoop* propose en effet une troisième voie, œuvrant pour une sortie progressive du nucléaire et relevant de l'économie solidaire, en ce sens où elle vise à « *combler les manques [et] étendre les prérogatives des services publics* »⁸³⁸, en l'occurrence ici celui de l'énergie :

*« Dans un objectif de décentralisation de la production et des décisions, l'idée est à terme de répéter ce modèle au niveau local et de réunir élus, consommateurs, producteurs et associations dans une démarche de service public décentralisé. Ce modèle ouvre la possibilité de construire une nouvelle politique énergétique locale plus viable à long terme et plus responsable, pour influencer les choses au niveau national dans un deuxième temps. »*⁸³⁹

S'appuyant sur la mobilisation militante des consommateurs, cette initiative, de forme privée mais d'intérêt public, entend contester aussi bien le marché et sa logique de recherche de profits financiers que l'État et sa logique de régulation bureaucratique, comme le donne à voir le témoignage de ce militant antinucléaire défendant la cause d'*Enercoop* :

« Loin d'encourager la libéralisation du marché de la fourniture d'électricité puisque celle-ci est déjà effective, le projet d'Enercoop se présente au contraire comme la seule barrière contre un marché 100 % privé, libéral et échappant totalement aux citoyens. Compte tenu de son fonctionnement laissant aux sociétaires non seulement un droit de regard, mais aussi le pouvoir de participer aux décisions, la coopérative

837 Enercoop, « Enercoop. L'énergie militante », dossier de presse, 2012, p4, fond d'archives personnelles.

838 Bernard Floris, « Espace public et sphère économique », in *Hermès*, numéro 36, 2003, p133.

839 Enercoop, « Histoire d'une coopérative verte et solidaire », document de présentation, 2012, fond d'archives personnelles.

est finalement davantage respectueuse de la notion de service public et de l'intérêt collectif qu'EDF. »⁸⁴⁰

Cette initiative d'*Enercoop*, effective depuis le 1er juillet 2007 et l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité à destination des particuliers, conduit à des tensions entre les militants antinucléaires entre, d'un côté, ceux qui jugent que ce processus d'institutionnalisation de la lutte antinucléaire au sein des marges économiques de l'espace public institué est une réussite, au sens où il permet d'ébranler et d'affaiblir concrètement la toute puissance du programme électronucléaire ; et de l'autre, ceux qui voient dans cet usage un échec, au sens où il entraîne une dissolution du sens et des objectifs de la lutte antinucléaire dans l'institution traditionnelle que représente le marché. Ce dernier point de vue est notamment défendu par les syndicalistes ayant rejoint récemment la mouvance antinucléaire, les tensions en résultant étant pointées comme une des difficultés préalables à ce ralliement :

« On a une tradition ouvrière, les écologistes ce n'était pas totalement notre tasse de thé au début, notamment sur EDF et Enercoop. Nous sommes des défenseurs du service public, donc nous nous battons pour le monopole du service public, et je dis bien monopole volontairement car on juge qu'il y a un certain nombre de secteurs dans la société qui ne doivent pas être dans le privé, mais dans le secteur public. Eux, ils étaient plutôt contents de voir qu'EDF était en train d'être privatisé, car ils s'étaient tellement affrontés à cette énorme machine que la voir affaiblie, découpée en boîte privée était plutôt une victoire. »⁸⁴¹

Le 1er juillet 2007, le RSN juge la situation complexe et se refuse à proposer aux militants antinucléaires des réponses clefs en main sur la posture à adopter, préférant voir dans l'ouverture du marché à la concurrence l'occasion d'attirer l'attention sur le coût réel de l'électricité nucléaire et sur le fait que la libéralisation de ce secteur énergétique n'élimine pas *de facto* le recours à l'énergie électronucléaire :

« Contrairement à ce qui est parfois dit, il est illusoire d'espérer que la privatisation et/ou le démantèlement d'EDF suffirait à remettre en

840 Réseau sortir du nucléaire, « Pour un vrai service public de l'électricité sans nucléaire », Dossier de campagne, 2003, fond d'archives personnelles.

841 François Sivardière, « Nucléaire : en sortir grâce à Enerccop », in Sortir du nucléaire, numéro 40, 2008, p39.

cause le nucléaire. En effet, dans divers pays, les centrales nucléaires sont exploitées par des compagnies privées. Cela ne les empêche d'ailleurs pas de recevoir les fortes aides publiques sans lesquelles il n'y aurait pas de nucléaire. (...) Du point de vue purement antinucléaire, la privatisation d'EDF et l'ouverture du marché ne changent finalement pas grand-chose. »⁸⁴²

Dans cette perspective, le RSN développe en effet depuis 2003 une campagne « *Pour un vrai service public de l'électricité sans nucléaire* ». Son but est de défendre le service public de l'énergie plutôt que la privation d'EDF qui « *correspondrait à livrer au marché les secteurs rentables, laisser les dettes à l'État et réduire la solidarité* » ; tout en exigeant que ce dernier soit transformé en « *vrai service public de l'électricité [ayant] comme souci principal le respect de l'intérêt général* », c'est-à-dire démocratisé, décentralisé, déconcentré et dénucléarisé⁸⁴³. Cette ambition est en substance, ni plus ni moins celle portée par le projet d' *Enercoop*, d'où la difficulté pour le RSN de se positionner vis-à-vis de ce dernier et de son institutionnalisation au sein de l'espace public institué. De par ce processus, les espaces publics oppositionnels participent alors au renouvellement et à la recomposition d'un espace public, institué jusqu'alors sous l'emprise hégémonique du pouvoir politique et du marché. En cherchant à trouver, par le biais d'une régulation ascendante, l'échange le plus équitable possible entre les producteurs et les consommateurs d'électricité issue « *d'énergies renouvelables* », les militants antinucléaires contribuent ainsi à la création de nouvelles normes, règles et croyances, en rupture avec le programme électronucléaire et l'imposition de règles édictées par les pouvoirs publics. Ils contribuent effectivement à l'émergence d'espace de débats et d'argumentations auxquels participent producteurs et consommateurs, élus et citoyens, directions et salariés : la finalité de la communication n'est « *plus seulement d'accéder à de l'information, mais de faire du débat un élément central de [l'échange économique]* »⁸⁴⁴. Cela permet alors, dans cette marge de l'espace public institué, à l'économie de devenir « *complètement compatible avec l'espace public puisque les choix économiques sont intégrés dans l'espace des choix démocratiques* »⁸⁴⁵.

842 Réseau sortir du nucléaire, « 1er juillet 2007 : Ouverture du marché de l'électricité : le Réseau "Sortir du nucléaire" ne donne pas de consignes mais conteste la "compétitivité" de l'électricité nucléaire. », Communiqué de presse, 1er juillet 2007.

843 Réseau sortir du nucléaire, « Pour un vrai service public de l'électricité sans nucléaire », *Op. Cit.*.

844 Bernard Floris, « Espace public et sphère économique », *Op. Cit.*, p135.

845 *Ibid.*, p136.

5.3. La dynamisation de l'espace public par l'action antinucléaire

5.3.1. Le rôle décisif des espaces publics oppositionnels

En plus d'être le lieu d'expérimentation des modalités spécifiques de délibération et de communication en rupture avec les normes établies au sein de l'espace public, les espaces publics oppositionnels antinucléaires jouent un rôle décisif dans les dynamiques de l'espace public. Ils se distinguent par leur capacité à s'opposer, sans cesse, à l'espace public institué, dans le but de préserver leur autonomie, et cela, afin de favoriser les conditions d'émergence d'une politique délibérative relative aux choix énergétiques. Sauf qu'en tant qu'espaces publics instituants, ils ne sont pas hermétiquement isolés au sein de l'espace public, mais interagissent de façon permanente avec l'espace public institué, comme le montre l'usage que les militants antinucléaires font des marges de ce derniers dont ils revigorent le potentiel émancipateur vis-à-vis du pouvoir politique. Cette contribution des espaces publics oppositionnels aux dynamiques de l'espace public est d'ailleurs d'autant plus marquée que l'effervescence contestataire est intense sur les territoires en question. Historiquement, les pratiques communicationnelles antinucléaires entraînent une mutation du processus de politisation interrogeant le politique et ses frontières, puisqu'elle modifie les échelles spatiales pyramidales de traitement des problèmes publics, en liant des conflits locaux à des niveaux ne relevant pas de l'emboîtement successif entre le local, le national et l'international, et inversement⁸⁴⁶. Dès 1971 par exemple, la mobilisation autour de la centrale nucléaire de Fessenheim s'est affranchie des découpages territoriaux institutionnalisés, puisqu'elle rassemble aussi bien des Français et des Allemands, dont le territoire est menacé au-delà des frontières administratives. L'irruption de cet espace public oppositionnel bouscule alors les frontières instituées de l'espace public national. C'est également en Alsace que se déroule, les 27 et 28 décembre de la même année, la première rencontre antinucléaire européenne rassemblant quarante-huit coalitions françaises, allemandes,

846 Mikaël Chambru, « Publiciser le risque nucléaire. Un engagement politique singulier et multiple au sein de l'espace public », in *Le Risque – Journées de la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin* (Sous la direction de Fabien Tripier), L'harmattan, juin 2013, p137.

autrichiennes, suisses, belges, hollandaises et suédoises⁸⁴⁷, dans le but de constituer un mouvement d'opposition européen au développement de l'énergie électronucléaire.

Cette tentative échouera, mais deux ans plus tard, un comité international de vingt et une coalitions antinucléaires alsaciennes et badoises est créé le 25 août 1974, avant que ne soit signé, le 14 septembre 1975, un pacte de coopération – le *pacte de Sundhouse* – entre les militants antinucléaires allemands, français et suisses de la vallée du Rhin, pour s'opposer ensemble aux projets d'implantation de centrales électronucléaires de leur gouvernement respectif⁸⁴⁸. Depuis cette époque, les dynamiques de cet espace public oppositionnel ancré autour de Fessenheim sont assurées par les persistances et les transformations de ces réseaux antinucléaires transfrontaliers⁸⁴⁹, tout comme cette mise à défaut du mode d'articulation institué entre le local et le national, par la dimension internationale de la mobilisation, l'est aussi pour ceux de Cattenom et de Creys-Malville.

L'action antinucléaire déployée par les mouvements sociaux fait également pression sur les acteurs sociaux agissant en son sein, dans le but que ceux-ci s'affranchissent du consensus social dominant sur les bienfaits de l'atome civil et/ou du choix fait par le pouvoir politique d'exclure le public des choix énergétiques. En retour, cette participation a systématiquement des retentissements ambivalents sur le caractère oppositionnel des espaces publics partiels qu'elles instituent simultanément. Ces retentissements sont notamment visibles dans le processus d'intégration des dynamiques contestataires antinucléaires « *dans le jeu de la représentation institutionnelle* »⁸⁵⁰ que représente l'initiative de plusieurs municipalités d'inclure temporairement la participation du public dans le processus décisionnel. Trois d'entre elles organisent en effet, au cours du printemps 1975, des référendums locaux sur la pertinence d'implanter ou non une installation électronucléaire sur le territoire qu'elles administrent, alors que la constitution française ne prévoit pas et ne reconnaît encore moins l'existence légale de référendum communal. En dépit des critiques et de la méfiance que les militants antinucléaires ont du jeu de la représentation institutionnelle, il leur est d'autant plus difficile de ne pas

847 Danielle Fournier et Patrick Gominet, *Fournier, précurseur de l'écologie*, *Op. Cit.*, p178.

848 Thierry Jund, *Le nucléaire contre l'Alsace*, *Op. Cit.*, p94 et p134-141.

849 Teva Meyer, « Le mouvement antinucléaire dans la vallée du Rhin Supérieur : un modèle de coopération franco-allemande informelle de 1969 à nos jours », in *Oder die Frage nach den Herausforderungen transnationaler Vernetzung* (sous la direction de Dorothee Röseberg), Berlin, éditions Berliner Logos-Verlag, 2013.

850 Oscar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *Op. Cit.*, p19.

participer à ce processus d'institutionnalisation qu'il s'apparente à une réponse concrète à leur revendication initiale de mise en place d'une information contradictoire et d'une consultation populaire. Le témoignage de ce militant antinucléaire normand est assez explicite à ce sujet :

« Bien que méfiants – cette procédure peut permettre d'enfermer la lutte antinucléaire dans le cadre électoral classique – nous ne pouvons appeler au refus de vote. Nous ne disposerons pas des mêmes moyens d'information – et de persuasion – que les partisans de la centrale ! Mais appeler au boycott n'aurait pas été compris ; il aurait signifié, dans l'opinion publique, un aveu d'impuissance, la peur du verdict populaire... »⁸⁵¹

Ces procédures de consultation deviennent alors des lieux incontournables, sans pour autant être exclusifs, où se déroulent les mobilisations antinucléaires sur les territoires concernés. En ce sens, ce processus d'institutionnalisation des dynamiques contestataires opéré par l'espace public institué permet aux espaces publics oppositionnels de se déployer, d'affirmer leur projet de transformation radicale des choix énergétiques de la France, de faire pression sur le pouvoir politique et de stimuler l'espace public institué, affaibli par l'emprise de celui-ci. En retour, il permet aussi simultanément à ce dernier de progresser et de s'affirmer, de façon temporaire et localisée, vis-à-vis du pouvoir politique, notamment au nom de la défense de l'autonomie du territoire ; et ainsi de suite. Au delà de cette caractéristique commune liée à la dynamique instituant/institué de l'espace public, ces trois initiatives d'intégration dans le jeu de la représentation institutionnelle donnent à voir des jeux et des stratégies d'acteurs sensiblement différents de la part des élus locaux.

La première de ces initiatives est organisée le 6 avril, à Flamanville, dans la Manche, par le maire de la commune, favorable à l'implantation de la centrale nucléaire. Face à l'ampleur grandissante de la protestation antinucléaire déployée par les mouvements sociaux sur le territoire qu'il administre, il décide d'organiser un référendum pour tenter d'enrayer cette effervescence, en ralliant une majorité des habitants à sa position et ainsi faire valoir une légitimité populaire à ce projet. Alors que les militants antinucléaires réclament un scrutin élargi aux communes limitrophes, le maire fait le choix de le circonscrire à un nombre limité de

851 Didier Anger, *Chronique d'une lutte. Le combat anti-nucléaire à Flamanville et dans La Hague*, Op. Cit., p70.

participants, afin de maximiser ses chances de l'emporter. Assez rapidement, les enjeux de cette consultation locale deviennent nationaux, puisque les pouvoirs publics et les journalistes la transforment en un test général sur l'acceptation du programme électronucléaire français, occultant les autres initiatives se déroulant au même moment sur des territoires plus favorables aux arguments de la mouvance antinucléaire qu'à ceux d'*EDF* : au final, le oui l'emporte avec 435 voix contre 248⁸⁵². Ce processus d'institutionnalisation permet le renouvellement et la reconstitution d'un espace public institué affaibli par les mouvements sociaux, mais aussi, au grand dam des élus locaux, le maintien et le développement du stade oppositionnel de l'espace public institué par l'action antinucléaire, dont les acteurs sont toujours décidés à mettre la pression sur le pouvoir politique. A Port-La-Nouvelle, la situation est totalement différente de celle de Flamanville, bien que le référendum ait lieu le même jour et qu'il n'ait pas non plus de valeur légale. Dans l'Aude, les élus locaux organisent en effet celui-ci, dans le but de venir appuyer le refus de la population locale, eux-mêmes étant fermement opposés à l'implantation d'une centrale électronucléaire sur leur territoire. À l'unanimité moins une voix, le Conseil général de l'Aude a en effet demandé la suspension de celui-ci dès le 18 juillet 1974 ; les résultats du référendum sont sans appel : 1 250 contre la centrale et 305 pour⁸⁵³. Quelques mois plus tard, le maire de Port-La-Nouvelle annonce l'abandon du projet, avant que celui-ci ne disparaisse définitivement, l'année suivante, de la liste d'*EDF* des chantiers à réaliser. Dans ce cas, ce processus d'institutionnalisation permet le renouvellement et la reconstitution d'un espace public institué affaibli par le pouvoir politique, ainsi que la résorption et la disparition progressive de l'espace public oppositionnel, qui n'a plus de raison d'être avec la disparition de la menace nucléaire. A Golfech, dans le Tarn-et-Garonne, la situation est quelque peu différente. Les élus locaux à l'initiative du référendum organisé le 1^{er} juin veulent connaître l'avis des populations concernées directement par l'implantation de la centrale nucléaire, eux-mêmes refusant pour le moment de prendre position explicitement dans la controverse, du fait qu'il « *est encore difficile de percevoir avec certitude toutes les conséquences sinon les risques* » ; les résultats sont là, aussi formels : 4 177 contre et 717 pour⁸⁵⁴. Ce processus d'institutionnalisation permet là-aussi le renouvellement et la reconstitution d'un espace public institué affaibli, mais également, à la

852 Didier Anger, *Silence, on contamine*, *Op. Cit.*, p39-72.

853 Lionel Taccoen, *Le pari nucléaire français. Histoire politique des décisions cruciales*, Paris, L'Harmattan, 2003, p127.

854 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p61-62.

différence de Port-La-Nouvelle, le maintien et le développement du stade oppositionnel de l'espace public partiel, donnant ainsi à voir l'établissement, au nom de la défense de l'autonomie du territoire, d'une alliance synchronique visant à mettre la pression sur le pouvoir politique.

En pratique, ces retentissements ne se déroulent pas de façon déterministe et mécanique : ils ne sont pas exclusifs les uns vis-à-vis des autres, peuvent se succéder mais aussi s'intriquer les uns dans les autres, et ne sont pas liés, par un lien de cause à effet direct, à la « réussite » de la mobilisation. Les espaces publics oppositionnels se forment et évoluent ainsi dans et par des actions situées, plus qu'ils ne se développent en suivant le fil de séquences prédéterminées. Il en est de même pour l'engagement des acteurs sociaux de l'espace public institué, et ce, même si celui-ci n'est effectif que lorsque les dynamiques des espaces publics oppositionnels sont suffisamment importantes pour qu'elles puissent s'affirmer et se reproduire de façon autonome, par leurs propres moyens au sein de l'espace public. C'est ainsi qu'il faut attendre le printemps 1975 et que l'ensemble des territoires menacés par l'implantation d'une centrale nucléaire dispose d'unités contestataires structurées collectivement ou en cours de structuration au sein d'une coalition locale, pour que le *PSU*, dont la quasi-totalité des fédérations départementales sont pourtant engagées activement au sein de celles-ci, prennent une position nationale explicite contre l'énergie électronucléaire et fasse le choix d'investir massivement les espaces publics oppositionnels⁸⁵⁵. De même, ce n'est qu'à partir de 1976 et de l'accroissement de l'effervescence contestataire antinucléaire, que certaines fédérations locales du PS s'engagent aux côtés de la mouvance antinucléaire. Dans le Nord par exemple, la section de Dunkerque prend part aux manifestations contre la réalisation des dernières tranches de la centrale de Gravelines, alors qu'elle avait préalablement approuvé l'implantation de la centrale nucléaire contestée ; idem dans la Manche où la fédération départementale mène une opposition active à l'extension de l'usine de la Hague⁸⁵⁶. A de rares exceptions, telles que la prise de position dès mai 1975 de la fédération du Tarn-et-Garonne contre la centrale de Golfech⁸⁵⁷, le *PS* n'a en effet jusqu'alors pas participé aux dynamiques contestataires antinucléaires fleurissant au sein des espaces publics oppositionnels sur l'ensemble du territoire hexagonal. Favorable à un recours modéré à l'énergie

855 Commission nationale écologie du Parti socialiste unifié « Compte-rendu de la réunion énergie nucléaire du 8 février 1975 », février 1975, fond d'archives personnelles.

856 Alexandre Nicolon, « Le PS dans la confrontation nucléaire », in *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire* (sous la direction de Francis Fagnani et al.), Grenoble, PUG, 1979, p123.

857 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p59.

électronucléaire, il a au contraire toujours fait le choix de restreindre les enjeux de la problématique électronucléaire à un « *simple problème de politique énergétique et industrielle* », plutôt que de l'étendre à « *un problème politique de choix de société* » et ainsi relayer les arguments critiques et le discours antinucléaire au sein de l'espace public institué⁸⁵⁸.

Ensuite, comme le donne à voir la mobilisation contre la construction de *Superphénix*, plus les dynamiques des espaces publics oppositionnels sont importantes sur les territoires, plus les retentissements le sont sur l'espace public institué, permettant ainsi la reconstitution et l'affirmation de ce dernier vis-à-vis de l'emprise du pouvoir politique. Débutée en 1974, l'opposition à la construction du surrégénérateur de Creys-Malville est d'abord restreinte aux seules coalitions antinucléaires, puis à mesure qu'elle prend de l'ampleur et qu'elle devient visible et audible au sein de l'espace public local, elle s'étend progressivement, à partir du printemps 1976, au-delà de ces dernières. Ainsi, le 10 juin, les fédérations du *PS* des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône se prononcent contre le programme électronucléaire tel qu'il est défini par le gouvernement et s'inquiètent « *des conditions dans lesquelles a été décidée l'implantation du surrégénérateur* »⁸⁵⁹. Ces dernières deviennent alors le « *sponsor institutionnel* » de la mobilisation contre *Superphénix*, dans le sens où elles sont un appui institutionnel, « *dont l'importance est réputée décisive pour la réussite de la construction d'un problème public environnemental* »⁸⁶⁰ : elles permettent de relayer les revendications antinucléaires au sein de l'espace public institué et dans les plus hautes instances du pouvoir politique. Le 2 juillet, ce sont dix-huit universitaires de renom qui prennent à leur tour position en publiant dans *Libération* une « *Déclaration d'inquiétude sur Super-Phénix et la société du plutonium* » ; et le 3 juillet, ce sont encore plusieurs syndicats et sections de la *CFDT*, le syndicat de médecine générale, le journal *Témoignage Chrétien* qui s'engagent à leur tour en rendant visible leur opposition au surrégénérateur dans l'espace médiatique. Toutefois, l'argumentation antinucléaire ne convainc encore pas les populations locales à s'engager dans ces dynamiques contestataires, celles-ci étant peu concernées par *Superphénix*, comme le raconte ce conseiller général socialiste :

858 Alexandre Nicolon, « Le PS dans la confrontation nucléaire », *Op. Cit.*, p121.

859 Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France ! Livre noir*, *Op. Cit.*, p7.

860 Olivier Baisnée, « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », *Op. Cit.*, p171.

« C'était le sujet tabou dont bien peu de monde, pour ne pas dire personne, ne saurait vraiment parler : quelques réunions d'informations, quelques tracts par-ci, par-là, mais sans réelle audience au cœur de la population. »⁸⁶¹

Au cours de l'été, la violente répression orchestrée par le pouvoir politique, vis-à-vis des 20 000 personnes manifestant sur le site prévu pour l'implantation de la future centrale nucléaire, change la donne : elle suscite la stupéfaction et l'indignation des populations locales. La jonction s'opère alors avec la mouvance antinucléaire :

« J'ai observé attentivement l'attitude de la population. Dans un premier temps, ce fut une attitude très prudente, réservée, voir hostile à l'égard de ceux que l'on regroupait sous le nom de 'contestataire'. Pensez voir, nos agriculteurs de la région de Morestel (...) face à ces gauchistes, ces écologistes et autres noms en liste ! Puis, à ma grande surprise, j'ai vu les portes de ces mêmes agriculteurs, les oreilles aussi s'ouvrir, et même les cœurs. En quelques jours, ces jeunes, brisant le carcan des informations officielles, avaient fait entrevoir aux populations l'autre facette de cette réalisation, à savoir face aux mégawatts, aux kilowatts, et autres unités, les problèmes de sécurité, de fiabilité, de coût, de cadre de vie, voire, pourquoi pas de civilisation. »⁸⁶²

Cet engagement des populations locales au sein d'un espace public oppositionnel en pleine croissance stimule alors un espace public institué, notamment affaibli par la posture de neutralité gestionnaire des élus locaux faisant confiance au pouvoir politique sur la véracité des bienfaits de *Superphénix*⁸⁶³. Résultat, les dynamiques contestataires antinucléaires s'intègrent à nouveau progressivement dans le jeu de la représentation institutionnelle. Prenant alors conscience que le pouvoir politique leur avait plus ou moins imposé cette centrale, sans véritables informations, ni surtout sans véritable consultation des populations les plus directement concernées, les élus locaux décident de relayer les attentes de leurs concitoyens : *« pour les avoir entendu dernièrement crier avec force leur souci d'être informées et entendues,*

861 Conseil général de l'Isère, *Creys-Malville : le dernier mot ?*, Grenoble, PUG, 1977, p146.

862 *Ibid.*, p147.

863 Alain Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, *Op. Cit.*, p112-114.

nous nous permettons d'être auprès de vous un de leur interprètes »⁸⁶⁴. Plus de trente conseils municipaux des communes du secteur, quelle que soit d'ailleurs leur couleur politique, prennent par conséquent pour la première fois position dans la controverse : ils votent des délibérations manifestant leur désapprobation à l'égard de ces interventions policières, réclamant une information précise et partielle sur le projet, et parfois même, stipulant leur opposition et leur refus de voir s'implanter un surrégénérateur à Creys-Malville⁸⁶⁵.

Parallèlement, l'investissement croissant des milieux scientifiques grenoblois au sein de cet espace public oppositionnel participe, de par l'influence et l'expertise acquise dans des espaces publics spécialisés, à préciser et à crédibiliser le réquisitoire discursif antinucléaire. Leurs initiatives et leurs publications contribuent à préciser, à crédibiliser et à rendre audible et visible la critique technique de *Superphénix* au sein de l'espace public institué, sans pour autant la résumer. Dès 1975, l'*Institut économique et juridique de l'énergie de Grenoble (IEJEG)* met en cause les calculs d'*EDF* en besoins énergétiques et la validité économique de *Superphénix*, tout en démontrant que le développement massif du nucléaire ne constitue « *en aucun cas la seule solution possible* » et que cet investissement pourrait être mieux employé, d'un point de vue économique, dans les énergies alternatives⁸⁶⁶. En 1976, le *Comité universitaire et scientifique grenoblois pour l'arrêt du programme nucléaire (CUSGPAN)* reprend le travail de l'*IEJEG* et le poursuit en mettant en cause également, cette fois-ci d'un point de vue technique, les affirmations officielles sur les risques et la sécurité du surgénérateur qu'il juge « *contraires à la vérité, [elles] constituent non pas une information mais une publicité pour faire accepter une décision déjà prise* »⁸⁶⁷.

Outre les municipalités, les retentissements des dynamiques de l'espace public oppositionnel touchent également le Conseil général de l'Isère, dont les élus se saisissent de la situation pour affirmer leur existence et leur rôle dans le fonctionnement institutionnel de la République vis-à-vis du pouvoir politique. Ainsi, face à « *la détermination du gouvernement de faire aboutir le*

864 Conseil général de l'Isère, *Creys-Malville : le dernier mot ?*, Op. Cit., p145.

865 Comité Malville, « Ceux qui ne veulent pas de Super-Phénix, la centrale la plus dénoncée de France », dossier, février 1977, fond d'archives personnelles, p15-18.

866 Institut économique et juridique de l'énergie de Grenoble, *Alternatives au nucléaire. Réflexions sur les choix énergétiques de la France*, Grenoble, PUG, 1975, p86.

867 Comité universitaire et scientifique grenoblois pour l'arrêt du programme nucléaire, *Plutonium sur Rhône. Le surgénérateur Super Phenix*, Grenoble, Association pour la diffusion des publications des universités de Grenoble, 1976, p9.

projet, et ce, sans consultation des élus ni de la population », ils décident d'organiser dans l'hémicycle départemental le débat public que le gouvernement refuse de mettre en place, une démarche que justifie le président du conseil général :

« Les événements de 1976 et l'intervention violente des forces de l'ordre contre des manifestants pacifiques ont conduit les élus de l'Isère à décider d'organiser eux-mêmes un large débat d'information sur le projet d'installation de Super-Phénix à Creys-Malville. »⁸⁶⁸

Deux journées de cession extraordinaire sont alors organisées, les 23 et 24 septembre sur le nucléaire et *Superphénix*, au sein desquelles interviennent des ingénieurs et des techniciens d'*EDF* et du *CEA* favorables à l'énergie électronucléaire et d'autres critiques vis-à-vis de celle-ci, notamment les universitaires grenoblois : ces experts viennent répondre aux interrogations des élus, notamment sur les problèmes de sécurité posés par l'implantation de surgénérateurs. A l'issue, une motion de l'assemblée départementale réclamant plus de transparence et la suspension des travaux dans l'attente d'une consultation démocratique avec la population et les élus des départements concernés est officiellement transmise au premier Ministre. Elle est ensuite reprise par le Conseil général de la Savoie le 23 novembre, dont la motion adoptée montre qu'il s'affranchit à son tour du consensus social dominant sur les bienfaits de l'atome civil et conteste le choix fait par le pouvoir politique d'exclure le public des choix énergétiques :

« Face à ces dangers très réels pour la population voisine du réacteur « Super-Phénix », le gouvernement s'est abstenu de consulter les habitants intéressés ou leurs représentants. Or, une décision d'une telle importance doit faire l'objet d'un débat démocratique et non d'une brutale répression d'une manifestation pacifique de nombreux citoyens soucieux d'avoir une information large et impartiale. »⁸⁶⁹

En retour, ces différentes affirmations d'autonomie de l'espace public institué vis-à-vis du pouvoir politique stimulent l'espace public oppositionnel, qui continue de se développer sur le territoire menacé. Début 1977, la seule région rurale autour de Creys-Malville compte ainsi pas moins de trente coalitions locales, essentiellement composées d'habitants opposés à l'implantation de

868 Conseil général de l'Isère, *Creys-Malville : le dernier mot ?*, *Op. Cit.*, p5.

869 Motion du conseil générale de Savoie Comité Malville, « Ceux qui ne veulent pas de Super-Phénix, la centrale la plus dénoncée de France », dossier, février 1977, fond d'archives personnelles, p19.

Superphénix, tandis qu'elles sont au nombre de cent-cinquante sur l'ensemble du territoire hexagonal et que la mobilisation dépasse les découpages territoriaux institutionnalisés : elle acquiert une dimension européenne. Ces retentissements sont toutefois ambivalents, puisqu'ils permettent dans le même temps de fournir au pouvoir politique un argument pour décrédibiliser et criminaliser l'effervescence contestataire antinucléaire : le Préfet de l'Isère de l'époque déclare par exemple à propos de la manifestation du 31 juillet 1977 que « *pour la seconde fois, Morestel est occupé par les Allemands* ». Cette vivacité de l'espace public oppositionnel entraîne également l'émergence de difficultés et la création de tensions dans le développement du stade oppositionnel de cet espace public. Elles s'expriment notamment lors des assises des comités Malville, en janvier 1977 à Morestel, en ce qui concerne les objectifs et les stratégies à adopter par la mouvance antinucléaire, pour mettre la pression sur le pouvoir politique à l'occasion de la mobilisation des 30 et 31 juillet 1977, à travers le débat violent / non-violent. Ceux-ci étant le résultat du rapport de force entre les différentes composantes de l'alliance inter-organisationnelle à un moment donné et dans une situation donnée, plus le nombre d'acteurs sociaux différents – avec leurs croyances symboliques et les différentes significations culturelles qu'ils attachent à tels ou tels répertoires tactiques et aux performances protestataires s'y rattachant – participent à ce processus, plus le consensus est difficile à trouver. Après de multiples revirements de situations au fil des assemblées générales, le mot d'ordre définitif – « *marche pacifique offensive* » – est suffisant large et imprécis pour faire consensus, et ce, même s'il ne satisfait aucune des franges de la mouvance antinucléaire et de ses alliés de circonstances. Ces derniers, notamment le *PS* et la *CFDT*, ayant d'abord participé à la préparation de la journée du 31 juillet 1977, se retirent finalement de la manifestation, face à l'absence d'une action orientée et organisée sur des objectifs précis. Cela amorce alors une disjonction de l'espace public institué des dynamiques de l'espace public oppositionnel, dont l'unité en son sein est elle-même ébranlée, avant même la violente répression du pouvoir politique, qui se charge ensuite d'amplifier les déchirements internes de la mouvance antinucléaire et le retour de l'espace public institué, sous l'emprise du pouvoir politique et des logiques technocratiques⁸⁷⁰.

A l'issue de cette manifestation à laquelle participe plus de 60 000 personnes, une période de reflux contestataire significative s'amorce au sein de la mouvance antinucléaire, et plus

870 Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France ! Livre noir, Op. Cit.*, p41-50 et *Simple citoyens, Memento Malville. Une histoire des années soixante-dix*, Grenoble, Pièces et main d'œuvre, 2005.

particulièrement sur le territoire concerné. Dès lors, l'espace public oppositionnel ancré au sein de ce dernier se résorbe à mesure que l'effervescence protestataire décroît, mais, du fait de l'autonomie maintenue vis-à-vis de l'espace public institué, ne disparaît pas pour autant. Le 6 juillet, 4 000 personnes manifestent à Bourgoin-Jallieu lors du procès de douze militants antinucléaires arrêtés lors des affrontements du 31 juillet, et ils seront aussi nombreux en 1984 lors du *Camp de la paix* à Malville, encore 1 500 en 1994 pour la marche Malville-Matignon. Numériquement faible au regard de l'ampleur de la protestation de la fin des années soixante-dix, ces mobilisations permettent toutefois, malgré l'affaiblissement de ces retentissements au sein de l'espace public, le maintien du stade oppositionnel de cet espace public partiel. Au sein de ce dernier, les pratiques communicationnelles de la mouvance antinucléaire se modifient sensiblement et se professionnalisent : les répertoires juridique, médiatique et expert prennent une importance croissante dans les performances contestataires et s'autonomisent de plus en plus du répertoire de la manifestation. Ainsi, les militants utilisent de plus en plus les marges de l'espace public institué, tout en élargissant les frontières de celui-ci au-delà du cadre national. Ils empruntent en effet les voix politiques et les arguments critiques de l'espace public institué suisse, d'abord par l'implication de nombreux militants antinucléaires et scientifiques, puis par les instances politiques genevoises⁸⁷¹, pour dénoncer les limitations du moment de l'espace public institué français. En retour, la lutte antinucléaire s'institutionnalise, à mesure que cette alliance synchronique européenne, matérialisée à partir de 1987 par la création des *ECS*, se développe. Dix ans plus tard et l'arrêt définitif de *Superphénix* annoncé par le gouvernement français, elle provoque des retentissements sur l'ensemble des espaces publics oppositionnels antinucléaires actifs sur le territoire hexagonal, puisqu'elle est l'une des forces motrices de la création du *RSN*. Ainsi, cette coalition nationale voit en partie le jour sur les miettes de l'espace public oppositionnel des années soixante-dix.

Ces dynamiques croisées entre l'espace public institué et les espaces public oppositionnels, ainsi que les retentissements sur l'un et les autres, fluctuent au gré des situations et de l'ajustement des jeux d'alliances contre-hégémoniques propres à chaque espace public oppositionnel. Ainsi, le sponsoring institutionnel permanent de la mobilisation antinucléaire à Plogoff par la fédération finistérienne du *PS* joue un rôle récessif : il conduit à ce que le candidat socialiste à l'élection

871 Ivo Rens, « Genève contre Malville. Contribution à l'histoire d'un mouvement antinucléaire », in *Stratégies énergétiques*, numéro 6, 1995.

présidentielle de 1981 s'engage à abandonner, en cas de victoire, le projet d'implantation de la centrale nucléaire bretonne⁸⁷². Quelques années plus tard en Bresse, l'absorption progressive de l'espace public institué au sein de l'espace public oppositionnel, pour résister au projet d'implantation du pouvoir politique d'un centre de stockage de déchets radioactifs sur leur territoire, joue là-aussi un rôle décisif. Ces deux luttes antinucléaires se soldent en effet par l'abandon des projets, mais, à la différence de celle de *Superphénix*, elles se traduisent par la résorption et la disparition de leur espace public oppositionnel respectif et de ses dynamiques contestataires, alors même que l'objectif de la mouvance antinucléaire d'obtenir un arrêt du programme électronucléaire n'est pas atteint. Ce processus d'inclusion de l'effervescence contestataire antinucléaire dans le jeu de la représentation institutionnelle est également l'un des traits communs de la communication publique, déployée depuis le début des années soixante dix. Sauf qu'en pratique, ce processus permet, sans cesse, de renouveler et de dynamiser les espaces publics oppositionnels, plutôt que de les canaliser et d'absorber ces dynamiques au sein de l'espace public institué. Là encore, les espaces publics institués par l'action antinucléaire jouent un rôle décisif dans les dynamiques de l'espace public, et font, par conséquent, exister la démocratie, socialement construite comme projet politique et comme déclinaison de l'espace public.

872 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p375-381.

5.3.2. Les frontières mouvantes avec le champ politique

Historiquement, la mouvance antinucléaire a fait irruption au sein de l'espace public et s'est développée au sein d'espaces publics oppositionnels, pour publiciser le risque nucléaire et porter les revendications que les modèles existants d'organisation de l'action collective, incarnée par les partis politiques et les syndicats, n'ont initialement pas pris en charge. Pour autant depuis quatre décennies, ces mouvements sociaux entretiennent des rapports d'interdépendance étroits et divers avec les autres univers du monde social – champ politique, champ syndical, champ médiatique, champ scientifique, etc – tout en cherchant à s'en différencier. Sauf à cloisonner a priori ces différentes composantes, leurs frontières sont en effet mouvantes et franchissables, tout comme les espaces publics oppositionnels et l'espace public institué s'entrecroisent et entrent en tension les uns avec les autres. En jeu, selon Lilian Mathieu, l'autonomie des mouvements sociaux :

« Le brouillage des frontières est un phénomène récurrent, révélateur de la faible autonomie de l'espace des mouvements sociaux, qui impose des modes adaptés de rappel à l'ordre des différences entre univers »⁸⁷³.

Ainsi, même si le degré d'ouverture des institutions est très inégal, la controverse électronucléaire montre que les organisations partisans ne sont pas aveugles et sourdes aux revendications et aux interpellations des mouvements sociaux, et inversement. La mouvance antinucléaire est en effet unie au monde de la politique institutionnelle par des « logiques de transaction »⁸⁷⁴. L'exemple évoqué précédemment de l'attitude du *PS* à l'égard de la protestation antinucléaire aux cours des années soixante-dix le montre bien : sa stratégie oscille de l'exclusion de cet enjeu aux tentatives de récupération de celui-ci à mesure que son importance croît au sein de l'espace public, puis à l'adaptation à ses propres exigences en restreignant sa portée critique, processus que le *PS* applique d'ailleurs au cours de cette période à l'ensemble des problématiques relevant de l'écologisme⁸⁷⁵. Toutefois, ces relations ne se réduisent pas à une simple logique de récupération, en témoigne le sponsoring institutionnel du *PS* de certaines mobilisations antinucléaires. Elles ne se régulent pas non plus, du côté des mouvements sociaux,

873 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *Op. Cit.*, p94.

874 *Ibid.*, p96-98.

875 Guillaume Sainteny, « Le Parti socialiste face à l'écologisme. De l'exclusion d'un enjeu aux tentatives de subordination d'un intrus », in *Revue française de science politique*, numéro 44, 1994, p424-461.

par le simple rejet de toute intrusion partisane dans le jeu contestataire, en témoigne cette fois-ci l'investissement à la même époque du PSU et des formations d'extrême-gauche au sein des espaces publics oppositionnels, n'hésitant pas à mettre leurs ressources et leurs savoir-faire au service de la cause antinucléaire. Cet investissement partisan est d'ailleurs constant au fil des vagues contestataires du programme électronucléaire se déployant sur le territoire hexagonal, et ce même s'il a connu des mutations. Ces dernières résultent de l'engagement progressif d'autres acteurs sociaux dans ce processus, faisant *de facto* émerger des tensions au sein de la mouvance antinucléaire du fait de la concurrence que se livrent les différentes unités contestataires dans la définition du sens et des objectifs de la lutte antinucléaire. Cet investissement partisan est également visible dans la multipositionnalité diachronique et/ou synchronique des individus engagés en faveur de cette cause, lui aussi déjà analysé dans ce travail de recherche doctorale, à travers l'étude de leurs carrières militantes.

Dès lors, les frontières entre le monde des mouvements sociaux et le monde partisan étant mouvantes, indécises et incertaines, les organisations politiques activement engagées dans la production de l'effervescence contestataire antinucléaire cherchent à exercer une certaine influence sur la mouvance antinucléaire, tandis que celle-ci cherche, en retour, à défendre et à maintenir son autonomie, sans pour autant se couper de ces partenaires. Au sein des espaces publics oppositionnels, cet ajustement s'opère par un « *balisage* »⁸⁷⁶ se déroulant par et dans la pratique militante elle-même et résultant d'arbitrages en situation. Nous observons par conséquent qu'ils connaissent des formes d'expression et de matérialisation multiples : inclusion ou exclusion des partis politiques dans la signature d'un communiqué de presse d'une coalition locale, précision de l'appartenance à telle ou telle organisation lors de la réunion d'une coalition régionale, attention portée à ne pas avoir le drapeau de son parti lors des performances médiatiques contre le transit des transports de déchets radioactifs italiens, ordonnancement des partis politiques en queue de cortège de la manifestation du 15 octobre 2011, etc. Bien souvent informel, ce travail pratique de balisage peut aussi être exclusif pour un certain nombre d'acteurs sociaux, comme le raconte ce militant antinucléaire :

« Dans notre comité Malville, il y avait des militants organisés politiquement, la plupart étaient au PSU comme moi, mais aussi des

876 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux, Op. Cit.*, p93.

gens, c'était les plus nombreux, qui ne voulaient être que des comités de citoyens, c'est-à-dire qui avaient peut-être peur de se faire récupérer par une organisation politique. C'était leur pire crainte ! Par exemple, pour la grande manifestation de 1977, les organisations politiques n'étaient pas acceptées dans le comité de direction du comité d'organisation. »⁸⁷⁷

Même si les individus la portant ont fluctué au cours des quatre dernières décennies, cette suspicion à l'égard des organisations partisans n'a jamais cessé. Très présente dans les années soixante-dix, elle l'est tout autant en 2012 dans une large frange de la mouvance antinucléaire et elle s'exprime notamment à l'égard du jeu électoral. Cette méfiance perpétuelle s'explique en partie par le fait que la lutte antinucléaire a constitué l'élément cristallisateur et unificateur de la mouvance écologiste française⁸⁷⁸ et que ce dernier a décidé, bien qu'étant alors majoritairement de sensibilité libertaire⁸⁷⁹, d'affronter les formations politiques sur leur propre terrain, avec la campagne de René Dumont à l'élection présidentielle. Cette première participation au jeu électoral en 1974 permet, certes une mise en visibilité au sein de l'espace public institué de l'écologie politique – et indirectement de la lutte antinucléaire – jusqu'alors cantonnée à ses marges, mais elle suscite en retour de vives critiques puisqu'elle place les mouvements sociaux dans le jeu de la représentation institutionnelle qu'une part des militants antinucléaires juge inefficace et contre-productif pour la réussite de la mobilisation. Dès lors, l'autonomie de la mouvance antinucléaire à l'égard des consultations électorales sera sans cesse une dynamique à construire au sein des espaces publics oppositionnels. Tandis que dans le Tarn-et-Garonne, plusieurs maires de village de la région de Golfech présentent des professions de foi antinucléaire à l'occasion des élections cantonales de 1976⁸⁸⁰, le *CRLIAN* décide de présenter lui-même un candidat dans le canton de Flamanville, dans la Manche. L'objectif affiché par la coalition antinucléaire est de « *se servir des élections pour populariser [ses] idées* » ; au second tour, le candidat antinucléaire arrive en seconde position avec 30% des suffrages : « *c'est encourageant pour ceux voulaient faire de ces élections un moment parmi d'autres de la lutte*

877 Entretien.

878 Martine Chaudron et Yves Le Pape, « Le mouvement écologique dans la lutte antinucléaire », *Op. Cit.*, p78.

879 Herbert Kitschelt, « La gauche libertaire et les écologistes français », *Op. Cit.*.

880 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p68.

antinuélaire »⁸⁸¹. Cette présentation d'un candidat, issu d'une coalition antinucléaire à une élection sous l'étiquette de celle-ci, représente une première « *transgression* »⁸⁸² localisée des frontières, jusqu'alors établies, entre le jeu électoral et la mouvance antinucléaire.

Aux élections municipales 1977, ces transgressions se multiplient et précipitent un petit peu plus cette dernière dans le jeu de la représentation institutionnelle. Cet usage des voix politiques de l'espace public institué se matérialise alors sous deux nouvelles formes de participation. D'un côté, une campagne nationale orchestrée par la *Gazette nucléaire*, le journal du *GSIEN*, interpellant les différents candidats à l'aide d'un questionnaire portant sur les problématiques techniques, énergétiques et sociétales de l'énergie électronucléaire posant les problèmes de la technique, de l'énergie et de la société à travers le cas du nucléaire ; de l'autre, un engagement de militants antinucléaires dans la compétition électorale sous l'étiquette de la mouvance écologiste, qui voit dans ces élections locales l'occasion de manifester et d'accroître la sensibilité du public à l'égard des thèmes écologistes, au sein desquels une place importante est faite à la lutte antinucléaire⁸⁸³. Cette seconde forme de participation donne à voir un processus de « *transfert* »⁸⁸⁴, bousculant le bornage entre les mouvements sociaux et le champ politique. Les 96 candidats écologistes obtiennent en général des scores entre 5 et 13%, un résultat qu'ils doivent à leur opposition affichée au programme électronucléaire, tandis que dans 75% des cas, l'issue de ce scrutin a été défavorable aux partisans de l'implantation d'une centrale nucléaire sur leur territoire⁸⁸⁵. En août 1977, certains militants et certaines coalitions antinucléaires jugent nécessaire de participer, sous l'étiquette *Ecologie 78*, à la nouvelle consultation électorale que représente les élections législatives du printemps prochain, dans le but d'utiliser la tribune offerte par celle-ci afin d'informer le public et de porter des revendications qu'ils jugent non prises en charge par les autres organisations politiques :

« Puisque les propositions politiques (nucléaire, force de frappe, centralisme) sont un risque pour la survie, Ecologie 78 présente aux élections législatives des candidats pour permettre à la population

881 Didier Anger, *Silence on contaminate*, *Op. Cit.*, p135-136.

882 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *Op. Cit.*, p100.

883 Alain Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, *Op. Cit.*, p47-48.

884 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *Op. Cit.*, p101-106.

885 Philippe Garraud, « Politique électronucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », *Op. Cit.*, p470.

d'exprimer son refus de ce qu'elle subit, et ses aspirations à vivre autrement. »⁸⁸⁶

Toutefois, ce choix de participer au processus électoral n'est pas une position collectivement partagée au sein de la mouvance antinucléaire. D'autres militants et coalitions, à l'aspiration libertaire plus marquée, jugent en effet que cette participation aux voies de l'espace public institué est incohérente au regard des dynamiques des mouvements sociaux et de ses idéaux délibératifs :

« Tout le monde est au courant de la pourriture du système électoral. (...) Le principe de délégation de pouvoir total est incontrôlable (...) Qu'on se présente aux élections, le pouvoir et les partis n'attendent que ça. Entrés dans le jeu électoral, nous ne sommes plus dangereux. C'est le maximum de récupération de l'écologie. Nous allons devenir les contrôleurs du capitalisme. Une fois à l'intérieur de ce jeu, nous n'en maîtrisons plus les règles. »⁸⁸⁷

Trois fois plus nombreux qu'en 1977, les candidats écologistes, dont l'image sociale est indécise auprès des électeurs qui les jugent selon leurs propres intérêts politiques « *tantôt comme un nouveau gauchisme, tantôt comme une droite camouflée* »⁸⁸⁸, obtiennent deux fois moins de voix. Là encore, les meilleurs scores des listes *Ecologie 78*, entre 6 et 12% des suffrages au premier tour, sont liés aux zones d'implantation où se construisent les centrales nucléaires, ce qui conduit Philippe Garraud à souligner que la mobilisation antinucléaire contribue, en tant que point d'ancrage, à l'émergence électorale de la mouvance écologiste :

« L'incidence électorale de la contestation (...) décroît quand s'élève le degré de politisation des élections et s'étend l'aire géographique de l'élection, qui dilue l'impact psychologique de la localisation d'une centrale. »⁸⁸⁹

Même si *Ecologie 78* s'auto-dissout à l'issue de cette période électorale, cette forte intégration au jeu de la représentation institutionnelle d'une frange de la mouvance antinucléaire, délaissant les

886 *Ecologie 78 Savoie*, « Pourquoi nous présentons-nous ? », tract, non daté, fond d'archives personnelles, p2.

887 Association toulousaine d'écologie, « Pourquoi nous étions opposés à la participation de l'ATE à *Ecologie 78* », in *Bulletin de l'Association toulousaine d'écologie*, numéro 6, 1977, fond d'archives personnelles.

888 Daniel Boy, « Le vote écologiste en 1978 », in *Revue française de science politique*, numéro 31, 1981, p394-395.

889 Philippe Garraud, « Politique électronucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », *Op. Cit.*.

espaces publics oppositionnels pour s'engager activement au sein de l'espace public institué, a des retentissements sur les dynamiques contestataires : elle renforce les clivages internes sur le type d'intervention politique à mettre en œuvre pour faire pression sur le pouvoir politique⁸⁹⁰. L'année suivante, la poursuite de cette stratégie électorale du mouvement écologiste pour les élections européennes accentue ces tensions. Parallèlement, les militants antinucléaires parviennent toutefois, au sein des espaces publics oppositionnels, à définir une position collective quant à leur participation aux scrutins locaux : ils privilégient une intégration limitée au jeu de la représentation institutionnelle. En Bretagne par exemple, ils se saisissent de l'élection cantonale de 1979 pour mettre la pression sur les candidats afin qu'ils prennent position contre le projet de centrale par le biais d'une lettre ouverte adressée aux candidats et accompagnée d'un questionnaire sur leur positionnement dont les réponses sont ensuite publiées dans la presse⁸⁹¹.

Ensuite, à partir des années quatre-vingt et de l'arrivée de la gauche au pouvoir, le transfert des militants antinucléaires vers le mouvement écologiste en cours de structuration, en tant qu'organisation partisane engagée au sein de l'espace public institué, se généralise, affaiblissant encore un peu plus les espaces publics oppositionnels antinucléaires. Certains militants antinucléaires, engagés dès les prémices de la contestation au début des années soixante-dix, s'engagent dans cette voie et participent activement à la création du parti écologiste en 1984, comme en témoigne l'un d'eux :

« On s'est dit qu'il faudrait quand même faire quelque chose de plus permanent pour combler le vide politique laissé par la gauche qui faisait des promesses sur le nucléaire, mais qui ne les tenait jamais. En disparaissant du terrain politique, on leur facilitait la tâche, ils étaient tranquilles, ils n'avaient plus d'organisation politique concurrente en face d'eux. On a jugé qu'avoir une permanence politique, en limitant les risques d'intégration ou de bureaucratisation du politique, serait plus efficace ! »⁸⁹²

Au cours des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, la mouvance écologiste française se présente, avec une stratégie d'autonomie politique « *ni gauche ni droite* »,

890 Alain Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, *Op. Cit.*, p134-142.

891 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p198-199.

892 Entretien.

à l'ensemble des consultations électorales, au sein desquelles elle réalise des scores électoraux faibles au regard des expériences similaires en cours dans les autres pays européens⁸⁹³. Seule exception, l'élection européenne de 1979 où elle dépasse pour la première fois les 10% des suffrages exprimés, obtenant ainsi plusieurs députés européens. Ceux-ci rejoignent le parlement européen avec l'ambition d'utiliser les voix politiques et les arguments critiques de cette institution pour faire avancer la cause antinucléaire, avant d'être confrontés assez rapidement à ses limites structurelles. Le récit critique de l'un des protagonistes de cette aventure électorale restitue cette emprise institutionnelle sur les possibilités de l'action politique :

« On n'a pas fait la révolution, mais on a obtenu des engagements sur l'irradiation des aliments par exemple, on a aussi provoqué l'un des premiers conflits entre la commission et le parlement sur les compétences de l'un vis-à-vis de l'autre à l'occasion de la rédaction d'un rapport sur la transparence des coûts de l'électricité. Mais de véritables victoires et avancées pour la lutte antinucléaire, il n'y en pas eu. Le mieux qu'on a réussi à faire, c'est de faire voter des résolutions, par exemple pour que soit arrêtée l'extraction du plutonium. C'était symbolique ! »⁸⁹⁴

Cela n'empêche pas la mouvance écologiste de poursuivre son engagement au sein de l'espace public institué, marqué toutefois par un changement de stratégie au milieu des années quatre-vingt-dix avec l'établissement d'alliance avec le *PS*. En 1997, *les Verts* entrent ainsi dans le gouvernement de la *Gauche plurielle* et obtiennent le poste de ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement. Alors que leur accord programmatique prévoit un moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires jusqu'en 2010, mais « *sans prise de décision claire sur l'avenir de l'énergie nucléaire à long terme* », ils n'obtiennent en pratique « *guère de concession de la part de leurs partenaires* »⁸⁹⁵. Le gouvernement annonce bien, dès la première année de mandature, la fermeture de *Superphénix*, mais décide dans le même temps d'implanter une nouvelle centrale nucléaire, de type *EPR*, au Carnet, en Loire-Atlantique. En mai 1998, la ministre écologiste décide d'un moratoire d'une année suspendant les transports de déchets radioactifs par le chemin de fer, en raison d'un scandale de contamination des salariés, avant

893 Herbert Kitschelt, « La gauche libertaire et les écologistes français », *Op. Cit.*.

894 Entretien.

895 Daniel Boy, « La situation politique du mouvement écologiste aujourd'hui », in *La revue socialiste*, 2011.

d'être à nouveau autorisés en 2000. En 1999 ensuite, elle prend plusieurs décisions favorables à l'industrie nucléaire : elle cosigne, le 30 juillet, un décret autorisant la *Cogema* à étendre l'usine *Melox* – productrice de Mox – de Marcoule, dans le Gard, puis signe, le 3 août, un premier décret d'autorisation de réalisation du laboratoire de recherche sur l'enfouissement des déchets nucléaires de l'*Andra*, à Bure, dans la Meuse et un second instituant une mission collégiale chargée de mener la concertation préalable aux choix d'un ou plusieurs sites granitiques pour accueillir un second laboratoire souterrain⁸⁹⁶... avant de réclamer au premier Ministre, le 25 août, l'organisation d'un débat national sur les choix énergétiques de la France suivi d'un référendum d'ici 2002⁸⁹⁷. Bien qu'allant à l'encontre des revendications antinucléaires, cette action gouvernementale renforce toute de même, indirectement, la vivacité des espaces publics oppositionnels antinucléaires : elle permet aux mouvements sociaux d'affirmer leur autonomie à l'encontre du pouvoir politique. Elle conduit en effet, d'une part, à l'émergence et la structuration d'une coalition nationale d'envergure en charge de porter et de dynamiser la protestation antinucléaire, et d'autre part, à l'irruption ou la résurgence de multiples espaces publics partiels, dont l'ampleur sur les territoires menacés contraint le gouvernement à faire systématiquement machine arrière.

Ensuite, que ce soit en 2001 et en 2008 aux élections municipales ou en 2004 et en 2010 aux élections régionales, *les Verts* accèdent, avec leurs alliés socialistes, à la gestion des affaires publiques locales. A plusieurs, ils profitent de cette place privilégiée au sein des instances institutionnelles pour relayer en leur sein, certaines revendications antinucléaires, en faisant voter des vœux, des motions et des délibérations aux exécutifs. Par exemple, en 2004 à la Région Rhône-Alpes pour que le Conseil régional refuse la construction d'un EPR sur son territoire⁸⁹⁸, ou en 2009 à la municipalité de Caen, pour que la ville soit informée des passages de trains de déchets nucléaires sur son territoire⁸⁹⁹. Après la catastrophe nucléaire de Fukushima en mars 2011, ils généralisent ce genre d'initiative à l'ensemble des conseils régionaux, qui adoptent, tour à tour, des vœux, pour demander au gouvernement, comme ici en Bretagne, « *d'engager dès à*

896 Organisation de coopération et de développement économique, *Législations nucléaires, Étude analytique Législations. Réglementation générale et cadre institutionnel des activités nucléaires*, Paris, La documentation française, 2002, p20-21.

897 Paul Quinio, « Voynet exige de Jospin un référendum sur le nucléaire », in *Libération*, 25 août 1999.

898 DR, « La région Rhône-Alpes contre l'implantation d'un réacteur EPR », in *AFP*, 2 juillet 2004.

899 Ville de Caen, « Procès verbal d'affichage du conseil municipal du lundi 19 janvier 2009 », 2009, fond d'archives personnelles.

présent la sortie du tout nucléaire et d'amorcer, au fur et à mesure de l'extinction du parc, une sortie totale du nucléaire »⁹⁰⁰. Ce genre d'initiative n'a toutefois rien d'inédit, dans le sens où elle était déjà réalisée dans les années soixante-dix et quatre-vingt par les élus du PSU au sein des municipalités gérées par la gauche, afin d'appuyer les mobilisations antinucléaires auxquelles ils participent activement, n'hésitant pas, pour y parvenir, à se « *mettre en grève* » pour que le débat politique puisse avoir lieu au sein du conseil municipal⁹⁰¹. Toutefois, la différence essentielle entre ces deux périodes est que les élus écologistes s'affranchissent de plus en plus, au nom d'un compromis gestionnaire, d'un positionnement en phase avec les revendications de la mouvance antinucléaire et l'effervescence contestataire que celle-ci cherche à produire. En 2004 par exemple, les élus écologistes du Conseil régional de Basse-Normandie, après que leur motion contre l'implantation d'un EPR ait été rejetée par la majorité de gauche à laquelle ils appartiennent, s'abstiennent sur celle présentée par cette dernière, lui permettant d'être adoptée⁹⁰². Autre exemple, en 2005, les élus écologistes du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur votent une délibération en faveur d'ITER où, pour chaque euro investi pour ce projet, un euro devra être engagé pour les énergies alternatives⁹⁰³. En 2009, dans la perspective de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, les députés européens écologistes français – excepté José Bové – votent une résolution sur la stratégie de l'Union européenne affirmant que « *l'énergie nucléaire [a] un rôle important dans le bouquet énergétique à moyen terme* »⁹⁰⁴. Dès lors, bien que se revendiquant toujours fermement antinucléaire et faisant surgir de temps à autre la problématique de l'énergie électronucléaire au sein de l'espace public institué, cette intégration dans le jeu de la représentation institutionnelle est de plus en plus critiquée au sein des espaces publics oppositionnels, y compris par d'anciens élus écologistes retournés depuis à lutte antinucléaire, comme le donne à voir le témoignage suivant :

« On est dans un système en France qui est celui des élections à deux tours uninominales, qui fait que si on ne participe pas à gauche ou à droite on se trouve éliminé, à la différence de l'Allemagne.

900 Europe-Écologie-Les-Verts et Union Démocratique Bretonne, autonomie et écologie, « Pour une transition énergétique », Voeu des groupes, Conseil régional de Bretagne, 24 et 25 mai 2011.

901 Fédération de Savoie du PSU, « Lettre à tous les membres du Conseil municipal de Chambéry », 26 juin 1980, fond d'archives personnelles.

902 Collège exécutif des Verts, « Vote sur l'EPR au Conseil régional de Basse-Normandie », 2 août 2004.

903 DR, « La région répartit ses fonds pour ITER », in *20 minutes*, 24 octobre 2005.

904 Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2009 sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (COP 15).

Progressivement donc, l'objectif d'avoir le plus grand nombre possible d'élus a pris le pas, au sein du mouvement, sur notre objectif initial qui était d'être élu pour obtenir l'arrêt du nucléaire civil et militaire, nos alliés n'y étant pas favorables. Aujourd'hui, ce qui compte le plus chez les écolos c'est d'avoir des élus, pas de sortir du nucléaire ! »⁹⁰⁵

Comme le donne à voir cette brève histoire des relations entre la mouvance antinucléaire et le champ politique, l'autonomie des mouvements sociaux est une dynamique en perpétuelle construction au sein des espaces publics oppositionnels. Certaines coalitions instaurent des règles du jeu pour restreindre partiellement et symboliquement cette influence partisane et maintenir leur indépendance, par exemple en interdisant aux militants par ailleurs engagés dans des fonctions électives de prendre des postes à responsabilité au sein de celles-ci ; tandis que sur d'autres territoires, certaines coalitions, numériquement moins nombreuses que les précédentes, sont au contraire une émanation directe d'une organisation partisane. Au sein du *RSN* par exemple, un administrateur ne peut pas disposer simultanément de fonction élective, mais peut être militant d'une organisation partisane et/ou candidat à une élection sur la liste de celle-ci. Cette règle du jeu est contestée par une frange de la mouvance antinucléaire, qui voit dans ce multi-positionnement individuel une tentative manifeste d'ingérence politique, en l'occurrence ici celle d'*Europe-Ecologie-Les-Verts (EELV)*, sur la définition du sens et des objectifs de la coalition nationale. À chaque consultation électorale nationale, le *RSN* a pris l'habitude de se saisir de ce temps de discussions et de débats de la vie politique française pour tenter de peser sur les choix relatifs à la politique énergétique. L'un de ses responsables justifie ce choix :

« Si on est en dehors des élections, on est en dehors de la société, ce n'est pas possible. Notre but est de faire en sorte que le nucléaire soit débattu de ce moment démocratique où les gens choisissent leur projet de société. »⁹⁰⁶

En 2007, le *RSN* a ainsi organisé, quelques semaines avant le scrutin, des performances contestataires, afin de rendre visible la problématique de l'énergie électronucléaire au sein de l'espace public et ainsi éviter que les candidats ne l'éluent. Parallèlement, il interpelle ces derniers avec un questionnaire leur demandant de se prononcer clairement sur la question du

905 Entretien.

906 Entretien.

nucléaire civil et militaire, puis évalue leurs réponses et les rend publiques avant de développer une campagne pour appeler à ne pas voter pour des candidats ne se prononçant pas « au moins » contre la construction de l'EPR⁹⁰⁷. Idem en 2009 pour les élections européennes, dans le cadre d'une campagne nationale « *Ni nucléaire, ni effet de serre !* », où nous observons que seuls les candidats proche du RSN font l'effort d'y participer, restreignant ainsi fortement la portée d'une telle initiative au sein de l'espace public institué. Au sein des espaces publics oppositionnels, cette posture est toutefois partagée par l'immense majorité des militants antinucléaires, y compris par ceux hostiles au système électoral tel qu'il est institué en France. C'est le cas de ce militant se déclarant de sensibilité anarchiste :

« Les élections, c'est une vaste mascarade ! Mais, ce n'est pas parce que je rejette le système en place que je ne suis pas dedans. Nous sommes tous dedans, donc cela peut être utile pour la lutte antinucléaire d'essayer d'influencer les partis politiques à ce moment là, car si on veut un arrêt du nucléaire immédiat sans attendre la révolution, il faut que ce soit repris par un mouvement politique qui est au pouvoir et qui vote une loi en ce sens. La seule solution pour y parvenir, c'est la pression populaire. »⁹⁰⁸

D'autres voix dissonantes attirent l'attention sur la nécessité de ne pas déléguer le pouvoir d'agir à des élus engagés dans le jeu de la représentation institutionnelle, où sein duquel ils font carrière, mais plutôt de faire pression sur ces derniers, en dehors du seul temps électoral. C'est le cas de cet autre militant, qui invite lui à une prise de distance et à une déconstruction du lien historiquement construit entre la mouvance antinucléaire et le jeu électoral :

« L'enjeu n'est pas de discerner des bons points à tel élu qui fera une déclaration de principe qui n'engage à rien juste avant l'élection pour recueillir des voix. C'est un jeu pervers qui ne fait qu'obscurcir la conscience des gens, en leur faisant croire que s'ils votent bien, on va en finir avec le nucléaire. C'est un leurre ! »⁹⁰⁹

907 Réseau sortir du nucléaire, « Le Réseau "Sortir du nucléaire" s'invite dans la campagne présidentielle avec 5 manifestations le 17 mars contre la construction du réacteur EPR », communiqué de presse, 4 février 2007.

908 Entretien.

909 Entretien.

Chapitre 6.

L'action antinucléaire à l'épreuve de la communication publique

6.1. La régulation de la controverse électronucléaire par la concertation

6.1.1. L'artifice participatif des dispositifs de concertation

Instrument de souveraineté nationale, le programme électronucléaire français est pensé et décidé au lendemain de la seconde guerre mondiale par les gouvernements successifs, de gauche comme de droite, sans qu'il ne soit question de faire participer le public à ces choix énergétiques. À compter de l'avènement de la V^e république, les parlementaires sont eux-aussi tenus à l'écart du processus délibératif alors qu'ils en étaient partie prenante sous la IV^e République, notamment avec l'adoption des plans de développement de l'énergie atomique en 1952 et en 1957 actant le développement à l'échelle industrielle de l'énergie électronucléaire. Le parlement ne se prononce donc plus spécifiquement sur ces questions, désormais « *noyées parmi les autres et [dont l'] insertion dans les plans V, VI et VII se fait de manière assez discrètes* »⁹¹⁰. En 1974, il ne se prononce pas non sur le choix effectué par le Premier ministre, Pierre Messmer, de généraliser le programme électronucléaire français, à partir du scénario établi par la commission Péon. La décision est en effet prise le 4 mars en Conseil des ministres dans une situation de vide politique, du fait des problèmes de santé du président de la République de l'époque – Georges Pompidou – et du remplacement 48 heures plus tôt du ministre de l'environnement, mais aussi sans qu'un débat parlementaire relatif à la politique nucléaire n'ait été organisé préalablement. En fait, précise Sezin Topçu, ce dernier n'intervient que l'année suivante, au printemps 1975, sans pour autant être suivi d'un vote des parlementaires :

« Sa vocation consiste moins à évaluer le choix nucléaire qu'à le légitimer et à réaffirmer, au nom de la majorité parlementaire, le

910 Jean-Pierre Colson, *Le nucléaire sans les français*, Op. Cit., p57.

caractère prioritaire de « l'effort national » que représente le recours massif à l'électronucléaire. »⁹¹¹

Au cours des années soixante-dix, toutes les décisions nucléaires sont en effet prises par l'exécutif⁹¹². Ce monopole gouvernemental sur les choix énergétiques cantonne la représentation parlementaire à un rôle strictement consultatif : les diverses interventions relatives aux choix énergétiques ne sont jamais suivies d'un vote au cours des années soixante-dix, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat ; tandis que cette même représentation parlementaire n'a jamais été jusqu'à déposer une motion de censure afin d'y parvenir⁹¹³, acceptant ainsi de fait son exclusion du processus délibératif. Cette mise à l'écart du pouvoir législatif est également de mise pour les textes réglementaires encadrant et permettant la construction des 58 réacteurs français. Ils sont systématiquement pris par décret – il faut attendre 1991 pour qu'intervienne un premier texte législatif – quitte à ne pas respecter les règles constitutionnelles. Par exemple, le décret n°63-1228 du 11 décembre 1963 organisant les procédures administratives relatives aux installations nucléaires n'est pas conforme à l'article 34 de la Constitution de la V^e République, ce qui n'a pas empêché sa promulgation au Journal officiel trois jours plus tard, du fait du refus explicite du Conseil d'Etat de l'époque de l'invalider⁹¹⁴. Le processus d'implantation d'une centrale électronucléaire se déroule en quatre étapes et s'étale sur dix ans. La première phase, « *le plus souvent cachée à la population* », vise à procéder au recensement préliminaire des sites susceptibles d'accueillir une telle infrastructure ; la seconde phase correspond à l'analyse de caractéristiques du site afin de confirmer la faisabilité du projet et à ce stade, la population locale n'a « *aucun moyen légal, organisé par la procédure, de manifester son désaccord* » ; la troisième phase, où l'avant-projet est devenu projet, s'attache à organiser localement l'Enquête d'utilité publique (EUP), « *la seule possibilité de remettre en cause utilement cette implantation, (...) ensuite plus rien n'est possible* » ; la quatrième phase, qui se déroule parallèlement aux deux précédentes, est l'autorisation de création demandée aux administrations et qui peut intervenir sans attendre que la Déclaration d'utilité publique (DUP) ne soit prononcée : « *l'utilité publique*

911 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, Op. Cit., p137.

912 Jean-Pierre Colson, *Le nucléaire sans les Français*, Op. Cit., p60.

913 Dominique Turpin, « Le rôle de l'Etat dans l'élaboration des choix énergétique et le rôle plus spécifique des différentes institutions publiques en France », in *Les cahiers du droit*, volume 24, numéro 4, 1983, p742.

914 Jean-Pierre Colson, « Superphénix et le droit », in *Revue juridique de l'environnement*, numéro 2, 1998.

pourrait être prononcée malgré l'avis défavorable du Conseil d'Etat »⁹¹⁵. Jean-Philippe Colson observe que les différentes étapes de processus sont caractérisées par une absence manifeste d'information du public, y compris lors de la procédure d'EUP :

*« Celle-ci est parcimonieuse sur l'essentiel, partielle et partielle, cantonnée à la phase d'enquête public, c'est-à-dire à un moment où les jeux sont déjà faits (...). Cette phase qui devait être très importante ne remplit absolument pas son rôle. D'une part parce que (...) trop d'éléments manquent encore au dossier de demande d'autorisation de création pour qu'il soit possible d'en apprécier complètement les avantages et inconvénients et donc de se prononcer sur cette utilité publique. De l'autre, parce que la pratique montre (...) qu'EDF n'attend pas que cette utilité publique ait été déclarée pour procéder à divers travaux préliminaires dont la liste exacte n'a jamais été clairement définie par un texte de droit. »*⁹¹⁶

Ainsi, les conditions de mise en œuvre de ce dispositif de concertation enlèvent toute signification à ce seul moment imposé par la loi pour la consultation du public lors d'un projet d'implantation de centrale nucléaire. Elles en font un artifice participatif, dans le sens où il ne vise pas à faire véritablement participer le public, encore moins à prendre en considération son avis, puisqu'il *« ne retient que l'avis des enquêteurs »*⁹¹⁷, sur l'appréciation de l'utilité publique d'un projet dont les décisions sont déjà prises et qui n'est déjà plus un, du fait des travaux qui précèdent son déroulement. Le chercheur montpelliérain souligne également l'utilisation contradictoire de cette notion d'utilité publique :

« Lorsqu'elle est acquise, elle est opposée à tous comme justifiant la légalité et la légitimité de la centrale. Et, lorsqu'elle n'a pas encore été déclarée, il est affirmé qu'elle n'était pas nécessaire pour fonder la légalité des travaux préliminaires. (...) L'utilité publique est décidée ailleurs et vraisemblablement avant. Du sommet à la base, le développement nucléaire de la France est imposé au nom d'un postulat d'intérêt général que les procédures administratives ne permettent pas

915 Jean-Pierre Colson, *Le nucléaire sans les français*, Op. Cit., p105-112.

916 *Ibid.*, p101 et p109-110.

917 *Ibid.*, p107.

de remettre en cause ni de discuter avec quelques chances de succès. »⁹¹⁸

La procédure d'utilité publique ne permet donc pas, dans le cas des installations électronucléaires, de remplir une quelconque fonction d'information et de contrôle de l'intérêt général du projet. Le dispositif d'EUP n'a d'ailleurs pas pour ambition, selon l'ordonnance n°58-997 du 23 octobre 1958 et le décret n°59-701 du 6 juin 1959 en vigueur à l'époque, de favoriser la participation massive du public en vue de recueillir son opinion sur l'utilité des projets immanents des pouvoirs publics, mais de valider et de susciter la seule participation des propriétaires souhaitant défendre leur droit de propriété par l'attribution d'indemnisation en cas d'expropriation⁹¹⁹. Il s'inscrit à cet égard dans une longue tradition administrative consultative des pouvoirs publics remontant à l'Ancien régime, période pendant laquelle de multiples dispositifs de concertation visent à établir l'utilité publique et/ou à prendre connaissance des intérêts et des droits engagés préalablement à l'installation d'infrastructures par la Monarchie⁹²⁰, ce qui nous conduit à relativiser la légitimité de ces procédures administratives assimilées un peu trop précipitamment comme caractéristiques d'un régime démocratique. Lors de son instauration par l'administration napoléonienne en 1810, complétée par la loi du 7 juillet 1833, le dispositif d'EUP s'adresse déjà à un public très restreint, la bourgeoisie, cherchant à garantir la protection du droit de propriété contre les abus des pouvoirs publics, en vertu de l'article 545 – « nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité »⁹²¹ – du code civil de 1804 par lequel, précise Jürgen Habermas, la bourgeoisie ne fait que défendre ses propres intérêts en les identifiant à l'intérêt général⁹²². L'EUP va devenir progressivement à partir de cette date une forme instituée de la démocratie dans les sociétés contemporaines.

918 *Ibid.*, p138.

919 Ordonnance n°58-997 du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, [\[en ligne\]](#) et Décret n°59-701 du 6 juin 1959 portant règlement d'administration publique relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la détermination des parcelles à exproprier, et l'arrêté de cessibilité, [\[en ligne\]](#), pages consultées le 10 septembre 2013.

920 Frédéric Graber, « Entre commodité et consentement. Des enquêtes publiques au XVIIe siècle », in *Participations*, numéro 3, 2012, p95-99.

921 Code civil – Article 545, [\[en ligne\]](#), page consultée le 10 septembre 2013.

922 Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeois*, *Op. Cit.*, p85.

Au début des années soixante-dix, les coalitions antinucléaires locales naissantes participent à ces EUP, au sein desquels ils interpellent *EDF* sur les risques engendrés par l'énergie électronucléaire et font valoir leurs arguments, respectant ainsi la normativité des procédures sur lesquelles repose sa légitimité. Ces dispositifs permettent aux pouvoirs publics d'encadrer, un temps, les espaces publics oppositionnels en organisant la participation du public à la controverse électronucléaire, tandis que les opposants à l'atome dénoncent le non-respect des procédures administratives par *EDF*. L'action antinucléaire emprunte alors parfois les voix de l'espace public institué, comme à Malville, où les opposants parviennent, en juillet 1974, à faire annuler par la justice la première enquête d'utilité publique de *Superphénix*, parce que non conforme aux prescriptions légales. Ensuite, de par l'incapacité des pouvoirs publics à faire respecter les procédures pourtant fort peu contraignantes, ces EUP ne parviennent pas à canaliser et à absorber la totalité de la protestation antinucléaire croissante. Dans le cas de Braud-et-Saint-Louis par exemple, la décision d'*EDF* de commencer les travaux avant même la DUP donne une nouvelle orientation à l'action antinucléaire : « *l'affrontement physique sur le terrain avec son corollaire, l'intervention des forces de police et la répression* »⁹²³. Sur l'ensemble du territoire hexagonal, celle-ci déborde alors ces dispositifs : la critique sociale à l'œuvre au sein des espaces publics oppositionnels contamine progressivement l'espace médiatique et l'espace public institué où elle devient de plus en plus visible et audible. Face à l'insuffisance de cette procédure administrative et alors qu'ils viennent de lancer le plan Messmer, les pouvoirs publics décident de mettre en place un nouveau dispositif de concertation. Annoncé le 29 octobre 1974 par le ministre de l'industrie, il vise à consulter les Etablissements publics régionaux (EPR), créés par la loi du 5 juillet 1972. Ce nouvel espace institutionnel de concertation a un double objectif pour les autorités :

*« D'une part, illustrer la volonté de concertation avec les régions en soumettant aux assemblées régionales un dossier dont l'importance aux yeux de l'opinion s'en trouverait davantage affirmée, et ce, à la satisfaction de ces assemblées ; et d'autre part, rassurer l'opinion et les élus sur l'étendue du contrôle démocratique auquel était soumis, de la sorte, le programme nucléaire français. »*⁹²⁴

923 Alexandre Nicolon, « Analyse d'une opposition à un site nucléaire », *Op. Cit.*, p254.

924 André Oudiz, « Le choix des sites nucléaires », in *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire* (sous la direction de Francis Fagnani et al.), Grenoble, PUG, 1979, p177.

Ce recours temporaire aux institutions politiques est en effet l'occasion pour le gouvernement de réagir à la méfiance grandissante du public et de certains de ses représentants en cette fin d'année 1974. Cette procédure de concertation régionale a un double objectif. Elle vise d'une part à « *dédouaner le gouvernement auprès de certains milieux politiques de l'absence de débat parlementaire nationale* »⁹²⁵ ; et d'autre part, à légitimer et à imposer sa politique électronucléaire, en opposant une « *légitimité démocratique* » aux protestations antinucléaires qui se développent massivement en réponse à la stratégie gouvernementale de mettre le public et les élus devant le « *fait accompli* » lors de l'implantation d'une centrale nucléaire sur leur territoire. Elle est également, comme toute opération de communication publique, orchestrée et mise en scène par les autorités, dans le but de limiter au maximum les risques de débordements du dispositif :

*« Les risques sont cependant limités du fait que la majorité ait acquise la politique nucléaire et il faut voir dans cette transformation du traitement de la politique nucléaire l'effet des campagnes de presse et la crainte de la mobilisation. »*⁹²⁶

En apparence, cette consultation s'apparente à une politisation de la controverse électronucléaire par les pouvoirs publics, jusqu'alors encore présentée au public comme une question strictement technique par le biais des procédures d'EUP. En apparence seulement, puisqu'elle relève « *simplement de deux traitements administratifs et politiques rapidement subsumés à la seule invocation de l'intérêt national* »⁹²⁷. En pratique, ce dispositif de concertation régionale, même s'il est le premier moment où le dossier électronucléaire post-Plan Messer peut être discuté au sein des institutions politiques en dehors de l'administration, est étroitement restreint et contrôlé par les autorités, afin que celles-ci ne courent pas « *le risque d'être liées à d'éventuelles prises de positions défavorables des assemblées* »⁹²⁸. Premièrement, cette consultation porte uniquement sur la sélection des sites d'implantation des futures centrales nucléaires d'ores et déjà programmés par le gouvernement : le principe du recours à l'énergie électronucléaire et l'ampleur qu'il convient de lui donner ne sont pas soumis à la discussion. Elle

925 Jean-Pierre Colson, *Le nucléaire sans les français*, *Op. Cit.*, p60.

926 Philippe Garraud, « Politique électronucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », *Op. Cit.*, p465.

927 *Ibid.*, p466.

928 André Oudiz, « Le choix des sites nucléaires », *Op. Cit.*.

écarte également *a priori* de la discussion les centrales nucléaires devant entrer en service avant 1980, conduisant les EPR à sélectionner douze sites parmi les trente-quatre sites envisagés. Deuxièmement, cette sélection visant à choisir les « sites les plus aptes » s'appuie sur « un document d'information », dont le but est de contribuer « à permettre à ces responsables de se prononcer en toute connaissance de cause sur les conditions des réalisations », alors qu'il s'agit en pratique d'un document rédigé par EDF faisant uniquement la promotion de l'énergie électronucléaire et justifiant la politique énergétique du gouvernement⁹²⁹. Troisièmement, la participation des élus est mise en scène de telle sorte que les EPR se déclarant en faveur ou non des projets d'EDF ne restreignent pas « juridiquement la liberté d'action du gouvernement », puisque la compétence de ces derniers ne s'étend alors pas, sur le plan juridique, à des délibérations de cette nature⁹³⁰.

Cette opération de communication publique ne vise donc pas à bousculer le processus délibératif électronucléaire institué. Procéduralisant la participation des élus locaux « en maintenant une certaine ambiguïté sur le statut réel de la concertation régionale »⁹³¹, elle a surtout permis au gouvernement, en plus de légitimer son programme électronucléaire par le biais de l'artifice démocratique, de conduire une prospection permettant d'identifier les régions les plus favorables et les plus hostiles à l'implantation d'une centrale nucléaire sur leur territoire. Les EPR dirigés par la droite soutiennent ainsi le plan Messmer tout en émettant des réserves ; tandis que ceux gérés par la gauche s'y opposent avec plus ou moins de virulence tout en exigeant l'ouverture d'un grand débat national, voir même dans certains cas déclinent cette offre de participation, en refusant purement et simplement de « jouer le jeu » d'une procédure qu'ils jugent « insuffisante et illusoire au regard d'une véritable politique de concertation »⁹³². Ainsi, la mise en place temporaire de ce nouveau dispositif institutionnel de concertation alimente et renforce la méfiance plutôt que la confiance d'une frange des élus et du public. Elle conduit alors, de manière inattendue pour les pouvoirs publics, à cristalliser et à durcir l'opposition au Plan Messmer qui a connu à cette occasion une extension indéniable au sein de l'espace public institué, et ce même s'il échappe encore à tous débats et consultations décisives au sein de ce dernier. La mouvance antinucléaire participe également à ce processus, en empruntant les voix

929 Collectif, *L'énergie nucléaire : 25 Questions 25 Réponses*, Paris, Sofedir, 1977.

930 André Oudiz, « Le choix des sites nucléaires », *Op. Cit.*, p180.

931 *Ibid.*, p177.

932 Jean-Pierre Colson, *Le nucléaire sans les français*, *Op. Cit.*, p114-123.

de l'espace public institué, pour dénoncer et alerter les élus du « *simulacre de consultation* » que constitue selon eux cette concertation régionale⁹³³.

Après ce bref épisode, la communication publique sur le caractère démocratique du programme électronucléaire se resserre sur les EUP. Ces dernières se multiplient jusqu'au début des années quatre-vingt sur le territoire hexagonal, au gré des projets d'implantation de centrale, « *sans grande publicité et [avec] des dossiers difficilement consultables et intelligibles pour des non-spécialistes* »⁹³⁴. Pour quelques temps encore, l'action antinucléaire vis-à-vis de ces dispositifs de concertation se concentre sur l'action judiciaire, dans le but de faire respecter la procédure administrative. En vain. Le 30 mai 1975, le Tribunal de grande instance de Bourgoin se déclare ainsi incompétent pour juger le recours des antinucléaires à propos de l'ouverture illégale du chantier de *Superphénix*, allant même jusqu'à condamner les deux coalitions à l'origine de la plainte ; tandis que le 28 avril 1977, le Tribunal de grande instance de Cherbourg rejette également le recours déposé par les antinucléaires afin de dénoncer l'illégalité des travaux de Flamanville⁹³⁵. Dans le but de combler à nouveau ces lacunes des EUP, le législateur décide de rendre obligatoire, par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, la présence d'une étude d'impact approfondie dans les dossiers d'enquêtes préalables. Ce renforcement de la législation n'entre finalement en application que le 1er janvier 1978, ce qui permet, pendant la période de latence de quinze mois, l'adoption, sans étude d'impact, des projets de centrales nucléaires *Superphénix*, de Graveline et de Flamanville⁹³⁶. Face à l'échec des actions judiciaires menées jusqu'alors, une frange de plus en plus importante de la mouvance antinucléaire adapte progressivement son action vis-à-vis de ce dispositif de concertation. Un militant des Comités Malville raconte cette adaptation tactique :

« Je faisais partie des gens qui avaient fait le choix de placer la lutte sur le terrain de la légalité, cela me semblait normal dans un état de droit. Mais on a pu constater que la justice n'était pas indépendante et que le nucléaire ne respecte pas la loi. Cela nous a quelque part conduit à durcir nos modalités d'actions, à ne plus participer aux enquêtes

933 Collectif La Rotonde, *Golfch le nucléaire. Implantation et résistances*, Op. Cit., p57.

934 Philippe Garraud, « Politique électronucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », Op. Cit..

935 Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France ! Livre noir*, Op. Cit., p7.

936 Michel Prieur, « Les principes généraux du droit de l'environnement », in *Droit international et comparé de l'environnement*, Cours de Master, Université de Limoges, p22.

publiques... bref, à donner raison à ceux qui voulaient en découdre avec le pouvoir politique. »⁹³⁷

Dès lors, ces militants font le choix d'une participation ne respectant désormais plus la normativité des procédures imposées par les pouvoirs publics. Au lieu de canaliser la protestation, l'artifice participatif des EUP devient un levier de mobilisation transformant alors cet outil de communication publique en un outil de communication pour la mouvance antinucléaire : il dynamise les espaces publics oppositionnels et stimule, par un jeu d'interactions réciproques, l'espace public institué sur les territoires concernés. Ainsi, que ce soit au Pellerin en 1977, à Golfech en 1979, à Plogoff et Chooz en 1980, une part importante des élus des communes concernées par les EUP dénoncent à propos de celles-ci « *une parodie de démocratie* »⁹³⁸ et refusent en conséquent de recevoir les dossiers d'enquêtes dans leur mairie : des camionnettes baptisées « *mairies annexes* », protégées par la gendarmerie, font alors office de mairies durant les procédures. Au Pellerin, les militants antinucléaires en bloquent l'accès à l'aide d'engins agricoles, montent des barricades et envoient, avec l'aide des agriculteurs, les bovins contre les forces de l'ordre, avant de parvenir à subtiliser les registres de l'EUP et à les brûler publiquement sur la place du village : « *l'enquête se termine avec 30 000 non et 95 oui, mais les commissaires émettent un avis favorable* »⁹³⁹. A Golfech, l'EUP donne également lieu à des performances protestataires marquantes de la part des militants antinucléaires. Après avoir brûlé à plusieurs les registres de l'enquête, ceux-ci organisent régulièrement la fissuration de ces registres. L'un des instigateurs expose les motivations de cette action de désobéissance civile :

« C'était au moment où l'on découvrait que des fissures dans les échangeurs de vapeurs entraînaient des fuites. On s'est dit que s'il y avait des fissures dans la centrale, on va en faire la même chose aux registres d'enquête d'utilité publique. Notre but était de populariser la lutte et d'attirer l'attention des médias. Cela a été un succès, au-delà de nos espérances. »⁹⁴⁰

937 Entretien.

938 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p108.

939 Michel Brenon et Jean-Charles Cozic, « Du Pellerin au Carnet : vingt ans de contestation nucléaire en Basse-Loire », *Op. Cit.*.

940 Entretien.

A Plogoff, les militants antinucléaires s'engagent également dans une forme de participation singulière vis-à-vis de ce dispositif de concertation. Ils commencent par remblayer la nuit les aires de stationnement des mairies annexes, puis par procéder à un harcèlement verbal continue à l'encontre des gendarmes et enfin à organiser quotidiennement des manifestations sous forme de messe : « *la forte mobilisation (...) a surpris à la fois les promoteurs de l'atome, les écologistes politiques et les journalistes* »⁹⁴¹. A Chooz, les militants volent le registre d'enquête pourtant enchaîné à une table et le jettent dans la Meuse, déposent des tas de fumiers et d'ordures ménagères devant les mairies et s'affrontent quotidiennement avec les forces de l'ordre. Cette multiplicité des performances, réalisées au sein de l'espace public pour contester ces EUP, donne une place importante au spectaculaire, parfois à la violence. Elle entre par conséquent en tension avec la normativité implicite des procédures de ce dispositif de concertation, préconisant une certaine forme de participation du public sur laquelle repose sa légitimité démocratique⁹⁴² et dont la mouvance antinucléaire dénonce le caractère illusoire :

*« Quelle que soit la quantité de refus exprimés par écrit sur les registres, l'expérience montre que cette opposition n'est pas suffisante. Accepter l'enquête, c'est déjà accepter la centrale ! Il faut refuser l'enquête bidon. Pour éviter que les choses se passent comme l'espèrent EDF et les pouvoirs publics, il faut empêcher la procédure d'enquête de se dérouler normalement. (...) Non à une consultation qui finira dans une poubelle. »*⁹⁴³

Face à l'importance de ces mobilisations, les pouvoirs publics décident de créer une nouvelle instance, dans le but de parvenir à institutionnaliser la protestation antinucléaire. Ainsi, le 10 novembre 1977, le gouvernement crée par décret le Conseil de l'information sur l'énergie électronucléaire (CIEE). Composé de dix-huit membres et présidé par Simone Veil, ce nouveau dispositif n'a pas pour objectif de prendre position dans la controverse en cours, mais simplement de vérifier, dans une « *logique de réduction du politique aux questions techniques* »⁹⁴⁴, la qualité de l'information circulant sur l'énergie électronucléaire au sein de l'espace public. Sans pour autant explicitement s'engager dans la critique de l'énergie électronucléaire au côté de la

941 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p262.

942 Jean-Pierre Colson, « L'enquête publique préalable à la décision comme modèle alternatif », in *Les Cahiers de droit*, volume 24, numéro 4, 1983, p920-925.

943 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p109.

944 Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, *Op. Cit.*, p226.

mouvance antinucléaire, le *PS* partage le désir de celle-ci d'une participation accrue du public aux choix énergétiques. Ainsi le 29 novembre 1979, François Mitterrand propose un moratoire du programme électronucléaire jusqu'à l'organisation d'un référendum « *pour une alternative au nucléaire et pour un débat démocratique sur l'énergie* ». Cette promesse figure ensuite parmi les 110 propositions pour la France – la numéro 38 – du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981 : « *le programme nucléaire sera limité aux centrales en cours de construction, en attendant que le pays, réellement informé, puisse se prononcer par référendum* »⁹⁴⁵. Suscitant un certain espoir dans les rangs de la mouvance antinucléaire, de nombreuses coalitions appellent alors à voter pour François Mitterrand au second tour, tout en ayant conscience, à l'instar du Comité antinucléaire bordelais « *que quelle que soit l'issue du second tour, il faudra continuer à se battre* »⁹⁴⁶.

945 Parti socialiste, *110 propositions pour la France*, Elections présidentielles, 1981.

946 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p173.

6.1.2. L'expérimentation de la participation institutionnalisée

Lorsque la gauche arrive au pouvoir en mai 1981, quinze réacteurs du plan Messmer sont déjà en fonctionnement et trente trois sont en cours de construction⁹⁴⁷. Dès le 9 juin, la *CNAN* s'inquiète des déclarations floues et contradictoires du gouvernement à propos du programme électronucléaire. Le 30 juillet, le gouvernement annonce effectivement, bien qu'il abandonne le site de Plogoff et que la construction de cinq centrales soient suspendue – Le Pellerin, Chooz, Cattenon, Civaux et Golfech – la poursuite des travaux d'extension de l'usine de La Hague et le remplacement du référendum promis pendant la campagne présidentielle par un débat sur la politique nationale énergétique confiné au parlement. La *CNAN* dénonce « *l'attitude électoraliste du PS qui s'était engagé sur le gel des 14 sites non encore ouverts* », tandis que le *CANT* exprime sa colère de voir cette promesse électorale non respectée : « *nous dénonçons les fausses mesures du gouvernement et nous appelons à continuer la lutte par tous les moyens* »⁹⁴⁸. François Mitterrand décide donc de ne pas organiser le référendum devant permettre à l'ensemble des Français de prendre part directement à la décision de poursuivre ou non le recours à l'énergie électronucléaire. Dominique Turpin signale que, jusqu'à une hypothétique révision constitutionnelle, cette participation du public au processus délibératif, relatif aux choix énergétiques de la nation par le biais du référendum, aurait été de toute façon impossible du fait des procédures juridiques encadrant le fonctionnement de la V^e République :

*« L'article 11 de la Constitution du 4 octobre 1958 ne permet au Président de la République de soumettre au référendum que certains projets de loi portant sur certains aspects les plus délicats du droit public interne et international, mais non sur des questions aussi fondamentales que la peine de mort, la libéralisation de l'avortement ou la politique énergétique nationale. »*⁹⁴⁹

Les 6 et 7 octobre 1981 se déroule le débat parlementaire sur le programme électronucléaire. Il est suivi d'un vote des députés sur lequel le gouvernement engage sa responsabilité, c'est-à-dire qu'en cas de vote négatif, le Premier ministre est dans l'obligation de remettre la démission de

947 Lionel Taccon, *Le pari nucléaire français. Histoire politique des décisions cruciales*, *Op. Cit.*, p172.

948 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p188.

949 Dominique Turpin, « Le rôle de l'Etat dans l'élaboration des choix énergétique et le rôle plus spécifique des différentes institutions publiques en France », *Op. Cit.*, p737-738.

son gouvernement au Président de la République. Il s'agit alors pour le gouvernement socialiste de contraindre les députés de la majorité opposés à l'énergie électronucléaire « à s'aligner sur la majorité pour ne pas voter contre le gouvernement [alors] qu'ils venaient d'être élus pour soutenir »⁹⁵⁰. Cette stratégie s'avère payante puisque 331 députés, contre 67, votent leur confiance au gouvernement, entérinant ainsi la poursuite de l'électronucléarisation du territoire hexagonal pour les années à venir. Celle-ci se traduit par la mise en chantier de six réacteurs pour 1982 et 1983, contre neufs prévus par le précédent gouvernement, ainsi que l'extension de l'usine de La Hague. Le gouvernement annonce également la procédure relative de la poursuite des travaux sur les cinq sites gelés : ce sont aux conseils municipaux concernés de trancher, mais si le vote est défavorable, la décision serait alors prise par les conseils régionaux, ce qui sera le cas pour le dégel de Golfech et du Pellerin. Du côté de la mouvance antinucléaire, les protagonistes de l'époque s'estiment trahis par cette démarche, comme le donne à voir le témoignage de deux d'entre eux :

*« On a voté Mitterrand en espérant que ça allait changer. Mais on s'est fait avoir, et en plus cela a entraîné un déclin des mouvements associatifs sur le terrain, car les gens qui ont élus la gauche ont cru que plus rien n'était désormais possible. »*⁹⁵¹

*« Une fois la gauche arrivée au pouvoir, on a été trahi et au final Mitterrand a inauguré plus de réacteurs et s'est livré à plus d'essais de la bombe que ces prédécesseurs. On a eu la preuve qu'en matière de nucléaire la gauche et la droite, c'est pareil ! »*⁹⁵²

Dans le même temps, le gouvernement socialiste s'attache à adapter la communication publique relative au programme électronucléaire aux exigences de participation du public, notamment celles formulées de la mouvance antinucléaire depuis une décennie : « l'importance d'une politique démocratique est pleinement mise en relief en tant que forme de justification »⁹⁵³. Il s'agit alors de résorber – par le biais de l'amélioration des procédures administratives existantes à destination du public – et d'institutionnaliser – par le biais de la création de

950 *Ibid.*, p743.

951 Entretien.

952 Entretien.

953 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, *Op. Cit.*, p181.

nouveaux espaces institutionnels et de nouveaux dispositifs de concertation – la critique antinucléaire forgée au sein des espaces publics oppositionnels. L'objectif est alors de prévenir tout nouveau débordement contestataire au sein de l'espace public institué et ainsi permettre le bon déroulement de la poursuite de la nucléarisation du territoire hexagonal. En pratique, cela se traduit, dès 1981, par l'association de certains acteurs de la mouvance antinucléaire, essentiellement les scientifiques et les syndicalistes du *GSIEN* et de la *CFDT*, à la gestion des activités nucléaires au côté des pouvoirs publics. Certains d'entre eux se voient ainsi proposer de hautes responsabilités au sein du ministère de l'Environnement et de l'*Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME)*, créée en 1982 ; tandis que d'autres participent, en s'affichant en tant que contre-experts, aux dispositifs de concertation mis en place au cours des premiers mois suivant l'arrivée de la gauche au pouvoir, dans « *le souci de légitimer a posteriori les décisions déjà prises* »⁹⁵⁴, que sont la commission Bourjol – chargée d'étudier les aspects institutionnels de la politique énergétique française – et la commission Castaing – chargée d'étudier la gestion des combustibles irradiés. Cette dernière permet, pour la première fois, de traiter cette problématique au-delà de la sphère restreinte des experts du *CEA* et est l'occasion d'améliorer la gestion des déchets radioactifs entreposés ainsi que la réglementation nucléaire⁹⁵⁵, tandis qu'elle renforce la scientificisation et l'institutionnalisation de la critique antinucléaire. D'abord réticent quant à la participation de scientifiques critiques à une telle instance, le *CEA* finit par en saisir les avantages afin de mener à bien sa propre stratégie. Sezin Topçu signale en effet que ce dispositif de concertation permet de faciliter le choix d'un deuxième centre de stockage de déchets, sans que celui-ci ne fasse l'objet de contestations intenses :

*« Quelques membres de la commission se rendent sur place, dialoguent avec les habitants locaux, et les préviennent qu'il s'agit d'efforts de recherche préconisée par une commission pluraliste. Cela joue un rôle important dans l'acceptation du site. »*⁹⁵⁶

Le 15 décembre 1981, la circulaire Mauroy instaure un autre dispositif de concertation – les *Commissions locales d'information (CLI)* – systématisant ainsi une démarche engagée par le

954 *Ibid.*, p188.

955 Yannick Barthe, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 2006, p47-57.

956 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, *Op. Cit.*, p190

gouvernement précédant qui avait mis en place deux commissions d'information à Fessenheim en 1977 et à Saint-Laurent-des-Eaux en 1980. Rassemblant des élus, des administratifs, des scientifiques, des syndicalistes et des associatifs, les *CLI* visent à regagner la confiance du public, en améliorant « l'information » et le « suivi de l'impact » des installations électronucléaires à l'initiative des collectivités territoriales. Deux premières *CLI* expérimentales sont mises en place à Nogent-sur-Seine et à La Hague dès septembre 1981. Cette dernière, dont l'objectif affiché est de surveiller la pollution radioactive de l'usine de la Hague et ses incidences sur la santé des travailleurs et des populations, vise là encore, note Sezin Topçu, à canaliser les dynamiques contestataires antinucléaires à l'œuvre au sein des espaces publics oppositionnels et de l'espace public institué :

« Il s'agit ainsi d'éviter la généralisation de la critique qui regagne alors de l'ampleur en réaction à la décision socialiste d'autoriser l'extension de l'usine de la Hague. Il s'agit également de gérer la critique interne au PS, en accordant aux députés socialistes proches des mouvements contestataires – auxquels on délègue la mise en place des pratiques innovantes telles que la création des CLI – un pouvoir d'agir à propos d'un enjeu à forte dimension politique et morale : l'information du public. »⁹⁵⁷

Au moment de leur lancement, les coalitions antinucléaires peuvent difficilement ne pas participer à ces dispositifs de concertation, puisque leur mise en place apparaît comme la satisfaction par les pouvoirs publics d'une de leur revendication : l'accès à l'information. Elles empruntent alors, de façon pragmatique, les voix critiques de l'espace public institué, afin de faire avancer la cause pour laquelle elles sont engagées, tout en affirmant être conscientes des limites d'une telle participation. C'est ce que nous explique ce militant antinucléaire, actif au sein d'une des premières *CLI* instaurées en France :

« Dès le début, on savait qu'on ne participerait à aucune décision, on nous informe simplement une fois que les choses sont faites. Si on y participe, c'est pour avoir l'information qu'on ne peut pas avoir ailleurs et vis-à-vis de laquelle on ne peut passer à côté si on veut battre l'industrie nucléaire. On n'en attend rien de plus. Le problème, parce

957 *Ibid.*, p186.

qu'il y en a un, c'est que ça peut aussi être un outil d'acceptabilité sociale, donc il faut savoir jusqu'où on peut participer... et là c'est toujours très compliqué. »⁹⁵⁸

Cette modération contrôlée de l'action antinucléaire, au sens où les coalitions antinucléaires en question participent à ce dispositif de concertation en respectant la normativité des procédures mises en places par les pouvoirs publics plutôt qu'en l'ensauvageant comme dans le cas des EUP, contribue à son institutionnalisation progressive. D'un point de vue conceptuel, elle glisse d'une inscription dans des espaces publics oppositionnels à l'espace public institué. Sylvaine Trinh et Michel Wieviorka parlent d'« hyper-institutionnalisation » à propos de l'évolution de cette frange de l'action antinucléaire au cours de cette période vers la participation, en tant que contre-experts scientifiques et techniques, à la cogestion des problèmes posés par l'industrie nucléaire :

« Déconnectée de toute base sociale, la montée au niveau institutionnel des idées et des hommes qui animèrent le mouvement antinucléaire rend difficile une attitude proprement contestataire. EDF rencontre alors plutôt de l'animosité, la mise en doute d'une parole qui se dit rationnelle, des efforts politico-administratifs pour battre en brèche son monopole d'expertise et de compétence, et donner plus de chance à certaines énergies concurrentes, des pressions menées au nom de la démocratie pour qu'elle suive plus scrupuleusement que par le passé les procédures réglementaires, etc. »⁹⁵⁹

Au total, quatorze CLI sont progressivement créées au début des années 1980, sans pour autant être dotées « ni des moyens d'expertise ni d'un poids politique suffisant pour faire pression auprès des industriels », ce qui fait qu'elles ne sont plus que quatre actives en 1986⁹⁶⁰. Comme à Golfech en juillet 1982, ce dispositif de concertation suscite d'ailleurs dès sa mise en place de virulentes critiques de la part de certains militants antinucléaires qui appellent à boycotter cette nouvelle instance. Ils estiment, comme le raconte cet autre militant antinucléaire, qu'il ne faut pas y participer afin de ne pas légitimer par celle-ci le caractère illusoire de la transparence de l'information affichée par les pouvoirs publics :

958 Entretien.

959 Sylvaine Trinh et Michel Wieviorka, *Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations*, Op. Cit., p132.

960 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, Op. Cit., p282.

« Il ne faut pas y aller parce qu'on justifie l'existence de ce qu'on est en train de combattre. Ils sont là pour montrer et dire 'vous voyez on est transparent, même nos adversaires travaillent avec eux', ça je pense que c'est un piège, on se tire une balle dans le pied. »⁹⁶¹

Face à l'insuffisance des EUP, le gouvernement socialiste procède également, en 1983, à un renforcement de cette procédure administrative, avec la loi relative à la démocratisation de l'enquête publique et à la protection de l'environnement. Celle-ci transforme les objectifs de ce dispositif de concertation : il a désormais pour objet d'« *informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions* »⁹⁶². Il s'agit là d'une prémisse d'ouverture de la participation du public aux décisions relatives à l'implantation des futurs sites électronucléaires, toutefois fort restreinte, puisque les décisions continuent à relever des seules autorités administratives compétentes. Dominique Turpin juge en effet que la réforme entreprise ne va pas jusqu'à son terme :

« Elle laisse subsister une incertitude et une lacune. L'incertitude a trait à la finalité désormais assignée aux enquêtes démocratisées. La transparence est une condition nécessaire, mais non suffisante de la participation. (...). La lacune concerne la localisation de l'enquête dans les processus de décision. »⁹⁶³

La mise en place de ces différents dispositifs de concertation à destination du public et de la mouvance antinucléaire, dont il s'agit plus de domestiquer la critique que de faire activement participer à la délibération, ne parvient pas pour autant, à résorber la totalité de la protestation antinucléaire sur le territoire hexagonal. Certains espaces publics oppositionnels résistent en effet, tant bien que mal, à ce processus d'institutionnalisation de la critique antinucléaire, continuant ainsi à s'organiser et à agir en marge de l'espace public institué vis-à-vis duquel le gouvernement est désormais plus enclin à la faire participer aux choix énergétiques. Ce dernier ouvre ainsi ce processus de prise de décision, jusqu'alors restreint à l'exécutif, aux parlementaires dans le but de le conseiller sur les choix énergétiques à effectuer. Le 8 juillet 1983 est ainsi créé l'*Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST)*.

961 Entretien.

962 Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, [en ligne](#), page consultée le 12 septembre 2013.

963 Jean-Pierre Colson, « L'enquête publique préalable à la décision comme modèle alternatif », *Op. Cit.*, p926.

Composé de dix-huit députés et de dix-huit sénateurs désignés de façon à assurer une représentativité proportionnelle des groupes politiques, il a pour mission « *d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions* »⁹⁶⁴. En renforçant ainsi la participation du parlement, la gauche réactualise le principe de délégation du pouvoir à l'encontre de l'exigence de participation du public à la délibération. Lorsqu'arrive l'accident nucléaire de Tchernobyl le 26 avril 1986, cette démultiplication des dispositifs de concertation conjointe à une institutionnalisation de la critique antinucléaire n'empêche pas la résurgence au sein de l'espace public d'une certaine effervescence antinucléaire, dénonçant notamment, en plus de sa dangerosité et de son opacité, l'absence de transparence et les risques de la filière électronucléaire. En réponse, les pouvoirs publics mettent en place, le 2 mars 1987, un nouveau dispositif de concertation, le *Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire (CSSIN)*, dont la mission est « *d'assurer une bonne information du public en cas d'incident ou d'accident* »⁹⁶⁵. Là encore, les associations et les scientifiques critiques, mais aussi pour la première fois les journalistes, sont les bienvenus afin de prendre un rôle actif dans cette information du public.

Dans le même temps, plusieurs espaces publics oppositionnels font irruption, dès le mois de mars 1987, au sein de l'espace public sur les territoires menacés par les recherches de l'*Andra*, menées sans aucune concertation, en vue d'implanter un centre de stockage de déchets radioactifs. Cela engendre alors localement une contestation de très forte intensité ancrée autour de la dénonciation des risques engendrés par une telle installation, tandis que d'autres lieux de mobilisation plus anciens, mais toujours en lutte contre l'implantation de réacteurs nucléaires, sont redynamisés par la catastrophe de Tchernobyl. Le 8 février 1989, une nouvelle concession procédurale est accordée à la mouvance antinucléaire par le gouvernement avec la création d'un nouveau dispositif de concertation, le *Collège de la prévention des risques technologiques (CPRT)*. Sa mission consiste cette fois-ci à « *l'évaluation des risques collectifs et des actions de prévention correspondantes [et à l'amélioration] de la qualité de l'information dont dispose le public* », tout en disposant d'un droit de saisine – « *il peut, de sa propre initiative,*

964 Loi n°83-609 du 8 juillet 1983 portant création d'une délégation parlementaire dénommée Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, [\[en ligne\]](#), page consultée le 12 septembre 2013.

965 Décret n°87-137 du 2 mars 1987 relatif au Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire, [\[en ligne\]](#), page consultée le 12 septembre 2013.

examiner toute question relative de sa compétence » – et en étant invité à rendre public ses avis – « *il décide de leur publication et des modalités de cette publication* »⁹⁶⁶. Malgré une activité suscitant des remous auprès des promoteurs de l'énergie électronucléaire⁹⁶⁷, ce dispositif, à l'instar de tous ceux qui l'ont précédé, n'a que peu de répercussions sur les dynamiques contestataires. Quelques mois plus tard, à Golfech, cinq militants antinucléaires occupent du 10 au 14 juin 1989 l'une des tours de refroidissement de la centrale nucléaire, afin notamment de réclamer un référendum avant toute poursuite du programme électronucléaire, ce à quoi le président socialiste de l'Assemblée nationale de l'époque – Laurent Fabius – répond par l'annonce de l'organisation, à l'automne, d'un débat à l'assemblée nationale en précisant que « *les citoyens et leurs associations doivent être largement consultés lors de la définition de notre stratégie énergétique* »⁹⁶⁸. Une mission d'information parlementaire est effectivement créée pour l'occasion et elle auditionne, préalablement au débat, une vingtaine de personnalité, parmi lesquelles Michèle Rivasi, alors présidente de la *Criirad*. Le 12 décembre 1989, seulement vingt-six députés sur cinq-cent-soixante-dix-sept sont présents dans l'hémicycle pour une demi-journée de discussion autour de la création d'une haute autorité de la sécurité nucléaire, que le ministre de l'Industrie réfute du fait de l'impossibilité pour l'Etat de déléguer ses responsabilités dans le domaine nucléaire :

*« Je vous propose de confier aux parlementaires, assistés du concours d'experts indépendants qu'ils auraient choisis, le soin de débattre chaque année d'un rapport public sur la sûreté de nos installations et de nos procédures. »*⁹⁶⁹

Face à la montée en radicalité des oppositions locales au stockage de déchets radioactifs allant jusqu'à contraindre, en janvier 1990, l'*Andra* à abandonner ses recherches sur les sites, le premier Ministre – Michel Rocard – annonce le 9 février un moratoire pour une période d'au moins une année et annonce qu'il saisit le *CPRT* et l'*OPECST*, afin de « *prendre le temps de se*

966 Décret n°89-85 du 8 février 1989 portant création d'un Collège de la prévention des risques technologiques, [\[en ligne\]](#), page consultée le 12 septembre 2013.

967 Jean-Jacques Salomon, « Précaution et démocratie : Brève histoire du Collège de la prévention des risques technologiques », in *Futuribles*, numéro 311, 2005.

968 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p349.

969 Compte-rendu intégral de la première séance du 12 décembre 1989 de l'Assemblée nationale, [\[en ligne\]](#), page consultée le 13 septembre 2013.

parler, des se comprendre (...) et de réexaminer sereinement les choses »⁹⁷⁰. Le 30 décembre de 1991, une loi est adoptée pour encadrer les recherches sur la gestion des déchets radioactifs. Elle fixe notamment, avant tout engagement des travaux de recherches préliminaires, des obligations de concertation avec les élus et les populations des sites concernés⁹⁷¹, définis par le décret no 92-1311 du 17 décembre 1992 :

*« Un médiateur, désigné par un arrêté du ministre chargé de l'énergie, est chargé de mener la concertation préalable (...). Il procède à toutes les consultations utiles auprès des élus, des associations et des populations concernées, à qui il présente l'économie de l'ensemble du projet. »*⁹⁷²

Ce nouveau dispositif de concertation n'a encore qu'un caractère consultatif, puisque le médiateur fait part des observations recueillies dans un rapport aux ministres chargés de l'environnement et de l'énergie qui prennent ensuite les décisions. Il est en ce sens assez proche du dispositif d'EUP réformée en 1983. Comme ce dernier, il ne vise toujours pas à faire véritablement participer le public au processus de prise de décision, mais procède seulement à la consultation de son opinion, apparaissant ainsi comme un nouvel outil de la communication publique contemporaine visant à légitimer des décisions déjà prises. C'est en vertu de ces dispositions administratives que le gouvernement organise huit ans plus tard l'opération concertation – la « *Mission Granite* » – en vue de faire le choix du lieu de l'implantation d'un second laboratoire souterrain après celui de Bure. Ce nouveau dispositif de concertation contribue, dès son annonce le 27 janvier 2000, à faire (re)surgir de fortes oppositions sur les territoires concernés au sein de l'espace public qu'il ne parvient pas à canaliser, entraînant alors, bien malgré, lui l'engagement de nouveaux acteurs sociaux dans la controverse électronucléaire. Bien souvent, les coalitions antinucléaires naissantes refusent de participer, et pour le faire savoir au pouvoir politique, ils vont même, comme en Mayenne le 14 mars, jusqu'à reconduire eux-mêmes, tard dans la nuit et escortés par des tracteurs, les membres de « *Mission Granite* »

970 Jean-Paul Comas et al., *Les révoltés de Montéfanty. Quand la Bresse refusa d'être une poubelle nucléaire*, Op. Cit., p100.

971 Loi n°91-1381 du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs, [\[en ligne\]](#), page consultée le 13 septembre 2013.

972 Décret n°92-1311 du 17 décembre 1992 portant application de l'article 6 de la loi n°91-1381 du 30 décembre 1991 sur la gestion des déchets radioactifs, [\[en ligne\]](#), page consultée le 13 septembre 2013.

aux frontières du département⁹⁷³. Le *RSN* dénonce la partialité de ce dispositif de concertation, dont le but est de « limiter la consultation au minimum [et d'] imposer une prise de décision rapide [afin d']escamoter le débat démocratique sur les choix énergétiques nationaux »⁹⁷⁴. Le 27 avril, la « *Mission Granite* » annonce sa décision, face à l'effervescence protestataire, de suspendre ses déplacements sur le terrain et de poursuivre la concertation à Paris et sur Interne, proposition que dénonce le jour-même la *CN-CEDRA*: « il faut contrer à tout prix ces formes non démocratiques de consultation »⁹⁷⁵. Quelques jours plus tard, à la suite d'une rencontre nationale rassemblant quatre-vingts délégués d'associations représentant les sites concernés, elle exige notamment du gouvernement, au regard de « l'absence de réponses scientifiques et techniques crédibles à la gestion des déchets nucléaires dans le monde entier », la dissolution de la mission collégiale de concertation, l'arrêt des projets d'enfouissement et l'abrogation de la loi de 1991 et de ses décrets d'applications⁹⁷⁶. Mise en échec par la mouvance antinucléaire, cette mission collégiale de concertation rend tout de même, le 30 juin, un rapport au gouvernement au sein duquel elle relate un refus quasi unanime du projet et affirme, suite au refus « pur et simple » de la concertation qu'ils ont rencontré, que « le bon usage de la concertation reste à trouver »⁹⁷⁷.

973 Claude Leroy, *Leçon de campagne. Mobilisation contre l'enfouissement de déchets nucléaires*, Le Mans, Cénomane, 2001, p39-42.

974 Réseau sortir du nucléaire, « La désinformation pronucléaire. Menace sur les associations antinucléaires et de protection de l'environnement », Dossier, novembre 2004, fond d'archives personnelles.

975 Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets radioactifs, « Les associations et collectifs opposés aux projet d'enfouissement prennent acte du recul et de la décision de suspendre les déplacements de la mission collégiale, suite aux manifestations d'opposition rencontrées sur les sites granitique », communiqué de presse, 27 avril 2000.

976 Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets radioactifs, « Un véritable front de résistance contre l'enfouissement vient de se constituer au niveau national... », communiqué de presse, 1er mai 2000.

977 Pierre Boisson et al. « Mission Collégiale de concertation Granite : rapport à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à M. le secrétaire d'Etat à la recherche, à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie », Paris, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, juin 2000, p55.

6.2. L'institutionnalisation des dispositifs de débats publics

6.2.1. L'artifice délibératif de l'impératif participatif

Le 28 mars 1994, le gouvernement lance un débat national sur l'énergie et l'environnement. Cette initiative est une première en France depuis le lancement du programme électronucléaire en 1952, dans le sens où contrairement à celle prise par la gauche au cours des années quatre-vingt, elle ne confine pas ce débat au parlement. Elle ne s'inscrit toutefois aucunement dans un processus délibératif, puisque le pouvoir politique lui-même précise que ce nouveau dispositif de concertation ne vise pas à remettre en cause le choix du recours à l'énergie électronucléaire, mais a comme objectif de renforcer le consensus national en informant « *largement la population et les élus locaux* » de la situation et des enjeux de l'énergie en France » et en rassemblant « *les interrogations, les recommandations ou les attentes* » de ceux-ci vis-à-vis de l'action des pouvoirs public sur le sujet⁹⁷⁸. Ce dispositif de concertation vise donc, comme ceux qui l'ont précédé aux cours des dernières décennies, à légitimer des décisions déjà prises et à adapter la communication publique à la critique antinucléaire, à la différence près qu'il est marqué par l'inclusion du public dans un processus participatif. Décentralisé sur le territoire hexagonal, ce premier débat public se déroule pendant huit mois et permet effectivement une réelle participation du public : vingt débats régionaux et six colloques dans différentes villes sont organisés au cours desquelles huit mille personnes sont entendues. Plusieurs ONG écologistes y participent. Le rapport Souviron qui le clôt est « *bien reçu* » par la mouvance antinucléaire⁹⁷⁹, puisqu'il pointe le « *sentiment général d'un déficit démocratique* » à propos de l'énergie électronucléaire⁹⁸⁰. Toutefois, il intervient après les décisions de redémarrage de *Superphénix* et d'extension du site de La Hague, ainsi que du lancement de la construction de l'usine Mélox de fabrication du combustible de plutonium, tandis que les solutions qu'elles préconisent, notamment un nouveau équilibrage des EUP en s'appuyant sur

978 Diana Gueorguieva-Faye, *Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève*, Thèse de doctorat en anthropologie de l'environnement, Université Paris 7, 2007, p72.

979 Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, *Op. Cit.*, p460.

980 J.-F P., « Le rapport Souviron dénonce le manque de transparence des choix énergétiques », in *Les Echos*, 15 décembre 1994.

des solutions locales alternatives et une meilleure écoute du public, ne sont pas prises en considération par les pouvoirs publics. Ainsi, à l'issue de ce rapport, le gouvernement décide, le 29 mars 1995, d'établir « *un débat quinquennal parlementaire sur les orientations générales de la politique énergétique* », afin de renforcer « *la transparence et le caractère démocratique* » des décisions⁹⁸¹, tout en annonçant la mise en service prochaine de quatre nouveaux réacteurs nucléaires dans le cadre du programme national de prévention du changement climatique.

Le 7 janvier 2003, le gouvernement annonce l'organisation d'un deuxième débat public, le débat national sur les énergies, en vue cette fois-ci de préparer la politique énergétique de la France pour les trente prochaines années. Ce nouveau dispositif de concertation s'inscrit en effet dans un contexte de relance du programme électronucléaire désormais présenté, suite à l'irruption de la question du changement climatique au sein de l'espace public au tournant des années 2000, comme une « *énergie écologique et renouvelable* » par ses promoteurs⁹⁸², mais toujours aussi contesté par la mouvance antinucléaire qui parvient ainsi en 1999 à mettre en échec la volonté du gouvernement d'implanter une première centrale nucléaire de type EPR au Carnet. D'où l'attention portée par les pouvoirs publics à ce que « *la pédagogie et la communication de proximité [soient] des axes forts* » de ce débat national et que la « *participation des associations [est] indispensable à sa qualité et à sa réussite* »⁹⁸³. Avant même qu'il ne soit officiellement annoncé, les conditions de mise en œuvre de ce débat national permettent de renforcer et de structurer la contestation. Ainsi, les principales ONG écologistes, parmi lesquelles le *RSN*, se rassemblent pour défendre une position commune : elles s'inquiètent du sérieux et de la légitimité de cette consultation que le gouvernement a préféré organiser lui-même plutôt que d'en confier la tâche à la *Commission nationale du débat public (CNDP)*⁹⁸⁴. Le 18 décembre 2002, elles rappellent ainsi qu'il ne saurait être question de prendre des décisions dans le domaine nucléaire avant même que le débat public n'ait eu lieu, comme ce fut le cas en 1994. Agissant

981 Diana Gueorguieva-Faye, *Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève*, *Op. Cit.*, p80.

982 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, *Op. Cit.*, p398.

983 Diana Gueorguieva-Faye, *Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève*, *Op. Cit.*, p83.

984 Jean-Michel Fourniau, « L'institutionnalisation controversée d'un modèle français de débat public », in *Télescope*, numéro 17, 2011, p85

comme si leurs adversaires étaient désireux de véritablement s'engager cette fois-ci dans un processus délibératif, elles annoncent leur intention de participer sous certaines conditions :

« Nous sommes favorables à la tenue d'un débat national sur l'énergie et nous y participerons activement. Nous exigeons seulement que les règles minimales attachées à un tel exercice soient respectées : gel des décisions, absence de publicité de la part des industriels de l'énergie et expression équitable de chaque point de vue. »⁹⁸⁵

Mais assez rapidement, constatant que toute discussion sur une sortie du nucléaire et sur les politiques énergétiques alternatives est écartée a priori, les ONG se retirent de ce débat. La plus critique est le RSN qui, fort de son expérience toute récente de mise en échec de la « *Mission granite* », dénonce « *une consultation truquée et une parodie de démocratie* »⁹⁸⁶. Le premier Ministre de l'époque – Jean-Pierre Raffarin – a en effet annoncé lors de la déclaration de politique générale du gouvernement devant l'Assemblée nationale, le 3 juillet 2002, que l'ouverture de ce débat et la loi d'orientation subséquente « *consacrera un rôle accru pour les énergies renouvelables, mais aussi une place reconnue pour l'énergie nucléaire* »⁹⁸⁷. Ce dispositif de concertation est donc, comme ceux qui l'ont précédé aux cours des dernières décennies, une opération de communication publique visant à canaliser la controverse électronucléaire par la participation. Il s'agit d'opposer face aux protestations antinucléaires, une « *légitimité démocratique* » à des positions établies préalablement et à un secteur cherchant une nouvelle légitimité dans un contexte social critique à son égard. Dans sa forme contemporaine, elle se pare toutefois d'un artifice délibératif. Il offre également une opportunité à la mouvance antinucléaire de conduire sa propre opération de communication, simultanément à celle du gouvernement, « *le vrai débat* », qui se déroule entre février et juin 2003 dans sept villes :

« On constate que le débat officiel actuel est encore très loin [d'un débat public digne de ce nom] ; quant au Vrai débat, il s'en rapproche peut-être un peu plus mais ce n'est pas un vrai débat public non plus. (...) L'objectif est de donner la possibilité aux politiques alternatives d'être

985 Réseau action climat France, « Un débat national, un vrai ! », Communiqué de presse, 7 janvier 2003.

986 DR, « Un débat national sur l'énergie s'ouvrira le 18 mars », in *Reuters*, 8 janvier 2003.

987 Déclaration de politique générale de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, sur la restauration de l'autorité de l'Etat, la démocratie sociale et la relance de la décentralisation, la politique économique et sociale et sur la politique européenne de la France, à l'Assemblée nationale le 3 juillet 2002, [\[en ligne\]](#), page consultée le 20 septembre 2013.

présentées et expliquées, et de prendre le temps d'en discuter avec la salle. »⁹⁸⁸

Ce débat alternatif, auquel le RSN adjoint l'organisation de concerts de fûts géants estampillés « *Radioactif* », de casseroles et de tambours devant chacun des débats officiels afin de ne pas cautionner « *un débat bidon tout à fait grotesque, orienté pro-nucléaire* »⁹⁸⁹, permet ainsi à la mouvance antinucléaire de réactiver son discours critique et de le rendre visible et audible au sein de l'espace public institué par l'intermédiaire de l'espace médiatique, les journalistes étant demandeurs de performances contestataires spectaculaires. Cette opération de communication lui permet aussi, en faisant la promotion d'une véritable politique délibérative à propos des choix énergétiques, de rappeler son engagement normatif et empirique vis-à-vis de la délibération, alors même que ses adversaires ne sont manifestement pas plus disposés à délibérer que dans les années soixante-dix. Le 12 septembre, les trois sages mandatés par le gouvernement pour analyser le déroulement et les conclusions du débat national remettent leur rapport au sein duquel ils jugent « *qu'il est difficile de se faire une opinion claire sur son degré de nécessité et d'urgence* » de mettre en chantier un nouveau type de réacteur⁹⁹⁰. Cet avis, la ministre de l'Industrie – Nicole Fontaine – l'ignore puisqu'elle annonce, le 8 octobre, à l'occasion de la présentation d'un rapport parlementaire sur la stratégie énergétique du pays en faveur de l'EPR – le rapport Besson – son intention d'implanter l'EPR en France, avant que le premier Ministre ne s'empresse, dès le lendemain, de préciser « *le gouvernement n'a pas, à ce stade, tiré les conclusions de ce débat* » et qu'« *aucune décision n'est arrêtée* »⁹⁹¹. Le 7 novembre à l'occasion de la publication du Livre blanc sur l'énergie qui synthétise les propositions issues du débat national sur les énergies, elle confirme son choix d'intégrer la construction d'un premier réacteur EPR sur le territoire hexagonal dans le futur projet de Loi d'orientation sur les énergies (LOE), présenté début 2004 au Conseil des ministres, puis soumis au Parlement.

Considérant désormais que le débat national a été organisé « *dans le but évident de permettre au gouvernement de prendre une décision favorable à l'EPR* », cette décision est jugée

988 Bernard Laponche, « Introduction au colloque. Énergie : une autre politique est possible en France », in Les cahiers de Global Chance, numéro 17, septembre 2003, p5-6.

989 Philippe Brousse, « Rouleau compresseur et grain de sable », in *Sortir du nucléaire*, numéro 22, juillet 2003, p3.

990 Pierre Castillon et al., « Débat national sur les énergies : rapport du comité des sages », Paris, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, septembre 2003, p30.

991 Alain Jemain, « L'EPR à petits pas », in *L'usine nouvelle*, 16 octobre 2003.

« *illégitime* » par le RSN, à nouveau prêt à (re)lancer une dynamique contestataire au sein de l'espace public⁹⁹². Il publicise ainsi, dès le 24 novembre, des documents classés « *secret défense* » sur l'incapacité de ce nouveau réacteur à résister aux chutes d'avions de ligne, arguant que le gouvernement et EDF « *veulent cacher aux citoyens les informations qui leur permettraient de se faire un avis sur ce réacteur* »⁹⁹³. Le RSN lance ensuite un appel pour un moratoire sur la construction de nouveaux réacteurs nucléaires en France et organise, le 17 janvier 2004, une manifestation à Paris, à laquelle participe 15 000 personnes pour exiger l'abandon de tout projet de construction de nouveaux réacteurs nucléaires et la tenue d'un véritable débat public sur les choix énergétiques. Ainsi, tout en usant de performances contestataires en vue d'être visible et audible au sein de l'espace public, la mouvance antinucléaire poursuit ses efforts en vue d'instituer un processus délibératif, articulant de ce fait activisme et délibération. Elle emprunte pour cela les voies et les arguments critiques de l'espace public institué pour en dénoncer les limitations du moment, à l'exemple de sa tentative de remettre, le 17 mai, dans le cadre des discussions en cours sur la LOE, 100 000 signatures réclamant une autre loi sur l'énergie au Président de l'assemblée nationale : ce dernier refuse alors de rencontrer la délégation d'ONG écologistes, apportant ainsi la preuve que « *l'expression démocratique sur l'énergie n'est toujours pas envisageable en France* »⁹⁹⁴. Dans le même temps, les espaces publics oppositionnels, au sein desquels la mouvance antinucléaire s'organise et à partir desquels elle entend peser sur les décisions, sont revivifiés par cette décision gouvernementale. Dans l'ouest de la France où est envisagée l'implantation du réacteur EPR, une nouvelle coalition antinucléaire régionale – le collectif *L'EPR non merci, ni ailleurs ni ici* – est ainsi créée à partir des organisations existantes. Elle multiplie ensuite les réunions publiques d'information sur les territoires menacés dans le but d'informer le public sur le risque nucléaire et susciter en retour sa participation à la controverse. Le 21 juin, trois militants antinucléaires se lancent également dans un jeûne politique à durée indéterminée pour sensibiliser l'opinion publique et obliger le gouvernement à décider d'une politique de sortie du nucléaire. En vain. Cette performance contestataire, ainsi que toutes celles qui suivront, ont pour objectif de faire

992 Réseau sortir du nucléaire, « Pas de nouveaux réacteurs nucléaires L'avenir est aux alternatives ! Manifestation nationale Samedi 17 janvier à Paris », Communiqué de presse, 15 janvier 2004.

993 DR, « Un document 'confidentiel défense' montre la vulnérabilité du réacteur nucléaire EPR », in *AFP*, 24 novembre 2003.

994 Les Amis de la terre et al., « Loi sur l'énergie, le Président de l'Assemblée nationale refuse 100 000 signatures », Communiqué de presse, 17 mai 2004.

pression, en accroissant « *de façon coercitive les coûts d'une attitude anti-délibérative* »⁹⁹⁵, sur les pouvoirs publics toujours récalcitrants à prendre en considération les revendications délibératives de la mouvance antinucléaire, alors que dans la communication publique qu'ils déploient, ils se proclament en faveur d'une dynamique délibérative.

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 1er juin et par le Sénat le 10 juin, le gouvernement annonce le 13 octobre que le projet de LOE est repoussé, du fait de « *l'encombrement du calendrier parlementaire* », au premier semestre 2005, tout en confirmant que celui-ci maintient le lancement de l'EPR⁹⁹⁶. Echouant à ce stade à engager les pouvoirs publics dans un processus délibératif ouvert au public, la mouvance antinucléaire recourt alors à la désobéissance civile pour tenter de faire aboutir ses exigences, une tactique déjà largement éprouvée au sein de l'action antinucléaire. Le *RSN* orchestre effectivement, dès le 18 octobre, une « *campagne de résistance citoyenne inédite* » consistant à bloquer administrativement, « *par plusieurs mesures simples et légales* », EDF, afin de contraindre la direction de l'entreprise publique à renoncer à la construction de l'EPR⁹⁹⁷. Trois jours plus tard, celle-ci annonce avoir effectué le choix du site de Flamanville pour accueillir le nouveau réacteur, puis décide, le 4 novembre, de saisir la *CNDP* pour lui demander d'organiser un débat public, ce que cette dernière accepte le 1er décembre en nommant une *Commission particulière du débat public (CPDP)*, tout en précisant bien ses missions vis-à-vis de la controverse en cours :

*« Le débat public a pour but, non de trancher une controverse, mais d'approfondir et d'éclairer ses termes, après avoir assuré l'information et l'expression du public. (...) certes, la loi d'orientation sur l'énergie, votée en première lecture en Juin 2004, arrête des principes fondamentaux en la matière mais renvoie pour leur mise en œuvre à une programmation pluriannuelle des investissements dont la date d'approbation est à la discrétion du Gouvernement ; ainsi le débat public est en mesure d'éclairer préalablement la décision d'investissement. »*⁹⁹⁸

995 Archon Fung, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », in *Participations*, numéro 1, 2011, p319.

996 DR, « Loi sur l'énergie : adoption au 1er septembre 2005 (Devedjian) », in *AFP*, 13 octobre 2004.

997 Réseau sortir du nucléaire, « Le Réseau sortir du nucléaire lance un 'blocage administratif' d'EDF pour obtenir l'annulation de la construction du réacteur nucléaire EPR », Communiqué de presse, 18 octobre 2004.

998 Yves Mansillon, « Communiqué des décisions de la CNDP », Paris, 1er décembre 2004, p1.

Dans cette perspective, ce débat public de la *CNDP* n'est qu'un moment singulier prenant place dans l'histoire de la communication publique contemporaine visant à réguler, par la participation institutionnelle du public, la controverse électronucléaire depuis son irruption au sein de l'espace public. Il s'agit, en effet, simplement d'un nouveau dispositif de concertation déployé par les pouvoirs publics, dans le but d'accompagner l'implantation de l'EPR. Cette forme de débat public érigée en tant que forme nouvelle et démocratique du gouvernement des sciences et des techniques « sert principalement d'outil de gouvernementalité de l'espace public sans pour autant engendrer une démocratisation des choix sociotechniques »⁹⁹⁹. Ceux-ci ont été progressivement mis en place, à partir de 1993, à travers « une concession procédurale » donnée par l'Etat, afin de pallier l'insuffisance des dispositifs de concertation existant, notamment celui de l'EUP, et les conflits qu'ils engendraient¹⁰⁰⁰. Son organisation et la qualité de sa mise en œuvre ont ensuite été garanties par l'instauration en 1995 de la *CNDP* à l'occasion de la loi relative à la protection de l'environnement, transformée en autorité administrative indépendante en 2002 par la loi relative à la démocratie de proximité. Par la suite, la participation s'est solidement ancrée dans le droit français avec l'évolution du contexte législatif en dépit de nombreuses insuffisances juridiques « très souvent flagrantes »¹⁰⁰¹. Dès lors, la *CNDP* devient progressivement, dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la santé, de l'environnement et des risques naturels et technologiques, un dispositif standardisé de participation du public devant s'accomplir selon des normes particulières sur lesquelles repose sa « légitimité démocratique ». Elle expérimente et opérationnalise ainsi le « nouvel impératif participatif » de l'action publique contemporaine¹⁰⁰². Cette institutionnalisation du débat public correspond à l'« élevage » d'un débat « sauvage »¹⁰⁰³ : elle est une tentative d'intégration et de normalisation des pratiques communicationnelles et délibératives des mouvements sociaux à l'œuvre au sein des espaces publics oppositionnels. En pratique, cela se traduit pour ces derniers par une injonction à participer à ces dispositifs de

999 Dominique Pestre et Sezin Topçu, « La démocratie technique instrumentalisée ? De l'idéal participatif aux formes de gouvernement de l'espace public », colloque *L'impératif participatif en procès ? Regards croisés sur les critiques de la participation*, EHEES, Paris, 23 mars 2012.

1000 Cécile Blatrix, « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (sous la direction de Céline Blatrix et al.), Paris, La Découverte, 2007, p43-56.

1001 Gérard Monédiaire, « La participation du public organisée par le droit : des principes prometteurs, une mise en œuvre circonscrite », in *Participations*, numéro 1, 2011, p149.

1002 Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, p65.

1003 Laurent Mermet, « Epilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (sous la direction de Céline Blatrix et al.), Paris, La Découverte, p372-373.

concertation, et ce bien que ceux-ci ne constituent qu'une proportion infime de l'ensemble des débats publics qui agite l'espace public. Céline Blatrix note en effet qu'ils deviennent des lieux incontournables, sans pour autant être exclusifs, où se déroulent les mobilisations contestataires :

« En dépit des critiques et de la méfiance, il semble d'autant plus difficile de ne pas participer à ces procédures que les associatifs eux-mêmes les perçoivent comme une réponse à leurs propres revendications (...), quitte à l'investir pour mieux la dénoncer. »¹⁰⁰⁴

Ce premier débat public sous l'égide de la *CNDP* sur les questions nucléaires suscite des craintes inédites et produit une anticipation très forte de la conflictualité du débat¹⁰⁰⁵. Ainsi, dès janvier 2005, la *CPDP* prend contact avec la mouvance antinucléaire dans le but de savoir si elle compte ou non participer au futur débat public. Il s'agit alors de désamorcer, par un travail de préparation et de négociation initiale, une situation à risque du fait de la controverse relative à l'EPR et de la critique formulée par le *RSN*, en décembre 2004, à propos de ce nouvel outil de la communication publique contemporaine qu'il préconise d'ignorer en refusant d'y participer au nom de son idéal de participation à l'élaboration des décisions. Cette prise de position provoque un « *profond malaise* » au sein d'une frange de la mouvance antinucléaire, essentiellement constitué par les autres ONG écologistes. Ces dernières sont beaucoup moins exigeantes quant aux modalités du processus participatif et proposent, dès le 25 novembre un dispositif d'accompagnement du débat public « *permettant la tenue d'un débat argumenté et sérieux (...) qui se doit d'être exemplaire* »¹⁰⁰⁶. De son côté, le *RSN* soupçonne ces débats publics de la *CDNP* d'être une « *véritable institutionnalisation de la stratégie visant à trouver des cautions et à simuler un processus démocratique* », afin de diviser la mouvance antinucléaire et de faire accepter au public une décision déjà prise par le gouvernement :

« Depuis quelques temps, les autorités et les multinationales du nucléaire invitent les associations, groupes et autres collectifs à

1004 Cécile Blatrix, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », in *Politix*, numéro 57, 2002, p96-98

1005 Etienne Ballan et al., « Anticipation et contrôle dans les débats publics : le cas des premiers débats nucléaires », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (sous la direction de Céline Blatrix et al.), Paris, La Découverte, p123-133.

1006 Les Amis de la Terre et al., « Propositions pour un débat public exemplaire sur le projet de réacteur EPR », 22 novembre 2004, p2.

participer à diverses formes de débats supposés démocratiques. Attention : il ne s'agit pas là de quelques tentatives expérimentales ou désordonnées, mais bien d'un processus, cohérent, coordonné, bénéficiant de puissants moyens, dont le seul objectif est de faire accepter par les populations le nucléaire et ses risques. (...) "Vous ne voulez pas de déchets nucléaires près de chez vous ? Venez discuter avec nous et, vous verrez, vous finirez par nous donner votre accord". Voici, à peine caricaturée, la façon dont se préparent aujourd'hui les nouveaux investissements de l'industrie nucléaire. »¹⁰⁰⁷

Cette mise en cause des dispositifs de concertation par le *RSN* ne traduit par un renoncement de celui-ci à la méthode délibérative, mais une prise de distance pragmatique, opérée a priori, vis-à-vis de l'utilisation instrumentale de la participation par les pouvoirs publics dans le domaine nucléaire depuis plusieurs décennies dans le but de canaliser l'effervescence contestataire, récemment vécue par la mouvance antinucléaire lors de la « *Mission granite* » et du débat national sur l'énergie, au regard de sa croyance en la capacité d'une prise de décision délibérative comme un moyen d'améliorer la qualité de la gouvernance démocratique à propos des choix énergétiques. Cette prise de distance est d'ailleurs loin d'être infondée, puisque depuis que la *CNDP* est devenue un organe majeur de la participation du public, les débats publics qu'elle met en œuvre sont justifiés par un artifice délibératif¹⁰⁰⁸. En pratique, ils s'appuient effectivement sur des procédures visant à faire participer le public selon un idéal délibératif, sans pour autant l'inscrire *de facto* dans un processus délibératif, d'où le danger perçu par le *RSN* d'une instrumentalisation de la lutte antinucléaire. Toutefois, les premières expériences de cette forme de débat public préalable à ceux relatifs à l'énergie électronucléaire, révèlent leur caractère ambivalent, entre l'usage initialement prévu par les pouvoirs publics et l'usage qui en est fait par les mouvements sociaux : ils sont tour à tour un lieu de polarisation et de conflit autant que d'apaisement et de consensus : leur finalité est « *autant l'expression que la canalisation de la parole citoyenne et du conflit* »¹⁰⁰⁹.

1007 Réseau sortir du nucléaire, « La désinformation pronucléaire. Menace sur les associations antinucléaires et de protection de l'environnement », *Op. Cit.*.

1008 Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, « L'impératif délibératif », in *Politix*, numéro 57, 2002, p27.

1009 Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaine », in *Raisons politiques*, numéro 30, 2008, p137.

Début 2005, le conseil d'administration du *RSN* vote ainsi à l'unanimité contre une participation au débat public sur l'EPR au motif que la décision de construire celui-ci est susceptible d'être prise avant le débat, tout en laissant la possibilité à chacune des coalitions membres le choix de décider, en son propre nom, s'il veut y participer ou non. D'un point de vue tactique, il décide toutefois de ne pas refuser publiquement une participation au débat et adopte par conséquent une posture d'indécision¹⁰¹⁰, dans le but de mettre à l'épreuve la *CPDP* dans sa capacité à mettre en œuvre une véritable ouverture des décisions dans le domaine nucléaire. Il s'agit, là encore, d'emprunter de façon pragmatique, les arguments critiques de l'espace public institué, afin de « vérifier jusqu'à quel point les institutions nient, tolèrent ou reconnaissent le dissensus et l'égalité de tous à les faire surgir dans l'espace public »¹⁰¹¹. Le 28 février, le *RSN* rencontre ainsi le président du débat public sur l'EPR pour discuter des modalités d'organisation de ce dernier et lui exposer ces exigences délibératives en vue d'une éventuelle participation :

*« On n'est pas contre le principe du débat public, mais s'il y a un débat public il faut, d'une part, que les décisions ne soient pas de prises avant, et d'autre part, que toutes les parties puissent s'exprimer de façon équilibrée. »*¹⁰¹²

Ce témoignage d'un des militants du collectif *L'EPR non merci, ni ailleurs ni ici* ayant participé à cette rencontre avec la *CPDP* rappelle que l'objectif de la mouvance antinucléaire est ici encore de parvenir à l'institution d'une forme de délibération, équitable, ouverte et inclusive. Il est également essentiel, dans le cas fort probable où cette tentative échoue, de pouvoir se prémunir lui-aussi d'une « légitimité démocratique » à ne pas participer à ce dispositif de concertation en respectant la normativité de ces procédures, c'est-à-dire recourir à des performances contestataires visant à perturber ces dernières. Le 29 mars, l'Assemblée nationale adopte en deuxième lecture le projet de LOE validant la décision de construire l'EPR et le Sénat fait de même le 4 mai ; tandis que la *CNDP* décide dans le même temps, après une saisine du gouvernement, d'organiser de façon distincte deux autres débats publics relatifs au domaine électronucléaire sur la même période que celui de l'EPR : un premier sur les déchets nucléaires

1010 Sezin Topçu, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, *Op. Cit.*, p437-438 et p440.

1011 Sandrine Rui, « Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente » in *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement* (sous la direction Louis Simard et al.), Paris, L'Harmattan, 2005, p77-86.

1012 Entretien.

et un second sur la construction des lignes à Très haute tension (THT) Cotentin et le Maine. A la veille de la présentation du débat public sur l'EPR, le *RSN* annonce, le 8 juin, qu'il réserve sa décision concernant sa participation à ces trois débats publics aux réponses formulées par la *CNDP* à la lumière de ces nouveaux éléments :

« La procédure de Débat public n'est-elle pas caduque si la construction de l'EPR est auparavant adoptée par les Parlementaires ? (...) Comment suivre 3 débats simultanés ? (...) Les associations et citoyens consultés sont ici totalement exclus des prises de décision. N'a-t-on pas affaire à une parodie de démocratie, destinée à donner une apparente légitimité à des décisions prises dans le dos des citoyens ? »¹⁰¹³

Le texte définitif de la LOE est finalement adopté le 23 juin par le Parlement, déclaré conforme à la constitution le 7 juillet par le Conseil constitutionnel saisi le 29 juin par soixante députés, et promulgué le 14 juillet au *Journal officiel*. Il donne ainsi le feu vert au lancement de l'EPR, avant même le démarrage du débat public, faisant désormais des craintes du *RSN* une réalité effective. Cette décision met en cause le sens même de l'organisation d'un débat public, suscitant ainsi une importante crise au sein de la *CPDP*. Françoise Zonabend raconte que celle-ci s'interroge sur les possibilités d'une démission collective, du fait que le débat public est dorénavant vidé de toute substance délibérative, avant de toutefois de s'accorder sur la poursuite de sa mise en œuvre¹⁰¹⁴. Face à l'hostilité des pouvoirs publics à s'engager dans un processus délibératif à propos du débat public sur les déchets radioactifs, la délibération n'est plus un objectif tenable pour la mouvance antinucléaire. Le *RSN* annonce alors, le 9 septembre qu'il ne participe pas à ce dernier, afin de « *ne pas cautionner un débat public tronqué et trompeur* », et qu'il organise une manifestation nationale le 24 septembre à Bar-le-Duc, pour dénoncer « *l'opacité et la désinformation entourant le nucléaire* », à laquelle participe 6 000 personnes¹⁰¹⁵. Cet engagement dans une activité d'opposition critique, par le biais de réalisation des performances

1013 Réseau sortir du nucléaire, « Débat public sur le réacteur EPR : les question du Réseau sortir du nucléaire », Communiqué de presse, 8 juin 2005.

1014 François Zonabend, « Un débat en débat. À propos du débat public sur le projet de centrale électronucléaire 'EPR, tête de série' à Flamanville (Manche) » in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (Sous la direction de Céline Blatrix et al.), Paris, La Découverte, 2007, p134-141.

1015 Réseau sortir du nucléaire, « Déchets radioactifs – Réseau 'sortir du nucléaire' : non au débat public officiel, Oui au Débat AVEC le public – manifestation nationale le 24 septembre », Communiqué de presse, 9 septembre 2005 et Réseau sortir du nucléaire, « Plus de 6 000 manifestants contre l'enfouissement des déchets nucléaires », Communiqué de presse, 24 septembre 2005.

contestataires au sein de l'espace public, n'empêche pas la mouvance antinucléaire de poursuivre simultanément son engagement en faveur d'une dynamique délibérative. Cette articulation pragmatique entre action protestataire et délibération s'explique par le fait que ces militants ne sont pas, sur le plan politique, « *des naïfs qui prennent leurs désirs pour la réalité et agissent dans le monde tel qu'ils le rêvent plutôt que tel qu'il est* »¹⁰¹⁶.

6.2.2. La mise en scène de la participation du public

Parallèlement, la mise en place du débat public sur l'EPR se poursuit et la *CPDP* décide de bousculer la mise en scène de la participation du public jusqu'alors instituée. Elle propose d'accompagner le cahier du maître d'ouvrage d'un cahier collectif d'acteurs constitué par les analyses et les avis des différents protagonistes du dossier, une première dans l'histoire de la *CNDP*, faisant alors de l'information publique l'objectif principal du débat. Et même si cette innovation a pour but de rallier les mouvements sociaux) la « cause » du débat malgré le fait que la décision en faveur de l'EPR est déjà prise, le *RSN* décide, à l'instar des autres ONG écologiste, de prendre part au débat public en rédigeant un cahier d'acteurs afin de publiciser à moindre frais ses idées. Un des administrateurs de l'époque justifie ce choix :

*« Ce cahier d'acteurs va être remis à tous les participants, c'est gratuit et on peut expliquer pourquoi on ne participe pas à ce débat bidon. Pour une fois qu'on peut utiliser l'argent de l'Etat pour faire passer nos idées, on ne va pas s'en priver »*¹⁰¹⁷.

Dans sa contribution, le *RSN* mentionne, sur six lignes, les documents classés « secret défense » rendus publics par l'association le 23 novembre 2003 sur l'incapacité de ce nouveau réacteur à résister aux chutes d'avions de ligne. Sur demande du Haut fonctionnaire de défense du Ministère chargé de l'industrie, le président de la *CPDP* décide de retirer le paragraphe en question le 13 septembre¹⁰¹⁸. Le *RSN* saisit l'opportunité qui lui est ainsi offerte, pour montrer que la nouvelle raison d'être du débat public sur l'EPR, à savoir l'information du public, n'est pas plus permise que la participation effective à la prise de décision. Pour cela, il quitte les voies

1016 Archon Fung, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Op. Cit.*.

1017 Entretien.

1018 Réseau sortir du nucléaire, « Débat public sur le réacteur nucléaire EPR : la contribution du Réseau 'Sortir du nucléaire' censurée », Communiqué de presse, 13 septembre 2005.

critiques de l'espace public institué, sur lesquelles il venait de s'engager, pour organiser une performance contestataire, consistant à porter une copie des documents en question directement à l'Elysée en vue d'obtenir sa déclassification¹⁰¹⁹, et ainsi médiatiser cette « *décision de censure* » au sein de l'espace public. Le lendemain, tout s'accélère : *GP* annonce qu'il suspend sa participation au débat public, si l'arrêté secret-défense du 24 juillet 2003 sur les matières nucléaires n'est pas abrogé¹⁰²⁰, avant d'interpeller en ce sens le Premier ministre, avec les autres ONG écologistes, le 19 septembre, demande que l'intéressé refusera le 23 septembre au motif de « *protéger la vie de nos concitoyens* »¹⁰²¹. Deux jours plus tard, la *CPDP* s'appuie sur cet épisode pour entamer une réflexion, avec les ONG écologistes, sur l'accès à l'information relative à la sûreté des installations nucléaires, d'où il résulte la proposition de traiter cette question via un groupe d'expertise indépendante, ce que refuse le gouvernement le 12 octobre. « *Cette affaire [démontrant] que, aujourd'hui comme hier, le public ne peut pas connaître la vérité sur le nucléaire* », le *RSN* annonce le lendemain son retrait de cette « *parodie de démocratie* » et son intention de tout de même prendre part au débat public, par le biais des performances contestataires coercitives, compte-tenu des règles non délibératives de celui-ci¹⁰²². Cette décision s'appuie en réalité essentiellement sur le fait que la décision de construire l'EPR a été prise avant le débat public, comme le raconte l'un des membres du conseil d'administration du *RSN* :

*« La décision de ne pas participer avait été prise avant le refus de notre cahier d'acteurs, cela n'a pas été la raison principale. A partir du moment où l'on parlait du secret-défense, on se doutait bien que cela allait poser problème et obliger la commission du débat public à prendre position. On avait espoir que cela soit en faveur d'un vrai débat public. »*¹⁰²³

Ainsi, la mouvance antinucléaire a fait preuve, face à l'artifice délibératif du débat public sur l'EPR, d'un sens tactique aiguë, réussissant ainsi, à défaut d'instaurer un processus délibératif, à mettre en scène sa participation et à prendre au dépourvu la *CPDP*, mais aussi et surtout les

1019 Stéphane Lhomme, *L'insécurité nucléaire. Bientôt un Tchernobyl en France ?*, Paris, Yves Michel, 2006, p139-140.

1020 Marie Masala, *Nucléaire, le débat public atomisé*, Paris, L'harmattan, 2007, p195.

1021 Les Amis de la terre et al., « Censure des travaux de la Commission particulière du Débat public EPR tête de série », Courrier à Monsieur le Premier ministre, Paris, 19 septembre 2005.

1022 Réseau sortir du nucléaire, « Sa contribution écrite restant censurée au nom du 'Secret défense', le Réseau 'Sortir du nucléaire' refuse de participer au Débat public officiel sur le réacteur EPR », Communiqué de presse, 13 octobre 2005.

1023 Entretien.

pouvoirs publics, dans le but « *que ceux qui semblent maintenant incorrigibles adopteront en fin de compte la délibération* »¹⁰²⁴. Le même jour, les ONG écologistes annoncent également leur non-participation au débat public, avant d'être suivies en ce sens par les associations de contre-expertise le 17 octobre¹⁰²⁵, ces dernières reprenant en substance les mêmes arguments que le RSN. La CPDP décide alors d'annuler le jour-même la séance d'ouverture du débat public devant avoir lieu deux jours plus tard à Cherbourg et de suspendre temporairement sa décision de poursuivre celui-ci, décision dont se félicite ce 17 octobre le RSN qui lui demande « *d'assumer jusqu'au bout sa décision courageuse en annulant totalement et définitivement* » celui-ci et à l'État d'annuler la décision de construire le réacteur EPR¹⁰²⁶. Le 27 octobre, la CPDP sort finalement de son silence et annonce l'ouverture du débat public pour le 3 novembre. Cinq jours plus tard est lancé le débat public concernant la ligne THT Contentin-Maine.

Ces trois débats publics sont caractérisés par une scénarisation et un contrôle des échanges, dans le but, d'une part « *de prouver qu'elles ont effectivement autorité sur le débat [et] qu'elles savent le contrôler* » vis-à-vis des actions coercitives de la mouvance antinucléaire, faisant ainsi figure de « *preuves d'autonomie et de soumission* » vis-à-vis des maîtres d'ouvrage ; et d'autre part, de créer une dynamique de débat afin « *de faire la preuve de leur utilité* », tâche rendue d'autant plus difficile par le refus de la mouvance antinucléaire d'y participer en respectant la normativité de ces procédures¹⁰²⁷. Dans cette perspective, les trois CPDP effectuent des choix différents. Dans le cas du débat public relatif à la gestion des déchets radioactifs, Agnès Weil montre que la CPDP se positionne comme l'opératrice garante de la dynamique du débat, en recourant à une posture médiatrice entre le public et les promoteurs de l'acteurs du nucléaire, de telle façon à s'imposer comme un « *tiers garant de sa neutralité* » de par sa capacité à maîtriser les interactions entre les différents protagonistes « *au travers d'un dispositif instauré et arbitré* » par elle-même et de par sa gestion des conflits :

1024 Archon Fung, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Op. Cit.*, p329.

1025 Rédaction de Global Chance, « L'implication de Global Chance », in *Les Cahiers de Global Chance*, numéro 22, novembre 2006, p6-8.

1026 Réseau sortir du nucléaire, « Le Réseau 'Sortir du nucléaire' demande l'annulation du débat public... et de la construction de l'EPR », Communiqué de presse, 17 octobre 2005.

1027 Etienne Ballan et al., « Anticipation et contrôle dans les débats publics : le cas des premiers débats nucléaires », *Op. Cit.*, p128-130.

« Le dialogue [n'est] donc pas direct, l'échange peu développé, dans la perspective globale de réaliser un inventaire le plus complet possible des arguments, mais sans laisser de place à des débordements éventuels (...) La scénarisation répond, en quelque sorte, à la gageure à relever : asseoir la reconnaissance de tiers garant de la bonne conduite des débats, sur un sujet sensible et stratégique, le nucléaire, tout en appréhendant l'aspect politique et plus seulement technique. »¹⁰²⁸

Étienne Ballan, Vincent Baggioni, Julie Métais et Anne Le Guillou soulignent que la CPDP THT Contentin-Maine effectue un choix presque inverse de mise en scène du débat, puisqu'elle s'attache seulement à animer la dynamique des échanges entre les différentes parties prenantes du débat et à en rendre compte :

« Correspondant à un rôle plus classique de tiers organisateur et garant du débat, son choix est également orienté par les difficultés de débattre pleinement de l'opportunité du projet, lié au réacteur EPR. »¹⁰²⁹

Quant à la CPDP EPR, elle est traversée par les deux visions mentionnées ci-dessus et ne parvient pas à porter elle-même la dynamique du débat :

« Certains de ses membres souhaitent instruire le projet EPR dans son contenu (...) mais le Président a pour objectif corollaire de développer un échange dynamique avec le grand public et les citoyens partout en France. Au gré des difficultés, cet objectif n'est pas abandonné mais reste source de frustration et de désinvestissement. »¹⁰³⁰

En pratique, ces trois mises en scène différentes du débat public sont régies par des protocoles définissant les modalités de prise de parole du public conduisant à une inévitable réduction de la spontanéité des échanges. Étienne Ballan, Vincent Baggioni, Julie Métais et Anne Le Guillou résumement les outils employés par les CPDP en ce sens :

« Sur le débat « déchets », (...) le dispositif des questions prises cinq par cinq dans l'ordre d'arrivée a plusieurs fois pour effet de briser net un

1028 Agnès Weill, « Le débat public : entre médiation et mise en scène. Retour sur le débat public 'gestion des déchets radioactifs' », in *Les enjeux de l'information et de la communication*, Dossier 2009, 2009, p56.

1029 Etienne Ballan et al., « Anticipation et contrôle dans les débats publics : le cas des premiers débats nucléaires », *Op. Cit.*

1030 *Ibid.*

début de débat contradictoire. De cette façon la CPDP empêche tout effet potentiel de spirale dans l'échange. Elle pratique également le renvoi des questions : parfois à une autre réunion lorsque la thématique de la question paraît décalée, mais plus souvent au compte-rendu d'une réunion déjà tenue, disponible sur Internet, et qui suffit à acter l'existence de cette question (...). Sur le débat EPR, on observe une évolution presque inverse au fil du débat : au début les règles adoptées sont calées en prévision d'une forte participation du public (...) L'absence de public va rendre cette règle caduque (...) De ce fait, on observe dans le débat EPR les mêmes cassures que dans le débat « déchets radioactifs ». Sur la ligne THT, enfin, la salle prend la parole directement et intervient de plus en plus souvent dans l'adaptation de l'ordre du jour, en demandant à passer rapidement sur les questions accessoires pour aller aux points qu'elle juge essentiels. »¹⁰³¹

Dans le cas du projet ITER, le débat public a également un caractère post-actif, dans le sens où il débute le 26 janvier 2006, alors que le choix du site d'implantation du futur réacteur nucléaire expérimental est effectué depuis le 28 juin 2005 et la signature d'un accord international, par les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, le Japon et l'Union européenne. Ce dispositif de concertation revêt à ce titre une « *dimension inédite relative à la nécessaire acception par [les partenaires internationaux] de cette nouvelle tradition française qu'est le débat public* », une première dans l'histoire de la CNDP¹⁰³². La saisine de cette dernière par le ministre délégué à la recherche et aux nouvelles technologies dans le but d'organiser ce débat public remonte au 5 mai 2003 : la CNDP donne son accord le 2 juillet et nomme une CPDP afin de l'animer, avant que celle-ci ne suspende son activité le 7 juillet 2004, du fait que « *la décision internationale fondant le projet ITER n'est toujours pas intervenue* », avant de la reprendre le 6 juillet 2005 après que celle-ci fut prise¹⁰³³. Ainsi, à la différence des autres débats publics relatifs au domaine nucléaire, le fait que la décision soit déjà prise préalablement au lancement de celui-ci est ici présenté comme une condition de première nécessité par la CPDP,

1031 *Ibid.*

1032 Mathieu Leborgne, « Le débat public ITER en Provence : entre négociation internationale, information régionale et acceptation locale », in *La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels* (sous la direction de Jean-Michel Fourniau), Rapport final du Programme de recherche « Concertation, décision et environnement », 2012, p202.

1033 Décision n°2004/27/ITER/5 de la Commission national du débat public, séance du 7 juillet 2004.

entérinant ainsi *a priori* que le débat ne porte pas sur l'opportunité de réaliser ce projet. La mise en place de ce dispositif de concertation contribue alors à durcir et à structurer localement les dynamiques contestataires antinucléaires, revivifiant ainsi un espace public oppositionnel, historiquement peu développé sur le territoire en question. Au cours de cette période, la mouvance antinucléaire, regroupée au sein d'une coalition régionale, organise plusieurs performances contestataires, notamment le 14 février 2004 et le 26 mars 2005 à Pertuis, auxquelles participent plusieurs milliers des personnes, afin de dénoncer un « *véritable coup de force antidémocratique* » ; tandis le RSN, toujours dans le soucis d'articuler action protestataire et recherche d'un processus délibératif, emprunte, en vain, les voies critiques de l'espace public institué pour dénoncer, devant la justice, la limitation de la portée du débat public¹⁰³⁴. Face à cet échec, il annonce, le 21 janvier 2006, qu'il ne participera pas à cette « *véritable parodie de démocratie* » et qu'il organise en conséquent, comme dans le cas de l'EPR, des actions coercitives, lors des différentes étapes du débat public pour « *le respect de la démocratie* »¹⁰³⁵. Là encore, le recours à la réalisation de performances protestataires est effectué en vue de faire avancer la délibération :

*« Il faut très vite que la Commission nationale du débat public (que nous respectons) mette un terme à cette véritable mascarade. Nous voulons que la France contacte les autres pays pour les informer que la décision de construire ITER est annulée. Nous accepterons alors sans problème de participer à un vrai débat. »*¹⁰³⁶

Du fait, là encore, de l'absence de participation de la mouvance antinucléaire au débat public en respectant la normativité de ces procédures, le public des réunions de la CPDP est « *majoritairement constitué de riverains sans avis arrêtés sur le sujet, venant là pour complément d'information* », d'où résulte assez logiquement un débat asymétrique¹⁰³⁷. Sylvie Gillet-Bresson précise en effet que les ressources d'interaction et discursives, liées au contexte

1034 Réseau sortir du nucléaire, « ITER : l'arnaque – le Réseau 'Sortir du nucléaire' publie 7 fiches thématiques sur ITER », Communiqué de presse, 7 mai 2005.

1035 Réseau sortir du nucléaire, « Jeudi 26 janvier 2008 – 18h à Aix-en-Provence – Manifestation régionale contre la construction du réacteur nucléaire ITER », Communiqué de presse, 21 janvier 2006.

1036 Réseau sortir du nucléaire, « Non à ITER, non à la parodie de démocratie », Communiqué de presse, 10 février 2006.

1037 Mathieu Leborgne, « Le débat public ITER en Provence : entre négociation internationale, information régionale et acceptation locale », *Op. Cit.*, p203 ;

organisationnel de ce dispositif de concertation, ne sont pas les mêmes en fonction du statut des intervenants :

« Il existe une césure entre savoirs experts (scientifiques du CEA) et profanes. (...) Lors des séances CPDP, seuls [le CEA et les pouvoirs publics] produisent l'information et l'expertise, laissant le public sur l'impression que tout est joué d'avance. »¹⁰³⁸

La chercheuse niçoise montre également que la *CPDP* a adopté un mécanisme communicationnel conduisant à ce que le public ne puisse mettre à l'épreuve du débat l'argumentaire du *CEA* et des pouvoirs publics, évitant ainsi systématiquement qu'un véritable débat ne s'instaure entre les différentes protagonistes :

« Ainsi, le CEA, maître d'ouvrage du projet ITER, oriente largement les interactions par sa connaissance technique du projet, et par les capacités en temps et en moyens dont il dispose. La CPDP quant à elle, pour rester dans la métaphore théâtrale, est, du fait de son statut, le metteur en scène du débat public ne laissant rien au hasard. »¹⁰³⁹

Cette mise en scène du débat public se traduit par une asymétrie des ressources – 11% du temps de parole est occupé par le public, 16% par la *CPDP*, 60% par le *CEA* et la Cellule préfectorale – illustrant ainsi le caractère symbolique de la participation du public dans ce dispositif de concertation public, qui s'apparente en définitive « plus à la conférence qu'au débat »¹⁰⁴⁰. De 2006 à 2010, aucun autre débat public touchant à la problématique de l'énergie électronucléaire n'est organisé par la *CNDP*.

Le 28 mai 2009, *EDF* saisit la *CNDP* dans le but de lui demander d'organiser un débat public à propos de la construction d'une troisième unité de production électronucléaire de type EPR sur le site de Penly, ce qu'elle accepte le 1er juillet en nommant une *CPDP*. Cette saisine fait suite à l'annonce de Nicolas Sarkozy – alors président de la République – le 3 juillet 2008, de doter la France d'une deuxième centrale nucléaire EPR et du choix du site de Penly effectué par le gouvernement le 29 janvier 2009. En réponse, le *RSN* appelle le public à manifester le 12 juillet à

1038 Sylvie Gillet-Bresson, « L'enjeu communicationnel du débat public ITER en Provence », in *Les enjeux de l'information et de la communication*, dossier 2009, 2009, p14.

1039 *Ibid.*

1040 *Ibid.*, p15.

Paris dans le cadre de l'action « *Pour un monde sans nucléaire* » prévue depuis plusieurs mois avec ces partenaires européens, estimant que cette annonce gouvernementale bafoue les engagements du débat public sur le premier EPR. Citant les documents officiels de ce dernier, il juge que le lancement des travaux de ce nouveau réacteur a fait l'objet d'une tromperie¹⁰⁴¹. Le 29 janvier 2009, le *RSN* se déclare à nouveau prêt à emprunter les arguments critiques de l'espace public institué, en vue, encore et toujours, de parvenir à un processus délibératif, dans le sens où il exige cette fois-ci, à partir de la critique formulée six mois plus tôt, l'organisation d'« *un nouveau Débat public* » à égalité de temps de parole avec *EDF* et annonce son intention d'attaquer en justice les autorisations de construction de l'EPR¹⁰⁴² ; tout en prenant de soin de dynamiser l'espace public oppositionnel antinucléaire se déployant sur le territoire menacé. Quelques jours plus tard, il invite ainsi les quelques opposants à l'atome vivant dans le secteur de Penly à se regrouper et à créer une coalition antinucléaire régionale. L'un des protagonistes raconte ce processus de formalisation :

« En fait, c'est le coordinateur du Réseau qui me tannait pour qu'on se réunisse, mais je n'étais pas très motivé car nous nous étions cassé la figure et nous nous étions brouillés avec pas mal de militants quand on avait voulu créer, en 2005, SDN 76 contre la volonté des partis politiques. Là on a été 90 à cette réunion et le mouvement est enfin parti... grâce à Nicolas Sarkozy, car nous n'avions pas le choix si on ne voulait pas de l'EPR. »¹⁰⁴³

Cette coalition antinucléaire régionale prend le nom de *Collectif Stop EPR à Penly ni ici ni ailleurs (CSEPA)* et organise une première performance protestataire le 28 juin sous la forme d'un rassemblement festif et d'une manifestation à laquelle participe 600 personnes, sans faire une quelconque référence au débat public de la *CNDP* à venir qui est déjà sur les rails. Les pouvoirs publics n'étant pas plus disposés qu'il y a quatre ans à s'engager dans un processus délibératif, le *RSN* annonce, sans surprise, qu'il ne participe pas à ce « *débat bidon* » et appelle à l'organisation d'action de contestation lors des réunions des débats, formulant pour l'occasion, et

1041 Réseau sortir du nucléaire, « M. Sarkozy annonce un 2nd réacteur EPR : 'Sortir du nucléaire' appelle les citoyens européens à manifester le 12 juillet à Paris », Communiqué de presse, 3 juillet 2008.

1042 Réseau sortir du nucléaire, « Nucléaire : annonce d'un nouvel EPR – Réuni en Assemblée générale nationale dès samedi et dimanche à La Rochelle, le Réseau 'Sortir du nucléaire' prépare la résistance citoyenne », Communiqué de presse, 29 janvier 2009.

1043 Entretien.

pour la première fois, une critique étayée de ce dispositif de concertation eu égard à son idéal délibératif¹⁰⁴⁴. Ce dernier lui sert toujours en effet de référent normatif, orientant les choix tactiques de son action au sein de l'espace public. Il est suivi quelques jours plus tard par les principales ONG écologistes¹⁰⁴⁵. A l'inverse, même s'il juge à l'instar du *RSN* qu'il n'a pas lieu d'être, le *CSEPA* annonce son intention d'y participer en empruntant les procédures imposées par la *CPDP*, dans l'espoir de dynamiser l'espace public oppositionnel (re)naissant localement et de critiquer, en situation, les limitations du dispositif¹⁰⁴⁶. C'est une première dans l'histoire commune de la *CNDP* avec l'énergie électronucléaire. Ainsi, à la différence des précédents débats publics, la production de l'information et de l'expertise n'a pas été totalement du fait des acteurs officiels du secteur électronucléaire : la *CPDP* s'est appuyée sur plusieurs expertises indépendantes, promues par la mouvance antinucléaire. Cependant, même si les écarts sont moins sensibles, l'égalité du temps de parole entre les différentes catégories de protagonistes n'a pas été atteinte. La tribune est également restée essentiellement composée des membres de la *CPDP* et des experts officiels, excepté pour une réunion où un militant du *CSEPA* a pu y figurer pendant dix minutes, sur la totalité du débat pour chaque acteur ayant rédigé un cahier d'acteurs, afin de développer leurs arguments. La *CPDP* a aussi veillé à éviter tout débordement au cours des discussions, en organisant les modalités d'intervention du public par l'instauration d'un tour de parole, chacun étant limité à trois minutes avec une priorité donnée aux questions jugées inédites.

Au final, la mise en pratique des normes communicationnelles au sein de ces débats publics relatifs à la politique électronucléaire et réalisés sous l'égide de la *CNDP*, correspond à une résurgence des différents rapports de forces et valeurs culturelles institués sur le temps historique de l'instauration des normes technocratiques régulant les controverses sociotechniques au sein de l'espace public institué¹⁰⁴⁷. Leurs conditions de mise en œuvre et de déroulement ont également favorisé l'effervescence contestataire et le déploiement d'espaces

1044 Réseau sortir du nucléaire, « Projet de réacteur nucléaire EPR à Penly : encore un débat bidon ! », Communiqué de presse, 24 mars 2010.

1045 Agir pour l'environnement, « Centrale nucléaire EPR à Penly : un débat public pourquoi faire ? », Communiqué de presse, 23 mars 2010 et Greenpeace, « Nucléaire : Greenpeace refuse de participer au débat public sur la construction d'un troisième EPR à Penly », Communiqué de presse, 30 mars 2010.

1046 Alain Corrèa, « Les riverains se mobilisent contre l'EPR de Penly », Conférence de presse de lancement du débat publique, 24 mars 2010.

1047 Cyrille Bodin et Mikaël Chambru, « L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques. L'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP », *Op. Cit.*

publics oppositionnels plus qu'elles ne l'ont canalisé, confirmant ainsi le diagnostic établi par Marie-Gabrielle Suraud à propos des conséquences de l'instauration de ces dispositifs de participation institutionnelle :

« Sur le plan pratique, il ressort de ce qui précède que, au lieu de rétablir le dialogue ou la confiance, une procédure institutionnelle de débat peut déboucher sur un résultat contraire à celui qui est visé : radicaliser la contestation et non la réguler. »¹⁰⁴⁸

Il ne s'agit pas là d'un trait caractéristique de ce nouvel outil de la communication publique contemporaine, puisque les différents dispositifs de concertation, mis en place successivement par les pouvoirs publics depuis cinq décennies dans le but de résorber la critique sociale de l'énergie électronucléaire et de renforcer la légitimité des décisions politiques, donnent à voir un processus similaire. Ces débats publics s'inscrivent dès lors plutôt dans une controverse plus ancienne opposant les pouvoirs publics à la mouvance antinucléaire, tout en constituant un « *moment singulier et décisif* »¹⁰⁴⁹ pour cette dernière, d'agir en faveur de la promotion d'une politique délibérative. Ils offrent en effet, de par leurs conditions de mise en œuvre et de déroulement agrémentés par un artifice délibératif, une situation sans précédent pour les opposants à l'atome civil. Ces derniers peuvent procéder, à partir des espaces publics oppositionnels, à un débordement délibératif des procédures normatives sur lesquelles reposent leur légitimité au sein de l'espace public institué. En ce sens, ils contribuent à renforcer et à structurer les rapports sociaux, les formes d'engagements et les stratégies d'acteurs déjà fortement conflictuels entre les différents protagonistes de la controverse électronucléaire¹⁰⁵⁰. Or, ces débats publics ne sont dans le même temps qu'un moment trivial de cette dernière, dans le sens où l'effervescence protestataire continue de croître et de se déployer au sein de l'espace public plusieurs mois et années après l'arrêt dudit dispositif de concertation. Ainsi, dans le cas de l'EPR, 30 000 personnes manifestent à Cherbourg quelques semaines seulement après la fin du débat public. Ensuite, la mobilisation change d'échelle spatiale avec la création, à l'initiative du RSN, d'une coalition antinucléaire internationale, déclinée ensuite en de multiples coalitions

1048 Marie-Gabrielle Suraud, « L'espace public : entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industriels », *Op. Cit.*.

1049 Daniel Boy et al., *Le débat public, un risque démocratique*, Paris, Tec & Doc, 2009, p167

1050 Mikaël Chambru, « L'espace public contemporain au prisme des formes de résistance à l'injonction participative relative aux débats public sur le nucléaire », *Op. Cit.*.

locales. Ces dernières revigorent alors, notamment par l'organisation de diverses performances contestataires, des espaces publics oppositionnels sur des territoires non directement menacés par l'EPR. Cette séquence de mobilisation culmine avec l'organisation, le 17 mars 2007, d'une manifestation organisée simultanément dans cinq villes et à laquelle participent 62 000 personnes, un chiffre jamais atteint par la mouvance antinucléaire depuis trois décennies. Dans le cas des autres thématiques du domaine nucléaire soumises au débat public, un processus similaire d'incursion dans les dynamiques d'un épisode contestataire plus large est également observable.

6.3. Le débordement délibératif des mouvements sociaux

6.3.1. La participation plurivoque aux débats publics

Pour chaque débat public organisé sous l'égide de la *CNDP*, le *RSN* recourt systématiquement au même choix tactique : il appelle les militants antinucléaires à résister à l'injonction participative par le boycott de la procédure administrative et par une participation cantonnée à l'extérieur du dispositif, tout en laissant ouverte la possibilité aux coalitions locales ou régionales d'y participer plus largement. Dans cette perspective, il mobilise conjointement, d'une part, un registre d'action en apparence non délibératif en organisant des performances protestataires devant les réunions publiques officielles, afin d'en dénoncer les limitations du moment ; et d'autre part, un registre d'action à l'apparence délibérative en organisant leur propre débat public, afin de matérialiser symboliquement le processus délibératif qu'il revendique. En situation, un des responsables du *RSN* explique le sens de ce choix tactique d'articuler activisme et action délibérative :

« Notre rôle est d'amener le débat public sur la place publique, en le sortant des salles confinées à 50 ou 100 personnes où le public écoute des experts. Pour cela, on doit intéresser les médias à l'extérieur pour faire passer un message différent et essayer d'organiser nous-même, avec nos faibles moyens, ce débat que l'Etat refuse de faire. »¹⁰⁵¹

Ce choix tactique est aussi le résultat d'un compromis opéré par le *RSN* entre les différents acteurs de la mouvance antinucléaire, dans le sens où il permet *a priori* de satisfaire les motivations et les revendications de chacun. Ainsi, bien que les militants rencontrés au cours de notre enquête de terrain perçoivent tous ces dispositifs de concertation comme une tentative de canaliser la critique sociale qu'il porte à l'encontre du programme électronucléaire plutôt que comme un outil de démocratisation des choix énergétiques, il n'y a pas de consensus entre eux sur la forme à donner à leur participation à ces débats publics. Ces divergences sont notamment visibles au sein des coalitions régionales directement concernées par ces procédures

1051 Entretien.

administratives, mais elles se retrouvent également, peu ou prou, au sein de l'ensemble des coalitions locales antinucléaires agissant sur le territoire hexagonal. L'enjeu est alors de maintenir une certaine cohésion d'action, par la construction d'une position commune et partagée par le maximum de militants antinucléaires, face à l'injonction participative déployée par les pouvoirs publics. Cette nécessité du compromis est une étape indispensable, si ce n'est un impératif pour la mouvance antinucléaire, dans la constitution du rapport de force avec leurs adversaires, pour « *présenter des revendications, si ce n'est communes, au moins non discordantes* »¹⁰⁵². Au sein des coalitions locales, ces divergences tactiques sont parfois surmontées, face à l'impossibilité de trouver un compromis, par le recours à une procédure de vote à la majorité, quitte à ce que localement, le positionnement majoritaire adopté au sein de la mouvance antinucléaire se retrouve minoritaire. Cette situation s'est par exemple produite lors du débat public sur l'EPR de Penly au sein du *CSEPA*, comme le raconte ce militant :

*« Au niveau du collectif, j'étais complètement contre, je ne voulais pas qu'on y participe. J'ai défendu mon point à l'assemblée générale où nous avons pris notre décision, au même titre que ceux qui voulaient qu'on y participe. On a échangé, on a voté et il a été décidé de participer à l'intérieur. C'est dommage, surtout que si on avait voté avec les copains de la Basse-Normandie, ma position aurait été majoritaire. »*¹⁰⁵³

Cette nécessité du compromis dissimule également une réalité plus complexe quant à ces choix tactiques que l'opposition idéal-typique dressée par la philosophie politique, notamment par les travaux d'Iris Marion Young¹⁰⁵⁴, entre d'un côté les militants pragmatiques adeptes de la discussion et de la négociation et de l'autre les militants radicaux adeptes de la confrontation et du rapport de force. Premièrement, il est impossible, à la suite de nos investigations empiriques, de distinguer des types de militants ayant systématiquement recours à une tactique spécifique en fonction de leurs appartenances à telles ou telles franges de la mouvance antinucléaire, sauf à construire des idéaux-types contestataires, déconnectés des expériences sociales et des aspirations des individus s'opposant à l'atome civil. Le positionnement de ce militant issu de la frange libertaire de la mouvance antinucléaire illustre à lui seul cette chimère :

1052 Marie-Gabrielle Suraud, « L'espace public : entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industrielles », *Op. Cit.*.

1053 Entretien.

1054 Iris Marion Young, « La démocratie délibérative à l'épreuve du militantisme », in *Raisons politiques*, numéro 42, 2011, p131-158.

« En tant que libertaire, je suis pour l'abolition de l'Etat, mais je ne suis pas contre participer aux débats publics qu'il organise si on est clair dès le départ et que ça va seulement nous permettre de nous exprimer au même titre que les pro-nucléaires, c'est-à-dire que l'on n'ait pas l'illusion qu'on va arriver à faire changer les décisions. »¹⁰⁵⁵

Deuxièmement, plutôt qu'une contradiction insurmontable entre deux conceptions du changement social, les pratiques effectives observables au sein des débats publics relatifs à l'énergie électronucléaire donnent à voir des positionnements fluides et enchevêtrés, quant aux usages de ce derniers. Le récit de ce militant antinucléaire breton donne à voir cette participation plurivoque :

« A l'époque, on avait organisé les contre-débats, eux ils font le débat bidon, nous on fait le vrai, et il y avait des soirées où l'on était à l'intérieur de la salle et d'autres où l'on était à l'extérieur. En dehors avec les banderoles, ça veut dire que de tout façon tout est déjà décidé, et puis dans la salle pour défendre nos arguments. »¹⁰⁵⁶

La délibération faisant toujours figure de référent normatif orientant les pratiques de participation à ces dispositifs de concertation, les choix tactiques effectués sont, en pratique, notamment corrélés aux conditions de déroulement des débats publics orchestrées par les CPDP, c'est-à-dire au degré de rejet ou d'adhésion de celles-ci aux « *normes procédurales de la délibération et [aux] valeurs substantielles qui en constituent l'assise* »¹⁰⁵⁷. Ainsi, lorsque la CPDP s'attache à mettre en place, même de manière artificielle, une situation propice à la dynamique des échanges et à l'émergence de la controverse, il arrive que des militants antinucléaires adeptes *a priori* d'une participation à l'extérieur du débat public finissent par participer aux échanges argumentatifs à l'intérieur de celui-ci, sans toutefois respecter scrupuleusement la normativité des procédures. C'est le cas notamment de cet opposant à l'énergie électronucléaire, jugeant les contraintes situationnelles et les opportunités offertes par le débat public sur la THT favorables pour s'engager dans le processus participatif et ainsi porter la contradiction au sein même de cette instance :

1055 Entretien.

1056 Entretien.

1057 Archon Fung, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Op. Cit.*.

« Cela m'est arrivé, même si je défendais une posture de boycott à l'extérieur, de rentrer dans le débat, soit pour observer, soit pour porter la contradiction (...). Il y avait vraiment une controverse à apporter, c'était assez nouveau. Il n'y avait quasiment aucune ligne THT en débat public et les enjeux sur la santé commençaient à apparaître. On a ainsi pu prouver que RTE ne respectait pas les normes sur cette question là, et ensuite justifier nos actions de désobéissance civile et de sabotage. »¹⁰⁵⁸

Inversement, lorsque la CPDP cherche à maîtriser les interactions au travers du dispositif qu'elle a instauré et qu'elle ne parvient pas à faire s'engager sincèrement les différents protagonistes au sein de celui-ci, cela conduit les militants antinucléaires, adeptes *a priori* d'une participation respectant la normativité des procédures, à opter progressivement pour un usage agonistique du débat public. Ce dernier se traduit par une participation à l'extérieur du dispositif par le biais d'actions protestataires, éventuellement accompagnées par la rédaction d'un cahier d'acteurs et l'organisation d'un débat public alternatif, un positionnement notamment visible dans la trajectoire des militants des ONG écologistes partenaires du RSN :

« Nous avons participé au débat sur la THT en sachant d'emblée que la décision était déjà prise. Cette fois-ci à Penly, nous ne participerons pas à ce débat public, pour la simple et bonne raison que, d'une part, la décision est déjà prise ; et d'autre part, on a maintenant l'historique du débat public sur l'EPR de Flamanville. Quand un maître d'ouvrage, EDF, ment à ce point là, il n'est pas acceptable que nous puissions participer à un débat de ce type. »¹⁰⁵⁹

Ensuite, plus le rejet et l'instrumentalisation de la délibération est important par les pouvoirs publics, plus la mouvance antinucléaire recourt à une participation coercitive vis-à-vis de ces dispositifs de concertation. Lorsque cette éviction est maximale, elle opte pour une participation à l'intérieur de ces derniers, en ne respectant pas la normativité des procédures instituées. Il s'agit alors de se servir de la procédure du débat public, en la détournant à son propre avantage. C'est en substance ce qui s'est passé au cours du débat public sur ITER, comme le donne à voir le

1058 Entretien.

1059 Stéphane Kerkhove, « Agir contre l'environnement s'oppose à l'EPR », Conférence de presse de lancement du débat publique, 24 mars 2010.

compte-rendu officiel de la CPDP, ceux réalisés par les journalistes, ainsi que l'extrait d'entretien suivant de l'un des protagonistes :

« On a réussi à faire annuler la première réunion du débat public, en envahissant la tribune. C'était notre façon à nous de dire que ce débat était une arnaque, que c'était un débat publicitaire pour ITER et pas du tout un débat démocratique. Après, à une autre réunion, on a confisqué la maquette du réacteur ITER avant le début du débat, on a bien rigolé et les journalistes ont adoré. Puis, plutôt que d'organiser un vrai débat démocratique avec nous, ils ont préféré mettre des gendarmes devant chaque réunion pour nous empêcher de rentrer : c'est ça leur démocratie ! »¹⁰⁶⁰

Ce débordement délibératif a pour objectif d'en perturber le fonctionnement et d'imposer la suspension de la procédure en cours, tant que celle-ci ne s'engage pas dans une dynamique délibérative acceptable pour les militants antinucléaires. Là encore, le cas du débat public sur ITER montre que le recours à ce type d'action n'intervient qu'une fois les autres recours épuisés, notamment juridiques. Les militants mobilisent alors l'ironie et le spectaculaire – qui sont eux-mêmes une norme dès lors qu'il n'y a rien à discuter et à négocier¹⁰⁶¹ – dans le but d'approfondir la délibération publique, en faisant ressortir les coûts associés à son rejet. Archon Fung précise que « de tels moyens sont envisageables (..) car la défense du statu quo institutionnel non délibératif est en elle-même non dialogique »¹⁰⁶². Dans les trois situations mentionnées ci-dessus, les militants antinucléaires inscrivent en effet leur participation au débat public et les modalités de celles-ci dans une « démarche pragmatique et radicale »¹⁰⁶³ de défense de la démocratie délibérative. Celle-ci consiste à adapter leur choix tactiques en fonction des opportunités offertes, dans le but d'agir, ici et maintenant, de manière efficace face à leurs adversaires, afin d'arracher l'instauration d'un processus délibératif. Qu'elle soit coercitive ou non, cette participation s'appuie d'ailleurs globalement sur les mêmes registres de justification, afin de légitimer ces choix tactiques pourtant plurivoques. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ont

1060 Entretien.

1061 Rémi Barbier, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », in *Natures Sciences Société*, numéro 13, 2005, p259.

1062 Archon Fung, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Op. Cit.*, p320.

1063 Irène Pereira, *Peut-on être radical et pragmatique ?*, Paris, Textuel, 2010, p109-112.

tous recours au même régime de justification dans les mêmes situations, les positionnements étant là encore fluides et enchevêtrés. Le registre de justification le plus courant est, sans surprise, la contestation du déroulement normatif et l'artifice délibératif de ces dispositifs de concertation à partir du débat lui-même. La participation est ici pensée en référence à leur engagement en faveur de la défense d'idéaux de délibération et de participation, dans le but d'obtenir des avancées structurelles :

« Un débat quel qu'il soit n'a de sens que si l'on connaît les modalités et que l'on a une prise sur le processus de décision finale. La critique du formalisme de la CNDP porte sur ce point précis : le public est exclu du cercle décisionnel. »¹⁰⁶⁴

Le second registre est celui de l'amélioration de la visibilité et l'audibilité des revendications au sein de l'espace public institué, notamment par le biais de l'espace public médiatique. La participation est ici considérée comme un outil de communication permettant de porter la contradiction et de publiciser des questionnements plus généraux que la seule problématique circonscrite du débat :

« Il faut prendre ces outils de participation comme des outils de mobilisation qui nous donnent la possibilité d'accroître notre rapport de force, de faire passer notre message et de mener la contestation, aussi bien pour déstabiliser le dispositif que pour dénoncer le nucléaire et la politique énergétique française globale. »¹⁰⁶⁵

Le dernier registre est celui de l'obtention d'avancées substantielles. La participation est ici envisagée comme un point d'appui permettant de bousculer les certitudes ancrées chez les acteurs de l'espace public institué et de dynamiser les espaces publics oppositionnels :

« Ces débats publics sont l'occasion d'interpeller les gens qui servent la soupe du lobby nucléaire au regard de leur propre humanité. Il y aura peut-être une personne qui ira se coucher le soir en culpabilisant, se posera des questions, et peut-être même qu'elle nous rejoindra. Ce sont des petites connexions possibles avec les gens. »¹⁰⁶⁶

1064 Entretien.

1065 Entretien.

1066 Entretien.

Ces trois registres de justifications interagissent les uns avec les autres et rares sont les militants antinucléaires ne déclinant que l'un d'eux, même si, la plupart du temps, un registre est prépondérant sur les autres dans les propos énoncés. Ils sont, aussi et surtout, centraux dans la mise en place des actions protestataires, dans le sens où ils font partie intégrante des choix tactiques de la mouvance antinucléaire, notamment afin d'asseoir, lors des débordements délibératifs de ces dispositifs de concertation, sa légitimité et le caractère politique de cet acte de réappropriation des enjeux. Toutefois, l'expérience du débat public sur l'EPR de Penly montre que, dès l'instant où une frange significative de la mouvance antinucléaire fait le choix tactique de participer à ces débats publics en respectant le caractère normatif des procédures de discussions, l'équilibre institué entre ces différents régimes se fissure et crée par conséquent des tensions entre eux. Assez rapidement, le *CSEPA* privilégie en effet la poursuite d'un ensemble de revendications substantielles, en lieu et place des revendications structurelles habituellement portées par la mouvance antinucléaire dans ces débats publics :

« Notre objectif, c'était d'amener EDF à se prendre les pieds dans le tapis en posant des questions déstabilisantes, en donnant à voir leur position caricaturale ; tout en obtenant, grâce à ce point d'appui institutionnel, des avancées concrètes et utiles pour la lutte antinucléaire. »¹⁰⁶⁷

Ce choix effectué par le *CSEPA* entre alors en tension avec celui effectué par le *RSN* et plusieurs militants antinucléaires haut-normands remettent en cause la légitimité de ce dernier, jugeant anormal qu'ils viennent sur leur territoire pour tenir un discours et défendre une position tactique qui n'est pas la leur. A l'inverse du premier débat public sur l'EPR, l'informel joue cette fois-ci une place significative dans le choix effectué par le *CSEPA* de participer au processus participatif, plutôt que de le déstabiliser. L'un des militants antinucléaires détaille l'importance des échanges officieux avec la *CPDP* et son président :

« On regarde d'abord qui est le président de la CPDP, on se renseigne et on s'aperçoit que c'est un ami personnel d'une figure emblématique locale des Verts, donc on sait qu'il est avec nous. Résultat, on a eu une CPDP aux petits oignons, son président est ravi de nous voir et nous aussi.(...) Concrètement, il a été pour nous un allié objectif. Il a été un

1067 Entretien.

*facilitateur sans jamais se mouiller, il n'a jamais fait état de nos conversations téléphoniques, donc à nous aussi d'assumer certaines contraintes. »*¹⁰⁶⁸

Même si la lecture du compte-rendu officiel de la CPDP atteste que le CSEPA a participé aux échanges argumentatifs en tentant régulièrement de brandir la normativité des procédures – en l'occurrence le respect des tours de parole, le temps imparti à ceux-ci et la règle d'une question par prise de parole – celle-ci a néanmoins contribué à canaliser l'effervescence contestataire, là où nombre d'outil de communication publique ont échoué par le passé. Cette participation a effectivement progressivement résorbé la contestation de l'artifice délibératif de ces dispositifs de concertation à partir du débat lui-même, jusqu'à faire en sorte que les militants du CSEPA se retrouvent à défendre, face à d'autres coalitions antinucléaires, le dispositif de la CDNP dont ils ont pourtant pointé et dénoncé eux-mêmes les insuffisances lors des premières réunions du débat public. « Là, on est vraiment embêté, car on a dépassé la ligne rouge », souligne après coup l'un des militants de ladite coalition antinucléaire. Cette situation s'est produite lors de la réunion de Caen du 18 mai 2010¹⁰⁶⁹, au cours de laquelle la coalition antinucléaire basse-normande, directement concernée par cette séance puisque se déroulant sur son territoire, appelle à une participation à l'extérieur de la salle, et le *Collectif radicalement antinucléaire (Cran)* à une participation à l'intérieur, en ne respectant pas la normative des procédures instituées. Alors que le président de la CPDP lance l'ouverture de la réunion, les militants de cette coalition antinucléaire locale se mettent immédiatement à l'applaudir, ce qui fait d'abord sourire l'intéressé, qui les remercie de « cet accueil cordial ». Puis lorsqu'il tente de présenter la soirée, les applaudissements continuent, accompagnés de oia et de slogans tel que « Le débat on s'en fout, on ne veut pas de l'EPR du tout ! ». Il tente pendant plusieurs minutes de reprendre la main sur la situation : « le débat, ce n'est pas que des applaudissements, c'est aussi des points de vue argumentés, vous avez la parole pour les présenter ». En vain. Tout en échangeant avec le public réfractaire au débat, le président de la CPDP finit par s'énerver : « votre posture est ridicule ! (...) tout ceci est lamentable ! », avant de décider au bout de dix minutes de suspendre la réunion : « empêcher un débat, ce n'est pas ce qu'il y a plus d'intelligent ». C'est à ce moment là qu'un militant du CSEPA décide de monter à la tribune, afin

1068 Entretien.

1069 Claude Lambert, « Nucléaire, débat public EPR Penly 3 », in *Dailymotion*, 18 mai 2010.

de venir en aide à la CPDP et ainsi tenter de sauver la tenue de la réunion. Silence dans la salle. Pendant une dizaine de minutes, il tente de convaincre par un difficile jeu d'équilibriste, indiquant « *qu'il ne se fait aucune illusion* » sur la finalité du débat tout en rappelant l'importance de celui-ci, les militants du Cran de laisser le débat se dérouler : « *je suis avec vous !* ». S'en suit un échange assez virulent pendant une quinzaine de minutes entre les militants antinucléaire assis dans la salle, qui remettent en cause la légitimité du CSEPA, et inversement. C'est aussi ce que fait ce militant de la coalition antinucléaire basse-normande :

« Il y avait une cohérence entre notre discours refusant de participer au débat et l'action du Cran visant à empêcher le débat d'avoir lieu. Chez nous, c'est comme cela que ça se passe, désolé pour les copains de Dieppe. Mais qui voulaient-ils convaincre ? On en arrive à un point où l'on a l'impression qu'ils ont plus de connivences avec les acteurs du nucléaire qu'avec nous... »¹⁰⁷⁰

Absorbés par ce processus institutionnel, les militants antinucléaires du CSEPA ont secondé les animateurs du dispositif, dans la préservation des conditions d'une discussion apaisée face à toute forme de débordement, y compris délibératif, à partir de l'espace public oppositionnel qu'ils ont en définitif délaissé. A cet égard, ils n'ont pas organisé le débat public alternatif initialement prévu en marge du débat officiel : « *c'est un échec !* », concède l'un d'eux. En fait, la satisfaction par les pouvoirs publics de plusieurs revendications substantielles, notamment la présence d'un militant antinucléaire à la tribune lors d'une réunion et la commande d'une expertise au frais de la CPDP sur l'utilité de l'EPR, tendent petit à petit à occulter les revendications structurelles. La mise en visibilité publique de positions pré-déterminées et la manifestation d'un rapport de force n'est finalement plus la priorité de la coalition antinucléaire régionale. C'est qui explique que le CSEPA titre un bilan positif de sa participation au débat public respectueuse du caractère normatif des conditions de déroulement des discussions, d'autant plus qu'elle lui permet d'acquérir une reconnaissance et de devenir légitime aux yeux des acteurs de l'espace public institué :

« Il y a un principe d'opportunité et d'aubaine : donc, de manière auto-centrée, le bilan est excellent. Le fait qu'on y soit a débloqué les élus, car il faut avoir un degré d'institutionnalisation pour devenir un

1070 Entretien.

interlocuteur crédible. Ils ne peuvent plus nous écarter d'un revers de main en disant que nous sommes des contestataires, ils sont obligés de nous entendre. Le résultat très concret du débat public, c'est qu'on est aujourd'hui à la CLI, on a une reconnaissance, on a accès à des dossiers, on a forcé des portes. »¹⁰⁷¹

Si l'on replace ce débat public dans un contexte plus large du traitement public de la controverse électronucléaire par les pouvoirs publics dont il n'est qu'un moment, nous observons que cette avancée substantielle obtenue par le CSEPA n'en est pas vraiment une, et que nombre de coalitions antinucléaires l'ayant expérimenté l'ont quitté ou en font une analyse très critique. C'est le cas notamment d'une coalition antinucléaire bretonne qui, quasiment à la même période, décide de son côté de quitter la CLI, dont elle participait jusqu'alors aux activités : « *l'information est verrouillée dès le départ et après avoir bataillé pendant plusieurs années pour faire avancer les dossiers sans succès, nous sommes partis* »¹⁰⁷².

6.3.2. La promotion d'une politique délibérative

En fin de compte et de manière similaire aux autres dispositifs de concertation ayant rythmé la controverse électronucléaire depuis cinq décennies, les usages plurivoques par la mouvance antinucléaire des débats publics mis en place sous l'égide de la CNDP donnent à voir un processus croisé d'ensauvagement par les mouvements sociaux de ces instances et de domestication par ces dernières de la critique sociale. Cette domestication devient d'autant plus prégnante dès lors que les militants antinucléaires participent au débat officiel en respectant la normativité des procédures instituées par les pouvoirs publics, tandis que l'ensauvagement de ces dispositifs de concertation croît, à mesure que la mouvance antinucléaire déborde ces dernières.

1071 Entretien.

1072 Entretien.

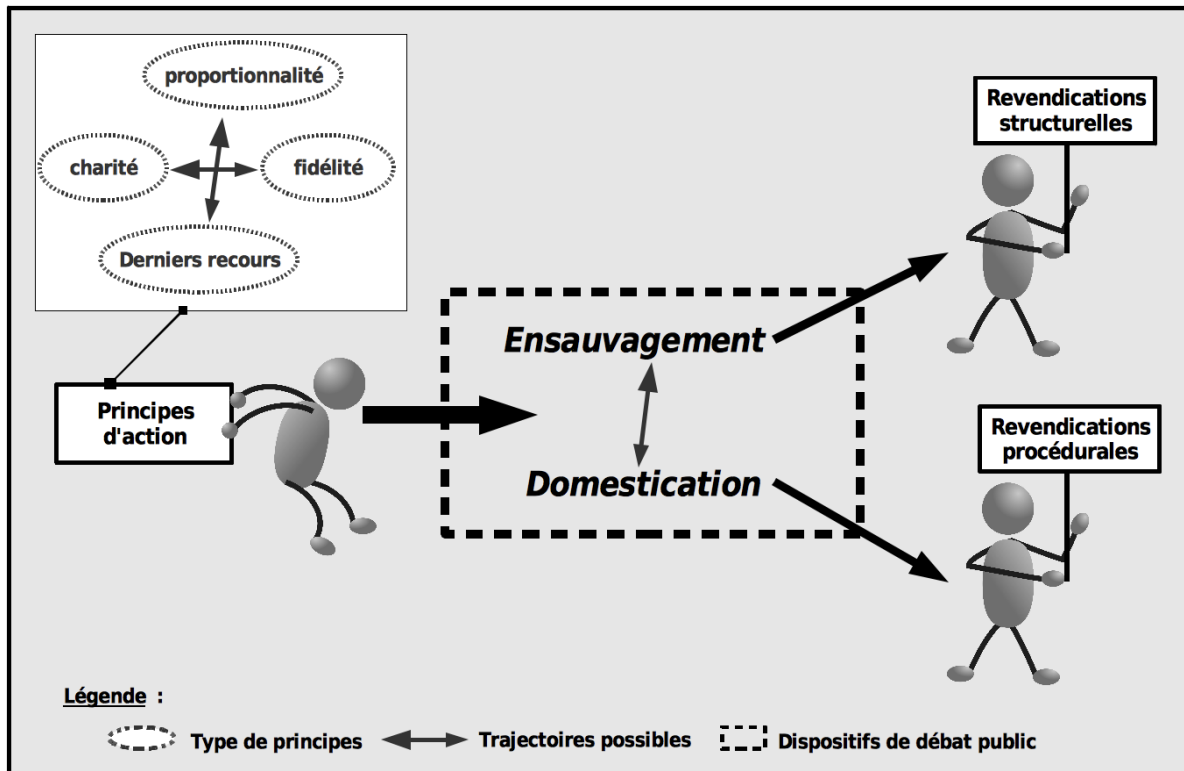


Figure 10: Les dynamiques de l'activisme délibératif de la mouvance antinucléaire

Ce processus croisé révèle, à l'épreuve de la communication publique contemporaine, les dynamiques de l'espace public résultant de l'interaction entre le caractère instituant des espaces publics oppositionnels et l'institutionnalisation de ces derniers au sein et par l'espace public institué. Au delà d'une vision binaire attribuant un ensemble de vices ou de vertus, selon les points de vue propres à chacun, à l'une ou l'autre des postures, il ressort que la participation domestiquée de la mouvance antinucléaire à ces dispositifs de concertation vise plutôt à promouvoir des revendications substantielles, tandis que la participation ensauvagée porte essentiellement sur des revendications structurelles, ancrées autour de la promotion d'une démocratie délibérative¹⁰⁷³.

La prégnance de ces revendications se matérialise, comme évoqué précédemment, par l'attachement continu de la mouvance antinucléaire à faire avancer des formes de délibération équitables, malgré le refus de ses adversaires de s'engager dans une dynamique délibérative au-

1073 Mikaël Chambru, « L'activisme délibératif de la mouvance anti-nucléaire. Entre résistance à l'impératif participatif et revendication d'une politique délibérative », colloque *L'impératif participatif en procès ? Regards croisés sur les critiques de la participation*, EHEES, Paris, 23 mars 2012.

delà du simple artifice. Elle se matérialise également dans le glissement progressif au cours de la période des débats publics d'une remise en cause initiale de la *CNDP* en tant qu'outil d'acceptabilité sociale d'une relance du programme électronucléaire vers une remise en cause de l'intervention étatique vis-à-vis de l'autorité indépendante que constitue cette dernière. Le 1er septembre 2004, le *RSN* juge en effet très sévèrement la *CNDP*, suite à son annonce de confier à *Areva* l'organisation d'un débat public sur le projet de construction d'une nouvelle usine d'enrichissement d'uranium à Pierrelatte :

« De façon générale, le Réseau "Sortir du nucléaire" estime que les débats organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP) constituent une véritable parodie de démocratie, destinée à donner une apparente légitimité à des décisions déjà prises dans le dos des citoyens. »¹⁰⁷⁴

Le 13 septembre 2005, le discours à l'égard de ce dispositif de concertation évolue, lorsque le *RSN* réagit publiquement à la censure de son cahier d'acteurs faisant référence à un document confidentiel défense, qui montre la vulnérabilité de l'EPR face à un crash-suicide d'avion :

« Pour le Réseau "Sortir du nucléaire", ce n'est pas la CNDP qui est en cause (en diffusant la contribution dans son intégralité, elle peut être attaquée pour "compromission"). Ce sont l'industrie nucléaire et le pouvoir français qui sont responsables de l'opacité et du mensonge qui entourent le nucléaire. »¹⁰⁷⁵

Cette évolution du jugement de la mouvance antinucléaire vis-à-vis de la *CNDP* est confirmée le 14 novembre, dans l'appel à mobilisation que lance le *RSN* en vue d'organiser une action protestataire devant la réunion du débat public officiel à Rennes deux jours plus tard :

« Le gouvernement a véritablement miné le débat public CNDP et démontré le peu de cas qu'il accorde à l'expression des citoyens et à la « transparence » sur le nucléaire. Cette posture politique a un revers dont les pouvoirs publics auront à rendre compte »¹⁰⁷⁶

1074 Réseau sortir du nucléaire, « Enrichissement de l'uranium : le 'débat public' confié à AREVA ! », Communiqué de presse, 1er septembre 2004.

1075 Réseau sortir du nucléaire, « Débat public sur le réacteur nucléaire EPR : la contribution du Réseau 'Sortir du nucléaire' censurée », *Op. Cit.*

1076 Réseau sortir du nucléaire, « Non à l'EPR, Non à la ligne THT, oui aux alternatives : rassemblement à Rennes (Cessons Sévigné) le 16 novembre », Communiqué de presse, 14 novembre 2005.

Ce changement de statut dans les modalités argumentatives traduit une reconnaissance, certes partielle, de la légitimité de ce dispositif de concertation par les mouvements sociaux, et inversement, puisque la *CPDP* souligne dans le même temps que ces derniers « *contribuent à éclairer le public et à structurer le débat public* »¹⁰⁷⁷. Cette crise du secret-défense rend alors visible, au sein de l'espace public et de l'espace médiatique, « *le travail de reconnaissance mutuelle entre les Commissions organisatrices des débats et les réseaux associatifs* », toutefois très vite limité par le refus de la *CNDP* de prendre partie dans le rapport de force opposant la mouvance antinucléaire aux pouvoirs publics et le choix d'affirmer en réponse les principes procéduraux du débat public¹⁰⁷⁸. Ainsi, ce qui se joue dans ces débats publics est tout sauf le débat public en lui-même, dans le sens où s'y expriment les différents jeux d'acteurs, engagés de longue date au sein de la controverse électronucléaire et où s'y approfondissent leurs choix tactiques de mise en visibilité de leurs revendications et de quête de légitimité réciproques. Anne Bertrand, Francis Chateauraynaud et Jean-Michel Fourniau signalent à cet égard que ce premier débat public sur l'EPR marque un tournant :

*« La CNDP tente de réendogénéiser ce qui apparaît comme une crise en faisant du débat un lieu de manifestation de ce qui résiste au débat et partant en retournant la difficulté en exigeant que soient clairement assumées les conditions politiques d'un authentique débat public. »*¹⁰⁷⁹

Comme le donnent à voir ses prises de positions ultérieures, la mouvance antinucléaire n'est pas indifférente à cette tentative institutionnelle d'instauration d'un processus délibératif vis-à-vis des choix énergétiques du public, puisque celle-ci correspond en partie à son engagement normatif et empirique vis-à-vis de la délibération. Le 2 mai 2006, le *RSN* demande ainsi, après avoir appris au détour d'un compte-rendu de la *CPDP* que la décision de construire ITER n'est en réalité que partiellement prise alors que le dossier du maître d'ouvrage précisait le contraire, que la *CPDP* organise un nouveau débat public portant sur l'opportunité de construire ou non cette nouvelle installation électronucléaire en respectant scrupuleusement les principes d'organisation du débat public établi par la *CNDP*:

1077 Yves Mansillon, « Communiqué des décisions de la CNDP du 19 octobre 2005 », Paris, 19 octobre 2005.

1078 Groupe de sociologie pragmatique et réflexive, *Nucléaire et démocratie délibérative. Les technologies nucléaires à l'épreuve du débat public. Pour un observatoire informatisé des débats publics sur l'avenir du nucléaire civil*, Rapport de l'étude de faisabilité, Paris, 2005, p79.

1079 *Ibid.*, p79.

« Ce débat peut (et devrait !) encore être organisé (...). Le Réseau "Sortir du nucléaire" exige que le Débat public sur Iter soit recommencé dans son ensemble, que les opposants soient traités à égalité avec le CEA et les autorités (présence à la tribune, même temps de parole, etc). Il en va de la crédibilité de la Commission du débat public. »¹⁰⁸⁰

A ces conditions, le RSN annonce son intention de « *participer pleinement* » à ce nouveau débat public, traduisant ainsi son adhésion, *a minima* dans ses pratiques discursives et argumentatives, à cet outil de communication publique contemporain. Faisant ensuite progressivement de ce désir de participation un choix tactique vis-à-vis des pouvoirs publics, il est par conséquent disposé à s'engager, malgré les premières expériences peu concluantes des débats publics, dans les voies critiques de l'espace public institué. Le 26 avril 2008, le RSN écrit effectivement au gouvernement et à la CPDP pour leur demander, après une première tentative le 5 juillet 2007, d'organiser un débat public à propos du démantèlement des installations nucléaires en application de la législation française et européenne en vigueur :

« Conformément à l'article L121-10 du code de l'environnement, vous avez toute latitude pour saisir la Commission nationale du débat public en vue de "l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement." »¹⁰⁸¹

Le RSN le considère comme un « *impératif* » et enjoint, en novembre 2008, l'ASN de soutenir la nécessité d'un tel débat public « *honnête et non truqué* » reposant sur le respect d'une procédure équitable et la prise en compte du résultat des discussions par les décideurs¹⁰⁸². Il s'agit, en fait, d'organiser cet introuvable débat public, se déployant selon d'autres modalités que celles ayant jusqu'ici prévalu dans la mise en place effective des dispositifs de concertation relatifs à la controverse électronucléaire depuis cinq décennies. Alors que le débat public sur l'EPR de Penly débute, le RSN précise le 30 mars 2010 qu'il doit « *rompre avec la triste tradition des "débat bidon" sur le nucléaire* »¹⁰⁸³. En vue d'obtenir la mise en place de ce processus délibératif, la mouvance antinucléaire, et plus particulièrement les coalitions locales agissant sur le territoire

1080 Réseau sortir du nucléaire, « ITER : la commission du débat public a-t-elle trompé l'opinion ? », Communiqué de presse, 2 mai 2006.

1081 Réseau sortir du nucléaire, « Demandez un débat public sur le démantèlement des installations nucléaires », Appel à mobilisation, mai 2008.

1082 Réseau sortir du nucléaire, « Démantèlement : un débat public impératif », in *Contrôle*, numéro 181, novembre 2008, p127.

concerné, articulent la participation au dispositif de concertation et la réalisation de multiples actions à partir de l'espace public oppositionnel et à destination de celui-ci, mais aussi de l'espace public médiatique et de l'espace public institué, duquel elles n'hésitent pas à emprunter les arguments critiques. Ces actions sont par conséquent à la fois d'ordre juridique, dans le but d'empêcher le début des travaux de démantèlement, d'ordre scientifique, dans le but d'établir de façon irréfutable la contamination et médiatique et dans le but de réaliser un documentaire pouvant servir d'appui à l'animation de réunions publiques. L'un des militants, fortement engagé dans cette effervescence contestataire, insiste plus particulièrement sur ce dernier point :

« On a réussi à organiser une cinquantaine de séances publiques du film dans la région : on a lancé le débat public que l'Etat refusait de prendre en charge. C'était important, parce que nous voulions faire comprendre à l'opinion publique que le démantèlement était quelque chose de dément (...). C'est pour cela qu'on réclame aussi un débat public national ! »¹⁰⁸⁴

Dans un premier temps, cette mobilisation s'avère payante, puisque qu'après avoir reçu, le 9 septembre 2008, le bureau de la *CNDP* afin d'évoquer les modalités de consultation du public dans le domaine du démantèlement, l'*ASN* se déclare favorable, en avril 2009, à l'organisation de ce débat public sous l'égide la *CNDP*¹⁰⁸⁵. Elle est suivie, le 27 septembre 2009, d'une prise de position similaire du président de la *CLI* du site des Monts d'Arrée – également président du Conseil général du Finistère – demandant au gouvernement « *de prendre l'initiative* » d'organiser ce dernier, une demande qu'il réitère le 17 février 2011¹⁰⁸⁶. Entre temps, la commission d'enquête publique relative au démantèlement de la centrale de Brenillis estime, le 15 mars 2010, « *qu'il y a matière à organiser un débat public national sur le démantèlement des installations nucléaires* »¹⁰⁸⁷. Mais dans un second temps, cette mobilisation se retrouve confrontée au caractère limité de ces dispositifs de concertation dans le processus délibératif

1083 Réseau sortir du nucléaire, « M. Borloo, à quand un véritable débat national sur le démantèlement des installations nucléaires ? », Communiqué de presse, 30 mai 2010.

1084 Entretien.

1085 Réseau sortir du nucléaire, « Démantèlement : un débat public impératif », *Op. Cit.*, p128.

1086 Pierre Maille, « Courrier au Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transport et du logement », 17 février 2011.

1087 Danielle Faysse et al., « Avis et consultation de la commission d'enquête », Enquête publique relative à la demande, présentée par EDF, de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement complet de l'installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée (IBN n°162), Rennes, 15 mars 2010, p8.

institué : ces différents avis ne sont que consultatifs et ils ne sont pas suivis par les pouvoirs publics, qui refusent toujours d'avoir recours au débat public. Pour tenter d'obtenir malgré tout l'ouverture de ce dernier, la mouvance antinucléaire se concentre alors sur l'action judiciaire, en saisissant notamment le Conseil d'Etat le 28 septembre 2011, mais ce dernier rejettera deux ans plus tard ce recours.

En fin de compte, la participation coercitive de la mouvance antinucléaire au dispositif de concertation s'accompagne systématiquement par la revendication d'une délibération dégagée d'inégalités structurelles et la tentative d'impulsion de ce processus délibératif par la négociation, lors de la mise en place des débats publics par la *CNDP*. L'établissement de ce rapport de force, notamment par le recours à des actions protestataires organisées en marge de ces derniers, a en effet pour objectif de forcer les institutions à recourir à des méthodes délibératives. Il n'y a donc pas, dans les pratiques effectives des mouvements sociaux, une opposition tranchée et insurmontable entre démarche délibérative et démarche contestataire, mais une interdépendance entre celles-ci, évoluant en situation selon les intentions de ses adversaires à s'engager dans la dynamique d'un échange délibératif. Or, rappelle Marie-Gabrielle Suraud, le respect des normes délibératives exclut, par définition, le rapport de force et l'expression de ce dernier par la contestation en dehors des dispositifs :

« L'orientation communicationnelle de résolution des conflits qui caractérise la concertation publique est souvent présentée en excluant, par principe, la manifestation d'un rapport de force ou les confrontations conflictuelles ou polémiques. »¹⁰⁸⁸

Ainsi, les réflexions critiques sur le tournant délibératif se sont cristallisées et structurées, sur le plan philosophique, à travers une opposition figée entre les théoriciens d'une démocratie délibérative et ceux d'une démocratie agonistique, chacun associant un idéal-type contestataire à sa conception du changement social¹⁰⁸⁹. Nos observations empiriques remettant en cause cette tension entre activisme et délibération : elles impliquent par conséquent, d'un point de vue théorique, la nécessité de la dépasser dans le but de conceptualiser la connexité de ces deux

1088 Marie-Gabrielle Suraud, *Une approche communicationnelle de la concertation publique. La question de l'entente sociale, Op. Cit.*, p83-84.

1089 Alice Le Goff, « Démocratie délibérative, contestation et mouvements sociaux. L'idée d'un « activisme délibératif » et ses implications », in *Archives de Philosophie*, numéro 74, 2011, p241-247.

démarches en tant qu'acte de réappropriation politique par la mouvance antinucléaire des enjeux relatifs aux choix énergétiques effectués par les pouvoirs publics. Il s'agit ici de saisir et de réintroduire ces débordements engendrés par le développement de ces outils de communication publique, érigés en tant que forme nouvelle et démocratique du gouvernement des sciences et des techniques, à l'intérieur de l'analyse du politique. Dans cette perspective, et dégagée de la théorie de l'*agir communicationnel*, l'activité de la mouvance antinucléaire au regard des dispositifs de concertations sur les cinq dernières décennies donne à voir la figure d'un activisme délibératif, dans le cas d'un contexte d'hostilité incorrigible, au sens où « *les obstacles sont si élevés qu'il n'y a pas de chemin possible pour faire avancer la délibération* »¹⁰⁹⁰. Elle répond en effet aux quatre principes, établis par Archon Fung, censés guider celui-ci, dans des circonstances défavorables. Nous avons effectivement montré, dans notre décryptage de la mise à l'épreuve de l'action antinucléaire par la communication publique, qu'elle reste attachée à la prise de décision délibérative dans le but d'améliorer la gouvernance démocratique des choix énergétiques (principe de fidélité) ; qu'elle agit en considérant que ses adversaires sont désireux de s'engager dans la délibération (principe de charité) ; qu'elle cherche systématiquement à instaurer un processus délibératif avant de s'engager dans une participation coercitive (principe du dernier recours) ; et enfin qu'elle adapte son action en fonction du degré de rejet par ses adversaires des normes délibératives (principe de proportionnalité) : « *l'activisme délibératif montre comment, sans être un idiot politique, il est possible, face à l'inégalité l'hostilité, de pratiquer la démocratie délibérative* »¹⁰⁹¹.

Dans ce contexte d'hostilité incorrigible, l'engagement de la mouvance antinucléaire dans la promotion d'une politique délibérative des choix énergétiques la contraint à s'en tenir à une politique de confrontation avec les pouvoirs publics. Il s'agit d'agir de manière conflictuelle, « *dans l'espoir que, dans le long terme de l'histoire, ceux qui semblent maintenant incorrigibles adopteront en fin de compte la délibération* »¹⁰⁹². Cet activisme délibératif s'appuie alors sur de multiples choix tactiques, allant de la négociation à la protestation, oscillant ainsi entre une inscription de son action au sein de l'espace public institué et des espaces publics oppositionnels interagissant les uns avec les autres, se superposant et s'entrelaçant parfois. Ainsi, à partir du

1090 Archon Fung, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Op. Cit.*, p328.

1091 *Ibid.*, p318.

1092 *Ibid.*, p329.

décalage constaté entre la priorité accordée à l'idéal délibératif par les mouvements sociaux et le processus concret que recouvre cet idéal dès lors qu'il est opérationnalisé par les pouvoirs publics, l'apparente irrationalité de l'action antinucléaire trouve un fondement rationnel. Ce dernier est caractérisé par « *une dialectique contestante entre rationalité stratégique et rationalité délibérative* »¹⁰⁹³. Il s'appuie aussi sur l'adoption et la mise en œuvre de processus délibératif dans les pratiques internes de la mouvance antinucléaire. Nous avons en effet souligné que ces derniers font même figure d'un impératif normatif orientant les formes de discussion et de prise de décisions au sein des espaces publics oppositionnels, dans le sens où les militants antinucléaires adhèrent massivement aux normes délibératives, qu'ils en font un principe central de l'identité collective de la mouvance antinucléaire et qu'ils envisagent cette exigence comme l'un des critères prévalant à l'édification tactique de ces choix communicationnels. Il ressort toutefois de notre analyse que cette expérimentation de l'activisme délibératif n'en est pas moins ambivalente, puisque la délibération est marquée par une inévitable tension entre logique de participation et logique de délégation. Cette tension se retrouve d'ailleurs dans les multiples visages de la délibération promue par les militants antinucléaires, dès lors qu'ils doivent formuler les modalités du processus de prise de décision des choix énergétiques pouvant conduire à l'arrêt de l'industrie électronucléaire.

Derrière le compromis discursif mis en avant par le *RSN* et les pratiques effectives de résistance à l'injonction participative, la politique délibérative promue par la mouvance antinucléaire est en effet plurielle. Les attentes en matière de débat public recueillies au cours de nos trente-huit entretiens restituent les divergences existantes entre les militants antinucléaires. Tout du moins, elles en donnent un aperçu. Tout d'abord, il y a ceux qui réclament la mise en conformité des dispositifs de concertation se réclamant de l'idéal délibératif en accord avec les principes régissant celui-ci, dans le but d'organiser un grand débat public national :

*« Je n'idéalise pas le débat public, car à un moment donné il est orphelin de la décision politique. Mais si on règle cette question, les débats que la CNDP organise, sauf dans le cas du nucléaire, seraient excellents : ils sont bien animés et permettent l'expression de la diversité. »*¹⁰⁹⁴

1093 Alice Le Goff, « Démocratie délibérative, contestation et mouvements sociaux. L'idée d'un « activisme délibératif » et ses implications », *Op. Cit.*, p254.

1094 Entretien.

A l'inverse, d'autres jugent que le débat public doit se déployer au sein des espaces publics oppositionnels, de façon multiple et ancrée dans les territoires, plutôt que de façon centralisée au sein de dispositifs orchestrés par les pouvoirs publics :

« Je n'imagine pas un grand débat national, car je suis pour la décentralisation de l'énergie. Il doit avoir lieu au niveau des régions, des villes et même des quartiers. Là, je pense que les gens viendront et discuteront, car ils auront une prise sur l'avenir, et à partir de là imposeront par la mobilisation la décision au politique de sortie du nucléaire. »¹⁰⁹⁵

Ensuite, la question de la tenue d'un référendum, notamment mis en avant par une frange de la mouvance antinucléaire à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima, à ses détracteurs et ses défenseurs. Les premiers jugent que les inégalités structurelles existantes et l'histoire de la politique électronucléaire française empêchent le public de véritablement s'exprimer :

« Cela serait catastrophique ! On ne peut demander comme ça l'avis des gens alors que cela fait quarante ans qu'ils sont intoxiqués au nucléaire, c'est biaisé d'avance, surtout que c'est le gouvernement pro-nucléaire qui rédigerait la question où il faudrait répondre par oui ou par non. »¹⁰⁹⁶

Conscient de ses limites structurelles, les seconds le jugent toutefois comme un outil indispensable permettant, d'une part de dépasser le clivage entre des élus majoritairement favorables à la poursuite de la politique électronucléaire et le public quant à lui plus favorable à l'arrêt de celui-ci ; et d'autre part, de donner la possibilité au public de prendre part directement à cette décision :

« Je n'ai pas peur du référendum. Si on arrive à l'imposer, accompagné d'un débat « le plus démocratique possible », les Français décident collectivement de sortir du nucléaire, c'est sûr. On ne peut pas réclamer qu'il faille que les citoyens décident et de refuser le seul outil qui permette de le faire. »¹⁰⁹⁷

1095 Entretien.

1096 Entretien.

1097 Entretien.

Ce débat clivé, entre défenseurs et détracteurs du recours au référendum pour décider d'un arrêt de l'industrie électronucléaire, n'a rien d'inédit, dans le sens où il a déjà existé par le passé. Ainsi, en 1980, alors que le *CAPE* demande une consultation du public sur les choix énergétiques, la perspective de l'organisation d'un référendum, promis par le candidat socialiste à l'élection présidentielle, inquiète certaines coalitions antinucléaires du fait des inégalités structurelles et conjoncturelles des structures de l'espace public :

« Nous sommes inquiets quant aux conséquences éventuelles d'un verdict populaire (type référendum) en faveur du nucléaire, craignant qu'un coup d'arrêt ne soit alors porté au débat nucléaire. Ceci d'autant plus que le nombre des pro-nucléaires semble progresser en raison de la campagne distillée par les médias contrôlés par les partisans du nucléaire. Cette situation de fait ne laisse aucune illusion sur la possibilité d'un large débat public contradictoire. »¹⁰⁹⁸

Enfin, les modalités de prise de décision d'arrêt de l'industrie électronucléaire ne sont déconnectées des aspirations et des représentations plus larges des militants antinucléaires sur les modalités de transformation de l'ordre social des sociétés contemporaines, recoupant ainsi l'éventail des positionnements des théoriciens de la délibération. Le témoignage de cet autre militant antinucléaire l'illustre assez bien :

« Si au moment de décider de la sortie du nucléaire, on est toujours dans les même système politique, ce sont les députés qui décideront. Si elle est prise au cours de la révolution, elle le sera par une assemblée constituante. J'avance les deux choses en même temps, j'essaye de combattre l'Etat en tant qu'institution et faire en sorte qu'on sorte immédiatement du nucléaire. »¹⁰⁹⁹

1098 Mouvement homme et nature, comité savoyard de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, « *Courrier à l'attention du CAPE savoyard* », fond d'archives personnelles, p2.

1099 Entretien.

Conclusion

Tout d'abord (**chapitre 1**) en tant qu'irruption, la protestation antinucléaire émergeant en France au tournant des années soixante et soixante-dix contribue à produire l'espace public dans lequel cette action contestataire s'inscrit. Cet espace public des mouvements sociaux jaillit en marge de l'espace public institué, au sein duquel l'ensemble des acteurs sociaux défend le concept d'une France rayonnante techniquement, *via* le développement de l'énergie électronucléaire. L'une de ses dimensions constitutives est la remise en cause, par la fabrication, la publicisation, la mise en discussion et en débat contradictoire du risque nucléaire, de ce consensus social dominant sur les bienfaits de l'atome civil en tant qu'impératif de modernisation de la nation. L'objectif est de politiser une question jusqu'alors présentée au sein de l'espace public comme une simple question scientifique et technique relevant de la compétence des experts, dans le but de restituer la dimension politique de choix technoscientifiques et militaro-industriels effectués au lendemain de la seconde guerre mondiale. La mise en œuvre du programme électronucléaire s'inscrit alors dans la continuité de l'établissement de la politique scientifique française visant à confiner celle-ci en dehors de la société et de son jeu démocratique, afin d'éviter toute irruption de controverse sociotechnique à ce sujet. Cet espace public des mouvements est fragmenté et territorialisé, au sens où émergent autant d'espaces publics partiels que de lieux où la critique sociale de l'énergie électronucléaire se déploie sur le territoire hexagonal. Cet enracinement local des dynamiques contestataires est autant un choix tactique de la mouvance antinucléaire de faire du territoire un objet de mobilisation sociopolitique que le résultat de la stratégie du pouvoir politique de territorialiser sa politique énergétique. Réunissant en un même lieu l'ensemble des individus agissant d'une manière ou d'une autre contre le régime technopolitique du nucléaire, il se matérialise sur un mode contrastif de jeux d'alliances contre-hégémoniques constamment renégociés. Cela provoque une redistribution partielle des rapports de force selon les jeux de représentation liés à la construction d'un projet d'une France rayonnante grâce son énergie électronucléaire : la mouvance antinucléaire participe au renversement partiel des rapports et des croyances

jusqu'alors institués au sein de l'espace public à propos de cette application technopolitique et de ses missions, nationale et nationaliste.

Dès lors (**chapitre 2**), cela nous invite à revisiter la modélisation traditionnelle de l'espace public proposée par Jürgen Habermas, afin de conceptualiser les espaces publics institués par l'action de ces mouvements sociaux dans toute la complexité de leurs particularités et de leurs rapports au social. En les faisant exister pleinement dans l'espace théorique, nous avons saisi le potentiel normatif de ces débordements protestataires et la nécessité de le réintroduire à l'intérieur de l'analyse du politique, plutôt que de les considérer comme un moment de surchauffe et de désordre de l'espace public. Cela nécessite un premier renversement de perspective par rapport aux différentes adaptations conceptuelles proposées jusqu'alors par les Sic. Il s'agit de sortir l'espace public de la théorie de l'*agir communicationnel* du philosophe allemand, dans le but de prendre pour objet le potentiel de résistance et les capacités expressives des mouvements sociaux plutôt qu'une exigence communicationnelle normative, fixée *a priori* par la philosophie politique et excluant des pans essentiels de la réalité sociale des sociétés contemporaines. En nous appuyant sur les travaux d'Oscar Negt, nous avons intégré les modalités de communication et de délibération telles que vécues par la mouvance antinucléaire dans la notion même d'espace public, en conceptualisant les espaces publics partiels produits par l'action contestataire en tant qu'espaces publics oppositionnels. Ces derniers visent à recueillir et à accumuler les expériences vécues, les souhaits et exigences normatives des mouvements sociaux non reconnus par l'espace public institué. Ce concept d'espace public offre alors un fort potentiel heuristique pour analyser la critique du régime technopolitique du nucléaire, à condition toutefois d'effectuer un second renversement de perspective. Il s'agit de le sortir de la classification sociologique des classes sociales pour le placer au plus près des expériences sociales propres au phénomène antinucléaire se développant en situation et par l'action d'individus situés souhaitant bousculer l'ordre social institué. En ce sens, nous avons proposé d'inscrire l'espace public dans les dynamiques du conflit instituant-institué.

Ensuite (**chapitre 3**), ces espaces publics oppositionnels ne sont pas seulement des lieux symboliques où se déploient de façon abstraite les mouvements sociaux, ils sont aussi le lieu concret où s'engagent, via des phases d'enrôlement, de maintien et de défection, les individus contestant le programme électronucléaire, le lieu où l'expérience sociale s'organise et où s'opère

le processus de constitution des dimensions collectives de la protestation antinucléaire. Ces engagements ne sont pas figés mais résultent de dynamiques, fluctuant aussi bien dans les situations où elles s'inscrivent que dans les temporalités au sein desquelles elles se déploient. Le programme électronucléaire français a en effet connu, sans discontinuité depuis 1971, des mobilisations contestataires, plus ou moins intenses, plus ou moins visibles et se déployant à des échelles variées au sein de l'espace public. Ce qui, de prime abord, semble inédit dans les modalités récentes de l'engagement antinucléaire ressemble à maints égards à des expressions qui se sont déjà déployées dans le passé au sein de l'espace public. Il n'y a donc pas eu de ruptures ni de transformations significatives des modalités de participation à ces mouvements sociaux, pas plus que de renouvellement des formes et des enjeux de cet engagement, outre les mutations diachroniques et synchroniques observables et observées au cours de ce travail de recherche doctorale. Ainsi, l'émergence et l'emprise du RSN sur les dynamiques contestataires antinucléaires ne doivent pas occulter les multiples tentatives de coordination et de mise en réseau de multiples coalitions contestataires sous la forme d'alliances inter-organisationnelles, plus ou moins éphémères et à des échelles spatiales plus ou moins variées ayant émaillées l'histoire du phénomène antinucléaire.

De la même manière (**chapitre 4**), les militants antinucléaires accordent une place centrale à la mise en œuvre de leurs idéaux délibératifs, de telles sortes que ceux-ci font figure d'impératif éthique et de prescription normative orientant infatigablement l'action antinucléaire depuis plus de quatre décennies. Historiquement, les espaces publics oppositionnels sont les lieux d'expérimentation, en marge de l'espace public institué et de ces procédures codifiées, de ces derniers. Bricolées à partir des normes de l'espace public institué, ces exigences délibératives expérimentées au sein des différentes coalitions antinucléaires sont multiples et sont parfois source de tensions et de conflits entre les différents protagonistes, du fait du caractère imparfait de ces expérimentations. Toutefois, les militants restent attachés à la défense de ces idéaux délibératifs, ceux-ci régissant leurs pratiques communicationnelles et occupant une place centrale dans l'identité collective de la mouvance antinucléaire, au sens où ils apparaissent comme une alternative à la démocratie représentative jugée non démocratique par les opposants à l'atome civil, du fait qu'elle a permis l'imposition du programme électronucléaire par le pouvoir politique. Là encore, la dimension normative des idéaux délibératifs dans l'activité de la militance antinucléaire n'est pas caractéristique d'une forme d'engagement contemporain contre le

programme électronucléaire. Depuis son émergence, la mouvance antinucléaire et les militants qui la composent s'efforcent en effet d'instaurer, par le recours à des procédures plus ou moins contraignantes, ces exigences délibératives au sein des espaces publics oppositionnels émergeant sur chaque territoire menacé. Bien que diverses et variées, elles ont comme point commun l'instauration d'un mode de fonctionnement horizontal et décentralisé, plutôt que vertical et centralisé ; de modalités de discussion basées sur la participation et la délibération, plutôt que sur la délégation et la représentation ; d'un processus de décisions s'appuyant sur le consensus, plutôt que sur le vote majoritaire.

Puis (**chapitre 5**), depuis leur émergence, les espaces publics oppositionnels participent, de par les pratiques communicationnelles élaborées et mises en œuvre par les militants antinucléaires, au processus de construction et de recomposition permanente de l'espace public. Bien que les mouvements sociaux refusent de s'inscrire durablement dans le sens de la logique sociale dominante, cette participation, multiple et contradictoire, est effective, du fait que l'espace public est le produit des interactions quotidiennes entre les espaces publics institué et instituant. Ainsi, en plus d'être un espace public vécu au sein duquel l'expérience sociale s'organise et duquel les actions se déploient afin de publiciser le risque nucléaire, l'espace public des mouvements sociaux est également un espace public instituant. Des années soixante à nos jours, la mouvance antinucléaire emprunte en premier lieu les marges et les arguments critiques de l'espace public institué pour en dénoncer les limitations du moment et chercher ses propres formes d'expression. Il résulte en second lieu de cette effervescence contestataire un processus d'institutionnalisation contribuant, par l'intégration et la normalisation des pratiques communicationnelles et délibératives à l'œuvre au sein des espaces publics oppositionnels, à renouveler sans cesse un espace public institués affaibli par le régime technopolitique du nucléaire. C'est donc par la confrontation instituant-institué d'où résulte ce processus d'institutionnalisation que l'espace public peut exister en tant qu'institution indissolublement liée à la démocratie, socialement construite comme projet politique et comme déclinaison de celui-ci. En dernier lieu, les jeux d'acteurs des différents protagonistes de la controverse électronucléaire inscrivent l'espace public dans un mouvement permanent inverse. Les espaces publics oppositionnels s'incarnent effectivement dans leur capacité à s'opposer, sans cesse, à l'espace public institué, dans le but de préserver leur autonomie et ainsi favoriser l'émergence d'une

politique délibérative relative aux choix énergétiques. La mouvance antinucléaire met aussi à l'épreuve le pouvoir politique, qui éprouve lui-aussi à son tour les espaces publics oppositionnels.

De même (**chapitre 6**), les dynamiques de l'espace public, envisagées au prisme de la communication publique et de sa critique sociale, s'inscrivent dans une logique dialectique au sein de laquelle l'instituant, en tant que négation de l'institué, finit par être institutionnalisé. Dans cette perspective, la contradiction, entre le refus de la mouvance antinucléaire de participer aux dispositifs de concertation en respectant la normativité des procédures instituées sur lesquelles repose leur légitimité et le fait que ces derniers sont érigés en tant que forme nouvelle et démocratique du gouvernement du régime technopolitique des sciences au sein de l'espace public institué, est temporairement dépassée, intégrée et normalisée, de telle sorte que la contestation devient la nouvelle norme de ces outils de communication publique. Entre 1962 et 2012, ils sont progressivement parés d'un artifice participatif et délibératif, pour tenter de canaliser et de résorber la protestation antinucléaire ; tandis qu'en réponse, les mouvements sociaux se caractérisent par la régularité de leur opposition à ces innovations communicationnelles. Dans un contexte d'hostilité incorrigible, ces actions coercitives antinucléaires donnent à voir la figure d'un activisme délibératif promoteur de la mise en œuvre d'une politique délibérative relative aux choix énergétiques, celle-là même que les opposants à l'atome expérimentent depuis plusieurs décennies au sein des espaces publics oppositionnels. Somme toute, l'espace public est sans cesse soumis à des interventions diverses et antagonistes de la part des protagonistes de la controverse électronucléaire : il est l'objet de reconstructions collectives perpétuelles en tension selon les jeux de représentation liés à la construction d'un projet d'une France technoscientifique.

Enfin, les résultats de ce travail de recherche doctorale ouvrent plusieurs perspectives de recherche, permettant de prolonger notre participation à l'avancement de la connaissance de l'espace public tel qu'il se déploie et se perpétue, conjointement à la compréhension des phénomènes sociaux par lesquels des individus agissent collectivement afin de transformer l'ordre social institué. Au nombre de quatre, elles s'inscrivent toujours dans le champ des Sciences de l'information et de la communication et s'intéressent, toujours, dans une perspective phénoménologique et pragmatique, aux mutations contemporaines de l'espace public. Elles

correspondent, en fait, à des aspects que nous n'avons que partiellement traités dans cette thèse, du fait des nécessaires choix de cadrage effectués.

Premièrement, nous proposons d'explorer plus en détail les dimensions discursives de la protestation antinucléaire et de ses évolutions, entre 1962 et 2012, par le biais d'une analyse comparative des discours produits dans différents temps et lieux de la contestation du programme électronucléaire français. Le but est d'abord de restituer les modalités, les enjeux et les stratégies d'acteurs liés à la production du discours antinucléaire dans et à travers la réalisation de médias autonomes par les mouvements sociaux. Il s'agit ensuite de décrypter les retentissements de la création de ces espaces médiatiques en marge de l'espace médiatique institué et enchâssé aux espaces publics oppositionnels.

Deuxièmement, nous proposons de nous focaliser sur l'évolution, entre 1962 et 2012, des interactions entre le mouvement syndical et le phénomène antinucléaire, selon les jeux de représentation liés à la construction d'un projet d'une France technoscientifique. Le but est d'abord de décrypter les tensions, les affrontements et les difficultés des syndicats et des salariés de l'industrie électronucléaire à s'allier avec des mouvements sociaux porteurs d'une critique des applications technopolitiques. Il s'agit ensuite d'analyser la participation et la non-participation du mouvement syndical aux dynamiques contre-hégémoniques des espaces publics oppositionnels, et ainsi sa capacité d'adaptation aux conflits liés à l'émergence des technosciences comme premier facteur productif des sociétés contemporaines.

Troisièmement, nous proposons de revenir sur la dimension contre-hégémonique des espaces publics oppositionnels antinucléaires, par le biais d'une monographie d'une séquence de mobilisation. Le but est d'abord d'analyser les jeux d'alliances contre-hégémoniques constamment renégociés entre des acteurs sociaux aux intérêts *a priori* divergents, mais convergeant, sur un mode contrastif, en situation afin de défendre et promouvoir le territoire menacé. Il s'agit ensuite de restituer et de décrypter les modalités, les jeux et stratégies d'acteurs par lesquels le territoire est constitué en un espace de résistance face au caractère centralisé et autoritaire du pouvoir politique et sa logique d'action technopolitique.

Quatrièmement, nous proposons de décrypter les interactions du phénomène antinucléaire avec les autres mouvements sociaux engagés dans la critique sociale des logiques technopolitiques

des sociétés contemporaines, regroupées aujourd'hui sous le vocable unificateur de *Grands projets inutiles (GPI)*. Le but est d'abord de mettre à l'épreuve nos propositions de renouvellement de formulations théoriques du concept d'espace public dans d'autres lieux d'investigations et de validations empiriques que ceux étudiés dans le cadre de ce travail de recherche doctorale. Il s'agit ensuite de questionner, à partir de ceux-ci, la participation de ce « nouvel » espace public des mouvements au renouvellement et aux recompositions des frontières de l'espace public, notamment de par ses dimensions transfrontalières.

Bibliographie

Publications / communications de l'auteur

Bodin Cyrille et Chambru Mikaël, « L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques. L'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP », in *Actes du colloque international « Communiquer dans un monde de normes : l'information et la communication dans les enjeux contemporains de la mondialisation »*, Roubaix, juin 2013.

Chambru Mikaël, « La critique du régime technopolitique des sciences par les mouvements sociaux : un éclairage sur le concept d'espace public. Le cas du phénomène antinucléaire en France (1962-2012) », in colloque international *Formes et enjeux contemporains de la communication et de la culture scientifiques et techniques*, Institut de la communication et des médias, Echirrolles, 29 novembre 2013.

Chambru Mikaël, « Les dynamiques de l'engagement anti-nucléaire en France entre 1971 et 2012. Rupture ou continuité des formes de participation ? », in *L'engagement, de la société aux organisations* (sous la direction de Richard Delaye et Pascal Lardellier), Paris, L'harmattan, novembre 2013.

Chambru Mikaël, « Publiciser le risque nucléaire. Un engagement politique singulier et multiple au sein de l'espace public », in *Le Risque – Journées de la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin* (Sous la direction de Fabien Tripier), L'harmattan, juin 2013.

Chambru Mikaël, « Les dynamiques de l'engagement antinucléaire en France après la catastrophe de Fukushima. Rupture ou continuité des modalités d'action dans l'espace public ? », in *Crises critiques : un sujet, une posture, une écriture en dialogue – Acte des 3ème journées doctorales de l'IAAC*, EHESS, Paris, mars 2013.

Chambru Mikaël, « L'engagement de la mouvance anti-nucléaire dans l'espace médiatique. Le cas de la publicisation des transports de déchets radioactifs italiens », journées doctorales Médias, engagements et mouvements sociaux, RT37 de l'Association française de sociologie, Bordeaux, 29 mars 2013.

Chambru Mikaël, « Les dispositifs institutionnels de participation à l'épreuve des dynamiques contestataires de la mouvance anti-nucléaire. Un cas révélateur des normes de l'engagement au sein de l'espace public ? », in *Colloque international Le théâtre de la démocratie : pratiques*

délibératives des Anciens, résonances modernes, Université Toulouse 2 Le Mirail, Toulouse, 17 novembre 2012.

Chamburu Mikaël, « Valognes Stop Castor, continuité ou rupture des pratiques militantes anti-nucléaires ? », in *Revue des Livres*, numéro 5, mai-juin 2012.

Chamburu Mikaël, « L'activisme délibératif de la mouvance anti-nucléaire. Entre résistance à l'impératif participatif et revendication d'une politique délibérative », colloque *L'impératif participatif en procès ? Regards croisés sur les critiques de la participation*, EHEES, Paris, 23 mars 2012.

Chamburu Mikaël, « L'espace public contemporain au prisme des formes de résistance à l'injonction participative relative aux débats public sur le nucléaire », in *Actes de la journée doctorale du deuxième congrès du Groupement d'intérêt scientifique « Démocratie et Participation »*, EHESS, Paris, février 2012.

Chamburu Mikaël, « Accident nucléaire de Fukushima : les enjeux d'une crise pour les opposants à l'atome. Entre publicisation du risque, participation du public et politisation du nucléaire », in *Sociétés et environnement – réflexions croisées sur les crises – Actes des 5ème journées des doctorants du LPED*, Université de Provence, Marseille, janvier 2012.

Chamburu Mikaël, *Médias et mobilisations sociales. L'irruption des 'désobéissants' dans l'espace médiatique dominant*, Mémoire de recherche en sciences de l'information et de la communication, Echirolles, 2009.

Ouvrages

Achin Catherine et Lévêque Sandrine, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006.

Agrikoliansky Eric et al., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, Paris, 2010

Anger Didier, *Chronique d'une lutte. Le combat anti-nucléaire à Flamanville et dans La Hague*, Editions Jean-Claude Simoën, 1977.

Anger Didier, *Silence on contaminate*, Les pieux, Compte d'éditeur, 1987.

Association contre le nucléaire et son monde, *Histoire lacunaire de l'opposition à l'énergie nucléaire en France*, Paris éditions de La lenteur, 2007.

Aubin David, *Pour une histoire métisse des sciences du monde physique (chaos, observatoire, guerre)*, Habilitation à diriger des recherches en histoire, Paris, 2007.

Arino Martine, *La subjectivité du chercheur en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Barthe Yannick, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 2006.

Beck Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008.

Becker Charles et al. (sous la direction de), *Vivre et penser le Sida en Afrique*, Paris, Editions Karthala et Codesria, 1998.

Bensaude-Vincent Bernadette, *La science contre l'opinion. Histoire d'un divorce*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2003.

Bensaude-Vincent Bernadette, *Les vertiges de la technoscience. Façonner le monde atome par atome*, Paris, La Découverte, 2009.

Blatrix Cécile (sous la direction de), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

Blondiaux Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.

Bonneuil Christophe et Fressoz Jean-Baptiste, *L'événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.

Boucheron Patrick et Offenstadt Nicolas (sous la direction de), *L'espace public au Moyen-âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2012.

Bourdieu Pierre (sous la direction de), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993.

Bourg Dominique et al. (sous la direction de), *Du risque à la menace. Penser la catastrophe*, Paris, PUF, 2013.

Boy Daniel, *Science, démocratie et risques majeurs*, Paris, La documentation française, 1999.

Boy Daniel et al., *Le débat public, un risque démocratique*, Paris, Tec & Doc, 2009.

Brodiez Axelle, *Le Secours populaire français 1945-2000*, Paris, Presses de Sciences-po, 2006.

Cabedoche Bertrand, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Cadiou Stéphane et al. (sous la direction de), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Cardon Dominique et Granjon Fabien, *Médiactivistes*, Paris, Presses de Science-Po, 2010.

Chevalier Jacques et al. (sous la direction de), *Centre, périphérie, territoire*, Paris, PUF, 1978.

Cingolani Patrick, *La république, les sociologues et la question politique*, Paris, La dispute, 2003.

Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France ! Livre noir*, Claix, La pensée sauvage, 1977.

Collectif La Rotonde, *Golfech le nucléaire. Implantation et résistances*, Toulouse, CRAS, 1999.

Collvald Annie (sous la direction de) *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, PUR, 2002.

Colson Jean-Pierre, *Le nucléaire sans les Français*, Paris, Maspero, 1977.

Comas Jean-Paul et al., *Les révoltés de Montéfanty. Quand la Bresse refusa d'être une poubelle nucléaire*, Attignat, Le diamant de la Vouivre, 2010.

Conseil général de l'Isère, *Creys-Malville : le dernier mot ?*, Grenoble, PUG, 1977.

Crettiez Xavier et Sommier Isabelle (Sous la direction de), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Michalon, Paris, 2006.

Dacheux Eric (sous la direction de), *Vaincre l'indifférence, le rôle des associations dans l'espace public européen*, Paris, CNRS Communication, 2000.

Damay Ludivine et al. (sous la direction de), *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*, Bruxelles, FUSL, 2011.

De Certeau Michel, *L'invention du quotidien. Tome 1 : Arts de faire*, Paris, Folio, 2008.

Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presse de SciencesPo, 2009.

Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2003.

Fagnani Francis et al. (sous la direction de), *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire*, Grenoble, PUG, 1979.

Farge Arlette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Le Seuil, 1992.

Favre Pierre et al. (sous la direction de), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007.

Feenberg Andrew, *Repenser la technique. Vers une technologie démocratique*, Paris, La Découverte, 2004.

Fillieule Olivier et al. (sous la direction de), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de SciencesPo, 2012

Fontaine Marion et al. (sous la direction de), *Une contre histoire de la III^e République*, Paris, La Découverte, 2013

Fournier Danielle et Gominet Patrick, *Fournier, précurseur de l'écologie*, Les cahiers dessinés, Paris, 2011.

Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2011.

Georges Eric et al. (sous la direction de), *Critiques de la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Gringras Anne-Marie (sous la direction de), *La communication politique : états des savoirs, enjeux et perspectives*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 2003.

Granjon Fabien, *L'internet militant : mouvement social et usage des réseaux télématiques*, Paris, Apogée éditons, 2001.

Guay Louis et al., *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Montréal, Presses de l'université du Québec, 2005.

Gutheleben Denis, *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours : Une ambition nationale pour la science*, Paris, Armand Colin, 2009.

Habermas Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard, 1987.

Habermas Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 2 : pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Paris, Fayard, 1987.

Habermas Jürgen, *Le discours philosophique de la modernité : douze conférences*, Paris, Gallimard, 1988.

Habermas Jürgen, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1990.

Habermas Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeois*, Paris, Payot, 1997.

Habermas Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.

Habermas Jürgen, *Idéalisations et communication. Agir communicationnel et usage de la raison*, Paris, Fayad, 2006.

Hayes Graele et Ollitrault Sylvie, *La désobéissance civile*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2012.

Hecht Gabrielle, *Le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2004.

Institut économique et juridique de l'énergie de Grenoble, *Alternatives au nucléaire. Réflexions sur les choix énergétiques de la France*, Grenoble, PUG, 1975.

Ion Jacques, *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'atelier, 1997.

Ion Jacques, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 2012.

Ion Jacques et all. *Militer aujourd'hui*, Paris, Editions autrement, 2005.

Jarrige François, *Face au monstre mécanique. Une histoire des résistances à la technique*, Paris, Imho, 2009.

Jurdant Baudoin, *Les problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*, Paris, Archives contemporaines éditions, 2009.

Lahire Bernard (sous la direction de), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004.

Lamizet Bernard, *Politique et identité*, PUL, Lyon, 2002.

Lebœuf Claude et Pélissier Nicolas (sous la direction de), *Communiquer l'information scientifique. Ethique du journalisme et stratégies des organisations*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Lefebvre Thierry, *La bataille des radios libres : 1977 - 1981*, Paris, Nouveau monde éditions, 2008.

Lemieux Cyril, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000.

Leroy Claude, *Leçon de campagne. Mobilisation contre l'enfouissement de déchets nucléaires*, Le Mans, Cénomane, 2001.

Les Amis de la terre, *L'escroquerie nucléaire. Danger*, Paris, Stock, 1978.

Lhomme Stéphane, *L'insécurité nucléaire. Bientôt un Tchernobyl en France ?*, Paris, Yves Michel, 2006.

Licoppe Christian, *La formation de la pratique scientifique. Le discours de l'expérience en France et en Angleterre (1630-1820)*, Paris, La Découverte, 1996.

Lourau René, *L'instituant contre l'institué. Essais d'analyse institutionnelle*, Paris, éditions anthropos, 1969.

Marcuse Herbert, *L'homme unidimensionnel, étude sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Les éditions de minuit, 1968.

Masala Marie, *Nucléaire, le débat public atomisé*, Paris, L'harmattan, 2007.

- Mathieu Lilian, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.
- Mathieu Lilian, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2010.
- Mathieu Lilian, *La démocratie protestataire*, Paris, Les presses de Science-Po, 2011.
- Mathieu Lilian, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du croquant, 2012.
- Miège Bernard, *La société conquise par la communication. Tome 1 : logiques sociales*, Grenoble, PUG, 1996.
- Miège Bernard, *La société conquise par la communication. Tome 2 : la communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, PUG, 1997.
- Miège Bernard, *L'information-communication, objet de connaissance*, Bruxelles, De Boeck, 2004.
- Miège Bernard, *La pensée communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2005.
- Miège Bernard, *La société conquise par la communication. Tome 3 : les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble, PUG, 2007.
- Miège Bernard, *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2010.
- Mischi Julian, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2009.
- Monnoyer-Smith Laurence, *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Paris, Lavoisier / Hermès science, 2011.
- Mucchielli Alex et Noy Claire, *Etudes des communications : approches constructivistes*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Naudier Delphine et Simonet Maud, *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagement*, Paris, La Découverte, 2011.
- Negt Oscar, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.
- Neveu Catherine (sous la direction de), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007
- Neveu Eric, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005.
- Nissim Chaïm, *L'amour et le monstre. Roquettes contre Creys-Malville*, Lausanne, Editions Favre, 2004.
- Olivesi Stéphane (sous la direction de), *Introduction à la recherche en Sic*, Grenoble, PUG, 2007.

Olivesi Stéphane (sous la direction de), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2007.

Olivesi Stéphane, *La communication syndicale*, Rennes, PUR, 2013, p53.

Olson Mancur, *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.

Pailliant Isabelle (sous la direction de), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995.

Pailliant Isabelle (sous la direction de), *La publicisation de la science. Exposer, communiquer, débattre, publier, vulgariser. Hommage à Jean Caune*, Grenoble, PUG, 2005.

Pereira Irène, *Peut-on être radical et pragmatique ?*, Paris, Textuel, 2010.

Pestre Dominique, *Sciences, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Versailles, Editions Quae, 2003.

Petiot Geneviève, *De l'hétérogénéité sémiotique et discursive des articles de presse à leur mise en feuilletton, moyen et lieu de leur sens*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Peyret Jocelyn, *Une énergie antinucléaire. Mon engagement dans les réseaux écologistes*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2012.

Poirier Jean-Pierre, *Marie Curie et les conquérants de l'atome 1896-2006*, Paris, Pygmalion, 2006.

Poirot-Delpêche Sophie (sous la direction de), *Regards sur la crise écologique. Pour une socio-anthropologie de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Roux-Dufort Christophe, *Gestion de crise un enjeu stratégique pour les organisations*, Bruxelles, De Boeck, 1999.

Rosanvallon Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Folio, 2002.

Röseberg Dorothee (sous la direction de), *Oder die Frage nach den Herausforderungen transnationaler Vernetzung*, Berlin, éditions Berliner Logos-Verlag, 2013.

Sartori Eric, *L'empire des sciences. Napoléon et ses savants*, Paris, Ellipses marketing, 2003.

Simard Louis et al. (sous la direction de), *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Simon Gilles, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Rennes, PUR, 2010.

Spurk Jan, *Pour une théorie critique de la société*, Lyon, Sens public, 2006.

Taccoen Lionel, *Le pari nucléaire français. Histoire politique des décisions cruciales*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Touraine Alain, *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980.

Trinh Sylvaine et Wieviorka Michel, *Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations*, Paris, La Découverte, 1989.

Tucker Kenneth, *French revolutionary syndicalism and the public sphere*, Cambridge, Cambridge university press, 1996.

Denis Varaschin (sous la direction de), *Risques et prises de risques dans les sociétés industrielles*, Bruxelles, PIE Peter lang, 2007.

Watzlawick Peter (sous la direction de), *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris, Seuil, 1988.

Weber Max et Kalinowski Isabelle, *La science, profession et vocation. Suivi de « Leçon wébériennes sur la science et la propagande*, Marseille, Agone, 2005.

Weber Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965.

Articles

Adorno Theodor, « Réflexion sur la théorie de classes », in *Contretemps*, numéro 19, 2007.

Aït-Aoudia Myriam et al., « Franchir les seuils des partis. Accès au terrain et dynamique d'enquête », in *Revue internationale de politique comparée*, numéro 17, 2010.

Baisnée Olivier, « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », in *Politix*, numéro 54, 2001.

Barbier Rémi, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », in *Natures Sciences Société*, numéro 13, 2005.

Barbot Janine, « L'engagement dans l'arène médiatique. Les associations de lutte contre le sida », in *Réseaux*, numéro 1995, 1999.

Barthe Yannick, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », in *Politix*, numéro 57, 2002.

Beaud Paul, « Les nouvelles frontières de l'espace public », in *Réseaux*, numéro 22, 1987.

Beaud Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », in *Politix*. Numéro 35, 1996.

Ulrich Beck, « D'une théorie critique de la société vers la théorie d'une auto-critique sociale », in *Deviance et société*, numéro 18, 1994.

Beck Ulrich, « La politique dans la société du risque », in *Revue du Mauss*, numéro 17, 2001.

Beck Ulrich, « La dynamique politique de la société mondiale du risque », in *Idées pour le débat*, numéro 01, 2001.

Beck Ulrich, « Le risque comme principe d'espace public », in *Commentaire*, numéro 100, 2002-2003.

Beck Ulrich, « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste », in *Cahiers internationaux de sociologie*, numéro 114, 2003.

Beck Ulrich, « C'est le mythe du progrès et de la sécurité qui est en train de s'effondrer », in *Le Monde*, 25 mars 2011.

Benrahhah Zineb et Matuszak Céline, « Lire ou relire Habermas : lectures croisées du modèle de l'espace public habermassien », in *Etudes de communication*, numéro 32, 2009.

Bizeul Daniel, « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », in *Revue française de science politique*, numéro 57, 2007.

Blatrix Cécile, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », in *Politix*, numéro 57, 2002.

Blondiaux Loïc, « Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaine », in *Raisons politiques*, numéro 30, 2008.

Blondiaux Loïc et Sintomer Yves, « L'impératif délibératif », in *Politix*, numéro 57, 2002.

Bonneuil Christophe, « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse », in *Sciences, médias et société. Actes de colloque (sous la direction de Joëlle Le Marec)*, Lyon, École normale supérieure Lettres et Sciences humaines, 2005.

Brücher Wolfgang, « Énergie et centralisme en France; l'exemple de l'électricité nucléaire », in *Revue géographique de l'Est*, numéro 34, 1994.

Boudreau Julie-Anne, « Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles », in *Lien social et Politiques*, numéro 52, 2004.

Boutillier Sophie, « L'industriel et le militaire, éléments de réflexion à partir du capital social. Le cas des Schneider », in *Innovations*, numéro 21, 2005.

Boy Daniel, « Le vote écologiste en 1978 », in *Revue française de science politique*, numéro 31, 1981.

Boy Daniel, « La situation politique du mouvement écologiste aujourd'hui », in *La revue socialiste*, 2011.

Broqua Christophe, « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », in *Genèses*, numéro 75, 2009.

Champagne Patrick, « La manifestation. La production de l'événement politique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, numéro 52-53, 1984.

Champagne Patrick, « L'événement comme enjeu », in *Réseaux*, numéro 100, 2000.

Chanical Philippe, « Espace public, question sociale et associations », in *Revue du Mauss permanente*, 2008.

Chantraine Gilles et Cauchie Jean-François, « Risques et gouvernementalité », in *Socio-logos*, Varia, 2006.

Chateauraynaud Francis, « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expressions politiques », in *Revue européenne des sciences sociales*, numéro 136, 2007.

Chauvel Louis et Ramaux Christophe, « Le risque à défaut d'émancipation (au risque de dire tout... et n'importe quoi) », in *Mouvements*, numéro 21-22, 2002.

Colson Jean-Pierre, « L'enquête publique préalable à la décision comme modèle alternatif », in *Les Cahiers de droit*, volume 24, numéro 4, 1983.

Colson Jean-Pierre, « Superphénix et le droit », in *Revue juridique de l'environnement*, numéro 2, 1998.

Combes Hélène et al., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », in *Politix*, numéro 93, 2011.

Contamin Jean-Gabriel et Delacroix Roland, « Les transformations des formes d'engagement au prisme du local », in *Politix*, numéro 85, 2009.

Corcuff Philippe, « Le savant et le politique », in *Sociologies*, Expériences de recherche, 2011.

Coutrot Aline, « La création du Commissariat à l'énergie atomique », in *Revue française de science politique*, 31e année, numéro 2, 1981.

Collovald Annie et Mathieu Lilian, « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », in *Politix*, numéro 86, 2009.

Dacheux, Eric « Action et communication politique : une distinction impossible ? », in *Communication et organisation*, numéro 15, 1999.

Dacheux Eric, « Greenpeace : entre médias, espace public et marché, quelle logique communicationnelle ? », in *Hermès*, numéro 21, 1997.

Dacheux Eric,, « La communication : éléments de synthèse », in *Communication et langages*, numéro 141, 2004.

Dacheux Eric,, « Revisiter le concept d'espace public à la lumière de deux objets frontières : l'économie solidaire et la BD », in *Actes du 17ème congrès de la SFSIC*, Dijon, 2010.

Dahlgren Peter, « L'espace public et les médias. Une nouvelle ère ? », in *Hermès*, numéro 13-14, 1994.

Dahlgren Peter, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », in *Réseaux*, numéro 100, 2000.

Debeir Jean-Claude et al., « Genèse et servitude du nucléaire », in *Ecologie & Politique*, numéro 42, 2006.

Derville Grégory, « Le combat singulier Greenpeace-SIRPA. La compétition pour l'accès aux médias lors de la reprise des essais nucléaires français », in *Revue française de science politique*, numéro 47, 1997.

Downing John, « The alternative public realm : the organization of the 1980s anti-nuclear press in West Germany and Britain », in *Media, Culture & Society*, numéro 10, 1988.

Fillieule Olivier, « Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », in *Revue française de science politique*, numéro 51, 2001.

Floris Bernard, « Espace public et sphère économique », in *Hermès*, numéro 36, 2003.

Fourniau Jean-Michel, « L'institutionnalisation controversée d'un modèle français de débat public », in *Télescope*, numéro 17, 2011.

Fung Archon, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », in *Participations*, numéro 1, 2011.

Franquemagne Gaël, « La mobilisation socioterritoriale du Larzac et la fabrique de l'authenticité », in *Espaces et sociétés*, numéro 143, 2010.

Fressoz Jean-Baptiste et Locher Fabien, « Le climat fragile de la modernité. Petite histoire climatique de la réflexivité environnementale », in *La Vie des Idées*, 2010.

Galvez-Behar Gabriel, « Le savant, l'inventeur et le politique le rôle du sous-secrétariat d'état aux inventions durant la première guerre mondiale », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, numéro 85, 2005.

Garraud Philippe, « Politique électronucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », in *Revue française de science politique*, volume 29, numéro 3, 1979.

Gaxie Daniel, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », in *Revue française de science politique*, numéro 52, 2002.

Gilbert Claude, « La fabrique des risques », in *Cahiers Internationaux de sociologie*, numéro 114, 2003.

Gillet-Bresson Sylvie, « L'enjeu communicationnel du débat public ITER en Provence », in *Les enjeux de l'information et de la communication*, dossier 2009, 2009.

Graber Frédéric, « Entre commodité et consentement. Des enquêtes publiques au XVIIe siècle », in *Participations*, numéro 3, 2012.

Granjon Fabien, « La critique est-elle indigne de la sociologie ? », in *Sociologie*, numéro 1, volume 3, 2012.

Grinshpun Yana, « Discours manifestant et contestation universitaire (2009) », in *Argumentation et Analyse du discours*, numéro 10, 2013.

Guicheteau Samuel, « Les ouvriers nantais dans la révolution française. Une proposition pour l'étude de la participation des ouvriers à la révolution française : le sort des organisations ouvrières », in *Annales historiques de la Révolution française*, numéro 356, 2009.

Guillaumat-Tailliet François, « La France et l'énergie nucléaire : réflexions sur des choix », in *Revue de l'OFCE*, numéro 19, 1987.

Habermas Jürgen, « La souveraineté populaire comme procédure. un concept normatif d'espace public », in *Lignes*, numéro 7, 1989.

Habermas Jürgen, « Trois version de la démocratie libérale », in *Le Débat*, numéro 125, 2003.

Habermas Jürgen, « L'espace public, trente ans après », in *Quaderni*, numéro 18, 1992.

Haim Burstin, « Pour une histoire socio-politique du Paris révolutionnaire : réflexions méthodologiques », in *Annales historiques de la Révolution française*, numéro 263, 1986.

Havard-Duclos Bénédicte, « Les coûts subjectifs de l'enquête ethnographique. Enquêter comme militante dans l'association Droit au logement (DAL) à la fin des années 1990 », in *Sociologies, Expériences de recherche*, 2007.

Haye (de la) Yves, « Comment les technologies de communication vont-elles changer les rapports sociaux », in *Raison présente*, numéro 61, 1982.

Jacq François, « Aux sources de la politique de la science : mythe ou réalités ? (16475-1970) », in *La revue pour l'histoire du CNRS*, numéro 6, 2002.

Jund Thierry, *Le nucléaire contre l'Alsace*, Paris, Syros, 1977.

Kitschelt Herbert, « Political opportunity structures and political protest : anti-nuclear movements in four democracies », in *British journal of political science*, numéro 16, 1986.

Kitschelt Herbert, « La gauche libertaire et les écologistes français », in *Revue française de science politique*, 40e année, numéro 3, 1990.

Kitschelt Herbert, « Social Movements, Political Parties, and Democratic Theory », in *The Annals of The AAPSS*, numéro 528, 1993.

Lechien Marie-Hélène, « Des militants de la « cause immigrée ». Pratiques de solidarité et sens privé de l'engagement », in *Genèses*, numéro 50, 2003.

Lefèvre Mathias, « Les sociétés industrielles face au problème écologique : là où croît le péril croit *toujours* le péril », in *Ecologie & Politique*, numéro 40, 2010.

Le Goff Alice, « Alex Honneth, lecteur de la théorie habermassienne de l'agir communicationnel », in *Klesis – revue philosophique : recherche en pilosophie politique*, 2006.

Le Goff Alice, « Démocratie délibérative, contestation et mouvements sociaux. L'idée d'un « activisme délibératif » et ses implications », in *Archives de Philosophie*, numéro 74, 2011.

Le Mazier Julie, « Les approches normatives mobilisées au sujet des assemblées générales étudiantes », in *Actes de la seconde journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative*, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 18 octobre 2011.

Lemieux Cyril, « Rendre visible les dangers du nucléaire. Une contribution à la sociologie de la mobilisation », in *Secret Public*, 2005.

Lemieux Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », in *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, numéro 25, 2007.

Luck Simon et Pereira Irène, « L'impératif délibératif dans les organisations anarchistes, des principes aux expérimentations », in *Colloque international « Le tournant délibératif. Bilan critiques, perspectives. »*, Paris, Ecole des Hautes études en sciences sociales, 16 et 17 juin 2011.

Lusson Julien, « Un nouvel élan pour Attac », in *Mouvements*, numéro 49, 2007.

Mathieu Lilian, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », in *Revue française de science politique*, numéro 52, 2002.

Mathieu Lilian, « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », in *Revue française de sociologie*, numéro 45, 2004.

Mathieu Lilian, « Savoir = pouvoir. Les enjeux de la science et de l'expertise dans les mouvements sociaux », in *EcoRev'*, numéro 18, 2004.

Mathieu Lilian, « La constitution du mouvement altermondialiste français », in *Critique internationale*, numéro 27, 2005.

Mathieu Lilian, « Un 'nouveau militantisme' ? A propos de quelques idées reçues », in *Contretemps*, 2008.

Mathieu Lilian, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs de « Nous sommes la gauche » à Occupation », in *Revue française de science politique*, numéro 59, 2009.

Mathieu Lilian, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », in *Sociologie*, numéro 3, 2010.

Marchand Alain, « Le risque, nouveau paradigme et analysateur social », in *Journal des anthropologues*, numéro 108-109, 2007.

Mattelart Armand, « L'âge de l'information : genèse d'une appellation non contrôlée », in *Réseaux*, numéro 101, 2000

Miège Bernard, « Le communicationnel et le social : déficits récurrents et nécessaires (re)-positionnements théoriques », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2000.

Miège Bernard, « La société de l'information : toujours aussi inconcevable » in *Revue européenne des sciences sociales*, numéro 123, 2002.

Moeglin Pierre, « Enraciner la critique. La question de la diversité culturelle », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2013.

Monédiaire Gérard, « La participation du public organisée par le droit : des principes prometteurs, une mise en œuvre circonscrite », in *Participations*, numéro 1, 2011.

Mouchard Daniel, « Politique délibérative et logique de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », in *Politix*, numéro 57, 2002.

Mouchard Daniel, « Les mouvements sociaux, laboratoire de la démocratie », in *La vie des idées*, 2010.

Mucchielli Alex, « Deux modèles constructivistes pour le diagnostic des communications organisationnelles », in *Communication et Organisation*, numéro 30, 2006.

Negt Oscar Negt et Kluge Alexandre, « Ce que le mot prolétariat signifie aujourd'hui », in *Variations – revue internationale de théorie critique*, numéro 9-10, 2007.

Neveu Catherine, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », in *Participations*, numéro 1, 2011.

Neveu Erik, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », in *Réseaux*, numéro 98, 1999.

Neumann Alexander, « Pour une écoute sociologique. Répression, inhibition, prise de parole », in *Variations – revue internationale de théorie critique*, numéro 8, 2006.

Neumann Alexander, « La résistance, un principe sociologique à l'œuvre », in *Variations. Revue internationale de théorie critique*, numéro 16, 2012.

Nez Héloïse, « Délibérer au sein d'un mouvement social. Ethnographie des assemblées des Indignés à Madrid », in *Participations*, numéro 4, 2012.

Ogien Albert, « Opposants, désobisseurs, désobéissants », in *Multitudes*, numéro 41, 2010.

Olivesi Stéphane « Le terrain : une mythologie scientifique ? », in *Questions de communication*, numéro 7, 2005.

Ollivier Bruno, « (Re)problématiser la crise à la lumière de communication (des organisations) », in *Communication & Organisation*, numéro 16, 2000.

Ollitrault Sylvie, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », in *Politix*, numéro 36, 1996.

Ollitrault Sylvie, « De la caméra à la pétition-web : le répertoire médiatique des écologistes », in *Réseaux*, numéro 98, 1999.

Ollitrault Sylvie, « Les écologistes français, des experts en action », in *Revue française de science politique*, numéro 51, 2001.

Organisation de coopération et de développement économique, *Législations nucléaires, Étude analytique Législations. Réglementation générale et cadre institutionnel des activités nucléaires*, Paris, La documentation française, 2002.

Pailliarth Isabelle et Romeyer Hélène, « Nouvelles formes de débats publics sur les sciences et les techniques : approches en SIC », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2009.

Pardo Mercedes, « Sociologie et risque : nouveaux éclairages sur les facteurs sociaux et la participation publique », in *Revue de sociologie et d'anthropologie*, numéro 10-11, 2002.

Picard Jean-François, « La création du CNRS », in *La revue pour l'histoire du CNRS*, numéro 1, 1999.

Pinault Michel, « Naissance d'un dessein : Frédéric Joliot et le nucléaire française (août 1944 – septembre 1945) », in *Revue d'histoire des sciences*, numéro 50, 1997.

Plantin Jean-Christophe, « Cartographie numérique et participation à une controverse en ligne : le cas de Fuksuhima », in *Actes des journées doctorales de la Société française des sciences de l'information et de la communication*, Bordeaux, 2011.

Poirier Nicolas, « Espace public et émancipation chez Castoriadis », in *Revue du Mauss*, numéro 34, 2009.

Pollak Michael, « La régulation technologique : le difficile mariage entre le droit et la technologie », in *Revue française de science politique*, numéro 32, 1982.

Powald Tobias, « L'antique, l'authentique : Alexander Kluge ou les métamorphoses d'Hermès. A propos de *Nachrichten aus der ideologischen Antike : Marx – Eisentein – das Kapital* », in *Germanica*, numéro 45, 2009.

Quéré Louis, « Communication sociale : les effets d'un changement de paradigme », in *Réseaux*, numéro 5, 1991.

Quéré Louis, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », in *Quaderni*, numéro 18, 1992.

Robert Michel, « Du nucléaire dans les conflits locaux », in *revue Futuribles*, numéro 46, 1981.

Pierre Rosanvallon, « Ecrire une histoire générale de la démocratie », in *Participations*, numéro 1, 2011.

Rens Ivo, « Genève contre Malville. Contribution à l'histoire d'un mouvement antinucléaire », in *Stratégies énergétiques*, numéro 6, 1995.

Salomon Jean-Jacques, « Précaution et démocratie : Brève histoire du Collège de la prévention des risques technologiques », in *Futuribles*, numéro 311, 2005.

Sainteny Guillaume, « Le Parti socialiste face à l'écologisme. De l'exclusion d'un enjeu aux tentatives de subordination d'un intrus », in *Revue française de science politique*, numéro 44, 1994.

Saul Becker Howard, « Sur le concept d'engagement », in *Sociologies, Découvertes / Redécouvertes*, 2006.

Schlesinger Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », in *Réseaux*, numéro 51, 1992.

Sénécal Michel, « Logiques d'acteurs et espace médiatique : contribution à la sociologie critique de la communication », in *Actes du Congrès de l'association internationale des sociologues de langue française AISLF*, Université de Tours, 5 et 9 juillet 2004.

Simple citoyens, *Mémento Malville. Une histoire des années soixante-dix*, Grenoble, Pièces et main d'œuvre, 2005.

Sintomer Yves, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », in *Participations*, numéro 1, 2011.

Soutou Georges-Henri, « Les accords de 1957 et 1958 : vers une communauté stratégique nucléaire entre la France, l'Allemagne et l'Italie ? », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, numéro 31, 1993.

Surraud Marie-Gabrielle, « L'espace public : entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industrielles », in *Communication*, numéro 24/2, 2006.

Surraud Marie-Gabrielle, « Communication ou délibération : les échanges dans la société civile », in *Hermès*, numéro 47, 2007.

Touraine Alain, « Réactions antinucléaires ou mouvement antinucléaire », in *Sociologie et sociétés*, volume 13, avril 1981.

Tassin Etienne, « Les gloires ordinaires. Actualité du concept arendtien d'espace public », in *Sens Public*, numéro 15-16, 2013.

Topçu Sezin, « Nucléaire : de l'engagement 'savant' aux contre-expertises associatives », in *Natures sciences sociétés*, numéro 14, 2006.

Trom Danny, « De la réfutation de l'effet NIMBY comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », in *Revue française de science politique*, volume 49, numéro 1, 1999.

Turpin Dominique, « Le rôle de l'Etat dans l'élaboration des choix énergétique et le rôle plus spécifique des différentes institutions publiques en France », in *Les cahiers du droit*, volume 24, numéro 4, 1983.

Urfalino Philippe, « La délibération n'est pas une conservation. Délibération, décision collective et négociation. », in *Négociations*, numéro 4, 2002.

Urfalino Philippe, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », in *Revue européenne des sciences sociales*, numéro 136, 2007.

Vaïsse Maurice, « Le choix atomique de la France (1945-1958) », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, numéro 36, 1992.

Vandenberghé Frédéric, « Introduction à la sociologie (cosmo) politique du risque d'Ulrich Beck », in *Revue du Mauss*, numéro 17, 2001.

Vanier Martin, « La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques », in *Revue de géographie de Lyon*, numéro 70, 1995.

Veron Daniel, « Sans-papiers : d'un quotidien tactique à l'action collective », in *Variations*, numéro 13/14, 2010.

Weill Agnès, « Le débat public : entre médiation et mise en scène. Retour sur le débat public 'gestion des déchets radioactifs' », in *Les enjeux de l'information et de la communication*, Dossier 2009, 2009.

Young Iris Marion, « La démocratie délibérative à l'épreuve du militantisme », in *Raisons politiques*, numéro 42, 2011.

Rapports de recherche / Communications non publiées

Boisson Pierre et al. « Mission Collégiale de concertation Granite : rapport à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à M. le secrétaire d'Etat à la recherche, à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie », Paris, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, juin 2000.

Cary Paul, « Politique ou gestion ? La participation vue du Brésil », in *Rencontre-débat sur le thème « La participation au prisme de l'histoire »*, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 25 octobre 2012.

Castillon Pierre et al., « Débat national sur les énergies : rapport du comité des sages », Paris, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, septembre 2003.

Fourniau Jean-Michel (sous la direction de), *La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels*, Rapport final du Programme de recherche « Concertation, décision et environnement », 2012.

Groupe de sociologie pragmatique et réflexive, *Nucléaire et démocratie délibérative. Les technologies nucléaires à l'épreuve du débat public. Pour un observatoire informatisé des débats publics sur l'avenir du nucléaire civil*, Rapport de l'étude de faisabilité, Paris, 2005.

Pestre Dominique et Topçu Sezin, « La démocratie technique instrumentalisée ? De l'idéal participatif aux formes de gouvernement de l'espace public », colloque *L'impératif participatif en procès ? Regards croisés sur les critiques de la participation*, EHEES, Paris, 23 mars 2012.

Prieur Michel, « Les principes généraux du droit de l'environnement », in *Droit international et comparé de l'environnement*, Cours de Master, Université de Limoges.

Thèses / Habilitation à diriger des recherches

Ballarini Loïc, *L'espace public au-delà de l'agir communicationnel. Quatre renversements de perspective pour sortir des impasses du modèle habermassien*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Paris 8, 2010.

Benrahhal Serghini Zineb, *La socio-discursivité comme matérialité de l'espace public. Etude de cas : la médiatisation de l'émergence et de l'institutionnalisation du mouvement Ni putes ni soumises*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Lille 3, 2008.

Blanchard Jocelyn, *Les médias et l'agenda de l'électronucléaire en France. 1970-2000*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 9, 2010.

Bodin Cyrille, *Espace public et champ scientifique : la publicisation des agents scientifiques sous l'emprise de l'idéologie de la vulgarisation*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Grenoble-Alpes, 2013.

De Bernady de Digoye Michel, *La contre-information dans les luttes urbaines : un système d'expression. Le cas de Grenoble*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Grenoble, 1980.

Gueorguieva-Faye Diana, *Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève*, Thèse de doctorat en anthropologie de l'environnement, Université Paris 7, 2007.

Foasso Cyrille, *Histoire de la sûreté de l'énergie nucléaire en France (1945-2000)*, Thèse de doctorat en Histoire moderne et contemporaine, Université Lyon 2, 2003.

Gadras Simon, *Mutations de la sphère publique et techniques d'information et de communication : le cas des blogs dans la communication politique locale*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Grenoble-Alpes, 2010.

Granjon Fabien, *Néo-militantisme, critique sociale par projets et sociabilités digitales*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Paris 2, 2000.

Quet Mathieu, *Politiques du savoir. Une approche communicationnelle des rapports entre sciences, technologies et participation en France (1968-1983)*, Thèse de doctorat en Science de l'information et de la communication, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2009.

Lafaye Françoise, *Une centrale pas très... nucléaire. Revendications territoriales et processus identitaires lors de l'implantation de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint-Louis*, Thèse de doctorat en Ethnologie, Université Paris 10, 1994.

Luck Simon, *Sociologique de l'engagement libertaire dans la France contemporaine. Socialisations individuelles, expériences collectives et cultures politiques alternatives*, Thèse de doctorant de Science politique, Université Paris 1, 2008.

Suraud Marie-Gabrielle, *Une approche communicationnelle de la concertation publique. La question de l'entente sociale*, Habilitation à diriger des recherches en Sciences de l'information et de la communication, Université Grenoble 3, 2007.

Topçu Sezin, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernementalité de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2005)*, Thèse de doctorat en Histoire des sciences, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2010.

Annexes

Annexe 1. Pourquoi un résumé en langue arpitaine ?

L'Arpitan – appelé aussi Francropovençal – est une langue romane parlée dans trois pays : l'Italie (vallée d'Aoste et huit vallées piémontaises), la Suisse romande (sauf le canton du Jura) et la France (pays de Savoie, Lyonnais, Forez, nord-Dauphiné, Bresse, Bugey, Dombes, Beaujolais et Franche-Comté), à l'intérieur d'un quadrilatère Roanne – Neuchâtel – Aoste – Saint-Etienne. Issu du latin, son origine remonte à l'Empire romain. Elle constitue en ce sens l'un des éléments le plus anciens de cette ensemble – appelée Arpitanie – de régions européennes géographiquement cohérente au-delà des frontières nationales et ayant en commun la langue arpitaine. Au sein de cette aire de diffusion sociolinguistique, chaque région possède ses propres dialectes arpitans, ce qui n'exclut aucunement leur intercompréhension les uns avec les autres. Celui utilisé pour la rédaction de ce résumé est l'Arpitan savoyen, appelé aussi langue savoyarde, parlé sur le territoire des pays de Savoie.

La présence de ce résumé aux côtés des versions anglaises et françaises de celui-ci vise à permettre la diffusion de ce travail de recherche doctorale, au sein de l'espace anglophone, francophone et arpitanophone. En articulant l'usage de la langue dominante au sein du champ scientifique, l'usage de la langue dominante sur le territoire hexagonal et l'usage d'une langue régionale, le but est aussi de participer à la promotion, à la reconnaissance et à la valorisation de la langue arpitaine et savoyarde, en tant qu' « *aspect menacé du patrimoine culturel européen* ». Celle-ci est en effet protégée et promue par la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* adoptée en 1992 et entrée en vigueur en 1998 dans la plupart des pays européens, exception faite de la France qui ne l'a toujours pas ratifiée au 12 janvier 2014. Ces langues sont également classées par la Convention de l'Unesco du 20 octobre 2005 sur *la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, ratifiée cette-fois par la France le 18 décembre 2006 et entrée en vigueur en mars 2007, en « *danger sérieux d'extinction* ». Depuis la

réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008, les langues régionales appartiennent « *au patrimoine de la France* ». Au-delà de cet aspect patrimonial, elles sont aussi et surtout une réalité vivante – soutenue par les politiques publiques régionales – sur les territoires où elles sont parlées et écrites, participant ainsi à la richesse linguistique de la France.

Voici les règles graphiques utilisées pour la rédaction de ce résumé :

- /S/ : sifflante sourde équivalent /s/, /ss/ du français ; exemple : soldat, passé.
- /Z/ : sifflante sonore équivalent /s/, /z/ du français ; exemple : oser, zoro.
- Sh : inter dentale sourde inconnu du français, équivalent th dur anglais ; exemple : this.
- Zh : inter dentale sonore inconnu du français, équivalent th doux anglais ; exemple : that.
- E, o, a, on : en finale inaccentuée.
- Voyelle è, o, a, on atone ; équi italien : bello, bella, regazze.
- Voyelle accentué + nn , exemple : ònna se prononce on-na.
- St : nôstre se prononce selon les localités savoyardes : noutre, nousre, nouhra, idem ôstâ.
- Èn : se réalise en in, è, èn, an, selon les localités.
- En : in français.
- W, semi voyelle/consonne, equi ou français ; exemple : poivre.
- Consonne entre tirets, consonne euphonique ou de liaison.
- Toutes les autres lettres se prononcent comme en français.

Annexe 2. Carnet de recherche

Tout au long de ces quatre années et demies nécessaires à la réalisation de cette recherche doctorale, nous avons tenu à jour un carnet de recherche. Nous le reproduisons ici, dans le but de donner à voir « l'envers du décor » du travail de thèse, son insertion avec l'ensemble de nos activités universitaires sur cette même période et les quelques éléments extérieurs ayant interférés dans celui-ci. Il s'agit d'une version épurée du document original, partiellement réécrite au moment de la rédaction finale de cette annexe pour en faciliter la lecture. Ce carnet de recherche ne doit pas être confondu avec notre carnet de bord propre à notre enquête ethnographique rédigé quotidiennement pendant plusieurs mois (document non public), dont l'objectif est de restituer au plus près les dynamiques de l'expérience sociale des militants antinucléaires. Une partie de carnet de recherche, celle concernant mes communications et mes publications scientifiques, a été publiée au fur et à mesure de leur réalisation sur www.mikaelchambrou.net : on y retrouve les diaporamas de mes interventions, ainsi que les actes, les articles et les extraits d'ouvrage concernant ces dernières.

27 mai 2009. Soutenance de mon mémoire de recherche de Master 2, intitulé « Médias et mobilisations sociales. L'irruption des 'désobéissants' dans l'espace médiatique dominant ».

Mi-juin 2009. Après un temps de réflexion, je décide de postuler pour obtenir une allocation de recherche doctorale. Bertrand Cabedoche, professeur en Sic au *Gresec*, accepte d'encadrer mon travail.

Début juillet 2009. Ma candidature est acceptée par le *Gresec* qui m'attribue une allocation de recherche sur un sujet fléché intitulé « Communication et nouvelles pratiques politiques : vers des recompositions sociales ? ».

Juillet - août 2009. J'effectue mes deux derniers mois de travail en tant que journaliste au *Dauphiné Libéré*, en Savoie. C'est la fin d'une expérience de trois années débutée en parallèle de mes études à l'*ICM*.

26 septembre 2009. Je signe mon contrat de recherche doctorale pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre. Dans le cadre de ce dernier, je vais devoir assurer un service d'enseignement au sein de l'*ICM*, à des étudiants de niveau L3 et Master. La possibilité d'enseigner a été l'un des éléments significatifs de mon choix de m'engager dans la réalisation d'une thèse.

Octobre - novembre 2009. Début de la thèse par l'établissement de ma bibliographie : mes journées sont occupées par la lecture d'ouvrages et d'articles, suivies de la réalisation de fiche de lecture. Ce travail se poursuit tout au long de ces quatre années.

22 octobre 2009. Elu au Conseil des études et de la vie universitaire (Cevu) de l'université Stendhal depuis le printemps 2008, je continue d'y siéger pour défendre les intérêts des étudiants. Ce jour-là, discussion sur le calendrier de validation des études en profond décalage avec les réalités de la vie étudiante, excluant de fait des nombreux étudiants de ce dispositif.

5 novembre 2009. J'assiste à la journée de rentrée des doctorants du *Gresec*, suivie du premier séminaire de formation doctorale, avec Caroline Ollivier-Yaniv. Pendant quatre ans, je vais assister, dès que j'en ai la possibilité, à la majeure partie de ces séminaires de formation doctorale proposés par mon laboratoire de recherche, organisés et animés par mon directeur de thèse.

24 novembre 2009. Je suis élu au Conseil d'administration (CA) du *Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)* de l'université de Grenoble, sur la liste « Agir pour une université de Grenoble, responsable, écologiste et solidaire » (« Agir Pres »). Mise sur pied avec des doctorants des différentes universités grenobloises et de différents champs disciplinaires, elle défend le projet d'une université de la coopération contre les logiques de mise en concurrence issues des dernières réformes universitaires (plan campus et grand emprunt notamment à cet époque).

1er décembre 2009. Premier rendez-vous avec mon directeur de thèse pour faire un premier point d'avancement. En vue de cette rencontre, j'ai rédigé un document présentant une esquisse de mon cadre théorique et une cartographie de la constellation des mouvements contestataires émergeant.

2 - 3 décembre 2009. J'assiste, en tant que simple spectateur, à ma première manifestation scientifique à Paris. Il s'agit des journées d'études

Iris - Publisam sur le thème « A-t-on enterré l'espace public ? Enquête sur les avatars récents d'un concept ». Je ne suis pas déçu du déplacement.

7 décembre 2009. Première réunion CA du *PRES* de l'université de Grenoble. Nous sommes deux élus de la liste « Agir Pres », et un groupe de cinq à six étudiants à s'investir sur cette problématique. La compréhension des problématiques et des enjeux, l'analyse des documents techniques et financiers, l'établissement de positionnement adéquat et de propositions alternatives prennent un temps conséquent, mais permettent de comprendre en détails les rouages et les logiques des réformes universitaires en cours. A partir de cette date, les réunions du CA, auxquels j'ai assisté pendant deux ans, ont lieu environ tous les un mois et demi, et durent une demie-journée.

14 - 16 décembre 2009. J'assiste au stage proposé par le *Centre d'initiation à l'enseignement supérieure (CIES)* de Grenoble, obligatoire pour tous les doctorants assurant des cours au sein des universités grenobloises. Intitulé « Introduction à la fonction d'enseignant chercheur », il se déroule pendant trois jours, à Autrans.

Janvier 2010. Dans le cadre de la dynamique du collectif « Agir Pres », je rédige avec Davy Cottet un article pour la revue critique d'écologie politique *EcoRev'* intitulé « Pour une université coopérative ». A partir de notre expérience de terrain, il propose une autre lecture des changements en cours dans l'enseignement supérieur et la recherche et invite à repenser en profondeur le rôle de l'université dans la société. Il sera publié en mars de la même année, dans le numéro 34 de ladite revue.

Janvier - avril 2010. Une grande partie de mon temps de travail est consacrée à la préparation de mes cours que je dois construire de A à Z, à leur réalisation, au suivi du travail des étudiants et à leur correction. Cela prend du temps, mais l'expérience est très enrichissante. J'assure le TD « Analyse de la conception marketing » et le TD « Actualité de l'internet et du multimédia », d'une durée de 20 heures chacun. S'adressant aux étudiants de L3, ils ont respectivement lieu le lundi et le mardi après-midi.

27-29 janvier 2010. Le *Gresec* organise un colloque international intitulé « Communication et changement social en Afrique ». Tous les doctorants du laboratoire sont appelés à donner un coup de main pour le bon déroulement de celui-ci. Je m'occupe de réaliser des reportages vidéos mis en ligne sur internet chaque jour, dans le but de permettre de suivre le colloque à distance.

5 février 2010. Envoi à mon directeur de thèse d'un premier document bilan d'avancement de ma thèse de 18 pages présentant mes orientations de recherche. Il s'intitule : « La mouvance néo-luddite et le débat public. Entre recomposition des pratiques militantes et mutations de l'espace public politique ».

Mars 2010 – Juillet 2011. Je participe au comité de rédaction de la revue critique d'écologie politique *EcoRev'*, ce qui nécessite des déplacements réguliers à Paris pour participer aux réunions.

10 mars 2010. Avant même d'obtenir retour de mon premier envoi, envoi à mon directeur de thèse d'une seconde version de mon document de travail, revue et corrigée.

15 mars – 15 mai 2010. Je participe à l'élaboration de l'épreuve du questionnaire d'Actualité et de culture générale du concours d'entrée à l'*Ecole de journalisme de Grenoble (EDJG)*, ainsi qu'à l'organisation pratique de ce dernier, puis à la correction des épreuves.

Avril – juillet 2010. Je participe à la mise en place, pour la rentrée prochaine, d'un parcours de formation destiné aux étudiants de L3 visant à les préparer aux épreuves écrites des concours des écoles de journalisme. Je m'occupe plus particulièrement du cours « Suivi et connaissance de l'actualité » dont je devrais avoir la charge. Cela nécessite de nombreuses réunions au cours de cette période avec les différents protagonistes du dossier.

Fin avril 2010. Renouvellement des conseils centraux de l'université Stendhal Grenoble 3, ainsi que dans les autres universités grenobloises, ce qui signifie que mon mandat d'élu au Cevu arrive à sa fin. Dans la dynamique des élections au CA du *PRES*, je participe, avec quelques difficultés, à la mise sur pied d'une liste « Agir Pres » pour le Conseil scientifique (CS), sur laquelle je suis élu en tant que suppléant. Il n'est pas facile de motiver les doctorants à s'engager...

9 mai 2010. J'obtiens un premier contact avec mon directeur de thèse, de retour de ses multiples déplacements, du fait de ses responsabilités scientifiques internationales. Nous allons pouvoir prendre un rendez-vous, afin de faire le point sur l'avancement de mon travail. J'en profite pour lui faire parvenir une troisième version de mon document de travail présentant les nouvelles orientations de celui-ci, notamment le changement de terrain de recherche qui glisse de la contestation des nanotechnologies à celle de l'énergie électronucléaire. Celui-ci est notamment visible dans l'intitulé de ce document : « Tactiques et

stratégies de la mouvance antinucléaire française dans la 'société du risque'. Entre mutations de l'espace public politique et recomposition des pratiques militantes, saisir et analyser la crise identitaire ».

12 mai 2010. Deuxième rendez-vous avec mon directeur de thèse. Nous convenons ensemble de la remise d'un document d'une quarantaine de pages d'ici la rentrée, présentant en détails ma problématique, mes hypothèses, mon cadre théorique, ma méthodologie et mon terrain.

7 juin 2010. Je participe à la journée doctorale du *Gresec* au cours de laquelle je présente mes travaux de recherche aux enseignants-chercheurs du laboratoire, qui, en retour, formulent remarques, commentaires et critiques parfois acerbes sur ma problématique, mes hypothèses, ma méthodologie et ma bibliographie. Ma communication porte le même titre que celui du dernier document de travail remis et discuté avec mon directeur de thèse. Ce dispositif est toutefois fort enrichissant, puisqu'il permet d'avoir un autre regard que celui de son directeur de thèse.

23 - 30 juin 2010. Correction des rapports de stage des étudiants de Master 1 Communication d'entreprise et soutenance de ceux-ci.

Juillet - octobre 2010. Rédaction du document d'une quarantaine de pages présentant en détails ma problématique, mes hypothèses, mon cadre théorique, ma méthodologie et mon terrain. Je prend du retard sur le programme initialement prévu suite à des soucis de santé ayant nécessité un séjour à l'hôpital au cours du mois d'août, puis plusieurs jours / semaines de repos début septembre.

Septembre - décembre 2010. J'assure tous les lundis soirs le cours « Suivi et connaissance de l'actualité », dans le cadre du parcours de préparation aux épreuves écrites des concours des écoles de journalisme, ouvert aux étudiants de L3. Il nécessite de ma part un suivi quotidien de l'actualité, afin de préparer les séances.

10 octobre - 10 novembre 2010. A l'occasion de la mobilisation contre le projet de réforme des retraites du gouvernement, je consacre une part importante de mon temps à la couverture de celui-ci dans le cadre de mon activité de journaliste / journaliste reporter d'images bénévole, pour un site d'information indépendant savoyard. Je couvre en effet régulièrement l'actualité sociale et politique des pays de Savoie pendant mes week-ends, et ce depuis décembre 2009, réalisant également quelques « piges » pour différents médias nationaux. Cette activité journalistique de l'automne 2010 va me valoir une procédure judiciaire de deux ans et demi- dont je

me serais bien passé – que je vais finalement remporter contre le Ministère public.

Fin novembre 2010. Dans le cadre des activités de formation du *CIES* de Grenoble, je participe au dispositif « classe passerelle », dont le but est de favoriser la réinsertion dans le cursus scolaire de collégiens temporairement déscolarisés pour raisons médicales. Avec une doctorante du *Gresec*, nous organisons trois après-midi de cours sur la thématique des médias, une expérience très enrichissante avec un public très différent de l'université.

15 décembre 2010. Troisième rendez-vous avec mon directeur de thèse pour faire un point sur l'avancement de ma thèse. J'en profite pour lui remettre le document de travail de 52 pages présentant ma problématique, mes hypothèses, mon cadre théorique, ma méthodologie et mon terrain. Il est intitulé « L'activisme communicationnel des mouvements contestataires dans la société industrielle avancée : entre recomposition des pratiques militantes et mutations de l'espace public. Le cas de la mouvance antinucléaire française ».

Janvier – avril 2011. Comme l'an passé, j'assure le TD « Analyse de la conception marketing » et le TD « Actualité de l'internet et du multimédia », d'une durée de 20 heures chacun. Le cours « Suivi et connaissance de l'actualité » du premier semestre se poursuit également tout au long du second semestre. Une grande partie de mon temps de travail est à nouveau consacrée pendant toute cette période à la préparation de mes cours (je ne me contente pas de reprendre ce que j'avais fait l'an passé), à leur réalisation, au suivi du travail des étudiants et à leur correction.

17 janvier 2011. Quatrième rendez-vous avec mon directeur de thèse pour échanger sur le document de travail remis un mois plutôt. Nous convenons ensemble de la remise d'un nouveau document de travail d'une dizaine de pages présentant les postulats / résultats attendus du terrain, ainsi que la méthode mise en place pour investiguer celui-ci et un échéancier.

Fin janvier 2011. Je participe pendant quatre jours à un atelier de formation proposé par le *CIES*, intitulé « Pratiques pédagogiques en sciences humaines ». C'est l'occasion d'avoir une démarche réflexive sur mes premières expériences pratiques d'enseignement et de découvrir des éléments méthodologiques que je vais ensuite mobiliser très concrètement dans la construction de mes séances de cours. Au cours de l'hiver, je suis également deux autres modules de formation du *CIES*, chacun d'une durée

d'une journée, intitulée « L'évaluation des étudiants : un outil pour comprendre » et « L'évaluation de nos enseignements ».

24 février 2011. Je suis élu au *Collège doctoral du PRES de l'université de Grenoble* sur la liste « Agir Pres ». Il faudra attendre plus d'un an et la fin des turpitudes du CA du *PRES* pour que cette instance se réunisse pour la première fois. Le même jour, je suis également élu au Conseil de l'école doctoral *Langues Littératures et sciences humaines (LLSH)* sur la liste « Agir Pres ». Pendant deux ans, je vais participer à l'ensemble des réunions de cette instance, au rythme d'environ quatre par an.

9 mars 2011. Je participe à un séminaire de formation aux méthodes de la publication scientifique. Proposé par Françoise Bloch, il est organisé dans le cadre des formations ouvertes par mon école doctorale.

10 mars 2011. Envoi à mon directeur de thèse du document présentant les postulats / résultats attendus du terrain, ainsi que la méthode mise en place pour investiguer celui-ci et un échéancier.

11 mars 2011. Accident nucléaire de Fukushima. Tandis qu'elle provoque une recrudescence de l'engagement antinucléaire, la question de l'énergie électronucléaire occupe à nouveau le devant de la scène médiatique et politique. Depuis le printemps dernier et mon choix de me focaliser sur le phénomène antinucléaire, j'effectue un travail continu de veille informationnelle sur ce dernier.

Avril - novembre 2011. Avec les doctorants du collectif « Agir Pres » et quelques syndicalistes, je participe à une recherche participative donnant lieu à la réalisation d'un rapport étude de 41 pages sur la « Précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) à Grenoble ». Financé par l'*Echop à Sciences* de l'*ADReCA*, il a été rédigé par un doctorant du *Centre de recherche en économie de Grenoble (Creg)*.

16 - 17 mai 2011. Je participe aux journées Guépin 2011 « Le Risque », organisée par la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, à Nantes. J'y présente une communication intitulée « La publicisation du risque par la mouvance anti-nucléaire, l'expression d'un autre rapport au politique? ». Il s'agit de ma première communication dans une manifestation scientifique, après sélection par un comité scientifique.

Juin 2011 - Janvier 2012. Réalisation de mon enquête ethnographique en situation d'observation participante dans plusieurs coalitions antinucléaires. Au cours de celle-ci, je réalise un carnet de bord quotidien,

afin de restituer au plus près les dynamiques de l'expérience sociale des militants antinucléaires.

10 - 25 juin 2011. Suite à ma participation à la journée d'étude de Nantes, je dois maintenant rédiger un article qui sera publié dans les actes de manifestation scientifique. C'est une première pour moi, nécessitant de nombreux échanges avec mon directeur de thèse. L'article sera publié en juin 2013 dans un ouvrage collectif aux éditions L'harmattan.

16 juin 2011. Je participe pour le deuxième année à la journée doctorale du *Gresec* au sein de laquelle je présente l'avancement de mes travaux de recherche, par le biais d'une communication intitulée : « Espace(s) public(s) et engagement(s) politique(s) : le cas de la publicisation du risque nucléaire en France entre 1970 et 2010 ».

27 - 28 juin 2011. Je participe à l'atelier « Quelles conditions pour que des échanges entre chercheurs et acteurs de la société civile aboutissent à des projets de recherche participative ? », organisé par l'*Association pour le développement d'une recherche citoyenne active (ADReCA)* et la *Fondation sciences sociétés*, dans le cadre du projet européen « *Public engagement with research and research engagement with society* » (« *Prepares* »).

Juillet 2011 - mai 2013. Je participe au lancement d'une nouvelle revue d'écologie politique *L'an 02*, en rejoignant son comité de rédaction.

20 juillet 2011. Envoi de ma grille d'entretien à mon directeur de thèse pour validation, ce qu'il fera dix jours plus tard. Je vais pouvoir à présent commencer mes entretiens.

Fin août 2011. Réalisation de mes premiers entretiens avec des militants antinucléaires de Rhône-Alpes, que je décide de retranscrire dans la foulée. Je vais procéder ainsi dans la mesure du possible tout au long de mon travail de terrain.

Septembre - décembre 2011. Je continue d'assurer tous les lundis soirs le cours « Suivi et connaissance de l'actualité », dans le cadre du parcours de préparation aux épreuves écrites des concours des écoles de journalisme, ouvert aux étudiants de L3.

26 septembre 2011. Je suis invité à Paris pour participer à une table-ronde intitulée « Médias citoyens, pratiques militantes et mobilisations sociales », organisée dans le cadre du cycle de réflexion « Démocratie en

réseaux, nouvelles pratiques, nouveaux terrains » du Conseil régional d'Iles-de-France.

6 octobre 2011. Entretien avec mon directeur de thèse, pour faire un premier bilan de mon travail de terrain.

18 - 21 octobre 2011. Je participe au deuxième congrès du *Groupe d'intérêt scientifique « Participation du public, décision, démocratie participative »* (*GIS « démocratie & participation »*) se déroulant, à l'*Ecole des hautes en sciences sociales (EHESS)*, à Paris. A l'occasion de la journée doctorale de celui-ci, je présente une communication intitulée : « L'espace public contemporain au prisme des formes de résistance à l'injonction participative relative aux débats publics sur le nucléaire », dont j'ai dû écrire au préalable, au cours du mois de septembre, l'article l'accompagnant. Les actes de cette journée doctorale seront ensuite publiés en février 2012 par le *GIS « démocratie & participation »*. Je profite de ce déplacement de plusieurs jours à Paris pour réaliser plusieurs entretiens avec des militants antinucléaires.

1 - 5 novembre 2011. Je réalise une série d'entretiens avec des militants antinucléaires du Sud-Ouest de la France, découvrant pour l'occasion les joies du système ferroviaire français qui m'imposent des détours de plusieurs centaines de kilomètres.

20 - 27 novembre 2011. Après avoir fini de retranscrire les entretiens déjà réalisés, je repars pour une nouvelle série d'entretiens avec des militants antinucléaires, cette fois-ci direction la Bretagne, puis la Haute-Normandie. Me déplaçant toujours en train, ma carte 12-25 est plus que rentabilisée pour cette année.

15 - 16 décembre 2011. Je participe aux journées doctorales « Société et environnement - réflexions croisées sur les crises », organisées à Marseille par le *Laboratoire population - environnement - développement (Lped)* de l'*université de Provence*. J'y présente une communication intitulée « Accident nucléaire de Fukushima : les enjeux d'une crise pour les opposants à l'atome. Entre publicisation du risque, participation du public et politisation du nucléaire », dont l'article a été écrit au préalable. Les actes de cette journée doctorale seront ensuite publiés en janvier 2012. Là encore, j'en profite à nouveau pour réaliser plusieurs entretiens avec des militants antinucléaires du Sud-est de la France.

Janvier 2012. Fin de la dynamique du collectif du collectif « Agir Pres », la plupart des doctorants engagés au sein de celui-ci ont soutenu leur thèse et ne sont plus à Grenoble. Je n'arrive pas à retrouver de nouveaux

doctorants pour poursuivre l'aventure et pour présenter une liste pour le renouvellement des membres du CA du *PRES*. La bonne nouvelle, c'est que je vais avoir plus de temps à consacrer à ma thèse.

6 - 7 janvier 2012. Aller-retour express en Bourgogne, pour réaliser quelques entretiens avec des militants antinucléaires. Cette fois-ci, j'abandonne le train – inutilisable pour se rendre en campagne– pour la voiture.

Janvier - avril 2012. Pour le second semestre, en plus du cours de « Suivi et connaissance de l'actualité », j'ai en charge deux nouveaux cours que je dois construire de A à Z. Il s'agit du TD « Connaissance des médias » du Master Diffusion de la culture (le vendredi matin), et du CM « Champs de la communication » de L3 (le lundi après-midi). Mon activité d'enseignement me prend à nouveau un temps conséquent au cours de cette période.

27 janvier - 2 février 2012. Après avoir assisté à l'Assemblée générale annuelle du *RSN* à Angers, je prends à nouveau la direction de la Bretagne, puis de la Haute-Normandie, pour réaliser des entretiens avec des militants antinucléaires. Encore un périple de plusieurs centaines de kilomètres en train, je commence à m'y habituer.

Mars - juin 2012. Je réalise mes dernier entretiens en région Rhône-Alpes et j'achève la retranscription intégrale de ceux-ci. Cela correspond à plus de 400 pages bruts.

7 - 9 mars 2012. Je participe au colloque international « Communiquer dans un monde de normes : l'information et la communication dans les enjeux contemporains de la mondialisation », organisé à Roubaix par le *Société française des sciences de l'information et de la communication (SFSIC)*. Avec Cyrille Bodin, j'y présente une communication intitulée « L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques. L'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP », dont l'article sera publié en juin 2013 dans les actes du colloque.

22 - 23 mars 2012. Je participe au colloque « L'impératif participatif en procès ? Regards croisés sur les critiques de la participation », organisé à l'*EHESS*, à Paris, par le *GIS « Démocratie & participation »*. J'y présente une communication intitulée « L'activisme délibératif de la mouvance antinucléaire. Entre résistance à l'impératif participatif et revendication d'une politique délibérative », dont l'article éponyme a été rédigé antérieurement.

Avril 2012. Rédaction d'un article pour *La Revue des Livres* intitulé « Valognes Stop Castor, continuité ou rupture des pratiques militantes antinucléaires ? ». Il sera publié dans le numéro 5 de ladite revue, le mois suivant.

26 avril 2012. Je suis élu au CS de l'université *Stendhal – Grenoble 3* sur la liste « Agir pour les lettres, langues et sciences humaines et sociales ». Je vais assister à la majeure partie des réunions de cette instance, et même si, en tant que doctorant, il est beaucoup plus difficile de participer réellement aux échanges et aux décisions, au regard de mon expérience au CA du *PRES* où les enjeux étaient plus « politiques ».

Mai 2012. En vue de la fin de mon contrat doctoral, je participe à la campagne d'ATER, dans le but décrocher un nouveau contrat pour la rentrée universitaire à venir. Finalement, je décroche un contrat de six mois pour assurer des enseignement à l'*ICM* et à l'*EDJG*.

Juin – septembre 2012. Après l'analyse de mes entretiens retranscrits et de mon carnet de bord au regard du travail déjà effectué, j'entreprends la réalisation du plan détaillé de ma thèse.

Septembre – décembre 2012. Pour la troisième année consécutive, je continue d'assurer tous les lundis soirs le cours « Suivi et connaissance de l'actualité », dans le cadre du parcours de préparation aux épreuves écrites des concours des écoles de journalisme, ouvert aux étudiants de L3. Cela nécessite toujours un suivi quotidien de l'actualité de ma part. Etant désormais ATER, j'ai désormais un service d'enseignement plus important à réaliser : j'ai donc en charge deux nouveaux cours au sein du Master journalisme de l'*EDJG*, un CM « Lecture d'auteurs » pour les M2 (le mardi après-midi) et un TD « Suivi de l'actualité » pour les M1 et M2 (le lundi matin).

2 octobre 2012. Entretien avec mon directeur de thèse, qui valide le plan détaillé de ma thèse.

11 octobre 2012. Je participe à une journée des *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche* lancée par le Ministère et organisée à Grenoble. Je profite de cette occasion pour rappeler la précarité grandissante dont sont de plus en plus victimes les doctorants au sein de l'université, notamment en Sciences humaines et sociales.

25 octobre 2012. Je suis invité à Bruxelles pour participer à une table-ronde sur la thématique « Par quelle voie sortir du nucléaire ? », organisée à l'occasion du Festival des libertés.

15 - 17 novembre 2012. Je participe au colloque international « Le théâtre de la démocratie : pratiques délibératives des Anciens, résonances modernes », organisé à Toulouse, par le GIS « *Démocratie & participation* ». J'y présente une communication intitulée « Les dispositifs institutionnels de participation à l'épreuve des dynamiques contestataires de la mouvance anti-nucléaire. Un cas révélateur des normes de l'engagement au sein de l'espace public ? ».

12 décembre 2012. Je participe aux journées doctorales « Crises critiques : un sujet, une posture, une écriture en dialogue », organisé à Paris, par l'*Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IAAC, CNRS - EHESS)*. J'y présente une communication intitulée « Les dynamiques de l'engagement antinucléaire en France après la catastrophe de Fukushima. Rupture ou continuité des modalités d'action dans l'espace public ? », dont l'article éponyme rédigé antérieurement sera publié en mars 2013 dans les actes.

13 décembre 2012. Je participe au colloque « L'engagement, de la société aux organisations », organisé à Paris, par *Propédia*. J'y présente une communication intitulée « Les dynamiques de l'engagement antinucléaire en France entre 1971 et 2012. Rupture ou continuité des formes de participation ? », dont l'article éponyme rédigé antérieurement sera publié en novembre 2013 dans un ouvrage collectif aux éditions L'Harmattan.

Janvier - avril 2013. Pour le second semestre, j'ai en charge les trois mêmes cours que l'an passé, à savoir « Suivi et connaissance de l'actualité » de L3 (le mardi soir), le TD « Connaissance des médias » du Master Diffusion de la culture (le vendredi matin), et du CM « Champs de la communication » de L3 (le lundi après-midi), ainsi que, comme au premier semestre, du TD « Suivi de l'actualité » du Master journalisme (le lundi matin). J'encadre également la réalisation de deux mémoires de recherche d'étudiants du Master journalisme, encadrement qui se poursuit jusqu'au printemps 2014, période de leur soutenance.

25 février 2013. Je participe au colloque participatif « La citoyenneté active comme solution face aux défis écologique », organisé à Lyon, par l'association *Anciela et Sciences-Po*.

6 mars 2013. Entretien avec mon directeur de thèse pour faire un point sur l'état d'avancement de ma thèse et convenir ensemble d'un échéancier. J'en profite pour lui remettre les seize premières pages de mon introduction pour relecture. À compter de cette date, je stoppe toute activité journalistique pour me concentrer sur la rédaction de ma thèse.

19 mars 2013. Je participe à une journée organisée à Grenoble par la mission « Sciences et citoyens » du *CNRS*, afin de présenter les activités menées en ce sens par l'*ADReCA*. Depuis un an, je participe activement aux activités de l'association dont le but est de repenser les rapports sciences-sociétés à l'université.

28 - 29 mars 2013. Je participe aux journées doctorales « Médias, engagements et mouvements sociaux », organisées à Bordeaux par le RT 37 de l'*Association française de sociologie*. J'y présente une communication intitulée « L'engagement de la mouvance antinucléaire dans l'espace médiatique. Le cas de la publicisation des transports de déchets radioactifs italiens », dont l'article éponyme a été rédigé au préalable. Ce dernier a été sélectionné pour une publication dans un dossier thématique de la revue *Sciences de la société* au premier semestre 2015.

2 avril 2013. Envoie à mon directeur de thèse de mon introduction complète, soit 35 pages, à partir de laquelle il me transmet ses retours / remarques / commentaires quelques jours plus tard.

Mai 2013. Au chômage depuis le 31 mars, je participe à la campagne d'ATER, dans le but décrocher un nouveau contrat pour la rentrée universitaire à venir. Finalement, mon poste à l'*EDJG* est renouvelé pour six mois. Bonne nouvelle.

15 mai - 15 novembre 2013. Rédaction de l'ensemble des chapitres de ma thèse, soit plus de 400 pages. Envoie chapitre par chapitre à mon directeur de thèse pour une première relecture, puis en retour correction et réécriture de ceux-ci de ma part. Au cours de l'été, grosse période de doute et de remise en cause après la rédaction des deux premiers chapitres, nécessitant, pendant un mois environ, approfondissement de certaines notions et certains concepts par la (re)lecture de nouveaux ouvrages, la reprise de mon introduction pour mieux cadrer mon propos, ainsi que la refonte complète de mon introduction. Mi-août, le tunnel s'éclaircit et je peux me lancer sereinement dans l'écriture de mes chapitres qui avancent à bon rythme : je travaille dessus 7 jours sur 7, non stop.

Septembre - décembre 2013. Pour ma deuxième année d'ATER, je continue d'assurer le TD « Suivi de l'actualité » du Master journalisme (le lundi matin) et le cours « Suivi et connaissance de l'actualité », dans le cadre du parcours de préparation aux épreuves écrites des concours des écoles de journalisme (le mardi soir). J'ai également en charge un nouveau cours à construire de A à Z, le CM « Journalismes et questions sociétales »,

en M1 Journalisme (le lundi matin et le jeudi après-midi), et j'encadre un nouvel étudiant pour la réalisation de son mémoire de recherche.

28 - 29 novembre 2013. Je participe au colloque international « Formes et enjeux contemporains de la communication et de la culture scientifiques et techniques », organisé à Echirrolles, par le *Gresec*. J'y présente une communication intitulée « La critique du régime technopolitique des sciences par les mouvements sociaux : un éclairage sur le concept d'espace public. Le cas du phénomène antinucléaire en France (1962 - 2012) », dont l'article éponyme écrit antérieurement sera prochainement publié dans les actes.

1er - 20 décembre 2013. Rédaction de la conclusion, dernières corrections, mise aux normes des notes de page, écriture des résumés, réalisation de la bibliographie, des annexes et de la mise en page de mon manuscrit.

3 décembre 2013. Entretien avec mon directeur de thèse pour discuter des modalités pratiques de l'organisation de ma soutenance de thèse, notamment de la composition de mon jury.

23 décembre 2013. Envoi à mon directeur de thèse de la version complète du manuscrit de mon travail de recherche doctorale pour relecture.

4 - 10 janvier 2014. Dernières corrections de mon manuscrit, avant son dépôt officiel en vue de la soutenance.

Annexe 3. Liste des coalitions antinucléaires rencontrées

L'ensemble des trente-huit militants antinucléaires avec qui nous avons réalisé un entretien sont actuellement engagés, ou ont été engagés par le passé, dans une ou plusieurs des coalitions contestataires suivantes :

1. Sortir du nucléaire 73
2. Les Alternatifs
3. Europe-Ecologie-Les Verts
4. Comité Malville Chambéry
5. Réseau sortir du nucléaire
6. Collectif Non au M51
7. Collectif Stop EPR 2
8. Greenpeace
9. Brigade activiste de clowns
10. Sortir du nucléaire 75
11. Les désobéissants
12. Agir pour l'environnement
13. Citoyens responsables écologie Avignon
14. Collectif Chaîne humaine pour la transition énergétique
15. Association vaclusienne d'éducation aux énergies non-polluantes, indépendantes et renouvelables
16. Collectif anti-nucléaire 84
17. Collectif anti-nucléaire toulousain
18. Coordination anti-nucléaire Sud-Est
19. Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
20. Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées
21. Vivre sans le danger nucléaire de Golfech
22. Coordination Stop Golfech
23. Coordination antinucléaire Sud-Ouest
24. Sortir du nucléaire 81
25. Sortir du nucléaire 31
26. Coordination Stop Nucléaire
27. Fédération anarchiste
28. Stop nucléaire 56
29. Coordination anti-nucléaire Ouest
30. Sortir du nucléaire Cornouaille
31. Sortir du nucléaire Pays de Rennes
32. Stop EPR ni à Penly ni ailleurs,
33. Gauche unitaire
34. Ligue communiste révolutionnaire
35. Ligue communiste
36. Groupe d'actions non violentes antinucléaires
37. Sortir du nucléaire 26
38. Sortir du nucléaire 79
39. Comité local antinucléaire picard
40. Comité anti-nucléaire 13
41. Association contre le nucléaire et son monde
42. Comité Malville Lyon

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 43. Comité Malville Grenoble | 50. Comité Stop-Nogent |
| 44. Collectif anti-nucléaire 71 | 51. Sud Rail |
| 45. Collectif Stop-THT | 52. Rhône-Alpes sans nucléaire |
| 46. Collectif Stop Valognes Castor | 53. Sortir du nucléaire 26 |
| 47. Pas de THT sur les pommiers | 54. Nouveau parti anticapitaliste |
| 48. Coordination régionale Basse-Normandie | 55. Européens contre Superphénix |
| 49. Comité régional d'information et de lutte antinucléaire | 56. Sortir du nucléaire Bugey |
| | 57. Contratom |

Annexe 4. Grille d'entretien

Q1. Pouvez-vous vous présenter ?

Thème 1. Les enjeux de la lutte antinucléaire

Q2. Pouvez-vous nous présenter plus précisément votre engagement antinucléaire ?

Q3. S'agit-il de votre seul engagement ? Quels liens faites-vous entre ces différents engagements ?

Q4. Quels sont les enjeux de la lutte antinucléaires ?

Q5. Y-a-t-il une évolution ?

Q6. Quelles sont les difficultés ?

Thème 2. Les formes d'engagement des antinucléaires

Sous-thème 1. Les différents formes d'actions collectives

Q7. Quelles sont les actions menées pour répondre à ces enjeux ?

Q8. Comment s'articulent ces actions entre elles ? (objectif, complémentarité)

Q9. Y-a-t-il une évolution ?

Q10. Quelles sont les difficultés ?

Q11. Où sont menées ces actions ? Pourquoi ?

Sous thème 2. Les différentes façon de faire collectif

Q12. Sous quelle forme s'organise la lutte antinucléaire ? Pourquoi ?

Q13. Quelles sont les relations entre les différents collectifs antinucléaires ?

Q14. Quelle sont vos attentes ?

Q15. Quelles sont les difficultés ?

Q16. Y-a-t-il une évolution ?

Thème. 3 Les liens de la mouvance antinucléaire

Sous thème 1. Les relations avec le jeu électoral

Q17. Que pensez-vous des élections politiques ?

Q18. Participez-vous à ces élections politiques ?

Q19. En quoi cela permet-il de répondre aux enjeux de la lutte antinucléaire ?

Q20. Quelles sont les difficultés ?

Q21. Y-a-t-il une évolution ?

Sous thème 2. Les relations avec l'Etat

Q22. Que pensez-vous des dispositifs participatifs mis en place par l'Etat ? (débat publics, commission local d'information, enquête public)

Q23. Participez-vous à ces dispositifs participatifs ?

Q24. En quoi cela permet-il de répondre aux enjeux de la lutte antinucléaire ?

Q25. Quelles sont vos attentes ?

Q 26 . Y-a-t-il une évolution ?

Annexe 5. Grille de l'enquête par questionnaire

1. Comment avez-vous été au courant de cette manifestation ?

MEDIAS AFFICHES/TRACTS REUNIONS
INTERNET RESEAUX MILITANTS

2. Est-ce votre première manifestation antinucléaire ?

OUI NON

2.bis. Si NON, à quelle époque avez-vous participé à une telle manifestation pour la première fois ?

3. Quelles sont les raisons qui vous conduisent aujourd'hui à manifester ?

DANGER/RISQUE DEMOCRATIE/TRANSPARENCE
MODELE DE SOCIETE ENERGIES RENOUVELABLES

=> Fukushima ? OUI NON

4. Que réclamez-vous ?

FERMETURE DU BUGEY

SORTIE DU NUCLEAIRE

ENERGIES RENOUVELABLES

DEBAT DEMOCRATIQUE

RECONVERSION DES EMPLOIS

UNE AUTRE SOCIETE

5. D'où venez-vous ?

0-20 km de la centrale

20-50 km de la centrale

50 km et plus de la centrale

6. Etes-vous engagés dans une organisation ?

ASSOCIATIONS

PARTIS POLITIQUES / SYNDICATS

COLLECTIFS

Annexe 6. Liste exhaustive des slogans de la manifestation du 15/10/2011

1. Nucléaire, l'âge de pierre !
2. Tchernobyl, Fuskushima (tombeau avec crâne de mort)
3. Tchernobyl, 25 ans... (bateau qui s'échoue)
4. Irradié-e-s, unissons-nous pour l'arrêt immédiat inconditionnel et définitif du nucléaire
5. Nucléaire + pétrole + toutes énergies centralisées... Gaspillage au Nord, pillage au Sud
6. Rénovation thermique des logements sociaux, sans augmentation des loyers !
7. Développement durable : recyclons nos déchets radioactifs dans l'armement ! (seringue uranium appauvri)
8. Ni nucléaire ni effet de serre avec les économies d'énergies et les renouvelables !
9. Souriez, vous êtes irradiés !
10. Réactifs aujourd'hui, non radioactifs demain !
11. Tchernobyl, Fukushima, Marcoule, ça suffit !!!
12. Le CEA dévaste le Niger (+ explications)
13. Le problème des déchets nucléaires résolu ? Mon oeil !
14. L'atome ou la vie ? A vous de choisir !
15. Les apprentis sorciers vont tous nous faire sauter ! Arrêtons-les !
16. Mafia atomiste, overdose !
17. Marcoule, Bugey-nucléaire, MeFillon-nous !
18. Inactifs aujourd'hui, radioactifs demain !
19. Les déchets nucléaires qu'en faire ? Tout d'abord cessons d'en faire !
20. Pas de nucléaire civile ou militaire, sinon ça va péter !
21. « Le progrès, c'est l'électricité sans le nucléaire » (sic Jean Jaurès)
22. Le nucléaire créera des emplois (+ illustration)
23. Tchernobyl, Fukushima, ça suffit ! Stop au nucléaire !
24. Assez de mensonges : le nucléaire n'est ni propre, ni sûr, ni bon marché !
25. Nos déchets radioactifs vont empoisonner la Terre pendant des millénaires ! Honte à nous !
26. Commutez vers les économies et les renouvelables
27. Tchernobyl, Fukushima, la prochaine fois, c'est chez toi...
28. Nucléaire, arrêt immédiat !

29. Déchets nucléaires en déshérence... et si on les entreposait au Bugey ?
30. Plutôt la vie que le plutonium !
31. Une faible radioactivité bénéfique (+ illustration)
32. Economisons l'énergie, votre argent, notre planète !
33. Stop Bugey !
34. Par delà les frontières, unis et solidaires contre le nucléaire !
35. Le nucléaire passe, la démocratie trépasse !
36. Nucléocrates, arrêtez vos magouilles, on a la trouille !
37. Quand les gouvernants déraillent, la révolte c'est un devoir !
38. Fessenheim stop. Le Bugey bientôt !
39. Sortir du nucléaire, c'est possible !
40. Bugey stop !
41. Stop Bugey. Le nucléaire, c'est fini !
42. Qui sème le nucléaire récolte la colère !
43. Nucléaire ? EPR ? ITER ? Suicidaire !
44. Tchernobyl, zone interdite. Fukushima, zone interdite. La Terre zone interdite.
45. Tchernobyl, Fukushima. Désinformation, mensonges, cancers, avenir volé !
46. Ce sont les financeurs et les décideurs qui vont décontaminer et démanteler les centrales
Le lobby nucléaire est partout ? Nous aussi !
47. Le lobby nucléaire est partout ? Nous aussi ! Résistons !
48. Three mile island 1979, Tchernobyl 1986, Fukushima 2011, qui sera le prochain ?
NONUCLEAIRE. Là où le nucléaire passe, la démocratie trépasse...
49. Quelle planète pour nos enfants ?
50. Ça suffit ! On veut choisir nos énergies
51. Fukushima. Non à l'énergie du désespoir
52. Tchernobyl, Fukushima, plus jamais ça ! Assassin.
53. Nucléaire. Tu as le choix.
54. Dépôt de déchets nucléaires au Bugey à 70 km de Genève ? C'est non !
55. Libérons l'énergie !
56. 2012 : ensemble tout devient possible, même sortir du nucléaires
57. Le fond du nucléaire effraie !
58. La santé des peuples avant le nucléaire
59. Sortir du nucléaire, c'est possible
60. Sortir du nucléaire, c'est payer moins cher !

61. Le nucléaire, c'est le capitalisme. Arrêt immédiat.
62. Pour la vie !
63. Nucléaire, non merci !
64. Tchernobyl 1986, Fukushima 2011 et demain ? Sortons du nucléaire.
65. Pour créer des emplois et préparer l'avenir. Développons la sobriété et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, arrêtons le nucléaire.
66. Réactifs aujourd'hui, sinon radioactifs demain !
67. NON. Sortons du nucléaire, maintenant !
68. Inactif aujourd'hui... radioactifs demain !
69. Sortir du nucléaire. Actifs aujourd'hui ou radio-actifs demain ?
70. Stop le nucléaire. Stop Bure !
71. Nucléaire, non merci !
72. Fukushima. Solidarité avec le peuple japonais.
73. (Tête de mort) Stop
74. Bugey 01, on les emmerde. 40 ans déjà !
75. Vive le progrès scientifique et l'intelligence humaine : arrêtons le nucléaire !

Liste des figures

Figure 1: Les dynamiques de l'institutionnalisation croisée des sciences et de l'espace public....	59
Figure 2: L'émergence d'espaces publics partiels en marge de l'espace public institué.....	92
Figure 3: L'espace public et les dynamiques du conflit instituant / institué.....	152
Figure 4: Les processus d'intériorisation et d'activation des dispositions contestataires.....	170
Figure 5: Les processus de sélection de l'offre d'engagement antinucléaire.....	178
Figure 6: Les variations diachroniques et synchroniques de l'engagement antinucléaire.....	187
Figure 7: Les lignes de tension des idéaux délibératifs antinucléaires.....	230
Figure 8: Les lignes de tension de l'édification des stratégies communicationnelles.....	280
Figure 9: Les dynamiques de l'action antinucléaire au sein de l'espace public.....	315
Figure 10: Les dynamiques de l'activisme délibératif de la mouvance antinucléaire.....	402

Table des matières

Remerciements.....	3
Résumés.....	4
Résumé.....	4
Abstract.....	5
Soméro.....	6
Sommaire.....	8
Introduction.....	10
0.1. Les mouvements sociaux au prisme des Sic.....	13
0.1.1. Une approche communicationnelle du phénomène antinucléaire.....	13
0.1.2. Une approche épistémologique par le concept d'espace public.....	20
0.2. L'espace public au prisme des mouvements sociaux.....	28
0.2.1. Une analyse du phénomène antinucléaire enchâssée au terrain.....	28
0.2.2. Une analyse critique enracinée à notre enquête empirique.....	35
Partie 1.	
L'avènement du phénomène antinucléaire	
au sein de l'espace public.....	44
Chapitre 1.	
L'émergence de la controverse électronucléaire.....	45
1.1. L'institutionnalisation de l'espace public.....	45
1.1.1. Le jaillissement de l'espace public moderne.....	45
1.1.2. L'espace public sous l'emprise de la technopolitique.....	53
1.2. Les frontières de l'espace public institué.....	64
1.2.1. La mission nationale et nationaliste du nucléaire.....	64
1.2.2. Le choix consensuel du recours à l'énergie électronucléaire.....	74
1.3. L'irruption d'espaces publics partiels.....	84
1.3.1. La publicisation du risque nucléaire.....	84
1.3.2. L'enracinement local des dynamiques protestataires.....	94

Chapitre 2.

L'oppositionnalité des espaces publics antinucléaires.....106

2.1. L'espace public au regard des dynamiques contemporaines.....	106
2.1.1. L'inconcevable société mondiale du risque.....	106
2.1.2. La perspective délibérative de l'espace public.....	115
2.2. L'espace public sans l'agir communicationnel	124
2.2.1. Les apories de la théorie de l'agir communicationnel	124
2.2.2. Les tentatives d'adaptation conceptuelle par les Sic.....	133
2.3. L'espace public des mouvements sociaux.....	143
2.3.1. Le potentiel heuristique du concept d'espace public oppositionnel.....	143
2.3.2. L'activité des mouvements sociaux au sein de l'espace public.....	152

Partie 2.

Le déploiement du phénomène antinucléaire

au sein des espaces publics oppositionnels.....162

Chapitre 3.

Les logiques sociales de l'engagement antinucléaire.....163

3.1. Les processus de ralliement à la mouvance antinucléaire.....	163
3.1.1. L'activation de dispositions contestataires.....	163
3.1.2. Les motifs de l'engagement antinucléaire.....	173
3.2. Les dynamiques de participation aux mouvements sociaux.....	184
3.2.1. L'oscillation des engagements individuels.....	184
3.2.2. La fluctuation des vagues protestataires.....	194
3.3. Les tentatives de structuration de la militance antinucléaire.....	204
3.3.1. La constitution des coalitions antinucléaires.....	204
3.3.2. L'agencement concurrentiel des organisations.....	213

Chapitre 4.

L'expérimentation normative des idéaux délibératifs..... 223

4.1. La dimension normative des idéaux délibératifs.....	223
4.1.1. La prégnance d'un impératif délibératif pluriel.....	223
4.1.2. L'expérimentation des idéaux délibératifs.....	232
4.2. La dimension agonistique des pratiques délibératives.....	242
4.2.1. L'institutionnalisation des normes délibératives	242
4.2.2. L'emprise des procédures délibératives sur la participation.....	251
4.3. La dimension conflictuelle des dynamiques délibératives.....	262
4.3.1. Les normes délibératives à l'épreuve d'une situation de crise.....	262
4.3.2. L'édification des stratégies communicationnelles.....	271

Partie 3.

Les retentissements du phénomène

antinucléaire sur l'espace public..... 282

Chapitre 5.

Les pratiques communicationnelles de la mouvance antinucléaire..... 283

- 5.1. Les modalités d'action au sein de l'espace médiatique 283
 - 5.1.1. L'ascendance des performances médiatiques..... 283
 - 5.1.2. L'alliance synchronique avec les journalistes..... 293
- 5.2. Les choix tactiques de la mouvance antinucléaire..... 304
 - 5.2.1. Les processus rituels de l'action antinucléaire..... 304
 - 5.2.2. Les usages protestataires des marges de l'espace public institué..... 313
- 5.3. La dynamisation de l'espace public par l'action antinucléaire..... 325
 - 5.3.1. Le rôle décisif des espaces publics oppositionnels..... 325
 - 5.3.2. Les frontières mouvantes avec le champ politique..... 337

Chapitre 6.

L'action antinucléaire à l'épreuve de la communication publique..... 348

- 6.1. La régulation de la controverse électronucléaire
par la concertation..... 348
 - 6.1.1. L'artifice participatif des dispositifs de concertation 348
 - 6.1.2. L'expérimentation de la participation institutionnalisée..... 359
- 6.2. L'institutionnalisation des dispositifs de débats publics..... 369
 - 6.2.1. L'artifice délibératif de l'impératif participatif..... 369
 - 6.2.2. La mise en scène de la participation du public..... 380
- 6.3. Le débordement délibératif des mouvements sociaux..... 391
 - 6.3.1. La participation plurivoque aux débats publics..... 391
 - 6.3.2. La promotion d'une politique délibérative..... 400

Conclusion..... 411

Bibliographie..... 418

- Publications / communications de l'auteur..... 418
- Ouvrages..... 419
- Articles 426
- Rapports de recherche / Communications non publiées..... 436
- Thèses / Habilitation à diriger des recherches..... 437

Annexes..... 439

- Annexe 1. Pourquoi un résumé en langue arpitanne ?..... 439

Annexe 2. Carnet de recherche.....	441
Annexe 3. Liste des coalitions antinucléaires rencontrées.....	455
Annexe 4. Grille d'entretien.....	457
Annexe 5. Grille de l'enquête par questionnaire.....	459
Annexe 6. Liste exhaustive des slogans de la manifestation du 15/10/2011.....	461
Liste des figures.....	464
Table des matières.....	465